



Actes

European Summer School  
Universités Européennes d'été <sup>20</sup>04



Du 2 au 5 novembre 2004 à Orléans  
Orléans France November 2nd to 5th 2004

Economie & Patrimoine

Actualités, interactions, perspectives

Economy & Heritage

Current events, interactions, prospects



VAL DE LOIRE  
PATRIMOINE MONDIAL



# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
Allocution d'ouverture - GÉRALD GUILLAUMET	8
Allocution d'ouverture - MARIE-MADELEINE MIALOT	9
Allocution d'ouverture - MARIELLE RICHON	11
Allocution d'ouverture - CHARLES-ERIC LEMAIGNEN	13
<b>THÈME 1 : LE PATRIMOINE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>14</b>
Brasilia, patrimoine de l'humanité : La préservation de la ville dans un contexte de développement durable (MARIA CELESTE DOMINICI)	15
Le financement et la gestion du patrimoine culturel dans un contexte décentralisé : le cas de Castilla y Leon, Espagne (EVA VICENTE)	23
Un projet de développement industriel : une tonnellerie pour Tronçais (JEAN-CLAUDE MICOT)	34
La démarche PEP, Pôles d'Économie du Patrimoine : cadre possible d'un aménagement culturel en Basse-Loire angevine et armoricaine et ailleurs dans le bassin (PHILIPPE CAYLA)	39
Les Opérations Grands Sites : Des laboratoires où concilier protection et développement (MICHÈLE PRATS)	40
Valorisation du patrimoine culturel tangible : de la conservation au développement local – essai d'analyse sur le territoire départemental du Loiret (NICOLE PELLEGRIN)	55
La mise en tourisme des agglomérations françaises : Essai d'analyse des actions des structures intercommunales (CHRISTOPHE DEMAZIÈRE)	71
La location de vélos sur l'axe ligérien en région Centre : diagnostic et prospective d'un micro-secteur de l'économie du tourisme sportif (JOSÉ CHABOCHE, RÉGIS DE REYKE)	79
Patrimoine et attractivité économique du territoire Val de Loire (CLAUDE LANCRENON)	89
L'occupation du sol comme révélateur du patrimoine naturel du Val de Loire : inventaire cartographique et perspectives de valorisation (JEAN-MARIE FOTSING, JEAN-FRANÇOIS FAURE, MAXIME MOREAU)	93
Retombées économiques des attractions touristiques à caractère patrimonial ou culturel : un modèle d'évaluation proposé par l'AFIT (PHILIPPE MAUD'HUI)	103
Patrimoine et politique patrimoniale dans l'économie mondialisée : entre bien public et marchandise (ANNIE HUMBERT-DROZ SWEZEY)	108
L'économie du patrimoine en France : des initiatives de l'État aux projets politiques des collectivités (JEAN-MICHEL GALLEY)	114
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 1.1	119
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 1.2	123
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 1.3	126
<b>THÈME 2 : GESTION, EXPLOITATION, VALORISATION, PROMOTION DU PATRIMOINE</b>	<b>129</b>
L'artisanat du bâtiment et l'économie du patrimoine bâti (YVES TOMASI)	130
L'hôtellerie-restauration dans les murs du patrimoine : la société hôtelière France Patrimoine et son concept (RÉGIS GLORIEUX)	135
Être l'éditeur public du patrimoine [Monum, Éditions du Patrimoine, stratégies d'un acteur public : missions et méthodes] (DENIS PICARD)	146
La politique du Conseil Général du Loiret en faveur de ses monuments historiques (SANDRINE JOSEPH-DEBAQUE)	150
Électricité de France et le Val de Loire : cinquante ans de vie commune (BENOÎT PACORY)	156
Le patrimoine comme outil de marketing touristique pour un territoire (CHRISTINE VERLYNDE)	162
La politique de communication des Villes et Pays d'art et d'histoire : label national et réalités locales (CHARLES-EDOUARD HOULLIER-GUIBERT)	163
Sauvegarde du patrimoine et dynamiques territoriales : une comparaison entre politiques euroméditerranéennes (ROMEO CARABELLI)	173

Valorisation touristique et nouvelles technologies : un programme d'offres de services de France Télécom (FRANÇOIS IZARN)	180
Prospective territoriale et nouvelles formes de tourisme de la mémoire (LAURA GARCIA VITORIA)	182
Produits et fonctions dérivés du patrimoine : exemple du Domaine de la Bourdaisière et du Prince Jardinier (LOUIS ALBERT DE BROGLIE)	190
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 2.1	194
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 2.2	200
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 2.3	202
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 2.4	204
<b>THÈME 3 : LE PATRIMOINE, VECTEUR DE TOURISME DURABLE</b>	<b>206</b>
Aménagement et restauration pour un tourisme durable [dans la vieille ville de Beyrouth] (CHARBEL CHALLITA)	207
L'analyse de la fréquentation : un outil pour gérer et adapter l'offre (JEAN-MICHEL BLANC)	214
Parcs naturels régionaux : comment concilier ouverture au public, développement et préservation ? (STÉPHANE ADAM)	219
What is the future context for the development of sustainable tourism? (MAXWELL ZULU)	226
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 3	232
<b>THÈME 4 : MÉTIERS DU PATRIMOINE, FORMATIONS ... EMPLOI ?</b>	<b>239</b>
L'apport des sciences des matériaux pour l'aide à la gestion du patrimoine (MICHEL RAUTUREAU, BARBARA BRUNET- IMBAULT)	240
La formation hors des sentiers battus (CLAIRE GIRAUD-LABALTE)	252
Une formation professionnelle dans le domaine de la médiation du patrimoine : le BEATEP « Animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique » (PHILIPPE DE CARLOS)	257
Transcription des échanges suite aux interventions - Thème 4	265
Table ronde Patrimoine, Emploi, Formation	269
<b>CONCLUSION</b>	<b>283</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>284</b>
Sortie terrain	285
L'Institut international fleuves et patrimoine et les Universités européennes d'été	286
Comité scientifique	287
Comité d'organisation	288
Liste des participants	289
Partenaires	293

## INTRODUCTION

### LE CONTEXTE

Les universités du Val de Loire réfléchissent ensemble, depuis l'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en novembre 2000, aux moyens de faire connaître, protéger, valoriser et gérer le patrimoine en capitalisant les « bonnes pratiques » issues des expériences locales, nationales et étrangères.

Ces réflexions, menées au cours des trois précédentes éditions des Universités européennes d'été Val de Loire – patrimoine mondial, ont permis d'initier la préfiguration d'un institut international « Fleuves et Patrimoine », instrument de formation initiale et continue, d'expertise et d'échanges, porté localement par les universités et les collectivités du site et soutenu au niveau international par l'UNESCO

Les travaux de ces universités d'été ont abordé successivement, année après année, les différentes thématiques qui vont se trouver, de fait, au coeur même des champs de compétences du futur institut. Ont ainsi été examinés les besoins de formation liés à la gestion du patrimoine, l'intégration de la culture du risque dans nos modes de vie et la nécessaire réappropriation de nos lieux patrimoniaux. Traité de manière sous-jacente jusque-là, le rapport entre patrimoine et économie appelle aujourd'hui une session de formation spécifique.

La problématique abordée en 2004 : Economie et Patrimoine - Actualités, interactions, perspectives

Les interactions sont nombreuses entre les sphères de l'économie et du patrimoine, même si la recherche de la valorisation économique revient à déconsidérer, pour certains, la valeur intrinsèque des éléments patrimoniaux.

Il n'en reste pas moins que la survie du patrimoine, sa pérennisation, sa transmission aux générations futures dépend pour beaucoup de son intégration dans la société actuelle et qu'ignorer sa dimension économique serait préjudiciable.

Qu'il s'agisse de l'économie du patrimoine, c'est-à-dire du développement économique direct ou indirect induit par son exploitation financière, ou des rapports complexes qu'entretient le monde économique avec le patrimoine (métiers et savoir-faire associés, politiques publiques et dynamique des acteurs privés, perspectives à moyen terme et enjeux internationaux, pérennisation des actions et formations...), c'est l'ensemble de ces questions que se propose d'examiner la quatrième édition de l'université d'été Val de Loire – patrimoine mondial.

C'est à nouveau le patrimoine au sens large dont il sera question au cours de cette université : patrimoine bâti (dont le patrimoine monumental) et naturel, patrimoine matériel et immatériel.

### BACKGROUND

*Since the registration of the Loire Valley on the UNESCO World Heritage List in November 2000, the Universities of the Loire Valley have been considering how best to publicise, protect, develop and manage this heritage by capitalising on the "good practice" which has grown out of local, national and international experience.*

*These deliberations, which have taken place during the last three sessions of the European Val de Loire–World Heritage Summer School, brought about the initiation of the International River and Heritage Institute, an institution which is a source of both initial and continuing education and of expertise and interchange. It is supported on a local level by the associated universities and communities of the Loire Valley and on an international level by UNESCO*

*These Summer School sessions have successively addressed the different thematics which will become the de facto areas of expertise of the future institute, such as training in national heritage management, integration of risk culture in our way of life, and reappropriation of patrimonial sites. Heretofore treated as an auxiliary subject, the relationship between national heritage and economics today demands a specialized training session.*

*Issues addressed in 2004 : Economy and Heritage - Current events, interactions, prospects*

*There are many points of interaction between economic and patrimonial spheres of activity, even though sometimes the attempt to assess national heritage in economic terms leads some people to disregard its intrinsic value.*

*Nonetheless, many people agree that the continued survival of patrimony, its perpetuation and its transfer to future*

generations depend on its integration into modern society, and that disregarding its economic dimension could be detrimental.

The fourth session of the European Val de Loire–World Heritage Summer School would like its participants to examine the following issues: the economy of national heritage (direct or indirect economic development through financial exploitation) and the complex relationship between the economic system and patrimonial heritage (associated professions and expertise, public politics and dynamic private forces, medium-term perspectives and international stakes, perpetuation of policies and training, etc.).

As in the past, the subject of national heritage will be treated in its broadest sense, considering both man-made patrimonial constructions (monuments, etc.) and natural heritage, tangible and intangible.

## LES THÈMES PROPOSÉS

### Thème 1: Le patrimoine levier de développement / Topic 1: Heritage, lever for development

#### *Sous-thème 1 : Le pari du patrimoine pour le développement local*

La mise en valeur d'un objet ou d'un ensemble patrimonial peut être le levier d'un développement économique local de novo ou du maintien d'une activité économique dans le cas d'espaces en difficulté ou en mutation.

Cette mise en valeur peut être réalisée dans le cadre d'opérations rationnelles et planifiées ; elles sont souvent facilitées par les processus de décentralisation.

Le maintien souhaité des qualités patrimoniales si la fréquentation des lieux devient un obstacle, soit du fait d'une évolution des conditions démographiques ou sociologique, soit parce que le site est victime de son succès. Il y a lieu alors de mettre en place des plans d'information et de communication (cas de Brasilia) ou des dispositifs réglementaires adéquats (cas de Grands Sites français).

#### *Sous-thème 2 : Patrimoine et attractivité économique*

Ici, le patrimoine joue un rôle indirect dans le développement économique : c'est l'« ambiance patrimoniale » qui suscite une image positive et qui est ou pourrait être l'élément attractif pour des entreprises dont la finalité n'est pas forcément en rapport avec le patrimoine (activités industrielles à forte valeur ajoutée ou tourisme sportif).

La gestion rationnelle de ces implantations et, d'une façon générale, la connaissance des caractéristiques patrimoniales d'une région, nécessite des processus d'archivage et de visualisation que peuvent offrir les techniques modernes de cartographie.

#### *Sous-thème 3 : Patrimoine et développement : quels modèles, quels systèmes ?*

L'adoption de modèles pour un développement fondé sur la valorisation ou la simple présence du patrimoine nécessite la mise au point d'outils permettant de mesurer les éventuelles retombées économiques.

Par ailleurs, dans un environnement économique désormais mondialisé, les systèmes mettant en jeu le patrimoine doivent s'appuyer sur des dispositions adoptées par des organisations internationales : Conseil de l'Europe, Union Européenne, Organisation Mondiale du Commerce.

### Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine/ *Managing, exploitation, valuation and promotion of heritage*

#### *Sous-thème 1 : Teneur culturelle, valeur économique*

Il est intéressant de déterminer s'il existe une relation entre l'importance de la valeur patrimoniale d'un objet ou d'une activité et sa valeur ou son importance économique. La question se pose notamment en ce qui concerne les métiers du bâtiment (entretien, restauration) et pour l'activité économique qui se rattache aux bâtiments ou qui y est installée (hôtellerie par exemple).

Des données statistiques peuvent également renseigner sur la part de tourisme suscitée en un endroit donné par les éléments patrimoniaux.

### *Sous-thème 2 : Modes de gestion et rentabilité, subvention et mécénat*

Les modes de gestion de sites patrimoniaux publics sont variés. Certains peuvent faire l'objet d'une délégation de service public et être confiés à des entreprises privées. Ces différents types de gestion méritent d'être analysés et comparés.

### *Sous-thème 3 : Marketing et publicité : le produit patrimoine ?*

Un patrimoine convenablement valorisé peut servir de support à une politique de marketing territorial efficace. La décentralisation, en France comme ailleurs est un facteur favorable à la constitution de réseaux susceptibles de démultiplier les actions locales.

### *Sous-thème 4 : Au-delà du patrimoine : produits et fonctions dérivés*

La création de produits dérivés de qualité, la mise en scène d'événements culturels adaptés, sont toujours des éléments positifs pour la valorisation des objets patrimoniaux.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les techniques de géolocalisation sont en passe de révolutionner cette valorisation.

## **Thème 3 : Le patrimoine, vecteur de tourisme durable/ *Heritage, vector of sustainable tourism***

La « durabilité » suppose que les éventuels impacts négatifs de la valorisation patrimoniale ont été décelés et quantifiés, ce qui suppose notamment la mise en place d'outils d'observation et de mesure des paramètres adéquats.

## **Thème 4 : Métiers du patrimoine, formations, ... emploi ? / *Heritage professions, training... and jobs ?***

Scientifiques, artisans, animateurs, gestionnaires,... De nombreux métiers sont en relation plus ou moins directe avec le patrimoine. Ce dernier met en jeu des techniques spécifiques, faisant appel aussi bien à la tradition qu'à la modernité. Aujourd'hui se mettent en place de nombreuses filières de formation. Reste à savoir si ces dernières ouvrent réellement sur des emplois.

## ***PROPOSED TOPICS***

### ***Topic 1: Heritage, lever for development***

#### **Sub-topic 1 : The heritage challenge for local development**

*Promoting a heritage object or site can be a lever for renewed local economic development or for maintaining an economic activity in the case of areas which are experiencing periods of difficulty or change.*

*This promotion can be carried out through rational and planned operations; these are often facilitated by a decentralisation process.*

*Maintaining the heritage quality can be jeopardized by the pressure of visitor numbers, due either to changes in demographic or sociological conditions, or because the site has become a victim of its own success. It then requires setting up information and communication plans (as in Brasilia) or adequate regulatory measures (as at major French sites).*

#### **Sub-topic 2 : Heritage and economic appeal**

*Here, heritage plays an indirect role in economic development: it is the positive image created by the "heritage atmosphere" which attracts companies, whose purpose is not necessarily directly heritage related (e.g. industrial activities with high added value or sports tourism).*

*Rational management of these establishments, and, generally speaking, knowledge of the heritage characteristics of a*

region, requires documentary and visualisation processes which can be provided by modern cartographic techniques.

### **Sub-topic 3 : Heritage and development: which models, which systems?**

*Adopting development models based on promoting the heritage, or merely on its presence, requires perfecting tools capable of measuring possible economic effects.*

*Moreover, in today's globalised economic environment, systems which bring heritage into play must be based on measures adopted by international organisations: the Council of Europe, the European Union, the World Trade Organisation.*

## **Topic 2: Managing, exploitation, valuation and promotion of heritage**

### **Sub-topic 1 : Cultural content, economic value**

*It is interesting to establish whether there is a relationship between the heritage value of an object or activity and its economic value or importance. This applies particularly to the building trade (upkeep, restoration) and economic activity related to a building or established in it (e.g. a hotel).*

*Statistical data can also provide information about the part heritage plays in tourism in a given area.*

### **Sub-topic 2 : Management methods and profitability, subsidies and patronage**

*Methods of managing public heritage sites vary. Some can involve delegation of a public service to private companies. It is interesting to analyse and compare these different types of management.*

### **Sub-topic 3 : Marketing and advertising: the heritage product?**

*A well promoted heritage site can aid effective regional marketing policy. Decentralisation, in France as elsewhere, encourages building up networks liable to increase local actions.*

### **Sub-topic 4 : Beyond heritage: by-products and functions**

*The creation of quality by-products and the staging of appropriate cultural events are always helpful in promoting heritage. New information and communication technologies and geolocalisation techniques are set to revolutionise this promotion.*

## **Topic 3: Heritage, vector of sustainable tourism**

*« Sustainability » assumes that any negative impacts of heritage promotion have been detected and quantified, which supposes notably that adequate observation and measurement tools have been put in place.*

## **Topic 4: Heritage, profession, studies... and jobs ?**

*Scientists, craftsmen, organisers, managers.... A large number of professions are more or less directly involved in heritage. Heritage calls into play specific techniques, calling on both tradition and modernity. A large number of training courses have now been set up. It remains to be seen whether these will actually provide job opportunities.*

**ALLOCUTION D'OUVERTURE***INTRODUCTORY SPEECH***Gérald GUILLAUMET**Président de l'Université d'Orléans  
[president@univ-orleans.fr](mailto:president@univ-orleans.fr)

Je suis heureux de vous accueillir à cette quatrième Université européenne d'été, co-organisée par la Mission Val de Loire et l'université d'Orléans, sous l'égide de l'UNESCO dont je salue la représentante, Madame Marielle Richon.

Les universités du Val-de-Loire : Orléans, Tours, Angers, l'Université Catholique de l'Ouest et Nantes, réfléchissent depuis l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial de l'UNESCO, aux moyens de faire connaître, protéger, valoriser, gérer ce patrimoine en capitalisant les bonnes pratiques issues des expériences locales, nationales et internationales. Les travaux des précédentes Universités d'été ont porté sur les besoins de formation inhérents à la gestion du patrimoine, sur l'intégration de la culture du risque, et sur la nécessaire réappropriation de nos lieux patrimoniaux.

Cette année vous êtes environ 150 à venir réfléchir et échanger sur le thème de l'Economie et du Patrimoine et des interactions entre ces deux sphères. La survie du patrimoine nécessite effectivement son intégration dans la société et la prise en compte de sa dimension économique. C'est pourquoi nous pouvons voir avec intérêt que bien des aspects économiques vont être balayés durant ces quatre jours de travaux, depuis la gestion, le tourisme et la dynamique territoriales, la législation, le marketing patrimonial jusqu'à la formation. Ces échanges sont répartis en quatre thèmes : « le patrimoine, levier de développement » ; « gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine » ; « le patrimoine, vecteur de tourisme durable » ; « métiers du patrimoine, formations...emploi ? ».

La confrontation des idées et des expériences dépassera le cadre européen de cette Université d'été puisque nous avons le plaisir d'accueillir des participants de la Zambie et du Liban, pays où la préservation des ressources naturelles doit se conjuguer avec le développement touristique et la gestion des problèmes environnementaux, pays où le patrimoine culturel est une des composantes des identités multiples constituant la société.

Les chercheurs en économie appliquée, géographie, architecture côtoieront les professionnels de l'ingénierie touristique, les éditeurs, les spécialistes des technologies multimedia, les professionnels de l'hôtellerie-restauration ainsi que les grands organismes comme le ministère de l'Équipement, des opérateurs publics, dont notre partenaire pour cette opération : EDF, et encore France Télécom, la CCI, la CAPEB.

Tous les ingrédients sont donc rassemblés pour des travaux que je vous souhaite fructueux.

Je voudrais tout particulièrement remercier les étudiants qui vont suivre ces interventions. Ils sont bien entendu la réalité de nos universités, mais aussi le ferment de la recherche et du développement socio-économique. Ce contact avec les décideurs, les entreprises, les collectivités et les chercheurs de toute discipline ne peut que favoriser leur ouverture et leur insertion, ce qui est une de nos principales préoccupations pour leur avenir et celui de nos sociétés.

Avant de passer la parole à Madame Richon, je souhaite aussi saluer nos partenaires, qui ont contribué à l'organisation de cette Université dite « d'été » (mais nous ne devons pas être très loin de l'été indien sous d'autres cieux) : les deux Conseils Régionaux du Centre et des Pays-de-la-Loire, le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil général du Loiret, la Caisse des Dépôts et Consignations, EDF, la DIREN (Environnement), la Ville d'Orléans.

**ALLOCATION D'OUVERTURE***INTRODUCTORY SPEECH***Marie-Madeleine MIALOT**

Vice –Présidente du Conseil Régional du Centre  
Chargée de l'Economie et de l'Emploi, de l'Agriculture, de l'Artisanat,  
du Commerce, de l'Economie solidaire et des Transferts de technologie  
[Marie-Madeleine.Mialot@regioncentre.fr](mailto:Marie-Madeleine.Mialot@regioncentre.fr)

Monsieur le Président de l'Université, Madame la Représentante de l'UNESCO, que je suis heureuse d'accueillir dans la région Centre et à Orléans, Monsieur le Représentant du Maire d'Orléans, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Permettez-moi de saluer aussi les nombreux étudiants : une telle présence n'est pas si courante au sein des colloques qui se tiennent dans notre région.

Quelques mots pour rappeler que, depuis l'origine, les élus de la région Centre se sont engagés aux côtés des élus de la région des Pays de la Loire pour soutenir cette inscription de la Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'Humanité. Pour les premiers qui s'en sont occupés, qui se sont mobilisés sur ce thème, cela n'allait pas de soi puisqu'il s'agissait d'inscrire un paysage, d'inscrire un fleuve et ses abords, et que cela n'était pas si courant dans les procédures mises en place par l'UNESCO. Lorsque nous avons reçu les membres de la délégation, nous les avons, pour leur montrer les bords de Loire, emmenés à Combleux – pour moi le plus beau site de l'Agglomération - et ils sont vraiment, comme nous tous, tombés amoureux de ce paysage ; ont été convaincus, comme tous les élus, de la nécessité qu'il soit inclus dans une dynamique de recherche et dans une dynamique économique.

Aujourd'hui, nous avons pour nous aider dans cette entreprise l'équipe des permanents de la Mission Val de Loire sous la direction de Dominique Tremblay. Cette équipe mène toute une activité d'animation, de sensibilisation et de mobilisation : il est agréable de savoir que presque toutes les semaines une collectivité, une commune, quelqu'un sur le territoire de l'une ou l'autre des deux régions concernées affirme son appartenance à cette inscription et s'engage par le biais de la charte qui a été élaborée.

Ce qui a été voulu à l'origine est vraiment, à l'heure actuelle, en cours de réalisation. On observe une mobilisation de tous ceux qui habitent au bord de la Loire, de tous les élus, du plus petit village à la capitale régionale et aux capitales voisines qui, comme Angers, souhaitent participer à cette dynamique. Les très belles manifestations qui font revivre ce fleuve et qui rencontrent un immense succès auprès du public en sont le témoignage. On avait trouvé ce fleuve dangereux et on lui avait un peu tourné le dos. C'est maintenant avec beaucoup de plaisir qu'on le retrouve grâce à cette inscription. Merci encore à l'UNESCO d'avoir fait ce choix très important pour nous.

Ces Universités d'Été, conséquence de l'inscription, sont l'occasion d'une mobilisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche implantés sur ce territoire ligérien. Nous recevons à cette occasion des participants du monde entier, préoccupés par la gestion de leurs grands fleuves. Il y a là, pour notre région, matière à développer une dynamique tout à fait particulière qui, nous l'espérons, pourrait aboutir en 2005 ou en 2006 à la création d'un Institut consacré à ces problèmes : l'Institut International Fleuves et Patrimoine. Tous ceux qui se penchent sur les fleuves pourraient ici, autour de la Loire mais au contact d'autres expériences tout aussi intéressantes vécues dans le monde entier, profiter d'un lieu d'échanges, lieu de formation et de recherche sur cette thématique. Ceci afin que les engagements des uns et des autres en termes d'infrastructures, en termes de dynamique patrimoniale, puissent faire que ces fleuves demeurent ou deviennent des éléments qui conservent la vie, qui conservent la vie culturelle, qui conservent le patrimoine, puissent faire qu'à l'avenir ces fleuves ne se réduisent pas à une menace - souvent la première préoccupation des populations - mais se révèlent avant tout un vecteur de prospérité.

Beaucoup parmi vous sont préoccupés par le développement économique. La Loire est aussi un formidable outil de développement économique, et pas seulement de développement touristique, bien qu'on ne se soit longtemps intéressé qu'au tourisme autour de nos châteaux et de nos paysages.

Il y a là matière à un développement économique très diversifié dont on n'a pas encore mesuré l'ampleur possible. Bien des choses sont à faire et à tenter : les contributions des jeunes, des chefs d'entreprise, des acteurs locaux, qui pourraient s'exprimer au sein même de cette Université d'Eté, sont les bienvenues.

Je souhaite plein succès à cette session 2004 des Universités d'Eté « Val de Loire Patrimoine Mondial ». Bonne chance à tous, et bons débats !

## ALLOCUTION D'OUVERTURE

### INTRODUCTORY SPEECH

**Marielle RICHON**

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO  
[m.richon@unesco.org](mailto:m.richon@unesco.org)

Madame la Vice-Présidente du Conseil régional du Centre,  
Monsieur le Président de l'Agglomération d'Orléans,  
Monsieur l'Administrateur de l'Université d'Orléans,  
Monsieur le Directeur de la Mission Val de Loire,  
Mesdames, Messieurs,

Cette quatrième édition de l'université européenne d'été du Val de Loire – patrimoine mondial, consacrée aux relations entre le monde économique et le patrimoine, témoigne à nouveau de la vitalité et du dynamisme du site du Val de Loire - patrimoine mondial.

Vitalité car ce site s'est d'emblée positionné dans la réalité économique, bien avant son inscription : la volonté politique s'est en effet solidement appuyée sur la volonté des populations de voir leur site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cette inscription a aussi eu le mérite d'être comprise dès ses prémices comme un point de départ et non comme un point d'arrivée.

Dynamisme, car toutes les forces vives de la société civile ligérienne, élus locaux, écoles, Parc régional Loire - Anjou - Touraine, associations, médias, industries du tourisme et universités se sont mobilisées et continuent de le faire depuis quatre ans sans relâche.

Le monde universitaire est souvent mis en question dans sa relation au monde économique et il est d'autant plus méritoire de voir aujourd'hui l'Université d'Orléans relever le défi d'étudier ici ensemble les complexes relations entre le patrimoine et son rôle économique et social. C'est un sujet crucial pourtant, en particulier pour les sites du patrimoine mondial.

Pour bien des candidats à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, l'inscription est un gage de prospérité économique et de développement. Pour bien des sites cependant, cette promesse est un leurre, un miroir aux alouettes s'ils ne prennent pas en compte le développement économique en tant que développement durable, notamment à travers les exemples de tourisme durable.

Beaucoup de sites du patrimoine mondial voient affluer un tourisme de masse souvent incontrôlé, qui les fragilise et peut menacer leur conservation.

Beaucoup de sites voient leur intégrité physique menacée par l'afflux des touristes. La France, avec le site des Grottes décorées de la Vallée de la Vézère, est un exemple : la grotte de Lascaux illustre bien les limites de la capacité de charge. La réplique de la Grotte, destinée aux touristes, est un exemple de parade permettant de satisfaire toutes les attentes, tout en conservant l'intégrité physique du site.

Beaucoup de sites du patrimoine mondial voient leur intégrité visuelle menacée par la construction mal contrôlée d'hôtels de grande hauteur ou d'infrastructures mal intégrés dans leurs paysages. Je pense ici notamment à la Vallée de Katmandou, site du patrimoine mondial inscrit depuis 2003 sur la Liste du patrimoine mondial en péril, notamment à la suite des atteintes à son intégrité visuelle dues, entre autres, au tourisme de masse.

Beaucoup de sites voient leur intégrité fonctionnelle menacée du fait du changement d'activité économique de leurs populations, plus attirées par de meilleurs salaires offerts par le tourisme. Je veux parler ici, par exemple, du paysage culturel des Rizières en terrasses des Philippines dont bien des habitants ont quitté l'agriculture pour des professions plus lucratives comme celles du tourisme.

Beaucoup de sites voient se développer un tourisme dont les bénéfices profitent plus aux élites qu'à l'ensemble de leurs communautés, générant ainsi des tensions ou des incompréhensions souvent graves.

Beaucoup de sites voient par exemple leurs ressources en eau destinées en priorité aux touristes sans que les populations locales comprennent ou acceptent la logique de tels sacrifices pour leur développement et leur confort de vie.

Beaucoup de touristes exigent des conditions d'accueil incompatibles avec une distribution équitable des ressources disponibles, dans le respect des conditions de vie locales.

Beaucoup de sites voient leurs traditions, leur patrimoine immatériel commercialisé, leurs pratiques culturelles rendues vénales par le tourisme, jusqu'à en perdre toute leur signification. Lorsque les Dogons du Mali dansent sur commande la danse destinée à célébrer les moissons, pour des groupes de touristes, sans qu'il n'y ait plus de moisson à célébrer, où est l'authenticité de ce patrimoine ? Où est sa valorisation ?

Beaucoup de gestionnaires des sites du patrimoine mondial ignorent les mécanismes économiques liés aux cycles de développement des industries du tourisme. Nombreux sont ceux qui méconnaissent l'existence de solutions alternatives, respectueuses de la conservation des sites, des populations locales et du développement durable.

A la veille du lancement en février 2005 de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO est certain de pouvoir compter sur les universités, en particulier celles du Val de Loire – Patrimoine mondial, pour réfléchir sur ces notions, les explorer et en assurer une meilleure connaissance, afin de permettre aux générations futures de continuer à pouvoir jouir des trésors de l'humanité inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Ces ressources identitaires ou naturelles sont en effet cruciales pour nos vies et celles de nos enfants, tout comme celles de leurs descendants.

Au nom du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, je remercie l'Université d'Orléans de son accueil et de son engagement en faveur du patrimoine mondial, et je vous souhaite à tous le plein succès dans vos travaux.

**A**LOCUTION D'OUVERTURE  
*INTRODUCTORY SPEECH*

*Charles-Eric LEMAIGNEN*

Adjoint au Maire d'Orléans délégué à l'économie, à la formation professionnelle,  
 à la technopole et aux transferts de technologies  
[celemaignen@ville-orleans.fr](mailto:celemaignen@ville-orleans.fr)

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence de Serge Grouard, député-maire d'Orléans.  
 J'ai le plaisir de vous accueillir en son nom dans cette ville d'Orléans.

Orléans était au XVIII<sup>e</sup> siècle un port fluvial, un port de Loire important. Les marchandises en provenance de Nantes arrivaient grâce au vent d'ouest jusqu'à Orléans, où elles étaient déchargées puis amenées par roulage jusqu'à Paris.

En 1843, le chemin de fer arrive à Orléans. Dans un premier temps, c'est l'euphorie, et la navigation de Loire connaît un renouveau. Par la suite, la voie ferrée est prolongée jusqu'à Tours – c'est la première alerte - puis jusqu'à Angers, jusqu'à Nantes encore et en dix ans la navigation de Loire s'effondre. A partir de 1859, date à laquelle la voie ferrée atteint Nantes, il n'y a plus de marine de Loire à Orléans. Le port de Loire, le port d'Orléans s'effondre et la ville tourne le dos à son fleuve.

Si nous jouissons aujourd'hui d'une agglomération et d'une ville dynamiques en termes économiques et à tous points de vue, il nous faut reconnaître que cette ville et cette agglomération manquent d'image. Or s'il est une image fédératrice, c'est bien celle de la Loire. Les 22 communes de l'agglomération s'y retrouvent, même celles qui ne sont pas riveraines du fleuve.

C'est d'autant plus important que l'image est un élément essentiel d'attractivité, y compris économiquement. Aujourd'hui, le marketing territorial est une réalité qu'ont à affronter tous les responsables locaux. Et dans ce marketing territorial, l'image est une notion essentielle.

La Loire prend ainsi un relief tout particulier pour l'attractivité économique de notre agglomération. C'est dans ce cadre et au bénéfice de la relation ville-fleuve que la Ville a mené toute une action pour réanimer son centre. Parallèlement, l'agglomération a élaboré, avec l'ensemble des 22 communes qui la composent, un projet pour la Loire. Ce projet vise à ce que les habitants retrouvent leur fleuve. Il a pour nom Projet Loire - Trame-Verte. Il se décline en terme de patrimoine et en terme d'usage, le long des rivières, du canal, du Loiret, de la Loire. Il représente tout un ensemble d'actions qui sont programmées aujourd'hui sur cinq ans puis le seront sur une durée plus longue, qui sont lancées, qui ont déjà débouché sur la réalisation de la place de Loire et sur l'aménagement des grèves du Bourg à La Chapelle Saint-Mesmin. Ces actions vont s'accélérer au cours de l'année 2005 pour prendre leur plein essor début 2006.

L'un des participants avec qui je discutais tout à l'heure évoquait l'erreur historique qu'ont commise les communes ligériennes en ne construisant pas, au XVIII<sup>e</sup> siècle, un canal le long de la Loire. Nous allons aujourd'hui remédier en quelque sorte à cette erreur puisque nous allons, dans le cadre de ce projet, rouvrir la portion de canal entre le « Cabinet Vert » (c'est-à-dire la limite entre Orléans et Saint-Jean-de-Bray), et l'écluse en plein centre d'Orléans.

Voilà donc tout un projet qui va se développer pour que les habitants retrouvent leur fleuve, un projet qui va faire en sorte qu'un centre-ville plus animé et une Loire ouverte aux habitants redonnent à l'agglomération l'image qui lui manque.

J'insisterai enfin sur un point concernant vos travaux et je conclurai par ce biais : le patrimoine, à l'instar des aménagements, est important, mais les aménagements sans les usages ne servent à rien. Je ne vous donnerai qu'une illustration du fait qu'Orléans tourne le dos à son fleuve : dans cette ville de 120 000 habitants, on ne trouve qu'un seul café en bord de Loire. On aura beau faire les plus beaux aménagements, si ces aménagements ne vivent pas, si les gens ne se les approprient pas, si on n'est pas capable de leur donner vie, l'opération se révélera un échec. J'espère que ce sera un des thèmes de vos travaux. Je vous en remercie.

# Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, lever for  
development*

## Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

1.1 : Le pari du patrimoine pour le développement local

*Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development*

### BRASILIA, PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ : LA PRÉSERVATION DE LA VILLE DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*BRASILIA, HERITAGE OF HUMANITY: THE PRESERVATION OF THE CITY WITHIN A SUSTAINABLE DEVELOPMENT CONTEXT*

**Maria Celeste DOMINICI**

UMR 6173 CITERES, Université de Tours / CITERES Laboratory, Tours University  
[celestedominici@hotmail.com](mailto:celestedominici@hotmail.com)

#### RÉSUMÉ

La construction de Brasilia représente la matérialisation des principes d'urbanisme de la Charte d'Athènes. Cette expérience alliée à sa valeur esthétique a fait que la ville a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une partie du territoire du District Fédéral se situe dans une réserve de la biosphère de l'UNESCO, celle du Cerrado. En outre, la spécificité de l'environnement local est liée à la présence de la ligne de partage des eaux du pays.

Deux facteurs majeurs menacent la préservation de Brasilia : d'une part, la croissance de la population et l'occupation accélérée du sol qui s'ensuit, et d'autre part, la spéculation foncière et immobilière, elle-même renforcée par la pression des entreprises du bâtiment en vue de l'augmentation de la densité initialement prévue dans le plan de Lucio Costa et de la libération de nouvelles aires pour la construction.

Pour faire face à l'augmentation accélérée de la population qui résulte des flux migratoires, il est nécessaire de penser l'aménagement du territoire dans l'ensemble du territoire brésilien, et dès que possible dans le cadre de l'Amérique du Sud. La région qui participe le plus à la migration vers le District Fédéral est le Nordeste, la plus pauvre du Brésil. L'aménagement du territoire à grande échelle est nécessaire si l'on souhaite préserver Brasilia, et pour cela des investissements doivent être faits dans les aires soumises à des facteurs d'expulsion de populations.

Quant aux problèmes liés à l'augmentation de la densité urbaine et à la libération des nouvelles aires, on propose la création d'un processus de dialogue avec la population du District Fédéral permettant d'apporter des connaissances sur les caractéristiques de Brasilia et ses spécificités, ainsi que sur la signification de son inscription à l'UNESCO. Si la population concernée connaît et appuie l'inscription, elle est plus incitée à soutenir la préservation des caractéristiques de la ville qui ont justifié son inclusion au patrimoine.

Ainsi, la mise en oeuvre d'un système d'information et de communication pour informer et créer un dialogue avec la population locale sur la réalité de Brasilia et son rôle dans le pays semble être un instrument qui peut agir dans le sens d'une réduction des sur-occupations de terrains et des tentatives d'augmentation de la densité de la ville.

Les nouvelles technologies d'information et de communication favorisent la formation de la connaissance sur une réalité donnée dès que des informations fiables et capables de montrer les aspects les plus importants sont divulguées. C'est un travail qui peut être développé par le gouvernement et aussi par le tiers-secteur – les organisations non gouvernementales.

Ce même processus d'information et de communication peut agir dans le sens du développement de l'identité culturelle de Brasilia. Le renforcement de l'identité peut favoriser la conscience de la nécessité de l'aménagement à

l'échelle du pays et aussi la compréhension de l'importance et des avantages de la préservation du patrimoine inscrit. Des impacts positifs résultant de ce travail se feront sentir dans l'ensemble du pays, étant donné que Brasilia est la capitale et que la ville abrite toutes les cultures régionales.

Le défi est de réduire la migration vers Brasilia, de profiter des impacts de l'inscription en matière de développement économique et social et d'inverser la perception actuelle de la plupart des groupes sociaux, pour qui l'inscription est une restriction au développement.

## ABSTRACT

*Brasilia was built in accordance with the urbanism principles of the Athens Charter. This, together with its aesthetic value, led to the city being listed as a UNESCO World Heritage Site. The Federal District also contains a « biosphere reserve » recognized for the specific nature of the local environment where a number of South American rivers rise.*

*There are two major threats to the preservation of Brasilia: first population growth and the increasing land occupation which that entails; secondly, land and property speculation, heightened by pressure from the building industry in anticipation of the increase in density initially envisaged in the Lucio Costa plan and of the release of new construction zones.*

*To deal with the issue of increasing population growth, which is mainly due to migratory movements, regional development must be seen from the perspective of the country as a whole, and as soon as possible within the broader South American context. The region most affected by migration towards the Federal District is the North East, the poorest area of Brazil. Large-scale regional development is needed if Brasilia is to be preserved, and this involves investing in areas which the local population is being forced to leave.*

*With regard to the problems associated with urban density and the release of new construction zones, dialogue with the residents of the Federal District is needed, to raise their awareness of the importance of the UNESCO inscription. If the people concerned know about and support the inscription, they are more likely to support the preservation of those features of the city which qualify it as a World Heritage site. Thus, implementing a local information and communication system which will create a dialogue with the local inhabitants about the reality of Brasilia and its role in the country could be instrumental in helping limit the over-occupation of land and attempts to increase the density of the city.*

*New information and communication technologies can provide knowledge about a particular issue as soon as reliable information about the most important aspects has been released. This work can be developed by both the government and non-governmental organisations.*

*This information and communication process can also help develop the cultural identity of Brasilia. Strengthening identity can make people aware of the need for development at the country level and understand the importance and advantages of preserving the listed heritage. The positive impact of this work will be felt throughout the country, as Brasilia is the capital where all regional cultures are to be found.*

*The challenge is to limit migration towards Brasilia, to use the impact of the inscription for the purpose of economic and social development, and to reverse the current perception of most social groups who see the inscription as a hindrance to development.*

## INTRODUCTION

L'idée du déplacement du siège du gouvernement brésilien vers le centre-ouest du pays date du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais c'est seulement en 1956 que la décision de la construction de Brasilia sur le Plateau Central a été prise, et la ville a été construite entre 1956 et 1960.

Jusqu'à l'inauguration de Brasilia, en 1960, la capitale était Rio de Janeiro, dans le sud-est du pays. L'occupation du territoire brésilien était très concentrée sur les côtes, il fallait promouvoir le peuplement du vaste territoire, améliorer les liens entre les régions en renforçant le réseau urbain, ainsi que faciliter l'expansion économique vers les nouvelles frontières.

Un concours pour choisir le projet de la ville a été lancé et le vainqueur a été le projet de Lucio Costa. Les principaux bâtiments ont été conçus par l'architecte Oscar Niemeyer.

La valeur esthétique et la signification de cette expérience urbaine ont fait que Brasilia a été inscrite au patrimoine mondial.

Les flux migratoires intenses, nécessaires au peuplement initial du District Fédéral, posent actuellement de graves problèmes d'ordre urbanistique, environnemental et socio-économique. Ces flux constituent aujourd'hui une menace à la préservation du patrimoine inscrit autant culturel que naturel.

On essaye d'identifier des moyens de résolution des problèmes posés par la croissance accélérée de la population en utilisant l'approche de l'aménagement du territoire au niveau national. On propose aussi un travail de conscientisation de ses habitants sur le rôle de la capitale par rapport au pays, et on tente de renforcer leur connaissance sur les raisons de l'inscription de Brasilia au patrimoine mondial et les avantages que cela représente pour le développement durable.

## 1. BRASILIA ET LE DISTRICT FÉDÉRAL

Le *Distrito Federal* est le district fédéral du Brésil. Il possède un statut spécial par rapport aux autres états fédérés. La capitale du District Fédéral, qui est aussi la capitale du Brésil, est Brasilia. C'est un territoire autonome, composé par des régions administratives qui dépendent économiquement de Brasilia. L'aire occupée par le District Fédéral a la forme d'un rectangle. Ce dernier se situe au milieu de l'état de Goias, sur le Plateau Central, à 1 000 m d'altitude, dans le Centre-Ouest brésilien.

Le plan de Brasilia s'organise selon deux axes qui se croisent. À l'extrême Est de l'un de ces deux axes – l'axe monumental – se trouve la Place de Trois Pouvoirs, où se situent le Palais *do Planalto*, le palais présidentiel, l'Assemblée Nationale et le Tribunal Suprême Fédéral. À l'autre extrémité de l'axe monumental se trouve le siège du gouvernement du District Fédéral. L'autre axe porte le nom du président brésilien qui a construit Brasilia, Juscelino Kubistchek. Tout au long de cet axe, depuis l'aile nord jusqu'à l'aile sud, s'étendent les « *superquadras* », qui sont des espaces résidentiels avec des bâtiments horizontaux de six étages à pilotis pour laisser libre la circulation des piétons. Les *superquadras* possèdent des grandes aires vertes, des espaces de loisirs pour les enfants, et des espaces de rencontre et de repos.

Chaque groupe de quatre *superquadras* compose une « unité de voisinage ». Dans chaque unité sont prévus une école maternelle, une école primaire, une « école parc » pour les activités artistiques et sportives, un club pour les rencontres et les loisirs de la population du quartier. Des commerces locaux sont intercalés régulièrement entre les *superquadras*.

Le plan de Brasilia a rassemblé les activités urbaines par secteurs, conformément aux principes fondamentaux du fonctionnalisme : il y a le secteur bancaire, le secteur hospitalier, le secteur commercial, le secteur culturel, le secteur de divertissement, ainsi que d'autres.

Un grand lac a été créé à partir du barrage de petits cours d'eau d'altitude. C'est le lac Paranoa, au bord duquel se développe la ville. Ce lac est important pour la régulation climatique de la ville, car la région du plateau central possède de faibles indices d'humidité.

On a cherché par le plan de la ville à créer les meilleures conditions de vie possibles. Comme le dit Lucio Costa : « Ville planifiée pour le travail ordonné et efficace mais, en même temps, ville vivante et agréable, propice à l'évasion et à la spéculation intellectuelle, capable de devenir non seulement le centre de gouvernement et d'administration, mais aussi un foyer de culture des plus lucides et sensibles du pays. »

L'architecture de la ville est très innovante, spécialement en ce qui concerne les œuvres de Niemeyer, avec des structures très avancées du point de vue de l'esthétique et du génie civil. Oscar Niemeyer a reçu plusieurs prix internationaux pour son œuvre.

En raison de son plan urbain et de son architecture, la ville a été inscrite au Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO en 1987. Selon la justification du Conseil International des Monuments et des Sites - l'ICOMOS - pour l'inclusion de Brasilia dans la liste du patrimoine mondial, les principes de l'urbanisme fonctionnaliste du XX<sup>e</sup> siècle, tels qu'ils se sont exprimés en 1943 dans la *Charte d'Athènes* ou encore en 1946 dans la *Manière de penser l'urbanisme* de Le Corbusier, ont été exprimés à Brasilia.

Près de 60% du territoire du District Fédéral, qui occupe 5.789,16 km<sup>2</sup>, ont été expropriés. La raison principale était d'éviter un problème qui a été vérifié dans l'ancien District Fédéral, à Rio de Janeiro, où les produits potagers et autres produits périssables provenaient de grandes distances – plus de 400 km – parce que la zone rurale s'éloignait de plus en plus du fait de l'accélération de l'étalement urbain. Le système adopté à Brasilia, où la plus grande partie des terres appartient à l'État, permet au gouvernement de contrôler l'utilisation du sol.

Le modèle foncier créé au District Fédéral pour la zone rurale reposait sur de petites unités agricoles en faire-valoir indirect, le gouvernement affermant les terres selon des baux de 20 années renouvelables. Ce modèle, qui visait à empêcher l'urbanisation des zones rurales, est menacé en raison de pressions pour la privatisation de ces terres.

En ce qui concerne les aspects écologiques du District Fédéral, il convient de souligner que le rectangle du District Fédéral s'inscrit dans la partie centrale de l'écosystème du cerrado, écosystème qui occupe le quart du territoire brésilien. On y trouve une variété peu commune de flore et de faune. C'est là que prennent source les trois bassins sud-américains les plus importants : de l'*Amazonas*, du *Rio de la Plata* et du *São Francisco*. C'est le phénomène connu sous le nom de *Aguas Emendadas*. Dans le rapport d'inscription de Brasilia, la justification porte sur la partie urbaine de Brasilia, en tant que bien culturel et aussi sur certaines aires du District Fédéral, en tant que bien naturel.

Une grande partie du District Fédéral se situe également dans la Réserve de la Biosphère de l'UNESCO pour les Cerrados.

L'importance de l'écosystème du territoire du District Fédéral ainsi que les problèmes posés par l'occupation accélérée du sol ont mené le gouvernement brésilien à créer, par le décret du 10/01/2002, l'Aire de Protection de l'Environnement du Plateau Central avec le but de protéger les cours d'eau, de régler l'usage du sol, pour garantir l'utilisation équilibrée des ressources naturelles et protéger le patrimoine environnemental et culturel de la région.

## 2. LES FACTEURS MAJEURS QUI MENACENT LA PRÉSERVATION DE BRASILIA

### 2.1. La croissance de la population

Kubitschek, Lucio Costa et Niemeyer prévoyaient autour de 500.000 habitants pour Brasilia. Mais la forte immigration dans la capitale s'est traduite par de forts taux de croissance de la population. Le choix du gouvernement pour faire face à cette expansion a été la création des villes appelées satellites, afin d'éviter la croissance excessive de la conurbation de Brasilia et la pression sur le bassin du Paranoa, où se trouve la capitale. Il y a aujourd'hui seize villes satellites et plusieurs secteurs d'habitation pas encore réglementés dans le District Fédéral<sup>1</sup>.

Le taux de croissance de la population est encore fort, du fait des problèmes économiques et sociaux des régions moins développées du pays, en particulier le Nordeste. Il y a aussi une partie des migrants vers Brasilia qui sont attirés par la qualité de vie de la capitale et/ou poussés à quitter les grandes villes du pays pour fuir le stress et la violence urbaine.

Les conséquences de la pression migratoire sur le District Fédéral et les aires voisines ont été perçues depuis longtemps. En 1975, un programme a été proposé pour faire face aux problèmes. Considérant que les grandes agglomérations urbaines créent des inconvénients de tous ordres – économiques, sociaux, d'infrastructure et environnementaux - et en considérant l'objectif d'une distribution équilibrée de la population au sein du territoire national, le Programme de Développement de la Région Géoéconomique de Brasilia a été lancé. Ce programme proposait de créer, dans des zones sélectionnées sur les trajectoires des flux migratoires, des conditions capables de fixer l'immigrant avant son arrivée dans la capitale. Il s'agissait de créer les infrastructures et les conditions économiques et sociales favorisant la fixation des immigrants. Afin d'induire le développement de ces zones, des nouveaux noyaux urbains et des activités rurales ont été prévus. Ce programme considérait qu'il fallait reprendre une des plus importantes missions de Brasilia : le développement des régions les plus excentrées.

Étant donné la localisation géographique de la capitale ainsi que les ressources financières et humaines qu'y sont concentrées, on peut affirmer que Brasilia peut contribuer de façon significative au développement des zones moins favorisées. La politique qui tend à concentrer les investissements dans la capitale ne fait d'une certaine façon qu'aggraver les problèmes.

Le programme de la région géoéconomique reposait sur le présupposé qu'une bonne partie de la solution des problèmes de Brasilia dépendait du solutionnement de ceux de la région Nordeste. Cependant, ce programme n'a été mis en œuvre que très partiellement. Les intérêts politiques et le manque d'une vision à long terme ont empêché sa mise en œuvre. Un fond a été créé pour soutenir les actions préconisées par le programme, mais le District Fédéral a toujours absorbé les ressources qui devaient être orientées vers la région géoéconomique. Les gouvernements du District Fédéral à l'époque ont toujours préféré faire des investissements dans le quadrilatère de la capitale, en oubliant que la source des problèmes était ailleurs.

Dans plusieurs documents du Programme de développement de la région géoéconomique de Brasilia, ce point a été mis en relief, mais les gouvernements de la capitale se sont tournés vers l'intérieur du District Fédéral, en s'occupant, d'une façon marginale, des actions d'émergence dans l'aire la plus proche, que constitue le « *Entorno* », c'est-à-dire les municipalités limitrophes. La forte migration provenant des états de Goiás et de Minas Gerais, très proches du District Fédéral, ainsi que la conurbation formée avec les municipalités limitrophes de Brasilia démontrent la nécessité de la création d'un réseau urbain hiérarchisé dans la région, assurant une offre intégrée des services de base de santé et d'éducation. Ces services sont très recherchés par les habitants des municipalités voisines et même de régions lointaines.

La perspective régionale du développement du District Fédéral a été négligée et les programmes qui ont suivi n'ont pas reposé sur des stratégies d'inversion des tendances. C'étaient des programmes élaborés pour justifier l'allocation des ressources selon des intérêts ponctuels.

L'utilisation d'un plan d'aménagement du territoire au Brésil n'a pas encore réussi à s'affirmer, malgré l'inscription de son principe dans la Constitution Fédérale. Pour appuyer l'élaboration d'un plan national d'aménagement du territoire, le Ministère de l'Environnement préconise l'élaboration d'un zonage écologique et économique, ce qui est adéquat dans une réalité aussi diversifiée que la réalité brésilienne, du point de vue de l'environnement, de l'économie et de la population. Seules certaines régions ont déjà leur zonage et l'élaboration d'un plan d'aménagement pour le territoire national reste encore dans la loi.

La territorialisation des politiques publiques a, jusqu'à aujourd'hui, été menée par un ministère et des organes régionaux. Il y a eu, au niveau fédéral, le ministère de l'Intérieur et, pour l'échelle régionale, les agences : SUDENE, pour le Nordeste, SUDAM pour l'Amazonie, SUDECO pour le Centre-Ouest et SUDESUL pour le Sud. Dans les années 1990, une réforme de l'État a été mise en place avec l'intention de créer une structure plus rationnelle et plus efficace. On a alors fermé toutes les agences régionales, ce qui a fait que les documents qui constituaient la mémoire des études réalisées, des programmes et des projets, ainsi que les personnels de ces agences, ont été dispersés, et cela a créé un vide dans l'approche territoriale du développement brésilien. Actuellement, on essaye de restructurer l'aire des politiques régionales avec le ministère de l'Intégration Nationale.

Peut-être du fait que le budget des organes de développement régional est orienté vers tous les secteurs, contrairement à ceux des ministères sectoriels, on observe une incidence plus grande de l'utilisation politique des ressources. Il semble qu'en

ce moment, cela commence à changer. Il serait utile de créer des bases de données comprenant des documents, des études, des programmes et tout le matériel disponible concernant la planification régionale au Brésil. La connaissance existante doit être rassemblée et ordonnée pour qu'on puisse identifier l'état de l'art dans ce domaine et avancer. Les technologies d'information et de communication peuvent beaucoup y contribuer.

## 2.2. La pression foncière et immobilière

Dans ce contexte, la pression sur l'espace de Brasília est grande. Les entreprises immobilières souhaitent l'augmentation du gabarit des bâtiments de l'aire résidentielle de la ville (actuellement de six étages sur pilotis), l'augmentation de la densité des *superquadras*, le changement de destination de certaines zones de la ville et la libération des nouvelles aires pour la construction, entre autres demandes.

Il y a dans le District Fédéral un déficit d'habitations dû à l'intensité de la migration. Ce déficit renforce les revendications des entreprises et des spéculateurs qui font pression pour l'augmentation du taux de densité et la libération de nouvelles aires à bâtir.

Cette situation fait qu'une bonne partie de la population s'oppose aux limitations imposées par l'inscription et par certaines prescriptions du District Fédéral, tel que le modèle foncier conçu pour la nouvelle capitale et la préservation environnementale des aires représentatives de l'écologie locale. Des parcelles sont souvent envahies en vue de la construction d'habitations, par des particuliers ainsi que par des spéculateurs et cela même dans des zones protégées en raison de leur valeur écologique. La construction des maisons progresse à toute vitesse et la phase suivante est de faire pression pour amener le gouvernement à reconnaître les nouveaux lotissements en les réglementant par la loi.

Du point de vue de ceux qui ont besoin d'un habitat ainsi que de ceux qui tirent leur profit de l'industrie du bâtiment et de la spéculation foncière, l'inscription au patrimoine devient un problème, un « plâtrage » selon l'expression la plus utilisée. La même chose se vérifie dans les aires protégées du fait de leurs qualités environnementales.

L'Institut du Patrimoine Historique et Artistique National (IPHAN), organe du gouvernement brésilien lié au ministère de la Culture, est coresponsable avec l'administration de Brasília en ce qui concerne le périmètre inscrit au patrimoine mondial. L'IPHAN essaye de faire maintenir l'originalité du plan en analysant les propositions et en les discutant avec le gouvernement du District Fédéral.

Il existe aussi le Conseil pour la Préservation de l'aire inscrite de Brasília<sup>2</sup> créé par le gouvernement du District Fédéral pour démontrer son intention de préserver l'aire inscrite.

Cependant, étant donné les fréquents changements des équipes techniques qui suivent les changements des gouvernements – national et de district –, on peut considérer que, comme dans quelques autres secteurs du gouvernement, il n'y a pas de continuité dans les approches de la gestion de Brasília et du District Fédéral. En outre, les analyses sont restreintes à quelques techniciens et dans la plupart des cas la société n'est pas informée des aspects analysés, des enjeux, des solutions adoptées.

De plus, le manque de continuité entraîne de graves préjudices car, en général, la mémoire des politiques et des programmes n'est pas préservée.

Un autre facteur défavorable à la préservation du patrimoine naturel et culturel résulte du pouvoir législatif du District Fédéral, qui est souvent accusé de favoriser des actions contraires à la préservation du patrimoine inscrit ainsi que des aires protégées pour des raisons écologiques, thème fréquent de reportage dans la presse locale.

Finalement, les politiques de plus large envergure ne sont pas entreprises par le District Fédéral. Les invasions de terrains persistent, ainsi que les pressions de certains groupes économiques et politiques pour altérer les règles d'usage du sol, en dépit de tous les instruments de protection tels que l'inscription de Brasília au patrimoine de l'UNESCO, la Réserve de la Biosphère du Cerrado, et l'Aire de Protection de L'Environnement du Plateau Central.

Le processus de planification et de suivi du patrimoine de Brasília peut, cependant, s'améliorer. Pour cela, à notre avis, il faut compter sur l'opinion publique. L'expérience montre qu'il est possible de la mobiliser en faveur des causes collectives. Un exemple récent est le mouvement des organisations non-gouvernementales, des architectes, des écologistes, de la presse et d'autres groupes pour le maintien du Conseil de préservation de l'aire inscrite de Brasília que l'Assemblée de district voulait supprimer<sup>3</sup>. D'autres exemples de succès des mouvements populaires sont la création des parcs pour la protection de sites significatifs comme le Parque Olhos d'Água et le Parque da Asa Sul.

La population de Brasília ne connaît que superficiellement les enjeux des changements proposés et, dans sa majorité, n'a pas connaissance des faits qui ont engendré l'inscription de la capitale brésilienne au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Inspirés par les théories qui traitent de l'importance et des possibilités de l'information et de la connaissance telles celles d'Edgar Morin et Manuel Castells, nous considérons qu'il peut y avoir des opportunités intéressantes apportées par les nouvelles technologies d'information et de communication. La grande facilité d'accumulation des données, des images et du son, c'est à dire des cartes, des textes, des vidéos, des photos, allié à l'internet qui permet la divulgation en temps réel et également la possibilité de communications interactives, donnent aux T.I.C. une place privilégiée.

On peut créer, par exemple, une banque des données concernant le plan de Brasilia, son architecture, les principes sur lesquelles la ville a été conçue, des informations sur l'occupation du sol, les aires protégées, ainsi que des statistiques sur l'économie et la situation sociale. Des débats sur des thèmes spécifiques peuvent être mis en œuvre.

### 3. INFORMATION ET CONNAISSANCE

Connaissance est pouvoir, comme a dit Francis Bacon au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'importance de la connaissance est aussi exaltée par Edgar Morin, qui souligne que la connaissance du monde en tant que monde est un besoin à la fois intellectuel et vital.

Quand on rend accessible des informations à la société, on lui confère du pouvoir par rapport au sujet concerné. La connaissance sur la réalité géographique, urbaine, culturelle... lui permet de faire des analyses, des comparaisons, des jugements, des propositions. Avec la connaissance d'une réalité donnée, le citoyen peut avoir des conditions plus favorables pour exercer ses droits, parmi lesquels celui de participer à la gestion de son espace de vie.

La connaissance d'une réalité donnée peut amener à la responsabilisation, à la conscientisation des enjeux existants dans les choix possibles, dans les solutions proposées. Dans le cas de la connaissance sur un territoire donné, cela permet la participation sociale dans la gestion - la démocratisation de la gestion. La qualité de la participation dépendra de la qualité des informations, des outils existants pour permettre l'interaction entre le système qui abrite l'information et les citoyens.

L'existence d'un système d'information et de communication centré sur la réalité urbaine et culturelle de Brasilia et sur les sites protégés représentatifs du point de vue écologique peut mener la société à connaître les bénéfices qui découlent de l'inscription et l'importance de la préservation.

Si la population locale ainsi que des personnes d'autres régions arrivent à comprendre les rapports existants entre ce qui se passe à l'intérieur du District Fédéral et dans les municipalités limitrophes et ce qui se passe dans les régions les plus dépourvues du pays, il sera possible de renforcer la compréhension de la nécessité d'une politique d'aménagement à grande échelle, capable de promouvoir une distribution plus équilibrée de la population et de la production dans l'espace national et même continental. La diffusion du concept de développement durable ainsi que la connaissance d'instruments tels que le zonage écologique et économique peuvent favoriser une compréhension plus large des enjeux existants dans les choix liés à la sauvegarde de patrimoine inscrit de Brasilia. En même temps, la population serait plus consciente des options de la ville : soit assumer son rôle de contributeur au développement national et en même temps contrôler l'intensité des migrations, soit laisser les tendances de concentration spatiale de la population agir librement et par conséquent augmenter les menaces sur le patrimoine inscrit et détériorer la qualité de vie locale.

Cela peut être envisagé comme une possibilité réelle, vu que le District Fédéral possède les plus hauts niveaux d'instruction ainsi qu'un des plus hauts revenus *per capita*. C'est aussi dans le District Fédéral qu'on trouve un des plus grands nombres de personnes qui utilisent les technologies de l'information et de la communication. Ces circonstances permettent de soutenir une politique afin de favoriser la participation de la population à la gestion du patrimoine inscrit.

En outre, les technologies de l'information et de la communication peuvent être intensivement utilisées dans la formation d'un système d'information sur le développement régional, dans le but de conserver la mémoire des expériences réalisées dans le domaine de la planification régionale d'une part, et d'autre part, d'organiser les théories et les études existantes sur ce sujet. Cela permettrait aussi de promouvoir l'articulation entre les universités, le gouvernement, le tiers secteur et tous ceux qui s'intéressent au sujet.

### 4. L'IDENTITÉ CULTURELLE

Brasilia possède plusieurs éléments dans son histoire et dans son territoire qui composent son identité culturelle. L'effort réalisé pour le déplacement de la capitale, de Rio de Janeiro vers le centre du Brésil, a reçu un appui important de la population qui attendait de ce transfert un grand changement dans la vie nationale.

Ce sentiment de commencement d'une nouvelle ère pour le pays a survécu même à la période de dictature militaire que le Brésil a connu de 1964 à 1979. Brasilia a été nommée « la capitale de l'espoir ».

Le 2 octobre 1956, le président du Brésil, Juscelino Kubistchek a prononcé des mots qui ont marqué la vision de l'avenir par le peuple brésilien : « *De ce Plateau Central, de cette solitude qui bientôt se sera transformée en cerveau des hautes décisions nationales, je porte mon regard une fois de plus sur l'avenir de mon pays et j'envisage cette aube avec une foi inébranlable et une confiance sans limites en son grand destin.* »

D'autres éléments participent à la formation de l'imaginaire de la capitale brésilienne.

Le 30 août 1883, un saint italien nommé Dom Bosco, fondateur de l'ordre des Salésiens, a eu un rêve qui racontait qu'entre les 15<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> parallèles il y avait une dépression où se formait un lac. À plusieurs reprises, une voix lui disait

que du milieu des montagnes surgirait la terre promise, d'où du lait et du miel allaient jaillir et que ce serait une incommensurable richesse. Au 31 décembre 1956, avant même le début de la construction de Brasília, l'ermitage Dom Bosco a été érigé, aux bords du lac Paranoa, au passage du 15<sup>e</sup> parallèle. Cette histoire a une influence importante dans la pensée des habitants de Brasília.

Un autre facteur symbolique découle de la situation géographique du site du District Fédéral, qui abrite la naissance des grands bassins hydrologiques de l'Amérique du Sud. Les « *Aguas Emendadas* » représentent le berceau des eaux fluviales du continent, ce qui apporte une signification symbolique importante. Les eaux du pays naissent au Plateau Central, et à partir de là s'écoulent à travers toutes les régions.

La capitale brésilienne est aussi le lieu où les cultures de toutes les régions et états du pays sont représentés, à travers les migrants venus pour la construire, pour y travailler et y vivre. Ce fait constitue une situation singulière, qui a aussi un caractère symbolique d'union dans la diversité.

Soulignons également le grand nombre de groupes spiritualistes présents sur le Plateau Central, qui ont une très grande tolérance les uns envers les autres et qui croient être dans un site particulier du point de vue spirituel.

Le patrimoine de Brasília, composé des lignes modernes de son architecture et de ses grands espaces, alimente les imaginaires tournés vers le futur. Cela produit au sein de cette jeune population la fierté de sa force, de sa capacité créative, l'espoir dans l'avenir.

Les éléments suggérés ici peuvent être travaillés dans le sens de la création d'une attitude plus responsable et plus consciente par rapport à la ville, à son environnement, au rôle de Brasília dans le contexte national et peut-être continental. L'imaginaire de la population du plateau central du Brésil, très peuplé par des rêves tournés vers le futur, peut être instrumentalisé au bénéfice d'une représentation cohérente du territoire.

Un travail visant à organiser cette mosaïque d'imaginaires peut agir dans le sens de la préservation du patrimoine inscrit, pourrait aussi inciter la capitale à participer au développement des autres régions du pays.

Pierre Nora<sup>4</sup> dit que le patrimoine est comme notre grandeur même. Il est notre mémoire collective et se confond avec elle. Le patrimoine de Brasília porte en soi une mémoire qui se tourne vers le futur. Un futur qui souhaite la paix et le bien-être de tous. Ces caractéristiques de la population locale permettent de développer un travail intéressant de mobilisation vers un mode de vie en accord avec le concept de développement durable. La grandeur de Brasília peut se développer et pour cela, un travail de dialogue avec la population peut sûrement y contribuer.

## CONCLUSION

Pour la préservation du patrimoine culturel et naturel inscrit de Brasília, la reprise d'une approche plus large s'impose et cela pourrait être fait à travers l'aménagement du territoire au niveau national. Les conséquences de la pauvreté de quelques parties du territoire brésilien se font sentir nettement dans la capitale. Il faut changer les structures socio-économiques qui créent cet état de choses : les problèmes des régions en retard de développement. Brasília possède plusieurs facteurs qui peuvent être mobilisés en faveur des régions périphériques, comme par exemple le grand nombre de professionnels en condition d'être impliqués dans des projets de développement. Il s'agit de sensibiliser la population en lui montrant les rapports de cause et effet entre les réalités des régions défavorisées et celle de Brasília.

Pour une mobilisation de la société locale, plusieurs éléments peuvent être réunis et soulignés. La mission assignée à la nouvelle capitale au moment de sa fondation, les éléments qui composent l'imaginaire local, facteurs d'émergence d'une identité culturelle propre, les raisons et la signification de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que la prise de conscience des enjeux environnementaux peuvent favoriser une plus grande implication de la société locale dans les définitions des orientations du développement.

Comme instruments capables de viabiliser un travail de conscientisation sur la réalité à la fois nationale, régionale et locale de Brasília, les technologies de l'information et de la communication prennent une place privilégiée par les facilités qu'elles présentent. Il s'agit de mettre ces technologies au service de la participation de la population dans le processus de préservation d'un patrimoine inscrit et aussi dans le développement d'un pays.

## BIBLIOGRAPHIE

### Monographies et périodiques

- Chiappero (Dany), Patrimoine Ligérien et Développement Urbain, thèse de Doctorat d'aménagement et d'urbanisme, Université François Rabelais - CESA, Tours, 1996.
- Companhia de Desenvolvimento do Planalto Central (CODEPLAN), Guia de Informações Socio-Econômicas,

Turísticas e Culturais do Distrito Federal. Brasília, 1999.

- Groupe de Travail pour la Préservation historique, culturel, naturel et urbain de Brasília, Justification, 1986.
- Correio Braziliense.
- Icomos, Liste du Patrimoine Mondial n° 445, Brasília, District Fédéral, 1986.
- Salgado (Gustavo Souto Maior), in *Jornal do Brasil*, numéro du 01.09.2003.
- Verissimo (Monica), *Metologia de Zoneamento Ambiental*. Area de estudo : APA Gama Cabeça-de-Veado, Tese de Doutorado, Universidade de Brasília, Brasília, DF 2003.

### Sites Internet

- [www.portal.unesco.org](http://www.portal.unesco.org)
- [www.persocom.com.br/brasil](http://www.persocom.com.br/brasil)
- [www.correiobrasiliense.com.br](http://www.correiobrasiliense.com.br)
- [www.districtofederal.df.gov.br](http://www.districtofederal.df.gov.br)
- [www.viaecologica.com.br](http://www.viaecologica.com.br)

## NOTES

<sup>1</sup> Villes satellites : Gama, Taguatinga, Brazlândia, Sobradinho, Planaltina, Paranoá, Nucleo Bandeirante, Ceilândia, Guara, Cruzeiro, Samambai, Santa Maria, São Sebastião, Recanto das Emas, Riacho Fundo, Candangolândia.

<sup>2</sup> Conselho de Preservação da Área Tombada de Brasília (Conpresb).

<sup>3</sup> Projet de loi 1.058/04 de la *Câmara Distrital*.

<sup>4</sup> Cité par Chiappero, Dany, *Patrimoine Ligérien et Développement Urbain*, thèse de Doctorat d'aménagement et d'urbanisme, p. 105.

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 1 : Le pari du patrimoine pour le développement local

*Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development***LE FINANCEMENT ET LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL DANS UN CONTEXTE DÉCENTRALISÉ : LE CAS DE CASTILLA Y LEON, ESPAGNE***THE FUNDING AND MANAGEMENT OF CULTURAL HERITAGE IN A DECENTRALIZED CONTEXT : THE CASE OF CASTILLA AND LEON, SPAIN***Eva VICENTE**Université de Valladolid / Valladolid University  
[evicente@eco.uva.es](mailto:evicente@eco.uva.es)**RÉSUMÉ**

En 1978, l'Espagne a initié un processus de décentralisation politique et administrative. L'État espagnol est devenu un « Estado Autonomico » composé de 17 provinces différentes qui assument, à des degrés divers, un grand nombre de compétences gérées jusque là par l'Administration Centrale. De toute évidence, cette nouvelle configuration politique et administrative de l'État a eu des conséquences importantes dans le domaine de l'organisation administrative et normative de la gestion du Patrimoine.

Cet article analyse comment se répartissent et s'articulent les compétences entre Administration Centrale et « Provinces Autonomes » afin de définir et de superviser une politique du Patrimoine. Il rend compte de ses implications quant au financement et à la gestion des biens patrimoniaux en prenant pour référence le cas de « Castilla y Leon ». Nous ferons aussi un bref inventaire des principaux outils utilisés par le gouvernement régional afin d'encourager la participation d'autres acteurs régionaux dans ce domaine, qu'ils soient publics ou privés. Enfin, nous mettrons l'accent sur une série d'initiatives régionales dans le domaine du financement et de la gestion du Patrimoine qui obtiennent d'excellents résultats, comme la « Fondation du Patrimoine historique de Castilla y Leon ».

**ABSTRACT**

*A political and administrative decentralisation process begins in Spain in 1978. The Spanish State becomes an « Estado Autonomico » structured in 17 different Communities that assume, in different degree, a great number of competencies managed until then by the Central Administration. This new political and administrative configuration of the State has had, obviously, important implications in the field of the normative and administrative organisation for the Heritage management.*

*This paper analyses how the distribution of competencies between the Central Administration and the « Autonomous Communities » has been articulated for the formulation and supervision of Heritage policy. It discusses its implications from the point of view of the funding and management of heritage goods, taking as a reference the case of the Autonomic Community of Castile and Leon. We will also make a brief review of the main tools used by the regional government to encourage the participation in this field of others regional agents, either public or private. Finally, we will emphasise a series of initiatives of the region in the matter of Heritage funding and management that are obtaining excellent results, like the « Foundation of Historical Heritage of Castile and Leon ».*

## INTRODUCTION

Depuis 1978, un processus de décentralisation politique et administrative a été mené en Espagne. L'État espagnol est devenu un « État Autonomiste »<sup>1</sup> structuré en 17 « Communautés Autonomes »<sup>2</sup> qui assument, à des degrés divers, un grand nombre de compétences gérées jusqu'alors par l'Administration Centrale. Cette nouvelle configuration politique et administrative de l'État a eu, évidemment, d'importantes répercussions dans le cadre de l'organisation normative et administrative de la gestion du Patrimoine.

L'objectif de cette communication consiste à analyser comment la distribution de compétences en matière de patrimoine entre l'administration centrale et les Communautés Autonomes a été articulée, ainsi que ses implications du point de vue du financement et de la gestion des biens patrimoniaux, en prenant comme référence le cas concret de la Communauté Autonome de Castille et Leon. Nous ferons aussi un bref examen des principaux instruments et des mesures utilisés par le gouvernement régional pour favoriser la participation dans cette tâche d'autres agents régionaux, soit publics, soit privés. Nous soulignerons finalement quelques initiatives de la région en matière de financement et de gestion du patrimoine qui sont en train de remporter des résultats excellents, comme la Fondation du Patrimoine Historique de Castille et Leon.

### 1. LA DISTRIBUTION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE EN ESPAGNE

L'explication du développement actuel de la politique du patrimoine en Espagne implique nécessairement la connaissance du procès d'articulation du partage des compétences du domaine, entre l'État et les Communautés Autonomes. Bien qu'en Espagne, tout comme dans les autres pays, les antécédents des politiques du patrimoine remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est certain que les bases qui constituent aujourd'hui notre modèle de politique patrimoniale sont beaucoup plus récentes. Ce modèle trouve ses racines dans le changement de régime politique qui a eu lieu en Espagne pendant les années soixante-dix et dans le processus de restructuration politique et administrative entamé pendant ces années.

Le modèle d'administration du patrimoine établi par la dictature franquiste, qui était encore en vigueur quand on a approuvé la Constitution Espagnole de 1978 –CE–, était un modèle fortement centralisé. Cette centralisation était due en partie à la non-existence des Communautés Autonomes, mais aussi à une philosophie qui ne permettait pas la moindre déconcentration vers l'administration locale, considérée alors comme le dernier lien de l'administration, sans la moindre marge d'autonomie (García, 2004).

La Constitution de 1978 instaure un nouveau modèle de gestion largement décentralisé, et ce également dans le cadre du patrimoine. En vertu de ce modèle, les Communautés Autonomes peuvent assumer des compétences en matière de musées, bibliothèques, conservatoires de musique et Patrimoine Monumental d'intérêt pour la Communauté Autonome (148.1 CE). On réserve comme compétences exclusives de l'administration centrale la défense du patrimoine espagnol contre la spoliation et l'exportation illégale, ainsi que les musées, bibliothèques et archives dont le titulaire est l'État, sans préjudice de leur gestion par les Communautés Autonomes (149.1 CE). Ce partage de compétences est complété par les dispositions de l'article 149.2 de la Constitution qui indique que « *sans préjudice des compétences que pourront assumer les Communautés Autonomes, l'État considérera le service de la culture comme devoir et attribution essentielle et facilitera la communication culturelle entre les Communautés Autonomes, en accord avec elles* ». Ce précepte montre clairement l'existence d'une activité convergente ou concourante puisque, indépendamment des compétences assumées par les Communautés Autonomes en matière de culture et, par conséquent, de patrimoine, quelles qu'elles soient, l'État pourra les influencer par une activité parallèle grâce à ce devoir générique de « service à la culture »<sup>3</sup>. En outre, il faut tenir compte du fait que l'État maintient aussi des compétences normatives sur beaucoup de matières reliées d'une manière plus ou moins directe avec les biens patrimoniaux comme les impôts, le régime de sanction, la propriété, le commerce, etc.

Impulsé par le mandat constitutionnel « de service à la culture », l'État a approuvé en 1985 la *Loi du Patrimoine Historique Espagnol*<sup>4</sup>. Cette loi complète ce qui est déjà disposé dans la Constitution en matière de partage de compétences. Concrètement, dans son article 2.1., elle indique que sans préjudice des compétences qui correspondent aux autres pouvoirs publics, il est des devoirs et des attributions essentielles de l'administration de l'État de garantir la conservation du Patrimoine Historique espagnol, de promouvoir son enrichissement et de favoriser et de protéger l'accès de tous les citoyens aux biens qui en ressortent. La diffusion internationale de la connaissance du patrimoine est aussi de la compétence de l'administration de l'État, tout comme la récupération des biens patrimoniaux quand ils auront été illicitement exportés et tout comme l'échange, en ce qui concerne ces derniers, d'informations avec les autres

États et avec les organismes internationaux. La Loi du Patrimoine de 1985 constitue la base du cadre normatif qui règle actuellement le secteur du patrimoine en Espagne<sup>5</sup>, complétée postérieurement avec la réglementation autonome.

Après l'approbation des Statuts d'Autonomie des 17 Communautés Autonomes<sup>6</sup>, dans lesquels toutes, sans exception, déclarent vouloir assumer leurs compétences en matière de patrimoine, commence un long processus de cession des compétences, des services et des moyens de l'État aux Communautés Autonomes en cette matière, qui devait durer environ sept années. Actuellement, une fois achevé le processus de cession des compétences, les Communautés Autonomes sont devenues les principales protagonistes de l'action publique en matière de patrimoine<sup>7</sup>: chaque Communauté est compétente pour tout le patrimoine existant dans son territoire, à l'exception des biens patrimoniaux assignés aux services publics de l'État et de ceux appartenant au Patrimoine National, qui sont régis par leur propre réglementation.

## 2. L'ADMINISTRATION DU PATRIMOINE DANS LA COMMUNAUTÉ AUTONOME DE CASTILLE ET LEON

La Communauté Autonome de Castille et Leon est une région intérieure, située au nord-ouest de l'Espagne. Elle représente 94.224 km<sup>2</sup> (18,7% du territoire national), ce qui la conforte comme la région la plus étendue de l'Espagne et une des régions les plus étendues de l'Union Européenne. La région comprend neuf provinces : Avila, Burgos, Leon, Palencia, Salamanque, Ségovie, Soria, Valladolid et Zamora.

Castille et Leon, tout comme les autres Communautés Autonomes, énumère dans son Statut d'Autonomie les compétences exclusives de la Communauté en matière de patrimoine culturel<sup>8</sup>. Pour l'exercice de ces compétences, elle possède les pouvoirs législatif et réglementaire et la fonction exécutive (dont l'inspection), qui devront être exercés en respectant ce qui est disposé dans la Constitution.

L'administration autonome a conservé, avec quelques modifications, une structure organisationnelle de base assez semblable tout au long des années. Cette structure est constituée par une série de départements appelés « Consejerías », chargés de développer différentes fonctions en tenant compte des compétences qui leur sont attribuées. Chaque « Consejería » est structuré en un Secrétariat Général et diverses Directions Générales qui, à leur tour, sont structurées en divers Services. Tout cela constitue les « services centraux » de l'administration de Castille et Leon. En sus de ceux-ci il existe, dans chaque province de la Communauté, les délégations territoriales des différents « Consejerías ». Dans certains cas, comme celui de l'administration chargée de la tutelle du patrimoine, à côté des délégations territoriales il est une autre série d'organismes provinciaux avec des compétences et des fonctions diverses qui, avec ces délégations, constituent ce que l'on appelle « administration périphérique ».

Par rapport à la « Consejería » compétente en matière de politique culturelle, il faut indiquer que tout au long de ces années l'exercice des compétences culturelles a été partagé avec l'exercice d'autres compétences pour des matières qui ont un rapport plus ou moins proche avec la culture. Actuellement, la « Consejería » de Culture et Tourisme est la représentante du développement tant de la politique culturelle que de la politique touristique de la région.

La « Consejería » de Culture et Tourisme a une structure semblable à celle du reste des « Consejerías »: un organe horizontal d'administration générale, appelé « Secrétariat Général et Services Centraux » avec des fonctions administratives au niveau de toute la « Consejería » et une série d'organes verticaux spécialisés sectoriellement dans les différents domaines de compétence de la « Consejería », appelées Directions Générales, parmi lesquelles il y a la Direction Générale du Patrimoine et des Biens Culturels. Étant donné la diversité des fonctions et compétences qu'a dû exercer à chaque moment la « Consejería » de Culture, on peut dire qu'actuellement la D.G. Patrimoine et Biens Culturels est le principal protagoniste de l'exécution de la politique patrimoniale de la Communauté.

### 2.1. La Direction Générale Patrimoine et Biens Culturels

La D.G. Patrimoine et Biens Culturels a à sa charge une grande quantité de fonctions relatives aux biens patrimoniaux. Pour faciliter son action, la Direction Générale comprend une série de services:

- Le *Service de Restauration du Patrimoine Historique* est chargé des interventions directes sur les biens patrimoniaux de la région ; il doit définir les critères d'intervention ; superviser les activités effectuées par d'autres agents ; il est en général chargé des tâches de coordination, coopération et promotion avec d'autres agents impliqués dans la conservation et la gestion du patrimoine régional.
- Le *Service d'Aménagement et de Protection du Patrimoine Historique*, de son côté, s'occupe des tâches plus orientées

vers la protection, comme l'inventaire et le catalogage du patrimoine régional, l'élaboration et le développement de la réglementation, les tâches d'inspection, ainsi que la coordination avec d'autres administrations.

- Au *Service de Planification et d'Études*, qui envisage être le germe du futur Institut de Patrimoine Culturel de Castille et Leon, correspondent principalement la programmation de la Stratégie Régionale du Patrimoine, la réalisation d'études sur l'état du patrimoine régional ; des tâches de promotion et formation en matière de patrimoine, la réalisation de programmes et actions visant à fournir l'accès aux Biens d'Intérêt Culturel (BIC) gérés par l'Administration et la promotion et la gestion du réseau d'Espaces Culturels. Il s'occupe, de même, de l'étude et du développement de mesures visant à la gestion des biens « Patrimoine de l'Humanité » situés en Castille et Leon, ainsi que de l'élaboration de nouvelles candidatures.
- Cette structure organique est complétée, finalement, avec l'*Unité de Gestion et Appui*, qui s'occupe principalement des tâches de caractère administratif.

## 2.2. L'administration périphérique

L'« administration culturelle ou patrimoniale » dans la région est constituée, outre par les services centraux, dont l'entité la plus élevée serait la D.G. Patrimoine et Biens Culturels, par une série de services ou délégations provinciales, ensemble qui est communément appelé « l'administration périphérique ».

L'« administration périphérique » est composée d'une série d'organes situés dans chacune des provinces de la Communauté, appelés délégations ou services territoriaux. Chacun d'eux dépend d'une certaine « Consejería » et s'occupe des affaires qu'on lui assigne dans le cadre de l'application territoriale – pour la province dans laquelle il est implanté – toujours en rapport avec les compétences que détient, à chaque moment, la « Consejería » dont il dépend. À la tête de chaque Service Territorial, on trouve le Délégué Territorial de la « Consejería » dans cette province. Dans quelques cas spéciaux, en fonction de la matière concernée, comme par exemple dans le cas concret de patrimoine culturel, outre les services territoriaux il existe une autre série d'organes qui agissent aussi au niveau provincial. Dans ce cas, concrètement, nous avons trois autres organes qui viennent compléter cette administration périphérique en matière de patrimoine : les Commissions Territoriales du Patrimoine Culturel, les « Ponencias » Techniques des Commissions Territoriales et les Commissaires du Patrimoine Culturel. Les fonctions développées par chacun de ces organes sont les suivantes<sup>9</sup> :

- Aux Délégués Territoriaux de la Culture, il revient d'adopter les mesures préventives prévues dans la législation sur la matière, comme, par exemple, ordonner la paralysie des travaux ou démolitions, l'imposition de sanctions ou l'approbation du calendrier d'ouverture et les horaires de visite publique des Biens déclarés d'Intérêt Culturel.
- Les Commissions Territoriales du Patrimoine Culturel ont pour fonction de veiller à la protection, à la conservation, à la recherche et à la diffusion des Biens Patrimoniaux de la province et servent d'organe de consultation à des institutions et à des particuliers en ce qui concerne ce patrimoine. Elles se chargent de faire parvenir à la D.G. du Patrimoine les propositions pour la déclaration de Biens d'Intérêt Culturel ainsi que pour l'inclusion de Biens Meubles dans l'Inventaire Général, de veiller au respect du Patrimoine dans la conception du plan d'aménagement urbain. Elles délivrent enfin les autorisations des travaux qui affectent les biens patrimoniaux.
- Les « Ponencias » Techniques sont principalement des organes consultatifs. Leur rapport sera préalable et obligatoire dans les affaires qui doivent être soumis aux Commissions. Ils peuvent aussi autoriser des petits travaux qui affectent les biens patrimoniaux situés dans leur province, ainsi qu'émettre ou effectuer des rapports sur les matières relatives au patrimoine suite aux demandes de particuliers ou d'institutions.
- Le Commissaire du Patrimoine Culturel a comme fonction de veiller à l'application de la réglementation en vigueur pour la défense du patrimoine dans son cadre territorial, ainsi que de conseiller et informer la Commission Territoriale du Patrimoine et son Président sur toutes ces questions en rapport avec la conservation, la protection, la promotion et la diffusion du patrimoine culturel.

Avec la création de cette administration périphérique ou provinciale par le Gouvernement régional, on n'a pas prétendu effectuer une seconde décentralisation de compétences en matière de patrimoine. Au contraire, il s'agit seulement d'une délégation ou déconcentration de quelques compétences exécutives dans la matière afin de doter d'une plus grande efficacité la gestion du patrimoine régional, ainsi que pour garantir un plus grand succès du processus d'adoption de décisions en disposant une information plus précise et plus proche du territoire.

## 2.3. Autres organes compétents dans le domaine

Comme nous l'avons déjà indiqué, le gouvernement régional exerce ses compétences culturelles principalement à travers la « Consejería » de Culture et Tourisme et ses organes périphériques. Cependant, il existe aussi d'autres départements

impliqués dans le développement de la politique patrimoniale de la Communauté. Concrètement, on observe dans l'administration culturelle une curieuse dualité de compétences par rapport au patrimoine bâti, qui se concrétise tant dans l'organisation administrative que dans la distribution de la dotation budgétaire assignée à cette matière<sup>10</sup>. Cette dualité est fondée simplement sur la distinction, du point de vue de l'organisme compétent pour intervenir sur ce dernier, entre patrimoine bâti catalogué, c'est-à-dire déclaré Bien d'Intérêt Culturel (BIC), et celui non déclaré<sup>11</sup>. Tout d'abord, déclarer le BIC est de la compétence exclusive de la « Consejería » de Culture et Tourisme, tandis que le patrimoine bâti non déclaré est géré (jusqu'à ce jour) par la « Consejería » de Promotion, à travers la D.G du Logement. En pratique, cette situation entraîne un traitement inégal du patrimoine bâti du point de vue des interventions dont il fait l'objet, et conduit à l'existence d'une disparité de critères non seulement en ce qui concerne les interventions elles-mêmes, mais aussi au moment de planifier les dépenses et d'appliquer des stratégies globales.

### 3. LES MOYENS ET LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE RÉGIONAL

Tant la politique patrimoniale que, en général, la politique culturelle développée en Castille et Leon depuis le moment où la région a assumé les compétences en la matière, ont été très conditionnées par les caractéristiques du secteur patrimonial de la région, ainsi que par le développement du processus de décentralisation suivi en Espagne.

Castille et Leon est une région avec un patrimoine culturel très important, tant au point de vue qualitatif que quantitatif. La région dispose de biens représentatifs d'époques et de styles très divers qui illustrent toutes les étapes du devenir de l'homme sur son territoire, depuis les premières phases paléolithiques jusqu'au présent. Actuellement, le nombre d'immeubles catalogués comme « Biens d'intérêt Culturel » (BIC) approche de 1.700, chiffre auquel il faut ajouter les immeubles de tous types non catalogués<sup>12</sup>, outre le patrimoine archéologique et ethnologique. L'ensemble des biens meubles est aussi très important et varié pour toutes les étapes historiques, biens meubles qui sont intégrés dans les monuments ou déposés en centres ou en institutions spécialisés comme les musées, les centres d'archives ou les bibliothèques. La singularité de certains de ces biens a motivé leur inclusion dans les Listes du Patrimoine Mondial de l'UNESCO<sup>13</sup>.

Une autre importante caractéristique du Patrimoine régional est sa grande dispersion : 789 communes de la Communauté (soit pratiquement une sur trois) se caractérisent par un élément catalogué. En outre, pratiquement 75% du patrimoine déclaré BIC se trouve dans des communes dont la population ne dépasse pas les 5.000 habitants, et plus de 50% des éléments déclarés sont situés dans des communes de moins de 1.000 habitants. Cette situation géographique des biens patrimoniaux conditionne non seulement les possibilités de conservation et d'utilisation de ces derniers, mais aussi leur possible valorisation et exploitation économique.

Ce patrimoine régional énorme, avec ses caractéristiques spécifiques, a contribué à mettre en évidence très précocement l'insuffisance des ressources publiques pour subvenir aux croissants besoins financiers issus de la conservation du patrimoine régional. Il faut tenir compte, en outre, des caractéristiques spécifiques du processus de décentralisation développé en Espagne. Ce processus est basé surtout, en principe, sur une décentralisation des dépenses, sans que celle-ci soit accompagnée d'une plus grande autonomie des régions pour obtenir leurs recettes propres. D'où la conséquence suivante : la politique de dépenses développée par les Communautés Autonomes pendant les dernières décennies a été très largement conditionnée par les modèles de financement qui ont été appliqués à différents moments, modèles basés principalement sur des transferts du gouvernement central. Or, la plupart de ces transferts eurent un caractère conditionné ou finaliste, ce qui réduisit dans une grande mesure la marge de manoeuvre des gouvernements régionaux. À cela il faut ajouter le climat d'austérité imposé par le processus d'intégration et de convergence européen, qui limita le recours à l'endettement pour financer l'amélioration des services publics, pratique à laquelle ont recouru dans une grande mesure les Communautés Autonomes pour financer leurs dépenses pendant les premières années de leur gestion. Toutes ces variables ont conditionné et conditionnent encore la politique culturelle et patrimoniale développée en Castilla et Leon depuis que la Communauté a accepté des compétences en ce domaine.

#### 3.1. Les Budgets Culturels

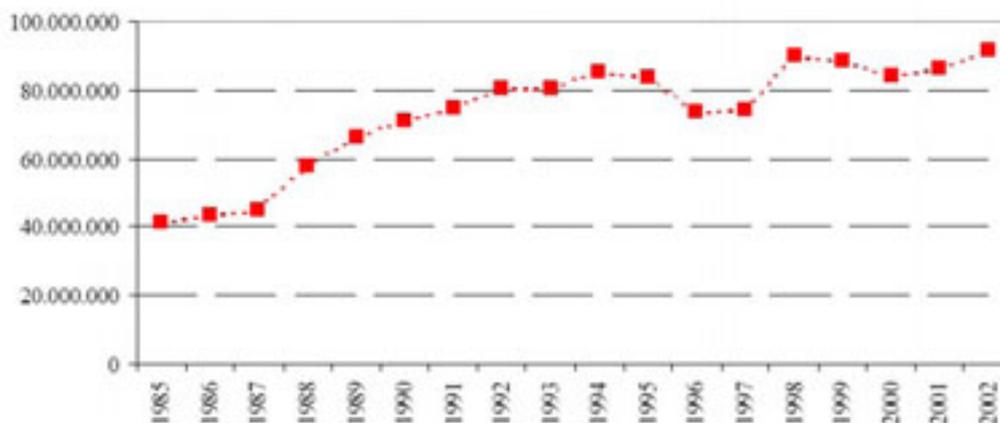
Avant d'analyser les moyens financiers de la politique du patrimoine en Castille et Leon, nous allons donner une vision générale de l'évolution de l'ensemble des budgets culturels, ainsi que de leur composition en programmes. Nous compléterons cette vue panoramique par la proposition d'une série d'indicateurs des dépenses en matière de culture par rapport à des variables comme la Valeur Ajoutée Brute (VAB), les dépenses totales du gouvernement régional ou

le nombre d'habitants, indicateurs qui nous serviront comme illustration de l'effort que la Communauté Autonome de Castille et Leon effectue dans la production des biens et services culturels, ainsi que de référence au moment d'évaluer l'importance budgétaire de la politique culturelle par rapport aux autres politiques du gouvernement régional.

Comme on peut l'apprécier, l'évolution des budgets culturels régionaux tout au long de la période analysée a été très positive (tableau 1 et graphique 1). L'accroissement observé pour les ressources destinées à la culture depuis les premières années de gestion autonome –en termes constants– a dépassé les 120%. Ceci montre un pari décidé du gouvernement régional pour améliorer le niveau de prestation des services culturels proposés aux citoyens de Castille et Leon.

Années	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Total Culture (*)	41.153	43.528	45.015	57.737	66.006	70.971	74.409	80.219	80.299	85.100	83.379	73.491	74.060	89.309	88.365	83.903	86.100	91.298
Culture/Dépense Totale (%)	5,77	5,96	5,42	5,96	5,36	5,00	5,13	5,11	4,90	5,09	4,94	2,51	2,44	2,87	2,64	1,73	1,70	1,77
Culture / VAB (%)	-	0,19	0,19	0,24	0,26	0,26	0,28	0,31	0,30	0,32	0,28	0,24	0,24	0,28	0,27	0,25	0,25	0,26
Culture / Habitants	-	16,77	17,38	22,37	25,70	27,78	29,25	31,63	31,76	33,75	33,17	29,34	29,68	36,18	35,70	33,98	34,93	37,12

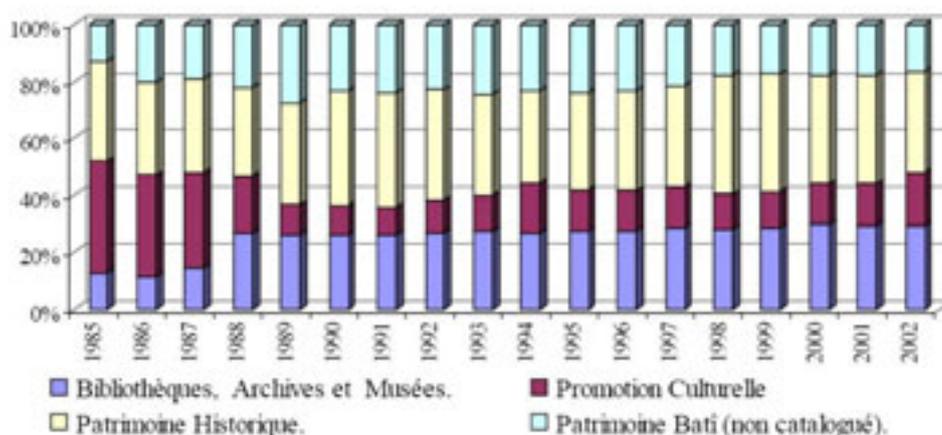
**Tableau 1.** Évolution du budget régional pour la culture en Castille et Leon. Indicateurs de dépenses. Période 1985-2002 Source: Élaboration personnelle à partir des Budgets Généraux de la Communauté Autonome de Castille et Leon (budgets initiaux) et de la Comptabilité Régionale de l'Espagne. I.N.E. (plusieurs années). (\*) Milliers d'euros de 2002.



**Graphique 1.** Évolution des dépenses totales pour la culture de l'administration régionale. Période 1985-2002. Base : valeur de l'euro de 2002. Source: Élaboration personnelle.

L'effort effectué est ici mis en évidence. Il en est de même si nous le rapprochons de l'évolution réalisée tout au long de la période par une autre série de variables socio-économiques significatives. Concrètement, le rapport dépenses culturelles/dépenses totales obtient des valeurs proches de 6% pendant les premières années de la période analysée, qui sont maintenues autour de 5% jusqu'à 1995, et après cette date, le rapport commence à diminuer jusqu'à arriver à 1,77% en 2002. Les réductions éprouvées dans les valeurs de ce rapport n'indiquent pas de changements dans les préférences internes du gouvernement régional en ce qui concerne la culture, mais ils sont dus au transfert de compétences depuis l'administration centrale jusqu'à notre Communauté, transfert qui n'a pas été totalement complété jusqu'à présent. Le transfert progressif des compétences tout au long de la période analysée a fait en sorte, puisque cette cession a été accompagnée de conséquents transferts de ressources pour pouvoir couvrir la provision des services transférés, que le poids des dépenses en culture a été dilué devant le plus grand volume des dépenses consignées dans les budgets de la Communauté Autonome. Les autres indicateurs font apparaître aussi des résultats positifs, surtout dans le cas des dépenses culturelles par habitant qui, en valeur constante « euro de 2002 », ont doublé par rapport aux valeurs du début du période.

En ce qui concerne la distribution des budgets culturels entre les différents programmes de dépenses, comme on peut l'apprécier dans le graphique 2, le poids le plus important correspond aux programmes relatifs au patrimoine, tant catalogué que non catalogué. Concrètement, la somme des programmes « Patrimoine Historique » (gérés par la « Consejería » de Culture et Tourisme) et « Patrimoine Bâti - Non catalogué » (« Consejería » de Promotion) ont absorbé, en moyenne, autour de 57% des ressources destinées par le gouvernement régional à la Culture.



Graphique 2. Distribution des dépenses culturelles par des programmes. Source: Élaboration propre.

Ces données renforcent l'idée, que nous développons précédemment, que l'existence d'un important patrimoine culturel dans une région conditionne la politique culturelle développée par le gouvernement régional, dans le sens où, dans un contexte de ressources limitées, il réduit la quantité des ressources qui peuvent être consacrées à d'autres aspects de la politique culturelle, comme la promotion culturelle, la promotion de la création, les arts scéniques, etc.

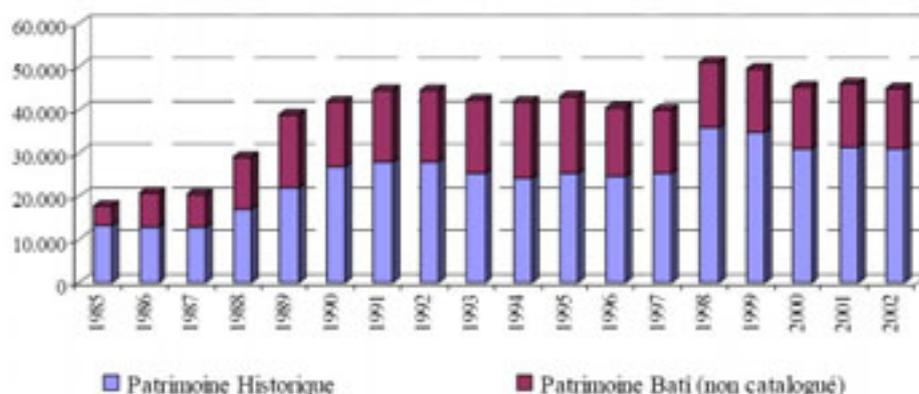
### 3.2. Les dépenses en matière de patrimoine<sup>14</sup>

Depuis qu'a eu lieu, en 1983, la cession de compétences en matière de patrimoine de l'administration centrale vers la région<sup>15</sup>, en Castille et Leon les efforts se sont succédés pour protéger et conserver le patrimoine. Pendant les premières années, avec une administration encore naissante, les efforts ont été dirigés vers le traitement des besoins les plus urgents, qui affectaient fondamentalement le patrimoine bâti. Pendant ces années, la partie la plus importante du budget a été vouée à la réalisation d'interventions directes de conservation et restauration par l'administration régionale d'immeubles soit de sa propriété, soit appartenants à d'autres agents, principalement l'Église. Depuis 1990, la politique de restauration du gouvernement régional se complète d'une politique de subventions aux propriétaires et aux titulaires de biens immeubles, impulsée non seulement par le besoin d'attirer de nouvelles ressources destinées au financement du patrimoine, mais aussi pour favoriser l'accomplissement des devoirs que la réglementation établit pour les propriétaires de ce type de biens<sup>16</sup>. Concrètement, la « Consejería » de Culture crée en 1990 une ligne de subventions à destination des particuliers pour la restauration d'immeubles déclarés BIC, encore en vigueur actuellement<sup>17</sup>, qui sera complétée plus tard (en 2001), vu les bons résultats obtenus, avec deux lignes de subventions spécifiques destinées aux Corporations Locales, l'une d'entre elles destinée à la restauration de BIC de leur propriété et une autre plus spécifique pour la restauration de châteaux et d'éléments de l'architecture militaire. D'un autre côté, la « Consejería » de Promotion établit aussi une série de subventions en faveur du patrimoine bâti non catalogué : ligne d'aides économiques au patrimoine résidentiel, aux bâtiments à caractère religieux et à l'architecture populaire. La politique de subventions s'accompagne depuis 1996 de différents programmes de conventions de collaboration pour la restauration, tant avec l'Église qu'avec les Corporations Locales de la région, et s'accompagne également de l'application, depuis 1998, de déductions fiscales par rapport à l'impôt sur le revenu, pour des sommes affectées à la restauration de biens patrimoniaux par leurs titulaires, ainsi que pour des sommes dont il a été fait don à des fondations et à d'autres institutions qui sont destinées à ce but<sup>18</sup>.

Dépense en Patrimoine	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Conservation et Restauration du Patrimoine Historique (%)	13.189	12.717	12.860	17.120	22.942	26.669	27.974	28.069	25.255	24.296	25.281	24.526	25.296	35.729	34.815	30.916	31.289	30.755
Récupération et Conservation Architectonique (non catalogué) (%)	4.632	7.961	7.429	11.950	15.700	15.179	16.518	16.456	17.171	17.780	17.657	15.956	14.883	15.379	14.650	14.579	14.654	14.330
Total (%)	17.821	20.708	20.289	29.070	38.742	41.848	44.492	44.525	42.426	42.076	42.938	40.482	40.179	51.108	49.465	45.495	45.943	45.085
Total Patrimoine / Total Culture	43%	48%	45%	50%	59%	59%	60%	56%	53%	49%	51%	55%	54%	57%	56%	54%	53%	49%

Tableau 2. Évolution du budget régional en direction du patrimoine via des programmes. Période 1985-2002. Source: Élaboration personnelle à partir des Budgets Généraux de la Communauté Autonome de Castille et Leon (budgets initiaux) et de la Comptabilité Régionale de l'Espagne. I.N.E. (plusieurs années) (\*) Milliers d'euros de 2002.

Cette politique d'incitation a obtenu des résultats très positifs : tout au long de la période 1985-2002 ont été effectuées, impulsées par ces mesures, plus de 6.000 interventions sur des éléments patrimoniaux. La contribution de l'administration régionale sous forme de subventions a dépassé les 100 millions d'euros, avec un effet multiplicateur ou d'entraînement sur l'investissement privé très supérieur.



Graphique 3. Évolution des dépenses en direction du Patrimoine en Castille et Leon. Période 1985-2002. Source: Élaboration propre. (\*)Euro de 2002.

En plus d'essayer d'impliquer un plus grand nombre d'agents dans le financement du patrimoine, l'administration régionale nous semble chercher, tout au long de ces années, à donner une plus grande efficacité à sa gestion. Conséquence de cette préoccupation, apparaît le premier *Plan d'Intervention pour le Patrimoine Historique de Castille et Leon* (1996-2002). Il s'agit d'une mesure de programmation pluriannuelle, dont le but est situé non seulement dans la concrétisation des objectifs poursuivis par la politique patrimoniale régionale, mais aussi dans l'accord à établir par rapport aux moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Pour le développement du Plan, on prévoyait un investissement global d'un peu plus de 157 millions d'euros qui serait financé, en fonction des disponibilités budgétaires, au moyen des allocations correspondantes dans les budgets généraux de la Communauté, et au moyen de la collaboration financière de personnes physiques de statut juridique privé ainsi que d'organismes publics ayant des compétences dans les activités programmées. Ce Plan d'intervention était articulé en six plans sectoriels, chacun d'eux ayant pour but de s'occuper d'un cadre d'intervention concret, comme on peut l'apprécier à leur dénomination :

- a) Plan Sectoriel d'Information et de Diagnostic ;
- b) Plan Sectoriel de la Protection ;
- c) Plan Sectoriel de la Promotion et de la Gestion ;
- d) Plan Sectoriel de la Conservation et de la Restauration ;
- e) Plan Sectoriel de la Formation et f) Plan Sectoriel de la Diffusion.

Parmi eux, les plus grandes prévisions financières correspondaient évidemment au Plan de la Conservation et de la Restauration, qui touchait tant aux biens meubles qu'aux immeubles de la région.

Il convient de souligner parmi ces plans sectoriels le Plan de la Promotion et de la Gestion, le premier plan à présenter de tels axes au sein de la politique du patrimoine de la région, plus orientée jusqu'alors vers la recherche et la conservation. Ce Plan proposait la création d'un « Réseau de Monuments de Castille et Leon », orienté vers la diffusion du patrimoine régional et sa rentabilisation sociale et économique. Le développement du « Réseau de Monuments » a été empêché, dans une certaine mesure, par le fait que l'administration régionale n'est propriétaire que de 1,1% des monuments de la région.

Actuellement, le second Plan d'Intervention pour le Patrimoine de Castille et Leon est en cours d'approbation, prévu pour une durée plus importante, courant jusqu'à l'année 2012. Nous allons maintenant exposer une des initiatives les plus importantes menées à bien par la région non seulement pour mobiliser des ressources destinées au patrimoine, mais aussi pour dynamiser sa gestion : La Fondation du Patrimoine Historique de Castille et Leon.

#### 4. LA FONDATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE DE CASTILLE ET LEON

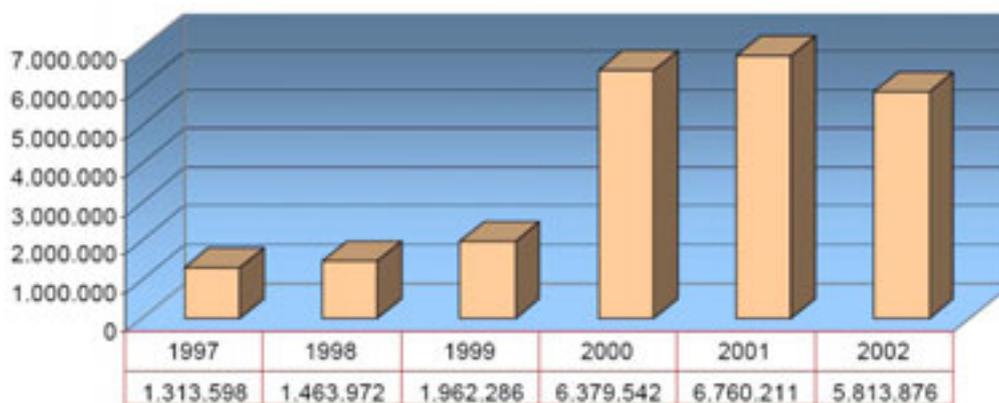
La Fondation du Patrimoine Historique de Castille et Leon est un organisme privé sans but lucratif de niveau régional, promu par le gouvernement de Castille et Leon, afin d'unir les efforts pour la défense et l'appui au patrimoine culturel de la région. Comme il est établi dans ses Statuts, l'objet principal de la Fondation est de « *contribuer à la*

restauration des biens du Patrimoine Historique de la Communauté de Castille et Leon, ainsi que de faciliter sa connaissance et sa diffusion, en promouvant toutes les activités qui servent à favoriser les fins constitutives ». La Fondation a été constituée en janvier 1997, avec la participation au projet de la « Junta de Castilla y León » et les Caisses d'Épargne de la région. Au total, la contribution de ces organismes à la Fondation à titre de capital constitutif a été de 1.821 millions de pesetas – approximativement 10.944.430 euros –, versées selon la répartition précisée ci-dessous :

Entité	Montant (pesetas)
Junta de Castilla y León	60.000.000
Caja España	670.000.000
Caja Duero	431.000.000
Caja de Ahorros Municipal de Burgos	253.000.000
Caja de Ahorros y Monte de Piedad de Segovia	129.000.000
Caja de Ahorros del Circulo Católico de Burgos	161.000.000
Caja de Ahorros y Monte de Piedad de Ávila	117.000.000
<b>Total</b>	<b>1.821.000.000</b>

Outre ces sommes, les organismes fondateurs se sont engagés à effectuer des contributions annuelles tout au long des années suivantes. Outre sa contribution économique, la « Junta de Castille et Leon » effectue un autre type de contribution, comme le financement des frais dérivés de la réalisation des projets techniques, de l'embauche, de la direction et de l'inspection des activités par un personnel spécialisé, ainsi que les frais dérivés de la cession du siège de la Fondation.

Toutefois, la Fondation n'est pas seulement un moyen d'acheminer des ressources du secteur public ou des grands organismes financiers de la région. Au contraire, il s'agit d'un projet au caractère non exclusif, ouvert à l'initiative privée et à tout le monde patronal. En ce sens, il convient de souligner le travail réalisé par la Fondation tout au long de ces années pour la recherche et le captage tant de fonds que d'autres types de contributions, à travers de multiples formules de collaboration ou de coopération comme la signature de conventions de collaboration avec les propriétaires des éléments restaurés, la contribution de membres bienfaiteurs ou associés, la contribution sous forme de fonds de la part d'organismes ou de particuliers, ou encore par le biais de la *Carte d'Ami du Patrimoine*. Le résultat est l'obtention d'un volume croissant de fonds qui peuvent être destinés à la réalisation des fins de la Fondation (Graphique 4).



Graphique 4. Évolution des recettes de la Fondation du Patrimoine Historique Castille et Leon. Source: Fondation du Patrimoine Historique de Castille et Leon et élaboration personnelle. (\*) Euro de 2002.

La Carte d'Ami du Patrimoine est sans doute, en sus de son importance comme source de recettes, une des activités les plus emblématiques de la Fondation. L'abonnement à cette Carte, contre un paiement annuel de 30 euros, permet à ses titulaires de participer directement au financement des activités de restauration effectuées par cette institution - avec le dégrèvement fiscal correspondant. Ils peuvent profiter, en outre, des activités culturelles que la Fondation organise pour les « amis du Patrimoine », recevoir une publication périodique, ainsi qu'obtenir d'importants avantages et des prix préférentiels pour les produits et les services de divers établissements et organismes collaborateurs.

Fin 2003, le nombre de partenaires de cette carte dépassait les 2.300. Nous voulons souligner, de même, la figure de l'*Entreprise Collaboratrice* ou *Entreprise Amie du Patrimoine*. Il s'agit d'une série d'organismes qui collaborent avec le projet de la Carte d'Ami du Patrimoine et qui, contre le fait d'offrir une série d'avantages et de remises aux titulaires de cette carte, obtiennent une publicité gratuite soit dans la revue « Patrimoine », publiée trimestriellement par la

Fondation, soit sur la page web de cette dernière. Actuellement les entreprises collaboratrices sont déjà environ 170.

Dans la pratique, les objectifs constitutifs se concrétisent par le développement d'une série de programmes d'activités qui ont un impact significatif sur le patrimoine régional. Parmi eux il convient de souligner, par exemple, le programme d'activités pour le patrimoine bâti régional, pour les biens meubles, pour l'archéologie, pour la gestion de projets de tourisme culturel, pour les cours et activités de formation, etc. Nous voulons souligner que la Fondation, tant pour ses programmes concrets que pour le reste de son activité en général, suit une philosophie en accord avec les nouvelles tendances dans le cadre du patrimoine. Elle ne s'arrête pas à une restauration des éléments patrimoniaux n'ayant pour but que leur conservation ponctuelle, mais elle s'implique pour le maintien nécessaire de ces biens une fois finie la tâche de restauration, ainsi que pour leur utilisation ultérieure et leur visite par le public. C'est sur cette idée que se concentre la politique de diffusion du Patrimoine de la Fondation, qui est traduite dans la pratique, parmi d'autres aspects, par le fait d'inciter les propriétaires à exposer aux citoyens les biens restaurés, par le fait d'expliquer auprès du public les activités effectuées à travers des brochures, etc. Avec ces activités, elle prétend contribuer à l'objectif de faire prendre conscience à la société de l'importance que le Patrimoine Historique revêt et veut favoriser l'intérêt et l'implication de la société dans sa conservation. Cette philosophie trouve une illustration claire dans la manière dont on effectue les interventions programmées par la Fondation sur les différents éléments. Celles-ci ne sont pas limitées à des travaux de restauration des biens patrimoniaux, mais essaient d'impliquer les propriétaires dans leur maintien ultérieur et leur exposition publique. Pour cela, chacune des interventions de la Fondation est approuvée par la signature d'une Convention de Collaboration avec les propriétaires du bien à restaurer par laquelle elle s'assure des points suivants (Fondation du Patrimoine Historique de Castille et de Leon, 2003) : la participation économique du titulaire dans la restauration, l'accord de celui-ci pour se charger du futur maintien des oeuvres restaurées, et la visite publique des biens restaurés.

À la fin de la période 1997-2002, le résultat de l'activité de la Fondation représentait un total de 28 interventions sur des biens immeubles, pour un montant total de 7.452.167 euros, et 39 sur des biens meubles, avec des frais totaux de 4.079.061 euros. Au total, la contribution d'autres types d'agents dans ces interventions a été de 2.103.812 euros.

En conclusion, vu l'évolution et les activités développées par la Fondation du Patrimoine de Castille et de Leon tout au long de ces années, nous ne pouvons que faire une évaluation très positive de cette initiative qui est devenue « un excellent lieu de rencontre » afin d'intégrer les ressources, projets et initiatives tant des agents régionaux que d'autres types d'agents avec un objectif commun, la protection, la conservation, la promotion et la diffusion du patrimoine régional, sans oublier pour cela la rentabilisation économique et sociale des éléments patrimoniaux pour l'ensemble de la région.

## CONCLUSION

Comme on l'a mis en évidence dans ce travail, la décentralisation des compétences en matière de Patrimoine, en ce qui concerne le cas concret de Castille et Leon, s'est avéré très bénéfique. On n'a pas seulement substantiellement augmenté les ressources destinées à la conservation et au maintien de ces biens, mais on a aussi obtenu une administration plus proche du territoire où ceux-ci se trouvent, ce qui facilite les tâches de contrôle et de protection. Les efforts d'investissement effectués tout au long des dernières années ont amené une amélioration substantielle de l'état général du patrimoine de la région. À notre avis, actuellement, en plus de continuer avec ces investissements, il est nécessaire d'insister davantage sur la diffusion et l'exploitation de ces ressources. Cette tâche, qui peut être abordée dans une large mesure par l'initiative privée, a besoin de l'intervention stratégique des administrations publiques, tant comme élément dynamisant que pour fournir l'aptitude à soutenir des opérations prolongées et à long terme dans le secteur du patrimoine.

## BIBLIOGRAPHIE

- Fondation du Patrimoine Historique de Castille et Leon, Revista *Patrimonio*, juillet-août-septembre, 2003.
- García, J., « La acomodación del Patrimonio Histórico al Estado Autonómico. Normativa, Jurisprudencia constitucional y Doctrina (1978-2004) », in *BIAPH*, n° 48, 2004.
- Muñoz, A., *El Patrimonio Histórico Español. Políticas para su conservación y protección (1978-1991)*, Madrid, Ministerio de Cultura, 1991.
- Vicente, E., « *The supply of Cultural Heritage in the present societies : an approach from the Economic Analysis* ». 12th Biennial Conference of the Association for Cultural Economics International, Rotterdam, 2002 (a).
- Vicente, E., « Análisis económico del proceso de puesta en valor de los bienes que integran el Patrimonio Cultural ». 8º Congreso de Economía Regional de Castilla y León. Valladolid, 2002 (b).

- Vicente, E., « *La nueva dimensión económica del Patrimonio Cultural* ». Informe elaborado para la Dirección General de Patrimonio y Bienes Culturales. Consejería de Cultura y Turismo. Junta de Castilla y León. [Ref.: 061/042991], 2004.

## NOTES

<sup>1</sup> L'« Etat Autonome » ou « Etat des Autonomies » est un modèle d'Etat composé, ni précisément régional ni fédéral, mais un hybride des deux modèles, dans lequel les « Autonomies » ont de vastes pouvoirs d'autogouvernance.

<sup>2</sup> L'article 143.1 de la Constitution Espagnole définit les « Communautés Autonomes » comme un ensemble « de provinces limitrophes avec des caractéristiques historiques, culturelles et économiques communes ». « Les territoires insulaires et les provinces avec entité régionale historique » peuvent devenir aussi Communauté Autonome et, par conséquent, accéder à leur autogouvernance.

<sup>3</sup> Bien que cette confluence des compétences et intérêts autour de la culture des différentes administrations publiques espagnoles puisse paraître positive en principe, en a résulté dans la pratique une source de conflits.

<sup>4</sup> Loi 16/1985, du 25 juin, sur le Patrimoine Historique Espagnol.

<sup>5</sup> Elle contient le régime de la protection et celui de la promotion applicables au patrimoine espagnol.

<sup>6</sup> Le premier Statut d'Autonomie qui a été approuvé a été celui du Pays Basque (1979) et le dernier celui de Castille et Leon (1983).

<sup>7</sup> Sauf les réserves que, comme on l'a déjà vu, la réglementation dispose pour l'administration centrale.

<sup>8</sup> Loi Organique 4/1983, du 25 février, du Statut d'Autonomie de Castille et Leon. Article 32.

<sup>9</sup> Décret 273/1994, du 1er décembre, sur les compétences et les procédures en matière de Patrimoine Historique dans la Communauté Autonome de Castille et Leon.

<sup>10</sup> Dans les Budgets de la Communauté Autonome, il existe deux lignes budgétaires différentes qui concernent des crédits destinés au Patrimoine Bâti, à travers deux programmes appartenant, respectivement, à la « Consejería » de Promotion –Programme Récupération et Conservation Architectonique– et à la « Consejería » de Culture et Tourisme –Programme Conservation et Restauration du Patrimoine Historique.

<sup>11</sup> La réglementation espagnole considère deux figures spéciales de protection : celle du Bien d'Intérêt Culturel (BIC) et celle du Bien inclus dans l'Inventaire Général. On peut déclarer BIC tous les biens qui font partie du Patrimoine, tant meubles qu'immubles, et qui en raison de leur importance spéciale sont considéré par les autorités compétentes comme méritant une telle distinction. De son côté, dans l'Inventaire Général pourront seulement être inscrits des biens meubles d'intérêt spécial ou d'importance, mais qui malgré cela ne sont pas considérés comme méritant la déclaration de BIC.

<sup>12</sup> Il n'existe pas d'inventaire complet du patrimoine immobilier non catalogué, mais des sources consultées font apparaître un résultat supérieur à 5.000 éléments.

<sup>13</sup> Concrètement, il y a sept éléments qui jouissent de cette reconnaissance : la Cathédrale de Burgos (1984), la Vieille Ville de Ségovie et son Aqueduc (1985), la Vieille Ville d'Avila et les églises extraparois (1985), la Vieille Ville de Salamanque (1988), le Chemin Santiago (1993), « las Médulas » (1997) et l'Emplacement Archéologique d'Atapuerca (2000).

<sup>14</sup> Nous ne considérons pas ici la dépense pour les bibliothèques, archives et musées.

<sup>15</sup> Décret 3019/1983, du 21 septembre, sur la cession des fonctions et des services de l'Etat, en matière de Culture, à la Communauté Autonome de Castille et Leon.

<sup>16</sup> D'après la réglementation espagnole dans le domaine, les propriétaires des Biens Patrimoniaux ont l'obligation de veiller à leur conservation. Toutefois, contrairement à ce que se produit en France, l'inscription d'un bien comme BIC ou son inclusion à l'Inventaire Général n'obligent pas à l'Etat à financer une partie des coûts dérivés des tâches de conservation et/ou de maintien.

<sup>17</sup> La subvention accordée pourrait couvrir, au maximum, 35% du coût total de l'intervention effectuée sur l'immuble.

<sup>18</sup> La possibilité d'établir des « incitations autonomes » est due à l'approbation de la Loi 14/1996, du 30 décembre, sur la cession d'impôts de l'Etat aux Communautés Autonomes et sur des mesures fiscales complémentaires, qui a introduit la possibilité, jusqu'à ce moment inconnue, que les Communautés Autonomes puissent assumer certaines compétences normatives, limitées, relatives aux impôts étatiques cédés.

## Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 1 : Le pari du patrimoine pour le développement local

*Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development*

### UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL : UNE TONNELLERIE POUR TRONÇAIS

*AN INDUSTRIAL DEVELOPMENT PROJECT : A COOPERAGE FOR THE TRONÇAIS*

**Jean-Claude MICOT**

Association « Tronçais... Patrimoine de l'Humanité » / « Tronçais... Patrimoine de l'Humanité » association  
« Richebourg », 03360 Saint Bonnet-Tronçais

#### RÉSUMÉ

Le nom de Tronçais est réputé dans les deux hémisphères pour les vertus inégalées des bois de merrain produits par les chênes sessiles de cette futaie historiquement appréciée par les tonneliers, viticulteurs et distillateurs. Les charpentiers terrestres et de marine, les ébénistes et menuisiers ont, pour leur part et de tous temps, vanté les qualités mécaniques et esthétiques d'un bois au grain « très fin » possédant une « maille » harmonieuse, une couleur blonde du plus bel effet et un « parfum » de vanille qui le dispute aux fragrances de la noix de coco qui embaument leurs officines.

Pourtant, paradoxalement, l'économie locale ne reçoit aucune retombée pécuniaire de ce véritable trésor envié par le monde entier. Même l'abattage de ces arbres séculaires, vénérables témoins de l'art sylvicole, est le plus souvent confié à des équipes de « mercenaires étrangers » qui n'ont pour seul horizon que l'accomplissement robotisé d'une fonction limitée au tronçonnage et au débardage des grumes...

Sous des prétextes fallacieux, notamment depuis quelques décennies, les entrepreneurs et artisans locaux ont abandonné leurs prérogatives ; il n'existe plus aucun atelier de tonnellerie dans toute l'étendue du Bourbonnais.

Profitant de cette carence comme d'une aubaine, il n'a pas manqué d'aigrefins pour, flairant la bonne affaire, produire et commercialiser sous l'appellation « Tronçais » des barriques fabriquées avec du bois de chênes de provenances aussi douteuses qu'indéterminées au grand dam des viti/viniculteurs qui, s'ils acceptent volontiers le surcoût de la qualité due à la provenance, réclament à corps et à cris une certification d'origine garantissant que les tonneaux acquis participeront sans défaillance au bon accomplissement des délicats processus de leurs élevages bachiques.

Dans cette perspective, ils ont obtenu des Pouvoirs Publics que soient modifiés les codes idoines afin que « les produits forestiers » deviennent éligibles aux règles de protection définies par une A.O.C.

En ce sens, il convient aussi de noter les prévisions sur l'évolution de la demande telles qu'elles ressortent des travaux de la Commission « merrain » diligentée par M. Touzet, Directeur Général de l'ONF. Ne tablent-elles pas sur un triplement des volumes au cours du siècle à venir ? L'activité serait donc parfaitement « durable » si l'on considère que l'humanité n'a pas fini d'apprécier, avec modération, les délices de la treille.

Par ailleurs, sur le site de Tronçais, fut édifié il y a deux siècles un ensemble de bâtiments industriels, remaniés au cours des temps, qui seraient fort bien adaptés pour l'implantation d'un atelier de tonnellerie. Celui-ci se trouverait ainsi parfaitement contrôlable « in situ », au sein même de la forêt. Des accès routiers appropriés ont été aménagés pour desservir les usines. Les raccordements aux réseaux d'énergie et de communication sont eux aussi en place. Sous réserve d'être formée, la main-d'œuvre locale se trouve disponible et volontaire. Côté environnement, la fabrication de futailles n'a jamais été source de pollution, le voisinage pourrait même trouver avantage à la dispersion aérienne des arômes de chauffe.

Pour ce qui concerne les résidus de fente et de façonnage, qui sont conséquents, il pourrait s'établir une synergie

entre la tonnellerie et une entreprise de carbonisation, située à quelques kilomètres, qui vient d'adopter des systèmes de fabrication sans rejets d'effluents atmosphériques.

Toutes ces prédispositions ne peuvent que séduire un Maître-artisan tonnelier possédant l'ensemble des savoir-faire de la profession (la technologie, les pratiques, les stratégies commerciales) qui, par surcroît, pourrait trouver dans le label « Patrimoine Mondial » actuellement brigué le plus merveilleux des outils de communication internationale.

Pour donner une ultime touche au projet, renforcer sa cohérence, il ne semble pas inutile de prévoir la création d'une oenothèque réservée aux seuls utilisateurs de matériels élaborés en « Tronçais ». Se trouveraient ainsi réunis sous les frondaisons mythiques les plus exquis nectars de la planète.

## ABSTRACT

*Tronçais is well-known throughout the world for the unrivalled qualities of the cask wood produced from the sessile oaks of its timber forest which has been valued throughout history by coopers, wine-growers and distillers. Shipwrights, carpenters and cabinet-makers have all extolled the virtues of the mechanic and aesthetic qualities of this very fine-grained wood with its even mesh, attractive light colour and the scent of vanilla and coconut which pervades their workshops.*

*However, paradoxically, the local economy reaps no financial benefit from this world-renowned treasure. Even the felling of these centennial trees, venerable witnesses of the art of forestry, is generally carried out by teams of « foreign mercenaries » whose only objective is the robotized accomplishment of a job involving nothing more than chain-sawing and log-hauling. Under false pretexts, particularly over the last few decades, local firms and artisans have given up their prerogatives; there is no longer a single cooperage in the entire Bourbonnais region.*

*A number of unscrupulous dealers have been quick to take advantage of this situation, producing and selling barrels made with oak of dubious and unspecified origin under the « Tronçais » label, to the disgust of wine-growers, who, while willingly accepting the extra cost for the quality of Tronçais wood, demand a certificate of origin guaranteeing that the barrels they have purchased will contribute to the delicate process of their wine production.*

*With this in mind, they have obtained an assurance from the public authorities that the appropriate laws will be modified so that « forestry products » will qualify for the protection rules defined by a label of origin. To this end, it is also important to note the changes in demand predicted by the work of the « cask-wood » commission led by Monsieur Touzet, Managing Director of ONF. This prediction is for a tripling of volume over the next century. The activity would thus be perfectly « sustainable » as long as humanity continues to appreciate, with moderation, the fruits of the vine.*

*Moreover, a group of industrial buildings was constructed two centuries ago on the Tronçais site. These buildings have been modified over time and would be extremely suitable for a cooperage, which would therefore be easily manageable in situ, within the forest itself. These factories already have suitable road access, as well as connections to power and communication networks. A local workforce is available and willing, although as yet untrained. From an environmental point of view, the cask production has never been a source of pollution, and the neighbourhood could even benefit from the smell of wood-smoke.*

*With regard to the residual wood shavings, links could be created between the cooperage and a charcoal firm a few kilometres away, which has recently adopted a production system which does not emit pollutants into the atmosphere.*

*All these conditions cannot fail to appeal to a master cooper with all the required professional skills (technology, methods, commercial strategies) and for whom the « World Heritage » label currently being sought would be a superb international public relations tool.*

*The final touch to the project would be to set up a wine shop reserved exclusively for wine-growers using material from the « Tronçais », bringing together the most exquisite nectars of the planet in the legendary greenwood.*

## INTRODUCTION

À l'origine du projet, considérant que la « forêt de Tronçais » possédait bien cette Valeur Universelle Exceptionnelle requise pour être reconnue « Patrimoine Mondial », l'association « Tronçais... Patrimoine de l'Humanité » s'est fondée pour manifester les vertus du « fleuron du Bourbonnais », présenter sa candidature devant les Autorités idoines.

Peu à peu, relevant les particularités identitaires de la forêt et de son environnement, l'idée de créer une tonnellerie s'est fait jour. Le concept s'est d'abord révélé comme une opportunité à saisir, jusqu'à s'imposer comme une nécessité incontournable pour le devenir du pays et le maintien de la notoriété du massif.

En ce sens, la politique de « Développement Durable », préconisée par l'Union Européenne et mise en œuvre par le Gouvernement français, s'avère être un élément clé particulièrement favorable au lancement du processus. Il reste à souhaiter qu'il en soit le soutien.

Après avoir relevé que les potentialités et les ombres du secteur s'imbriquaient parfaitement pour participer à l'édifice et avoir rencontré l'artisan capable de s'installer sur site en apportant son savoir-faire technique et son expérience commerciale, encore fallait-il persuader tous les intervenants institutionnels locaux d'accepter de se coordonner pour servir à l'ambition commune... Le consensus semble se trouver en bonne voie de réalisation.

## 1. PETITE DIGRESSION HISTORIQUE

C'est Caius Julius César qui, dans ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, nous propose le premier témoignage, et pour cause, sur ce qui pourrait être à l'origine du binôme Tronçais/tonneaux.

Le conquérant, après avoir dévasté *Avaricum* (Bourges), rejoignait ses pénates lorsqu'il trouva l'horizon de son retour triomphal barré par une vaste, profonde et sombre forêt qui s'étendait entre deux rivières (l'Allier et le Cher). On entendait le hurlement des loups : pas question de s'y aventurer ! Des estafettes, dépêchées, trouvèrent à senestre un gué qui s'ouvrait sur une plaine sablonneuse et dégagée qui les mènerait au sud, vers... Gergovie !

N'en déplaise aux farouches et moustachus Arvernes, le sort des armes ne se serait pas déterminé à l'aune de leur bravoure. Il semble plutôt que ce soit l'emploi d'une technologie inconnue des Transalpins, le tonneau en bois de chêne, qui ait conféré un avantage déterminant aux assiégés qui lui avaient confié la conservation de leurs denrées. Cette circonstance va précipiter le remplacement de l'antique, fragile et encombrante amphore dans le transport des breuvages bachiques.

Ne parlons même pas des outres en peau de bouc, héritage barbare, qui communiquaient aux boissons un arôme si particulier qu'il fallait leur adjoindre des mélanges de résine et d'épices pour en masquer les incongruités. En peu de temps, la barrique va révolutionner le commerce du vin et, du même coup, la géographie des vignobles. Dès lors, il devenait possible de rechercher les meilleurs terroirs pour cultiver la treille sans avoir à se soucier de la proximité d'un atelier de potier, puisque les forêts gauloises pourvoyaient heureusement à la demande des récipients.

Cependant, on s'aperçut bientôt que toutes les futailles n'avaient pas les mêmes qualités. Les maîtres de chais reconurent que l'origine et la variété des chênes employés influèrent grandement sur la saveur des vins ou liqueurs en intervenant avec plus ou moins de bonheur lors des processus de maturation.

Les distillateurs de Cognac trouvèrent dans le chêne sessile de Tronçais le partenaire idéal. Ils n'ont pas manqué, depuis au moins deux siècles, de vanter ses vertus, quitte à devoir assumer le surcoût de la réputation qu'ils ont suscitée. Peu leur en chaut puisqu'ils savent que le grain très fin, inégalé, des douelles bourbonnaises restreint la « part des anges » *a minima*. Par surcroît, ils apprécient que les tanins sachent se montrer infiniment discrets, faisant place aux arômes de vanille et de coco qui enchantent les papilles.

Les grands crus du bordelais ou de Bourgogne ne se sont pas fait prier pour emboîter le pas aux charentais. Ils se sont réjouis de constater que ces barriques-là, en permettant les échanges gazeux au travers des douelles, sans pour autant tolérer la moindre fuite, offraient à leurs nectars les voluptés de la quintessence.

Aujourd'hui, cette réputation de perfection est parvenue jusqu'aux contrées les plus extrêmes où nous n'imaginons pas que l'on puisse jamais y rendre hommage à Dionysos. Les viticulteurs Australiens, leurs confrères Chiliens, Sud-Africains ou Californiens ne font pas de détail ; ils veulent eux aussi du « Tronçais » !

## 2. LES PRATIQUES COMMERCIALES

La notoriété entraîne souvent tout un cortège d'aigrefins aux aguets qui entendent en tirer avantage immédiat et lucratif en contrefaisant les qualités du modèle. Tronçais n'a pas pu échapper à ces manipulations abusives et il se vend chaque année sous cette appellation patronymique attractive infiniment plus de produits que la forêt serait capable d'en fournir.

Pourvu qu'elle s'enrichisse aisément, la canaille ne se soucie guère des dommages qu'elle va causer. Peu lui importe de saboter un marché porteur d'avenir. Ce commerce abusif retentit non seulement sur toute la filière bois mais aussi sur les équilibres sociaux de la région en induisant de nombreuses pertes d'emplois. Plus grave encore peut-être - ne sommes-nous pas en France ? -, il pourrait aussi atteindre à la réputation des grands crus dont les délicates alchimies risquent d'être perturbées par des manipulations insidieuses que provoque une concurrence déloyale et inconséquente. Que deviendrait notre si talentueuse gastronomie ?

Les producteurs / éleveurs / bouilleurs se sont très légitimement inquiétés de cette situation insupportable. Ils ont obtenu que le législateur intervienne pour modifier les codes (rural et de commerce) afin que, sur l'exemple de Tronçais, les produits forestiers deviennent éligibles aux dispositions de l'A.O.C. (Appellation d'Origine Contrôlée) et bénéficient des protections qu'elle dispense. Bien évidemment, les importateurs/exportateurs de bois bruts ou primo-

façonnés traînent les pieds. Certains sylviculteurs, aussi, qui craignent de perdre un débouché pour leurs « futaies sur taillis » si l'on en venait à vérifier les provenances.

Par ailleurs, il faut remarquer que le transport des belles grumes vers des manufactures exogènes détermine l'arrivée sur site de « mercenaires » qui ne s'embarrassent d'aucune précaution. Les vénérables témoins de notre art de vivre sont abattus sans aucun respect pour eux-mêmes et pour leurs voisins. Le débardage s'apparente trop souvent à du vandalisme, on ne compte plus les arbres blessés, quand ils ne sont pas soumis au chablis par collision. Ne parlons pas du saccage des sols, de ces ornières si profondes qu'il s'y enfouirait aisément « un cheval debout »... Nous en venons à penser que si ces malfaçons qui n'ont rien à voir avec une exploitation raisonnée, écocertifiée, se produisent et se renouvellent, c'est probablement parce que le gestionnaire institutionnel, l'O.N.F., oublie de sanctionner les écarts. Il est bien possible que sous la pression de son Ministère de tutelle, le successeur de l'Administration des Eaux et des Forêts ait perdu le sens de la gestion patrimoniale qu'il prétend vouloir remettre à l'honneur. Aux Corps de l'État de balayer devant leurs portes.

### 3. POURQUOI TRONÇAIS ?

Avec Tronçais, le vigneron sait qu'il n'aura pas à pâtir des défaillances rédhitoires que s'infligent les imprudents acquéreurs de ces ersatz pissoteux et nauséabonds importés du nouveau monde.

Le grain « très fin », les arômes de vanille et de noix de coco, la belle couleur blonde, les qualités mécaniques (l'élasticité) qui ne réclament qu'une moindre chauffe lors de la mise en forme, un tanin peu agressif, une durabilité exceptionnelle forment un ensemble de qualités tout à fait introuvables ailleurs. Ajoutons que ces produits-là ont un marché de l'occasion.

Tout cela ne se fait pas par magie. Il y a bien sûr, et tout d'abord, la génétique très particulière du chêne sessile qui incite l'arbre à pousser naturellement droit, sans branches axillaires, pour devenir sujet de haute futaie, qui lui permet aussi de se satisfaire de terrains assez médiocres, pour ne pas dire très pauvres, qui en tout état de cause, s'ils ne le forcent pas à l'accroissement, doivent l'alimenter en sucres goûteux. Dans le même sens et avec les mêmes effets limitants, l'arbre doit encore subir et résister à un climat plutôt continental, très chaud en été et très (très) froid en hiver, agrémenté, si l'on peut dire, de gelées précoces et tardives dans une ambiance hydrique plus portée à la sécheresse qu'aux débordements intempestifs.

Les travaux du Docteur Nathalie BREDAT (INRA/Nancy) ont mis en évidence la ténuité des canaux nourriciers par où la sève circule à flux réduit dans le tronc des chênes rouvres. Peut-on en déduire pour autant que cette variété se soit délibérément organisée pour fonctionner à l'économie ? Par ailleurs, doit-on comprendre que cette étroitesse des réseaux s'opposerait aux dégénérescences physiologiques ou aux proliférations parasitaires ? Si c'était le cas, cela pourrait expliquer que ces arbres soient moins sensibles à toutes sortes d'avatars traumatiques, qu'ils dépérissent bien plus tardivement que les pédonculés, par exemple. Les forestiers de Tronçais ont su tirer profit de ces prédispositions pour conduire rationnellement l'exploitation du massif, produire des grumes très longues, sans tares noueuses viciant un duramen que l'âge et la charge ont rendu très compact.

### 4. PREMIERS ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'IMPLANTATION D'UNE TONNELLERIE À TRONÇAIS

Sinon concevoir qu'à des époques où la sécurité des transports n'était pas assurée, il était préférable de faire voyager des marchandises peu négociables en l'état et surtout de moindre valeur qu'une barrique finie, prête à l'emploi, il n'y a pas de raison particulière pour qu'une tonnellerie doive s'installer de préférence près des lieux de production vineuse plutôt qu'à proximité des forêts.

Certains, pour se donner un alibi, ne manqueront pas d'évoquer la fragilité des tonneaux vides, d'autres argumenteront économie, affirmant que les transferts de masses pesantes sont moins onéreux que ceux de volumes creux. Tout cela fait peu de cas de l'importance du négoce international actuel en usage pour la matière et n'est vraiment pas très sérieux.

Aujourd'hui, quoi que puissent en dire les détracteurs du projet, le site de Tronçais serait le seul à pouvoir rassurer les utilisateurs en répondant aux exigences nouvelles qui se sont fait jour pour contrer la fraude :

- La certification d'origine. Qui, mieux que Tronçais, serait apte à garantir Tronçais ?
- Une traçabilité sans faille, depuis l'arbre sur pied choisi par le tonnelier lui-même, puis prélevé, transporté et façonné sous son contrôle jusqu'à l'apposition d'un fer d'identification officielle.
- La marque déposée « Tronçais ».
- L'ensemble couronné par l'apposition éventuelle du plus prestigieux des labels : celui de « Patrimoine Mondial ».

## 5 - LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ

Si l'on s'en remet aux conclusions de la Commission Merrain, diligentée par Monsieur Touzet, Directeur Général de l'O.N.F., il apparaît que la demande en bois de grande qualité, notamment destinés à la tonnellerie, devrait tripler en volume dans le courant du siècle à venir. Il n'échappera à quiconque que Tronçais est particulièrement bien placé sur ce créneau. La création de ce type d'atelier s'inscrit donc dans un contexte favorable à cette activité qui lui garantirait une pérennité qui n'avait jamais été envisageable.

D'autant que les vigneron français auront tout intérêt à tabler sur la qualité pour contrer les avancées des nations émergentes en matière de viticulture.

Nul ne peut en douter, il s'agit bien là d'un projet de développement durable.

## 6 - L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Le village de Tronçais s'est édifié autour de l'établissement industriel venu s'implanter là au XVIII<sup>e</sup> siècle par dévolution royale de 4 000 hectares de forêts au sieur Rambourg. Il installa des forges pour produire des fers fins destinés à la tréfilerie. Le patrimoine construit est considérable et il inclut les bâtiments d'une ébénisterie industrielle qui seraient tout à fait aptes à recevoir un atelier de tonnellerie sans qu'il soit nécessaire d'engager des frais dispendieux en travaux d'adaptation ou de remaniement.

Le site est relié par une départementale récemment renforcée et mise hors gel, au réseau autoroutier (A 71) et SNCF (gares d'Urçay et de Saint-Amand-Montrond). Il est raccordé aux sources d'énergie (EDF) et de télécommunications.

Considérant que l'activité de tonnellerie produit de gros volumes de déchets ligneux, l'installation d'une chaufferie desservant l'ensemble du village est sérieusement envisageable. Sa rentabilité serait assurée. Côté écologie, la tonnellerie est une activité qui ne produit pas de rejets atmosphériques polluants. Pour s'en assurer, il suffirait de se rendre jusqu'à la zone d'activité de Cognac, par exemple, pour comprendre que les riverains n'ont pas à se plaindre de quelque nuisance dans ce domaine.

## 7 - L'IMPACT SOCIAL

Il n'y a pas si longtemps, l'ébénisterie précitée employait 800 personnes.

Actuellement, le site est tombé en désuétude par le fait de délocalisations successives.

Tous les employés sont tributaires de l'ANPE.

La commune ne perçoit plus aucune taxe.

Les commerces sont privés de chalands.

Il fallait réagir, vite ! Pour tenter d'enrayer le processus d'une ruine annoncée, la Communauté de Communes, soutenue par le Département et la Région, vient de se porter acquéreur du site.

L'installation de la tonnellerie ramènerait des emplois – qualifiés –, de l'activité dans le village, à la plus grande satisfaction de tous.

## 8 - L'ŒNOTHÈQUE

Relevant que toute activité, qu'elle soit industrielle ou commerciale, a besoin d'un « phare » pour se faire connaître et apprécier, il ne serait pas vain d'envisager la création parallèle d'une œnothèque où seraient accueillis les seuls utilisateurs de barriques en « Tronçais ».

Comme actuellement les dits utilisateurs ne sont autres que les plus grandes maisons ou châteaux et distilleries, il est permis d'envisager la réunion sous l'égide de notre forêt mythique des meilleures dédicaces dionysiaques de la planète... Quel succès !

*Alea jacta est !*

## Thème 1 : le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 1 : Le pari du patrimoine pour le développement local

*Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development*

### LA DÉMARCHE PEP, PÔLES D'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE : CADRE POSSIBLE D'UN AMÉNAGEMENT CULTUREL EN BASSE-LOIRE ANGEVINE ET ARMORICAINE ET AILLEURS DANS LE BASSIN

*THE P.E.P. (HERITAGE ECONOMY CENTRES) PROCEDURE : A POSSIBLE FRAMEWORK FOR CULTURAL DEVELOPMENT IN THE LOWER LOIRE IN ANJOU AND BRITTANY AND ELSEWHERE IN THE LOIRE BASIN*

**Philippe CAYLA**

Université d'Angers / Angers University

[philippe.cayla@univ-angers.fr](mailto:philippe.cayla@univ-angers.fr) ; [philippe.cayla.88.49@wanadoo.fr](mailto:philippe.cayla.88.49@wanadoo.fr)

## RÉSUMÉ

Le **P.E.P.** est un concept d'aménagement culturel et touristique global promu par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et le Ministère de la Culture (Direction du patrimoine) en relation avec les Villes et Pays d'art et d'histoire, depuis 1994-1997. «Le rôle des pôles consiste à faire de l'engouement pour le patrimoine un support de développement pour les territoires en quête de nouvelles ressources». Le gisement peut s'étendre sur l'ensemble d'un « pays », ou être situé à une échelle plus large sur plusieurs « pays » sans que les découpages administratifs en vigueur ne constituent une contrainte.

- Exposé de la charte des PEP, concept ouvrant à un certain aménagement culturel du territoire.
- Cas d'applications de PEP ; évolution et point sur le concept.
- La relation à d'autres modes d'aménagement culturel, dont l'Écomusée, dans le cadre d'une économie patrimoniale au service du bien culturel qui apporte son image.
- Réflexion pour des applications possibles dans le bassin de la Loire :
  - > dans un territoire fluvial, en Basse-Loire angevine et armoricaine, section de Loire entre Maine et Divatte ;
  - > ailleurs dans le bassin.

## ABSTRACT

The **P.E.P.** (Pôles d'Économie du Patrimoine – Heritage Economy Centres) is a total cultural and tourism development concept developed since 1994-1997 by the DATAR (Delegation for Regional Development and Action) and the Ministry of Culture (Heritage Department) in relation to towns and areas of artistic and historical importance. The role of these centres is to use the current interest in heritage to support the development of regions seeking new resources. They could extend over the whole of a « pays » or cover a larger area incorporating several « pays » without being restricted by current administrative boundaries.

- Presentation of the PEP charter, which will lead to the cultural development of the region.
- Cases where the PEP has been applied: development and current situation.
- The relationship with other methods of cultural development, including Ecomuseums, within the framework of a heritage economy.
- Discussion about other possible applications in the Loire Basin:
  - > In a riverside area in the Lower Loire (Anjou and Brittany), the stretch of the Loire between Maine and Divatte;
  - > Elsewhere in the basin.

## Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 1 : Le pari du patrimoine pour le développement local

*Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development*

## LES OPÉRATIONS GRANDS SITES : DES LABORATOIRES OÙ CONCILIER PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT

*OPÉRATIONS GRANDS SITES (OPERATIONS FOR MAJOR HERITAGE SITES) : LABORATORIES FOR COMBINING PROTECTION AND DEVELOPMENT*

**Michèle PRATS<sup>1</sup>**

Ministère de l'Équipement (Conseil Général des Ponts et Chaussées) / *Ministry of Public Works*  
[Michele.Prats@equipement.gouv.fr](mailto:Michele.Prats@equipement.gouv.fr) ; [micheleprats@club-internet.fr](mailto:micheleprats@club-internet.fr)

### RÉSUMÉ

Dans les années 70, le développement du tourisme est tel qu'il entraîne la dégradation des sites emblématiques les plus visités, de véritables nuisances pour les riverains et l'insatisfaction des visiteurs. Les élus ne peuvent plus résoudre seuls les difficultés liées à la fréquentation : accès routiers – stationnements – sécurité des biens et des personnes – hygiène – commerçants – conflits avec les population locales – dégradation des sites, des paysages et des milieux. Une inspection générale confirme les graves atteintes aux milieux et aux paysages.

Pour remédier à cette situation, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie établit, en 1978, une 1<sup>ère</sup> liste de « 26 grands sites nationaux menacés » et propose une politique d'intervention, de conseil et de financement. Les volets suivants doivent faire l'objet d'études et de propositions d'actions : réglementation et foncier – contexte local – paysage – accès routiers et parkings – faune et flore – activités commerciales – petits aménagements – pédagogie et animation – gestion pérenne reposant sur des ressources financières.

Les modalités d'intervention sont définies, en liaison avec les élus. Cependant, dix ans plus tard, peu d'opérations sont réalisées dans l'esprit global qui avait été défini, et les interventions sont trop souvent réduites à des problèmes de stationnement. En 1989, une relance sur de nouvelles bases financières, et avec une approche renouant avec les concepts originels, est décidée en conseil des ministres pour mettre en œuvre des opérations nationales de mise en valeur des grands sites : **les « Opérations Grand Site » (OGS).**

Elles se définissent comme une politique pragmatique visant à améliorer l'accueil des visiteurs dans des hauts lieux et paysages emblématiques très fréquentés ; ces espaces remarquables par leur paysage, leur histoire, leur identité spécifique, subissent des contraintes de fréquentation qui entraînent leur dégradation, et induisent des nuisances tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Les objectifs en sont clairs :

- protéger le patrimoine, atout du développement local,
- valoriser ce patrimoine sans le trahir,
- développer une pédagogie de la préservation des sites.

Il s'agit d'une politique originale fondée sur :

- un aménagement du territoire respectant des critères d'éligibilité,
- une large concertation,
- des engagements contractualisés.

C'est aussi une politique « en mouvement » fondée sur l'évaluation, l'échange d'expériences et la concertation.

Parmi les OGS on citera : le Mont Saint Michel, la Pointe du Raz, le Cirque de Gavarnie, les Gorges de l'Ardèche, les Caps Blanc Nez et Gris Nez, les Gorges du Verdon, Conques, le Golfe de Porto, Giverny, le pont du Gard, etc...

## ABSTRACT

*In the 1970s, tourism development was such that it brought about the deterioration of the most frequently visited emblematic sites, disturbances for the local residents and the dissatisfaction of visitors. The elected representatives could no longer solve alone the problems linked to visitor numbers: road access, parking, safety of property and people, hygiene, traders, conflicts with the local residents, and deterioration of the site, the landscape and the environment. A general inspection confirmed the severity of the impact on the environment and the landscape.*

*To remedy this situation, in 1978 the Ministry of the Environment drew up an initial list of 26 major national sites which were under threat and put forward a policy for action, advice and funding. The following aspects were identified for study and action plans: regulatory control and land tax, local context, landscape, road access and parking, wildlife, commercial activities, small-scale developments, educational activities and sustainable management based on financial resources.*

*Methods of intervention were defined, in consultation with the elected representatives. However, ten years later, few operations had been carried out in the spirit of the original plan, and the actions were for the most part limited to parking problems. In 1989, the council of ministers decided to relaunch the procedure on a new financial basis, taking an approach aimed at reviving the original concept, to carry out national operations enhancing major sites. This initiative was called the « Opérations Grand Site » (OGS) (Operations for Major Heritage Sites).*

*The policy is a pragmatic one, aimed at improving visitor reception in the most frequently visited emblematic sites and landscapes. These outstanding areas, remarkable for their landscape, history and unique character, suffer from the impact of high visitor numbers causing their deterioration and disturbances both for local residents and the visitors themselves.*

*The objectives are clear:*

- *To protect the heritage site, which is an asset for local development*
- *To enhance this heritage without betraying its identity*
- *To develop an educational programme for site preservation*

*The policy is original, based on:*

- *Developing the region, respecting eligibility criteria*
- *Broad consultation*
- *Contractual commitments*

*It is also an on-going policy based on evaluation, sharing experiences and consultation.*

*Examples of OGS are: the Mont Saint Michel, the Pointe du Raz, the Cirque de Gavarnie, the Gorges de l'Ardèche, Cap Blanc Nez and Cap Gris Nez, the Gorges du Verdon, Conques, the Gulf of Oporto, Giverny, the Pont du Gard, etc.*

## INTRODUCTION

Dans les années 1970, le développement du tourisme est tel qu'il entraîne la dégradation des sites emblématiques les plus visités, de véritables nuisances pour les riverains et l'insatisfaction des visiteurs. Les élus ne peuvent plus résoudre seuls les difficultés liées à la fréquentation : accès routiers engorgés, problèmes de stationnements et de sécurité, surfréquentation et dégradation des sites, problèmes de gestion de déchets de plus en plus abondants, développement d'un commerce de « pacotille » souvent anarchique (baragues à frites, cartes postales, *souvenirs made in China*), conflits entre les touristes, perçus comme des envahisseurs, et les populations locales, habitants ou agriculteurs... Une inspection générale confirmait les graves atteintes aux milieux et aux paysages.

Fort de ce constat et pour tenter de remédier à cette situation, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, en 1976, de proposer une politique d'intervention, de conseils et de financement concernant les sites les plus menacés. Pour ce faire, il demande aux Préfets de sélectionner, parmi les sites bénéficiant de trois étoiles au Guide Michelin, ceux qui leur paraissent les plus dégradés. En 1978, une 1<sup>ère</sup> liste de « 26 grands sites nationaux menacés » est établie. La gestion de ces sites doit être analysée sous différents aspects : contexte local, réglementation et maîtrise foncière, paysage, faune et flore, activités commerciales ; et ces sites doivent faire l'objet d'études et de propositions d'actions, concernant notamment les accès routiers et le stationnement, les petits aménagements, la pédagogie et l'animation et enfin une gestion pérenne, reposant sur des ressources financières clairement identifiées. Parmi ces sites, M. d'Ornano retient quinze grands sites dont la réhabilitation est déclarée prioritaire.

Il s'agit des Caps Blanc Nez et Gris Nez, des Falaises d'Étretat, du promontoire de Château Gaillard, de la Pointe de la Hague, de la Baie du Mont Saint Michel, de la Presqu'île de Crozon, des allées du Château de Chenonceau, du Volcan du Puy de Dôme, du sommet du Puy Mary, des gorges du Tarn, du cirque de Navacelles, des chutes du Saut du Doubs, du Ballon d'Alsace et du piton du Haut-Koenisbourg.

Les modalités d'intervention concernant ces différents sites doivent être définies en liaison avec les élus, et faire l'objet de financements conjoints.

Cependant, dix ans plus tard, peu d'opérations sont réalisées avec une approche globale telle qu'elle avait été initialement définie, et il s'avère que les interventions sur le terrain se sont trop souvent réduites à des aménagements plus ou moins heureux de parkings. Les montants de subvention se limitèrent peu à peu, pour atteindre 1 million de francs par site... Quant à la décentralisation, elle est entrée en vigueur, et le contexte local a profondément changé.

En 1989, une relance de cette politique, sur de nouvelles bases financières, et avec une approche renouant avec les concepts originels, est décidée en conseil des ministres pour mettre en œuvre des opérations nationales de mise en valeur des grands sites, intitulées « **Opérations Grand Site** » (OGS).

## 1. QU'EST-CE QU'UNE OGS ?

C'est la traduction d'une démarche pragmatique visant à améliorer l'accueil des visiteurs dans des hauts lieux et paysages emblématiques préservés, mais qui subissent des contraintes de fréquentation allant jusqu'à la dégradation, et induisant par ailleurs des nuisances pour les habitants, et à réhabiliter ces espaces remarquables du point de vue du paysage, mais aussi de leur histoire, leur identité spécifique, leur patrimoine culturel ou naturel...

### Les objectifs :

- protéger ce patrimoine, pour les générations futures, et en tant qu'atout du développement local ;
- le valoriser sans le trahir ;
- réhabiliter les sites dégradés et retrouver « l'esprit du lieu » ;
- développer des expériences et une pédagogie de la préservation et de la mise en valeur des sites.

Il s'agit d'une politique originale fondée sur :

- un aménagement du territoire respectant des critères d'éligibilité ;
- une large concertation ;
- des engagements contractualisés.

Les quinze nouvelles OGS décidées en 1989-90 portaient sur les sites suivants :

- Cirque de Gavarnie
- Gorges de l'Ardèche
- Forteresse de Brouage
- Pointe du Raz
- Vallée de la Dordogne d'Argentat à Beaulieu
- Gorges du Verdon
- Conques
- Pont du Gard
- Domaine du Rayol
- Golfe de PortoMonségur
- Saut du Doubs
- Massif du Canigou
- Bastide de Monpazier
- Giverny

## 2. LES OGS, MODE D'EMPLOI :

Sont retenues 4 conditions d'éligibilité :

- être un **site majeur** au plan national, voire international ;
- susciter une fréquentation touristique inadaptée ;

- **être protégé**, pour tout ou partie, au titre de la loi de 1930 sur les Sites (art. 341 et suivants du Code de l'Environnement) ;
- faire l'objet d'un **consensus local** pour demander une OGS.

Trois orientations :

- Protéger activement la qualité paysagère, culturelle et naturelle du site ;
- Améliorer la qualité de la visite en organisant l'accueil, les stationnements, les circuits, l'information ;
- Favoriser le développement économique local.

**Trois étapes** doivent être menées à bien :

- **Les études**, portant sur un diagnostic, des études spécifiques et aboutissant à un programme détaillé ;
- **La validation du programme** par les collectivités territoriales et l'État, après avis de la Commission Supérieure des Sites, et signature d'une convention financière et d'objectifs entre les différents partenaires ;
- **Les travaux**, qui doivent être menés à bien, conformément au programme et après autorisation ministérielle.

En résumé, le Grand Site est un haut lieu touristique, d'importance nationale, pour lequel il faut définir une capacité d'accueil supportable pour le site lui-même sans risque de dégradation, et par les visiteurs, du point de vue tant du confort de la visite que du respect de l'esprit du lieu.



*Le parking de la Pointe du Raz avant l'OGS, au milieu du Site, en vue de l'océan*



*Le parking de la Pointe du Raz, après OGS, éloigné du site et aménagé*

Il s'agit également d'établir un projet global d'aménagement et de fonctionnement respectueux de l'identité du lieu, en faisant appel à des professionnels de qualité, et enfin de créer une structure de gestion partenariale et pérenne du site. A l'heure actuelle, quarante-trois OGS ont été créées et sont à différents stades d'avancement. L'accouchement est parfois long et difficile. À titre d'exemple, la dernière en date, pour laquelle j'ai été rapporteure devant la Commission Supérieure des Sites, est celle des Caps et Marais d'Opale, comprenant les deux Caps figurant dans la première liste de 1978 !

Mais les Opérations Grands Sites constituent surtout une politique « en mouvement », pragmatique et évolutive, fondée sur l'évaluation.

Les grands principes en ont été définis progressivement, à travers les expériences successives, en tirant les leçons des réussites et des échecs. Une circulaire de 1997 définissait les principes, les objectifs et les modalités de mise en œuvre ; des enquêtes ont été menées en 1997, 2001 et 2004. Peu à peu, la doctrine et les techniques se sont affinées. Un groupe de réflexion, animé par la section française de l'ICOMOS (*International Council for Monuments and Sites*, ONG rattachée à l'UNESCO), tient, tous les deux ans, depuis 1997, un colloque international consacré aux Grands Sites, où sont abordés les différents thèmes et échangées les expériences, et auquel participent de nombreux élus, des gestionnaires de sites ou de monuments naturels ou culturels français et étrangers et des universitaires.

C'est ainsi qu'à la suite des conclusions du colloque de la Pointe du Raz (1997) et d'Arles (1999), a été créé le réseau des « Grands Sites de France » (RGSF), regroupant les élus et les gestionnaires des Grands Sites, et qu'à celui de Saint Valéry sur Somme (2004), le Ministre de l'Environnement, M. Le Peltier, a annoncé la création d'un label « Grand Site de France », et en a décerné les quatre premiers.

Cette politique a eu le mérite d'ouvrir la voie à des réflexions plus larges sur la gestion des espaces naturels et

culturels. Elle rejoint des préoccupations similaires que l'on retrouve tant dans les Parcs Nationaux, les Parcs Naturels Régionaux, les Espaces Naturels Sensibles des départements, les sites du Conservatoire du Littoral, et elle a contribué à l'évolution des approches.

Il apparaît en effet aujourd'hui qu'un certain nombre de conditions sont indispensables à la gestion qualitative de ces territoires remarquables, quelle qu'en soit l'étendue. Ce sont : un territoire bien identifié, une gouvernance volontaire et participative (le rôle de l'appropriation par les élus et les populations locales a été maintes fois souligné), une structure d'animation assurant la continuité et fondée sur des compétences, un diagnostic et un projet partagé par tous les acteurs.

À travers ces diverses expériences, la protection des espaces naturels et culturels a changé de nature et est passée d'une approche purement réglementaire et administrative, fondée sur l'autorisation et le contrôle, à un projet partagé et contractuel d'aménagement du territoire et de gestion à long terme...

## NOTES

<sup>1</sup> Michèle Prats : ancienne élève de l'ENA, a été successivement Conservatrice Régionale des Bâtiments de France, puis Déléguée Régionale à l'Architecture et à l'Environnement en Provence Côte d'Azur, Chef du Service des Actions Internationales au Ministère des Transports, Directrice Régionale de l'Équipement en Haute Normandie, Chargée de Mission au Cabinet du Ministre de l'Environnement. Ayant une formation en œnologie, elle a momentanément quitté l'administration pour être Directrice des Relations Extérieures d'un Grand Cru classé. Elle est actuellement Inspectrice Générale de l'Équipement au Conseil Général des Ponts et Chaussées, où elle conduit, à la demande de la Direction Générale de l'Urbanisme et de la Construction et du Ministère de l'Environnement, des audits sur les Parcs Nationaux, les PNR, la TDENS et les Sites protégés et l'Urbanisme commercial. Membre de l'ICOMOS, elle a participé à l'animation du groupe de travail sur les Opérations Grands Sites et conduit des expertises sur le Patrimoine Mondial.

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 1 : Le pari du patrimoine pour le développement local

*Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development***RENOUVELLEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE : LE PATRIMOINE, LEVIER POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ? LE CAS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL DANS LE NORD-PAS DE CALAIS***URBAN RENEWAL AND SUSTAINABLE LOCAL DEVELOPMENT : HERITAGE AS A LEVER FOR PUBLIC POLICIES ? THE CASE OF INDUSTRIAL HERITAGE IN NORD-PAS-DE-CALAIS***Hélène MELIN**Université d'Artois et Université de Lille 1 / *University of Artois and University Lille 1*  
[melin.helene@wanadoo.fr](mailto:melin.helene@wanadoo.fr) ; [hmelin@wanadoo.fr](mailto:hmelin@wanadoo.fr)**RÉSUMÉ**

Face aux procédures de décentralisation des compétences de l'État, se pose aujourd'hui la question de la place du patrimoine dans une politique de renouvellement urbain, et plus généralement de développement local. Les acteurs institutionnels, à la suite des acteurs associatifs, se rendent compte de la nécessité de s'appuyer sur des ressources spécifiques, représentatives des territoires, pour pouvoir mettre en œuvre un processus d'organisation et de développement des espaces qui réponde à la fois aux besoins de la population et aux exigences économiques et politiques actuelles. Plusieurs études ont déjà montré l'extension du champ patrimonial<sup>1</sup> et son insertion accrue dans les politiques publiques<sup>2</sup> et les mobilisations locales<sup>3</sup>. Il est nécessaire à présent de s'interroger sur les liens à tisser entre patrimoine et économie. Il apparaît en effet que les lieux de mémoire peuvent constituer de précieux outils de valorisation des territoires, et pas seulement sous l'angle culturel. Plusieurs initiatives en cours envisagent le patrimoine comme un instrument au service des politiques publiques et des actions sociales. Il apparaît comme un support particulièrement efficace pour la dynamisation d'espaces en difficulté ou en mutation. Le cas du patrimoine industriel dans la région Nord – Pas de Calais peut nous apporter des éléments de compréhension et d'analyse du rôle du patrimoine aujourd'hui dans l'aménagement du territoire et la dynamisation économique et sociale. Pour cela je souhaiterais aborder trois points :

Le premier sera consacré au lien entre aménagement du territoire et décentralisation culturelle<sup>4</sup>. Le patrimoine sera alors perçu comme un outil au service de l'action locale. La question du développement par la culture et le tourisme montre en effet que le patrimoine constitue un outil permettant de venir en aide aux territoires en crise<sup>5</sup> en leur conférant de la visibilité, de la distinction et de la valeur ajoutée. Le point de vue adopté ici sera à la fois social, économique et politique, afin de montrer quels sont les apports concrets possibles d'une telle démarche de dynamisation territoriale par le patrimoine.

Dans un second point, l'exemple des projets et actions en cours envers le patrimoine minier du Nord – Pas de Calais sera l'occasion d'observer concrètement un processus de redynamisation par l'histoire. Il sera en effet question de retracer les différentes initiatives innovantes envers le patrimoine, pour analyser leurs retombées sur le territoire et ses habitants, ainsi que les poursuites envisagées. La Région est marquée depuis 25 ans par une politique volontariste en matière culturelle. Parallèlement, le retraitement de friches industrielles a aussi été une question prioritaire. Le

lien entre ces deux axes apparaît aujourd'hui clairement par le biais du patrimoine : celui-ci sert de support à la mise en place d'une politique de développement local durable qui est à la fois une procédure de relance économique et un processus de reconnaissance des expressions culturelles locales. Les cas du classement du bassin minier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et de la réhabilitation du carreau de fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle dans une double perspective culturelle et économique en constituent deux illustrations particulièrement intéressantes.

Enfin, nous réfléchissons sur les impacts réels de la valorisation du patrimoine au plan économique : les actions sont encore en cours d'évaluation et il convient de pouvoir élaborer un «bilan intermédiaire» qui rende compte des investissements réalisés. Le fait que deux villes de l'ex-bassin minier soient candidates à l'accueil d'une antenne du Musée du Louvre (Lens et Valenciennes) montre déjà l'importance que prend progressivement le développement par la culture et les enjeux tant économiques que politiques et sociaux en cours.

Le contexte de développement de l'intercommunalité, l'attribution de compétences plus larges aux acteurs locaux, permettent de voir émerger des actions innovantes qui lient valorisation patrimoniale, renouvellement économique, insertion sociale et concertation au niveau de l'action politique. L'idée sous-jacente est celle de réussir à mettre en place un développement local qui soit durable. Le fait que ce type d'initiatives se mette en place dans la région Nord – Pas de Calais est d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'une région jusqu'ici symbole de développement non-durable. Elle semble pourtant avoir engagé un processus de changement d'image qui est aussi une nouvelle façon d'envisager le rapport entre économie et patrimoine.

## ABSTRACT

*The decentralisation of State powers raises the question of the role of heritage in urban renewal policy and more generally in local development policy. Institutional bodies, and before them, non-profit-making organisations, have come to realise the need for specific regionally based resources to implement the process of organising and developing areas which meets the requirements of both the local population and current economic and political demands. A number of studies have already demonstrated the expansion of the heritage field<sup>6</sup> and its increasing inclusion in public policies<sup>7</sup> and local involvement<sup>8</sup>. We now need to consider the links to be created between heritage and the economy. It does indeed seem that places with strong collective memories can constitute a valuable tool for regional enhancement from more than just a cultural perspective. Several current initiatives see heritage as an instrument for public policies and social actions, particularly effective as a means of revitalising areas in difficulty or undergoing change. The case of industrial heritage in the Nord-Pas-de-Calais region can provide elements for explaining and analysing the current role of heritage in regional development and economic and social revitalisation. With this in mind, I will deal with three points:*

*First, the link between regional development and cultural decentralisation<sup>9</sup> whereby heritage can be perceived as a tool serving local action. Development through culture and tourism demonstrates that heritage is a tool which can assist areas in crisis<sup>10</sup> by making them visible and distinct and increasing their value. Taking a social, economic and political viewpoint, we can demonstrate tangible advantages of this approach to regional revitalisation through heritage.*

*Secondly, we will look at projects and actions with regard to the mining heritage of the Nord-Pas-de-Calais region as a practical example of a process of revitalisation through history. This involves tracing the various innovative heritage-related initiatives, analysing their impact on the area and its inhabitants and possible further action. The Region has been marked by an aggressive cultural policy for the last 25 years, while the regeneration of disused industrial sites has also been a priority issue. The feasibility of linking these two issues has now become clear, using heritage as a basis for a policy of local sustainable development, providing both a means of economic recovery and recognition of local culture. Two particularly interesting examples are the inscription of the mining basin as a UNESCO World Heritage site and the rehabilitation of the 11/19 pit-head at Loos-en-Gohelle as a joint cultural and economic action.*

*Finally, we will consider the true economic impact of heritage enhancement: the actions are still being assessed, but an interim report can be drawn up of the investments which have been made. The fact that two towns of the old mining basin have been nominated to host an annexe of the Louvre Museum (Lens and Valenciennes) demonstrates the increasing importance of development through culture, and the economic, political and social issues at stake.*

*This context of developing intercommunality and attributing greater powers to local players is an opportunity for innovative actions linking heritage enhancement, economic revival, social integration and political dialogue. Underlying this is the desire to create sustainable local development. This type of initiative in the Nord-Pas-de-Calais region is of particular interest as it was previously well-known for its unsustainable development. The change of image which it has now embarked on is in itself a new way of seeing the relationship between economy and heritage.*

## INTRODUCTION

Le questionnement autour du patrimoine a considérablement évolué depuis une trentaine d'années. Après avoir vu le champ patrimonial s'étendre aux activités professionnelles, à la nature ou au quotidien, est apparu la nécessité de remettre de l'ordre dans ce foisonnement, notamment à travers des réflexions sur les rôles des lieux et objets de mémoire dans la société actuelle. Outil identitaire, instrument pour façonner l'image d'un territoire, point de départ des mobilisations collectives, le patrimoine remplit différentes fonctions. Ce qui paraît s'imposer, c'est un enracinement local du patrimoine. Celui-ci n'est plus d'abord un moyen de dire la Nation, mais il marque au contraire l'appropriation par les acteurs locaux de leur histoire, de leur culture et de ses moyens d'expression. Dans ce contexte, la perception de l'utilité du patrimoine s'est aussi déplacée. D'un poste de dépense, il est devenu une source d'investissement<sup>11</sup>. La conservation des lieux de mémoire n'est plus seulement et prioritairement une question esthétique et de «devoir de mémoire», mais une stratégie liant les préoccupations culturelles, sociales, économiques et politiques. Le lien entre patrimoine et économie apparaît aujourd'hui comme une question de premier plan qui en appelle une autre, celle du lien entre patrimoine et politique.

En effet, face aux procédures de décentralisation des compétences de l'État, se pose aujourd'hui la question de la place du patrimoine dans une politique de renouvellement urbain, et plus généralement de développement local. Les acteurs institutionnels, à la suite des acteurs associatifs, se rendent compte de la nécessité de s'appuyer sur des ressources spécifiques, représentatives des territoires, pour pouvoir mettre en œuvre un processus d'organisation et de développement des espaces qui réponde à la fois aux besoins de la population et aux exigences économiques et politiques actuelles. Plusieurs études ont déjà montré l'extension du champ patrimonial<sup>12</sup> et son insertion accrue dans les politiques publiques<sup>13</sup> et les mobilisations locales<sup>14</sup>. Il est nécessaire à présent de s'interroger sur les liens à tisser entre patrimoine et économie. Les lieux de mémoire peuvent constituer de précieux outils de valorisation des territoires, et pas seulement sous l'angle culturel. Plusieurs initiatives en cours envisagent le patrimoine comme un instrument au service des politiques publiques et des actions sociales. Il apparaît comme un support particulièrement efficace pour la dynamisation d'espaces en difficulté ou en mutation. Le cas du patrimoine industriel dans la région Nord - Pas de Calais peut nous apporter des éléments de compréhension et d'analyse du rôle du patrimoine aujourd'hui dans l'aménagement du territoire et la dynamisation économique et sociale.

Il convient tout d'abord de s'arrêter sur le rôle de la culture dans l'aménagement du territoire. La problématique du développement local devient de plus en plus celle d'un développement culturel en lien avec un développement économique et social renouvelé. L'UNESCO a souligné le rôle premier de la culture dans les procédures de développement et d'aménagement : elle permet à la fois une reconnaissance des habitants, une visibilité accrue et spécifique du territoire et conforte les mobilisations collectives. Il est donc nécessaire de s'arrêter sur les acteurs qui font le territoire et le patrimoine afin d'envisager leurs places respectives et leur lien à la culture locale. Cela doit permettre de revenir ensuite sur les outils qui sont mis à leur disposition pour faire du patrimoine un atout dans les procédures d'aménagement.

Les procédures distinguées confirment l'idée selon laquelle les patrimoines sont devenus des outils au service de la redynamisation territoriale. Le bassin minier Nord - Pas de Calais, longtemps synonyme de développement non durable, donne l'exemple des possibilités d'actions existantes quand les lieux de mémoire sont perçus comme des espaces d'expérimentation et d'innovation. La vision moderne du patrimoine, qui le fait apparaître comme une ressource et non plus une charge, permet d'envisager les complémentarités qui se nouent entre patrimoine et économie. Pas seulement outil marketing, ou prétexte à un tourisme non réfléchi, l'appel au patrimoine est de façon beaucoup plus fondamentale une prise de conscience collective de l'importance des signes qui disent l'histoire et finalement la légitimité de l'identité des groupes. L'utilisation du patrimoine minier dans deux actions majeures : la demande du classement UNESCO du bassin minier Nord - Pas de Calais et l'installation de l'antenne du Louvre à Lens, montre le rôle primordial de la culture et du patrimoine. Le développement culturel qui est initié doit servir les intérêts globaux du territoire, et en particulier appuyer des actions de développement économique. Cela pose question. Le patrimoine valorisé ne l'est pas tant pour lui-même, mais davantage pour servir de levier aux actions politiques et économiques. Dès lors, ce qui est montré comme un développement culturel pour la région et ses habitants répond-il vraiment aux attentes de ces derniers ? N'y a-t-il pas un risque de confusion entre la volonté sociale et la volonté politique, au nom d'un mieux être à venir ?

## 1. LA CULTURE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

« La culture est plus qu'un joyau sur la couronne du développement ». Cette citation de l'UNESCO marque l'importance qu'ont pris le patrimoine et la culture au cours du vingtième siècle, et la place centrale qu'ils occupent en ce début de vingt et unième siècle. Il n'est aujourd'hui plus question de faire abstraction des pratiques culturelles et

des habitudes d'une population et d'un territoire pour espérer en comprendre le fonctionnement. La culture apparaît au fondement de toute reconnaissance et interconnaissance entre les différents groupes ethniques et sociaux. Elle ne constitue pas pour autant une simple carte d'identité, mobilisable uniquement dans des manifestations de traditions locales et dans l'expression de particularismes. Elle a une fonction beaucoup plus large de ciment entre les peuples<sup>15</sup>. À ce titre, elle est une base possible, indispensable même, de l'action politique et de l'action économique. Il s'agit de pouvoir faire un atout de développement de ce qui constitue l'essence des territoires et de ce qui fonde l'existence sociale des populations. Bien entendu, il est nécessaire de prendre garde aux utilisations extrémistes de la culture. L'appel au terroir, aux traditions locales et à l'histoire doit se faire dans un objectif d'enrichissement et d'ouverture et ne pas être prétexte au renfermement et à l'exclusion. Cette question mérite d'être évoquée, même brièvement, car le contexte international nous donne des exemples du meilleur mais aussi du pire de ce que peut être l'instrumentalisation de la culture.

Nous resterons dans une perspective résolument positive et optimiste, mais il est important de ne pas tomber dans un utopisme non raisonné qui véhiculerait une vision erronée de la réalité. Le cas du territoire du bassin minier Nord - Pas de Calais nous montrera d'ailleurs qu'il n'est pas question d'enjoliver à outrance et de surestimer les capacités de la culture et du patrimoine dans un contexte économique et social par ailleurs fort instable.

### 1.1. La place des acteurs locaux dans le processus d'aménagement par la culture

Avec l'extension du champ patrimonial, de nouveaux acteurs sont apparus, aussi bien dans la désignation, que dans la conservation et dans la gestion des biens patrimoniaux. C'est à une montée en puissance des acteurs locaux que nous avons assisté. À côté des agents de l'État, ils sont apparus comme des acteurs de premier plan pour susciter des mobilisations et mener à bien des actions innovantes en matière de conservation du patrimoine et de dynamisation du réseau socio-culturel local.

Développer les partenariats et les passerelles entre la protection du patrimoine et l'aménagement du territoire passe donc par la nécessité de donner une place forte et claire aux acteurs des territoires. C'est ce qu'a voulu favoriser, notamment, la DATAR en affirmant le rôle primordial de la Région dans les procédures d'aménagement et de développement<sup>16</sup>. Dans le Nord - Pas de Calais, le rôle primordial de la Région est confirmé. Depuis sa mise en place comme collectivité territoriale, elle a eu une politique culturelle volontariste et n'a cessé d'aller au-delà de ses champs de compétences obligatoires pour faire de la culture un élément moteur du territoire<sup>17</sup>. Son engagement précoce aux côtés du secteur associatif, très développé, marque la spécificité régionale en matière d'action culturelle. Si, dans les années 80, la Région s'est limitée au financement de projets émanant des acteurs sociaux ou des collectivités locales, elle s'engage depuis les années 90 de façon beaucoup plus complète par des missions de coordination, d'impulsion et de renouvellement des actions. L'exemple de la Mission Bassin Minier, organisme voulu par le Conseil Régional pour coordonner les actions en direction du bassin minier et faire en sorte que l'identité charbonnière soit une base du redéveloppement du territoire, montre l'importance des structures initiées localement et de la coopération entre les acteurs.

Le projet du Ministère de la Culture de donner plus de compétences aux régions, départements et communes en matière de patrimoine<sup>18</sup>, est un élément qui confirme l'importance d'une gestion locale de la culture et qui renforce les liens entre économie et patrimoine puisque ce dernier est perçu comme une ressource à valoriser. De même, la mise en place de l'intercommunalité ouvre des perspectives, ces nouveaux acteurs que sont les Communautés d'Agglomération peuvent être des pivots de l'action locale, notamment en matière de patrimoine. Dans le bassin minier Nord - Pas de Calais, ce sont à présent ces communautés qui sont propriétaires des sites patrimoniaux de la mine : le carreau de la fosse 9-9 bis de Oignies est sous la gestion de la communauté d'Hénin - Carvin, celui de la fosse 11/19 de Loos-en-Gohelle est propriété de la CA de Lens-Liévin. C'est donc à présent à cet échelon, en partenariat avec la Région et les départements, que va se décider le devenir des lieux de mémoire et que vont être attribués les rôles du patrimoine au niveau économique. Dans ce cas, deux visions se dessinent, celle d'une orientation à dominante culturelle, qui prolongerait le travail de mémoire de l'activité, et une visée plus proprement économique qui aurait comme objectif l'intégration des sites dans des projets locaux de développement. Ces deux points de vue peuvent être complémentaires et c'est d'ailleurs à cette condition qu'un équilibre pourra être trouvé entre protection du patrimoine et évolution du territoire. Il ne s'agit pourtant pas d'une démarche évidente. La vision « culturelle » du territoire et des friches, portée par les associations, ne rencontre pas toujours celle plus matérialiste des décideurs. Le site de Loos-en-Gohelle en est un exemple. Ancien site d'exploitation minière situé près de Lens, il comporte plusieurs bâtiments sauvegardés et protégés<sup>19</sup>. Des actions pionnières y ont été mises en place<sup>20</sup> en matière de culture. L'association *Culture Commune* y mène des spectacles et des programmations culturelles visant à intégrer la population du bassin à la création artistique et à faire un lien entre le passé et le présent dans une dynamique de développement culturel. De

même, l'association *La Chaîne des Terrils* développe des activités de découverte et de pédagogie à l'environnement afin d'intégrer le paysage minier dans les préoccupations actuelles du bassin. D'un autre côté, tout en reconnaissant le rôle primordial de ces associations pour le renouvellement de l'image de marque du bassin, la communauté d'agglomération souhaite mettre davantage l'accent sur l'implantation d'éco-entreprises sur le site et ne pas laisser l'aspect culturel dominer. On voit ici que la complémentarité entre économie et patrimoine, si elle paraît nécessaire et qu'elle se met en place, reste fragile et dépend en grande partie des acteurs qui en sont à l'origine.

Au niveau législatif, les deux lois successives sur l'aménagement du territoire, la LOADT<sup>21</sup> de 1995, dite loi Pasqua et la LOADDT<sup>22</sup> de 1999, dite loi Voynet, insistent elles aussi sur l'importance de pouvoir envisager l'aménagement et le développement au plan local et sur l'importance de trouver des logiques internes pour renforcer la cohérence territoriale. Dans ce cadre, la création des « Pays » comme outil de développement économique et d'aménagement du territoire, prenant pour base l'identité d'un territoire et la culture locale, est une innovation majeure. Ces nouveaux échelons du territoire, « dépourvus de toute définition géographique ou démographique »<sup>23</sup> doivent permettre de concrétiser la conception moderne du patrimoine et favoriser les actions locales de développement dans une démarche participative.

Pour que cela fonctionne, les décideurs publics locaux et régionaux ont besoin des acteurs associatifs, qui sont les premiers à s'être attachés au développement culturel et à avoir créé des liens entre patrimoine, aménagement et développement. Comme le souligne Hervé Glevarec<sup>24</sup>, les associations du patrimoine se situent dans une perspective de développement local. Après avoir recréé du lien social par la mise en patrimoine de lieux et de pratiques et avoir redonné une visibilité aux traditions, les associations participent à une « mise en économie ». En choisissant des objets et des lieux à valoriser, les acteurs associatifs créent du signifiant et ravivent ainsi le territoire, permettant dans un second temps des expérimentations économiques nouvelles. Dans ce cas, la mémoire « ne renvoie pas à un passéisme, à un repli sur soi, mais à une façon de qualifier le territoire, de lui donner du relief, voire de le développer par le tourisme. »<sup>25</sup> Les associations, acteurs de premier plan mettent alors en place une « stratégie territoriale du patrimoine ». Ce faisant elles redonnent du poids à l'action locale et permettent de confirmer le rôle primordial de la culture dans le développement économique.

## 1.2. Les outils de valorisation du patrimoine : de la conservation à l'aménagement

Des mesures concrètes ont été mises en place, par le biais d'outils issus de la culture et de l'aménagement, afin de rendre compatible la protection du patrimoine et l'évolution des territoires. C'est dans cette optique que l'on peut citer, sans en faire l'historique ou la fiche technique, plusieurs procédures nées depuis les années 70 et qui trouvent aujourd'hui un nouvel écho. Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH), Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou encore Parcs Naturels Régionaux (PNR) constituent pour les territoires des instruments particulièrement pertinents. Le Nord - Pas de Calais, connu avant tout comme une région industrielle et industrielle, est un espace de mise en pratique de ces procédures. Il montre l'intérêt de tels processus à la fois pour le renouvellement de l'image d'un territoire et pour la pérennisation d'actions sociales et économiques prenant pour base le patrimoine.

Les VPAH, mis en place par le Ministère de la culture pour promouvoir un tourisme de qualité, sont devenus un outil à part entière de développement local. Il s'agit de fournir un label à un territoire déterminé, pour lui permettre de valoriser ses ressources culturelles et patrimoniales. La ville de Roubaix, dans le Nord, ancienne grande ville textile qui a subi la crise de plein fouet, a obtenu le label en l'an 2000. Elle se distingue par une politique particulièrement volontariste et innovante qui vise à faire du passé industriel, prestigieux jusqu'aux années 70 puis synonyme de chômage et de pauvreté, un atout culturel et identitaire pour la ville. Il s'agit ici de se servir du patrimoine pour engager une dynamique globale de développement en réhabilitant les quartiers sinistrés, en restaurant l'architecture traditionnelle d'habitat et de travail et en y menant des activités à la fois culturelles, artistiques, sociales et économiques.

Cette procédure est complémentaire des ZPPAUP, créées en 1983 et modifiées en 1993. La ZPPAUP peut être créée par une commune (sur sa proposition ou avec l'accord du conseil municipal) ou le préfet de région (qui la promulgue par un arrêté)<sup>26</sup>. La volonté est de constituer en patrimoine des ensembles cohérents et non des sites isolés et de pouvoir harmoniser les politiques culturelles et d'aménagement. Cette volonté correspond bien à la vision moderne du patrimoine et au désir de faire concorder économie et patrimoine, dans une optique de développement durable. L'avantage des Zones de Protection au niveau culturel est qu'elles sont un outil local pour des communes qui n'auraient pu obtenir de telles mesures au niveau national. Les petites et moyennes communes, notamment, ou des groupements de propriétaires peuvent relancer un territoire ou lui donner plus de visibilité en le plaçant en ZPPAUP. L'un des objectifs est de raviver l'identité du territoire. Il s'agit ici aussi d'un outil mis en place dans de nombreux secteurs du Nord - Pas de Calais et qui permet de mettre en lumière un patrimoine pas nécessairement très prestigieux

au départ mais qui s'avère particulièrement pertinent quand il s'agit de relier les histoires locales, l'environnement et les besoins en matière de restructurations urbaine et rurale.

Les Parc naturels régionaux constituent une troisième mesure qui illustre les liens entre patrimoine et renouvellement du territoire. Ils sont aujourd'hui à la fois une procédure de gestion du patrimoine et un acteur de développement local et durable incontournable pour les territoires. Ils permettent de préserver et d'entretenir un patrimoine (architectural, paysager, humain) et de faire vivre un territoire (investissements pour entretenir l'espace, main d'œuvre, politique touristique, expérimentations sociales). Créés par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967, les Parcs naturels régionaux sont soumis à l'initiative de la région. Le Nord - Pas de Calais possède sur son territoire trois PNR, dont le premier créé en France : le Parc naturel régional Scarpe Escaut, situé en partie sur le territoire du bassin minier. L'un des axes de travail du parc est de valoriser l'identité minière par une mise en réseau des espaces muséographiques et des sites patrimoniaux afin de pouvoir identifier clairement le territoire et faire en sorte que la population se l'approprié. Susciter des mobilisations collectives n'est ici, comme ailleurs, qu'une première étape. L'objectif principal est de pouvoir créer du développement - notamment en se basant sur un tourisme naturel et culturel - et engager des mesures de recomposition territoriale qui fassent cohabiter le bâti traditionnel, avec les pratiques sociales qui sont adjacentes, et la nécessaire adaptation du territoire aux exigences du développement économique.

Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de faire un bilan chiffré et définitif de l'utilité ou de l'efficacité de ces outils sur le développement des territoires. La majorité des procédures sont en cours d'expérimentation et comme l'a notamment souligné Xavier Greffe<sup>27</sup>, la rentabilité du patrimoine ou de la culture ne peut être attendue de la même manière que dans d'autres secteurs plus traditionnels de l'économie. Cependant, il paraît clair que le patrimoine, inscrit dans les territoires et porté par les acteurs sociaux, est source de dynamisation et d'innovation. C'est pourquoi la notion de développement par la culture est de plus en plus souvent évoquée et que le patrimoine est envisagé comme un outil au service de la redynamisation territoriale. Pierre Teisserenc a d'ailleurs bien montré le dynamisme de la culture et son rôle clef dans certaines initiatives réussies de développement local<sup>28</sup>. Car il ne s'agit pas finalement d'évaluer le potentiel proprement économique du patrimoine, mais plutôt de voir ce que la mise en place d'actions de développement culturel engendre au plan économique. Et c'est là que les résultats apparaissent. En partant d'une action culturelle et / ou patrimoniale - la création d'un festival, la valorisation d'un monument ou l'ouverture d'un musée des techniques - les acteurs locaux forgent une nouvelle image du territoire, créent du lien, suscitent des initiatives particulières qui dérivent de l'action principale : par exemple la création d'un secteur marchand pour accompagner un circuit de visite du patrimoine, le développement du secteur de la restauration et de l'hébergement, etc. Le patrimoine et la culture apparaissent comme des catalyseurs plus que comme des sources directes d'enrichissement économique. Ils sont, par contre, des facteurs directs de développement social quand ils permettent de renforcer la cohésion au sein d'un territoire et sont source de renouvellement du lien social. C'est d'ailleurs dans cette optique que le patrimoine devient un instrument d'urbanisme : au lieu de pratiquer la politique de la table rase et de faire disparaître totalement les anciennes structures, il apparaît - et cela a été constaté dans le bassin minier - que la réhabilitation respectueuse du passé et en partenariat avec la population<sup>29</sup> permettrait de préserver une certaine stabilité sociale, de conforter les habitants dans leur identité tout en amenant l'idée d'évolution et la nécessité d'innover pour suivre l'évolution économique et sociale.

## **2. PATRIMOINE ET ÉCONOMIE : DES COMPLÉMENTARITÉS À INVENTER...OU LE BASSIN MINIER ENTRE RENOUVEAU CULTUREL ET RENOUVEAU ÉCONOMIQUE**

Dans le bassin minier Nord - Pas de Calais comme dans d'autres territoires en France, la perception du patrimoine a suivi l'évolution sociale. Le fait que les acteurs sociaux se soient emparés de la signification patrimoniale, qu'ils en aient fait une notion commune, un signifiant local avant un emblème national et qu'ils aient ancré les pratiques patrimoniales dans la vie quotidienne, s'explique par une évolution du rapport au temps et à l'espace<sup>30</sup>. Le signe, la trace doivent nous être proches, autant dans la signification qu'ils ont pour nous, que dans la perception de leur utilité immédiate. C'est ici la question de la prospective et de la transmission qui se pose. À quoi sert le patrimoine ? Que représente-t-il ? Il apparaît aujourd'hui comme un moyen d'expression, de communication, comme un médiateur entre soi et les autres, entre le passé et l'avenir. C'est un instrument de transition pour reconstituer les logiques sociales de l'évolution et mieux comprendre les choix de société. Il sert tous les jours pour mieux appréhender la logique de nos actions et c'est pour cela qu'il est devenu incontournable. Comment finalement penser les choix politiques et économiques si on ne connaît pas la culture du territoire et des acteurs ? Cela relève presque du simple bon sens. Le patrimoine nous définit, nous caractérise et nous explique, c'est pour cela qu'il apparaît, plus que tout autre, comme une base essentielle pour engager des actions globales de développement durable. On a souvent entendu dire qu'il était un ciment, il est aussi les briques qui servent à bâtir la société.

Cette réflexion peut se dire aujourd'hui car le patrimoine est devenu une ressource symbolique et matérielle pour les hommes et les territoires. Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'il n'en a pas toujours été ainsi. C'est avec la décentralisation de la culture, sa démocratisation et l'engagement des acteurs locaux que les perceptions ont évolué. Nous sommes passés d'une logique de dépense à une logique d'investissement, et d'une vision centralisatrice de conservation à une vision décentralisée de mobilisation et d'action.

Les cas du Nord - Pas de Calais et de son bassin minier sont particulièrement intéressants à observer quand il s'agit de déterminer le poids du développement par la culture ou le rôle du patrimoine dans la dynamique économique. On se trouve ici sur un territoire sinistré par la crise des années 70. Territoire industriel par excellence, le bassin minier a connu avec le déclin de ses principales industries - sidérurgique et minière - une remise en cause profonde. Non seulement l'activité de production disparaissait, amenant chômage et précarité et renforçant la pauvreté, mais en plus, le mode de vie essentiellement tourné vers le travail et le monde ouvrier, perdait tout son sens. Pour faire face à cette situation, différentes initiatives, tant sociales, qu'économiques ou culturelles, ont été menées. La patrimonialisation qu'a connu le bassin a été la première manifestation de l'appropriation sociale de la culture minière pour permettre à la fois un travail de deuil, une transmission des pratiques et un rassemblement identitaire. Puis, d'outil de reconnaissance sociale, le patrimoine minier est devenu un instrument de développement local<sup>31</sup>.

## 2.1. La mise en place d'une structure majeure de coordination

Aujourd'hui, c'est à la mise en place d'un nouveau type d'actions que l'on assiste. Il ne s'agit plus de jalonner le territoire de repères, comme ça a pu être le cas avec la protection d'un certain nombre de sites ou la création de musées, mais davantage de mettre en cohérence les lieux existant et de leur donner une fonction économique en plus des fonctions sociale et culturelle qu'ils remplissent déjà. Depuis les années 90, nous sommes en effet entrés dans une période de « rentabilisation » du patrimoine. La création de la Mission bassin minier, dont il a été question un peu plus haut, en est un des éléments majeurs. Mise en place en 2000 et inscrite dans le contrat de plan pour une durée de sept ans, c'est un organisme spécifique relié au Conseil Régional du Nord - Pas de Calais dans le cadre de la mise en œuvre du programme de restructuration urbaine, sociale et écologique du bassin minier. La Mission est soutenue par un statut associatif loi 1901. Son rôle principal est d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'étude de mise en réseau du patrimoine minier et de conseiller et coordonner les autres actions dans les domaines sanitaire et social.

Une des responsables décrit la Mission bassin minier comme une « *chambre d'écho et d'amplification, de mobilisation d'acteurs locaux* »<sup>32</sup>. La Mission bassin minier a été inscrite dans le « *volet après-mines* » du contrat de plan. Ce volet entre dans l'axe 3 concernant les territoires. Son objectif est de développer « un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier et aussi promouvoir des projets structurants et mobilisateurs »<sup>33</sup>. La volonté est d'inscrire le bassin minier dans un processus de développement durable.

Pour cela trois grands types d'actions ont été formulés, dont deux nous intéressent particulièrement. Le patrimoine minier s'inscrit dans le premier d'entre eux. Il repose sur cinq points. Il s'agit d'abord d'engager une restructuration urbaine, notamment en adaptant la politique de réhabilitation des logements miniers au processus global de réaménagement urbain. Ensuite une priorité est donnée à la trame verte inter-agglomérations mise en place conjointement par l'État, la Région et les Départements. Le volet prévoit ainsi « la reconquête des espaces dégradés, des terrils et des terrains délaissés »,<sup>34</sup> « la valorisation de l'eau dans les projets d'aménagement » et la requalification ou la création de « continuités spatiales »<sup>35</sup>. Dans le troisième point, il est question d'effectuer « le renforcement et la valorisation du bassin minier dans son environnement régional » afin de développer les contacts avec les autres territoires régionaux. Le quatrième point concerne plus précisément le patrimoine minier, bâti et non bâti. Trois axes ont été décidés. Le premier est « l'accélération des travaux de valorisation des sites de la mémoire du patrimoine minier, comme autant de sites «leviers» pour la mutation du territoire ». Le second concerne la réhabilitation des chevalements et leur insertion dans « une stratégie globale de développement », par le biais de la création d'une « fondation de sauvegarde des 23 derniers chevalements ». Enfin, le troisième axe est « la valorisation scientifique de la mémoire et la culture minière » par des « études anthropologiques du bassin minier », menée par des universitaires et des chercheurs en lien avec les acteurs locaux.

Le second type d'actions crée « la mission d'aménagement et de développement du bassin minier », appelée de façon courante Mission bassin minier. Son rôle est d'optimiser l'efficacité des projets en cours et d'appuyer les moyens mis en place par les collectivités locales. Quatre missions lui sont précisément assignées. La première est d'être « un outil d'aide à la décision et au suivi des politiques élaborées par l'État, la Région et les Départements sur le bassin minier ». Elle doit notamment gérer les problèmes techniques liés à la fin de l'exploitation charbonnière, tels que les sorties de concession, et aider les structures intercommunales dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de territoire. La seconde est d'« aider à l'émergence de projets de développement structurants ». Il s'agit ensuite d'être

un centre de ressources, d'expérimentations et de « diffusion de l'information ». Et enfin, d'assurer la logistique de la Conférence permanente qui est un processus large de consultation d'acteurs dans différents domaines, notamment le domaine patrimonial.<sup>36</sup>

## 2.2. La procédure BMU 2005 : le patrimoine au service de l'image du territoire

La création de la mission marque l'implication décisive des acteurs politiques et publics régionaux. Elle est également synonyme d'une reprise en main des actions culturelles, initiées par le secteur associatif, par des professionnels de l'action socio-culturelle et par des agents des collectivités qui défendent le point de vue d'un développement économique avant tout. Les actions envisagées ne portent plus d'abord sur la sauvegarde des sites mais sur leur mise en réseau et sur leur insertion dans le circuit économique local. Une question s'impose : le patrimoine peut-il contribuer au développement global du territoire ?

Le choix émis par les décideurs pour faire du patrimoine minier un élément de dynamisation et un levier pour le territoire, s'est porté sur une demande de labellisation culturelle internationale : le demande d'inscription du bassin minier au patrimoine mondial par le biais de l'UNESCO. C'est le pari « BMU 2005 » (Bassin Minier UNESCO 2005), du nom de l'association créée pour défendre le projet. La démarche UNESCO n'est pas une action conservatrice, dont l'objectif serait de figer l'histoire du bassin minier dans une optique nostalgique. Il s'agit au contraire d'une action tournée vers le futur et qui se présente comme un projet de reconversion qui ne nie pas son passé mais sait l'utiliser pour se projeter dans l'avenir. La démarche UNESCO dans le bassin est une initiative régionale. Elle émane des acteurs institutionnels et associatifs. C'est l'association B.M.U qui conduit cette initiative, en concertation avec le Conseil Régional, la DRAC, les autres échelons politiques du territoire et les grandes associations socio-culturelles. Il s'est ici produit une convergence d'intérêts qui allie acteurs sociaux et politiques dans une démarche solidaire.

C'est également une mobilisation qui se veut collective, ouverte vers la population. La labellisation patrimoniale du bassin minier s'inscrit dans une politique de développement local et, en ce sens, la participation des habitants du territoire concerné apparaît essentielle dans la réussite du projet. La mobilisation attendue est à comprendre dans une double acception. La tenue d'ateliers de réflexion, la création dans les communes de « clubs relais UNESCO », sont autant de moyens de sensibiliser la population à la démarche et de la faire adhérer. Le succès rencontré témoigne de son caractère collectif et partagé et démontre l'intérêt de la concertation et de la coopération. Parallèlement, la mobilisation suscitée autour du patrimoine a un autre objectif, plus fondamental, qui est de faire en sorte que les habitants du territoire en deviennent acteurs, qu'ils s'engagent pour le faire évoluer et le dynamiser. Il s'agit de provoquer une prise de conscience collective des potentialités du bassin et de la nécessité d'agir pour renouveler le territoire et non le laisser subir les effets de la crise.

C'est cette année que le verdict sera rendu. L'objectif initial n'était pas tant d'obtenir effectivement le classement - celui-ci a été demandé dans la catégorie des paysages culturels évolutifs - mais de susciter des mobilisations pour ensuite engager des actions de développement. Il semble que sur ce point le pari soit déjà gagné, du moins dans son volet social. En effet, dans le département du Nord comme dans celui du Pas de Calais, de nombreuses communes se sont mobilisées et ont engagé des actions sociales : recueil de la mémoire locale, mise en place de manifestations culturelles, conférences-débats avec la population, commémorations, expositions, etc. Une dynamique d'action est en place et le mouvement ne cesse de s'amplifier, des projets de valorisation touristique naissent, soutenus par les collectivités locales ou le PNR Scarpe Escaut. Bien entendu, il n'est cependant pas encore possible de mesurer une quelconque rentabilité financière, nous n'en sommes pas arrivés à cette étape du processus de développement. Nous ne sommes même qu'au début de la dynamique : celle qui pose la nécessité pour une population de s'approprier son histoire, sa culture, de faire en sorte qu'elle en soit fière, pour pouvoir ensuite enclencher des actions de développement plus proprement économiques. En matière d'aménagement, il est possible de mesurer les progrès effectués : rénovation accélérée de l'habitat, travaux sur les sites miniers protégés pour leur donner une utilité effective, schémas de restructuration urbaine prenant en compte la démarche patrimoniale, en sont les principales manifestations. Quant à l'implication directe des acteurs économiques, le bilan est encore en suspens. Certes des activités liées au tourisme sont programmées, de même des expérimentations en matière environnementale ouvrent un nouveau champ entrepreneurial, celui des éco-entreprises, mais nous sommes encore au stade de l'expérimentation et il est impossible de mettre en place un quelconque indicateur de création d'emplois ou de richesses.

## 2.3. Le Louvre à Lens : la culture au service de la relance du territoire

Pour clore cette réflexion sur le rôle possible du patrimoine dans les procédures d'aménagement et de développement, nous nous devons de revenir sur la nouvelle qui a marqué le bassin minier en cette fin d'année

2004 : au printemps 2009 ouvrira à Lens le Louvre II, antenne du Musée national. Le site choisi est emblématique du territoire et marque, une fois de plus, le lien entre la culture et le développement. Le site sera en effet construit sur l'emplacement d'un ancien carreau de fosse, le 9/9 bis de Lens, juste derrière la gare et le stade Bollaert.

Derrière l'apport culturel attendu par l'implantation du célèbre musée, ce qui est sous-jacent mais primordial c'est la dynamique de relance du territoire. Lens est une commune qui a été gravement touchée par la crise, son image reste fortement liée au déclin, au chômage et au désœuvrement de sa population. L'implantation du Louvre va, dans ce cadre, avoir plusieurs objectifs. Le premier est de contribuer à un changement radical de l'image de marque de la ville, comme ce qu'a initié la ville de Roubaix en obtenant le label de « Ville d'art et d'histoire ». Il s'agit de revenir sur les représentations négatives que la population et les acteurs extérieurs se font du territoire, pour apposer une image plus noble, qui attire les visiteurs et, par leur biais, les investisseurs et les entreprises. C'est aussi une façon de poursuivre la dynamique d'action enclenchée par le mouvement UNESCO et de montrer à la population locale une réalisation concrète.

Le projet de Louvre bis est porteur de développement local dans différentes dimensions. La première est évidemment la dimension culturelle, par une offre élargie au plan muséographique, offre qui vient compléter celle déjà développée d'autres territoires tel que dans la Métropole lilloise. En ouvrant le bassin minier à la culture nationale, c'est aussi le rayonnement de la culture locale qui peut être renforcé. De nombreux travaux de rénovation ou de développement sont en cours dans les musées de la région et, après la fin de l'année « Lille 2004 capitale de la culture », c'est aussi l'occasion de renforcer le rôles des *Maisons folies*, ces espaces de création et de diffusion artistiques créés pour l'occasion - souvent dans des lieux patrimoniaux et en particulier appartenant au patrimoine industriel. La dimension sociale du développement est également présente. C'est un apport de qualification qui est espéré, avec la création de nouveaux secteurs professionnels autour de la médiation culturelle. La dimension politique n'est pas absente non plus. En se présentant comme des dépositaires de la culture locale et en montrant cette culture comme source de dynamisation, le pouvoir politique local en place conforte son ancrage « traditionnel » au sein du territoire. Cela est particulièrement important si on se souvient des dernières élections qui avaient amené de fort taux pour les partis d'extrême droite, dans un territoire traditionnellement ancré à gauche et à l'extrême gauche. La dimension économique enfin, doit découler des autres. La création d'emplois est évidemment l'objectif principal. De nombreuses structures, hôtelières et de restauration notamment, doivent être mises en place pour accueillir les visiteurs attendus.

La mise en place de cette nouvelle structure va également influencer les politiques prévues d'aménagement du territoire et de restructuration des quartiers. Le plan local d'urbanisme de la commune de Lens a ainsi intégré la future structure à son schéma de circulation et le réaménagement urbain se fera en fonction des installations du musée.

Ce que l'implantation du musée à Lens a d'ors et déjà apporté, c'est une réponse à la demande de reconnaissance sociale formulée par les acteurs du territoire au reste du pays, quand a commencé la patrimonialisation du bassin dans les années 70. Avec la fin du charbon, c'est à un sentiment d'abandon qu'a dû faire face la population. Elle passait soudain de territoire pionnier, qui avait permis à la France de redémarrer après la guerre, à un territoire sinistré, symbole de la fin de l'ère industrielle. Certes, le musée de Louvre ne résoudra pas tous les problèmes du bassin minier, qui sont encore nombreux, et il serait illusoire de croire que la culture et le patrimoine peuvent à eux seuls contrer les effets néfastes de la mondialisation. Cependant, la prise en compte de la culture semble être une condition indispensable dans la réussite des projets de développement local, surtout si on envisage qu'ils soient également durables. En effet, même si les indicateurs économiques classiques doutent de la rentabilité patrimoniale, son rôle de catalyseur est irremplaçable et c'est dans ce sens qu'il convient d'envisager le rapport entre économie et patrimoine. Le patrimoine n'est pas un outil économique comme un autre, il est au fondement de l'action collective et intervient en amont de toute autre action, comme élément porteur de sens.

## NOTES

<sup>1</sup> D. Poulot (dir.), 1998, *Patrimoine et modernité*, Paris, L'harmattan.

<sup>2</sup> Y. Lamy (dir.), 1996, *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Ed. MSHA.

<sup>3</sup> O. Kourchid et H. Melin, 2002, « Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord – Pas de Calais et son patrimoine industriel », *Le Mouvement Social*, n°199, pp.37-59.

<sup>4</sup> H. Melin, 2004, « Les friches minières : séquelles de l'exploitation charbonnière ou outils de développement durable ? », *Colloque Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, à paraître, sept. 2004.

<sup>5</sup> P. Teisserenc, « Le développement par la culture », *L'Homme et la Société*, n°125, 1997 : 107-122.

<sup>6</sup> D. Poulot (dir.), 1998, *Patrimoine et modernité*, Paris, L'harmattan.

<sup>7</sup> Y. Lamy (dir.), 1996, *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Ed. MSHA.

- <sup>8</sup> O. Kourchid et H. Melin, 2002, «Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord – Pas de Calais et son patrimoine industriel», *Le Mouvement Social*, n°199, pp.37-59.
- <sup>9</sup> H. Melin, 2004, «Les friches minières : séquelles de l'exploitation charbonnière ou outils de développement durable ?», *Colloque Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, à paraître, sept. 2004.
- <sup>10</sup> P. Teisserenc, «Le développement par la culture», *L'Homme et la Société*, n°125, 1997 : 107-122.
- <sup>11</sup> A. Rallet, 2001, « Le patrimoine et l'économie », in DATAR, 2001, *Pays d'art et d'histoire et pôles d'économie du patrimoine*, Paris, La Documentation Française, pp. 57-60.
- <sup>12</sup> D. Poulot (dir.), 1998, *Patrimoine et modernité*, Paris, L'harmattan.
- <sup>13</sup> Y. Lamy (dir.), 1996, *L'alchimie du patrimoine, discours et politiques*, Talence, Ed. MSHA.
- <sup>14</sup> O. Kourchid et H. Melin, 2002, « Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord – Pas de Calais et son patrimoine industriel », in *Le Mouvement Social*, n°199, pp. 37-59.
- <sup>15</sup> Voir notamment A. Micoud, 1995, « Le bien commun des patrimoines », *École nationale du patrimoine*, 1995, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, Ed. de la Documentation Française, pp. 25-38.
- <sup>16</sup> Voir le rapport du Comité stratégique de la Datar au Premier ministre : « Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France : contribution au débat sur la décentralisation, l'Europe et l'aménagement du territoire ».
- <sup>17</sup> Voir H. Melin, 2002, *La construction d'un patrimoine industriel dans le Nord - Pas de Calais. Du travail de mémoire au développement local*, Lille, USTL, Thèse de doctorat de sociologie et ethnologie.
- <sup>18</sup> Voir document de travail du Ministère de la Culture, conférence de presse de Jean-Jacques Aillagon sur l'action territoriale du ministère, le 26 mai 2003.
- <sup>19</sup> L'exploitation sur ce site a été arrêtée en 1986 et le site a été racheté par la commune, puis est passé sous propriété de la CA de Lens - Liévin. Le chevalement et la tour d'extraction sont protégés au titre des Monuments Historiques depuis 1992.
- <sup>20</sup> H. Melin, 2004, « Les friches minières : séquelles de l'exploitation ou outils de développement durable ? », in H. Scarwell (sous la dir.), *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, Lille.
- <sup>21</sup> LOADT : loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.
- <sup>22</sup> LOADDT : loi d'orientation sur l'aménagement durable du territoire.
- <sup>23</sup> A. Rinnert, 1999, « Développement local et aménagement des territoires », in *Cahiers Français*, n°293, p.108.
- <sup>24</sup> H. Glevarec, 2001, « Les associations du patrimoine », in *Développement culturel*, n°136, sept. 2001.
- <sup>25</sup> H. Glevarec, op. cit., p.10.
- <sup>26</sup> L. Bachoud, P. Jacob, B. Toulhier, 2002, *Patrimoine culturel bâti et paysager Paris*, Eds. Delmas.
- <sup>27</sup> X. Greffe, 1990, *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments*, Paris, Eds. Anthropos.
- <sup>28</sup> P. Teisserenc, 2002, *Les politiques de développement local*, Paris, economica, 2ème éd.
- <sup>29</sup> *Chantiers d'insertion, consultation des habitants pour la réhabilitation des coronas, mise en place d'actions de recueil de la mémoire dans les quartiers*, etc.
- <sup>30</sup> Voir M. Rautenberg, 2003, *La rupture patrimoniale*, Paris, Eds. A la croisée.
- <sup>31</sup> H. Melin, 2005, « La mobilisation patrimoniale dans le bassin minier, entre construction symbolique et développement local - réflexion sur la temporalité et le patrimoine – », in M. Gravari-Barbas (sous la dir.), *Actes de la 3e Université Européenne d'Été Val de Loire patrimoine mondial : Habiter le patrimoine, sens, vécu, imaginaire*, Rennes, PUR, à paraître.
- <sup>32</sup> Propos recueillis lors d'un entretien en 2000.
- <sup>33</sup> Extrait du texte introductif à la présentation du volet après-mines dans le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, page 147.
- <sup>34</sup> Une priorité est accordée à la mise en réseau des terrils et à la reconquête des espaces naturels.
- <sup>35</sup> Il s'agit notamment des cavaliers, anciens chemins de fer minières, de l'adaptation d'ouvrages d'art et de passerelles permettant le désenclavement et la mise en réseau des différents espaces.
- <sup>36</sup> Extrait du volet après mines du contrat de plan Etat - Région 2000-2006, p. 149.

## Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 1 : Le pari du patrimoine pour le développement local

*Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development*

### VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL TANGIBLE : DE LA CONSERVATION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

#### — ESSAI D'ANALYSE SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

**Nicole PELLEGRIN**

Laboratoire des collectivités locales, Université d'Orléans/

*Local communities laboratory, University of Orléans*

[Nicole.Pellegrin@univ-orleans.fr](mailto:Nicole.Pellegrin@univ-orleans.fr)

## RÉSUMÉ

Le patrimoine, analysé dans son évolution historique, justifie une certaine priorité d'action puisque ses besoins (entretien, restauration) ne sont pas assurés par le marché, que le risque est global (disparition) et à long terme, que les menaces comportent des effets irréversibles.

Si le patrimoine intègre bien les déterminants de l'identité de toute société humaine, élaborés, puis transmis et réactualisés sur un territoire, ces biens et savoirs organisés fondent les différences entre les groupements humains. Loin d'être confiné aux monuments historiques, c'est-à-dire aux édifices exemplaires et représentatifs légués par l'histoire, le patrimoine englobe aujourd'hui les éléments matériels et immatériels.

Ce changement de perception du concept d'est accompagné d'une importante diversification des champs d'analyse et de traitement du patrimoine qu'il ne s'agit plus uniquement de protéger mais aussi, et de plus en plus, de mettre en valeur. L'offre culturelle française de nature patrimoniale est probablement l'une des plus denses du monde. La France est en effet le pays où l'architecture, les paysages, la gastronomie et les manières de vivre changent rapidement, selon les régions naturelles.

Le devoir de conservation du patrimoine n'est pas contesté dans la mesure où, comme l'expriment A. Chastel et J.P. Babelon, le « *patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices* ». Telle est d'ailleurs l'histoire d'une politique culturelle patrimoniale qui s'accélère au gré de l'élargissement de l'objet culturel et du changement des méthodes de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Dans la mesure où le patrimoine monumental présente les caractéristiques propres à un bien public, qu'il est assorti d'une valeur économique, sa mise en valeur par le biais d'une intervention publique se justifie pleinement.

Néanmoins, cette mise en valeur s'est opérée jusqu'à une période récente sans véritable prise en compte de l'environnement naturel du patrimoine et s'est plus ou moins limitée au traitement du bien. Le souci de préservation, l'apparition puis le développement de la notion de développement durable ont suscité une prise de conscience de l'intérêt de conjuguer les actions de façon convergente.

Après une reconnaissance de la dimension économique du patrimoine, davantage liée à des problèmes d'éthique qu'aux difficultés à mesurer les retombées économiques des actions en faveur du patrimoine, nous verrons dans une première partie comment le concept de développement durable peut réconcilier les points de vue des différents acteurs, et en quoi le patrimoine culturel constitue un instrument parmi d'autres de la politique de développement durable.

Ces analyses seront ensuite corrélées à l'état des lieux sur le territoire du département du Loiret, territoire suffisamment large et diversifié géographiquement pour apprécier les possibilités d'action dans le domaine du

patrimoine culturel, les avancées politiques dans l'amorce de sa mise en valeur avec des résultats plus ou moins probants, le tout dans une démarche de réflexion par rapport aux précautions à prendre pour atteindre cet objectif essentiel, voulu non utopique, de développement durable.

## INTRODUCTION

Le patrimoine intègre les déterminants de l'identité de toute société humaine, élaborés, puis transmis et réactualisés sur un territoire. Ces biens et savoirs organisés fondent les différences entre les groupements humains. Loin d'être confiné aux monuments historiques, c'est-à-dire aux édifices exemplaires et représentatifs légués par l'Histoire, le patrimoine englobe aujourd'hui les éléments matériels et immatériels.

Ce changement de perception du concept s'est accompagné d'une importante diversification des champs d'analyse et de traitement du patrimoine qu'il ne s'agit plus uniquement de protéger mais aussi, et de plus en plus, de mettre en valeur. Les spécificités de valorisation relatives aux différents types de patrimoine nous amènent à limiter notre cadre d'étude au **patrimoine culturel tangible**, cette tangibilité apportant un trait de caractère commun à certains éléments patrimoniaux et permettant une analyse globale du sujet.

La notion de patrimoine tangible est relativement bien approchée par la définition contenue dans la loi de 1913 sur les monuments historiques pour le classement à savoir « *les immeubles dont la conservation présente du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public* » et les objets mobiliers, les meubles par destination, attachés au fond à perpétuelle demeure (tapisseries, statues, meubles, œuvres d'orfèvrerie...) « *dont la conservation présente du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt public* ».

La reconnaissance du patrimoine est corrélée à sa construction historique. De façon simplifiée, les principales étapes marquantes de l'histoire du patrimoine sont :

- la **Révolution**, qui constitue une rupture dans l'appréhension du concept de patrimoine culturel malgré les nombreuses dérives dont elle est responsable (vente des biens de l'Église, opérations de vente ou de réutilisation de matériaux à des fins diverses, destructions, vandalisme...). C'est à partir de ce moment que la valeur d'un monument n'est plus liée à sa valeur d'usage, ni à son ancienneté, mais à sa valeur éducative. L'éducation du citoyen fait émerger la problématique de la conservation des monuments et amène une nouvelle conception du monument basée sur la reconnaissance d'une utilité publique et collective ;
- les **lois de séparation de l'Église et de l'État**, qui entraînent des transferts massifs de propriété vers l'État et les communes d'un patrimoine important, de grande valeur, souvent protégé au titre de la loi sur les monuments historiques ;
- d'un point de vue essentiellement financier, **l'essor de la culture à partir de 1981**, avec une progression significative des budgets du ministère de la Culture.

Dans la mesure où le patrimoine tangible présente les caractéristiques propres à un bien public, qu'il est assorti d'une valeur économique, sa mise en valeur par le biais d'une intervention publique se justifie pleinement. Le devoir de conservation du patrimoine n'est d'ailleurs pas contesté dans la mesure où, comme l'expriment A. Chastel et J.P. Babelon (1980), le « *patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices* ». Telle est d'ailleurs l'histoire d'une politique culturelle patrimoniale qui s'accélère au gré de l'élargissement de l'objet culturel et du changement des méthodes de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Si cette mise en valeur s'est opérée jusqu'à une période récente sans véritable prise en compte de l'environnement naturel du patrimoine et s'est plus ou moins limitée au traitement du bien, le souci de préservation, l'apparition puis le développement de la notion de développement durable ont suscité une prise de conscience de l'intérêt de conjuguer les actions de façon convergente.

Après une reconnaissance de la dimension économique du patrimoine, nous verrons dans un premier temps comment le concept de développement durable réconcilie les acteurs en fondant le patrimoine comme un instrument parmi d'autres de cette politique. Ces analyses seront ensuite confrontées au terrain. Le territoire du département du Loiret est en effet suffisamment large et diversifié géographiquement pour apprécier les stratégies mises en œuvre dans le domaine du patrimoine culturel, les avancées politiques dans l'amorce de sa mise en valeur, le tout dans une démarche de réflexion par rapport aux précautions à prendre pour atteindre cet objectif essentiel, voulu non utopique, de développement durable.

# 1. DE LA PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES DU PATRIMOINE À SA RECONNAISSANCE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 1.1. L'emprise foncière du patrimoine : dualisme du patrimoine et de l'économie

### 1.1.1. Valorisation versus exploitation économique du patrimoine

Patrimoine et économie ont longtemps été antinomiques, la prise en compte de l'un entraînant généralement la négation de l'autre. La politique dite de « rénovation urbaine », lancée après la seconde guerre mondiale, au moment où les centres anciens de nombreuses villes sont très dégradés (désintérêt et manque de moyens de leurs propriétaires), ne suscite guère au niveau des pouvoirs publics, trop préoccupés par la croissance urbaine, d'émotion particulière. Cette politique initiée par le décret du 31 décembre 1958, qui pose les destructions comme conditions à l'octroi de subventions, conduit à raser un bon nombre de quartiers pittoresques. Cette « architecture au bulldozer » menace le centre du Mans, les abords du Palais des Papes à Avignon ou la cathédrale d'Albi et appelle des réactions rapides. Des populations entières, généralement regroupées en associations se mobilisent et s'organisent pour sauvegarder ces monuments. Ces actions constituent un préalable à une prise de conscience collective du patrimoine comme support de l'identité locale, porteur d'une valeur identitaire.

Ce mouvement remet en cause la suprématie du foncier (et donc de l'économie) sur des considérations d'ordre esthétique et historique. Le patrimoine, traduction historique des cités, se trouve inéluctablement dans les centres urbains anciens, à forte valeur foncière. Il constitue donc un obstacle à la réalisation de projets immobiliers de dimension économique d'envergure. Cette opposition apparente de logiques, conduisant à une négation de la dimension économique du patrimoine, est confortée par les multiples mutations de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle posant des problèmes d'identités individuelle et collective. Ces bouleversements animent et renforcent en France la recherche et le goût du patrimoine. Ils se concrétisent par une accélération des productions industrielles, des changements d'échelle, de techniques et de matériaux en matière de construction immobilière ; par l'exode rural et la poussée de l'urbanisation dans un contexte d'inhumanité lié à l'application des théories rigides du fonctionnalisme. Toute référence à la ruralité résonne comme une époque révolue, parée de toutes les vertus et nostalgies. Le patrimoine semble le dernier élément de permanence et de référence, le dernier rempart dont les hommes disposent encore dans cet environnement mouvant qui leur échappe. « *Les hommes ont besoin du témoignage d'autres hommes et chaque époque puise dans celles qui l'ont précédée les émotions qui lui permettront de créer et de fabriquer* » (X. Dupuis, X. Greffe, 1986). Par un lent processus de maturation, la société française va prendre en charge progressivement des pans entiers de sa mémoire collective et intégrer dans le patrimoine, avec un souci de conservation et de transmission, des biens de plus en plus nombreux.

Cette reconnaissance du patrimoine est aussi à l'origine de **l'affirmation d'une identité locale** : adhésion des habitants à la cité, fierté des citoyens, impacts sur l'image de la collectivité et de ses dirigeants tenus pour responsables des politiques de développement voire de différenciation culturelle. Ce rôle social du patrimoine face à la recherche de racines et d'identité ne doit pas être négligé : ce sont en effet les bâtiments, objets ou sites qui nous enracinent réellement ou imaginativement dans une collectivité.

De même, on ne peut négliger le **rôle pédagogique** tenu par le patrimoine en tant qu'incontournable moyen d'initiation de la jeunesse à la culture, de transmission d'un art de vivre, de respect des valeurs dégagées : respect d'autrui, de son travail, de son art. Un grand nombre de collectivités tentent à ce titre d'impliquer le système éducatif à la vie du patrimoine et principalement des musées. Les animations telles que les « chantiers de bénévoles », les « journées du patrimoine » traduisent la volonté de l'État et des collectivités territoriales de sensibiliser la population aux efforts entrepris en faveur du patrimoine.

### 1.1.2. La perception d'une dimension économique n'impliquant pas la destruction du patrimoine

**Le développement des loisirs va progressivement modifier l'ordre établi.** La demande de biens culturels étant corrélée à la conception des loisirs, elle n'a aujourd'hui rien de comparable à ce qu'elle pouvait être au début du XX<sup>e</sup> siècle où le loisir est considéré comme un sous-produit du travail.

Le loisir, débouché et non plus sous-produit de l'économie moderne, ne constitue plus le complément d'une valeur centrale (le travail), mais est une valeur en soi : des impressions ou des émotions valent autant que des expériences objectives. Le loisir n'est plus situé aux frontières de l'activité, jouant le rôle de soupape face aux

pressions physiques et psychologiques issues des conditions de travail, mais constitue un levier d'apprentissage et de connaissances, participant à l'épanouissement de soi. L'ère de la standardisation modifie le regard porté sur le loisir et son développement est source de consommation de masse.

La croissance de la consommation des activités de loisirs rejaille sur la fréquentation des sites à vocation culturelle. Ce phénomène résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'allongement de l'espérance de vie qui s'accompagne d'un accroissement de la consommation de services de loisirs culturels ;
- l'augmentation des taux de scolarisation et l'allongement de la durée des études qui favorisent l'accès aux services de loisirs culturels ;
- la réduction légale et effective du temps de travail, conjuguée à une aspiration croissante des Européens à consacrer le temps libre dont ils disposent à leur épanouissement personnel.

La culture est un bien supérieur dont la consommation augmente avec la progression des niveaux de vie réels. Le patrimoine devient un axe structurant de la mémoire collective.

La croissance du revenu moyen au sein des pays européens durant le siècle dernier a soutenu la demande de biens culturels, demande à laquelle les collectivités tentent de répondre aujourd'hui en valorisant leur patrimoine. La communication et la politique d'image constituant des axes stratégiques pour les collectivités, l'objet de l'action n'est plus seulement de valoriser le patrimoine en tant que tel mais de valoriser à travers lui la collectivité publique.

### *1.1.3. Le patrimoine culturel, facteur d'attractivité économique des territoires*

Le patrimoine génère des **emplois** dans le cadre de son animation et des travaux de restauration qu'il nécessite en permanence<sup>1</sup>.

La principale source de valorisation économique du patrimoine réside probablement dans ce qu'il est convenu d'appeler « le **tourisme culturel** ». En effet, une étude réalisée en 1988<sup>2</sup> montre une constante augmentation de la fréquentation du patrimoine, provenant tant de visiteurs locaux que de personnes originaires d'autres régions voire d'autres pays. Cette étude révèle l'importance des recettes liées à ce tourisme, qu'il s'agisse des droits d'entrée ou des ressources induites (objets dérivés, restauration et hôtellerie...), ces retombées étant toutefois très variables selon la renommée du site. L'industrie du tourisme en France est évaluée annuellement à presque 107 milliards d'euros et les dépenses des visiteurs liées au patrimoine à 10% du total, soit 10,7 milliards d'euros. Les recettes fiscales en découlant sont dix fois supérieures aux dépenses de restauration<sup>3</sup>.

À la ville comme à la campagne, le développement touristique patrimonial est source de retombées économiques. Rejoignant les préoccupations macro-économiques, l'attention se porte essentiellement sur les emplois induits par cette activité. Alors qu'en milieu rural, les résultats se mesurent plus en emplois sauvegardés que créés, l'importance et la renommée des sites urbains autorisent la création d'emplois, parfois permanents mais le plus souvent saisonniers.

**Au-delà des considérations d'ordre touristique**, la rénovation d'un patrimoine soutient plusieurs corps de métiers et d'artisans spécialisés. Elle suscite la revitalisation de **métiers** en déshérence et devient un outil des politiques sociales en cherchant à motiver des personnes déconnectées du monde de l'emploi au travers d'entreprises d'insertion.

**Le patrimoine crée également des compétences bénéficiant à d'autres secteurs de l'économie.** Par exemple, des écoles ateliers espagnoles sont créées à l'occasion de la réhabilitation d'une place, de maisons anciennes, voire de parcs floraux ou de paysages ruraux. Elles recrutent des jeunes qui vont bénéficier d'une formation à la fois théorique et pratique et partent ensuite travailler dans d'autres secteurs de l'économie.

On trouve, dans la même logique, des chantiers provisoires de fouilles archéologiques financés par les aménageurs qui emploient, outre des archéologues vacataires, des jeunes volontaires, des étudiants ou des personnes en contrat emploi solidarité.

Cette stratégie satisfait trois objectifs : la rénovation effective du patrimoine, la pérennisation des compétences, l'amélioration de la qualité des productions dans tous les secteurs de l'économie grâce à la diffusion des savoir-faire.

La sauvegarde et la diffusion de ces savoirs s'organisent autour d'une nouvelle forme d'association liant économie et culture : **les sites du patrimoine artisanal et de savoir-faire traditionnels**. Ces lieux de fabrication et de production

gardent vivants des procédés de fabrication antérieurs à l'ère industrielle. Le développement des **écomusées** relève de cette logique puisqu'ils allient l'entreprise et le musée. L'objectif est de protéger les petites entreprises de type artisanal qui ont accumulé des savoir-faire traditionnels à connotation culturelle en recourant à des formes de gestion où le souci de rentabilité est pris en considération. Si ces activités culturelles sont autofinancées, l'écomusée devient alors « écomusée » (Simard C., 1989) : culture et économie sont ainsi liées.

Il existe une dynamique auto-entretenu liée aux opérations de rénovation et de mise en tourisme du patrimoine. Ces actions diversifient le tourisme local, enrichissent et donc renforcent sa fréquentation. Une opération réussie va être peu à peu relayée par d'autres actions du même type qui conduisent à faire de la région un territoire attractif pour des populations lointaines. Le site culturel devient le maillon d'une thématique qui vient apporter sa contribution à un bassin plus vaste.

## 1.2. L'intégration de la dimension économique du patrimoine au sein des politiques publiques

### 1.2.1. Des retombées difficilement quantifiables

Le gouffre que représente le patrimoine en termes de financements et la réponse significative que lui apportent les collectivités publiques dans leur ensemble, alors que des besoins non satisfaits perdurent au sein de la population, posent de façon criante la question de l'utilité de telles dépenses. Justifier les actions en faveur du patrimoine équivaut à accepter l'idée, même s'il s'agit d'un raisonnement plus intuitif que scientifique, que les collectivités publiques et les individus reprennent à leur propre compte les multiples enjeux que l'on prête au patrimoine.

Car il convient de noter la rareté et la fragilité des études économiques relatives aux effets de l'investissement culturel, tant en emplois créés qu'en dépenses induites, puisqu'une même activité affiche des résultats allant, selon les analyses, du simple au triple.

Les quelques évaluations ponctuelles relatives aux retombées économiques de sites culturels fréquentés par les touristes concluent néanmoins qu'un ticket d'entrée à 2,3 € se traduit par une dépense globale de plus de 9 € dans la commune. Le patrimoine représenterait 10% des ressources touristiques françaises, plus de six milliards d'euros par an au début des années quatre-vingt-dix (R. Neyret, 1992). En zone touristique, dix mille entrées supplémentaires sur un site culturel se traduiraient par la création d'un emploi direct mais aussi d'un ou deux emplois indirects (B. Latarjet, 1997). La confédération des industries touristiques considère qu'il faut compter 0.9 emploi indirect pour un emploi touristique direct, ce qui représente un enjeu économique local non négligeable. Mais pour maintenir un certain niveau de fréquentation (et de recettes et emplois induits), il faut constamment consacrer des budgets à l'innovation et à la promotion de nouveautés.

On admet aujourd'hui les effets externes positifs de l'exploitation touristique des monuments historiques ainsi que les retombées économiques des activités de restauration pour l'industrie du bâtiment. L'importance des flux financiers (paiement des frais d'entretien et de restauration à des entreprises qui redistribuent une part de ces revenus à leurs employés et à des sous-traitants, revenus de la billetterie et des boutiques installées aux abords des monuments, dépenses liées en hôtellerie et restauration, divers achats et frais de transport) qui résultent de la présence de monuments a été calculée pour la ville de Chartres et pour le Mont Saint-Michel. En 1985, le revenu total pour la cathédrale de Chartres s'est monté à environ cent trente-sept millions de francs et cent cinquante-huit millions de francs pour le Mont Saint-Michel (F. Benhamou, 1991). Le rôle économique du patrimoine est plus spectaculaire encore en zone rurale, où il parvient parfois à ressusciter la vie économique. Mais il est clair que c'est en ville, petite et moyenne, là où préexistent des activités ayant la capacité de se développer davantage, où les hébergements et autres prestations sont facturés à un niveau plus élevé qu'à la campagne, que les retombées du patrimoine sont maximisées en termes de chiffres d'affaires.

### 1.2.2. L'intégration du potentiel économique patrimonial au sein des politiques publiques

Même si ces enjeux, supposés ou réels, ne sont pas mesurés à l'aune d'un étalon monétaire, leur multiplicité joue dans le sens d'une validation des impressions suscitées par la présence de patrimoine. L'évaluation des retombées de l'investissement « patrimonial » est confrontée aux difficultés techniques de mesure des impacts quantitatifs (économiques, sociaux...) dispersés sur le territoire et qualitatifs (cadre de vie, éducation, identité...). Néanmoins, admis par tous, ces enjeux évoluent au gré de la mode, s'insèrent au sein de stratégies émergentes (H. Mintzberg, 1990), jusqu'à parer le patrimoine de vertus dans une logique de développement durable. Du coup, un certain

nombre d'opérations sont ou peuvent être mises en place pour actionner les différents leviers du patrimoine, selon la spécificité du territoire.

Les effets d'entraînement de l'investissement patrimonial, autorisés par des phénomènes de synergie, contribuent à légitimer l'action publique. Les politiques patrimoniales ont un impact sur **l'attrait de nouvelles entreprises** (et donc sur les emplois) dans la mesure où elles influent sur l'image de la ville et que les prestations offertes conditionnent en partie les décisions d'installation des entreprises. Ces retombées indirectes sur l'emploi se traduisent par la consommation des ménages et des entreprises et leur participation au financement des collectivités (taxes d'habitation, foncières, professionnelle). Si les facteurs décisifs immédiats d'installation d'une entreprise demeurent la disponibilité de main-d'œuvre formée, l'accessibilité et les infrastructures, l'environnement scolaire et universitaire, la culture est considérée comme une composante essentielle de stratégie économique à long terme.

L'investissement culturel poursuit ainsi trois priorités : la création de pôles intellectuels, la qualité de la vie, l'accumulation de capital culturel. Les partenaires locaux ont une conception volontariste de l'aménagement du territoire, à la fois qualitative (pôles intellectuels) et quantitative (accumulation d'œuvres et de savoir-faire). L'Observatoire des Politiques Culturelles (1990) estime que « *plus la situation économique est difficile, plus la politique culturelle est offensive, comme si pour rompre avec un passé, pour rayer l'image négative d'un pays en déclin, il fallait passer par une transformation radicale et imposer une politique culturelle novatrice (...) c'est le seul moyen d'apparaître comme un lieu offrant un plus par rapport aux autres villes* ».

Il s'agit donc d'une première approche du **caractère nécessairement transversal des politiques culturelles**, induisant une complexité non seulement dans la mise en œuvre mais également dans l'évaluation des impacts produits par ces politiques.

Les politiques patrimoniales cherchent à contrebalancer les effets naturels d'une concentration urbaine des équipements publics. Le patrimoine est exploité comme une richesse économique : à partir d'une mise en valeur particulière, un élément patrimonial peut progressivement être mis en avant et combler en partie les insuffisances d'un tissu économique fragile en favorisant l'émergence de nouvelles entreprises ou en soutenant l'activité d'entreprises déjà existantes.

Ce rôle d'instrument d'aménagement du territoire du patrimoine doit être coordonné pour être efficient, d'où l'importance de la planification dans ce domaine. La conservation du patrimoine bâti exige de se pencher sur la logique d'intégration du patrimoine dans son environnement, afin de redéfinir son rôle à un échelon plus global (territorial voire national, selon son importance). **Il peut alors ne constituer qu'une composante parmi d'autres de politiques plus transversales, plus globales, associées au développement local voire au développement durable.** Il s'agit de mobiliser les richesses existantes, privilégier les ressources humaines, tenir compte des spécificités du territoire.

### *1.2.3. La prise en compte de l'environnement du patrimoine au sein du concept de développement durable*

La Commission Brundtland définit **le développement durable** comme « *un type de développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs* ». Il s'agit donc de donner priorité au futur sur le présent, de hiérarchiser l'action publique en privilégiant le global sur le local, les besoins fondamentaux des populations les plus vulnérables, les patrimoines dont la disparition serait irréversible, sans substitut possible... donc de renforcer la justification politique de l'action. L'action doit s'attacher à l'efficacité des procédures, à la transparence, aux règles démocratiques de concertation et de délibération collectives de façon à laisser la possibilité à chaque territoire de définir ses propres objectifs et ses moyens d'action dans une logique décentralisatrice.

Une osmose se dessine entre le patrimoine culturel pris dans son ensemble (paysages culturels) et le développement durable, au centre de l'actualité des « pays » (lieu de projet, au sens de la loi Voynet), de l'intercommunalité et de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain). Ces préoccupations sont traduites dans les différents contrats territoriaux soutenant ces politiques, non seulement sous la forme de données chiffrées mais également dans la définition d'objectifs qualitatifs. Elles révèlent la prise de conscience de l'intérêt de conjuguer les actions de conservation du patrimoine, d'aménagement du territoire et de développement durable de façon convergente : **le patrimoine culturel constitue un instrument parmi d'autres de cette politique.**

Plusieurs éléments expliquent le phénomène. Il est évident que l'histoire du patrimoine emprunte, de façon récente et éparse, certains critères relatifs au développement durable, sans jamais procéder à cet amalgame nécessaire à sa définition :

- les aspects relatifs à la préservation de la mémoire, à l'enseignement, à l'identité sont généralement présents à un moment ou à un autre de l'histoire mais juxtaposés, sans véritable exploitation des interactions de ces éléments entre eux ;
- une innovation majeure se produit dans la perception de sa dimension économique. La dualité entre économie et emprise foncière du patrimoine notamment dans les centres-villes, à l'origine de nombreuses destructions, s'efface par le développement d'un tourisme qui réhabilite les monuments en tant que sources de retombées économiques ;
- enfin, de façon extrêmement récente, il est intégré au sein d'un territoire, avec la reconnaissance d'une dimension environnementale forte : le développement durable vient se substituer à la seule prise en compte économique du patrimoine.

La logique de protection du patrimoine culturel est ancrée dans celle de développement durable au centre de l'actualité dans la mesure où :

- il répond à des besoins qui ne sont pas assurés par le marché : le prix de la prestation, quand il n'existe pas de gratuité, est sans rapport avec son coût de production ;
- le risque est global et à long terme : sa disparition est inhérente à son existence ;
- les menaces comportent des effets irréversibles : une restauration reste une restauration et certaines dégradations sont trop profondes pour pouvoir donner lieu à restauration ;
- enfin il présente un intérêt manifeste : culturel, éducatif, social, esthétique, architectural...

La déclinaison du concept de développement durable à l'échelle touristique a donné lieu à une définition du tourisme durable par l'Office Mondial du Tourisme, précisée dans une charte dont l'article 1 précise le triptyque devenu familier : « *il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales* ». La notion s'inscrit désormais dans tous les discours et les programmes de développement (le programme international « Action pour le XXI<sup>e</sup> siècle », les Agendas 21, le programme de développement durable de l'Union Européenne ou le rapport de la Commission Française de Développement Durable).

## 2. DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DU PATRIMOINE AUX PRÉMICES D'UNE MISE EN ŒUVRE DE STRATÉGIES GLOBALES AU SEIN DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

### 2.1. La création d'un outil d'évaluation de la richesse départementale du Loiret

Le Loiret est représentatif de la diversité des régions naturelles et des cultures que l'on constate au plan national. Formé principalement de la partie la plus importante de l'ancien Orléanais, son territoire a été complété par d'autres portions d'anciennes provinces qui en font une véritable mosaïque, porteuse de nombreuses richesses : l'Orléanais au centre ouest, le Dunois et la Beauce au nord, le Gâtinais au nord-est, la Sologne au sud ainsi qu'une fraction de la Puisaye et du Bas Berry. Ce territoire occupe une place stratégique essentielle car il constitue un des nœuds de communications naturelles les plus importants de France.

Le Loiret est doté d'un ensemble de voies fluviales fort important : cours de la Loire autrefois navigable, canaux du Loing, d'Orléans et de Briare. La Loire a façonné le paysage naturel et culturel du département, lui conférant une qualité telle qu'elle a donné lieu à son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des sites naturels.

Si la présence d'érudits locaux a suscité l'intérêt des habitants pour leur richesse locale, le recensement du patrimoine est incomplet d'où la nécessité de construire un **inventaire**, préalable permettant d'intégrer les expériences et les démarches locales. Il s'agit d'une **étape longue**, réalisée par nos soins à partir de plusieurs documents :

- le fichier de l'Inventaire de la DRAC du Centre, dans l'état d'avancement des travaux du service : ce fichier comporte mille quatre cent soixante références au moment où la DRAC nous le transmet. Il constitue une

base particulièrement importante, même si l'inventaire de tous les cantons n'est pas finalisé. Il s'avère donc indispensable de compléter notre travail par le recueil d'autres sources d'informations ;

- le fichier du Comité régional du tourisme des sites visités récapitule tous les sites ouverts au public sur la région Centre. Confronté à la base de données de la DRAC, il permet d'affiner les informations relatives au patrimoine, notamment en matière de valorisation ;
- les documents touristiques de promotion et d'information recueillis dans tous les offices de tourisme et syndicats d'initiative du département complètent également l'information, principalement sur le patrimoine vernaculaire ;
- les guides touristiques et un cahier de recherche relatif au département du Loiret, produit par Michel de la Torre (1997) (extrait de l'inventaire des départements en France, suite à une enquête nationale).

Après confrontation de ces différentes sources, le fichier initial de la DRAC est abondé et passe de 1460 à 2919 références sur les 334 communes du département. Cet inventaire reprend les données caractéristiques du bien, mais également le territoire de valorisation (national, régional, départemental), l'exploitation du patrimoine (visites, animations...), la gratuité ou non des visites, l'appartenance à un circuit touristique...

Le patrimoine, classé selon la typologie établie par la DRAC, permet de dresser l'état des lieux du patrimoine suivant :

Typologie de patrimoine	Nombre de références
bâti artisanal et industriel	74
bâti agricole	442
édifices religieux	500
châteaux	434
immeubles exceptionnels à vocation publique	69
immeubles exceptionnels à vocation privée (essentiellement des maisons)	868
patrimoine vernaculaire	184
ouvrages d'art	76
quartiers à fort intérêt architectural	102
sites archéologiques	117
musées et arboretum	53

Il existe des disparités dans la répartition du patrimoine, vingt communes concentrant l'essentiel de la richesse départementale.

Parmi ces 20 communes :

- 9 communes sont ligériennes ;
- 7 communes appartiennent à la région naturelle de la Sologne ;
- 2 villes centres et 2 petites communes n'appartiennent ni à l'axe ligérien, ni à la Sologne et relèvent des « territoires ruraux ».

Une différenciation se dessine entre les régions naturelles de caractère (Sologne, axe ligérien) et les territoires ruraux dispersés. Nous confirmons cette impression en procédant à une visualisation du patrimoine sur l'espace départemental par le biais **de la construction d'un système d'information géographique simplifié**, au moyen de logiciels dédiés<sup>5</sup>.

Les cartes de représentation du patrimoine culturel issues du traitement géographique mettent en évidence trois zones de localisation du patrimoine :

- les pôles urbains, disposant d'un patrimoine riche et varié, relativement concentré (en particulier musées, quartiers architecturaux, églises...);
- le Val de Loire, axe de développement depuis l'époque romaine, constitué d'un ensemble continu de villes petites ou moyennes. Le patrimoine le plus prestigieux se situe bien sur l'axe ligérien avec ses châteaux de la Vallée des Rois et ses édifices religieux remarquables ;
- les territoires ruraux dotés d'un patrimoine spécifique et dispersé (bâti agricole, artisanal, industriel ou châteaux au sud du département). Au sein de cet espace, la Sologne, région naturelle dotée d'une forte personnalité,

comprend bon nombre d'éléments de valeur, même si généralement leur notoriété est de moindre ampleur que ceux de l'axe ligérien.

La présence du patrimoine semble donc corrélée au développement des villes, les villes les plus importantes appartenant à la zone de fréquentation touristique la plus développée, à savoir l'axe ligérien.

## 2.2. Trois zones de concentration et de valorisation du patrimoine traduisant une cohérence entre répartition géographique du patrimoine et développement économique et touristique

### 2.2.1. Une valorisation du patrimoine urbain fondée sur une exploitation économique du potentiel touristique

Le patrimoine urbain est généralement concentré en centre-ville, ce qui constitue un atout pour les municipalités en charge de sa protection et de sa mise en valeur. Cette disposition facilite la fréquentation et permet une appropriation plus aisée par la population locale. Il en résulte des retombées économiques non négligeables.

La valorisation d'un patrimoine concentré rencontre moins de difficultés d'ordre budgétaire qu'en campagne où la dispersion constitue un frein à la fréquentation et donc à la justification des financements. Le budget des villes ou de leurs structures intercommunales est bien supérieur à celui de communes isolées en zone rurale. Cependant, les ressources culturelles dépendent de choix politiques qui peuvent vouloir privilégier d'autres secteurs que la protection et la valorisation du patrimoine.

Elles dépendent aussi de l'histoire de ces tissus urbains. Sans dresser un historique complet des événements à l'origine de pillages ou de destructions de certaines villes du département, on peut noter les effets dévastateurs de la dernière guerre mondiale qui a fortement détruit le patrimoine existant. Des villes comme Orléans ou Gien, partiellement détruites, ne possèdent plus d'ensemble patrimonial architectural. Le patrimoine Renaissance de la ville d'Orléans est désormais dispersé dans tout le centre ancien. Les stratégies de valorisation doivent intégrer ces données historiques.

L'élaboration de partenariats avec les principaux acteurs de la cité et éventuellement d'autres villes du territoire permet d'élaborer des actions visant à assurer une cohérence dans le temps et dans l'espace des opérations en faveur du patrimoine. Certaines villes du département, notamment Orléans, ont choisi d'élaborer des schémas d'action pour valoriser leur patrimoine à partir d'une réflexion globale débouchant sur des plans d'actions. Orléans s'est ainsi lancée dans une « démarche qualité » visant à :

- améliorer l'accueil et la qualité de l'offre touristique ;
- sensibiliser tous les acteurs du tourisme aux attentes et besoins des clientèles ;
- fidéliser la clientèle existante et/ou attirer de nouvelles clientèles ;
- développer la fréquentation des structures touristiques.

Ces objectifs ont ensuite été déclinés au niveau de la ville d'Orléans par la politique d'aménagement (réaménagement de la gare SNCF ; mise en œuvre du plan d'itinéraires cyclables ; signalétique...) ; le positionnement et la définition des prestations touristiques (inventaire des produits régionaux et des recettes du terroir ; guide du tourisme industriel ; programme d'animations et d'événements autour de la Loire ; adhésion de la ville d'Orléans au réseau des Villes d'art et d'histoire...) ; la communication touristique de la ville (logo, accroche, signature et charte graphique) ; la valorisation du Plan lumière sur les monuments... ; les actions « qualité » des professionnels du tourisme (opération « qualité de l'accueil », plus grande amplitude des heures d'ouverture...).

Il s'agit d'une politique certes peu novatrice mais qui présente l'avantage d'être formalisée et permet aux différents acteurs de saisir l'intérêt d'une stratégie commune. Pour être efficace, elle doit être accompagnée d'actions sur le patrimoine et les espaces urbains, en s'attachant à conserver leur pluri-fonctionnalité.

Cette pluri-fonctionnalité passe par un **renforcement de la mixité des fonctions dans les centres historiques**. Elle est rendue possible par les différents outils urbanistiques : secteurs sauvegardés, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programmes Sociaux Thématiques (PST) . Il n'existe pas de Secteur sauvegardé dans le département du Loiret, les villes ayant choisi de se laisser des marges de manœuvre quant à l'évolution du bâti de leurs centres-villes, mais neuf ZPPAUP ont été créées, bien plus que dans chacun des autres départements de la région Centre.

Pour mettre en œuvre ces actions de protection et de valorisation du patrimoine, les communes cherchent avant tout à rassembler les différents acteurs impliqués, moteur de ce développement. Ces acteurs sont les commerçants,

les artisans, les acteurs du tourisme, les associations de riverains et les institutionnels. D'où une nécessaire volonté de fédérer les acteurs autour de groupes de travail, de chartes, de nouveaux produits locaux (macarons aux fruits à Orléans), de la création de passeports culturels (« Orléans-pass »), du développement du tourisme d'affaire (Parc des expositions et centre de conférence).

La valorisation du patrimoine nécessite donc une forte mobilisation des acteurs avec un travail en partenariat indispensable. Dans ce sens, il peut être intéressant pour une ville de nouer des liens avec d'autres acteurs sur d'autres lieux géographiques dans une logique de réseau. Ces réseaux permettent, au moyen de cotisations extrêmement réduites, de mener conjointement des actions de promotion, de communication, voire de lancer des produits touristiques. Ces économies d'échelle sont extrêmement bénéfiques pour des villes qui, seules, ne pourraient envisager ces investissements. Les Routes de Jeanne d'Arc, la Route Jacques Cœur et la Route historique de la Vallée des Rois constituent des exemples de réseaux. La ville d'Orléans est associée à d'autres réseaux tels la Conférence Permanente du Tourisme Urbain, Maison de la France, le Club des Grandes Villes de France.

Le patrimoine urbain est encore trop souvent perçu comme un gouffre financier, avec un retour sur investissement peu important. La volonté des acteurs est actuellement trop timide et les actions encore trop récentes pour porter pleinement leurs fruits. Nous ne sommes que partiellement en présence d'opérations mises en œuvre avec d'autres actions de développement liées à l'économie, l'habitat, la culture, les transports, l'aménagement urbain, l'environnement, qui se situeraient sur un horizon temporel éloigné.

**On ne peut donc pas évoquer les stratégies urbaines de valorisation du patrimoine dans une logique de développement durable. Même si une réflexion globale existe, les actions restent limitées au périmètre de la ville et sont relativement déconnectées des autres territoires, y compris des autres villes de l'agglomération. L'objectif implicite, avoué ou non, reste l'exploitation économique du tourisme urbain.** L'inscription du Val de Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO devrait engendrer un flux touristique supplémentaire, donnant un argument de plus aux partisans de la valorisation du patrimoine des villes ligériennes.

### *2.2.2. L'axe ligérien : de la valorisation du patrimoine monumental à la valorisation d'un paysage culturel.*

L'axe ligérien est une zone significative de concentration du patrimoine dans le Loiret. Les analyses cartographiques mettent en évidence les différents pôles patrimoniaux du Val de Loire, à savoir : Gien, Sully-sur-Loire, Jargeau, Orléans, Cléry-Saint-André et Beaugency. La concentration du patrimoine monumental sur le Val de Loire lui confère une renommée internationale. Le Val de Loire est un pôle majeur d'attractivité touristique dans le département, proposant une offre en termes de visites de monuments, sites historiques et musées, expositions et visites de villes en adéquation avec les activités les plus pratiquées en région Centre.

De nouvelles stratégies de valorisation du Val de Loire ont été élaborées pour s'adapter à l'évolution de la demande. Les nouvelles formes de valorisation s'orientent vers une clientèle plus large, ne projetant pas des activités uniquement culturelles. Le développement du tourisme fluvial s'appuie sur une combinaison symbolique de sport, de tourisme vert et de tourisme culturel. Le bâti monumental ne parvenant plus à constituer un produit en soi, il devient un bijou dont l'écrin est constitué d'un environnement naturel, de jardins, d'expositions, sans parler des nombreuses activités ludiques ou pédagogiques dont il peut faire l'objet.

La valorisation relève d'un traitement global, portant aussi bien sur le monumental et son architecture que sur les paysages naturels et s'appuie sur des partenariats forts entre des acteurs de territoires administratifs différents. La recherche de projets structurants sur un territoire vaste et cohérent à l'échelle patrimoniale semble se dessiner. La « Loire à vélo » met en évidence l'émergence d'un nouveau type de développement : durable et suscitant néanmoins des retombées économiques...

Les stratégies mises en œuvre comportent un axe sur la redéfinition de l'offre monumentale qui ne capte pas suffisamment les touristes dans le Val de Loire. La demande exige une animation du patrimoine, de l'événementiel, de nouvelles formes de découvertes plus globales, au sein de son environnement. Les châteaux à thèmes (Gien, Sully-sur-Loire), le tourisme fluvial font partie du renouvellement de l'offre culturelle touristique du Val de Loire. Il s'agit de découvrir les châteaux autrement aux travers de loisirs actifs (circuits vélo, descente de la Loire en canoë-kayak, randonnées pédestres), des découvertes culturelles (musées, maison de la Magie...), des spécialités gastronomiques ou des jardins.

Le tourisme lié à l'eau est également l'occasion de découvrir un patrimoine technique spécifique au Val de Loire. Il nécessite une **restauration du patrimoine technique lié à l'eau, pour un développement du tourisme fluvial.**

Le tourisme vert répond à une préoccupation du moment par sa proximité de la nature et le message sur respect de l'environnement qu'il entend faire passer. Le Loiret et plus largement la région Centre disposent d'une ressource touristique non négligeable avec la Loire et de nombreuses rivières. La région Centre compte 2 500 km de cours d'eau et canaux et plus de 75 plans d'eaux favorisant des activités nautiques dont on estime les retombées économiques à près de 17 millions d'euros avec l'emploi de 700 personnes équivalentes temps plein (Rapport Président du Conseil Régional du Centre, 2000).

Afin d'accompagner, de promouvoir et de développer le nautisme dans la région, un plan régional de développement du tourisme, des loisirs et des sports liés à l'eau a été élaboré. Il comprend la découverte des zones humides, la visite de moulins, de barrages et d'autres ouvrages hydrauliques. Le patrimoine technique va ainsi être aménagé avec la restauration des ouvrages et des écluses. Le patrimoine, source de développement, favorise le tourisme fluvial mais en retour, ce dernier est à l'origine de sa mise en valeur et de son entretien, lui conférant un intérêt économique sous forme de visites voire de réaffectation en hébergement. Il existerait donc un cercle vertueux du développement durable lié aux interactions des éléments.

Voies Navigables de France<sup>6</sup> porte également un important projet de développement (les « Jardins de Briare »), à partir d'un ouvrage remarquable, le Pont Canal de Briare construit en 1896. Il s'agit d'amener les 300 000 visiteurs par an à dépenser sur le territoire, à drainer des revenus pour les opérateurs locaux et les collectivités. Le projet veut favoriser une émergence maîtrisée d'activités touristiques. Il se fonde sur la mise en place d'une synergie entre le site du Pont Canal, la ville de Briare et les territoires alentours. La valorisation du patrimoine bâti vise à faire émerger des pôles secondaires. La réflexion de valorisation dépasse le périmètre du Pont Canal et s'appuie sur l'ensemble du Pays du Giennois, pour permettre d'assurer un développement cohérent.

Le **label** de qualité **UNESCO** apparaît, pour l'ensemble des acteurs impliqués, comme une opportunité pour ce territoire. De nombreux enjeux y sont associés, notamment la promotion d'un nouveau tourisme, axé sur l'environnement et la nature. Cette reconnaissance **conduit à valoriser l'ensemble des éléments patrimoniaux du Val de Loire, du château au lavoir (Plan Loire Grandeur Nature ; Contrat Loire, Loire à vélo...)** dans une **démarche proche de celle du développement durable.**

### *2.2.3. Le développement des territoires ruraux par la valorisation du patrimoine rural*

Sur un espace en mutation, entre ville et espace naturel, le patrimoine rural est porteur d'identité pour les habitants des territoires ruraux et pour les touristes à la recherche d'authenticité. Le patrimoine bâti, tangible, peut être moteur d'une démarche de valorisation puisqu'il est représentatif d'une architecture vernaculaire comme les fermes, les bâtiments artisanaux et industriels. Il est composé d'un grand nombre de petits monuments sur lesquels se fonde l'identité du paysage rural : croix de chemin, puits, lavoirs, abreuvoirs, fontaines, bornes...

Perçu comme un lieu d'attentes et de liberté pour les citoyens, comme lieu de vie pour les « ruraux », le patrimoine rural est objet de conflits entre ses différents « usagers ». Mais l'intérêt porté à l'espace rural et à ses différentes composantes, naturelles et culturelles, peut susciter une dynamique de valorisation touristique, entraînant une réaffectation des biens à d'autres usages. « *Un patrimoine vivant est un patrimoine qui sert* » (Sadorge et al., 1996) : c'est tout l'enjeu de la valorisation d'un patrimoine du quotidien qui doit retrouver un usage pour rester vivant et participer au développement des territoires. Le patrimoine qui lie la société d'hier à celle d'aujourd'hui fait partie intégrante d'un nouveau type de développement du monde rural.

Les éléments patrimoniaux ruraux valorisés dans le Loiret sont principalement les moulins, les ouvrages d'art (canal de Briare et canal sur le Loing), les savoir-faire avec notamment la promotion des ateliers d'artisans. Le reste du patrimoine de proximité est généralement intégré à la valorisation des paysages ruraux comme en Sologne.

Les analyses cartographiques font apparaître trois zones privilégiées de concentration du patrimoine rural : le Pays Loiret Sologne Val Sud, au Sud de la Loire ; une petite région autour de Châtillon-Coligny, dans le Gâtinais ; une zone de concentration entre Pithiviers et Bellegarde, dans le Pays Beauce-Gâtinais.

Les spécificités du patrimoine rural rendent difficiles sa valorisation sans une mobilisation de nombreux acteurs publics et privés. D'ailleurs, ce patrimoine est relativement peu valorisé. Sur les seize tuileries répertoriées dans le Loiret (éléments du bâti artisanal et industriel quantitativement les plus importants), seule la tuilerie de la Bretèche à Ligny le Ribault reste en activité grâce à l'action de son propriétaire.

Le patrimoine de proximité, **souvent non protégé, risque d'être démolit. Généralement privé**, il est dépendant de la sensibilité ou de l'absence de sensibilité de ses propriétaires, de ses qualités intrinsèques, et de la fortune des

maîtres des lieux pour qui sa restauration reste coûteuse. Sa dispersion rend son attractivité et donc sa valorisation délicates, faute de mobilisation de financements.

Ces difficultés ne sont cependant pas rédhibitoires et des exemples montrent comment, sur le terrain, des solutions peuvent être apportées aux problèmes soulevés. Mais **ces actions restent juxtaposées, sans la définition préalable d'une stratégie globale et sont mises en œuvre en fonction d'opportunités de financements, d'initiatives individuelles ou associatives.**

L'inventaire du patrimoine constitue la première étape d'une valorisation, même s'il est rendu délicat par sa dispersion et l'étendue du territoire sur lequel il rayonne. De même, un certain nombre d'opérations ministérielles visent à conforter les actions relatives au patrimoine rural (Opération Patrimoine Rural...). La mobilisation d'acteurs locaux reste cependant le meilleur moyen de protéger le petit patrimoine : cinquante-cinq personnes se sont mobilisées au sein de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique de Boigny-sur-Bionne pour sauver le pigeonnier du village, destiné à être rasé par manque de fonds.

D'autres formes de valorisation sont adaptées aux usages du patrimoine et au développement touristique des territoires ruraux : le contrat territorial d'exploitation constitue un outil de gestion du patrimoine rural au sein de l'exploitation agricole ; les gîtes ruraux (près de 190 dans le Loiret) permettent d'agir pour une réhabilitation du patrimoine bâti rural ; les circuits touristiques mettent en réseau les sites et ont un effet structurant et dynamique dans un milieu rural, tout comme l'animation et les spectacles.

Relevant d'une démarche globale, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont pour vocation de protéger et faire vivre le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire. Le PNR Sologne, en discussion depuis 25 ans bute néanmoins sur des obstacles liés à la présence de grands propriétaires et à la pratique de la chasse. Ce sont généralement ces conflits d'usage du territoire qui constituent un frein à la construction d'un projet commun. Parallèlement, le Pôle d'Économie du Patrimoine (PEP) s'inscrit dans un contexte de développement durable et permet d'élaborer des projets de développement territoriaux en tirant parti de l'existence d'un patrimoine. Le PEP de l'arboretum des Barres, situé près de Montargis dans le Loiret, accueille chaque année près de 20.000 visiteurs<sup>7</sup>. Il compte 18 communes représentant plus de 67.000 habitants. Le thème de l'arbre, central, est décliné sur l'ensemble des communes et devient un axe structurant de ce pôle. Le Loiret étant le premier département horticole de France, le projet y trouve sa légitimité et un débouché économique tout naturel.

Les **actions** mises en œuvre dans les territoires ruraux **ne correspondent généralement pas à une stratégie définie** au sein de groupes de réflexion entre partenaires locaux, visant un développement sinon durable, du moins local. Nous faisons davantage le **constat de stratégies émergentes portées par diversité des dispositifs étatiques ou territoriaux**, généralement contractuels, en faveur du patrimoine.

## CONCLUSION

La reconnaissance de retombées potentielles confère au patrimoine culturel une dimension économique et oriente la protection effectuée par les pouvoirs publics vers sa valorisation. Cette dimension économique est soulignée par Xavier Greffe (1999), pour qui le patrimoine est un capital dès lors qu'il va « *rendre des services ou satisfaire des besoins* », que celui-ci soit payé par l'utilisateur direct (le visiteur payant), l'utilisateur indirect (l'école qui envoie ses élèves découvrir un monument) ou un tuteur (les collectivités territoriales qui octroient des subventions).

Cependant, l'exploitation du patrimoine tangible n'est pas sans créer de contradictions. La culture pour tous suppose une démocratisation de l'accès des monuments, non seulement par une large politique de restauration mais aussi par une marchandisation du produit. L'État et les collectivités locales ne peuvent ouvrir aux touristes leur patrimoine bâti qu'après y avoir fait les travaux de restauration et les aménagements nécessaires. Dans le même temps, ces investissements pour être rentabilisés doivent attirer le maximum de visiteurs. Dans la mesure où l'attractivité du musée ou du château reste insuffisante, apparaît l'impératif des animations et des spectacles autour du patrimoine. Le monument ne perd-il pas de son prestige à travers cette reconversion ?

De même, le patrimoine culturel recèle une grande complexité liée aux difficultés d'évaluation de ses enjeux, à la multiplicité des intervenants, à la présence d'un cadre juridique contraignant, aux masses budgétaires exigées et aux multiples dispositifs visant à drainer des fonds publics et privés. Il évolue dans un contexte paradoxal où son caractère prestigieux, dans des sociétés tournées vers le tourisme, lui confère un traitement spécifique, toujours au centre de l'actualité dans les discours, alors qu'il ne constitue pas nécessairement une priorité d'action sur le terrain, compte

tenu du manque de ressources. Si l'on souhaite envisager le développement du territoire sur le long terme, il faut recomposer ces éléments en intégrant les dimensions économiques et environnementales dans une perspective de développement durable.

Le concept de durabilité est particulièrement présent dans le domaine du tourisme qui connaît une croissance relativement plus forte. Mais il s'appuie sur des espaces limités et à l'équilibre souvent fragile, dans une dimension temporelle réduite.

La Charte du tourisme durable de l'O.M.T. détaille les principaux éléments de ce tourisme voulu « harmonieux et maîtrisé ». Le « milieu écologique » à protéger est entendu au sens de la maison commune : il englobe à la fois la nature et la faune, le patrimoine paysager, historique et architectural (y compris le bâti non protégé) ainsi que le « patrimoine vie » (ethnologique et culturel). Pour respecter ce milieu écologique, il est indispensable de concevoir un projet global de tourisme patrimonial qui prenne en compte à la fois la restauration du site, l'accueil du public, la régulation des flux et la meilleure façon de générer des retombées économiques.

L'exploitation du patrimoine bâti, perçue de manière durable, intègre un objectif de développement économique harmonieux s'insérant dans le territoire et devant permettre à chacun d'avoir les revenus nécessaires pour un niveau de vie décent. Compte tenu de la précarité dans ce secteur d'activité, il pose le problème de la pérennisation des emplois.

La notion de la pérennisation des emplois est indissociable des marges de manœuvre financières des structures concernées. On ne peut favoriser la création d'emplois qu'à partir du développement de la capacité de certains sites à s'autofinancer. Les conditions d'un autofinancement imposent de répondre au mieux à la demande. La présence de boutiques de produits dérivés améliore sensiblement le chiffre d'affaires. Le site doit être perçu dans sa globalité et son image est étroitement liée à la qualité de toutes les prestations et à un accueil professionnalisé du visiteur. Il faut également faire vivre le monument dans son environnement, en l'intégrant dans la stratégie plus globale du département et/ou de la région. Tous ces aspects relèvent de la mise en place d'outils de gestion marketing.

Le département du Loiret, relativement bien doté en patrimoine, tente, au plan local, d'élaborer des actions allant dans le sens d'une définition de stratégies territoriales différenciées. Les trois zones disposent ainsi de trois types de stratégie de valorisation de leur patrimoine, avec des outils plus ou moins élaborés s'inspirant plus ou moins d'une démarche de développement durable. Ces actions cherchent à dynamiser les territoires en se fondant sur un développement maîtrisé du tourisme.

L'activité touristique est ainsi devenue une opportunité de développement considérable, aux enjeux multiples. Elle pose de nouvelles questions d'importance stratégique fondamentale pour le devenir de nos sociétés et pour le développement de l'économie mondiale. Seuls les critères de durabilité, intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques sont susceptibles de relever les défis que pose le développement accéléré du tourisme. Et pour être durable, l'approche doit être « socio-culturellement » enrichissante. La participation de tous les acteurs locaux, publics ou privés est indispensable dans ces politiques publiques et chaque intervenant est, à son niveau, dans son domaine, garant de l'option commune. Il faut encourager la prise de conscience et l'engagement de toutes les personnes concernées et favoriser l'émergence d'une nouvelle éthique avant d'entreprendre une action. Le tourisme doit intégrer l'idée que la réussite d'un projet repose nécessairement sur une cohésion sociale afin que tous les acteurs du territoire bénéficient des richesses induites.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- BADIE B. - *La fin des territoires* - Paris - Fayard - 1995.
- BADY J.-P. - *Les monuments historiques en France (Que sais-je ?)* - Paris - P.U.F. - 1998.
- BERCE F. - *Des monuments historiques au patrimoine du XVIIIe siècle à nos jours ou les égarements du cœur et de l'esprit* - Paris - Flammarion - 2000.
- BOYER M. - *Histoire du tourisme de masse (Que sais-je ?)* - Paris - P.U.F. - 1999.
- CAZES G., LANQUAR R. - *L'aménagement touristique et le développement durable (Que sais-je ?)* - Paris - P.U.F. - 2000.
- DERYCKE P.-H., GILBERT G. - *Économie publique locale* - Paris - Economica - 1988.
- FOIRY J.P. - *Économie publique* - Paris - Hachette - 1997.
- GREFFE X. - *La valeur économique du patrimoine* - Paris - Anthropos-Economica - 1990
- GREFFE X. - *La gestion du patrimoine culturel* - Paris - Anthropos - 1999.

- GRUNFELD J.-F. - *Tourisme culturel : acteurs et actions* - Paris - La Documentation française - 1999.
- HUTEAU S. - *Le management public territorial* - Montreuil - Editions du Papyrus - 2002.
- KOENIG G. - *Management stratégique* - Paris - Nathan - 1996.
- LAMIZET B. - *La médiation politique* - Paris - L'Harmattan - 1999.
- LATARJET B. - *L'aménagement culturel du territoire* - Études de la DATAR - Paris - La documentation française - 1997.
- LEON P. - *La vie des monuments français* - Picard - 1951.
- LOGIE G. - *L'intercommunalité au service du projet de territoire* - Syros - Paris - 2000.
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Ministère de la Culture et de la Communication, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat - *Intervenir en quartiers anciens : enjeux, démarches, outils* - Collection Guides - Le Moniteur - 2000.
- Ministère de la Culture - *Patrimoine et développement culturel* - Paris - La documentation française - 1995.
- MINTZBERG H. - *Grandeur et décadence de la planification stratégique* - Paris - Dunod - 1994.
- MOULINIER P. - *Les politiques publiques de la culture en France* (Que sais-je ?) - Paris - P.U.F. - 2001.
- NEMERY J.-C., WATCHER S. (dir.) - *Gouverner les territoires* - Paris - Editions de l'Aube/Datar - 1994.
- NEYRET R. - *Le patrimoine, atout du développement* - coll. Transversales - Presses universitaires de Lyon - 1992.
- Notices (les) - *Institutions et vie culturelle* - La documentation française - 1996.
- Notices (les) - *Les collectivités locales en France* - Paris - La documentation française - 1996.
- ORIGET du CLUZEAU C. - *Le tourisme culturel* (Que Sais-je ?) - P.U.F. - 2000.
- PATIN V. - *Tourisme et patrimoine en France et en Europe* - Paris - La Documentation française - 1997.
- PEYROUTET C. - *Le tourisme en France* - Repères Pratiques - Paris - Nathan - 1998.
- SADORGE J.-L., CHEVALLIER D., MORVAN G. et GAUCHET S. - *Quand le patrimoine fait vivre les territoires* - Territoires ruraux - 1996.
- SAEZ G., LERESCHE J.-P., BASSAUD M. - *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière* - Paris - L'Harmattan - 1997.
- SIMARD C. - *L'économuséologie* - Montréal : Centre éducatif et culturel - 1989.
- De la TORRE M. - *Loiret : le guide complet de ses 334 communes* - Paris - Deslogis-Lacoste - 1997.

### Thèses – rapports – colloques – mémoires

- ADCF (Assemblée des communautés de France) - *Intercommunalité et culture : la culture comme supplément d'âme* - Enquête ADCF-Ministère de la Culture et de la Communication - 2000.
- 2èmes Assises Nationales IDEAL « Patrimoines et développement local » - Dossier des résumés des interventions, 2000, pages 26-28.
- CHIVA I - *Une politique pour le patrimoine culturel rural* - Rapport au Ministre de la Culture - avril 1994.
- Comité départemental du tourisme - *L'emploi touristique dans le Loiret*.
- Conseil d'État - *Rapport : les associations reconnues d'utilité publique* - La Documentation française - 2000.
- DUPUIS X., GREFFE X., *La valorisation économique du patrimoine*, Colloque d'économie de la culture, Avignon, in *Économie et culture*, La Documentation française, 1986.
- GREFFE X. - *L'emploi culturel en Europe* - Rapport à la Commission européenne, Bruxelles, 1997.
- INSEE - *Les vacances des Français : tendances longues et résultats détaillés de 1990 à 1992* -
- Rapport INRETS sur le tourisme urbain, n° 208 - 1996.
- École nationale du patrimoine - *Patrimoine culturel, patrimoine naturel* - Colloque des 12 et 13 décembre 1994 - La documentation française - 1994.
- VAXELAIRE G. - *L'intercommunalité, une synergie nécessaire au développement*, deuxièmes assises Patrimoine et Développement Local - Tours - 9 et 10 février 2000.
- VILA J. - *Rapport sur le tourisme* - remis le 16 octobre 1997 par M. Jean Vila, député des Pyrénées-Orientales, chargé de mission par le gouvernement. ([www.tourisme.gouv.fr/document/rapvilapr.html](http://www.tourisme.gouv.fr/document/rapvilapr.html)).

### Articles - revues

- ACHILLE A et LE THEULE F.-G. - *Regards sur l'économie de la culture* - cahiers du CNFPT n° 36 - septembre 1992 pp 43 à 48.
- BABELON J.-P. et CHASTEL A. - *La notion de patrimoine* - Revue de l'art n° 49 - 1980 pp 5 à 32.
- BENHAMOU F. - *L'économie du monument* - Les Cahiers de Médiologie n°7 - janvier 2001.
- BERRT MAGAZINE - *Une démarche qualité pour un meilleur accueil des touristes* - La Gazette des Communes, des départements et des régions n°11 - 19 mars 2001, p. 32-38.
- CHASTEL A. - *La notion de patrimoine* - in *Les lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre NORA - tome II La Nation, vol. 2 Le territoire, l'État, le patrimoine, 1993 pp 405 à 450.
- Contrat Loire - patrimoine Mondial - Entraid'Centre Ouest, mars 2001.
- Comité Départemental du Tourisme du Loiret - *La clientèle actuelle et potentielle du Loiret* - 1998.

- Comité Départemental du Tourisme du Loiret - *Bilan touristique du Loiret 1999* - cahier statistique n°10.
- Comité Régional du Tourisme et des Loisirs - *Cahier statistique régional 1999*, Région Centre - octobre 2000.
- Comité Régional du Tourisme et des Loisirs - *Plan marketing touristique régional* (Centre -Val de Loire) 1996-1998 - janvier 1996.
- Comité Régional du Tourisme et des Loisirs - Schéma départemental de développement touristique du Loiret 2001-2005.
- Conseil Général du Loiret - Politique départementale en matière de conservation du patrimoine -11 septembre 2000.
- Conseil Régional du Centre - *Bilan 2000 : patrimoine, parcs, jardins, livres* - 19 février 2001.
- Conseil Régional du Centre - Rapport du Président du Conseil Régional : n°10, schéma de développement touristique (réunion des 24 et 27 juin 1994), 61 pages.
- Conseil Régional du Centre - Rapport du Président du Conseil Régional : Plan régional de développement du tourisme, des loisirs et des sports liés à l'eau - séances des 2 et 3 mars 2000.
- La Loire à vélo en Région Centre - Synthèse de l'étude globale de coût et d'aménagement d'itinéraire - Altermodal, novembre 2000, 23 pages.
- DOLLFUS A. - *L'habitat, l'expression d'une identité* - Diagonale - n°144 Juillet/août 2000, p. 10-40.
- HABIB A. - Le patrimoine devient le levier du développement local - Le Monde - 13 août 1998.
- KERGREIS F. - *Comment animer le milieu rural par l'évènementiel* - La Gazette - 12 juin 2000, p. 34.
- KERGREIS F. - Tourisme urbain : 10 conseils pour développer la fréquentation de la ville - La Gazette - 28 août 2000.
- *Les municipalités et le patrimoine* - Développement culturel - n° 68 - décembre 1996.
- *Le patrimoine mondial de l'humanité : le Val de Loire* - Régionales n°8 - janvier/février 2001, pp. 15-21.
- *Le poids économique du tourisme* - Information économique du Loiret - avril 1999, pp. 23-29.
- Le Val de Loire : le formidable élan de l'UNESCO - La Nouvelle République - 21 mars 2001.
- *Le Val de Loire, joyau de l'humanité* - Supplément du journal La Nouvelle République, 2000.
- LOINTIER J. - *Patrimoine de proximité : des racines aux bourgeons...* - Maires de France - janvier 1997 pp 33 à 35.
- MESNARD A-H. - Politique du patrimoine et décentralisation : quelle juste place pour les acteurs locaux - Petites affiches n° 77 - 29 juin 1994 pp 16 à 20.
- METIVIER V. - *Bilan des PEP* - DATAR, septembre 1998.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - *Opération patrimoine rural* - BIMA - hors série n°7, juin 2000.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - *Le Contrat Territorial d'Exploitation* - Supplément BIMA, n°1481.
- Ministère de la Culture - *Développement culturel* - Bulletin du Département des études et de la prospective - hors série, octobre 2000.
- PERCHET D. - *La mise en valeur du patrimoine économique et industriel* - La lettre du cadre territorial, Dossier d'experts n°7 - 1998.
- PONTIER J-M. - *La culture, champ de compétence variable* - cahiers du CNFPT n° 36 - septembre 1992 pp 14 à 21.
- Projets de contrats des Pays 2000-2006 du Département du Loiret
- RAMOND P. - *La Route Jacques Cœur en fête* - La République du Centre, 21 avril 2001.
- REICHENBACH E. - *Tourisme et patrimoine : un triple débat* (dossier) - E.N.A. n° 245 juillet/août 1995 pp 5 à 37.
- ROCCA-SERRA H. - Sauvegarde de patrimoine bâti communal avec l'aide d'un PNR - Le Moniteur - 24 novembre 2000, p. 72.
- VALLET O. - *Les mots du monument* - in Les Cahiers de médiologie n° 7 - Gallimard.

## Brochures

- *Au pays des châteaux*, Région Centre, CRTL, décembre 1999.
- *C'est accueillant, c'est Orléans*, Lettre d'information éditée dans le cadre de la Charte de qualité d'accueil touristique, Ville d'Orléans, n°1, Juillet 2000.
- *Escapade en Val de Loire*, découverte 2000, CDT du Loiret, janvier 2000.
- *Guide d'observation du patrimoine rural*, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- Le Val de Loire - patrimoine mondial de l'UNESCO, Guide, Mission Val de Loire, avril 2001.
- *Métiers d'art en Loiret*, CDT du Loiret, mars 2000.
- Patrimoine religieux en Loiret, CDT du Loiret, mars 1999.
- Ville d'Orléans circuit découverte, Mairie d'Orléans, 1999.

## Sites Internet

- [www.sommets-tourisme.org](http://www.sommets-tourisme.org)
- [www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)
- [www.vpah.culture.fr](http://www.vpah.culture.fr)
- [www.loiret.com](http://www.loiret.com)

- [www.afit-tourisme.fr](http://www.afit-tourisme.fr)
- [www.pays-accueil-region-centre.com](http://www.pays-accueil-region-centre.com)
- [www.tourisme-ont.assoc.fr](http://www.tourisme-ont.assoc.fr)
- [www.lagazettedescommunes.com](http://www.lagazettedescommunes.com)
- [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)
- [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr)
- [www.loirevalleytourisme.com](http://www.loirevalleytourisme.com)
- [www.ville-orléans.fr](http://www.ville-orléans.fr)
- [www.franceguide.com](http://www.franceguide.com)
- [www.regioncentre.com](http://www.regioncentre.com)

## NOTES

<sup>1</sup> On peut citer par exemple le domaine de Versailles qui reçoit 10 millions de visiteurs chaque année et qui a recours, pour assumer cette activité, à plus de 600 personnes travaillant quotidiennement à l'entretien et au fonctionnement du domaine (dont 26 jardiniers titulaires et une cinquantaine de vacataires).

<sup>2</sup> La valorisation touristique du patrimoine culturel - Revue Développement Culturel - décembre 1989.

<sup>3</sup> La Lettre du cadre territorial n° 140 - 15 décembre 1997.

<sup>4</sup> [www.sommets-tourisme.org/f/fondements/cdd7-htm](http://www.sommets-tourisme.org/f/fondements/cdd7-htm) : le tourisme durable, 1999.

<sup>5</sup> Mapinfo, logiciel de cartographie permettant de réaliser des analyses thématiques à partir de données ayant des références géographiques (principe du Système d'Information Géographique (SIG)).

<sup>6</sup> V.N.F. est un établissement public créé en 1992, qui gère pour le compte de l'Etat 6.800 km de voies d'eau.

<sup>7</sup> Bilan des PEP, DATAR, 1998.

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 2 : Patrimoine et attractivité économique

*Sub-Topic 2: Heritage and economic appeal***LA MISE EN TOURISME DES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES : ESSAI D'ANALYSE DES ACTIONS DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES***TOURISM IN LOCAL PUBLIC ACTION : ANALYSIS OF HOW INTERCOMMUNAL URBAN AUTHORITIES IMPLEMENT RESPONSABILITY FOR TOURISM***Christophe DEMAZIÈRE**Université de Tours / Tours University  
[christophe.demaziere@univ-tours.fr](mailto:christophe.demaziere@univ-tours.fr)**RÉSUMÉ**

Secteur d'activité important, porteur de ressources et générateur d'emplois, le tourisme fait de plus en plus l'objet d'actions publiques locales, en France, en particulier au niveau des intercommunalités urbaines. Les Communautés d'Agglomérations et Communautés Urbaines semblent offrir une échelle d'action plus pertinente que celle de la commune, pour le développement touristique. De plus, les compétences et ressources de ces structures offrent la possibilité de mettre en œuvre des projets touristiques de grande ampleur correspondant aux attentes de la clientèle touristique. Néanmoins, la détermination d'une compétence tourisme pour une agglomération se définit au cas par cas. La transversalité et la complexité de ce domaine rendent l'élaboration d'une politique touristique communautaire délicate.

Cette communication analyse les politiques dans le domaine touristique, au niveau intercommunal, dans une vingtaine d'agglomérations françaises particulièrement concernées par la valorisation économique du patrimoine. Trois questions sont traitées :

- Est-il pertinent de traiter du développement touristique à l'échelle d'un territoire intercommunal ?
- Quelles sont les stratégies adoptées par les structures d'agglomération en matière de tourisme urbain ?
- Est-il judicieux d'aborder l'activité touristique sous l'angle du seul développement économique ?

L'analyse des stratégies permet de mettre en évidence trois tendances paradoxales : la forte marchandisation des caractéristiques naturelles et culturelles, la fusion progressive entre les loisirs des citadins et les attentes des touristes urbains, l'empreinte des idées du développement local durable dans l'action publique locale.

**ABSTRACT**

*Tourism is a major sector of activity, creating resources and generating employment, in which public actions are increasingly carried out at a local level, and in France in particular at an intercommunal urban level. Urban district communities provide a more appropriate level of action than those of the commune for tourism development. Furthermore, the powers and resources of these structures make it possible to implement large-scale tourism projects which meet tourists' expectations. Nevertheless, the tourism responsibilities of an urban district are determined on a case-by-case basis, and drawing up a community tourism policy is delicate due to the transversality and complexity of the issue.*

*This paper analyses tourism sector policies at an intercommunal level in about 20 French urban districts particularly involved in economic and heritage enhancement. It looks at three questions:*

- The appropriateness of dealing with tourism development at an intercommunal level
- The strategies for urban tourism adopted by urban structures
- The wisdom of approaching tourism only from an economic development perspective

*Analysis of the strategies highlights three conflicting trends: the strong commodification of natural and cultural features, the gradual fusion of the leisure activities of city dwellers and the expectations of urban tourists, and the impact of the concept of sustainable development on local public action.*

## INTRODUCTION

Première activité économique nationale, le tourisme prend appui en France sur un ensemble de caractéristiques paysagères, historiques ou culturelles remarquables, voire exceptionnelles. Dans certains cas, la fréquentation de sites pose la question des relations entre tourisme et préservation de l'identité locale (Merlin, 2001), sachant que de surcroît les retombées économiques sont parfois limitées, ou captées quasi-exclusivement par certains opérateurs. Par contre, le tourisme pratiqué dans les grandes villes se structure essentiellement autour de la mise en valeur d'un patrimoine peut-être moins fragile. Il prend appui sur des équipements mis en place dans des objectifs non exclusivement touristiques (comme le commerce ou les infrastructures de transports) et peut bénéficier de l'essor des politiques locales d'aménagement et de développement, stimulé par les lois organisant la mise en place de nouveaux territoires et de nouveaux modes d'action (décentralisation, contractualisation, intercommunalité...).

En 2002, la consommation touristique intérieure représentait 101,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, soit 6,7% du produit intérieur brut national, sachant qu'un peu plus de la moitié de cette consommation touristique est réalisée par les Français eux-mêmes. Dans les transports, l'hébergement, la restauration, l'organisation des séjours et les commerces d'accompagnement, plus de 3 millions d'emplois dépendent directement ou indirectement des flux touristiques. Le marché du tourisme est en croissance continue, avec des emplois créés qui sont en grande partie non délocalisables, car attachés à une destination ou à un territoire précis. Le tourisme apparaît donc comme un enjeu important pour de nombreux territoires français. Or, on oublie souvent qu'à côté du tourisme littoral, de montagne ou « vert » (à la campagne), le tourisme urbain pèse d'un poids considérable aussi bien en termes de nuitées (28,5% en 2002) que pour la consommation touristique (40%). C'est pourquoi le tourisme urbain retiendra ici l'attention, notre propos étant, d'une part, de préciser ses relations avec le patrimoine et d'autre part, d'examiner la sensibilité des politiques publiques locales aux enjeux touristiques. Au sein d'une agglomération, quels éléments sont susceptibles d'attirer le visiteur ? Cette question est celle du patrimoine bâti, culturel, naturel, qui doit être préservé et mis en valeur, même si d'autres éléments jouent dans l'attractivité touristique, comme l'accessibilité ou les services offerts. Tout ceci intéresse l'aménagement du territoire. Comment les éléments patrimoniaux sont-ils reconnus par la puissance publique locale ? Comment sont-ils exploités et mis en valeur à des fins de développement économique ? Qu'il s'agisse d'action économique, de protection de l'environnement, d'action culturelle, d'urbanisme, l'action publique locale connaît aujourd'hui de profondes transformations, avec la montée de l'intercommunalité, notamment dans les agglomérations. Il y avait en France, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 155 communautés d'agglomération et 14 communautés urbaines. Ces établissements publics regroupent plus de 25 millions d'habitants, contre 15 millions environ en 2001 et moins de 5 millions environ en 1999, au moment de la promulgation de la loi Chevènement, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Dans la mesure où le développement touristique figure parmi les compétences de ces établissements publics, il semble intéressant d'étudier comment ceux-ci perçoivent les enjeux touristiques de leur territoire<sup>1</sup>.

## 1. LES CARACTÉRISTIQUES DU TOURISME URBAIN

Le tourisme urbain a été défini dans son sens actuel en 1988, lors des Premières Assises Nationales du Tourisme Urbain, qui ont créé la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (C.N.P.T.U.) (fédération de collectivités territoriales). On peut le définir comme l'ensemble des ressources ou activités implantées en ville, stations mises à part, et proposées à des visiteurs extérieurs. De ce fait, il concerne toute personne visitant une ville en dehors de son environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs.

Le tourisme est ici considéré dans son sens le plus large et englobe à la fois le transit (ou passage), les courts séjours (- de 4 nuitées) et les vacances (+ de 4 nuitées). Les visiteurs et les personnes habitant à proximité ou sur le lieu

même, y sont donc inclus. La notion de ville quant à elle doit être prise au sens de l'agglomération définie par l'INSEE (une unité urbaine possédant au minimum 20 000 habitants, et dont les habitations ne sont pas espacées de plus de 200 mètres). Ce plancher occulte donc la plupart des petites villes situées au centre des pays à dominante rurale.

Le tourisme urbain est principalement constitué de deux types de tourisme. D'une part, le tourisme d'agrément correspond à la volonté de découvrir l'attrait et l'agrément d'un lieu. Les motivations culturelles, la recherche de connaissances et d'émotions par la découverte d'un territoire représentent 40% environ des séjours pratiqués en ville. D'autre part, le tourisme d'affaires correspond aux voyages et visites effectuées à l'occasion des déplacements professionnels ; il représente environ 30% des séjours. Le tourisme dominant ici est le tourisme de congrès (ou réunion de personnes rassemblées pour échanger leurs idées ou se communiquer les résultats de leurs études) et le tourisme de convention (ou réunion interne à un organisme particulier). Ce tourisme est fortement concentré au plan géographique, car les facteurs de sa réussite sont une bonne accessibilité, un climat et un environnement attractif, une image positive de la ville, un équipement en locaux et en hébergement/restauration de qualité.

Le tourisme urbain se compose en grande partie de courts séjours (c'est-à-dire de déplacements incluant au minimum une nuit hors du domicile et trois nuits au plus). La durée des séjours en ville est en moyenne de quatre nuits (contre 8 en bord de mer, 7 nuits en montagne et 5 nuits à la campagne). En 2002, les courts séjours représentaient en ville 60% des séjours contre 52% sur l'ensemble des espaces. Ces courts séjours correspondent souvent à des week-ends ou des jours fériés. La tendance est accentuée par la diminution progressive du temps de travail, qui libère plus de temps de loisirs et peut inciter à voyager.

Une autre caractéristique importante du tourisme urbain est sa relative non saisonnalité, ce qui a des conséquences économiques et organisationnelles pour les territoires concernés. En ville, les mois d'été sont sous-représentés par rapport aux autres espaces, tandis que les trois autres saisons sont sur-représentées. Par conséquent, la ville, contrairement aux autres espaces, a une fréquentation touristique qui s'étale sur toute l'année.

Enfin, il faut noter l'absence de politique incitative de l'État dans le domaine du tourisme urbain, alors que des politiques en faveur du tourisme rural, ou pour maîtriser le tourisme littoral, par exemple, sont menées (Lozato-Giotart, 2003). Le tourisme urbain apparaît comme un enjeu dont peuvent se saisir les autorités locales en charge des villes, pour organiser les flux et maximiser les retombées économiques de ce secteur, mais aussi pour produire et diffuser des images valorisantes, susceptibles d'accroître l'attractivité générale du territoire vis-à-vis des entreprises et des ménages, dont les exigences vis-à-vis du territoire d'accueil s'accroissent, en particulier lorsque l'on aborde des grands ensembles urbains (Ascher, 1995).

## 2. LE PATRIMOINE, ÉLÉMENT D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DES GRANDES VILLES

Les grandes villes françaises ont un capital culturel et patrimonial très important et, depuis une vingtaine d'années, des efforts considérables ont été menés par les municipalités pour rendre plus attrayants les centres-villes traditionnels et même d'autres espaces dont les potentialités se sont révélées ou ont été construites de façon volontaire. On retrouve d'ailleurs une même orientation des politiques locales d'aménagement à travers l'Europe occidentale, y compris et surtout lorsque la ville jouit au départ d'une image négative : Glasgow, Liège, Gênes, Lisbonne ou Lille en sont quelques exemples (Bonillo *et alii*, 1992 ; Carrière et Demazière, 2002 ; Ginet, 2004). Les villes attirent l'habitant, le résident proche et le touriste, à la fois en tant qu'espace public emblématique, en tant que lieu de spectacle vivant et enfin par l'offre de commerces qu'on y trouve. Autrement dit, dans les grandes villes, le patrimoine, la fréquentation touristique et le développement économique ont partie liée.

L'action publique est ici capitale : un espace urbain fréquenté (qu'il s'agisse d'une place, d'une galerie commerçante, d'un parc, d'un musée...) est un lieu dont la mise en désir a été construite, élaborée et réévaluée en fonction des attentes de la société. Par exemple, il y a aujourd'hui une forte demande de « retour aux sources », mais aussi de dépaysement, donc la protection et la mise en scène du patrimoine bâti et naturel peuvent déboucher sur du développement. C'est d'autant plus le cas lorsque, pour rendre le patrimoine attractif et compréhensible, une animation est proposée, qui permet par exemple de faire découvrir des coutumes, des savoir-faire, etc. On a donc, dans les grandes villes, un continuum possible entre le patrimoine, des services fréquemment assurés par des associations ou le service public (dans et autour des monuments) et des activités économiques marchandes (hébergement, restauration, commerce...). C'est en ce sens que, de plus en plus, les collectivités locales mobilisent leurs ressources.

Si on accepte de raisonner sur une ville abstraite, on peut distinguer un certain nombre d'éléments pouvant susciter un développement du tourisme. Trois composantes classiques et trois nouvelles ou moins souvent perçues peuvent être énumérées.

### 2.1. Le patrimoine culturel

Il comprend le patrimoine architectural, historique, artistique, militaire, religieux, archéologique, etc. La mise

en tourisme du patrimoine suppose au préalable une préservation, qui nécessite des mesures conséquentes. Le patrimoine culturel correspond aux musées, aux monuments historiques (plus de 2 400 monuments ouverts à la visite et appartenant à l'État), aux monuments historiques protégés (plus de 41 173 immeubles protégés en France), aux centres-villes des « Villes d'art et d'histoire », aux sites du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O., etc.

La visite de musées et de monuments étant le premier objectif d'un séjour de touristes en ville, le patrimoine culturel est généralement l'élément déterminant de l'attractivité touristique d'une ville. Marquée par le poids de l'histoire et des comportements, la fréquentation peut être soutenue par un renforcement de l'accessibilité des sites, leur mise en réseau, etc.

## 2.2. L'animation culturelle

On entend par manifestation culturelle l'organisation de festivals d'art (chants, théâtre, cinéma, danses, etc.), d'exposition, de foires, de marchés, d'animations thématiques comme des sons et lumières, des mises en lumières, des animations de rues, etc. On dénombre en France plus de 2 000 festivals.

Les manifestations et animations représentent la deuxième motivation d'un séjour dans l'espace urbain. Leur mise en place et leur pérennité témoignent parfois de la motivation et de la ténacité d'habitants, d'amateurs ou de spécialistes d'une discipline artistique, éventuellement relayés par le politique. Le festival de théâtre d'Avignon, les « Transmusicales » de Rennes ou le Printemps de Bourges sont devenus en quelques décennies de considérables outils de promotion d'un territoire.

L'animation culturelle est particulièrement importante à considérer autour des sites historiques : elle « fait vivre » ou « anime » un monument classé, aux yeux des visiteurs, elle le rend plus intéressant, quasiment ludique. Lorsqu'ils sont réalisés avec brio, les concerts, sons et lumières, et illuminations permettent de faire découvrir ou de raconter aux visiteurs des détails de l'histoire ou de l'architecture d'un monument ou d'un site, ancrant un peu plus le monument dans la mémoire collective.

## 2.3. Les centres de congrès

Un centre des congrès est un bâtiment spécifiquement construit pour recevoir des manifestations. La France comptait en 2001, 120 centres de congrès, 90% d'entre eux appartenant aux collectivités locales. Seule une dizaine offre une capacité de plus de 3 000 places en amphithéâtre. En plus des centres de congrès, de nombreux hôtels disposent de salles de réunions, voire d'un amphithéâtre intégré. On dénombre, toutes configurations confondues, environ 2 000 lieux en France pouvant accueillir des manifestations d'au moins 2 000 personnes. Sur l'année 2000, les retombées économiques directes et indirectes de ces centres se sont élevées à 1,7 milliard d'euros, soit un impact économique global correspondant à 35 000 emplois.

Lors de congrès, l'hôtellerie se place au premier rang des dépenses journalières, suivie de la restauration et du shopping. La clientèle des réunions professionnelles a des attentes plus fortes que la clientèle de loisirs, mais on voit aujourd'hui une déclinaison des séjours d'affaires vers les séjours d'agrément. L'Office de Tourisme de Lyon propose comme beaucoup d'autres offices, un forfait de découverte de l'agglomération sur un week-end intitulé « Week-end Lyon Découverte ». Cette formule comprend l'hébergement, l'entrée à des musées, un repas gastronomique, des titres de transport... La multiplication de ce type de produit touristique permettra probablement à l'avenir d'attirer de plus en plus de touristes en ville.

## 2.4. Le patrimoine industriel

Certaines villes jouissent d'un potentiel en terme d'industries traditionnelles, usines ou manufactures. Depuis quelques dizaines d'années, ces structures industrielles sont abandonnées pour des locaux en périphérie ou disparaissent purement et simplement en tant que sites d'activités industrielles. Dans un contexte peu porteur, et à condition de surmonter de nombreux obstacles juridiques, techniques et financiers, d'anciennes usines font ou ont fait l'objet de réhabilitation pour être reconverties en musée, en sites d'exposition, en lieux culturels. Il y a de bons exemples en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais (Bureau *et alii*, 2004), à Saint-Étienne... D'autres pays européens, comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne, semblent plus actifs encore. Parmi les raisons invoquées pour expliquer une moindre mobilisation en France, figurent les mentalités, mais aussi le manque de ressources des communes. Par exemple, dans l'ancien bassin minier Nord-Pas de Calais, les ressources fiscales des communes se situent à la moitié de la moyenne des communes françaises. L'intercommunalité constitue peut-être un niveau plus pertinent d'action, en lien avec les autorités régionales, l'État, l'Union Européenne et les organisations internationales.

## 2.5. Les commerces et les services

L'activité économique fortement présente en milieu urbain reste par essence les commerces et services. Or, le shopping représente la deuxième activité réalisée en ville lors de séjours touristiques, derrière les activités culturelles. Dans les villes bénéficiant d'une fréquentation touristique élevée, l'ensemble des commerces bénéficie des retombées économiques, du taxi au magasin d'alimentation courante, du prêt-à-porter aux boutiques des musées. La qualité des prestations et la capacité à informer le visiteur sont des éléments importants de l'attractivité. Or, la plupart du temps, les prestataires correspondent à des unités économiques de petite taille, en concurrence les unes avec les autres. Les pouvoirs publics peuvent donc utilement stimuler la prise de conscience d'une communauté d'intérêt. Ainsi, par exemple, les compagnies de taxis peuvent être sensibilisées à l'intérêt pour elles et pour les autres acteurs touristiques de renseigner les touristes sur les éléments phares d'une agglomération. Lors de l'élaboration du diagnostic stratégique du Pays de Rennes par l'Office de Tourisme de Rennes Métropole, le personnel des compagnies de taxis a manifesté le souhait d'être formé sur les aspects historiques et culturels des monuments de l'agglomération, afin de mieux faire découvrir l'agglomération à leurs clients.

L'action publique peut également rechercher la présence d'activités renforçant l'identité locale. Depuis plusieurs années, certaines villes essaient de mettre en valeur des métiers de l'artisanat qui se raréfient. La particularité de l'artisanat, de la peinture ou de la sculpture est d'employer une technique de travail très particulière, qu'il est possible de faire découvrir et partager. Ne se limitant plus à offrir des locaux bien situés, certaines communes démarchent des artistes ou artisans travaillant dans d'autres régions, proposent des animations, mettent en place une communication pour faire connaître les techniques et les travaux auprès du public...

## 2.6. Les sites naturels

La protection et la mise en valeur de l'environnement sont d'abord effectuées dans un souci écologique, mais elles contribuent à rendre les espaces plus agréables, donc à améliorer l'image d'un ensemble urbain aux yeux des résidents et des touristes. Par exemple, l'amélioration des réseaux d'assainissement est réalisée pour protéger l'environnement, plus précisément dans l'optique de diminuer les pollutions de l'eau. Mais à terme, si le fleuve ou la rivière qui traverse ou parcourt l'agglomération dispose d'une eau claire et saine, cela devient un atout touristique. Au sein d'agglomérations denses, de nombreux sites relevant du patrimoine naturel (parcs, jardins, bords de fleuves...) sont des lieux convoités par les visiteurs et la population. Ces espaces sont utilisés comme des lieux de détente et de repos au calme de toute agitation urbaine, ils sont parfois le théâtre d'animations ponctuelles. Ceci étant dit, dans les grandes villes, à la différence des stations, les potentialités touristiques naturelles restent secondaires. Le ressort touristique de la ville est l'espace construit et ses habitants, ceux qui l'ont façonnée hier et ceux qui l'animent aujourd'hui.

## 3. LES EPCI D'AGGLOMÉRATION : QUELLES ACTIONS TOURISTIQUES ?

Notre réflexion porte maintenant sur le développement touristique des agglomérations à travers leur Communauté d'Agglomération et/ou Communauté Urbaine. En effet, les structures intercommunales issues de la loi Chevènement prennent de plus en plus d'importance dans la mise en œuvre de politiques urbaines, acquérant peu à peu un rôle prédominant dans le développement et l'aménagement des villes.

L'intercommunalité consiste en un transfert de l'exercice de certaines compétences communales à un E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Se dégage alors un niveau d'administration recouvrant un territoire plus vaste que la commune et qui dispose de moyens techniques, humains et financiers plus importants, censément au service d'un projet global.

Parler de mise en tourisme des grandes villes, c'est considérer l'agglomération dans son ensemble, et non uniquement la ville-centre. D'une part, les équipements et les sites touristiques sont très souvent répartis sur le territoire de l'agglomération, la ville-centre n'en ayant pas le monopole. D'autre part, les politiques économiques, environnementales (assainissement, cadre de vie), des transports, de l'aménagement de l'espace, culturelles sont en grande partie gérées à une échelle intercommunale (et le seront de plus en plus), or le tourisme est en interaction directe avec l'ensemble de ces politiques.

À ce jour, le tourisme apparaît parcimonieusement dans les compétences des Communautés d'Agglomération et Communautés Urbaines, prévues par le législateur. Le tourisme est inclus dans la compétence dite de développement économique qui est « *la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire ; ainsi que les actions de développement économique d'intérêt communautaire* », sans être explicité plus précisément. Une compétence

« tourisme ou développement touristique » à part entière n'est pas définie par la loi. Cela paraît dommageable, car le tourisme est un secteur d'activité important pour les territoires.

Deux types de questions ont guidé la réflexion et la démarche d'enquête auprès d'agglomérations :

- Est-il intéressant et pertinent de traiter du développement du tourisme à l'échelle d'un espace intercommunal ? Quelles sont les stratégies adoptées par les Communautés d'Agglomération (C.A.) et Communautés Urbaines (C.U.) en matière de tourisme ?
- Est-il judicieux de traiter du tourisme au sein de la compétence de développement économique ? Faudrait-il aborder le tourisme de manière plus transversale, compte tenu des liens de cette activité économique avec des domaines d'action publique comme l'aménagement de l'espace, la protection du patrimoine, l'environnement ou encore la culture ?

Le champ d'observation de cette recherche a été circonscrit aux capitales régionales disposant de structures intercommunales résultant de la loi Chevènement. Le choix d'agglomérations de taille conséquente s'explique par l'intérêt à considérer des agglomérations ayant un minimum de sites exploitables pour le tourisme, comme des équipements hôteliers, des musées, des centres des congrès, des centres-villes historiques, des monuments classés, etc.

Le travail s'est donc basé sur 20 capitales régionales administratives (hormis Paris et Bastia qui ont des statuts territoriaux à part, ainsi que Toulouse, qui compte 3 communautés d'agglomération) et non sur l'ensemble des Communautés d'Agglomération et Urbaines actuellement existantes en France. À une exception près (Châlons-en-Champagne), ces agglomérations ont plus de 100 000 habitants. Pour compléter ce panel d'observation, une petite dizaine de capitales régionales historiques ont été sélectionnées. En effet, il semblait intéressant de considérer également des capitales régionales, non administratives mais représentatives d'un territoire bien identifié, comme c'est le cas de Tours avec la vallée des Châteaux de la Loire. Le choix des capitales historiques s'est fait par rapport aux villes correspondant aux sièges des intendants ou de parlements sous Louis XIV. Ainsi, elles font référence aux circonscriptions administratives de l'époque.

Ainsi, le champ d'observation a pris en compte 27 agglomérations :

- 7 Communautés Urbaines : Bordeaux, Brest, Lille, Lyon, Marseille, Nantes et Strasbourg ;
- 20 Communautés d'Agglomération : Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Besançon, Caen, Châlons en Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Metz, Montpellier, Orléans, Pau, Poitiers, Limoges, La Rochelle, Rennes, Saint-Denis, Rouen, Tours.

Le travail a d'abord consisté à s'adresser à l'ensemble des Communautés Urbaines ou d'Agglomération pour recueillir des informations. Des documents comme les statuts, le budget, le fonctionnement, les orientations stratégiques, etc. ont pu être collectés et traités ; ils ont été complétés par une recherche sur les sites Internet des C.A. ou C.U. Le cas échéant, les informations manquantes ont été obtenues par des entretiens téléphoniques auprès des personnes *ad hoc*.

À l'issue de cette phase, les données intéressantes, comme celles sur l'économie, le tourisme, l'historique et les caractéristiques des E.P.C.I., ont fait l'objet d'une grille de synthèse récapitulant l'ensemble des informations concernant le champ d'observation. Des informations objectives, comme les statuts, le nombre de communes membres, le budget, la présence d'un office de tourisme intercommunal ou d'une taxe intercommunale de séjour, etc., y figurent. Des données plus subjectives ont fait l'objet d'une réflexion plus approfondie. Une série de critères ont été retenus et fixés au départ, puis une lecture détaillée des documents, fournis par les structures, a permis de les confirmer ou de les infirmer.

Enfin, une petite dizaine d'agglomérations a fait l'objet d'une étude de cas plus approfondie de leur stratégie en matière de développement touristique.

### 3.1. Le tourisme, un domaine d'action non prioritaire ?

À partir des documents des agglomérations, on peut relever trois cas :

- une « **politique touristique affirmée** » par des réalisations nombreuses d'actions, une communication accrue autour des projets, et par la proportion du budget consacrée au tourisme. Ceci est le cas de 51% des EPCI enquêtés.
- une « **politique touristique présente** » se caractérise par la réalisation de quelques actions, sans véritablement avoir d'objectif porteur dans ce domaine. Ceci est le cas de 19% des EPCI.
- une « **politique touristique quasi-inexistante** » sous-entend la présence de slogans en faveur du tourisme, mais non relayés par des actions concrètes. 30% des EPCI sont dans ce cas.

Ainsi, seule une structure sur deux possède un objectif précis en matière de tourisme, l'exprime et oeuvre clairement en sa faveur.

Le budget global des E.P.C.I. ne semble pas être un facteur limitant dans la mise en place de politique touristique, car des agglomérations qui ont peu de moyens ont réussi à œuvrer pour développer le tourisme et au contraire des agglomérations disposant de moyens financiers importants ne disposent pas d'objectifs touristiques forts. Le temps semble un élément explicatif plus pertinent. Ce sont les E.P.C.I. résultant d'une histoire intercommunale longue qui développent une telle compétence et pas forcément les territoires réputés touristiques. C'est notamment le cas de Rennes Métropole, C.A. de Rennes, qui a fait suite en 2001 à un District créé en 1970. Ce territoire a depuis longtemps effectué un travail en commun, et est bien avancé dans sa stratégie de développement touristique. A contrario, une structure intercommunale nouvelle s'attelle en premier lieu à organiser et mettre en place les modalités de son fonctionnement et à effectuer au mieux les compétences obligatoires et indispensables (comme l'assainissement). Le tourisme est un domaine susceptible d'émerger dans un deuxième temps.

À ce jour, peu de C.A. et C.U. ont mis en place des outils intercommunaux. Seule une minorité de structures (3 E.P.C.I. sur 27) a instauré une taxe de séjour intercommunale, d'autres structures sont en cours de réflexion sur ce sujet. À défaut de taxe de séjour intercommunale, ce sont les communes qui continuent de percevoir la taxe, lorsqu'elle a été instaurée. Les O.T.S.I. communautaires sont plus fréquents (52% des EPCI), car bien souvent les O.T. classés d'intérêt communautaire, bénéficient ainsi d'une subvention de la structure intercommunale. Cette instance représente véritablement le point clé / reflet des politiques touristiques intercommunales.

Au total, on peut dire que les Communautés d'Agglomération et Urbaines sont, pour une grande majorité d'entre elles, encore en train de se structurer. Les politiques touristiques ne sont pas une priorité pour un grand nombre de ces structures. C'est une compétence qui pourra s'affiner et prendre son essor dans un second temps, une fois les repères et le fonctionnement en place.

### 3.2. Action transversale ou action économique ?

La répartition du tourisme au sein des statuts des C.A. et C.U. est assez particulière. Le tourisme se rattache, par ordre de préférence, à la compétence de développement économique, puis à la compétence culture (lorsqu'elle existe, car elle est facultative) ou encore à celle de la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Le tourisme est donc parfois perçu comme une activité exclusivement économique, génératrice de richesses. Ce peut être le cas de quelques très grandes agglomérations, disposant notamment d'un centre de congrès important. Ainsi, le Grand Lyon (la Communauté Urbaine de Lyon) a inscrit le tourisme dans son schéma de développement économique, et a également établi un document de référence pour le secteur de l'hôtellerie : le schéma de développement hôtelier. Dijon est un autre cas notable, où le tourisme est perçu comme une activité motrice pour d'autres activités génératrices de ressources. Dans ce cadre, sont envisagés la consolidation et l'essor des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, la réalisation d'un inventaire du patrimoine, ou la mise en place d'un festival des arts culinaires.

À l'inverse, lorsque le tourisme se rapproche de la compétence culturelle ou de la protection de l'environnement et du cadre de vie dans les statuts des E.P.C.I., la politique mise en place en matière de tourisme se veut plus transversale ou globale. Les arguments utilisés par les C.A. et C.U. pour justifier une action ou opération relevant du tourisme sont alors issus de différents domaines. Ainsi, la Communauté d'Agglomération d'Aix-en-Provence (Communauté du Pays d'Aix) a réfléchi pour mettre en place une politique en faveur du développement touristique au courant de l'année 2004. Ainsi, dans un Rapport présenté en commission développement économique du 8/10/2003, il a été proposé d'envisager une politique globale du tourisme.

Donc, contrairement au choix fait par le législateur, le caractère transversal du tourisme semble prédominant pour les EPCI d'agglomération. Lorsqu'il y a une politique touristique, les actions à mettre en œuvre concernent différents domaines de compétences. La composante économique du tourisme, pourtant indéniable, n'est pas perçue prioritairement. Il est probable que les C.A. et C.U. cherchent d'abord à rendre leur ville plus agréable et plus attractive aux yeux des habitants, et cela passe par des actions dans différents domaines. Les actions énoncées par les EPCI comme relevant du développement touristique correspondent le plus souvent à des projets réalisés aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs. Ce sont en général des projets d'amélioration de l'attractivité urbaine, notamment des projets d'embellissement du paysage urbain (naturel et bâti) ou encore de dynamisme culturel. La globalité de l'approche correspond aussi à une communication massive des structures intercommunales sur leur capacité à penser le territoire (et non seulement à le gérer), à préparer l'avenir et à contribuer au développement durable.

## CONCLUSION

Les Communautés d'Agglomérations et Urbaines sont indéniablement une échelle de travail plus pertinente que celle de la commune, car elles permettent de prendre en considération les atouts et faiblesses du périurbain et de

l'urbain, pour le développement touristique. Sur le papier, ces structures ont la possibilité (financière, technique et humaine) de mettre en œuvre des projets touristiques de grande ampleur correspondant aux attentes de la clientèle touristique. Toutefois, l'échelle du Pays pourrait également être envisagée dans la mesure où la complémentarité du rural et de l'urbain est exploitable pour le tourisme. C'est un choix d'ailleurs pratiqué par des agglomérations désireuses de mettre en œuvre des stratégies touristiques marquées (Pays de Rennes).

Les agglomérations françaises examinées prennent conscience de l'importance du tourisme, mais elles ne sont que 50% à avoir une politique touristique véritable. La plupart du temps, cette politique est transversale aux champs d'action de l'EPCL, l'action économique n'étant que l'un d'entre eux. Ce constat conduit finalement à réexaminer la relation entre patrimoine et développement économique. Au premier abord, la transversalité peut être considérée comme favorisant la pleine reconnaissance des éléments patrimoniaux dans l'attractivité touristique, donc comme permettant une continuité entre patrimoine, fréquentation et retombées économiques.

D'un autre côté, la modération de la thématique économique pourrait également révéler une grande difficulté, pour les agglomérations, à cibler la demande touristique, à améliorer l'offre, à accroître la touristicité de la ville. L'activité touristique doit être considérée comme une activité commerciale importante, donnant ainsi les moyens à ce domaine de prendre son essor et d'affirmer sa place dans l'économie des agglomérations.

Dans les deux cas, le pari du patrimoine pour le développement local implique de nombreux acteurs. L'EPCL d'agglomération peut exprimer une volonté d'en faire une activité gérée et planifiée. Ensuite, il faut que s'établisse les partenariats aux niveaux géographiques et sectoriels pertinents. Les outils méthodologiques développés en aménagement du territoire (réalisation d'un diagnostic, élaboration de scénarios, détermination des axes stratégiques, affinage des plans d'actions, mise en place d'un système d'indicateurs...) pourront sans doute demain être mis au service du développement touristique des territoires.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ascher, F. (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris, Odile Jacob.
- Bonillo, J.-L., Donzel, A., Fabre, M. (eds) (1992), « Métropoles portuaires en Europe », in *Cahiers de la Recherche Architecturale*, n° 30/31.
- Bureau, P., Gomes, A.-S., Méresse, M., Vannier, S. (2004), *Aide à la mise en place de routes touristiques dans l'ancien bassin minier Nord-Pas-de-Calais*, rapport de stage de Magistère 2<sup>ème</sup> année, Tours, Centre d'Études Supérieures d'Aménagement, Université François-Rabelais.
- Carrière, J.-P., Demazière, Ch. (2002), « Projet urbain et grands projets emblématiques : réflexions à partir de l'exemple d'Expo 98 à Lisbonne », in J.-P. Carrière (ed), *Villes et projets urbains en Méditerranée*, Tours, Presses de la MSH « Villes et Territoires », pp.33-51.
- Demazière, Ch. (à paraître), *Le développement des territoires : mythes et réalités*, Paris, CNRS-Éditions.
- Ginet, P. (2004), *Approche géographique de quatre dynamiques de métropolisation dans le Nord-Pas-de-Calais et en Belgique*, habilitation à diriger des recherches en géographie, Villeneuve d'Ascq, Université des Sciences et Technologies de Lille.
- Krugler, C. (2004), *Le tourisme et les agglomérations*, mémoire de DEA « Villes et territoires » option Aménagement, Tours, Université François-Rabelais.
- Lozato-Giotart J.-P. (2003), *Géographie du tourisme - De l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Paris, Pearson Education.
- Merlin P. (2001), *Tourisme et aménagement – Des objectifs inconciliables ?* Paris, La documentation française.

## NOTES

<sup>1</sup> Cet article se base, d'une part, sur des analyses du développement des territoires français et sur le rôle que sont appelées à jouer les structures intercommunales d'agglomération (Demazière, à paraître) et sur un travail de recherche centré sur l'action touristique au sein des agglomérations françaises (Krugler, 2004).

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 2 : Patrimoine et attractivité économique

*Sub-Topic 2: Heritage and economic appeal***LA LOCATION DE VÉLOS SUR L'AXE LIGÉRIEN EN RÉGION CENTRE : DIAGNOSTIC ET PROSPECTIVE D'UN MICRO-SECTEUR DE L'ÉCONOMIE DU TOURISME SPORTIF***BICYCLE HIRE ALONG THE LOIRE IN THE CENTRE REGION : DIAGNOSIS AND PROSPECTS OF A MICRO-SECTOR OF THE SPORTS TOURISM ECONOMY***José CHABOCHE**Université d'Orléans / Orléans University  
[jose.chaboche@univ-orleans.fr](mailto:jose.chaboche@univ-orleans.fr)**Régis DE REYKE**Université d'Orléans / Orléans University  
[regis.dereyke@univ-orleans.fr](mailto:regis.dereyke@univ-orleans.fr)**RÉSUMÉ**

Cette communication a pour objet d'analyser, dans une double approche marketing et géo-aménagementale, l'activité des loueurs de vélos présents sur l'axe ligérien en Région Centre. Le choix de cet espace et de cette activité s'explique par le récent classement du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO ainsi que par la coopération engagée depuis 1996 entre les Régions Centre et Pays de la Loire concernant l'opération « La Loire à vélo ». Celle-ci doit contribuer à aménager des itinéraires de randonnées cyclistes dans le val de Loire, à valoriser le patrimoine naturel et bâti, à améliorer l'offre de services sportifs dans le secteur du tourisme et à favoriser les processus de développement local.

On postule que cette politique publique transversale peut avoir des effets conséquents sur la nature, le degré et la qualité des prestations de services des loueurs de vélos. Aussi s'agit-il, d'une part, de s'interroger sur les modalités particulières de cette forme de loisirs sportifs, sur l'organisation actuelle du marché et sur les impacts socioéconomiques engendrés. D'autre part, on cherche également à repérer comment s'articulent les initiatives que prend le secteur marchand avec les logiques de développement territorial sous-tendues par l'intervention des acteurs publics partenaires de « la Loire à vélo ». L'ensemble du travail s'inscrit dans la problématique des modes de relations entre sphères publique et marchande dans la structuration territoriale de l'offre de services sportifs. Afin de traiter cette problématique, une analyse marketing de l'activité des loueurs a été menée d'abord au moyen d'une enquête par questionnaire auprès des 53 prestataires actifs en 2003 puis par entretiens semi-directifs avec un échantillon de 15 d'entre eux présentant un profil adapté au développement de « la Loire à vélo ». D'autres entretiens semi-directifs ont été effectués avec différents acteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du programme « la Loire à vélo ».

Les résultats de cette recherche montrent notamment que ce micro-secteur économique serait plutôt en phase de croissance, 50% des entreprises ayant moins de 10 ans, bien que les deux tiers des loueurs aient plus de 45 ans et que la location constitue moins de 20% de l'activité globale des 53 prestataires. On constate également une différenciation spatiale dans la localisation des loueurs, le niveau de revenus et, corrélativement, le volume et la

répartition du parc locatif, l'ouest de la région (Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) étant plus dynamique que l'est (Loiret et Cher). La clientèle se répartit à parité entre Français et étrangers, les seconds étant majoritaires en Touraine. Le marché intérieur français est tout juste émergent, ce qui suppose un gros travail de communication de la part de prestataires dont le déficit de compétences managériales constitue le handicap majeur. S'ils bénéficient de l'aménagement de dizaines de kilomètres de chemins de randonnée par les Conseils généraux et les groupements de communes grâce à « la Loire à vélo », ils peinent en effet à s'approprier les objectifs d'organisation et de développement d'une micro-filière de tourisme sportif poursuivis par les acteurs publics. La démocratisation du vélo de loisir satisfait aux visées d'une politique économique et environnementale de réinvestissement du patrimoine inscrite dans une démarche de développement durable. La mise en place de « la Loire à vélo », à la fois politique publique et produit touristique, devrait induire des retombées économiques pour l'ensemble des acteurs du tourisme régional.

## ABSTRACT

*The objective of this paper is to analyse the activity of bicycle-hire firms along the Loire in the Centre Region, taking a dual marketing/geo-developmental approach. This area and this activity were chosen on account of the recent inscription of the Val de Loire as a UNESCO World Heritage Site, and also by the cooperation between the Centre and Pays de la Loire regions since 1996 with regard to the « Loire à vélo » operation. The purpose of the operation is to improve the cycle routes in the Val de Loire, to enhance natural and architectural heritage, to improve the provision of tourist sports activities and to assist the process of local development.*

*This cross-cutting public policy could have a significant impact on the nature, extent and quality of the service provided by bicycle-hire firms. It is thus necessary to look at the specific features of this type of leisure activity, the current organisation of the market and its socio-economic impact. In addition, we need to identify how initiatives taken by the commercial market link in with the regional development approach underlying the intervention of public players involved in the « Loire à Vélo » scheme. This work comes under the general heading of the relationship between public and commercial sectors in the provision of sports activities. To tackle this issue, a marketing analysis of the activity of bicycle-hire firms was carried out via a questionnaire sent to 53 providers who were working in 2003. Semi-directive interviews were then conducted with 15 providers who had a profile suitable for developing the « Loire à Vélo » operation. Other semi-directive interviews were carried out with different people responsible for designing and implementing the programme.*

*The results of this research show notably that this economic micro-sector is growing, 50% of firms having been in existence for less than 10 years, although two thirds of the people running them are over 45 years old and bicycle-hire constitutes less than 20% of the overall activity of the 53 firms. Differences were also observed in the localisation of the firms, the level of income, and consequently the volume and distribution of the hire area, the west of the region (Indre-et-Loire and Loir-et-Cher) being more active than the east (Loiret and Cher). Clients are divided equally between French and foreigners, the latter mainly found in Touraine. The internal French market is only now emerging, suggesting considerable PR work by the providers, whose lack of managerial skills remains the biggest handicap. While they benefit from a large network of cycle routes developed by the General Councils and the federated communes through the « Loire à Vélo » scheme, they have difficulty in feeling involved in the organisation and development objectives pursued by public actors for a micro-sector of sports tourism. The democratisation of cycling as a leisure activity meets the aims of an economic and environmental policy of reinvesting in heritage as part of a sustainable development approach. The creation of «La Loire à Vélo », which is both a public policy and a tourism product, should bring about economic consequences for everyone involved in regional tourism.*

## INTRODUCTION

Cette communication a pour objet d'analyser l'activité des loueurs de vélos présents sur l'axe ligérien en Région Centre. Le choix de cet espace et de cette activité s'explique par la récente inscription du Val de Loire sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO ainsi que par la coopération engagée depuis 1996 entre les Régions Centre et Pays de la Loire pour l'opération « La Loire à vélo ». Celle-ci doit contribuer à aménager des itinéraires de randonnées cyclistes dans le Val de Loire de Nevers à Saint-Nazaire, à valoriser le patrimoine naturel et bâti, à améliorer l'offre de services sportifs dans le secteur du tourisme et à favoriser les processus de développement local. L'enjeu de « La Loire à Vélo » consiste donc à développer et à réguler un mode de cheminement doux et écologique le long d'un axe de plus en plus urbanisé mais gardant son appellation de « dernier grand fleuve sauvage d'Europe » dans l'imaginaire collectif. L'objectif est d'autant plus ambitieux que les déplacements proprement touristiques sont difficilement prévisibles et identifiables malgré les progrès réalisés dans l'analyse de ce type de flux. En outre, la complémentarité n'est pas forcément évidente entre les logiques de fonctionnement, d'organisation et de développement poursuivies par le secteur public et celles du secteur du secteur privé marchand, en l'occurrence les loueurs de vélos.

Néanmoins, on postule que cette politique publique transversale peut avoir des effets conséquents sur la nature, le degré et la qualité des prestations de services des loueurs. Ce travail s'inscrit donc dans la problématique des modes de relations entre sphères publique et marchande dans la structuration territoriale de l'offre de services sportifs. Aussi s'agira-t-il, dans un premier temps, d'analyser les modalités particulières de cette forme de loisirs sportifs, l'organisation actuelle du marché et les impacts socioéconomiques engendrés localement. Dans un second temps, on observera comment s'articulent les initiatives que prend le secteur marchand avec les logiques d'aménagement et de développement territorial sous-tendues par l'intervention des acteurs publics partenaires de « la Loire à vélo ».

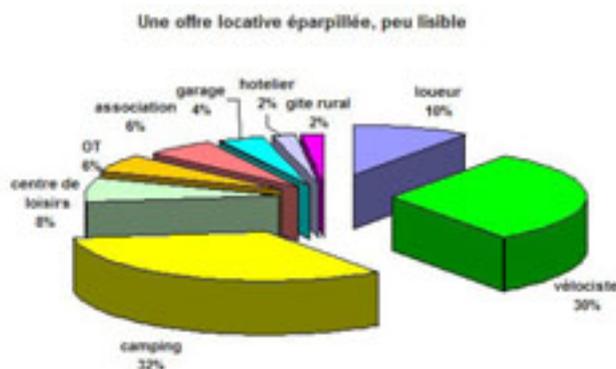
## 1. RADIOGRAPHIE DU MARCHÉ

### 1.1. Méthodologie de l'enquête

Notre enquête, mise en œuvre par un étudiant dirigé dans le cadre d'une maîtrise, a recensé puis contacté par questionnaire 53 loueurs sur l'axe ligérien pour un taux de réponse de 47%. Pour affiner les analyses, des entretiens semi-ouverts ont également été réalisés avec quinze professionnels.

### 1.2. Une offre locative peu lisible

On observe l'absence d'homo-généité voire l'émiettement identitaire des prestataires de la location de vélos le long du fuseau ligérien. La diversité des loueurs entraîne un manque de lisibilité susceptible de désorienter la clientèle. Le graphique 1 montre que le cœur de l'activité « location de vélos » se concentre essentiellement auprès des vélocistes<sup>1</sup> et des loueurs pro-fessionnels car, dans le même temps, l'offre des campings, gîtes ruraux ou hôteliers se cantonne à leur propre clientèle. Enfin, les associations, centres de loisirs et offices de tourisme prestataires sont perçus par les pro-fessionnels de la location comme une concurrence déloyale compte tenu des prix de location beaucoup plus faibles, dus en partie à un cadre juridique avantageux qui, sous certaines conditions, les exonèrent de la TVA.



Graphique 1 - Source : T. SMITH, La place de la « Loire à vélo » dans le développement du tourisme à vélo (R. de REYKE dir.), 2003.

### 1.3. Un marché émergent et fragile à moyen terme

La moitié des entreprises développent leur activité de location depuis moins de dix ans. Ce secteur apparaît émergent avec de bonnes possibilités de croissance, surtout au regard des loueurs professionnels qui exercent depuis seulement sept ans. Ces intéressantes perspectives sont cependant pondérées par le vieillissement des prestataires. En effet, la moitié des loueurs dépassent la cinquantaine. À moyen terme, les perspectives de développement de ce secteur et l'avenir de la profession risquent de connaître de sérieux problèmes.

### 1.4. La location de vélos : une activité secondaire pour les prestataires

Pour plus de 80% des prestataires, la location de vélos reste une activité complémentaire dans la mesure où elle ne peut constituer, à elle seule, une ressource financière suffisante pour une entreprise. Les prestataires exercent une

double, voire une triple activité qui consolide la location de cycles. Sur l'axe ligérien, seuls cinq prestataires font de la location leur activité principale et trois d'entre eux en font leur activité exclusive. Ces derniers sont situés sans surprise en Touraine, zone touristique importante de la région Centre.

### 1.5. Une activité saisonnière en bonne santé financière

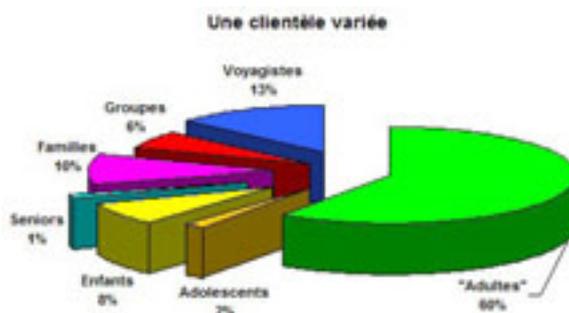
L'essentiel du chiffre d'affaires des loueurs de vélos se réalise d'avril à septembre. Pour autant, dans la mesure où ils exercent une activité principale, 75% des prestataires restent ouverts toute l'année. L'une des caractéristiques de cette activité se situe dans l'étendue de la plage horaire d'ouverture, entre 9H00 et 19H00 et souvent au-delà. En effet, les contraintes inhérentes à la location nécessitent une souplesse et une disponibilité importantes pour les divers problèmes et besoins particuliers de la clientèle. Notons qu'un quart des prestataires interromp fréquemment son service de location et prend même des congés d'été alors que la saison bat son plein. Ces prestataires minoritaires, très variés, ont en point commun de ne plus croire aux potentialités de développement de l'activité.

Sur les trois dernières années, 41% des loueurs ont noté un accroissement de leur volume de location. Il s'agit des loueurs professionnels et quelques vélocistes situés sur des niches comme la région de Blois. Ils ont une stratégie commerciale et une volonté forte de développer la pratique du vélo « loisir » le long de la Loire. La stabilité du volume des locations concerne 32% des prestataires qui sont plus particulièrement les campings, les associations et les offices du tourisme. À l'origine, leur activité commerciale spécifique à la location est assez faible. Grâce à leur clientèle de passage et sans trop d'effort marketing, ils réussissent à conserver un certain niveau de location. La dévaluation du volume des locations concerne 27% des prestataires, particulièrement les vélocistes qui veulent se détacher des contraintes liées à la location. Ils préfèrent se consacrer pleinement à leur premier métier (la vente) et s'éloigner des aléas de la location comme la météo, le flux variable des touristes, les horaires extensibles corrélés avec une délicate gestion du personnel. En fin de compte, ils cherchent à adopter un rythme de vie stable avec des horaires fixes.

### 1.6. L'Indre-et-Loire est le département le plus dynamique de ce secteur

La moitié du parc locatif de vélos et des prestataires se situe en Indre et Loire (46%). Le Loir et Cher et le Loiret comptent chacun près de 25% du parc locatif tandis que l'offre est rare dans le Cher (5%). Un secteur touristique fort *via* les innombrables sites historiques comme les châteaux explique aisément ce dynamisme. Pour l'axe ligérien en Région Centre, le parc de vélos approche les 1500 unités pour un nombre moyen de 32 vélos par structure. Les plus gros loueurs se situent bien entendu dans le 37. Les loueurs les plus modestes (moins de dix unités) restent les campings, les gîtes ruraux et les offices du tourisme.

### 1.7. Une clientèle variée, à parité étrangère et française



Graphique 2 - Source : T. SMITH, *La place de la « Loire à vélo » dans le développement du tourisme à vélo* (R. de REYKE dir.), 2003.

Sur l'itinéraire de la Loire, la majorité de la clientèle qui loue des vélos est composée d'adultes (25-49 ans)<sup>2</sup>. Il s'agit de couples, d'amis ou encore de personnes qui décident spontanément de louer des vélos. La pratique du vélo est essentiellement autonome. Les voyagistes, en deuxième position, pourraient constituer une source intéressante de revenus pour les loueurs si leurs services étaient à la hauteur de leurs exigences. En effet, les voyagistes demandent parfois aux prestataires de transporter les vélos vers un autre lieu de départ que celui du loueur ou d'aller chercher les vélos à un point d'arrivée éloigné souvent d'une centaine de kilomètres du point de départ. De plus, les voyagistes n'hésitent pas à solliciter le loueur pour réparer les divers problèmes mécaniques qui peuvent survenir, même pour de simples crevaisons.

Dans ce contexte, les relations entre certains prestataires et les voyageurs ne sont pas des plus harmonieuses.

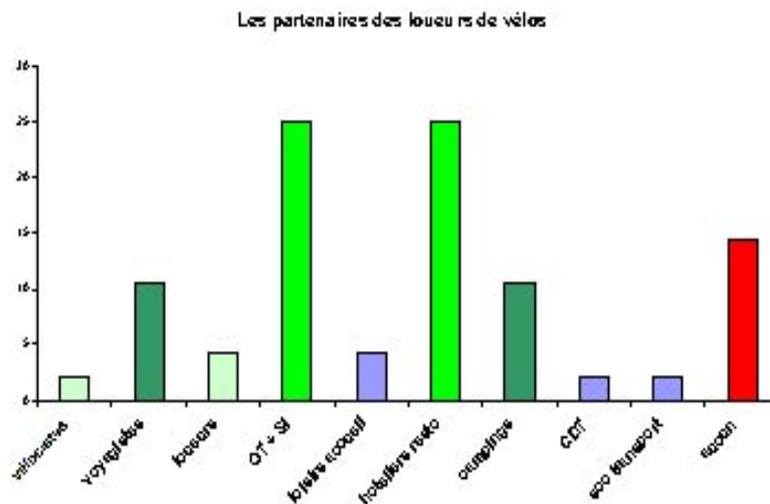
La progression de la clientèle étrangère, qui représente près de la moitié du flux touristique de ce secteur, amène de nouvelles exigences de la part des voyageurs. En effet, ces derniers demandent souvent que les loueurs leur préparent un itinéraire touristique autour de leur lieu d'activité et même de leur procurer un guide polyglotte capable de réparer les petits problèmes survenant sur un vélo.

Certains prestataires ont bien compris l'enjeu et se proposent d'apporter les piques-niques à un lieu convenu et même de réserver ou d'acheter à l'avance les entrées des sites historiques à visiter. En ce qui concerne la location aux groupes, pour la plupart associatifs ou scolaires, les loueurs ont quelques réticences. En effet, malgré les consignes, les personnes qui encadrent ces groupes, pour la plupart composés d'enfants ou d'adolescents, ne veillent pas suffisamment au respect du matériel, d'où des réparations souvent coûteuses au retour. Enfin, les prestataires ont de belles opportunités de développement, surtout auprès des seniors (à partir de 55 ans), des « baby boomers » futurs retraités d'ici à 2012 et des familles.

### 1.8. Un partenariat à élargir et à consolider

Les professionnels de la location de vélos ont tissé un vaste réseau de partenaires issus du secteur du tourisme. Ces sont d'abord les offices du tourisme, les syndicats d'initiatives, les comités départementaux de tourisme et leurs services Loisirs Accueil. Ces structures ont notamment pour mission de promouvoir le secteur de la location de vélos auprès des clientèles françaises et étrangères. Les loueurs sont aussi associés à certains campings sur la base de quelques vélos en dépôts, charge aux gérants de les louer et de les entretenir. En fait, ce système fonctionne assez mal dans la mesure où ce n'est qu'une activité secondaire pour les gérants de camping.

Les relations entre voyageurs et loueurs gagneraient à s'améliorer dans la mesure où ce secteur présente de réelles perspectives de progression à travers la clientèle étrangère. Dans ce contexte, le partenariat entre prestataires apparaît comme la meilleure des solutions pour le développement de ce secteur. En effet, la nécessaire souplesse des prestations et l'innovation dans les services passent par ce type de partenariat pour répondre aux demandes multiples et variées d'une clientèle comme celle des voyageurs. Ces synergies possibles (et nécessaires) permettraient alors de couvrir l'axe ligérien sur toute son étendue et de rendre l'offre de ce secteur cohérente et lisible.



Graphique 3 - Source : T. SMITH, La place de la « Loire à vélo » dans le développement du tourisme à vélo (R. de REYKE dir.), 2003.

### 1.9. De timides actions de communication

« La communication des loueurs de vélos est à la hauteur des moyens financiers qu'ils ont à y consacrer ». Ces propos d'un professionnel illustrent cet « entre deux » dans lequel nombre de prestataires de l'axe ligérien tendent à se tenir. S'ils pensent, en effet, que la communication est un outil utile pour se faire connaître, ils se gardent de trop y investir dans la mesure où cela coûte cher. Par ailleurs, une communication, via le sponsoring ou l'événementiel, suscite des dépenses inutiles aux vues de retombées, selon eux, très limitées. En conséquence, le support privilégié de communication reste le prospectus (dont la qualité est d'ailleurs très variable, de la simple photocopie au papier

glacé couleur). Avec néanmoins quelques sites internet pour certains d'entre eux. En fin de compte, la promotion de ce secteur est relayée par les offices du tourisme, les syndicats d'initiative locaux ainsi que par les brochures des comités départementaux ou régionaux de tourisme. Dans ce contexte, on mesure la nécessité pour la profession de repenser leurs actions en terme de management stratégique dans lequel les outils de communication et de marketing s'avèrent indispensables pour consolider leurs résultats et mieux, pour les faire progresser...

## 2. LES INTERACTIONS ENTRE SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ À TRAVERS « LA LOIRE À VÉLO »

Après cette radiographie de l'offre de location de vélos, il convient maintenant de mettre en perspective l'activité des loueurs avec l'opération « La Loire à vélo » initiée depuis une dizaine d'années par les pouvoirs publics. On pourra ainsi mesurer les conditions d'émergence d'un système d'offre mieux structuré, propice à satisfaire les attentes des différentes clientèles.

### 2.1. La Loire à vélo : premiers coups de pédales

Cette opération procède de deux initiatives prises au milieu des années 1990. D'une part, les Régions Centre et Pays de la Loire ont missionné l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT) pour mesurer les attentes des cyclotouristes face aux enjeux touristiques, économiques, culturels et environnementaux de l'essor de la demande d'activités physiques de pleine nature. L'étude a révélé une pratique cyclotouristique à 50% étrangère en bords de Loire ainsi que des tendances fortes, conformes à celles observées au plan national : une demande de randonnée sécurisée sur des itinéraires identifiables et un intérêt pour la Loire et ses abords. D'autre part, suite à ces résultats, une délégation d'élus et de techniciens des Régions Centre et Pays de la Loire s'est rendue en Autriche en 1996 pour étudier l'expérience « Le Danube à vélo ». Celle-ci ayant été jugée suffisamment riche, porteuse et transférable, les deux Régions ont signé une convention-cadre. Cela s'est traduit dès 1996 par la création d'un groupe de pilotage, par l'embauche d'un chargé d'études « vélo » par région, par la réalisation des premières études et par le repérage du tracé, qu'il soit en site propre, sur pistes ou bandes cyclables parallèles à la chaussée ou sur des petites routes en bord de Loire. Depuis, d'autres étapes ont été franchies dont les plus significatives sont :

- l'adoption d'un schéma directeur en 1997 ;
- l'engagement de la phase pré-opérationnelle en 1998 sur un segment de 13 km de Saint-Benoît-sur-Loire à Germigny-des-Prés (Loiret) pour tester le dispositif de signalisation ;
- l'étude globale de faisabilité réalisée en 1999 pour préciser le tracé de l'itinéraire, la nature et les coûts des aménagements et des services, ainsi que les conditions de mise en œuvre, de gestion et d'entretien ;
- la réalisation des premiers travaux en Région Centre en 2002 par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, maître d'ouvrage de l'aménagement d'une trentaine de kilomètres de voies entre Loire et Vienne pour valoriser le château de Chinon et Candes-Saint-Martin, classé parmi « Les plus beaux villages de France ».

Néanmoins, le projet prend du retard. À horizon 2006, environ 600 km de chemins aménagés devaient constituer une dorsale traversant six départements et deux régions, du pont-canal du Guétin dans le Cher à Saint-Brévin-les-Pins en Loire-Atlantique. Des liaisons complémentaires d'une longueur de 200 km devaient également connecter le tracé aux principaux sites touristiques localisés en périphérie, notamment les châteaux de la Loire. Or, fin 2004, seul un tiers du parcours est effectivement aménagé, sécurisé et signalisé. Cela s'explique autant par l'importance du coût global estimé (14 ME en Pays de la Loire ; 38 ME dans le Centre soit 61 000 E/km) que par la complexité du portage de l'opération.

### 2.2. Un portage complexe

Outre sa spécificité interrégionale, innovante mais aussi exigeante par l'effort permanent de coordination qu'elle suppose, « La Loire à vélo » met en jeu un nombre élevé d'acteurs publics potentiels. En Région Centre, pas moins de quatre Conseils Généraux, une dizaine de pays, une vingtaine d'intercommunalités et plus de cent communes sont concernés, autant d'échelons territoriaux dont il faut convaincre les élus de la portée stratégique du projet et de la nécessité de s'y investir. Le tracé actuel en pointillé, regretté par la coordinatrice de la Mission interrégionale « La Loire à vélo », résulte donc de la faible mobilisation de ces acteurs auquel s'ajoute l'extrême fractionnement de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du programme.

Les entretiens semi-directifs menés auprès de différents responsables du programme et recoupés par d'autres

sources (télévision et internet) montrent que les Pays de la Loire seraient plus volontaristes et plus en avance que le Centre. Ces deux Régions ont certes créé un syndicat mixte –la Mission Val de Loire– et subventionnent chacune les études et travaux d'aménagements des itinéraires jusqu'à 60% du coût total. Néanmoins, les Pays de la Loire ont tenu à conserver la maîtrise d'ouvrage des études préalables et de la signalétique, de sa pose à son entretien. La Région coordonne et conseille les maîtres d'ouvrages locaux, principalement des intercommunalités à fiscalité propre. Elle collabore étroitement aussi avec les Conseils Généraux de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire pour l'élaboration des Schémas Départementaux des Réseaux Cyclables.

Le Centre a préféré confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération aux Conseils Généraux (études de faisabilité, acquisitions foncières...) ou aux communes et à leurs groupements (procédures de maîtrise du foncier, entretien lourd...), sans doute dans une logique de subsidiarité mais qui l'éloigne du terrain à un point tel que ses services ne sont souvent informés des travaux réalisés qu'*a posteriori*. Au caractère malaisé de la coopération inter-institutionnelle verticale s'ajoute la difficulté d'identifier et de mobiliser les maîtres d'ouvrages au sein d'un même échelon : les communes, surtout les petites, manquent de moyens, les communautés –lorsqu'elles existent– n'ont pas toujours la compétence et les pays ont une vocation planificatrice mais pas opérationnelle. En outre, les degrés de mobilisation des acteurs et d'avancement des travaux varient en fonction de la fréquentation touristique : quasi nuls dans le Cher et le Loiret, plus importants en Loir-et-Cher et surtout en Indre-et-Loire où 87 kilomètres d'itinéraires sont ouverts depuis l'été 2004. C'est ainsi que la Communauté d'agglomération (CA) Tours+ a reçu 0,6 ME du Conseil Régional pour l'aménagement du tronçon traversant son territoire. Elle se prépare à inaugurer le segment Tours–Angers en 2005, ce qui donnera lieu au premier événementiel grand public de portée interrégionale. La CA d'Orléans, qui a adjoint l'appellation « Val de Loire » à son nom en 2002, est elle aussi maître d'ouvrage sur son territoire. Mais elle ne pourra engager les études de maîtrise d'œuvre qu'à l'achèvement de l'étude de faisabilité pilotée par le Conseil Général pour la partie Loiret. Malgré ces écarts spatio-temporels, notons que la montée en puissance de structures d'agglomération a favorisé la réinscription, après une période d'indécision, de l'opération sur les agendas politiques locaux et, singulièrement, sur les Agendas 21 territoriaux des gouvernements urbains du Val de Loire.

« La Loire à vélo » s'inscrit également dans des projets d'ampleur nationale et européenne. D'une part, le Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement du Territoire (CIADT) du 15 décembre 1998 a validé un schéma national de vélo-routes et de voies vertes visant à assurer la traversée des régions et des agglomérations dans de bonnes conditions. À la demande de l'État, chaque Région a donc inscrit un volet vélo-routes et voies vertes dans son Contrat de Plan 2000-2006. D'autre part, « La Loire à vélo » constitue l'un des segments de l'itinéraire n°6, lequel relie l'Atlantique à la Mer Noire, du projet de réseau d'itinéraires cyclables EuroVélo porté par la Fédération Européenne des Cyclistes (EFC). Cette initiative est soutenue financièrement par la Commission Européenne ainsi que par de nombreuses collectivités et institutions de 19 pays. Les enjeux environnementaux de ces programmes sont importants et se couplent avec des problématiques socioéconomiques majeures. Une étude de l'AFIT montre ainsi que la France est la principale destination mondiale programmée par les Tours opérateurs vélo, l'axe ligérien occupant la première place. L'aménagement spécifique des bords du fleuve serait même susceptible de drainer 200 000 cyclistes de plus par an, répartis à parité entre promeneurs habitant à proximité, touristes en séjour dans la vallée et cyclotouristes itinérants. S'il faut naturellement considérer avec prudence ces estimations, elles invitent néanmoins les acteurs publics et les prestataires de services de tourisme sportif à entrer dans une logique de co-développement.

### 2.3. Entre politique publique et produit touristique : quelles interactions entre collectivités et loueurs ?

« La Loire à vélo » repose sur l'idée de promouvoir un mode de cheminement doux, propice à une découverte poly-sensorielle (par l'odorat, la vue, l'ouïe...) du patrimoine ligérien, et de combiner cette expérience à une offre de services homogènes entre les deux régions : train + vélo, qualité d'accueil des cyclistes de la part d'hébergeurs, de restaurateurs et d'offices de tourisme sensibilisés au cyclotourisme, aires d'arrêt agréables, stationnement sécurisés sur les sites touristiques associés ou encore qualité du service de location de vélos. Ce dernier point nous intéresse plus particulièrement. Même si « *La Loire à vélo n'est qu'une virtualité en l'état* »<sup>3</sup> et que les relations entre collectivités et loueurs demeurent ténues, il convient de situer l'analyse des interactions naissantes entre opérateurs publics et loueurs dans un cadre théorique pertinent. Ce projet reste en effet « *très intuitif* »<sup>4</sup> dans son économie bien que l'un des objectifs poursuivis soit de contribuer au développement local. Or il semble hasardeux d'afficher immédiatement une telle ambition alors qu'existe une grande méconnaissance entre les loueurs d'une part, et entre eux et la Mission interrégionale d'autre part.

La radiographie de l'activité des loueurs a révélé leur désir de connaître l'avancée des travaux pour localiser précisément les premiers tronçons et le tracé définitif. En 2003, sept ans après le début du projet, c'est le sentiment d'un manque d'information et de communication de la part des collectivités qui dominait chez les loueurs. Quelques-

uns parmi les plus importants, au regard de leur parc de vélo et de la part de la location dans leur chiffre d'affaires, avaient déjà participé à des réunions de travail sur la mise en place du projet. D'autres, non moins importants, regrettaient en revanche de ne pas y avoir été conviés selon eux. Lors de l'enquête par questionnaire, beaucoup de loueurs ont souhaité un appui technique et financier dans le cadre de « La Loire à vélo ». Ils ont aussi préconisé l'aide d'un coordinateur pour la mise en place et le suivi des services de location sur ce projet. Or cet emploi a été créé en janvier 2004 et, depuis, la Mission interrégionale a multiplié les initiatives en direction des loueurs, sans beaucoup de réactions de leur part selon la coordinatrice. Une charte-qualité pour l'accueil des cyclotouristes et la mise en réseau des loueurs a ainsi été définie en concertation entre la Mission interrégionale et les loueurs mais seuls une dizaine l'ont effectivement signée. Les réunions organisées par la Mission pour favoriser la création d'un groupement professionnel interrégional des loueurs ne semblent pas pouvoir aboutir dans l'immédiat.

Il n'est pas utile de multiplier les exemples. Observons simplement que la configuration actuelle de l'offre de services de location n'est pas favorable aux dynamiques collectives en raison de la méfiance et du dénigrement systématiques qui règnent entre prestataires. Il serait donc sans doute illusoire de compter sur l'émergence spontanée de dynamiques de développement local de type endogène. Le milieu demeure trop fragile, hétérogène, concurrent et dispersé pour que de réelles synergies se produisent, même sous l'impulsion des collectivités. En outre, la location reste secondaire, voire marginale dans l'activité de nombreux prestataires, ce qui ne les incite pas à se mobiliser. La Mission doit donc d'abord veiller à ce que chacun apprenne à se connaître, à se faire confiance afin qu'émerge une plate-forme de valeurs et de représentations communes entre loueurs d'une part, et entre eux et la Mission interrégionale d'autre part. Ceux pour lesquels ce métier pourrait représenter, actuellement ou à l'avenir, un caractère stratégique dans leur activité doivent absolument être repérés et soutenus par le secteur public. Leurs motivations profondes à s'investir dans cette niche *a priori* peu attractive économiquement devront être comprises pour proposer à ceux qui le souhaitent un accompagnement individualisé, sur le modèle des incubateurs, visant à créer des synergies avec les ambitions de « La Loire à vélo ». Pour répondre à ces objectifs, nous proposons ici une méthodologie de mise en relation des acteurs afin, en toute hypothèse, d'optimiser les chances de réussite de « La Loire à vélo » et de réaffirmer l'utilité socioéconomique de la recherche universitaire.

#### 2.4. Pour un modèle de mise en relation des acteurs

On souhaite proposer à titre prospectif une méthodologie de mise en relation des acteurs, préalable à la mise en œuvre effective de « La Loire à vélo » à la fois marque déposée depuis 1998 et politique publique.

Dans une première phase, le modèle socioéconomique développé par M. BOUHAOUALA sur les micro-mentalités des dirigeants des Petites et Très Petites Entreprises de tourisme sportif dans le Vercors peut servir de cadre d'analyse (BOUHAOUALA, 2000). L'auteur montre en effet que la question du fonctionnement de ces deux types d'entreprises, lesquelles correspondent au profil de celles de nos loueurs, ne peut être traitée uniquement par les modèles de l'économie pure, fondés sur la maximisation du profit. La subjectivité de ces dirigeants et leur rapport au monde provoquent un écart aux modèles classiques de décision, fondés sur l'idée de rationalité, qu'ils soient de type économique ou managérial. Les dimensions territoriales et professionnelles des micro-mentalités jouent aussi un rôle important sur la structuration de l'offre et « sont à la base de l'identification de soi et des autres dirigeants. Elles déterminent [...] des relations inter-entreprises de coopération ou de concurrence » (BOUHAOUALA, 2000, p. 41).

Les résultats de ce repérage de la configuration du système des loueurs pourraient, dans une deuxième phase, permettre aux acteurs publics et privés de réguler conjointement et en connaissance de cause l'offre territoriale de services. Classiquement, le paradigme de la régulation fait appel à deux concepts, réseau et gouvernance, dont il semble qu'ils ne soient pas assez explicitement situés au cœur du projet « La Loire à vélo ». Le réseau « permet d'évoquer l'idée de flux, d'échanges, d'interactions, de liens et d'alliances » (BAGLA-GÖKALP, 2000, p. 2), concepts dont l'application contribuerait à améliorer la performance du système des prestataires ; la gouvernance est devenue la norme d'organisation des territoires et représente l'ensemble des « formes intermédiaires de régulation des rapports au sein d'un réseau, ni marchandes ni étatiques, qui articulent intérêts privés et publics, aspects sociaux et économiques » (BENKO, 1995, p. 38). L'enjeu, pour la Mission Val de Loire, consistera alors à tirer parti de la proximité spatiale et sociale, donc géographique, des loueurs de vélos entre eux. Elle devra convaincre les loueurs des avantages qu'ils auraient à partager les charges en créant des réseaux de gestion des clientèles, de promotion-communication des services proposés ou, surtout, de logistique<sup>5</sup>. Pour que des dynamiques de développement apparaissent, il conviendra d'articuler de façon concomitante cette proximité géographique à la proximité organisationnelle qui émerge actuellement entre secteurs public et privé sous forme de réseaux participatifs.

Enfin, un écrémage de l'offre serait nécessaire car les prestataires dotés d'un positionnement marketing solide

et d'un fonctionnement commercial sérieux refusent de collaborer avec des « *pseudos-loueurs incompetents* ». Les vélocistes et les loueurs professionnels ouverts à l'année développent des stratégies de fidélisation de la clientèle en proposant du matériel haut de gamme, en nouant des partenariats avec des voyagistes, en créant des services de dépannage et de livraison et en investissant dans du matériel spécifique (remorques, camions-ateliers...). D'autres loueurs, dont beaucoup ne travaillent qu'en haute saison, fournissent en revanche des prestations souvent décevantes qui se répercutent sur l'image de leurs confrères et sur les représentations de la clientèle. Généralement installés sur des lieux stratégiques de passage, ils ne louent que de vieux vélos multi-usages, mal entretenus et inadaptés aux spécificités de ce type de clientèle. L'offre de service est minimale et l'aspect financier de l'activité prime sur la relation-client. Pourtant, l'obsolescence rapide du matériel et l'exigence d'un entretien sans faille, impossible pour des vélos de basse qualité, obligerait ces loueurs à investir davantage pour être compétitifs dans la durée (LORET, 2004).

C'est à cet enjeu d'assainissement et de professionnalisation par un gain de compétences managériales que participe la démarche-qualité initiée par la Mission interrégionale en concertation avec les loueurs les plus mobilisés. Implicitement devenus un acteur-réseau grâce à leur collaboration, ces loueurs « pionniers » et le secteur public instaurent des barrières à l'entrée sur un marché qu'ils tentent de réguler selon des normes et des valeurs définies empiriquement. On a là une démarche intuitive s'apparentant au processus constitutif de la théorie de la traduction, lequel est fait « *de rapports de force et de négociation pour détourner des intérêts et créer des alliances autour de la résolution d'un problème* ». Ce processus se déroule en quatre étapes, transposables à « La Loire à vélo » ; l'exploitation consciente de ce processus par cet acteur-réseau permettrait probablement de gagner en efficacité dans la mise en relation des acteurs. Ces quatre étapes sont :

- la problématisation : elle vise à formuler une question, donc à identifier les acteurs qui ont intérêt à ce qu'une réponse soit trouvée et les alliances à établir pour y parvenir (quoi ? qui ? avec qui ?) ;
- la validation de la problématisation : elle exprime le compromis qui stabilise la position de chaque acteur et alliance quant à la résolution de telle ou telle question (pour quoi ?) ;
- l'enrôlement des acteurs concernés dans des réseaux : il permet de coordonner le(s) rôle(s) attribué(s) à chacun (comment ?) ;
- la désignation : elle tend à légitimer des portes-paroles sur chaque question mobilisatrice.

Lorsque cet acteur-réseau aura conquis l'autorité de parler au nom de tous et sera donc devenu traducteur, il pourra alors mettre en place un système de contraintes (qualité, normalisation des services...) et de ressources (accès aux aides publiques, aux circuits logistiques...) dans lequel devra entrer chaque acteur potentiel de « La Loire à vélo » sous peine d'un risque d'isolement fatal à son activité.

## CONCLUSION PROSPECTIVE

Entre tendances lourdes et faits porteurs d'avenir bien mentionnés par C. Pociello (1995), les professionnels ne peuvent ignorer les grandes mutations socioéconomiques et sportives qui s'opèrent sous leurs yeux depuis déjà quelques années. La massification des pratiques sportives, l'envol du tourisme vert, la forte poussée agoraphile demandeuse de grands espaces avec (si possible) un zeste d'aventure, l'allongement de la durée du cycle de vie sportif, marquée particulièrement par l'arrivée des jeunes retraités sportifs en bonne santé issus du baby boom sont autant de faits qui doivent obliger les professionnels à adapter leurs services de location de vélos vers davantage de souplesse, d'originalité et d'innovation. Tout l'enjeu pour cette activité touristique consiste à proposer, non plus un service standardisé, formaté mais bien un service « sur mesures », personnalisé selon les attentes et désirs de la clientèle. Dans ce contexte, les collectivités locales, par diverses actions de formation ou d'information, pourraient aider les prestataires à acquérir les connaissances nécessaires à la prise de conscience de ces enjeux afin de ne pas manquer les opportunités et les perspectives prometteuses que ce secteur suscite le long du fuseau ligérien.

## BIBLIOGRAPHIE

- Agence Française d'Ingénierie touristique (AFIT), 1995, La pratique du vélo en France, Paris, AFIT, 145 p.
- BAGLA-GÖKALP L., 2000, Individus, entreprises, réseaux, Orléans, LOG, document de recherche n°4, 37 p.
- BENKO G., 1995, « Les théories du développement local », in Sciences Humaines, Hors-série, n°8, pp. 36-42.
- BOUHOUALA M., 2000, « Petites entreprises et territoire, le cas du secteur du tourisme sportif dans le Vercors, in Montagnes Méditerranéennes, Grenoble, n°11, pp. 41-47.
- POCIELLO C., 1995, Les cultures sportives, Paris, PUF, Pratiques corporelles, 287 p.
- LORET A., 2004, Concevoir le sport pour un nouveau siècle, Voiron, PUS, 237 p.

- SMITHT., La place de la « Loire à vélo » dans le développement du tourisme à vélo, UFR STAPS d'Orléans, mémoire de maîtrise en management du sport (R. de REYKE dir.), 2003, 69 p.

## NOTES

<sup>1</sup> La vente de vélos est l'activité principale des vélocistes ; la location est une activité complémentaire.

<sup>2</sup> Cette majorité de locataires de vélos est en bonne santé physique et autonome financièrement. Elle n'appartient à aucune organisation.

<sup>3</sup> Entretien avec la coordinatrice de la Mission interrégionale (19/10/2004).

<sup>4</sup> Entretien avec la coordinatrice de la Mission interrégionale (19/10/2004).

<sup>5</sup> L'acheminement des bagages des clients au point d'arrivée et la restitution des vélos loués sont les principales questions à résoudre pour que le « La Loire à vélo » fonctionne effectivement.

## Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 2 : Patrimoine et attractivité économique

*Sub-Topic 2: Heritage and economic appeal*

## PATRIMOINE ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE VAL DE LOIRE

### *HERITAGE AND ECONOMIC APPEAL OF THE LOIRE VALLEY*

**Claude LANCRENON**

Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret / Chamber of Commerce and Industry of Loiret  
[claude.lancrenon@loiret.cci.fr](mailto:claude.lancrenon@loiret.cci.fr)

## INTRODUCTION

Face à la globalisation/mondialisation, la réponse se trouve dans la dynamique de développement local. Les enjeux sont d'assurer l'enracinement de l'entreprise en assurant son développement, tout en attirant de nouvelles entreprises. La proximité d'une main-d'œuvre compétente est un facteur décisif dans la détermination de l'emplacement et du maintien. Nos territoires sont en concurrence pour de nouveaux investissements, la conservation des entreprises et la qualité des emplois. La mondialisation et internet ont diminué l'importance d'une clientèle proche. Toutefois, la proximité d'une main-d'œuvre compétente demeure un facteur décisif dans la détermination de l'emplacement et du maintien de l'entreprise. Une main-d'œuvre qualifiée, des emplois qualitatifs, un **patrimoine de valeur**, une sécurité assurée avec la qualité de l'air, de l'eau, font partie de cet attrait.

## 1. RESSOURCES PATRIMONIALES — DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les ressources patrimoniales, tout comme le progrès technique, génèrent des formes de développement local. Nous devons inscrire le patrimoine dans une dynamique d'innovation. L'avantage compétitif d'un territoire donné est basé sur sa capacité à innover et à utiliser de nouvelles ressources ou à représenter ces richesses d'une manière plus attractive.

Nous entendons les ressources patrimoniales au sens large en intégrant le naturel, l'Art et le culturel, l'espace bâti dont l'industriel, l'immatériel. Cela touche le terroir, les paysages, l'histoire, la culture, les savoir-faire traditionnels, etc. Cela implique une connaissance approfondie de ce patrimoine afin de l'identifier. C'est la ressource primaire, base du développement, et il ne faut pas qu'elle se tarisse, se détériore.

Une opportunité existe en réponse aux nouvelles aspirations de nos concitoyens (loisirs, culture, santé, bien-être, sport) à partir de nouveaux produits, services, animations. Il faudra associer des dynamiques publiques/privées si l'on veut développer des produits à la hauteur des aspirations des résidents et des touristes.

## 2. MAIS COMMENT GARDER L'ÉQUILIBRE ENTRE L'EXPLOITATION MARCHANDE DU PATRIMOINE ET SON MAINTIEN À LONG TERME ?

L'approche « Développement durable », même si elle est complexe, permet d'atteindre l'objectif de réponse à cette question en conciliant développement avec respect de l'environnement et préservation de nos ressources

patrimoniales pour la qualité de vie des habitants. Ces quinze dernières années, les entreprises industrielles françaises ont énormément investi sur les techniques de gestion de l'eau, des rejets et des déchets. Il faut participer aux réunions des clubs environnementaux animés par les Chambres de Commerce et d'Industrie pour se rendre compte de la prise de responsabilité par les entreprises sur ces questions. Plus de 350 d'entre elles, des Régions Centre et Pays de Loire, sont certifiées ISO 14001 : elles ont mis en place un management environnemental. Les agriculteurs s'intéressent de plus en plus à leurs responsabilités sur le sujet.

Par ailleurs, les élus locaux proches de leurs concitoyens et de leurs entreprises sont plus concrets que les États sur ces questions. Les villes et territoires ruraux sont plus touchés par un développement « non-durable », notamment sur des questions de cadre de vie ; on ressent une aspiration des populations à participer aux débats et aux décisions publiques locales.

Mais il ne faut pas tomber dans l'excès qui consiste à chercher à préserver sans fondement : un territoire ne peut pas être un musée (les indiens du Canada ont refusé le mot « réserve ») - la campagne comme la ville aspire à suivre l'évolution de la vie moderne.

### 3. PATRIMOINE ET IDENTITÉ

En conséquence, le patrimoine doit continuer à s'enrichir de réalisations qui font honneur à nos créateurs, entreprises, administrations tout en dotant nos territoires d'infrastructures ou d'équipements nécessaires à leur développement (viaduc de Millau, musée Guggenheim de Bilbao,...).

À la puissance publique de définir des cahiers des charges précis au regard de la connaissance globale qu'elle a du patrimoine. De fait, elle permettra son exploitation dans les conditions optimales au sens du visiteur et pour la préservation de la ressource patrimoniale. Un territoire créatif doté d'un capital patrimonial riche reçoit de lui une identité unique. Le plus qu'apporte le patrimoine en terme de secteur d'excellence, de *cluster*, est l'authenticité, l'identité, la culture, en quelque sorte l'âme du territoire.

L'étendue des terroirs, la combinaison du naturel et du culturel, forment le caractère exceptionnel de ce que nous admirons aujourd'hui. Notre originalité vient de la combinaison du fleuve, de la pierre de tuffeau, de l'ardoise d'Angers, de la brique et de la tuile de Sologne, de l'habitat troglodyte de Saumur, de la culture de la vigne, de celle du jardin - la Touraine est le lieu de naissance du jardin « à la française ». Les connaissances séculaires en termes d'artisanat et de savoir-faire se transmettent de génération en génération et imprègnent notre mémoire de celle de nos ancêtres. Ce patrimoine est l'affaire de tous. « Pour innover il faut se souvenir », dit le philosophe Régis Debray.

### 4. PATRIMOINE – TOURISME – MÉCÉNAT

Établir les fondements d'actions concertées avec l'industrie du tourisme contribue à la stabilité et à la croissance des entreprises d'accueil (hébergement, restauration, commerce), des entreprises culturelles et d'animation au sens large. L'enjeu est la création d'emplois, en s'appuyant sur nos jeunes et moins jeunes, nos étudiants, nos retraités, nos associations dans leur diversité. Par exemple, l'Abbaye de Fontevraud génère une activité touristique et culturelle qui est source de valeurs pour le Saumurois, notamment en terme économique, avec un chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros, 30 emplois directs et 5 emplois saisonniers, sans compter les emplois indirects, les besoins en infrastructures, la mise en valeur du village, les nombreuses manifestations culturelles qui honorent la région.

Le foisonnement du partenariat Public/Privé est un appui supplémentaire à cette évolution.

Par ailleurs, il ne s'agit pas uniquement de favoriser l'achat d'œuvres comme l'a fait récemment l'enseigne de distribution Carrefour, lui permettant de défiscaliser ses bénéfices, ou à l'identique la société champenoise Louis Roederer, qui soutient la rénovation de la galerie Mansard à la Bibliothèque Nationale de France en développant ainsi sa communication. À l'instar de ces deux exemples, celui du Palais des Glaces restauré par le grand groupe du BTP Vinci qui, par le fait, dore son image. Il s'agit d'aller plus loin en assurant la formation d'**alliances entre les créateurs, les artistes, les artisans et les entreprises ainsi que les secteurs de la haute technologie** (pour preuve les moyens mis en œuvre pour sauver les grottes de Lascaux en créant leur reproduction à l'identique avec les techniques actuelles, Lascaux II) et de l'éducation pour que les talents puissent s'épanouir et tirer profit des débouchés sur nos territoires.

Le partage du mécénat par tous les horizons, celui des entreprises mais aussi celui des particuliers et de l'individu par le biais de souscriptions publiques, fédère une implication générale dans la préservation et la valorisation du patrimoine. Exemple éloquent d'un village des Deux-Sèvres où les habitants se sont mobilisés pour sauver une part de leur histoire.

La promotion d'un territoire par ces entreprises-phares *via* la mise en application d'accords de partenariat en faveur du patrimoine non protégé, par exemple entre Shiseido et la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de biens immobiliers anciens, permet de mener à bien plusieurs projets à proximité de leurs centres de production.

## 5. QUALITÉ DES PAYSAGES DES ENTRÉES DE VILLES, DES ZONES D'ACTIVITÉS

On doit avoir une approche plus globale en prenant en compte la qualité ou la non-qualité des entrées de nos villes ou de bon nombre de nos zones d'activités. Étudions comment valoriser ces espaces, voire les requalifier ou les reconverter, assurer une bonne intégration dans l'agglomération ou la commune, une bonne insertion paysagère, favoriser les modes de transports alternatifs (démarche du Plan de Déplacement Employés de Pôle 45 à Orléans). En effet, ces espaces sont traversés par les touristes et bon nombre de résidents y travaillent (cf. la thématique que j'ai eu l'opportunité d'aborder lors des deuxièmes rencontres du Val de Loire à Angers en 2003).

Par surcroît, la nuisance de l'affichage publicitaire sur les grands axes ne traduit pas la qualité existante au centre des villes et des paysages ligériens (cf. le projet de charte publicitaire établi par la Mission Val de Loire).

## 6. MÉTHODE : DE LA CRÉATIVITÉ À L'INNOVATION

Nous devons sortir de cette logique d'individualisme et de cloisonnement en rentrant dans une logique de réseau, de souplesse, d'écoute. Ces changements de comportement induiraient à éviter les rivalités pour passer de la créativité individuelle à l'innovation collective. L'innovation viendra de la confrontation d'approches apparemment antagonistes mais qui, prises dans une vision positive, s'enrichiront mutuellement pour apporter une réponse à la question de garder l'équilibre entre exploitation marchande et maintien à long terme du patrimoine. La Mission Val de Loire ne pourrait-elle pas être ce lieu de convergence ?

## 7. PATRIMOINE - QUALITÉ DE VIE — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les enjeux en terme d'ancrage local sont clairs : maintien des savoir-faire, des talents de toutes natures dont les territoires et les entreprises ont besoin. Pour être un peu caricatural, disons que le parc industriel, technologique ou scientifique aussi bien soit-il (bien entendu il en faut) ne fera jamais vibrer les foules. C'est la vie dans la cité, le bourg, le quartier qui en fera un lieu d'expression de toutes natures et qui rendra cet espace attractif. Il fallait participer au premier Festival de Loire à Orléans en septembre 2003 pour constater que la population s'était appropriée les quais tout en revivant notre fleuve à travers les âges (prochaine édition de cette manifestation : 21-25 septembre 2005). Dans nos sociétés, le but ultime est de tisser des liens et d'améliorer notre quotidien. Le patrimoine est bien la ressource qui permet d'atteindre ces objectifs si l'on en accepte sa préservation, sa mise en valeur et tout simplement sa gestion comme ressource inestimable pour le territoire et ses habitants. Il s'agit de préserver le patrimoine tout en accompagnant le développement économique.

Rappelons que la concurrence est bien présente. Pensons par exemple à la baisse de la vente des vins de Bordeaux, aux problèmes que subissent les industriels de l'Art de la table et le secteur du tourisme où émergent de nouveaux produits, notamment en Europe Centrale, qui nous obligent à innover.

Le Val de Loire constitue une échelle lisible au niveau européen voire mondial. C'est la capacité des acteurs locaux à travailler ensemble qui est une condition nécessaire pour assurer un développement durable dans une vision stratégique où chacun se retrouve. Les sept C<sup>o</sup>CI concernées (Loir & Cher, Loiret, Touraine, Angers et Saumur) se sont regroupées pour promouvoir la dimension économique. La Mission Val de Loire est le lieu d'innovation rassemblant les forces vives de notre territoire autour des valeurs de l'UNESCO. Construisons l'attractivité du Val de Loire à partir de sa personnalité et de son identité, de ses atouts, villes et espaces ruraux. Faisons-en un territoire créatif doté d'un patrimoine riche à l'identité unique. Un territoire plus intéressant, plus vivant, plus attractif pour une meilleure qualité de vie de ses habitants, un territoire qui jouisse d'un avantage concurrentiel pour attirer et maintenir les investisseurs, les entreprises, les touristes... les talents.

## BIBLIOGRAPHIE

### Monographies et périodiques

- Coyaud (Louis-Marie), « Paysages culturels en Val de Loire », in 303, arts, recherches et créations, numéro consacré à la Loire, janvier 2003, page 6 à 12.
- Camagni (Roberto), Maillat (Denis), Matteaccioli (Andrée), Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local, ed. Institut de recherches économiques et régionales, Neuchâtel, 2004.

- Greffe (Xavier), Patrimoine dans les villes.
- Mc Harg (Ian L.), « Composer avec la nature », in Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France, volume 58/59 – 1<sup>er</sup> semestre 1980.
- Comité 21, Agenda.
- Les territoire inventent l'avenir : mémento du développent durable, Dexia éditions et Victoires-éditions, 2004.
- « Les cahiers de la décentralisation : des territoires plus attractifs », in Pouvoirs locaux, n° 261, juin 2004.
- Pigeat (Jean-Paul) [textes], Moireau (Fabrice) [illustrations], Vallée de la Loire : aquarelles, Les Éditions du Pacifique, 2003.
- Stein (Annick), Les maisons du Val de Loire, ed. Eyrolles, House Book, 1998.
- Le Guide Vert des châteaux de la Loire, ed. Michelin – Éditions des Voyages, 2004.

### Sites Internet

- Informations sur le Plan Loire Grandeur Nature : [http://www.rivernet.org/loire/plgn\\_f.htm](http://www.rivernet.org/loire/plgn_f.htm)
- <http://www.loiret.cci.fr>
- <http://www.acfc.cci.fr>
- <http://portal.unesco.org>
- <http://www.comite21.org>
- <http://www.valdeloire.org>

### Divers

- Expérience canadienne : ville d'Ottawa, de Québec.
- Société Alcan au Saguenay, Lac Saint Jean, Québec.

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 2 : Patrimoine et attractivité économique

*Sub-Topic 2: Heritage and economic appeal***L'OCCUPATION DU SOL COMME RÉVÉLATEUR DU PATRIMOINE NATUREL DU VAL DE LOIRE :  
INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET PERSPECTIVES DE VALORISATION***LAND OCCUPATION AS A MEANS OF REVEALING THE NATURAL HERITAGE OF THE VAL DE  
LOIRE : CARTOGRAPHIC INVENTORY AND ENHANCING PERSPECTIVES***Jean-Marie FOTSING**Laboratoire CEDETE-Université d'Orléans / *CEDETE Laboratory – Orleans University*  
[jean-marie.fotsing@univ-orleans.fr](mailto:jean-marie.fotsing@univ-orleans.fr) ; [Jean-Marie.Fotsing@orleans.ird.fr](mailto:Jean-Marie.Fotsing@orleans.ird.fr)**Jean-François FAURE**Laboratoire CEDETE-Université d'Orléans / *CEDETE Laboratory – Orleans University*  
[Jean-Francois.Faure@orleans.ird.fr](mailto:Jean-Francois.Faure@orleans.ird.fr)**Maxime MOREAU**Laboratoire CEDETE-Université d'Orléans / *CEDETE Laboratory – Orleans University***RÉSUMÉ**

Les actions de préservation, de restauration et de valorisation du patrimoine ne peuvent s'affranchir d'un inventaire plus ou moins exhaustif des ressources et éléments patrimoniaux disponibles aux fins d'une exploitation durable des sites considérés dans leur globalité. D'un point de vue strictement spatial, il importe de connaître et caractériser la diversité des milieux et des paysages et d'inventorier les éléments constitutifs du patrimoine aussi bien naturels et humains. Au travers d'une cartographie actualisée des paysages de l'ensemble naturel formé du Val et de la Sologne en Région Centre, cartographie réalisée essentiellement à partir des données satellites à moyenne résolution, cette communication se propose de faire un premier inventaire des éléments naturels et anthropiques constitutifs du patrimoine de cette région. Cet inventaire de l'occupation du sol, complété par la typologie des acteurs qui agissent pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine naturel ligérien, permet d'envisager des synthèses cartographiques des « valeurs patrimoniales » comme bases de la valorisation du site classé. Ces cartographies, au-delà d'un éclairage sur la caractérisation des paysages, soulignent le rôle du fleuve dans l'imbrication des éléments naturels, humains et culturels. Elles montrent la nécessaire contribution des systèmes d'information géographiques à la connaissance, le suivi et la gestion des sites patrimoniaux.

**Mots clés :** cartographie, paysages, occupation du sol, télédétection, spatio-carte, Val de Loire, Sologne.

## ABSTRACT

The diverse nature of heritage and the need for sustainable management of listed sites call for a number of specific precautionary measures and requirements, notably the availability of precise, reliable and regularly up-dated information about the categories of objects which constitute these heritage sites. Preservation, restoration and/or enhancement actions require a more or less exhaustive list of the available heritage resources and elements in order to achieve a sustainable management of these sites as a whole. From a purely geographical point of view, it is important to know and identify the diversity of the environment and the landscape and to list the human and natural elements which constitute the heritage. Using up-dated cartography of the natural landscape of the Val de Loire and the Sologne in the Centre Region, largely produced from medium-resolution satellite data, this paper aims to highlight the natural and human elements constituting the heritage of this region. This cartography, in addition to casting light on the character of the landscape, highlights the role of the river in the interweaving of natural, human and cultural elements.

**Key words:** cartography, landscape, land occupation, remote sensing, inventory, Val de Loire, Sologne, Centre Region.

## INTRODUCTION

La diversité des déclinaisons du patrimoine et les nécessités d'une gestion durable des sites classés appellent quelques précautions et exigences particulières, notamment celles de disposer d'informations précises, fiables et régulièrement mises à jour sur les catégories d'objets constituant ces sites patrimoniaux. Le patrimoine, comme bien commun de la société, hérité des générations passées, évoque aussi bien les sites, les monuments et les œuvres d'art. Il s'agit d'objets (matériels, immatériels et culturels) qui sont soit imbriqués, soit dispersés, mais auxquels la société accorde une certaine valeur. Au plan géographique, les éléments constitutifs du patrimoine sont inséparables de l'espace qui est le support de la réalité patrimoniale. De ce point de vue, on peut considérer que le patrimoine est inséparable de l'espace. D'ailleurs, de nombreux sites patrimoniaux tirent leur « célébrité » de l'espace, aux regards des éléments naturels et culturels qui le composent et du poids historique de ceux-ci dans les structurations socio-politiques et les dynamiques territoriales.

Le Val de Loire, territoire forgé par le fleuve et ses châteaux emblématiques, relève de cette catégorie de site (**fig. 1**).



Figure 1 : Situation des zones d'étude

En nous appuyant sur le site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, nous envisageons les rapports « économie et patrimoine » du point de vue du territoire. Une telle approche nécessite au préalable une connaissance à la fois fine

et exhaustive des éléments constitutifs de l'espace considéré et des acteurs qui interviennent sur cet espace. Pour cela, cette communication se propose de répondre à deux principales questions. Comment améliorer et actualiser les connaissances sur le patrimoine ligérien considéré dans sa globalité ? Comment articuler et harmoniser les compétences et champs d'action des divers acteurs pour gérer durablement le patrimoine naturel ? Sur la base de ce questionnement, nous allons d'une part, dresser un inventaire des éléments constitutifs du paysage et de l'occupation du sol du Val de Loire au moyen de cartographies multiscalaires réalisées à partir des données de télédétection par satellites, et d'autre part, identifier les catégories d'acteurs susceptibles de contribuer à la valorisation économique du patrimoine naturel de ce site.

## 1. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DU PATRIMOINE PAR TÉLÉDÉTECTION

Les outils de l'observation de la Terre occupent une place centrale dans le contexte précédemment défini : c'est en effet grâce à l'utilisation de données télédéteectées que nous dressons un inventaire préliminaire du patrimonial naturel ligérien. Pourquoi et comment les images satellites interviennent-elles dans une approche patrimoniale de la gestion du Val de Loire ? Plusieurs qualités fondamentales de la télédétection appuient et justifient le recours à ces données et la démarche de cartographie adoptée.

### 1.1. Télédétection et inventaire patrimonial : principes d'une démarche géographique

La première qualité offerte par la télédétection est la possibilité d'une vision multiscalaire du territoire étudié. Nous exploitons cette possibilité pour construire notre démarche géographique sur un emboîtement d'échelles complémentaires. Ainsi, nous partons d'une vision synoptique de la zone étudiée et son environnement régional (macro-échelle), suivie d'un niveau intermédiaire centré sur l'espace du Patrimoine Mondial Val de Loire (mésos-échelle), pour terminer sur des points de référence constitués par exemple de sites à très haute valeur patrimoniale (micro-échelle). Ces trois niveaux scalaires constituent les bases interprétatives partielles qui renseignent, une fois mises en relation, sur la nature et la structure de l'espace analysé, dans la diversité des caractères généraux et particuliers de leurs paysages. L'emboîtement spatial des niveaux d'analyse conduit à mettre en place des traitements de données adaptés pour produire et restituer des résultats aux différentes échelles d'analyse retenues. Dans ce sens, notons que la souplesse d'utilisation des logiciels spécialisés et la multiplicité de l'offre actuelle en imagerie satellitaire permettent d'envisager la prise en compte d'autres niveaux d'analyse, qu'ils soient de plus petite ou de plus grande échelle.

En second lieu, la répétitivité des observations et la standardisation de l'acquisition des données, caractéristiques de l'imagerie orbitale, nous ouvrent des perspectives dans le domaine du suivi et de la surveillance patrimoniale. L'application à des données de dates ultérieures, des traitements élaborés dans le cadre de cette étude, constituerait un moyen simple et efficace de produire des documents de cartographie dynamique. La combinaison des informations présentées dans ces travaux à celles issues de traitements futurs permettrait notamment d'identifier et de quantifier les évolutions des différentes composantes patrimoniales naturelles recensées, dans un processus de mise à jour régulière.

Enfin, la totale intégration des outils de traitement d'image et des Systèmes d'Information Géographique permet d'ores et déjà de proposer un cheminement conceptuel élaboré d'analyse spatialisée et multi-variée du patrimoine du Val de Loire. Ses composantes naturelles et humaines sont décrites dans un modèle relationnel ayant pour objectif de produire des documents cartographiques de niveaux de valeur patrimoniale des territoires.

### 1.2. Données utilisées et traitements préliminaires

Les données spatialisées utilisées dans ce travail sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous. Elles sont de trois types : une série de scènes Landsat TM couvrant l'espace parcouru par la moyenne et basse Loire, de Sancerre à l'Est à l'estuaire à l'Ouest ; une feuille IGN au 1/250 000 correspondant environ à la moitié de la superficie couverte par les scènes Landsat retenues ; enfin un fichier vectoriel des limites de la zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, digitalisée et géoréférencée.

Données	Référence	Date	Couverture géographique
Scène Landsat TM5	WRS2 199-27	1987	Nantes - Angers
Scène Landsat TM5	WRS2 200-27	1992	Angers - Tours
Scène Landsat TM5	WRS2 201-27	1992	Tours - Bourges
Carte IGN	R 07	1982	Région Centre
Limites Patrimoine Val de Loire	UNESCO	2002	Zone inscrite

Tableau 1 : Les données utilisées pour caractériser le patrimoine naturel

L'utilité de la carte IGN utilisée est à la fois simple et essentielle. Elle permet par sur-imposition aux images satellitaires de vérifier la qualité des recalages géographiques, de repérer la toponymie des objets représentés dans les scènes, et de faciliter le report des limites administratives des régions. Les limites de la zone inscrite au patrimoine mondial ont été digitalisées sur écran et mises en projection géographique après numérisation d'un schéma cartographique issu des services de communication de l'UNESCO. Elles correspondent, pour les deux-tiers de leur extension Est, à la méso-échelle de travail évoquée précédemment.

Les scènes satellitaires sélectionnées sont d'excellente qualité : leur taux de couverture nuageuse est nul. Elles s'enchaînent le long de la référence en ligne Landsat 027 de sorte à couvrir l'ensemble des territoires traversés par le Fleuve entre la ville de Sancerre et son exutoire. Chaque scène, dont l'extension spatiale (180 x 180 km) et les bandes spectrales (TM1 à TM7) sont complètes, est géoréférencée dans la projection géographique Lat./Long (Ellipsoïde WGS 84). Le jeu d'image utilisé a été acquis en 1987 et 1992 (tableau 1). Ces images relativement anciennes sont néanmoins adaptées à cette étude. La zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, objet spécifique de ce travail, est presque intégralement incluse dans l'espace couvert par la scène référencée WRS 199-27. Les scènes Landsat ont un pixel de 30 mètres de côté et une superficie individuelle d'environ 32 000 km<sup>2</sup>; le volume des trois images en résolution originelle représente donc un total de 639 méga-octets, valeur considérable et incommode à traiter en l'état, même à l'aide de moyens informatiques performants. Cependant, les limites Est et Ouest étant contiguës, elles peuvent être jointes à la manière de photographies aériennes, c'est à dire par superposition des bandes communes de recouvrement. En regroupant les trois scènes par assemblages et en modifiant la dimension des pixels souhaités dans l'image résultat, nous produisons des supports cartographiques intégraux ou partiels de n'importe quelle partie du territoire étudié aux échelles de travail spécifiquement requises par notre approche géographique, sans que leur volume ne soit trop lourd à manipuler.

### 1.3. Méthode de traitement des données

Notre cheminement d'inventaire et de caractérisation de l'occupation du sol se décline en trois étapes en adéquation avec les trois niveaux d'analyse retenus.

De prime abord, nous procédons à deux assemblages : un premier regroupe les trois scènes Landsat, et constitue la base d'une spatiocarte à petite échelle de l'environnement régional du patrimoine naturel de la Loire (**fig. 2**) ; un second assemblage associe les scènes 199-27 et 200-27, offrant une fond cartographique à méso-échelle englobant l'ensemble de la zone inscrite « patrimoine mondial de l'UNESCO » (**fig. 3**). Le troisième et dernier niveau d'analyse s'appuie sur une spatiocarte proposée à grande échelle, dont le fond est un extrait de la scène 199-27 correspondant aux limites strictes du Val de Loire tel que défini par l'UNESCO, dans sa portion comprise entre les localités de Sully-sur-Loire et Tours ; cette carte est accompagnée d'un encart centré sur le site emblématique du Château de Chambord et ses environs (**fig. 4**).

Nous retrouvons donc ici les trois niveaux scalaires évoqués dans l'exposé des grands principes de notre démarche. Les images correspondantes sont toutes des sous-produits d'un même jeu de données satellitaires issues d'un même capteur mais dont les caractéristiques élémentaires ont été modifiées en fonction d'objectifs spécifiques. Elles sont notées A, B et C en référence aux trois niveaux d'analyse géographique. Ces images sont traitées, interprétées et/ou classées séparément par des méthodes numériques, puis rapprochées et analysées comparativement dans l'optique de fournir un premier inventaire spatialisé des composantes naturelles du patrimoine ligérien.

Ensuite, les pixels de l'image A subissent une homogénéisation du spectre de leurs valeurs radiométriques pour lisser les limites entre les scènes et gommer les contrastes visuels trop violents découlant de conditions atmosphériques propres à l'acquisition de chacune des scènes qui la composent. L'image qui en a résulté a ensuite fait l'objet d'un minutieux travail de détermination des bornes optimales pour l'élaboration de la meilleure composition colorée dont le but est de faire ressortir les grandes structures paysagères des territoires étudiés. Par ailleurs, un traitement spécifique ciblé sur les surfaces en eau (libre ou non) a été réalisé afin de rehausser leur visibilité ; cette opération ayant pour objectif de mettre en évidence la Loire et ses principaux affluents. Enfin, les pixels de l'extrait sont redimensionnés à 500 mètres de côté pour réduire le volume des données et faciliter leur manipulation. Le redimensionnement des

pixels est réalisé par un algorithme standard (disponible dans tous les logiciels de traitement de données à référence spatiale), en veillant à ce que les valeurs radiométriques initiales des pixels soient préservées au mieux par l'emploi de méthodes de ré-échantillonnage dites du « plus proche voisin ».

L'image B fait l'objet de classifications numériques non-supervisées. Ces classifications ont pour finalité de produire des documents spatialisés représentatifs des principaux types d'occupation des sols de la région étudiée. Les résultats obtenus sont confrontés à des sources externes de validation (Corine Land Cover, IFEN 1992) et à notre connaissance du terrain. Les classifications sont mises en œuvre par étapes successives dans une approche méthodologique que nous qualifions de « stratification spatiale ». En effet, une simple et unique classification des thèmes recherchés dans l'image ne donne pas de résultats pertinents : la diversité significative des types d'occupation du sol, la discontinuité thématique de surfaces radiométriquement très proches et les petites dimensions des surfaces agricoles très différenciées ont pour conséquence d'introduire de grossières confusions *sémantiques* entre les classes recherchées. Pour pallier à ces difficultés, la donnée est sous-échantillonnée par paliers successifs jusqu'à l'obtention d'une image dont les grands ensembles paysagers se distinguent correctement les uns des autres au moyen d'une classification non-supervisée (pixel de 300 m). Nous obtenons ainsi une image « stratifiée » où chaque grand ensemble identifié (espaces naturels, espaces agricoles, espaces urbanisés, espaces en eau) est à la fois homogène du point de vue thématique et radiométrique. Ces grands ensembles sont alors utilisés comme masques appliqués à l'image B originelle, à l'intérieur desquels sont classés les différents types d'occupation du sol propres à chaque grand ensemble. Les classifications opérées recourent à l'algorithme de classification *Isodata*.

L'image C fait l'objet de classifications non-supervisées similaires dans leurs principes et leur finalité au cheminement précédemment décrit. Par contre, étant donné l'extension restreinte de la vue et sa faible hétérogénéité radiométrique, les traitements appliqués sans effort de sous-échantillonnage donnent des résultats proches de l'interprétation de terrain ; les pixels de l'image ne souffrent donc d'aucune déformation géométrique ou radiométrique et conservent leur dimension de 30 mètres de côté. Les nomenclatures élaborées pour décrire les types d'occupation du sol de la vue B sont appliquées telles quelles à la classification de la vue C ; la légende est donc commune aux deux figures 3 et 4.

#### 1.4. Résultats obtenus

La **figure 2** propose le résultat, mis en forme cartographique, de l'image A. Notons que la spatiocarte proposée comporte la localisation des principales villes de la région, l'indication des régions administratives, les limites de la zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et celles de l'espace retenu pour l'analyse à méso-échelle. Cette spatiocarte offre une vision synoptique du Val de Loire dans son environnement macro-régional. Nous y distinguons à l'Ouest, l'océan Atlantique et l'embouchure de la Loire, puis d'Ouest en Est, la façade Atlantique et son arrière-pays dominé par l'agriculture, les systèmes agricoles et les formations naturelles particulières des coteaux de la Loire dans l'axe Angers – Tours et enfin l'ensemble solognot et la forêt domaniale de l'Orléanais. La spatiocarte peut servir de base de réflexion aux acteurs régionaux qui interviennent dans la gestion patrimoniale du Val de Loire.

### L'insertion du Patrimoine Mondial dans son environnement

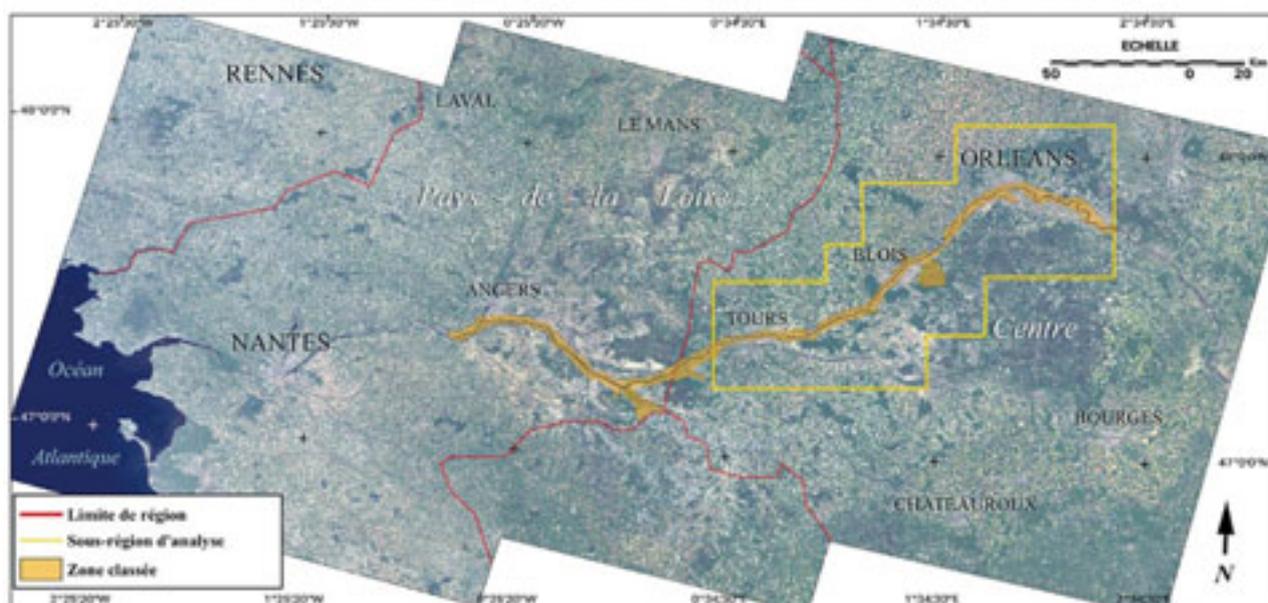


Figure 2 : L'insertion du Patrimoine mondial dans son environnement

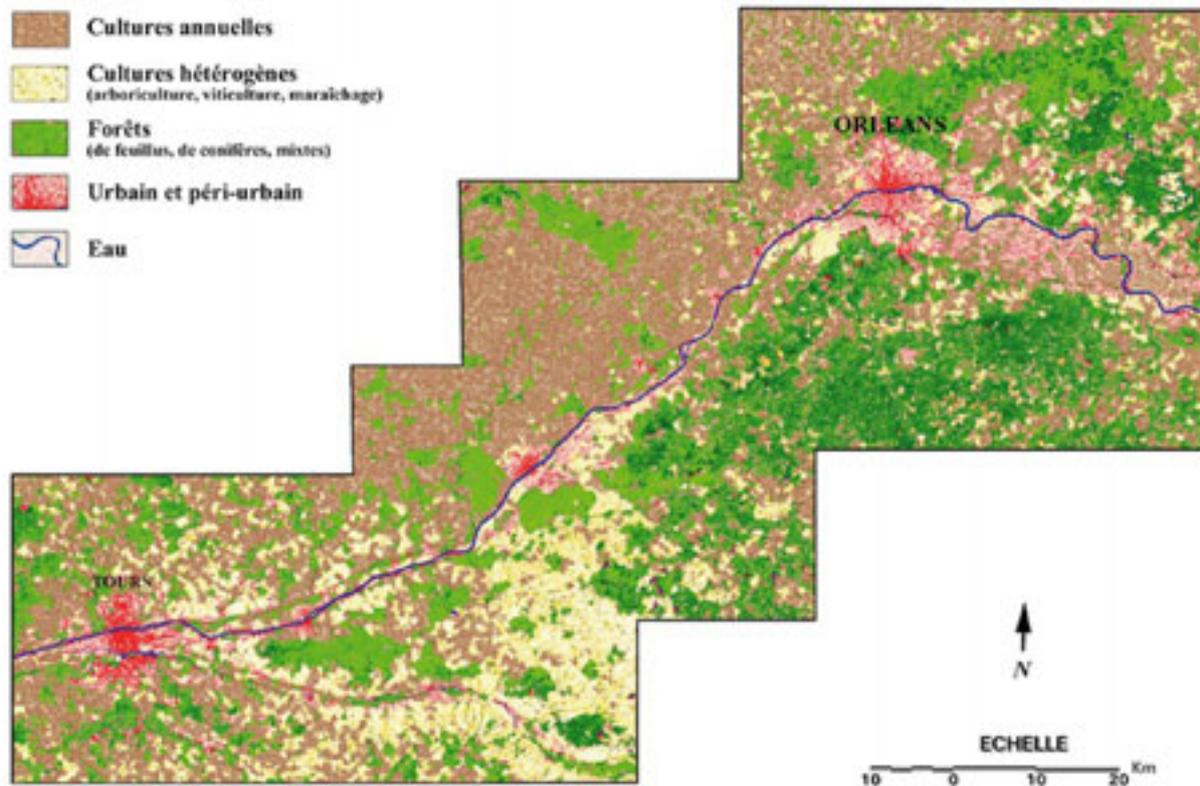


Figure 3 : Occupation du sol du Val de Loire d'Orléans à Tours

La figure 3 présente la cartographie de l'occupation du sol à l'échelle intermédiaire. La spatiocarte obtenue est accompagnée d'une légende puisque les pixels de l'image ont été classifiés et regroupés en classes thématiques. Les villes d'Orléans (Préfecture de Région) et de Tours sont indiquées pour permettre de bien situer l'image dans son contexte territorial. Afin de ne pas surcharger le document, la ville de Blois et les autres agglomérations ne sont pas indiquées. Nous remarquons sur cette figure les grands ensembles d'occupation des sols nettement définis et notamment des variations de teintes correspondant à des sous-types. Par exemple, la classe « cultures annuelles », dans les teintes marrons, comporte deux taxons qui reflètent les deux principaux états de surface présents sur le territoire agricole lors de l'acquisition de l'image : le premier où les sols sont à nu et le second où subsistent des cultures sur pied ou des résidus de récolte couvrants. Il en va de même pour « cultures hétérogènes », classe dans laquelle les variations de teintes correspondent à des types de culture différents ou à des états végétatifs différents d'un même type cultural. Grâce à la méthode de classification mise en œuvre, la richesse de ces sous-types est conservée au sein d'ensembles homogènes. On conserve ainsi la possibilité de réaliser leur identification exhaustive.

La figure 4 (image C) donne une vision, à une échelle plus grande, de la zone de plus fort intérêt patrimonial : la zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial dans son extension originelle telle que définie par l'UNESCO en juin 1998. Nous avons limité l'étude au patrimoine classé entre les villes de Sully-sur-Loire et Tours ; la zone intégrale telle que représentée en figure 3 est à cheval sur plus de 150 communes. La carte se compose d'une image classée plus finement résolue et d'un encart centré sur le site de Chambord. Elle est accompagnée d'un schéma indiquant les superficies relatives de chaque grand ensemble d'occupation du sol du territoire classé. Elle est également enrichie par l'indication de la localisation des principaux sites classés au patrimoine architectural et culturel. Notons qu'à cette échelle de travail, nous avons distingué un nombre de sous-types d'occupation du sol (notamment forestiers) plus important que sur la vue précédente. Cependant, nous avons opté, dans le cadre de cette étude, pour un regroupement des couleurs attribuées à la plupart des faciès identifiés par télédétection, n'étant pas aujourd'hui en mesure d'en proposer une nomenclature complète et validée par des observations de terrain. La légende conçue pour interpréter la vue B est donc identique à celle proposée en figure 3.

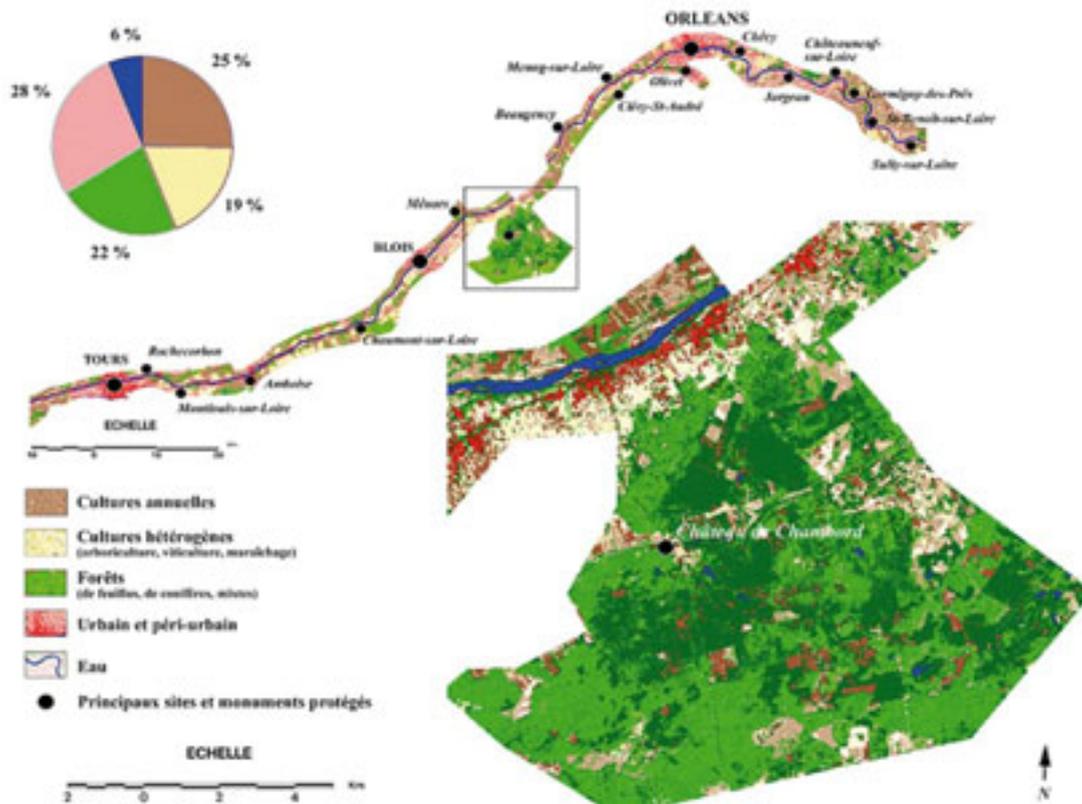


Figure 4 : Zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial entre Sully-sur-Loire et Tours

## 2. LES ACTEURS ET LE PATRIMOINE NATUREL LIGÉRIEN

Face à l'inventaire de l'occupation du sol par les outils de la télédétection, nous pouvons nous interroger sur le rôle des acteurs dans la valorisation des éléments patrimoniaux à différentes échelles. Le terme d'acteurs, tel que défini ici, comprend la population, les groupes ou associations et les institutions qui portent un intérêt à un ou plusieurs éléments patrimoniaux et qui contribuent à les valoriser. Ces acteurs entreprennent des actions en faveur du patrimoine pour diverses raisons, notamment la valeur intrinsèque du patrimoine que l'on retrouve dans la notion de développement durable des espaces. Dans ce sens, l'intérêt pour le patrimoine ne s'inscrit plus simplement dans la conservation de quelques sites individuels mais dans le souci de léguer aux générations futures des territoires offrant le meilleur cadre de vie. La deuxième raison justifiant la préservation du patrimoine est d'ordre économique car le patrimoine peut être un support d'activité, d'attractivité et donc servir de vecteur pour le développement local.

Si on se limite strictement à la mise en valeur du patrimoine naturel ligérien, plusieurs catégories d'acteurs vont coexister avec des enjeux et stratégies propres : les acteurs du secteur public qui agissent au nom de l'intérêt général, les acteurs associatifs qui défendent des intérêts collectifs et les acteurs du secteur privé qui agissent en fonction d'intérêts particuliers. Dans cette étude, nous ne prendrons en compte que les deux premières catégories d'acteurs et leurs actions patrimoniales car elles s'inscrivent dans les dimensions territoriales et échelles retenues pour l'inventaire de l'occupation du sol par télédétection. Ces acteurs agissent sur des territoires clairement identifiés qui peuvent être délimités physiquement (bassin de la Loire), administrativement (régions, départements, communes) ou en fonction de combinaisons d'aspects sociaux et environnementaux (cadre de vie, intercommunalité...). Les actions patrimoniales des particuliers concernent des espaces trop restreints difficiles à inventorier et cartographier.

### 2.1. Les acteurs interrégionaux pour... la Loire

Il s'agit des établissements publics ou parapublics dont la Loire est le support d'action et dont le fonctionnement dépend de fonds publics interrégionaux comme l'Établissement Public Loire (EPL) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB). L'espace d'intervention de ces deux établissements concerne l'intégralité du bassin de la Loire sur lequel ils

pilotent des actions d'aménagement, de gestion des eaux et de développement économique. Même si ces deux acteurs n'ont pas pour priorité la valorisation du patrimoine ligérien, nombre de leurs opérations vont dans ce sens. Ils accompagnent financièrement ou techniquement des actions de restauration de milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale ou des opérations de sensibilisation aux richesses naturelles comme celles menées par les Maisons de Loire. Ces établissements participent au programme interrégional Plan Loire dont un des axes d'action retenus concerne la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel de la vallée de la Loire. Ils sont amenés ainsi à participer aux actions de connaissance, de valorisation et de promotion économique et touristique envisagées dans ce programme.

À ces acteurs publics, il faut rajouter la Mission Val de Loire, syndicat mixte interrégional assurant la gestion du label Val de Loire Patrimoine Mondial. Cet organisme est chargé de favoriser l'émergence de projets concourant à la préservation et à la valorisation du patrimoine paysager, culturel et naturel ligérien, dans la zone inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. Une de ses missions centrales est de développer une politique globale de valorisation du site en mettant en réseau l'ensemble des acteurs concernés par la gestion patrimoniale. Si les deux premiers acteurs publics gèrent directement (ou par le biais de subventions) certaines richesses patrimoniales sur le terrain, la Mission Val de Loire assure avant tout un rôle de coordination et de sensibilisation même si elle peut aussi s'investir dans des opérations ponctuelles. Ces acteurs spécifiques à la Loire doivent aussi tenir compte des intérêts d'autres acteurs environnementaux dans leurs politiques : ceux qui vont agir à l'échelle de la région indépendamment de la zone ligérienne, et qui plus est, sur deux régions pour le tronçon inscrit au patrimoine mondial.

## 2.2. Les acteurs régionaux publics et associatifs... pour l'environnement

Les Conseils Régionaux ont développé depuis longtemps un volet environnemental important dans leurs politiques territoriales. La région Centre par exemple s'investit dans ce domaine par des mesures environnementales ciblées, la rédaction d'une charte du développement durable et le financement « d'emplois verts ». Ses actions en faveur du patrimoine naturel se caractérisent surtout par l'octroi d'aides financières aux associations de protection de la nature qui vont gérer des sites à fortes richesses patrimoniales ou contribuer à la sensibilisation de cette richesse. Par exemple, grâce à ces aides, l'association du Conservatoire du Patrimoine Naturel a pu acquérir des espaces menacés. La Direction Régionale de l'Environnement contribue aussi, par différents processus financiers, à la gestion des espaces et soutient les associations naturalistes dans leurs actions de restauration et de sauvegarde des milieux naturels. Elle participe également à l'inventaire des richesses patrimoniales régionales et à leur mise en réserve en fournissant divers cadres législatifs.

L'espace régional est aussi marqué par un grand nombre d'acteurs associatifs qui affichent clairement une dimension patrimoniale dans leurs discours et leurs actions. Nous pouvons citer par exemple le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région Centre, association de protection de l'environnement. Les objectifs de cette structure sont de : connaître les espaces naturels (en réalisant des expertises scientifiques par exemple), les protéger par acquisition ou convention de gestion, les gérer et les valoriser par des actions de sensibilisation. Cette association s'occupe d'environ 1700 hectares répartis sur une cinquantaine de sites dont une vingtaine sur la zone ligérienne Patrimoine Mondial.

D'autres acteurs associatifs doivent être pris en compte : les fédérations régionales d'associations de protection de l'environnement, du fait de leur représentation. Elles n'interviennent pas directement sur le patrimoine mais par leurs actions auprès des décideurs, elles permettent de sensibiliser et encourager la prise en compte des richesses patrimoniales. Elles coordonnent, dans une certaine mesure, les actions de plusieurs associations d'environnement qui peuvent concerner le patrimoine naturel. Elles constituent alors un interlocuteur à privilégier pour le recensement des opérations associatives. La fédération régionale des Maisons de Loire a aussi une mission de coordination. Elle fédère des structures exclusivement destinées à la valorisation du patrimoine ligérien : les Maisons de Loire. Celles-ci sont des infrastructures pédagogiques pour l'information, la sensibilisation et la promotion du cadre ligérien. Par ces actions, elles favorisent la prise de conscience pour l'intérêt patrimonial du milieu ligérien et sont vecteurs de développement touristique car elles offrent au public des structures d'accueil pour la découverte de la Loire et son environnement.

## 2.3. Les acteurs intercommunaux et locaux

Le niveau d'inventaire le plus fin est celui des acteurs locaux dont l'espace d'intervention peut être communal, intercommunal ou délimité en fonction du cadre de vie d'un groupe d'individus ou de particularismes naturels,

humains ou socio-économiques. Toutefois, devant la multitude des intervenants potentiels à cet échelon d'analyse, nous ne pouvons être exhaustifs ; d'où le choix de ne présenter ici que quelques exemples représentatifs.

Dans la zone ligérienne qui nous intéresse, le Parc Naturel Loire Anjou Touraine est un acteur important à mentionner du fait de son intérêt dans la gestion et la défense du patrimoine de la Loire. Ce parc naturel régional regroupe 136 communes sur la base d'une identité paysagère liée à l'Anjou et à la Loire. Le premier objectif de cette structure est de préserver et protéger le patrimoine naturel, bâti et paysager tout en contribuant à sa valorisation et au développement économique et social de son territoire. Pour ce faire, il inventorie les richesses naturelles, restaure et entretient les sites écologiques importants comme certains milieux aquatiques ligériens (marais à l'abandon, habitats naturels...) ou sensibilise le public à ses richesses patrimoniales. Le patrimoine est géré à l'échelle du territoire avec notamment la mise en œuvre de politiques et de stratégies qui conjuguent les efforts et les intérêts de divers acteurs.

Localement coexistent de nombreuses associations généralistes ou spécialisées qui affichent des discours et des actions en faveur du patrimoine. Certaines s'occupent de la défense de l'environnement et/ou de la nature et agissent souvent au niveau intercommunal voire départemental pour les plus grandes. Elles orientent leurs actions patrimoniales vers la gestion d'espace, la sensibilisation et les inventaires. Par exemple, l'association des Naturalistes Orléanais gère la réserve de la pointe de Courpin à la confluence de la Loire et du Loiret. D'autres associations s'occupent davantage du cadre de vie proche. C'est le cas de l'Association pour la Protection des Sites du Loiret qui encourage la mise en valeur du patrimoine paysager du Loiret jusqu'à sa confluence ligérienne. Enfin, parmi les 159 communes comprises dans la zone Loire Patrimoine Mondial, nombreuses sont celles qui valorisent leurs richesses patrimoniales tant naturelles que culturelles. Ces communes utilisent souvent le patrimoine comme support pour leur politique de communication. Par cette entrée, elles visent à affirmer leur identité locale et à la rendre attractive, notamment pour le tourisme ou d'autres activités économiques.

Ce rapide recensement des acteurs permet de définir plusieurs types d'interventions et d'actions en faveur du patrimoine ligérien : les actions d'inventaire des richesses patrimoniales, les actions de gestion d'espace, les mises en réserve par actes législatifs, les actions de sensibilisation et de découverte, les aides financières et les incitations politiques. Par ailleurs, la gestion patrimoniale peut s'intégrer dans des programmes plus vastes dont elle constitue seulement un élément comme dans des politiques touristiques, d'information et de sensibilisation, de culture, d'emplois...

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

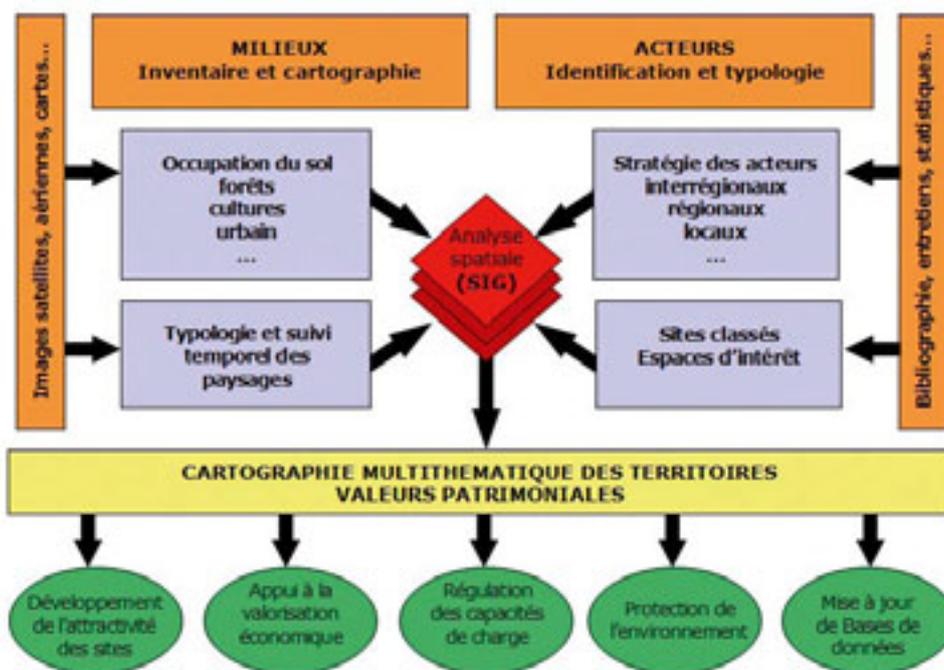


Figure 5 : Schéma conceptuel de la gestion patrimoniale par analyse spatiale

La dimension spatiale de la gestion patrimoniale est indéniable. Elle implique un inventaire cartographique exhaustif et multiscalair des éléments constitutifs du patrimoine considéré dans sa globalité. En pondérant les divers éléments constitutifs de l'occupation du sol et en les corrélant de façon hiérarchique suivant une grille d'analyse représentative des enjeux actuels, des cartographies prospectives de « valeurs patrimoniales » du Val de Loire pourraient être réalisées. Elles permettraient l'optimisation des sites ou tout au moins constitueraient un appui technique précieux à la gestion patrimoniale des espaces. La figure 5 propose le cheminement conceptuel d'une telle approche systémique. Il s'agit d'opérations d'analyse spatiale élaborées à partir de questionnements soulevés aux divers niveaux de cette étude préliminaire et conduites à l'aide d'un système d'information géographique (SIG).

En définitive, le patrimoine est une réalité spatiale. Il doit par conséquent être géré dans le cadre d'un territoire avec des enjeux propres et des acteurs nombreux dont les intérêts ne sont pas nécessairement concordants. Toutefois, ces acteurs doivent pouvoir agir ensemble pour une réelle gestion patrimoniale de la Loire. Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en place une véritable politique de coordination des actions des divers acteurs. Celle-ci passe sans doute par la construction d'un outil commun permettant de faciliter le dialogue, la communication et la concertation entre acteurs pour une vision unitaire du patrimoine ligérien.

La cartographie prospective issue de traitements par analyse spatiale à l'aide d'un SIG pourrait être à terme un outil permettant le développement de l'attractivité et l'optimisation de la gestion patrimoniale sur les différents sites, tout en prenant en compte la capacité de charge des milieux et leur régulation. Dans le cas de l'activité et la gestion touristique par exemple, les cartes de valeurs patrimoniales pourraient permettre de définir des circuits et itinéraires spécifiques permettant de prendre en compte la diversité de la richesse patrimoniale tout en contribuant à la régulation de ces activités pour une gestion durable des sites.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bonn (F., sous la direction de) - 1996 - Précis de télédétection, Vol. n°2 : Applications thématiques. Québec, PUQ/AUPELF, 642 p.
- Debuyst Frédéric et al., 2002. Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables, coll. Populations et développement, Academia Bruylant-L'harmattan, Louvain-la-Neuve.
- Direction Régionale de l'Environnement du Centre, 2000. Profil environnemental régional, DIREN Centre, Orléans, 160 p.
- Espaces pour demain, 1997. Aménagement du territoire de proximité : Quels rôles pour les associations de la loi 1901?, rapport d'études, Paris, 32 p.
- Gautier-Touchefeu François, 2000. Le développement rural, le développement durable et la gestion patrimoniale, Thèse de doctorat, Science politique, Université de Nantes, 536 p.
- Girard (M.C.), Girard (C.M.) - 1989 - Télédétection appliquée, 1989, Paris, Masson, 260 p.
- Groupement Régional pour l'Animation et l'Initiative à la Nature et à l'Environnement Centre, 1999. Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en région Centre, GRAINE Centre, Chambord, 128 p.
- Guérin Jean-Paul, 2001. « Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques » in Fournier Jean-Marc (dir). Faire la géographie sociale aujourd'hui, coll. Les documents de la maison de la recherche en sciences humaines de Caen, Presses Universitaires de Caen, Caen, 41-47.
- Mermet Laurent, 1992. Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?, coll. Environnement, L'harmattan, Paris, 205 p.
- Montillet Pierre, 2000. « Le patrimoine : un concept qui évolue, de la protection ponctuelle à la gestion globale », Les Cahiers de l'IAURIF, 129 (4ème trimestre): 7-40.
- Préfecture de la région Centre, 2004. Plan Loire Grandeur Nature, Tableau de bord du plan Loire Grandeur Nature, État au 31 décembre 2003, rapport, Orléans, 329 pages.
- Robin (M.) - 1995 - La télédétection. Paris, Nathan, 318 p.
- UNESCO, 2000. Rapport d'évaluation, UNESCO/Comité Patrimoine Mondial, Paris, 223-227.
- Veillard-Coffre Sylvie, 2002. L'environnement en France. Analyse géopolitique des nouveaux enjeux et des stratégies d'acteurs, Thèse de doctorat, Géographie, Université de Paris VIII, 551 p.

## Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 3 : Patrimoine et développement : quels modèles, quels systèmes ?

*Sub-Topic 3: Heritage and development : models and systems*

### RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES À CARACTÈRE PATRIMONIAL OU CULTUREL : UN MODÈLE D'ÉVALUATION PROPOSÉ PAR L'AFIT

*ECONOMIC IMPACT OF HERITAGE OR CULTURALLY RELATED TOURIST ATTRACTIONS : AN ASSESSMENT MODEL PROPOSED BY AFIT*

**Philippe MAUD'HUI**

AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique devenue depuis janvier 2005 ODI-France) / ODI-France

[philippe.maudhui@odit-France.fr](mailto:philippe.maudhui@odit-France.fr)

Site internet / Website : [www.odit-France.fr](http://www.odit-France.fr)

## RÉSUMÉ

L'appréciation économique d'un investissement touristique est une question de plus en plus prégnante.

Dans le domaine de l'investissement privé, il existe des outils comme le taux de rentabilité interne, le temps de retour sur investissement, etc. Cependant, un certain nombre d'investissements, comme la rénovation d'un quartier ou d'un site patrimonial, échappent à cette logique : ces investissements relèvent plutôt de choix et critères publics. Or l'investissement touristique est souvent à la frontière des investissements privés et publics.

Avec la croissance du niveau de vie, on assiste à une augmentation de la consommation touristique, qui est plus rapide que la croissance du PIB. Par ailleurs, le niveau d'éducation des populations s'accroît. Il en résulte un appétit plus fort pour la consommation des biens culturels ou de connaissances. Aussi les décideurs doivent-ils prendre en compte de plus en plus ces aspects dans leurs investissements.

Cependant, l'évaluation des retombées économiques d'un investissement touristique est un exercice complexe, qui nécessite le recours à un grand nombre d'indicateurs.

Peut-on modéliser les retombées économiques d'un site culturel à vocation touristique ? Comment y parvenir ?

Pour évaluer, il faut définir :

- Le territoire concerné (la ville, tel ou tel site, etc.) ;
- Le temps passé par les visiteurs dans le site (temps dit « actif ») ;
- Les motifs de venue ;
- Les coefficients multiplicateurs liés à la structure touristique et socio-économique du territoire considéré.
- Les retombées économiques se décomposent en quatre types d'impact :
  - L'impact direct (les charges d'exploitation du site) ;
  - L'impact économique indirect (l'argent injecté par les visiteurs venus grâce au site) ;
  - L'impact induit (correspond à l'effet boule de neige d'un euro investi dans l'économie locale, il se calcule grâce à un coefficient multiplicateur) ;
  - L'impact global valorisant sur le plan économique les autres fonctions d'un équipement culturel (image, effet réseau, structuration d'un tissu urbain ou rural...).

L'évaluation des retombées économiques exige un observatoire détaillé des clientèles fréquentant le site, ce qui

est rarement le cas et rend l'exercice très difficile ou trop simpliste.

Il faut cependant mettre en garde contre la tentation d'utiliser les études de retombées économiques comme un instrument exclusif de choix d'investissement culturel, bien d'autres critères entrent naturellement en jeu, la politique culturelle sur un territoire s'adressant en priorité aux habitants du territoire.

## ABSTRACT

*The economic appreciation of investment in tourism is an increasingly preoccupying issue. In the field of private investment, there are tools such as the internal rate of return, the investment pay-off period, etc. However, a certain number of investments, such as renovating a district or a heritage site fall outside this logic, and depend more on public choices and criteria. Tourism investment, however, often lies at the border of private and public investment.*

*As the standard of living rises, tourism consumption increases more rapidly than the growth in GDP. The education level of the general public is also rising and with it a stronger appetite for consuming cultural goods or knowledge. Decision-makers must therefore increasingly take these aspects into account in their investments.*

*However, assessing the economic impact of tourism investment is complex, requiring access to a large number of indicators.*

*Is it possible to model the economic impact of a cultural site devoted to tourism? If so, how?*

*Evaluation requires determining:*

- The area concerned (the town, a specific site, etc.)
- The time spent by visitors on the site (known as « active » time)
- Why visitors come
- The investment multipliers associated with the tourist and socio-economic structure of the area studied.
- The economic impacts can be divided into four groups:
- Direct impact (costs of managing the site)
- Indirect economic impact (money injected into the economy by visitors who have come to the area because of the site)
- The spin-off (including the investment multiplier)
- The overall impact of economic enhancement of other functions of cultural material (image, network effect, structuring the urban or rural fabric, etc.)

*Evaluating the economic impact requires detailed monitoring of the people visiting the site, which is rarely the case and so makes the exercise very difficult or over-simplistic. However, it is important to resist the temptation of using economic impact studies as the sole instrument for choosing cultural investment: many other criteria are also involved, as the priority for cultural policy in a particular area is to address the needs of local residents.*

## INTRODUCTION

L'AFIT est un outil public qui a le statut de GIP (Groupement d'Intérêt Public). Son objet est d'agir pour permettre le développement de l'offre touristique française en favorisant son adaptation à la demande française et internationale, et également de promouvoir la compétitivité économique de cette offre. Il intervient essentiellement comme une plateforme de veille, d'observation et d'interface entre acteurs publics et privés, pour faciliter l'émergence de nouveaux projets ou pour structurer des stratégies territoriales. Le GIP compte aujourd'hui 320 membres. Il est placé sous la tutelle du Ministre du Tourisme. Il compte dans son conseil d'administration neuf ministères, plusieurs établissements publics, les principaux opérateurs privés du tourisme et de grandes fédérations régionales ou nationales.

Le thème de l'évaluation des retombées économiques des équipements culturels à vocation touristique est un sujet à la fois stratégique et complexe. Le thème patrimonial est un élément stratégique dans l'attractivité des territoires. Nous lisons ce caractère stratégique à travers les questions qui sont posées, de plus en plus régulièrement, par les acteurs des territoires (les élus) :

- Comment mieux évaluer les retombées économiques de nos investissements culturels ?
- Comment justifier, auprès des habitants du territoire, des financeurs potentiels, les investissements et les choix que l'on va faire dans tel ou tel type d'équipement, comment justifier telle ou telle stratégie de valorisation culturelle ?

Ces questions qui semblaient encore saugrenues il y a quelques années sont aujourd'hui de plus en plus légitimes.

Il y a quelques années, elles étaient posées par des gestionnaires de sites – dans leurs relations avec leurs collectivités territoriales –, ou par des élus ayant reçu un mandat Culture ou Tourisme. Aujourd'hui, ce sont les maires, les présidents de conseils généraux, les présidents de régions qui les avancent. Il y a bien à ces différents niveaux une véritable prise en compte de l'élément culturel et touristique comme un élément d'attractivité économique globale.

Par ailleurs, on s'aperçoit que, la décentralisation aidant, les élus exigent de plus en plus que l'on procède à l'organisation des partenariats entre acteurs publics et acteurs privés très en amont, ce qui est difficile à réaliser. La culture économique nécessaire au dialogue avec les opérateurs privés n'est pas commune. De plus, les points économiques à maîtriser en cette occurrence relèvent du droit français, mais également du droit européen. C'est notamment le cas pour les jurisprudences qui se mettent en place pour diverses aides économiques. Il y a toujours l'exception culturelle qui concerne les investissements proprement culturels, mais cette qualification même d'« *investissement proprement culturel* » n'est pas évidente. Comment analyser, par exemple, le projet *Bioscope* ? Est-ce un projet touristique ? Est-ce un projet touristique à vocation culturelle ? Est-ce un projet d'intérêt économique général ? Est-ce un service public ? Ces conceptions évoluent dans le temps. Ce problème de définition ou de nature du projet doit être pris en considération par ceux qui s'engagent dans des fonctions de chef de projet, ayant à traiter des objets culturels à vocation touristique.

Il est assez simple de traiter des questions de rentabilité économique dans la sphère privée, qu'il s'agisse du taux de rentabilité interne de l'investissement, des garanties, du type de risque concerné, de la durée du retour sur investissements. Dans la sphère culturelle, ce type d'instrument est difficile à mettre en œuvre, dans la mesure où les investissements sont à la fois publics et privés, concernent des territoires qui sont difficiles à maîtriser ; par ailleurs les projets impliquent ou concernent des fonctions marchandes, des fonctions d'intérêt général, voire de service public. Comment s'y prendre ?

Nous avons essayé de mettre en place une expérimentation en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire, et enfin le Ministère de la Culture via le Département des Études et Prospectives. Cette expérimentation est celle qui va être présentée ci-dessous.

## 1. LES PRINCIPES

Le premier principe à respecter est qu'il ne faut pas compter sur des recettes toutes faites. Au moment de la mise en place d'une démarche d'évaluation d'investissement - quel qu'il soit -, il faut considérer que cette démarche doit être totalement spécifique. Il convient de définir l'ensemble des critères d'évaluation qui vont correspondre aux objectifs que vous poursuivez, et surtout qui vont correspondre aux critères décisionnels et aux leviers opérationnels existants. Ces critères d'évaluation peuvent être totalement différents selon qu'ils sont destinés à être présentés à un élu, à un gestionnaire d'équipement culturel ou à un gestionnaire de site. Par ailleurs, certains critères ont une portée à court terme, et d'autres à long terme. Certains critères sont de nature quantitative, d'autres de nature qualitative.

Le deuxième principe est qu'une démarche d'évaluation ne se conçoit que dans la durée ; elle peut d'ailleurs se concevoir en amont d'un investissement, lorsqu'on tente d'anticiper les retombées économiques futures d'un investissement. Elle nécessite également un suivi : on n'est jamais sûr en effet que la première évaluation apportera des éléments très précis. C'est parfois après plusieurs années d'évaluation que l'on tire toute la quintessence d'une telle démarche.

Le troisième principe est l'impossibilité de prévoir les effets des investissements. Souvent, les élus se montrent demandeurs d'une telle prévision : « *Je vais investir tant de millions d'euros dans ce musée, j'envisage de faire telle ou telle démarche de valorisation de tel ou tel quartier patrimonial, pouvez-vous nous aider à anticiper les retombées de cet investissement ?* ». Il n'y a pas de recette en la matière, pas d'automatisme. Il est évident que les retombées dépendent du type d'investissement (son dimensionnement, la localisation, la qualité du gestionnaire), mais aussi de tout un ensemble d'éléments de structuration susceptibles de permettre d'agréger de bons partenaires parmi les acteurs du territoire (les hôteliers, les commerçants, les loueurs de vélos, etc.).

Enfin, il faut insister sur la prudence nécessaire à ces opérations. Dans le cas où il existe une hypothèse haute et une hypothèse basse, il est préférable de privilégier l'hypothèse basse. Il faut aussi compter avec tout un ensemble de fonctions induites qui ont également un impact économique. Il s'agit par exemple des fonctions : aménagement urbain, structuration en milieu rural, mise en réseau d'équipements, mémoire, développement de l'image et de la notoriété... Toutes ces fonctions ont un impact économique direct ou indirect, qui se fait sentir à plus ou moins long terme, mais qu'il faut intégrer dans une démarche d'évaluation globale d'un investissement culturel à vocation touristique.

## 2. LES ASPECTS DE L'EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation a été menée pour des équipements qui recevaient déjà des visiteurs payants : il s'agissait d'analyser le comportement marchand des visiteurs en dehors de l'équipement, quand ils dépensent dans les commerces, dans les boutiques hors de l'équipement, quand ils vont à l'hôtel, quand ils achètent des cartes postales ou quand ils font le plein d'essence.

Les dépenses occasionnées par la visite ou l'usage de l'équipement correspondent à ***l'impact économique direct***. Ce qui est dépensé en dehors mais qui a été suscité par la visite est ***l'impact économique indirect***. ***L'impact économique induit*** est la somme de ces deux types de dépense, et correspond en quelque sorte à l'effet « boule de neige » généré par le flux financier injecté dans l'économie locale. Si on lui applique un coefficient multiplicateur dépendant du territoire considéré on obtient ***l'impact économique global***.

Il est également possible de définir trois grandeurs :

- l'impact total ;
- l'impact brut ;
- l'impact net.

Ces trois notions se déclinent en terme d'impact direct et d'impact indirect.

### 2.1. L'impact direct

L'impact direct total correspond à tout ce qui est injecté dans le système économique par l'équipement sur l'ensemble du territoire France, sans restriction géographique.

L'impact direct brut est tout ce qui est capté par le territoire pris en considération. C'est en quelque sorte la capacité du territoire à retenir la retombée générée par l'équipement.

L'analyse du compte d'exploitation de l'équipement permet de faire apparaître la masse salariale, les taxes et fiscalités, les achats et consommations. Pour évaluer l'impact direct brut, il est nécessaire de déduire tout ce qui sort du territoire. Ainsi, on a pris pour hypothèse moyenne que 25% des salaires nets étaient consommés à l'extérieur du territoire donné. De la même façon, tout ce qui est lié aux taxes et fiscalités, hors taxes locales, sort du territoire et n'est donc pas pris en compte. Une analyse analogue a été faite en ce qui concerne les achats, d'où un coefficient variable en fonction du territoire.

L'impact direct net est beaucoup plus restrictif : il s'agit de définir très précisément ce qui est généré pour le territoire par l'équipement. Il convient de retrancher tout ce qui est apporté par le territoire à l'équipement et qui peut être assimilé à des effets de substitution, par exemple tout ce qui est lié aux subventions reçues par l'équipement, tout ce qui concerne les recettes et la billetterie correspondant aux résidents locaux, considérant que ces résidents locaux ont fréquenté l'équipement mais qu'ils auraient pu aller au cinéma ou consommer ailleurs sur le territoire.

### 2.2. L'impact indirect

Il y a deux méthodes pour évaluer ***l'impact indirect*** : interroger les commerçants du territoire concerné, les hôteliers/restaurateurs, pour connaître la source de leurs revenus, ou encore interroger les visiteurs à la sortie de l'équipement. C'est la méthode qui a été retenue car la plus pratique à mettre en oeuvre pour savoir où les visiteurs de l'équipement vont consommer et quelle va être la nature de leurs dépenses. Un questionnaire-type relativement simple a été mis en place avec un certain nombre de gestionnaires de sites. Avec deux ou trois interrogations par an il permet à ces derniers d'obtenir une visibilité à peu près claire de leurs publics, des modes de consommation de leurs visiteurs.

L'impact indirect total correspond à toutes les dépenses qui sont faites à l'extérieur de l'équipement, sur l'ensemble du territoire concerné, par les visiteurs.

L'impact indirect brut représente tout ce qui est capté par le territoire. Son évaluation permet de déterminer si l'effort consenti par la collectivité pour son équipement se révèle payant ou pas. Par exemple, si un élu fait un investissement important dans un équipement culturel et constate *in fine* que toutes les retombées économiques sont dirigées vers le territoire voisin, il adoptera peut-être une stratégie différente, en mettant en place une meilleure synergie entre son gestionnaire d'équipement, ses commerçants et ses autres prestataires de services touristiques et culturels.

La prise en compte de ***l'impact indirect net*** permet de restreindre l'analyse. Il s'agit de connaître les motivations qui ont amené le client à fréquenter l'équipement. Les trois cas suivants se présentent :

Dans le premier cas, le client s'est déplacé pour une autre raison que la visite de l'équipement. L'impact indirect net est alors de 0%. C'est par exemple le cas d'un visiteur venu visiter sa famille et qui, à l'occasion de ce déplacement, est

allé visiter tel ou tel équipement : il considère que le motif pour lequel il a visité l'équipement n'est pas l'équipement lui-même, mais le fait d'aller voir sa famille. Au contraire, dans le cas d'un visiteur déclarant qu'il a effectué le déplacement pour visiter cet équipement en particulier, la cotation est de 100%.

Pour les cas intermédiaires on prend en compte le rapport entre « temps actif de consommation » sur une journée et le temps consacré à la visite de l'équipement, en majorant celui-ci d'une demi-heure correspondant à une durée forfaitaire de déplacement.

Toutes ces données peuvent être visualisées dans des tableaux comportant les trois niveaux d'analyse : impact total, brut et net.

Il ne faut pas perdre de vue que cette démarche est une démarche expérimentale qui s'est faite avec un ensemble de gestionnaires de sites et, par suite, un ensemble de sites culturels de plus ou moins grande importance, publics et privés.

### 2.3. L'impact total net

L'impact total net correspond au total des impacts directs et indirects nets multiplié par un coefficient (en moyenne à 2,5) dépendant de la dimension géographique du territoire considéré et de sa densité économique.

## CONCLUSION

L'essentiel n'est finalement pas de connaître avec précision la mesure quantitative de l'impact économique mais de réfléchir grâce à la démarche d'évaluation mise en œuvre aux facteurs internes ou externes à l'équipement qui vont influencer sur cet impact.

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 3 : Patrimoine et développement : quels modèles, quels systèmes ?

*Sub-Topic 3: Heritage and development : models and systems***PATRIMOINE ET POLITIQUE PATRIMONIALE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALISÉE : ENTRE BIEN PUBLIC ET MARCHANDISE*****HERITAGE AND HERITAGE POLICY IN A GLOBALIZED ECONOMY : BETWEEN PUBLIC PROPERTY AND COMMODITY*****Annie HUMBERT-DROZ SWEZEY**

GREDIC-CNRS UPR 36 « Groupe de Recherches Européen sur la Diversité Culturelle » ; Université d'Orléans /  
GREDIC-CNRS UPR36 « European Research Group on Cultural Diversity » ; Orléans University  
[annie.humbert-droz-swezey@univ-orleans.fr](mailto:annie.humbert-droz-swezey@univ-orleans.fr) ; [annie.humbert-droz-swezey@wanadoo.fr](mailto:annie.humbert-droz-swezey@wanadoo.fr)

*Copyright : HUMBERT-DROZ SWEZEY A., « Patrimoine et politique patrimoniale dans l'économie mondialisée : entre bien public et marchandise », in Actes du Colloque Économie & Patrimoine du 02 au 05 novembre 2004, Université d'Orléans, Publications de l'Université d'Orléans, 2005 & CONSEIL de L'EUROPE, avec l'autorisation contractuelle (octobre 2003) du CONSEIL de l'EUROPE, Direction générale IV « Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport », Strasbourg, 2003-04, pour la propriété intellectuelle des concepts développés.*

**RÉSUMÉ**

Alors que le Conseil de l'Europe et l'UNESCO préparent – chacun - leurs nouvelles « *Convention-Cadre sur le Patrimoine culturel* » pour, respectivement, l'horizon 2005 (Conseil de l'Europe, Convention générale) et 2006 (UNESCO, Convention sur les industries culturelles), les travaux préliminaires de recherche qui sous-tendent ces conventions tendent de redéfinir le concept de patrimoine.

S'appuyant sur le caractère « public » - un construit social, et sur la notion de « bien public mondial » appliqué au patrimoine, et focalisant la problématique sur certains points comme la production de politiques patrimoniales versus la capitalisation de savoirs, leur appropriation versus la diffusion de la culture et la question des P.P.P. (participations secteur public/secteur privé) ; mais aussi sur les notions d'« environnement culturel et naturel » (cf. *Convention européenne du paysage* ratifiée le 1<sup>er</sup> mars 2004 par les États membres du Conseil de l'Europe), de cohésion économique et sociale, d'intelligence territoriale et de souveraineté co-responsable en matière de gestion du patrimoine, le nouveau concept du patrimoine s'ancre désormais dans une économie mondialisée, entre bien public et marchandise, entre droits culturels et droits civiques et sociaux.

Le patrimoine est désormais lié par diverses *Conventions* et accords de l'Organisation mondiale du commerce, O.M.C. qui ont, pour conséquence, une redéfinition des politiques patrimoniales. Ces dernières relèvent désormais du chevauchement et de l'imbrication des divers acteurs économiques aux niveaux local, régional, européen, mondial.

La politique patrimoniale territoriale dépend aujourd'hui d'un espace-temps qui s'est modifié au cours des vingt dernières années.

En effet, sont apparues :

- du point de vue de l'espace, les échelles européennes et internationales dans le cadre de la mondialisation des flux économiques, sociaux, informationnels et culturels ; et de la législation ;
- du point de vue du temps, la question primordiale de l'usage et du développement territorial durables, puisqu'il s'agit de préserver les intérêts des générations futures.

La Constitution européenne, adoptée par les chefs d'État de l'Union européenne des vingt-cinq en juin 2004 – mais non encore ratifiée – a spécifié de façon assez précise les nouvelles données du patrimoine et de la culture. L'Europe a une histoire et un patrimoine communs, relayés par l'Article 151 Titre XII (ex-128 ; ex-Titre IX) du Traité de Maastricht de l'Union qui stipule « des cultures des peuples mettant en évidence l'héritage commun ». Les politiques patrimoniales devront s'appuyer sur cet article 151, à savoir préserver la diversité culturelle et le dialogue interculturel.

## ABSTRACT

*While the Council of Europe and UNESCO are each preparing their new « Framework Convention on Cultural Heritage » for 2005 (Council of Europe, General contract) and 2006 (UNESCO, Convention on cultural industries), the preliminary research work underlying these conventions is attempting to redefine the concept of heritage.*

*The new concept of heritage is based on the « public » character of heritage – a social construct – and on the idea of « global public property ». It focuses on issues such as producing heritage policies versus capitalization of knowledge, appropriating versus disseminating culture, and raises the question of public/private sector participation, as well as the concepts of « cultural and natural heritage » (cf. European Landscape Convention, ratified 1<sup>st</sup> March 2004 by the member states of the Council of Europe). It also looks at notions of economic and social cohesion, of regional intelligence and joint sovereignty with regard to heritage management. It now finds its place in a globalized economy somewhere between public property and merchandise, between cultural rights and civic and social rights.*

*Heritage is now bound by various Conventions and agreements of the World Trade Organisation (WTO), resulting in a redefinition of heritage policies. These are now affected by the overlapping and interweaving of the various economic players at local, regional, European and world levels.*

*Regional heritage policy today is based on a concept of space and time which has changed over the last 20 year, notably:*

- With regards to space, the emergence of European and national levels within the context of the globalisation of economic, social, information and cultural movements, and within a legislative framework;
- With regards to time, the question of sustainable use and development has become a key issue, to protect the interests of future generations.

*The European Constitution, adopted by the 25 heads of State of the European Union in June 2004, but still not ratified, specified reasonably precisely the new situation of heritage and culture. Europe has a common history and heritage, as set down in Article 151 Title XII (ex Article 128; ex Title IX) of the Treaty of Maastricht, which evokes « the cultures of the Member States... at the same time bringing the common cultural heritage to the fore ». Heritage policies should be based on this article 151, in order to preserve cultural diversity and intercultural dialogue.*

## 1. LE RÔLE CENTRAL DU PATRIMOINE DANS LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ EUROPÉENNE (INTRODUCTION)

Dès la ratification du Traité de Maastricht instaurant l'Union européenne le 7 février 1992, l'Europe adopte le principe de « **L'unité dans la diversité** » culturelle.

Le patrimoine joue un rôle central au regard de la citoyenneté européenne et du respect des identités culturelles nationales et régionales :

« La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence **l'héritage culturel commun** » [cf. 15 Article 151 Titre XII du Traité d'Amsterdam entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999 (cf. 16 ex- Article 128 ; ex-Titre IX) du Traité de Maastricht de 1992, Union européenne & cf. 17 Article III – 280 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, 29 octobre 2004].

Dès le 5 septembre 2001, la Résolution du Parlement européen sur la coopération culturelle (n° 2000/2323INI) (cf. 11) instaure un véritable « **espace culturel européen** » dans l'Union.

De même, pour la Grande Europe réunie au sein du Conseil de l'Europe (45 pays, 800 millions d'Européens en 2003), la devise « L'unité dans la diversité » est la règle.

Le rôle attribué au patrimoine culturel européen est tout aussi essentiel, avec pour mission – ô combien difficile – du Conseil de l'Europe de prévenir les conflits armés en prônant le respect de la diversité culturelle [cf. 5 Convention (commune) sur la diversité culturelle du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, 2001], et en établissant un bilan des politiques culturelles des nations.

Dans la même perspective de défense d'un « **espace européen de sécurité et de paix** », une autre mission du Conseil est de préparer à la démocratie les futurs candidats à l'Union (Bulgarie, Croatie, Roumanie, Turquie) : les liens entre Conseil de l'Europe et Union sont donc très étroits.

## 2. L'APPORT DE LA CONSTITUTION EUROPÉENNE DE 2004 ET DE DEUX FUTURES CONVENTIONS DU PATRIMOINE CULTUREL DE 2005-06 AU CHAMP PATRIMONIAL

Dans le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* non encore ratifié par référendum national, mais signé le 29 octobre 2004 à Rome par les chefs des vingt-cinq États de l'Union, le patrimoine reste également au centre de tous les débats.

Ainsi, la *Constitution* - qui intègre au sein de sa Partie II le texte de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* de décembre 2002 (cf. 14) - prône « **La diversité des cultures** et des traditions des peuples d'Europe [...] dans le cadre de] **un développement équilibré et durable** [...] dans le respect [...] des **Chartes sociales** adoptées par l'Union. ».

Apparaît déjà ici la notion de développement durable afin de préserver le patrimoine culturel pour les générations futures ; et de cohésion économique et sociale.

Dans la *Constitution européenne*, la référence à l'héritage et au patrimoine chrétiens de l'Europe a été abandonnée - je cite « par une opposition largement partagée » - dans le *Préambule* du *Traité* (cf. 1 *Rapport d'information parlementaire n° 1476* Paris, Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, LEQUILLER P. dir., 3 mars 2004, p. 128).

Celle-ci est remplacée par « **Le patrimoine spirituel et moral** [...] les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité [...] » (cf. 17 *Préambule* de la Partie II de la *Constitution*). Cette prise de position des vingt-cinq continue de susciter de nombreux débats publics, liés notamment à l'entrée future de la Turquie dans l'Union, sachant qu'il faille - selon les opinions contre ou pour - privilégier une Europe historique ou une Europe en devenir.

Dans un avenir proche, les deux futures Conventions :

- *Convention-Cadre sur le patrimoine culturel du Conseil de l'Europe* (cf. 2) de type Convention générale (vers 2005) qui recentre le rôle du patrimoine sur son aspect « **bien public** », à savoir sur les valeurs, les identités, les croyances, les savoirs et savoir-faire, les traditions, la durabilité... Et
- *Convention-Cadre sur le patrimoine culturel de l'UNESCO* (cf. 13) de type Convention sur les industries culturelles (vers 2006) qui axe le patrimoine sur son aspect « **marchandise** » - ceci depuis la réintégration des États-Unis au sein de l'UNESCO en octobre 2003 après dix-neuf ans d'absence -

devraient renforcer le rôle central accordé au patrimoine culturel en Europe vis-à-vis de la citoyenneté.

Mais qu'entend-on exactement par « culturel » dans l'expression « patrimoine culturel », sachant qu'une nouvelle définition du patrimoine sera donnée en conclusion ?

La Culture n'implique pas seulement les Beaux-Arts mais aussi les identités, les langues, les religions, les croyances, les valeurs, les traditions, les savoirs et savoir-faire. Elle englobe également **la Science**.

Cette définition de la Culture - qui est celle de l'UNESCO - est commune à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et à l'UNESCO. Elle a été établie à partir du texte des droits des citoyens fondés par la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1948 (cf. 18) - dont le droit au progrès scientifique. Elle a été rédigée, à l'origine, par l'UNESCO, pour la Décennie du développement culturel des États (années 80).

Dans la nouvelle *Convention-Cadre sur le patrimoine culturel du Conseil de l'Europe* (cf. 2) en préparation, le patrimoine a trait au patrimoine culturel « classique » que sont les trésors nationaux, les monuments architecturaux, les arts ; mais concerne aussi **le patrimoine spirituel** de l'Homme et **le patrimoine biologique et naturel** des espèces vivantes.

## 3. L'INTELLIGENCE TERRITORIALE AU SERVICE DU PATRIMOINE, ENTRE BIEN PUBLIC ET MARCHANDISE

Le patrimoine culturel, ce sont :

- des biens culturels caractérisés par leur appartenance à l'espace public - les biens patrimoniaux sont des **biens publics** - et/ou
- des objets de consommation - les biens patrimoniaux sont des **marchandises**.

Dans un environnement économique mondialisé, ces biens - s'ils sont objets de consommation - tentent d'échapper aux règles du commerce international dictées par l'O.M.C., l'Organisation Mondiale du Commerce.

En exemples, les brevets pris sur le « vivant » comme ceux établis sur des séquences de gènes, pour servir aux travaux de fabrication de cellules thérapeutiques obtenues par clonage ; ou encore les droits obtenus sur la numérisation privée d'œuvres artistiques relevant du domaine public (musée).

À la fois biens culturels appartenant à l'espace public et objets de consommation relevant du domaine privé, les biens patrimoniaux « oscillent » entre **objets publics** et **marchandises**.

Car l'O.M.C. peut également – alors qu'elle encourage la « marchandisation » du patrimoine culturel - dicter des règles de protection de ce dit patrimoine :

- soit de protection de propriété matérielle comme les Trésors nationaux en 1948, (cf. 19 *W.T.O., G.A.T.T. General Agreement on Trade and Tariffs*, 1948 & 1994),
- soit de protection de propriété intellectuelle [Savoirs traditionnels en 2003 ; cf. 10 *A.D.P.I.C. Conseil aux Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce* (O.M.C.) « Diversité biologique et protection des savoirs traditionnels », Accords du 24 juin 2003].

Le texte des A.D.P.I.C. de 2003 sur les Savoirs traditionnels (**patrimoine immatériel**, cf. - 4) se veut être le prolongement des Accords de 1948 qui protègent les Trésors nationaux (**patrimoine matériel**). Il régit notamment les brevets pris sur des ressources biologiques et naturelles.

« La gestion du patrimoine et des politiques culturelles procèdent dorénavant de **l'intelligence territoriale** dans la perspective d'un développement durable équitable, ceci dans le but de fonder une « **écologie humaine** » » estime Daniel THEROND, responsable de la section *Patrimoine* de la Direction Générale IV « *Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport* » du Conseil de l'Europe (cf. 4, 4<sup>e</sup> *Entretiens du Conseil de l'Europe au Centre européen de Delphes*, Conseil de l'Europe, octobre 2001).

Selon lui, une politique patrimoniale peut être considérée comme un système ouvert intelligent regroupant, à la fois :

- des relations (*intra*) entre acteurs locaux, régionaux, nationaux publics/privés du patrimoine, et
- des relations (*extra ; inter*) d'un réseau international de partenaires régionaux, nationaux, européens et mondiaux ;

acteurs et partenaires étant imbriqués dans un environnement économique, informationnel et culturel mondialisé.

La politique patrimoniale relève de l'intelligence territoriale avec, comme matières premières, les ressources patrimoniales à conserver, à gérer, à valoriser et à pérenniser :

- d'une part, dans un contexte de dialogue interculturel ;
- d'autre part, dans une optique économique compte les besoins des générations futures comme nous l'avons dit.

#### 4. UN NOUVEAU CONCEPT POUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Depuis 2003, le concept élargi de patrimoine culturel intègre celui de **patrimoine immatériel** (cf. 12 *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* adoptée le 17 octobre 2003 par les États membres de l'UNESCO). Ce dernier regroupe les pratiques, les représentations et expressions, les connaissances et savoir-faire du patrimoine culturel « vivant ».

Depuis 2004, le concept englobe également celui de **patrimoine naturel** (cf. 3 *Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe* ratifiée le 1<sup>er</sup> mars 2004 par les États membres du Conseil de l'Europe). Ce dernier concerne le paysage naturel :

« Le paysage [...] qui participe de manière importante à l'intérêt général sur les plans culturel, écologique, environnemental et **social** et [...] constitue une ressource favorable à **l'activité économique** [...] concourt [...] à la consolidation de l'identité européenne [...] La protection, la gestion et l'aménagement du patrimoine impliquent **des droits et des responsabilités** pour chacun ».

Depuis août 2004, les études sur le concept de « **bien public mondial** » proposé par l'**O.N.U.**, Organisation des Nations-Unies (KAUL Inge, directrice de l'*Office of Development Studies, U.N.D.P United Nations Development Program - P.N.U.D. Programme des Nations Unies pour le Développement*) ont démarré avec la Banque mondiale.

Les biens publics mondiaux (cf. 9 KAUL I. dir., *Les biens publics à l'échelle mondiale, la coopération internationale au XX<sup>e</sup> siècle*, traduction Grunberg I. & Stern M.A., New York, Oxford University Press, 1999) concernés sont **la santé, l'environnement, l'éducation primaire, les savoirs et la culture** dans une certaine mesure (« bien public »).

Le concept de « bien public mondial » est créé dans le but de dégager des priorités de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde. L'éducation primaire devrait être le premier « bien public » protégé de la

marchandisation internationale, placé hors du champ des lois de l'Organisation mondiale du commerce dès 2008.

Les biens publics mondiaux répondent, dans la mesure du possible, aux critères de « non rivalité » (consommation sans rivalité), de « non exclusivité » (accès libre au plus grand nombre), d'information symétrique (producteurs - consommateurs), de durabilité (développement durable), de construit social, de questions d'externalités (public/privé).

Le fait que l'environnement, les savoirs et l'éducation culturels soient déjà considérés comme « biens publics mondiaux » encourage l'idée de proposer le concept d'« **environnement culturel** » (cf. 8 HUMBERT-DROZ SWEZEY A. dir., in *Premier & Second Rapports d'experts pour le Conseil de l'Europe, GREDIC-CNRS UPR36, octobre 2003*, p.8) pour caractériser le champ d'action économique du patrimoine et lui permettre d'échapper aux règles commerciales strictes de l'O.M.C.. On intègre ainsi la dimension économique et la problématique du développement durable équitable dans la notion de patrimoine culturel par le biais de l'« environnement culturel ».

Ce concept proposé par nous apparaît dans la définition suivante :

« *Le patrimoine culturel est un ensemble de richesses accumulées, que les Communautés culturelles considèrent comme le témoin et l'expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions. Continuellement réévalué et enrichi, le **patrimoine culturel est une ressource précieuse pour les générations présentes et à venir. Il englobe les biens matériels et immatériels, et l'environnement culturel*** ». (cf. 6 *Travaux préparatoires de la Convention-Cadre du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe, Strasbourg, mars 2004*).

Le concept d'« environnement culturel » est repris dans la future *Convention-Cadre sur le patrimoine culturel du Conseil de l'Europe* de 2005 en préparation (cf. 2). Celle-ci en donne une définition comme « relations (*intra & extra-inter*) entre des communautés ayant un rapport avec le patrimoine culturel et naturel ».

Ainsi, de nouvelles dimensions apparaissent dans le concept du patrimoine culturel comme :

- le **patrimoine immatériel** (cf. 12 *Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel de 2003*) ;
- le **dialogue interculturel, interreligieux et interlinguistique** (cf. 17 *Partie I, Titre III, Article 2-22 du Traité de Constitution pour l'Europe de 2004*) ;
- la **diversité culturelle** incluant la **diversité biologique** et **l'éthique**, selon la *Convention sur la diversité culturelle de 2001* établie par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO (cf. 5), et selon le *Préambule de la Partie II du Traité de Constitution pour l'Europe de 2004* (cf. 17) ;
- le **patrimoine naturel** selon la *Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ratifiée en 2004* (cf. 2) ;
- le nouveau concept de « bien public mondial » de l'O.N.U. ;
- le concept d'« environnement culturel » ;
- l'**usage des ressources** et le **développement territorial durables** basés sur des « règles de bonnes pratiques » pour satisfaire au critère d'« équité » vis à vis des futures générations ;
- la **cohésion économique et sociale** pour satisfaire au critère d'« écologie humaine » selon le terme de Daniel THEROND ;
- le concept de « **souveraineté co-responsable** » des États et Régions d'Europe, selon Philippe HERZOG député européen de l'Union (cf. 7 octobre 2003) basé sur l'avantage réciproque des partenaires ;
- les liens avec la **Société de l'information**, notamment certains accords obtenus entre l'Organisation mondiale du commerce, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

## 5. EN CONCLUSION : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU PATRIMOINE CULTUREL

Pour établir une véritable gouvernance du patrimoine culturel, on pourra :

- connaître les ressources patrimoniales et les valoriser, mais dans un contexte régional, national, européen, voire international ;
- les conserver et les valoriser, mais dans le cadre d'un « environnement culturel et naturel » à respecter et à gérer ;
- les pérenniser et les transmettre, mais en les considérant comme des matières premières à conserver dans une perspective d'usage et de développement territorial équitables durables se fondant sur une « *écologie humaine* » (Daniel THEROND) ;
- les gérer « en capitalisant les bonnes pratiques », mais dans une optique d'intelligence territoriale, de cohésion économique et sociale de la région voire du territoire national, européen, basée sur un dialogue interculturel, interreligieux et interlinguistique ;
- les gérer, mais en mettant en place des **PPP Participation Public/Privé** (Public/Private Participation ; terme consacré au Parlement européen) selon Philippe Herzog (cf. 7), en s'appuyant sur le concept de « souveraineté co-responsable » pour des participations au niveau européen ;
- enfin, établir une politique patrimoniale, mais « **en réseau** » avec les acteurs européens, régionaux et nationaux, en utilisant les moyens de la Société de l'information.

## BIBLIOGRAPHIE

Pour plus de lisibilité, cette bibliographie est classée par institutions.

- 1. ASSEMBLEE NATIONALE (France), Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, LEQUILLER P. dir., *Rapport d'information parlementaire n° 1476*, Paris, 3 mars 2004, p. 128.
- 2. CONSEIL de l'EUROPE, *Convention-Cadre sur le patrimoine culturel du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe, vers 2005.
- 3. CONSEIL de l'EUROPE, *Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe, 1<sup>er</sup> mars 2004.
- 4. CONSEIL de l'EUROPE, Direction Générale IV « *Éducation, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport* », THEROND D. responsable de la section Patrimoine D.G. IV, in *4<sup>e</sup> Entretiens du Conseil de l'Europe au Centre européen de Delphes*, Strasbourg, Publications du Conseil de l'Europe, octobre 2001.
- 5. CONSEIL de l'EUROPE/UNESCO, *Convention sur la diversité culturelle du Conseil de l'Europe/UNESCO*, Strasbourg & Paris, Publications Conseil de l'Europe/UNESCO, 2001.
- 6. CONSEIL de l'EUROPE, Travaux préparatoires de la Convention-cadre du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe, Strasbourg, mars 2004, document interne.
- 7. HERZOG P., député européen de l'Union européenne in *interview réalisée par A. Humbert-Droz Swezey*, Paris, octobre 2003.
- 8. HUMBERT-DROZ SWEZEY A., Premier & Second Rapports d'experts pour le Conseil de l'Europe, Convention-Cadre sur le patrimoine culturel du Conseil de l'Europe, Direction générale IV, octobre 2003, Groupe de recherches européen sur la diversité culturelle GREDIC-CNRS UPR365 & Université d'Orléans, Paris, p. 8, Rapport confidentiel Conseil de l'Europe à paraître en 2006.
- 9. KAUL I. dir., Head Office of Development Studies, U.N.D.P United Nations Development Program - P.N.U.D. Programme des Nations Unies pour le Développement, *Les biens publics à l'échelle mondiale, la coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle*, traduction Grunberg I. & Stern M.A., New York, Oxford University Press, 1999.
- 10. ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, A.D.P.I.C. Conseil aux Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce, *Diversité biologique et protection des savoirs traditionnels*, Genève, Publications de l'O. M.C., 24 juin 2003.
- 11. PARLEMENT EUROPEEN, *Résolution du Parlement européen sur la coopération culturelle*, Résolution n°2000/2323INI, Strasbourg, 5 septembre 2001.
- 12. UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris, Publications de l'UNESCO, 17 octobre 2003.
- 13. UNESCO, *Convention-Cadre sur le patrimoine culturel*, Paris, Publications de l'UNESCO, vers 2006.
- 14. UNION EUROPEENNE, *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, 8/8 Bruxelles, Publications des Communautés européennes, décembre 2002.
- 15. UNION EUROPEENNE, *Traité d'Amsterdam des Communautés européennes*, Bruxelles, Publications des Communautés européennes, 1999.
- 16. UNION EUROPEENNE, *Traité de Maastricht des Communautés européennes*, Bruxelles, Publications des Communautés européennes, 1992.
- 17. UNION EUROPEENNE, *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Bruxelles, Publications des Communautés européennes, octobre 2004.
- 18. UNITED NATIONS ORGANISATION, U.N.O., *Déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen*, New York, U.N.O. Publications, 1948.
- 19. WORLD TRADE ORGANISATION, W.T.O., G.A.T.T. General Agreement on Trade and Tariffs, *Accords sur les Trésors nationaux*, Genève, W.T.O. Publications, 1948 & 1994.

## Thème 1 : Le patrimoine levier de développement

*Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 3 : Patrimoine et développement : quels modèles, quels systèmes ?

*Sub-Topic 3: Heritage and development : models and systems*

## L'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE EN FRANCE : DES INITIATIVES DE L'ÉTAT AUX PROJETS POLITIQUES DES COLLECTIVITÉS

*HERITAGE ECONOMY IN FRANCE : FROM STATE INITIATIVES TO THE POLITICAL PROJECTS OF LOCAL AUTHORITIES*

*(Transcription de l'intervention du 2/11/2004)*

**Jean-Michel GALLEY**

Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à Secteur Sauvegardé  
[galley.jean-michel@wanadoo.fr](mailto:galley.jean-michel@wanadoo.fr)

## RÉSUMÉ

### LES CONSTATS

- Définir le patrimoine en France

***Monuments, villes et territoires, des limites sans cesse repoussées***

Il y a bien des caractéristiques nationales à la constitution du patrimoine et celles-ci sont directement à l'origine de ce que l'on nomme l'économie du patrimoine. La manière de désigner, de classer, c'est-à-dire de faire du patrimoine est liée à l'histoire de notre État post- révolutionnaire. La très forte proportion d'édifices ou de sites propriétés de l'État a imposé d'incontournables limites théoriques. De son étude à son entretien et sa restauration, ces critères d'identification du patrimoine sont à l'origine d'un mode de gestion et d'exploitation qu'il nous faut aujourd'hui resituer dans notre contexte contemporain. Enfin, l'évolution des quarante dernières années a permis de faire considérablement évoluer ces critères d'origine, notamment par l'accession au titre de patrimoine des centres anciens, des pôles industriels, des sites naturels...

- Les actions en faveur du patrimoine architectural, urbain et paysager

***La Sauvegarde et la Valorisation, un travail en équipe, une nécessité de mise en réseau***

La première préoccupation fut celle de sauvegarder, c'est-à-dire de restaurer ou réhabiliter le patrimoine. Pour cela on a cru pouvoir définir des critères intangibles de la sauvegarde, essentiellement liés au départ à la notion « d'état d'origine ». Ces critères à caractère historique se sont peu à peu appuyés sur des domaines lents à se structurer comme l'archéologie ou les techniques d'analyse chimique et physique. On en est venu aujourd'hui à un travail en équipe qui consiste à regrouper toutes les compétences nécessaires et à créer une meilleure continuité entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Cette expérimentation s'est particulièrement développée au travers des monuments appartenant à l'État, des procédures d'urbanisme patrimonial comme les Secteurs Sauvegardés et enfin pour la valorisation dans la mise en œuvre des conventions Villes et Pays d'art et d'histoire.

- L'économie comme résultat des politiques du patrimoine

### **La difficulté de l'évaluation et le besoin de nouveaux critères économiques pour le patrimoine**

Les secteurs du patrimoine identifiés ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'analyse systématique ni de mise en correspondance ou en corrélation permettant de parler d'économie du patrimoine au singulier. Non seulement il faut en redéfinir les limites, ce qui permettrait d'appliquer des critères de manière homogène, mais il faut aussi se dégager de bon nombre d'a priori qui masquent la réalité de l'économie du patrimoine.

Par mesure de facilité, la plupart des modèles d'analyse se sont portés sur des monuments ou des équipements culturels ou touristiques, laissant de côté la véritable économie générale du patrimoine.

Entre Culture, Tourisme, Urbanisme, Éducation, Équipement Structurants, chacun a tendance à calculer indépendamment ses dépenses et ses investissements en matière de patrimoine.

Quelles sont les révolutions théoriques à entreprendre pour dépasser le pragmatisme avec lequel chacun des acteurs abordent la question de l'économie du patrimoine?

## L'ACTUALITÉ

- Le projet politique garant de transversalité

### **La décentralisation entre accompagnement et transfert des ressources et des compétences**

VPAH et secteurs sauvegardés sont d'excellents indicateurs de la manière dont a lieu la mise en oeuvre concrète des lois de décentralisation. Toutefois, on aurait trop vite fait d'observer ces transferts comme des opérations à caractère strictement réglementaire ou mécanique. En fait, il s'agit de transformer des mesures coercitives ou des programmes d'action initiés par l'État en véritables projets politiques partagés entre tous les acteurs.

Pour ce faire, plusieurs échelons de dialogue entre l'État et les collectivités doivent être organisés (national, régional, départemental, avec au-delà les coopérations spécifiques comme l'interrégional ou l'international). L'interministérialité doit être renforcée, notamment entre le ministère de la Culture et ceux de l'Équipement, de l'Environnement, du Tourisme et de la DATAR.

Enfin, c'est à l'échelon communal et intercommunal de créer la mutualisation des ressources humaines et financières pour faire du patrimoine un véritable enjeu économique. La dernière étape consistera à mieux associer le secteur privé et l'ensemble des habitants.

- La force des réseaux et l'équilibre territorial

Entre aménagement et développement local, le débat national entre les réseaux doit favoriser la convergence et la compatibilité des objectifs afin de renforcer la continuité des projets patrimoniaux. Le rôle de l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à Secteur Sauvegardé se situe aussi dans la création de cette complémentarité avec les Pôles d'Économie du Patrimoine, les villes valorisant les métiers d'art, les Parcs Naturels Régionaux...

## ABSTRACT

### OBSERVATIONS

- Defining heritage in France

### **Monuments, towns and regions: pushing back the boundaries**

*There are many national characteristics which constitute our heritage and from which stem what is called the heritage economy. The way heritage is named and classified, in other words made, is linked to the history of our post-revolutionary State. The high proportion of buildings or sites which are owned by the State has imposed unavoidable theoretical limits. From the study stage to management and restoration, these identification criteria determine the methods for managing and developing the sites which now need to be put into a contemporary context. Finally, developments over the last forty years mean that these original criteria have evolved considerably, notably by putting the heritage label within the reach of old town centres, industrial centres, natural sites, etc.*

- Actions for architectural, urban and landscape heritage

### **Preservation and enhancement, team work, need for creating networks**

*The first concern was to preserve, i.e. to restore or rehabilitate heritage. To that end, it was thought that intangible preservation criteria could be defined, linked initially and essentially to the notion of « original state ». These historical criteria were based on fields such as archaeology whose analyses evolve slowly over time, and on physical and chemical analyses. Today the work is team-based, bringing together all the skills needed and creating greater continuity between the site owner and work supervisor. This has been particularly well-developed through State-owned monuments and town-planning heritage procedures such as protected areas (« Secteurs Sauvegardés »), and, with regard to improvements,*

through implementing the *Villes et Pays d'art et d'histoire* agreements.

- The economy as a result of heritage policies

**The difficulty of evaluation and the need for new economic criteria for heritage**

*The heritage sectors identified above have not been systematically analysed nor correlated to allow heritage economy to be spoken of as a single entity. Not only must the limits be redefined in order to apply the criteria homogeneously, but we must also rid ourselves of a considerable number of pre-conceptions masking the reality of heritage economy.*

*For the sake of simplicity, most analysis models are based on cultural or tourism monuments or facilities, ignoring the real general heritage economy.*

*The heritage costs and investments of culture, tourism, urbanism, education and amenity provision each tend to be calculated independently. What theoretical revolutions are needed to move beyond the pragmatism with which each player deals with the issue of heritage economy?*

## CURRENT SITUATION

- The political project guaranteeing transversality

**Decentralisation: supporting or transferring resources and responsibilities?**

*Villes et Pays d'Art et d'Histoire (Art and History Towns and Regions) and Secteurs Sauvegardés (protected areas) are excellent indicators of how decentralisation laws are implemented in practice. However, it would be too easy to see these transfers as purely statutory or mechanical operations. In fact, they involve changing coercive measures or State-initiated action programmes into real political projects shared by all the players. To this end, different levels of dialogue between State and local authorities must be organised (at national, regional or département levels, with specific partnerships at interregional or international levels). There needs to be greater inter-ministerial cooperation, notably between the Ministry of Culture and the Ministries of Public Works, Environment and Tourism, and the DATAR (Delegation for Regional Development and Action).*

*Finally, human and financial resources should be put to common use at the communal and intercommunal level in order to make heritage a real economic issue. The final step will be to improve links between the private sector and local residents.*

- Network strength and regional equilibrium

*Between environmental improvement and local economic planning, the national debate between networks should allow the harmonization and compatibility of objectives, leading to greater continuity in heritage projects. The *Villes et Pays d'art et d'histoire* and *Villes à Secteur Sauvegardé* also play a role in creating this complementarity with heritage economy centres, towns which encourage arts and crafts, regional natural parks, etc.*

## INTRODUCTION

Je vais essayer de montrer comment on s'est interrogé, au sein d'un réseau national, sur ce que peut être l'économie du patrimoine. Il en existe beaucoup de définitions différentes, qui ne se complètent ni ne se recouvrent jamais. C'est un puzzle dont toutes les pièces ont été fabriquées indépendamment les unes des autres et dont les formes sont difficiles à découvrir.

Je m'appuie sur deux expérimentations réalisées à l'échelon français qui ont été comparées avec celles menées dans certains pays européens dont l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Il s'agit du Réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire et d'un autre réseau, dont on a beaucoup moins parlé au niveau de l'économie du patrimoine, qui est celui des Villes à Secteur Sauvegardé.

Qu'est-ce que le patrimoine ? Je ne vais pas refaire ici un catalogue de ce qui est patrimoine ou pas. Tout le monde s'afflige, aujourd'hui, de constater que le patrimoine s'étend d'une manière quasiment virale. On ne sait jamais où cela va s'arrêter et beaucoup de gens s'inquiètent du « tout patrimoine ». Je crois que plutôt que de s'inquiéter de savoir si tout ce qui devient patrimoine en fait partie ou non, il vaudrait mieux s'intéresser à la façon dont on fait le patrimoine, dont on fabrique du patrimoine. L'architecture n'est pas du patrimoine, les savoir-faire ne sont pas du patrimoine, le folklore n'est pas du patrimoine : c'est nous qui transformons tout cela en patrimoine. Il existe donc forcément, à un moment donné, une entité qui prend une décision et déclare : « ça, c'est du patrimoine ».

Il s'agit donc d'un acte de désignation. Et d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre, on ne le fait pas de la même façon. Ainsi, on ne le fait pas de la même façon en Catalogne et en Castille. La manière de faire française naît d'une façon très affirmée au moment de la Révolution française : on fait alors du patrimoine en faisant de la politique, et vice-versa. Désigner du patrimoine alors, c'est bien faire de la politique, comme le prouve l'expression d'idées

comme celle-ci : « on va éduquer notre peuple en préservant notamment certains édifices qui représentent des moments de notre histoire et qui vont permettre à tout le monde de se souvenir de ce qui s'est passé ».

On a en France l'habitude d'identifier le patrimoine à des objets symboliques qui nous permettent de nous repérer politiquement. C'est pour cela qu'aujourd'hui, deux cents ans après la Révolution, je suis toujours un peu surpris - même si je trouve cela tout à fait normal en terme de marketing - de constater cette obsession du « phare ». Je la comprends : il nous faut un phare. Mais je me souviens aussi du panneau autoroutier « Cluny, phare du Moyen Age », et des gens arrivant à Cluny demandant : « Mais où est le phare ? ». Cluny est en plein Saône-et-Loire et il n'y a pas de phare à l'horizon. De plus, l'abbaye est aux trois quarts (pour ne pas dire aux quatre cinquièmes) détruite : il faut imaginer la déception des gens attirés par le panneau, arrivant et voyant un clocher important mais toujours pas de phare.

D'une certaine façon, faire de la politique aujourd'hui au travers du patrimoine, c'est fractionner les phares, casser les phares et faire en sorte que le patrimoine s'identifie un peu plus à des territoires et un peu moins à de simples emblèmes. Je crois que l'histoire du patrimoine français le prouve. N'avons-nous pas commencé par établir une série de listes de monuments historiques ? C'est comme cela que l'on a défini le patrimoine. Des hommes illustres, tels Mérimée et John Helduc, ont participé à cette tâche. C'étaient là des lettrés, des personnes qui inventaient le patrimoine. John Helduc a établi le premier dictionnaire du patrimoine et a pour cela créé un vocabulaire. Les services de l'Inventaire utilisent abondamment cet ouvrage malgré tout peu cité.

La notion de patrimoine, très emblématique, s'est fractionnée et a subi comme une évolution spatiale. C'est ce que j'appellerais, en fait, la « définition réelle et historique du patrimoine ». On a d'abord considéré les Monuments Historiques eux-mêmes, puis le périmètre des cinq cents mètres autour de ces derniers. Il faut imaginer la Bretagne avec ses menhirs et de semblables périmètres autour de chacun d'eux, imaginer l'implication de ce changement en terme de diffusion de la protection patrimoniale. Ensuite, dans les années 1960, après la guerre, on a commencé à parler des Secteurs Sauvegardés alors que certains considéraient que la destruction partielle des villes pouvait justifier d'en détruire encore un peu plus. La loi Malraux de 1962 a représenté un positionnement sur la conservation de ces centres anciens. Ainsi, au point de vue de ce que l'on considère comme patrimoine, on est passé du monument en tant que tel à un périmètre et à un quartier. Par la suite, dans les années 1983-1985, on a institué les zones de protection du patrimoine - des périmètres encore plus étendus, et notamment en milieu rural -, puis les sites évoqués par Madame Prats<sup>1</sup> à propos de la loi sur le littoral. On a fabriqué du patrimoine pour aménager, construire, loger, recevoir des visiteurs.

Le tourisme n'est presque qu'une retombée de cette fabrication du patrimoine. C'est pour cela que je crois que l'on doit savoir comment se constitue le patrimoine, comment on le fabrique selon les régions, selon les départements, selon les agglomérations. L'exploitation de ce patrimoine implique forcément d'en connaître les critères de « fabrication ».

Certaines actions se sont révélées plus ou moins structurantes dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie du patrimoine. J'envisagerai ici les deux réseaux avec lesquels je travaille.

## 1. LES SECTEURS SAUVEGARDÉS

Il est bon de sauvegarder, mais ce qui est peu connu, c'est que dans un secteur sauvegardé on ne fait pas qu'interdire. On incite. On cherche des investisseurs. On va à la rencontre des commerçants. On réalise ce que l'on appelait auparavant des « villes franches », c'est-à-dire des lieux où l'on ne payait pas certains impôts. Pour les propriétaires bailleurs prêts à acheter et louer en centre ancien, il existe des incitations financières assez fortes qui font que le patrimoine devient une véritable économie. Dans le cas de la rénovation d'un immeuble et de sa mise en location pendant un certain temps, il existe une mesure de défiscalisation, une exonération d'une partie des impôts. Cela signifie bien sûr que ces mesures s'adressent préférentiellement à une tranche particulière de la population. On est d'ailleurs en train de se demander si cette « économie du patrimoine » au sens propre d'argent épargné ne devrait pas être étendue des propriétaires bailleurs aux propriétaires occupants. Voilà une notion, en termes d'économie du patrimoine, qui devrait évoluer dans les deux ans à venir.

## 2. L'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES

Un autre aspect de cette notion d'économie du patrimoine concerne les efforts financiers à réaliser et leur visibilité. Comme on s'est beaucoup intéressé à la restauration du patrimoine, les coûts de restauration obsèdent la plupart des responsables politiques et techniques du territoire français. Ces coûts de restauration représentent en effet des millions d'euros, et pour les élus patrimoine signifie dépenses. Tous les élus adorent en secret la période où

l'on a détruit les remparts des villes et pestent quand il leur en reste parce que cela représente un coût d'entretien considérable. L'économie du patrimoine se situe aussi dans ces investissements colossaux, et comme on a beaucoup identifié le patrimoine au patrimoine monumental, on a beaucoup identifié le patrimoine à des dépenses colossales de restauration. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait un véritable consensus et un véritable partenariat pour l'entretien de ces gros monuments : ainsi le reste du patrimoine deviendra un enjeu visible pour les décideurs, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités.

### 3. LES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Ce dispositif est fondé sur la mise en œuvre d'une convention comportant quatre volets.

Le tourisme culturel. Ce dernier a suscité un important engouement parce que l'on voyait là – enfin ! - une source de recettes : « *qui dit tourisme dit recettes ; enfin quelqu'un qui parle de patrimoine en évoquant autre chose que des dépenses* ».

L'éducation des jeunes. Au départ, ce volet intéresse beaucoup moins les signataires, mais il doit permettre la formation très précoce d'une certaine conscience du patrimoine propre à la ville ou au pays concerné. C'est un certain investissement pour le patrimoine.

La mobilisation des habitants. C'est là, tout comme le concept d' « économie du patrimoine », un maître mot. Tout le monde évoque les habitants : « *on va associer les habitants, vive les habitants, que les habitants soient avec nous !* ». Les habitants sont là, ce sont les électeurs, ils vivent dans le patrimoine ou à côté. Ils le visitent. En France, on est très content de savoir que la première pratique culturelle des Français est la visite des Monuments Historiques. On a cependant oublié de dire que l'on avait comptabilisé parmi les visiteurs tous les scolaires. En dehors des Monuments Historiques, sur les visites liées à l'espace public, il y avait près de 350 000 jeunes, dans 75 Villes et Pays d'art et d'histoire (dans les années 1990). J'imagine quelle peut être cette proportion aujourd'hui.

Bref, on laisse ces habitants de côté, alors que ce sont eux qui font vivre le patrimoine, qui investissent et qui favorisent aussi cette économie du patrimoine.

La diffusion. Comment s'adresse-t-on au public ? Qu'est-ce qui est lisible pour le public ? Qu'est-ce qui fait le patrimoine pour le public ? Comment fabrique-t-on le patrimoine dans l'esprit de ce dernier ?

La diffusion de la culture est fondamentale. Une brochure (collection *Itinéraires du Patrimoine*) a été éditée sur les retables mayennais : cet acte de promotion est une forme d'engagement vers l'économie du patrimoine. Près de 85 retables mayennais se trouvaient indiqués dans cette brochure. Expérience faite avec l'un des animateurs du patrimoine de Laval, on constata que sur les 85 édifices concernés, 10 étaient ouverts et 70 étaient fermés. Les chercheurs avaient fait leur travail, mais qui s'était chargé (ou avait été chargé) de l'exploiter ? Qui fait l'économie du patrimoine ? Où trouve-t-on la clef de ce fameux retable, qu'on ne verra pas parce qu'on n'a pas souvent l'occasion de venir en Mayenne ?

Je crois que chacun doit bien réfléchir aux actions à mener en faveur du patrimoine, une fois celui-ci constitué et identifié, en fonction de l'ensemble de ses acteurs et de ses objets.

Un bon exemple pour moi est celui des parcs culturels de l'Aragon, qui sont absolument fantastiques parce que l'on arrive dans des endroits où il n'y a absolument personne (les touristes sont sur le littoral). Ce sont des endroits bien entretenus et où les gens vivent. Après tout, quel est le but de l'économie du patrimoine ? C'est d'obtenir que les gens (touristes et habitants) ne se concentrent pas tous dans les mêmes endroits, mais qu'ils soient répartis d'une manière homogène sur le territoire. Il me semble que là, véritablement, on donne une nouvelle définition de l'économie du patrimoine.

## NOTES

<sup>1</sup> Voir l'intervention de Mme Prats.

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development***1.1 : Le pari du patrimoine pour le développement local***Sub-Topic 1: The challenge of heritage for local development***TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES*

« *Brasilia, patrimoine de l'humanité : la préservation de la ville dans un contexte de développement durable* » Mme Maria DOMINICI (Université de Tours)

« *Le financement et la gestion du Patrimoine Culturel dans un contexte décentralisé : le cas de Castilla y Leon (Espagne)* » Mme Eva VICENTE (Université de Valladolid)

« *Un projet de développement industriel : une tonnellerie pour Tronçais* » M. Jean-Claude MICOT (Association « Tronçais... Patrimoine de l'Humanité »)

« *La démarche PEP, Pôles d'Economie du Patrimoine : cadre possible d'un aménagement culturel en Basse-Loire angevine et armoricaine et ailleurs dans le bassin* » M. Philippe CAYLA (Université d'Angers)

« *Les opérations grands sites : des laboratoires pour concilier protection et développement* » Mme Michèle PRATS (Ministère de l'Équipement)

**M. André Jean Marc Loechel**, président du « réseau européen des Villes Numériques »

Je souhaite demander à notre collègue brésilienne Mme Dominici, qui a évoqué lors de son intervention la ville de Brasilia, ce qu'elle pense d'un programme que nous trouvons, en Europe, tout à fait remarquable : le programme Cidade do Conhecimento (« Ville de la Connaissance »). Ce programme, développé par l'Université de Rio de Janeiro, trouve déjà un début d'application, grâce aux universitaires et avec la participation de l'Université de Bahia, dans des petites villes comme Pipa. Il porte l'idée que l'identité peut véritablement être, de façon très concrète, en s'appuyant comme vous le disiez sur les technologies de l'information et de la connaissance, un vecteur d'aménagement du territoire. Je souhaite savoir ce que vous en pensez.

**Mme Maria Céleste Dominici**, Université de Tours

Je crois que ces technologies de l'information et de la connaissance vont prendre une place très importante dans l'avenir. On a donné beaucoup d'importance au programme « Société de l'information ». Nous avons malheureusement rencontré des problèmes dans l'administration et la gestion de ce programme.

Il existe à Brasilia même un travail dirigé vers la création de la société de l'information. Il me semble que nous nous situons à un moment où il faut assembler les tiers secteurs et les entreprises privées, parce que l'entreprise d'informatique Brasilia est très puissante et la production très importante.

Le tiers secteur commence à travailler sur l'aménagement du territoire, ce qui est très important du point de vue de l'environnement. Je crois qu'il est nécessaire de faire cette liaison entre entreprises privées, tiers secteurs et aménagement du territoire. Il me semble que nous avons progressé en ce sens.

**M. Loechel**

Je pensais avant tout à la participation des universitaires (je crois que Mme Garcia Vitoria va en parler demain après-midi dans une intervention), lesquels utilisent aujourd'hui des technologies assez sophistiquées de transmission de savoir, d'éducation, d'apprentissage tout au long de la vie (comme nous le dirions dans notre langage européen aujourd'hui). Je voulais savoir ce que vous pensez de cet engagement universitaire sur le terrain ?

**Mme Dominici**

C'est extrêmement important. L'Université de Brasilia n'est pas encore très engagée, l'Université de Rio de Janeiro l'est davantage, mais je pense que le processus est déjà engagé à Bahia.

**Mme Laure Garcia Vitoria**, ARENOTECH, Réseau Européen des Villes Numériques, Observatoire Européen des Espaces Multimédia

Je souhaite poser une question à Mme Vicente, qui a évoqué tout à l'heure les modes de gestion du patrimoine en Espagne.

Vous avez évoqué le financement de la gestion patrimoniale dans votre région : pouvez-vous nous dire quel est le plan de financement européen dans la valorisation et la promotion du patrimoine de Castille et Léon ?

**Mme Eva Vicente**, Université de Valladolid

Tous les chiffres que j'ai présentés intègrent le financement européen.

**Mme Annie Humbert-Droz Swezey**, Université d'Orléans

Il me semblait qu'il existait une taxe sur le carburant pour le financement des Communautés Autonomes : est-ce vrai ?

**Mme Vicente**

Oui, mais en Catalogne.

**M. Loechel**

Je souhaite poser une question à M. Micot à propos du parc potentiel du pays de Tronçais. Nous avons eu l'occasion, au sein du réseau des Villes Numériques, d'accompagner de toutes petites agglomérations et des espaces tels que le vôtre, notamment dans le monde forestier. Vous parliez de phare, mais au-delà de la tonnellerie et de l'Énothèque, on nous a présenté une sorte de projection économique.

Il y a toujours deux impératifs, deux « potions » indispensables au développement régional à partir de ce genre d'endroit. Le premier concerne « les gens qui y passent », le second « les gens qui y sont ». En ce qui concerne « les gens qui y passent », je pense au Conseil Général du Doubs, par exemple, qui récemment a mis en place un système de GPS pour ceux qui traversent les forêts du département. Ce système permet d'écouter sur leur route des récits mythologiques, légendaires ou historiques. Vous évoquiez le personnage de César, ce dernier pourrait tout à fait faire l'objet d'un certain nombre de récits. Ce système n'est pas très coûteux et fonctionne assez bien dans toutes les régions qui ont mis cela en place. Cela reviendrait, somme toute, à l'exploitation de ce que vous nous avez dit.

Il est une deuxième composante toujours nécessaire pour les gens qui sont sur place. Je pense dans cette optique à nos amis scandinaves, notamment finlandais, qui ont souvent connu ce cas de figure du monde forestier, qui ont mis en place quelque chose qui fonctionne admirablement bien chez eux – il faudra y réfléchir en termes économiques à l'échelle de la France –, à savoir : la mise en place de ce qu'ils n'appellent pas des « télécentres » mais « des lieux d'inventivité ». En fait, ce sont les gens sur place qui se disent : « vues les contraintes économiques qui sont les nôtres, dans notre région, que pouvons-nous faire ? Comment est-ce que nous pourrions travailler avec des régions similaires ? Comment pouvons-nous commercialiser ensemble ? ». A partir de là, toute une série de régions scandinaves ont connu une nouvelle vitalité, avec notamment le développement du travail à distance pour les gens qui sont sur place.

Qu'avez-vous projeté dans ces deux domaines ?

**M. Jean-Claude Micot**, association « Tronçais... Patrimoine de l'Humanité »

Le premier point est le tourisme. Le tourisme lié pourrait s'amplifier parce que Tronçais reçoit de très nombreux visiteurs.

Je vous ai parlé de l'Énothèque parce qu'il me semble que ce serait là le moyen de réunir les plus grands crus en un seul lieu : les meilleurs crus produits, non seulement en France mais sur toute la planète, puisque c'est toute la planète qui vient à Tronçais pour se servir de son bois. Il faut que tout cela se mette en place. Nous avons à notre disposition des bâtiments qui ont deux siècles voire deux siècles et demi : tout à fait remarquables, ils pourraient très bien recevoir cette structure. Par ailleurs, il est effectivement tout un folklore autour du vin comme autour de la forêt : cette Énothèque serait partie intégrante d'une Maison de la Forêt où on retrouverait des informations sur le travail du bois et l'histoire du lieu.

La forêt de Tronçais a vraiment compté dans l'histoire en général. Vous avez vu quelle était sa superficie au Moyen Age : elle était le pôle où l'on trouvait l'énergie de l'époque, un peu comme un émirat d'aujourd'hui. Elle a servi le Bourbonnais, mais elle a aussi chauffé pour ainsi dire tout le nord de la France. Le port d'Orléans et l'Arc ligérien recevaient le bois par l'Allier, par le Cher et par le Loiret, bois qui était ensuite « expatrié ». C'est pour cela qu'il ne reste aujourd'hui, de cette masse considérable, que 10 000 hectares.

La forêt de Tronçais a marqué l'histoire de France parce qu'elle a donné une puissance considérable aux Ducs de Bourbon. Ils avaient l'argent, ils pouvaient lever des armées ; à force de lever des armées ils sont devenus connétables de France ; ils sont aussi devenus une dynastie régnante.

D'où le développement, chez les Valois, d'une grande jalousie. Les Valois enviaient cette manne économique aux Ducs de Bourbon, et ont essayé de se l'approprier. Cela a conduit à l'emprisonnement de François Ier. A l'origine de la chicane entre Bourbons et Valois, on trouve le Bourbonnais, on trouve Tronçais !

### **Mme Humbert-Droz Swezey**

Je souhaite vous poser une question concernant l'avenir de la région. Votre projet de tonnellerie pour l'œnologie est très intéressant, d'autant plus qu'il s'agit d'une région où le développement mériterait d'être soutenu. Mais pourquoi est-ce une association qui s'occupe de ce projet ? Ce n'est pas la bonne forme. Il serait plus approprié de créer un Groupement d'Intérêt Economique : un GIE obtiendrait des fonds structurels auprès du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne. Nous développons justement, pour 2005/2007, un nouveau plan de financement de fonds structurels. Je ne comprends pas du tout en quoi votre association peut faire avancer le projet. Peut-être pourriez-vous intervenir pour demander la création d'un groupement d'intérêt économique qui mettrait en relation l'ONF, et les sociétés de transports qu'il faut absolument développer sur la région Paris/Toulouse, notamment au bénéfice des viticulteurs.

Si vous voulez faire avancer votre projet, la première chose à faire est de créer un groupement d'intérêt économique et de faire du lobbying !

### **M. Micot**

Je suis tout à fait d'accord, mais il a fallu d'abord lancer l'idée. Nous nous sommes heurtés au départ à l'incompréhension des locaux, qu'il s'agisse des élus ou des habitants. Ils ont d'abord ressenti ce projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité comme quelque chose qui allait servir à leur prendre encore un peu plus cette forêt.

Depuis que nous avons présenté le projet de tonnellerie, ils s'impliquent ; ils ont compris qu'ils allaient revivre avec leur forêt. Nous avons suscité la sympathie des habitants ainsi que l'intérêt des élus. Nous pourrions reparler ensemble de la voie que vous proposez. Mais l'association créée n'a pas encore un an. Il faut que nous avancions pas après pas. Le bûcheron est comme le paysan, il n'avance pas très vite.

### **Mme Corinne Larrue**, Université de Tours

À qui la forêt appartient-elle ?

### **M. Micot**

Cette forêt est la première qui soit devenue le bien propre de la Nation. Elle a aujourd'hui le statut de forêt domaniale.

### **Mme Vitoria**

Vous disposez d'un patrimoine, d'une identité très forte. Vous nous avez parlé des Romains, mais c'est comme en Espagne ! André Jean-Marc Loechel nous a parlé de la Scandinavie, mais pourquoi aller si loin ? Il est en Europe même des modèles dont on peut s'inspirer, comme le modèle espagnol. En Castille et Léon, la participation public/privé a permis de créer le programme « Ville de la connaissance - Ville numérique ». Est en cours là-bas un travail de revalorisation du patrimoine... Par exemple, un site pour la revalorisation des sites romains de Léon vient d'être construit. On expérimente le GPS dans tous les transports de la ville.

### **M. Philippe De Carlos**, association Imp-Acte

Ce qui m'a intéressé dans l'intervention de M. Micot est la problématique dessinée entre l'économie d'une part et le patrimoine et la culture d'autre part. Entre ces deux domaines, le mariage est difficile, et il faut compter avec le rôle fondamental du politique et de son arbitrage. Le politique doit montrer sa capacité à maintenir une harmonie, c'est-à-dire à définir les rôles et devoirs de chacun. Je crois vraiment que cette harmonie-là est le fondement de l'économie du patrimoine – puisqu'il s'agit de la thématique de cette Université d'Été - et que si l'on veut vraiment lier les deux domaines, il faudra réfléchir à ce type de garantie, ou aux garanties que l'on pourra mettre en oeuvre, pour faire en sorte que l'un et l'autre s'accompagnent mutuellement, mais n'empiètent pas l'un sur l'autre.

### **M. Jean-Michel Galley**, association des Villes d'art et d'histoire et des Villes à Secteur Sauvegardé

A la suite des propos développés par Mme Prats je souhaiterais, plus que poser une question, faire trois petites remarques.

Tout d'abord, j'ai été un peu étonné de voir apparaître, dans la dernière intervention, le patrimoine industriel comme un facteur spécifique et de ne pas entendre mentionner, par exemple, le patrimoine militaire pour lequel les

emprises sont aujourd'hui très importantes et font l'objet de reconversions phénoménales. Il me semble que ce type de patrimoine pourrait être facilement mis en parallèle avec ce que vous avez évoqué comme étant les nouveaux points d'ancrage et de possibilités quant à l'économie liée au patrimoine. Il me semble que ce sont les villes qui sont avant tout concernées par ces emprises militaires très souvent cédées par le ministère de la Défense. Je remarque par ailleurs que nous présentons en France la spécificité d'avoir une dérogation aux lois de finances : le ministère de la Défense est le seul ministère qui récupère les ventes de son patrimoine.

Deuxième remarque. Monsieur Cayla a présenté les pôles d'économie du patrimoine (P.E.P.) en parallèle avec plusieurs autres procédures. Je soulignerai tout de même que les pôles d'économie du patrimoine sont une expérimentation. Il n'a jamais été prévu, au départ, d'en faire un véritable réseau : ce sont eux qui se sont mis en réseau. Le président de ce réseau est Monsieur Texier, ancien Directeur Régional des Affaires Culturelles en Poitou-Charentes, et désormais en région Rhône-Alpes. Ces pôles d'économie du patrimoine sont justement restés au stade de l'expérimentation. C'est ce qui explique qu'il n'y ait pas d'évaluation à leur sujet, à l'heure actuelle, de la part de la DATAR, ou bien qu'elle ait été tentée sans être menée à son terme.

Je trouve que l'expérience des pôles d'économie du patrimoine est particulièrement intéressante parce qu'elle n'a pas été guidée par un cahier des charges – contrairement aux Villes d'art et d'histoire –, mais qu'elle a comporté la prise en compte de diagnostics (ceux qui allaient créer le pôle d'économie du patrimoine). Elle entendait donc la prise en compte d'une étude qui n'existe pas, d'ailleurs, dans les autres procédures. Cela me semble important à noter, d'autant plus qu'aujourd'hui la DATAR a suspendu les pôles d'économie du patrimoine. Que les personnes qui s'y intéresseraient sachent que la procédure est interrompue. Désormais il y aura une expérimentation par an, menée conjointement avec les Pays d'art et d'histoire et les Pôles d'Economie du Patrimoine.

Pour terminer, je crois que nous sommes en train de changer radicalement de contexte. Ce séminaire se situe à un moment crucial (Madame Prats le soulignait aussi quant aux évolutions actuelles) : aujourd'hui et dans le cadre de la décentralisation, toutes les initiatives initialement prises par l'État (pôles d'économie du patrimoine, parcs naturels, Villes et Pays d'art et d'histoire, etc.) sont en train de « passer » aux collectivités. Le défi qui est le nôtre aujourd'hui est l'étude des modalités de cette passation, l'établissement des modes d'évaluation de ce qui a été fait (l'évaluation n'étant aucunement la garantie de connaître la recette pour savoir comment faire demain), la recherche d'un moyen d'éviter les superpositions. En effet, on observe aujourd'hui des territoires qui cumulent quatre à cinq procédures (Pays d'art et d'histoire, pôle d'économie du patrimoine, parc naturel régional) : à un moment donné, les élus ne comprennent plus très bien cette accumulation. De plus, les stratégies n'ayant pas été établies pour se rejoindre, on travaille aujourd'hui avec des procédures qui sont parfois « étanches » les unes par rapport aux autres. Le secteur associatif se trouve face à des problèmes insolubles puisque selon ces procédures et sur un même territoire, on a affaire à des gouvernances différentes. Je crois qu'aujourd'hui, pour les jeunes personnes qui sont ici et se posent des questions concernant la façon de développer l'économie du patrimoine, il est particulièrement important d'attirer l'attention sur ce changement complet de conditions d'exercice de l'économie du patrimoine. Nous sommes actuellement en train de tout remettre à plat : il leur appartiendra de trouver de véritables solutions.

### **Un intervenant**

Vous avez tout à fait raison de mettre en parallèle les emprises militaires et le patrimoine industriel. Je retiens avant tout la question du temps : il faut que ces espaces et ces bâtiments soient libérés, mais qu'il s'agisse de friches industrielles ou d'emprises militaires, il faut que cette libération survienne au moment où un projet se met en place sur le territoire. Cette concomitance n'est pas si facile à obtenir.

Il est également un besoin de méthode, parce que l'on ne peut pas réaffecter tout et n'importe quoi. Beaucoup de friches militaires ne sont ni des citadelles ni des arsenaux et n'ont aucune caractéristique architecturale remarquable. Que faire des champs de tir, des dépôts de munitions, etc. ?

Au titre toujours de la méthode, comment agir avec cette complexité d'acteurs qui ne va pas disparaître ? C'est sur ce point que je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. En dépit de la décentralisation, nous nous situons dans des relations d'acteurs qui sont extrêmement complexes. Il ne faudrait pas que les jeunes repartent en pensant que cela va être plus simple que ça ne l'est à présent.

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 2 : Patrimoine et attractivité économique

*Sub-Topic 2: Heritage and economic appeal***TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES*

« *Le tourisme dans les actions publiques locales : analyse de la mise en œuvre de la compétence tourisme des structures intercommunales d'agglomération* » M. Christophe DEMAZIERE, Université de Tours

« *La location de vélos sur l'axe ligérien en région Centre : diagnostic et prospective d'un micro-secteur de l'économie du tourisme sportif* » MM. José CHABOCHE et Régis DE REYKE (Université d'Orléans)

« *Patrimoine et attractivité économique du territoire Val de Loire* » M. Claude LANCRENON (Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret)

« *L'occupation du sol comme révélateur du patrimoine naturel du Val de Loire – Sologne* » M. Jean-Marie FOTSING (Université d'Orléans)

**M. André Jean Marc Loechel**, président du « réseau européen des Villes Numériques »

J'ai une première question à l'adresse de M. Lancrenon, question touchant à la gestion de la mémoire. Vous avez donné l'exemple du Pays Basque. Immédiatement après et, me semble-t-il, à très juste titre, vous avez évoqué les pôles d'excellence. On le sait, il y a une typologie très riche, en Europe, de ces pôles d'excellence. A quels exemples étrangers pensez-vous ?

Ma deuxième question concerne une apparente opposition, si je vous ai bien compris, entre numérisation et écrit. Vous avez dit très rapidement que vous préférerez l'écrit. Je souhaiterais savoir ce que vous entendez par là.

**M. Claude Lancrenon**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

Je n'oppose pas les deux formes. J'attire simplement l'attention sur cette idée communément reçue que la numérisation simplifie le fait de garder en mémoire. La réalité est plus complexe : l'évolution dans le temps des process fait que des données numérisées ne seront pas forcément si facilement lisibles demain. Contrairement à l'écrit, si on le préserve bien. Faisons aussi le nécessaire en termes d'archives numériques pour préserver la mémoire.

Je reprends votre deuxième point concernant l'attractivité des territoires et la séduction des talents. Étant canadien français, mes références sont plutôt canadiennes. Regardez par exemple la communication sur Internet d'une ville comme Ottawa ; regardez ce que font Montréal et Québec en ce moment pour attirer les talents.... Je ne suis pas sûr qu'en France, où l'on est très fermé les uns par rapport aux autres, on fasse la même chose (je m'excuse de le dire d'une manière un peu brutale).

La PME/PMI travaille sur le court terme ; le chef d'entreprise qui a misé tout son argent et a pris des risques énormes travaille forcément sur le court terme. Encore faut-il qu'il y ait des instances - et ça c'est le rôle du public - pour permettre à ces personnes, qui sont aussi membres du monde associatif, qui apportent toutes leur connaissances du territoire sur lequel elles vivent, qui cherchent à préserver un environnement qu'elles connaissent particulièrement bien, de dialoguer. Actuellement, tout est fait pour que ces gens s'opposent.

Il serait intéressant d'explorer pour le patrimoine la voie qui est ouverte dans les filières industrielles en termes de pôles d'excellence, ou de « clusters ». Les références que l'on peut citer à ce propos sont les études faites à l'Université de Neuchâtel, en Suisse, et les travaux de Xavier Greffe. Faut-il aller vers un « cluster patrimonial » ? Par rapport à l'enjeu que représente le patrimoine, n'y a-t-il pas de filières à explorer avec, peut-être, la Mission Val de Loire ?

**Mme Michèle Prats**, Ministère de l'Équipement

Je vais d'abord applaudir à ce qu'a dit Monsieur Lancrenon à propos des entrées de villes. En tant que secrétaire générale du Comité National des Entrées de Villes, je ne peux être que sensible à votre approche. Je souhaiterais pour ma part que l'on ait une véritable réflexion sur la revalorisation et la création de nouveaux paysages en entrée de ville, et sur l'utilisation de la publicité comme un vocabulaire architectural et urbanistique.

Je voudrais faire un commentaire sur l'intervention traitant de la location de vélos. Je crois qu'il y a une grande ambiguïté, chez les élus, sur les attentes en matière de vélo. Qu'est-ce qu'on attend ? Est-ce qu'on attend des véloroutes ? Des autoroutes à vélos ? Ce n'est pas sans poser des problèmes de paysages importants et je crois qu'il faudrait que l'on se penche d'abord sur les attentes du public. Les élus confondent très souvent deux concepts : celui du tourisme sportif ou du vélo sportif, et celui (qui est celui de la plupart d'entre nous), qui n'est pas du tourisme sportif, à mon avis, mais qui est tout simplement du tourisme, de la balade et de la découverte. Je crois que c'est ce que les gens attendent et ce que les étrangers voudraient venir voir chez nous. Si on leur propose des autoroutes, des infrastructures complètement dénuées d'attractivité, on est en train de tuer, une fois de plus, la poule aux œufs d'or.

**Mme Anne Collin-Delavaud**, Université Paris III

Étant géographe, je suis particulièrement sensible à l'intervention qu'a dirigé M. Fotsing, à cette évocation d'un travail sur cette dimension spatiale. Je pense qu'il serait intéressant d'évoquer également la dimension temporelle pour essayer d'aborder, à partir de votre projet de carte de valeur patrimoniale, les évolutions des paysages. Il n'y a que par cette approche que l'on peut le faire. Pouvez-vous nous parler du travail que vous avez fait, peut-être ailleurs que dans la région de la Loire ? Avez-vous déjà des cartes mises en place et prêtes ? Et pourquoi SPOT n'est-elle pas votre image préférée ?

**M. Jean-Marie Fotsing**, Université d'Orléans

Le temps qui nous était imparti nous a obligé à écourter notre propos. J'ai souligné dans l'introduction la dimension temporelle en montrant son importance et en disant que l'on n'allait pas l'aborder, que l'on mettrait l'accent sur la dimension spatiale – dimension spatiale qui devait nous permettre de restituer les principales composantes du paysage et de proposer ensuite des itinéraires qui prendraient en compte divers aspects du paysage, pour les intégrer. Par exemple, quand on parle de 800 kilomètres de routes, on ne sait pas quelle richesse patrimoniale est valorisée dans le choix des itinéraires. Ce choix des itinéraires doit prendre en compte l'imbrication des différents éléments de l'espace. C'est la raison pour laquelle notre propos a commencé par l'insertion du Val de Loire dans ce que nous avons appelé son « environnement », c'est-à-dire tout le profil ligérien depuis Nevers jusqu'à Nantes. Ensuite, on a extrait la partie qui a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, sur laquelle nous avons fait un classement (télé-détection).

Nous n'avons pas utilisé les données SPOT pour une raison assez simple. Premièrement, nous avons voulu travailler à une résolution moyenne, avec des images qui, généralement, peuvent être d'accès gratuit puisque les images LANDSAT TM sont gratuitement mises à disposition lorsqu'elles sont déclassées - c'est-à-dire lorsqu'elles ont plus de deux ans d'âge. Or, quand on voit la relative stabilité des paysages - en deux ans les transformations ne sont pas importantes - on peut, dans une vision globale, s'inscrire dans une dimension temporelle qui prend en compte cette résolution-là. On a envisagé et préparé ici des extraits d'images ICONOS à un mètre de résolution pour montrer les variations à l'échelle locale, images qui seraient régulièrement mises à jour sur un laps de temps assez court.

Le projet tel que je l'ai présenté est prospectif, parce que nos terrains sont d'abord des terrains tropicaux. Jean-François Faure termine sa thèse sur les dynamiques urbaines et périurbaines à Belem. Maxime Moreau travaille sur le rôle des acteurs associatifs en région Centre. C'est pourquoi nous avons, dans un propos volontairement transversal et pluridisciplinaire, essayé de faire le grand écart. C'est aussi un appel à la communauté scientifique ligérienne pour montrer la transposabilité des méthodes qui sont déjà opérationnelles ailleurs, puisque l'on a travaillé sur des fleuves comme l'Amazone et que l'on travaille en ce moment sur le Maroni et l'Oyapock, avec des méthodes qui seraient transposables sur des terrains immédiatement accessibles.

**M. Régis Réguigné**, adjoint au maire de la ville d'Olivet, président de la commission Développement urbain et cadre de vie

Je suis cycliste et élu : conseiller régional en région Centre pendant la période 1992/1998, et père de La Loire à vélo. Après deux échecs cuisants au Conseil Régional de la région Centre en 1994 et 1995, j'ai obtenu à l'unanimité, en région Centre et en région Pays de Loire, le vote en faveur de cette politique cycliste interrégionale, aujourd'hui inscrite dans une dimension européenne. La Loire à vélo est, à mon sens, le meilleur moyen de découvrir les patrimoines ligériens depuis Nevers jusqu'à Saint-Nazaire sans aucun problème ; non pas sur des autoroutes cyclables, et certainement pas dans le lit mineur de la Loire, mais beaucoup plus sur les levées, pour un tourisme familial, pour un tourisme calme, un tourisme qui vous permette de profiter de toutes les merveilles du Val de Loire et qui fasse synergie avec l'ensemble de ces merveilles. Bien sûr, on ne me retirera pas mon permis de conduire si je sors un tout petit peu joyeux d'une cave en Touraine ou en Anjou, mais le propos n'est pas là. Il s'agit d'une découverte essentielle à réaliser. Ce qui m'a

quelque peu choqué, tout à l'heure et malheureusement, c'est l'image négative apportée par nos loueurs de vélos à l'échelle des deux régions. Chers collègues sportifs et géographes, si vous descendiez le Danube en vélo, de Passau jusqu'à Vienne et jusqu'à Budapest, vous auriez là la preuve qu'avec une bonne organisation, et ce que vous appelez en conclusion une « synergie entre tous les acteurs » – notamment les loueurs –, tout se passe à merveille. Prenons donc dans le Val de Loire toutes les précautions pour que les 200 000 passants potentiels puissent le faire dans les meilleures conditions. Aussi, les loueurs de vélos, j'oublie ; le patrimoine à vélo, je garde.

**M. Michel Dardenne**, Agence d'Urbanisme, Agglomération orléanaise

Créer une relation entre patrimoine et activité économique nécessite d'abord de recenser le potentiel local. Ce n'est pas toujours évident, en particulier sur Orléans. Il y a un gros potentiel, mais ce dernier est à préciser et à connaître. Il faut ensuite l'exploiter, développer les atouts dont on dispose. Pour cela, il faut se faire connaître à l'extérieur. En fait, je crois que toutes les agglomérations françaises sont sur le même créneau : nous avons les mêmes problématiques partout en France. On constate que les agglomérations les plus fortes sont celles qui disposent d'un emblème. On connaît Paris grâce à la tour Eiffel ; on connaît Bilbao maintenant parce qu'il y a un musée ; toute ville est à la recherche d'un emblème fort pour jouir d'une image représentative à l'extérieur. On greffe beaucoup de discours sur la Loire, mais est-ce que la Loire peut être porteuse d'un emblème ? Dans tous les cas, est-ce que cet emblème pourrait spécifier une ville en particulier par rapport à ses « concurrentes » ou ses « complémentaires » ? On parle du Val de Loire : il y a plusieurs villes qui sont un peu concurrentes, qui pourraient profiter de cette image qu'offre la Loire et de son potentiel formidable, mais comment chaque ville pourra-t-elle se singulariser par rapport à cela ?

**Thème 1 : Le patrimoine levier de développement***Topic 1: Heritage, a lever for development*

Sous-thème 3 : Patrimoine et développement : quels modèles, quels systèmes ?

*Sub-Topic 3: Heritage and development : models and systems***TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES*

« *Retombées économiques des attractions touristiques à caractère patrimonial ou culturel : un modèle d'évaluation proposé par l'AFIT* ». Philippe MAUD'HUI (Responsable de la direction Ingénierie - Projet à l'AFIT - Agence française d'Ingénierie touristique)

« *Patrimoine et politique patrimoniale dans l'économie mondialisée : entre bien public et marchandise* » Mme Annie HUMBERT-DROZ SWEZEY (Université d'Orléans)

« *L'économie du patrimoine en France : des initiatives de l'État aux projets politiques des collectivités* » M. Jean-Michel GALLEY (Association des Villes d'art et d'histoire et des Villes à Secteur Sauvegardé)

**M. Bernard Lesueur, IUFM de Versailles**

Je souhaiterais dire quelques mots à la suite de l'intervention de M. Galley.

Je suis historien, et si je replace les communications entendues dans la journée dans l'ordre du temps, j'ai une impression de rupture. Je voudrais souligner ici des ruptures tout à fait récentes.

Si je reprends la définition du patrimoine et l'histoire du mot « patrimoine » - telle que vous l'avez donnée par exemple -, ce qui me paraît le plus important n'est pas tellement que la notion de patrimoine naisse sous la Révolution française mais que, si l'on repère effectivement dans les textes de l'Assemblée de 1790 le mot « patrimoine » ; ce terme disparaît ensuite complètement. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il a complètement disparu : on parle d'une part des monuments historiques et des sites, et d'autre part des Beaux-Arts.

Le mot « patrimoine » a réapparu hier - dans les années 1970-1980 -, par le biais du Conseil de l'Europe, et avec une étonnante vitalité. Tout le monde s'empare du patrimoine : il répond à l'époque à un besoin que Pierre Nora a bien analysé dans ses livres sur les rapports entre l'histoire et la mémoire. Ce mot « patrimoine » est donc bien tout récent. Il est d'hier. Qu'est-ce que trente ans dans notre histoire ? Et pourtant, aujourd'hui, on ne le remet plus en cause. Il connaît même, comme vous l'avez dit, une espèce d'émiettement. Que devient le patrimoine ? On ne se pose peut-être plus les questions fondamentales.

C'est la même chose pour les problèmes de l'économie. Depuis ce matin, on parle de l'économie du patrimoine comme si c'était quelque chose de tout à fait naturel. Nous venons d'écouter un exposé de détail sur l'économie du patrimoine ; si Malraux le pouvait (et peut-être le peut-il ?), il se retournerait dans sa tombe ! Lui qui a initié ce que vous avez évoqué par rapport au Ministère de la Culture n'a jamais eu cette intention ! Malraux n'a jamais imaginé des retours sur investissements ! Malraux n'a jamais imaginé des calculs économiques ! Au contraire ! Il s'agissait de placer de l'argent quasiment « à fonds perdus » parce qu'il était question de jouer sur l'identité, sur la sociabilité, de combler le manque que pouvait créer la perte des colonies, en particulier. C'était véritablement une vision des choses totalement opposée à la notion d'économie. Je suis frappé qu'aujourd'hui on ne se pose plus du tout la question de savoir si l'on doit mettre trois sous dans le culturel sans espérer de retours sur investissements. On ne se demande même plus si ce serait une attitude intelligente que de mettre trois sous dans le culturel sans espérer de retours sur investissements.

Je distingue également une rupture au niveau des liens entre la recherche et l'économie du patrimoine. Monsieur évoquait tout à l'heure un assentiment pour développer une recherche qui allait déboucher sur une mise en valeur. Ce n'est pas du tout ce qui se produit dans les phénomènes de patrimonialisation d'aujourd'hui ! Aujourd'hui, on a affaire à des gens qui font de la communication et délaissent les procédures de recherche. Je rappelle qu'il est, au sein

du ministère de la Culture, une association qui s'est développée il y a deux ans pour lutter contre ce que l'on appelle « la marchandisation du patrimoine ». Vous voyez, je dirais qu'il y a une rupture.

**M. Jean-Michel Galley**, association des Villes d'art et d'histoire et des Villes à Secteur Sauvegardé

J'ai travaillé au sein du ministère de la Culture pendant quelques années. Il y a eu à une époque un divorce complet entre la culture et le tourisme, parce qu'il y avait des vocabulaires que l'on n'employait pas. Je crois que c'est un tort. Il n'y a pas de vocabulaires interdits. Aujourd'hui, il y a des gens qui refusent de parler du lien social parce que certains se sont emparés de ça. On aime bien, en France, les batailles de mots, et chacun a les siens. Le vocabulaire est pour tout le monde et je crois que l'on ne délaisse pas du tout la recherche fondamentale dans les nouvelles démarches d'économie du patrimoine. Je vais vous citer un exemple concernant le réseau sur lequel je travaille. Dans les Villes d'art et d'histoire, tous les contenus des dépliants, des expositions, des brochures sont suivis par des historiens de l'art. Le problème est que l'on n'enseigne pas, en France, l'histoire des villes. On enseigne l'histoire de l'art, l'histoire de l'architecture, l'histoire de la musique..., mais pas l'histoire des villes. On s'explique dès lors la difficulté de mener, par exemple, une véritable recherche fondamentale. En Belgique ça se fait très bien, mais en France pas encore. Qu'enseigne-t-on dans les écoles d'architecture ? Le projet, la création, et cela n'est pas sans poser problème ! Même Viollet-Le-Duc avait des problèmes pour savoir avec quels architectes il allait travailler. Labrousse, architecte de la Bibliothèque Nationale, a laissé tombé la Collégiale de Mantes – travail dont il était chargé – sous prétexte qu'il était un créateur.

C'est là toute la difficulté de se situer entre l'Université, le ministère de la Culture et tous les services des villes où les compétences sont là aussi nécessaires ! On oublie trop ces dernières ! On est en pleine décentralisation : or qui s'occupe de la formation des personnels des collectivités territoriales, dans les régions, les départements, les villes ou les agglomérations ? Pourtant, ce sont eux qui, demain, vont avoir la charge du patrimoine. Dans le cadre de cette rencontre, on est entouré de beaucoup d'universitaires : il devrait y avoir une mobilisation générale des Universités en France, non pas pour que ces dernières assèment détenir la vérité, mais pour qu'elles s'engagent à travailler avec les agents des collectivités. Il devrait y avoir une mobilisation urgente ! Parce que dans cinq ans, il sera trop tard ! Les services seront déjà créés.

En ce qui nous concerne, nous essayons de créer des formations où se regroupent des chercheurs français et étrangers, qu'ils soient historiens, historiens de l'art ou parfois simples passionnés. Je n'ai pas parlé de ces gens, qui appartiennent à des associations et qui ont souvent protégé, recollecté. Il faut créer des équipes. Aujourd'hui, en France, les historiens sont là, les sociologues sont là, les archéologues sont là, etc. ; et on se plaint qu'il n'existe pas de connaissance générale. Si ces gens-là ne décident pas d'avoir une culture commune, c'est raté, et ils ne pourront pas venir se plaindre en disant que l'on n'a pas pris leurs revendications en compte.

Je reviens à présent sur cette idée de la disparition du mot « patrimoine ». Je crois que le mot, en tant que tel, n'est pas très important. Ce qui importe, c'est la manière dont on le fait, c'est la manière dont il est reconnu et c'est la manière dont il est soutenu, d'abord par l'État, et ensuite, aujourd'hui, par les régions et les autres collectivités qui comptent. Le « cultural heritage » des Anglais ne me gêne pas, même si les gens sont demandeurs d'un mot plus facile à traduire dans les dépliants, et plus compréhensible aussi. Je crois qu'il faut travailler avec la polysémie du langage. Je ne pense pas qu'il y ait de concepts arrêtés une bonne fois pour toutes... Mais vous êtes historien, je suis historien aussi, nous sommes justement habitués à désigner ! Nous sommes des gens qui nommons, et c'est souvent en nommant que l'on qualifie.

Je crois qu'en ce moment – 200 ans après l'apparition du mot, ce qui paraît beaucoup mais ne l'est pas – on lui donne du contenu et du sens. Est-ce que l'on se mettra d'accord sur un terme qui sera adoubé par l'Académie européenne ? Laquelle n'existe pas - bien heureusement pour nous d'ailleurs. Nous verrons !

**M. Philippe De Carlos**, association Imp-Acte

Suite à toutes ces interventions, je retiens trois éléments et je pose une question.

Le premier élément à retenir serait la nécessité d'une vision globale pour guider l'action locale et, par suite, la nécessité de disposer d'un véritable outil d'expertise. C'est pour cela que l'intervention de Monsieur Jean-Marie Fotsing m'a extrêmement intéressé. Je pense que si j'étais un élu, ce serait le genre d'outil que j'utiliserais pour guider mon action dans la durée.

Le deuxième point qui importe est la nécessité de poser un cadre éthique qui permette de maintenir un juste équilibre entre le champ économique et les champs culturels et environnementaux, voire de préserver ces derniers face au champ économique, puisque les uns s'inscrivent dans la longue durée et l'autre dans la courte durée.

Troisième point : je rejoins la personne qui a parlé tout à l'heure et tendrais à dire qu'il est effectivement des choses qui ne sont pas mesurables, comme l'éducation. On investit dans l'éducation : c'est un investissement différé, réalisé sur le long terme ; cela veut dire que l'on peut très bien avoir un investissement qui paraisse consenti à fonds perdus dans le temps court, mais connaisse des retours sur le long terme.

C'était là les trois éléments que je voulais brièvement aborder.

Une question naïve à présent : on a parlé de Villes et des Pays d'art et d'histoire, mais qu'en est-il des villages ? C'est une boutade ! Je veux dire par là que c'est un label que l'on a donné à certains endroits, mais finalement on a beaucoup de villes d'art et d'histoire qui ne sont pas recensées en tant que telles, beaucoup de villages qui ne le sont pas en tant que tels ; peut-être que cette dénomination, à un moment donné, pose question ?

**M. Galley**

Le label « Ville d'art et d'histoire » ou « Pays d'art et d'histoire » est délivré par le ministère de la Culture sous l'égide d'un conseil national composé de douze personnes (quatre élus, quatre représentants d'administrations et quatre experts, dont des historiens). Ils sont là pour donner leur avis. Les « Pays d'art et d'histoire » sont des groupements de communes, souvent de toutes petites communes, c'est donc extrêmement difficile à faire. J'ai écouté avec attention l'intervention de M. Demazière sur les liens entre intercommunalité et patrimoine. C'est ce qu'il y a de plus compliqué à faire. C'est normal : au niveau local aussi, chacun dit du patrimoine que c'est le sien. Imaginez ce que cela donne, au niveau local, quand il faut que le patrimoine de chacun devienne le patrimoine de l'agglomération et que tout le monde n'est pas forcément d'accord avec cela.

Aujourd'hui, les villes petites et moyennes ont aussi un rôle à jouer. Je crois qu'il est extrêmement important d'étudier la dynamique et la qualité d'action des villages, des bourgs, des centres-bourgs... Il y a un label qui s'appelle « Les petites cités de caractère en Bretagne » ... Ça vaut ce que ça vaut ! Je vous vois les yeux au ciel. Mais s'il n'y avait pas eu cela...

Pour la restauration du patrimoine, il faut des initiatives de toutes natures. Il n'y a pas les bons d'un côté et les méchants de l'autre - on voit trop d'exemples comme ça à la télévision ; trop de gens qui font de la politique selon cette vision. Aujourd'hui, si nous voulons qu'il y ait une mobilisation autour du patrimoine – et on parle ici d'économie – il faut forcément qu'à un moment donné on tienne compte de différents types d'initiatives ! Et même d'initiatives qui viennent par exemple de certains groupes commerciaux, de certains investisseurs que les gens de la culture regardent arriver comme le loup dans la bergerie. Si un investisseur arrive, tout le monde conseille à tout le monde : « Non ! Vous n'allez pas travailler avec quelqu'un comme ça ! ».

Par ailleurs, les initiatives devraient être mutualisées. Vous me disiez, tout à l'heure, que chacun connaît sa petite chapelle, son petit monument, etc. Ne s'occuper que d'elle ou de lui, ce serait agir comme les viticulteurs qui ne boivent que leur vin ! Il faut mettre en réseau et, comme vous le disiez très bien, il faut que les gens connaissent les expériences des uns et des autres, pas tant pour les juger que pour essayer de s'en nourrir. Et donc, les villages ne sont pas laissés de côté pour autant.

# Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine

*Topic 2: Managing,  
exploitation, valuation and  
promotion of heritage*

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 1 : Teneur culturelle, valeur économique

*Sub-Topic 1: Cultural content, economic value***L'ARTISANAT DU BÂTIMENT ET L'ÉCONOMIE DU PATRIMOINE BÂTI***THE ECONOMY OF ARCHITECTURAL HERITAGE***Yves TOMASI**CAPEB Centre  
[capeb-28@wanadoo.fr](mailto:capeb-28@wanadoo.fr)**RÉSUMÉ**

Cette présentation exposera les résultats d'enquêtes réalisées à l'initiative de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) auprès d'entreprises artisanales intervenant régulièrement sur du patrimoine bâti. Les chiffres indiqués sont parfaitement transposables aux 12 626 entreprises artisanales du bâtiment que compte la Région Centre. Celles-ci réalisent 65% du CA (chiffre d'affaires) régional du bâtiment. En outre, 70% du CA régional du marché de l'entretien rénovation (dont font parties les interventions sur le patrimoine) est réalisé par ces entreprises.

Un nombre relativement restreint mais significatif d'entreprises intervient sur ce marché. Ainsi, notamment 10% de l'ensemble des entreprises sont intervenues sur des chapelles et églises, 13% sur des châteaux, hôtels particuliers et manoirs, et 9% sur des fermes.

10% de l'ensemble des entreprises ont participé à un chantier dirigé par un Architecte des Bâtiments de France. Les chiffres sont bien moins importants pour des chantiers menés par les autres catégories d'architectes intervenant sur le patrimoine. Les artisans ont souvent un rôle de prescripteur et de maître d'œuvre.

La nature du bâti sur lequel l'intervention a lieu est principalement à 53% du logement individuel, 12% de bâtiments agricoles, 18% des bâtiments religieux.

Est considérée comme un chantier de patrimoine toute intervention sur un bâti antérieur à 1940, sans tenir compte d'un éventuel classement. Si l'on tient compte de ce dernier, les interventions les plus fréquentes sont réalisées sur des monuments historiques classés. Des interventions fréquentes sont réalisées sur les ouvrages construits entre le 17<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle.

65% des chantiers sont réalisés par une clientèle de particuliers mais les marchés privés ne représentent que 59% du coût des travaux. Même si les marchés privés sont plus nombreux, les marchés publics offrent en moyenne des enveloppes financières plus importantes. Les interventions portent à plus d'un tiers sur les façades et la couverture, mais également pour une part significative sur les structures verticales et horizontales, les menuiseries et les aménagements intérieurs. Les matériaux de pays ou les matériaux de réemploi sont très fréquemment utilisés.

L'essentiel des interventions ont une durée de 15 jours à 6 mois. L'intervention sur le patrimoine bâti nécessite une démarche et des compétences particulières. Sensible à la nécessité d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs compétences et de les aider à valoriser leurs savoir-faire auprès de la clientèle, la CAPEB a privilégié la démarche d'identification par la création d'un CIP Patrimoine (Certificat d'Identité Professionnel).

## ABSTRACT

This presentation shows the results of surveys carried out for the CAPEB (Confederation of Craftsmen and small building firms) in small-scale firms regularly working on architectural heritage.

**I – Regional Data:** The figures shown can readily be applied to the 12,626 small-scale firms in the building trade in the Centre Region. These firms account for 65% of the regional turnover of the building trade. They also account for 70% of the regional turnover of the upkeep and renovation market (including heritage work).

**II – Proportion of firms involved:** A relatively small but significant number of firms work in this market. For example, between May 2002 and May 2003, 10% of firms worked on chapels and churches, 13% on chateaux, private houses and manors, and 9% on farmhouses. 10% of these firms worked on a site supervised by an Architect of Bâtiments de France (Official architect for historic monuments) between May 2002 and May 2003. These figures are much lower for sites supervised by other categories of architect involved in heritage. The building firms often play a prescriptive and supervisory role.

**III – Architectural characteristics:** The type of building involved is mainly private housing (53%), religious buildings (18%), farm buildings (12%).

A heritage building site includes any work carried out on a building earlier than 1940, irrespective of whether it is listed or not. If listing is taken into account, the most frequent work carried out is on listed historic monuments. Work is frequently carried out on 17<sup>th</sup> and 18<sup>th</sup> century buildings, 9% of building firms (approx. 27,000) having worked on such buildings between May 2002 and May 2003. Four per cent of firms (12,000 firms) worked on 14<sup>th</sup> to 16<sup>th</sup> century buildings.

**IV – Markets and clients:** 65% of building sites are privately owned, but the private market only accounts for 59% of the cost of the work. Although the private market is bigger, the public market generally provides larger budgets. More than a third of the work is on facades and roofs, but a significant proportion is also on walls and flooring, joinery and interior fittings. Local and recycled materials are often used. Most work lasts from 15 days to 6 months.

**V – Heritage CIP (Professional Identity Certificate):** Work on architectural heritage requires specific procedures and skills. Conscious of the need to help firms up-grade their skills and improve their image, the CAPEB (Confederation of Craftsmen and small-scale building firms) has created an identification procedure - the CIP Patrimoine (Certificate of Professional Identity for Heritage).

The objectives of the CIP Patrimoine are:

- To improve the firm's image in the eyes of public and private clients;
- To promote the holder's skills and know-how in the field of historic buildings

Requirements of the CIP Patrimoine:

- To be a qualified craftsman and hold the CIP for his trade
- To have at least three site references for buildings earlier than 1940 (in the previous two years)
- To have followed a 4-day training course. The aims of this course are to improve knowledge of history and architectural culture; to finalize tenders for the historic building market; to identify heritage procedures and partners.

## INTRODUCTION

Cette présentation expose les résultats d'enquêtes réalisées à l'initiative de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) auprès d'entreprises artisanales intervenant régulièrement sur du patrimoine bâti.

### 1. DONNÉES RÉGIONALES

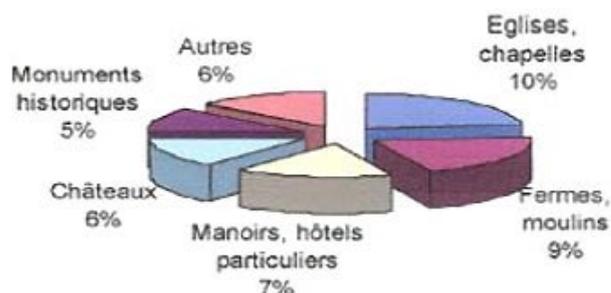
Les chiffres indiqués sont parfaitement transposables aux 12 626 entreprises artisanales du bâtiment que compte la Région Centre. Celles-ci réalisent 65% du CA (chiffre d'affaires) régional du bâtiment. En outre, 70% du CA régional du marché de l'entretien rénovation (dont font partie les interventions sur le patrimoine) est réalisé par ces entreprises.

### 2. PROPORTION D'ENTREPRISES INTERVENANTES

Un nombre relativement restreint mais significatif d'entreprises intervient sur ce marché.

Ainsi, notamment 10% de l'ensemble des entreprises sont intervenues sur des chapelles et églises, entre mai 2002 et mai 2003 13% sur des châteaux, hôtels particuliers et manoirs, et 9% sur des fermes.

10% de l'ensemble des entreprises ont participé à un chantier dirigé par un Architecte des Bâtiments de France entre mai 2002 et mai 2003.



Source : enquête CAPEB / I+C juin 2003  
 Autres : musées, théâtres, ponts, remparts, tours, puits, lavoirs, fonta

Proportions d'entreprises artisanales intervenues au cours des 12 derniers mois sur les principaux bâtiments et ouvrages du patrimoine

Les chiffres sont bien moins importants pour des chantiers menés par les autres catégories d'architectes intervenant sur le patrimoine. Les artisans ont souvent un rôle de prescripteur et de maître d'œuvre.

Responsable	Moins de 10 salariés	10 à 20 salariés	Ensemble
Architecte des Bâtiments de France	10%	14%	10%
Architecte du Patrimoine	4%	3%	4%
Architecte en Chef des Monuments Historiques	3%	2%	3%

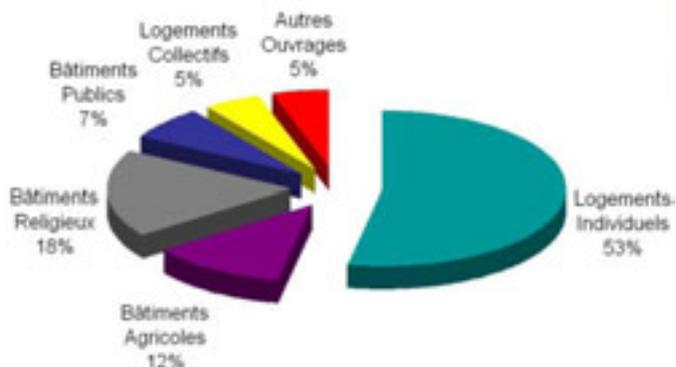
Proportions d'entreprises artisanales intervenues au cours des 12 derniers mois selon le responsable du suivi de travaux  
 Source : enquête CAPEB / I+C juin 2003

### 3. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

La nature du bâti sur lequel l'intervention a lieu est principalement (53%) du logement individuel, 18% des bâtiments religieux, 12% de bâtiments agricoles.

Est considérée comme un *chantier de patrimoine* toute intervention sur un bâti antérieur à 1940, sans tenir compte d'un éventuel classement.

Si l'on tient compte de ce dernier, on constate que les interventions les plus fréquentes sont réalisées sur des monuments historiques classés.



Nature du bâti selon sa destination d'origine  
 Source : enquête Patrimoine CAPEB novembre 2000

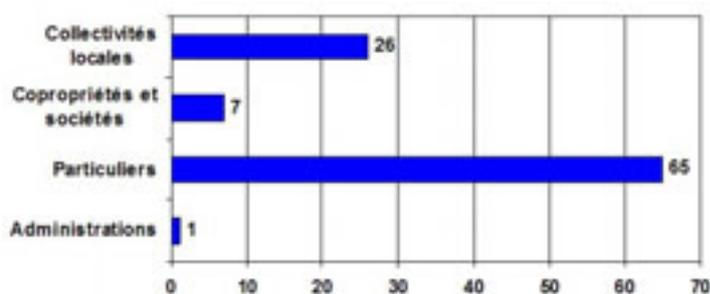
#### **Cadre réglementaire :**

Cadre réglementaire	Répartition des bâtis protégés dans l'échantillon
MH classés	40%
MH inscrits	31%
Secteur sauvegardé	18%
Abords de MH	5%
Sites classés ou inscrits	2%
ZPPAUP	2%
Règlements de POS en quartiers anciens	1%
Sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial	1%

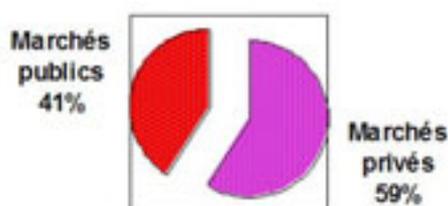
Des interventions fréquentes sont réalisées sur les ouvrages construits entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. 9% des entreprises artisanales (soit environ 27 000) sont intervenues entre mai 2002 et mai 2003 sur des ouvrages datant de ces XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. 4% des entreprises artisanales (soit 12 000 entreprises) sont intervenues sur des ouvrages construits entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle.

## 4. MARCHÉS ET CLIENTS

65% des chantiers sont réalisés pour une clientèle de particuliers mais les marchés privés ne représentent que 59% du coût des travaux. Même si les marchés privés sont plus nombreux, les marchés publics offrent en moyenne des enveloppes financières plus importantes.



Répartition des chantiers par type de clientèle



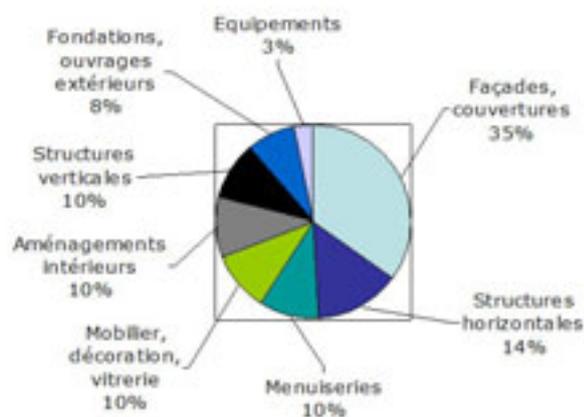
Répartition du coût des travaux par type de clientèle. Source : enquête Patrimoine CAPEB novembre 2000

Les interventions portent à plus d'un tiers sur les façades et la couverture, mais également pour une part significative sur les structures verticales et horizontales, les menuiseries et les aménagements intérieurs.

Les matériaux de pays ou les matériaux de réemploi sont très fréquemment utilisés. L'essentiel des interventions ont une durée de 15 jours à 6 mois.

### Durées d'intervention

De 1,5 jours à 15 jours	<b>19%</b>
De 16 jours à 1 mois	<b>21%</b>
De 1 mois et 1 jour à 2 mois	<b>24%</b>
De 2 mois et 1 jour à 6 mois	<b>26%</b>
De 6 mois et 1 jour à 8 ans	<b>10%</b>



Nature des interventions  
Source : enquête Patrimoine CAPEB novembre 2000

## 5. LE CIP PATRIMOINE

L'intervention sur le patrimoine bâti nécessite une démarche et des compétences particulières. Sensible à la nécessité d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur compétences et de les aider à valoriser leurs savoir-faire auprès de la clientèle, la CAPEB a privilégié la démarche d'identification par la création d'un CIP Patrimoine (Certificat d'Identité Professionnelle).

Finalités du CIP Patrimoine :

- Valoriser son entreprise auprès des donneurs d'ordres publics et privés ;
- Faire connaître ses compétences et ses savoir-faire dans le domaine du bâti ancien.

Exigences du CIP Patrimoine :

- Avoir la qualité d'artisan et le CIP dans son métier ;
- Disposer d'au moins trois références de chantier sur du bâti antérieur à 1940 (dans les deux dernières années) ;
- Avoir suivi le stage de formation (quatre jours). Les objectifs de cette formation sont l'amélioration des connaissances en histoire et en culture architecturale ; la finalisation de l'offre de travaux pour des marchés de bâtis anciens ; l'identification des procédures et des partenaires du patrimoine.

## Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine

*Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 1 : Teneur culturelle, valeur économique

*Sub-Topic 1: Cultural content, economic value*

### L'HÔTELLERIE-RESTAURATION DANS LES MURS DU PATRIMOINE : LA SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE FRANCE PATRIMOINE ET SON CONCEPT

*HOTELS AND RESTAURANTS IN HERITAGE PROPERTIES : THE HOTEL COMPANY FRANCE*  
PATRIMOINE

**Régis GLORIEUX**

Société France Patrimoine

<http://www.hotels-francepatrimoine.com>

[glorieux@hotels-francepatrimoine.com](mailto:glorieux@hotels-francepatrimoine.com)

## RÉSUMÉ

### **Le concept de France Patrimoine**

- l'accueil d'une clientèle résidentielle dans des Monuments Historiques ouverts au public
- l'adaptation à une clientèle diversifiée
- des prestations hôtelières complètes et des activités culturelles
- l'exploitation de fonds de commerce dans des bâtiments appartenant à des collectivités publiques ou à des propriétaires privés
- un objectif d'une vingtaine d'établissements dans les 5 ans
- *France Patrimoine* et les autres concepts hôteliers voisins

### **Un concept déjà expérimenté qui répond à un besoin durable**

- un établissement pilote en activité depuis dix ans : l'Abbaye Royale de Fontevraud
- un produit adapté à l'évolution durable de la demande touristique
- une réponse adaptée aux problèmes des propriétaires de Monuments Historiques

### **Les établissements France Patrimoine en activité et en cours de réalisation**

- l'Abbaye Royale de Fontevraud (Fontevraud - Pays de Loire)
- la Petite Verrerie (Le Creusot - Bourgogne)
- le Couvent Royal de Saint Maximin (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- l'Abbaye École de Sorèze (Sorèze - Midi-Pyrénées)
- l'Hôtel du Jeu de Paume à Chantilly (Chantilly - Picardie)
- Le Château et les Grandes Écuries de Chantilly (Chantilly - Picardie)
- Le Château de Chambord (Chambord - Centre)
- Le Château-Fort de Sedan (Sedan - Champagne Ardenne)
- La Cour du Roy (Saint Louis - Alsace)

FRANCE PATRIMOINE est une marque déposée par la Société Hôtelière France Patrimoine en 1987, renouvelée

en 1997, pour la réalisation d'opérations hôtelières dans des monuments historiques où se poursuit également une activité culturelle.

Le but de FRANCE PATRIMOINE est de valoriser et de promouvoir le patrimoine culturel français, notamment :

- de rechercher et de réhabiliter ou faire réhabiliter des sites et monuments ayant une valeur architecturale, historique et/ou culturelle, pour les rendre aptes à l'accueil et à l'hébergement de visiteurs et de participants à des activités culturelles, touristiques et professionnelles.
- de monter et de produire, ou de faire monter ou faire produire, des manifestations à caractère culturel dans les sites et monuments réhabilités, et cela afin de les faire revivre non seulement en tant que vestiges mais aussi et surtout en tant que patrimoine vivant.
- de promouvoir les lieux réhabilités et les manifestations qui y sont organisées, tant auprès du public que des institutions, en France et à l'Étranger.

## **ABSTRACT**

### ***The France Patrimoine concept:***

- Providing accommodation in historic monuments which are open to the public
- Adapting to a varied clientele
- A complete hotel service combined with cultural activities
- Managing a business in privately or publicly owned properties
- A target of about 20 properties in the next five years
- France Patrimoine and other similar hotel concepts

### ***A previously tried and tested concept meeting a sustainable need***

- A pilot establishment running for about 10 years: the Royal Abbey of Fontevraud
- A product adapted to the sustainable evolution of tourist demand
- An appropriate response to the problems experienced by owners of historic monuments

### ***France Patrimoine establishments currently operating or under development***

- The Royal Abbey of Fontevraud (Fontevraud - Pays de Loire)
- La Petite Verrerie (Le Creusot - Bourgogne)
- The Royal Convent of Saint Maximin (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- The Abbey School of Sorèze (Sorèze - Midi-Pyrénées)
- The Jeu de Paume Hotel in Chantilly (Chantilly - Picardie)
- The Château and stables of Chantilly (Chantilly - Picardie)
- The Château of Chambord (Chambord - Centre)
- The fortress of Sedan (Sedan - Champagne Ardenne)
- La Cour du Roy (Saint Louis - Alsace)

*FRANCE PATRIMOINE is a trademark registered in 1987 and renewed in 1997 by the Société Hôtelière France Patrimoine for the development of hotel activities in historic monuments which also provide cultural activities.*

*The aim of FRANCE PATRIMOINE is to enhance and promote French cultural heritage, notably:*

- To find and rehabilitate, or ensure the rehabilitation of, sites and monuments of architectural, historic and/or cultural value, to render them fit to receive and accommodate visitors and people involved in cultural, tourism or professional activities.
- To organise and produce, or ensure the organisation and production of, cultural events in the rehabilitated sites and monuments, in order to breathe new life into them, not only as historic remains but also and above all as living heritage.
- To promote the rehabilitated sites and the events organised in them, both for the general public and for French and foreign institutions.

## **1. LE CONCEPT DE FRANCE PATRIMOINE**

« France Patrimoine : des hôtels au cœur de l'histoire »

Un nouveau concept d'hôtellerie et de restauration alliant tourisme et culture

- Un Monument Historique de grande notoriété ;

- Une hôtellerie de niveau trois ou quatre étoiles accompagnée d'une restauration de qualité s'inspirant du terroir, de lieux appropriés à l'organisation de manifestations prestigieuses ;
- Des activités culturelles organisées en partenariat avec le gestionnaire du monument.
- Les activités d'hôtellerie et de restauration se déployant à l'intérieur du monument et dans le respect de ce dernier.

### 1.1. L'accueil d'une clientèle résidentielle dans des Monuments Historiques ouverts au public

*France Patrimoine est une marque déposée par la Société Hôtelière France Patrimoine en 1987, renouvelée en 1997, pour la réalisation d'opérations hôtelières dans des Monuments Historiques où se poursuit également une activité culturelle.*

Le but de *France Patrimoine* est de valoriser et de promouvoir le patrimoine culturel français, notamment :

- de rechercher et de réhabiliter ou faire réhabiliter des sites et monuments ayant une valeur architecturale, historique et/ou culturelle, pour les rendre aptes à l'accueil et à l'hébergement de visiteurs et de participants à des activités culturelles, touristiques et professionnelles.
- de monter et de produire, ou de faire monter ou faire produire, des manifestations à caractère culturel dans les sites et monuments réhabilités, et cela afin de les faire revivre non seulement en tant que vestiges mais aussi et surtout en tant que patrimoine vivant.
- de promouvoir les lieux réhabilités et les manifestations qui y sont organisées, tant auprès du public que des institutions, en France et à l'étranger.

La caractéristique fondamentale des établissements *France Patrimoine* est que l'on peut y séjourner. Ceci revêt une importance particulière à deux points de vue :

- Au point de vue culturel, créer la possibilité de « vivre » dans le monument, c'est tout à la fois
  - redonner une fonction d'habitation à un lieu anciennement habité ;
  - permettre au public hébergé d'avoir une perception plus intense du monument ;
  - rendre possible la participation à des activités qui nécessitent un séjour plus ou moins prolongé (stages, spectacles, séminaires, etc.).
- Au point de vue économique, notons qu'il va être possible de contribuer à la survie et à l'animation du monument grâce à l'investissement de réhabilitation, à l'entretien durable, à la rentabilité qui caractérisent l'aménagement et l'exploitation de l'hébergement, et cela en cumulant :
  - l'apport touristique : les séjours des touristes à la recherche d'hébergements de caractère ;
  - l'apport professionnel : les organisateurs de réunions et de manifestations à la recherche de lieux se prêtant par eux-mêmes à une forte valorisation ;
  - l'apport culturel : l'hébergement permet d'accueillir des artistes et amateurs en séjours résidentiels.

### 1.2. L'adaptation à une clientèle diversifiée

L'objectif de *France Patrimoine* est de s'adresser à l'éventail le plus large possible de clientèles afin de satisfaire à la fois :

- les besoins en matière d'accueil liés aux activités culturelles (clientèle de niveau « économique »)
  - prestataires culturels : artistes
  - pratiquants des activités culturelles : classe du patrimoine, académie de musique, stages, etc.
  - spectateurs des activités culturelles
- les besoins en matière d'accueil liés aux clientèles touristiques et professionnelles (clientèle « moyenne gamme »)
  - tourisme individuel
  - tourisme de groupe
  - séminaires
  - réceptions

Les établissements *France Patrimoine* proposent en général des prestations d'hébergement et de restauration de standing intermédiaire (niveau 3 étoiles), avec des modulations possibles tant vers des formules plus économiques que vers des formules de prestige.

La diversité de la clientèle est aussi une manière de réduire le risque commercial en se rendant moins sensible aux fluctuations conjoncturelles et saisonnières.

*Des produits adaptés à une clientèle affaire, individuelle, touristique.*

*Les structures ad hoc pour de courts séjours à thème, des grandes manifestations internationales (lancement de voiture Peugeot à l'abbaye école de Sorèze), des grandes manifestations événementielles, des séminaires et événements d'entreprises, des mariages et événements privés.*

### 1.3. Des prestations hôtelières et de restauration et des activités culturelles

Chaque établissement de *France Patrimoine* propose au public à la fois :

- des activités culturelles : elles sont fonction de chaque site. Elles sont organisées par un prestataire culturel dans le cadre d'un partenariat avec *France Patrimoine*.
- des activités touristiques : elles sont modulées en fonction de la clientèle identifiée. Ces dernières comprennent normalement :
  - un hébergement moyenne gamme adapté au lieu (à l'intérieur du monument, respectant l'harmonie tant extérieurement qu'intérieurement) ;
  - une restauration diversifiée en rapport avec l'éventail de clientèle ;
  - les prestations annexes (téléphone, salles de réunions et de réceptions, etc.).

France Patrimoine ne prend en charge que les activités « touristiques ». Elle établit un partenariat avec un/des prestataire(s) culturel(s) en charge de l'animation.

### 1.4. L'exploitation d'un fonds de commerce dans des bâtiments appartenant à des collectivités publiques ou à des propriétaires privés

France Patrimoine est un produit commercial à caractère touristique et culturel, ce n'est pas un produit de placement immobilier. France Patrimoine exploite donc des établissements hôteliers dans des monuments historiques dont elle ne cherche pas à acquérir la propriété.

Les principes de base sont donc les suivants :

- Le propriétaire du bâtiment (actuel ou futur en cas de cession pure et simple) :
  - en assure la réhabilitation « historique » et éventuellement l'aménagement ;
  - fixe et fait respecter le cahier des charges de l'aménagement et de l'utilisation des lieux ;
  - choisit éventuellement le prestataire culturel ;
  - met le bâtiment réhabilité à la disposition de *France Patrimoine* sous des formes juridiques diverses (location commerciale, crédit-bail, concession, affermage, etc.).
- France Patrimoine :
  - fait les aménagements non réalisés par le propriétaire ;
  - apporte l'équipement professionnel ;
  - exploite pour son compte l'activité d'hôtellerie dans le respect du cahier des charges convenu avec le propriétaire ;
  - rémunère le propriétaire pour l'occupation des locaux (loyer, redevance, etc.) ;
  - collabore avec le prestataire culturel pour l'animation et la promotion du monument.

Ces principes de base s'appliquent différemment selon chaque cas particulier. Chaque opération fait l'objet d'un montage juridique et financier spécifique en fonction de son contexte institutionnel et économique particulier. Les établissements *France Patrimoine* existant illustrent différents montages possibles. *France Patrimoine* peut susciter la création d'un tour de table pour l'acquisition du monument si son propriétaire actuel n'entend pas en conserver la propriété.

*France Patrimoine, un partenariat public-privé*

*Des bâtiments qui appartiennent à des collectivités publiques :*

*- à l'État : abbaye royale de Fontevraud, château de Chambord ;*

*- à des collectivités locales : abbaye école de Sorèze, château fort de Sedan ;*

*- à une fondation : domaine de Chantilly ;*

*- à des sociétés d'économie mixte : couvent royal de Saint Maximin, La Cour du Roy ;*

*L'exception privée : la Petite Verrerie. Une exploitation privée :*

*- en délégation de service public : château de Chambord, abbaye école de Sorèze (le Pavillon des Hôtes), abbaye royale de Fontevraud ;*

*- en cession temporaire d'usufruit, bail emphytéotique et bail commercial : abbaye école de Sorèze (Logis des Père), couvent royal de Saint Maximin, château fort de Sedan, Cour du Roy, restaurants de Chantilly.*

## 1.5. Les objectifs de développement

*France Patrimoine* souhaite être présente dans chacune des grandes régions françaises afin de pouvoir répondre aux demandes commerciales qui lui sont faites et d'atteindre une taille critique suffisante pour créer une véritable synergie nationale.

Déjà ou prochainement présente en Pays de Loire, en Bourgogne, en Provence, en Midi-Pyrénées, en Région Centre et en Picardie, ses recherches s'orientent actuellement de façon privilégiée sur Paris intra-muros en premier lieu, mais aussi vers l'Est de la France (Lorraine, Alsace), l'Ouest de la France (Bretagne), Rhône-Alpes. Mais toute région est éligible, y compris celles où *France Patrimoine* est déjà présente si un monument mérite intérêt.

Pour qu'un site puisse intéresser *France Patrimoine*, il faut qu'il réponde aux principaux critères suivants :

- un Monument Historique de grande qualité (de préférence classé ou inscrit) ;
- une localisation permettant sa rentabilisation (bon rapport entre attractivité et accessibilité) ;
- un propriétaire (actuel ou nouveau) ayant la capacité de restaurer son monument (prise en charge intégrale de la réhabilitation historique) ;
- une capacité d'aménagements permettant l'installation d'un hébergement et/ou d'une restauration d'une capacité suffisante (au moins 50 chambres en hôtellerie, au moins 80/100 couverts en restauration) ;
- la possibilité d'établir un partenariat avec un prestataire culturel qualifié.

Souvent, ces conditions ne sont pas réunies ou mal appréciées par le propriétaire au départ. *France Patrimoine*, sur la base d'un diagnostic sommaire et sous réserve qu'il soit favorable, peut participer à la mise en place des conditions nécessaires à la réunion des critères ci-dessus : amélioration de l'attractivité, élaboration de programmes d'aménagements satisfaisants, recherche de financements pour les réhabilitations et les aménagements, recherche de partenaire culturel, etc.

On peut noter en sus l'ouverture voulue par *France Patrimoine* vers les affiliations : trois partenaires déjà répondent à l'appel (hôtel Clarion Saint-James and Albany, Paris ; hôtel Ermitage des Loges, Saint-Germain-en-Laye ; hôtel Clarion Cloître Saint-Louis, Avignon).

## 1.6. France Patrimoine et les autres concepts hôteliers voisins

D'autres concepts d'hôtels installés dans des monuments historiques existent en Europe : les *Relais et Châteaux*, les *Châteaux et Hôtels de France*, les *Paradors* en Espagne, les *Pusadas* au Portugal, les *Heritage Hotels* en Grande Bretagne.

Ce qui distingue fondamentalement *France Patrimoine* de ces autres concepts hôteliers historiques, tant en France qu'à l'étranger, sont ces deux caractéristiques :

- Les monuments où ils sont installés, et même certains locaux de l'hôtellerie, sont visitables par le public, y compris par les visiteurs non hébergés, et il s'y déroule régulièrement des manifestations culturelles ;
- Ils bénéficient d'un exceptionnel rapport qualité – prix, le positionnement commercial n'étant pas obligatoirement « très haut de gamme » (dans certains cas, chambres à partir de 60 €).

## 2. UN CONCEPT DÉJÀ EXPÉRIMENTÉ QUI RÉPOND À UN BESOIN DURABLE

### 2.1. Un établissement pilote en activité depuis 18 ans : l'Abbaye Royale de Fontevraud

Le concept de *France Patrimoine* et le dépôt de la marque ont été mis en place en 1987 lors de la prise en charge par STI de la gestion de l'hôtellerie de l'Abbaye Royale de Fontevraud. Tous les critères fondamentaux y sont en effet réunis :

- Un Monument Historique de grande qualité : la plus grande abbaye d'Europe, nécropole des Plantagenêts (Richard Cœur de Lion, Aliénor d'Aquitaine, etc.).
- La localisation : médiocre sur le plan commercial (l'abbaye est éloignée de toute grande agglomération, à 3 heures de Paris, etc.), mais compensée par une attractivité exceptionnelle et nettement améliorée avec les TGV et l'autoroute Angers – Tours.
- Un propriétaire ayant réalisé entièrement la réhabilitation et les aménagements : l'État et la Région des Pays de la Loire.

- Une capacité adéquate : 52 chambres, soit une capacité inférieure au seuil souhaitable, mais compensée par des salles de réunion et de restauration de dimensions très vastes, par une hôtellerie proche de qualité correcte ; une extension est envisagée à moyen terme.
- Un partenariat culturel : le Centre Culturel de l'Ouest, qui gère les visites du monument et organise des saisons musicales, des classes du patrimoine, des stages de chant grégorien, des expositions, des spectacles, etc.

Créée et gérée initialement par le Centre Culturel de l'Ouest lui-même, l'hôtellerie était une activité déficitaire. Reprise en gestion libre et améliorée dans ses équipements par STI – *France Patrimoine* en juin 1987, et après 3 ans qui ont été nécessaires pour achever la réhabilitation du bâtiment Saint Lazare abritant cette hôtellerie et y aménager réception, cuisine, salles de réunion et de restauration, cet établissement n'a cessé de progresser chaque année dans son activité, traversant les années de crise 1993 – 1995 sans baisse de fréquentation (sauf un fléchissement en restauration en 1993). Ceci démontre l'adéquation du produit aux attentes de la clientèle, qui s'exprime à travers les observations portées par les clients dans le livre d'or et dans les fiches d'appréciation mises à leur disposition, où reviennent les leitmotiv suivants : l'exceptionnelle beauté des lieux, le calme, l'harmonie entre les prestations et le monument, etc.

## 2.2. Un produit adapté à l'évolution durable de la demande touristique

Les tendances qui marquent l'évolution des comportements de consommation en matière de temps libre (cf. études Cofremca), les conséquences que l'on peut en tirer pour les équipements et les prestations touristiques et les réponses spécifiques apportées par *France Patrimoine* (indiquées ci-après entre parenthèses) vont tout à fait dans le sens des produits *France Patrimoine* :

- le fractionnement des temps de loisirs : ceci favorise les courts séjours répétitifs, dans lesquels des week-ends à thème peuvent prendre place (dans les établissements *France Patrimoine* : soirées médiévales à Fontevraud, spectacle équestre, ballet des marquis, soirée Grand Siècle, Vatel ou Condé à Chantilly, week-end musique et gastronomie à Saint Maximin, etc.). Ce phénomène est fortement accéléré actuellement avec la réduction du temps de travail.
- le désir de réenracinement, la recherche de « signifiant ». C'est la réaction à la banalisation du cadre et des conditions de vie. Recherche de produits originaux, typiques (dans les établissements *France Patrimoine* : séjours dans un Monument Historique).
- la sensibilité à l'environnement au sens large du terme, à la préservation des paysages et du patrimoine (dans les établissements *France Patrimoine* : mise en valeur et respect des Monuments Historiques, cuisine du terroir).
- l'exigence de qualité et de cohérence dans la qualité des prestations ; on attache plus d'importance au qualitatif qu'au quantitatif (dans les établissements *France Patrimoine* : harmonie entre le cadre et les prestations qui y sont proposées : décors des chambres, qualité de la restauration).
- le désir d'apprendre, d'acquérir de nouvelles connaissances tout en s'amusant (dans les établissements *France Patrimoine* : visite du monument ; activités culturelles, etc.).
- la demande de sociabilité, l'envie de partager les mêmes goûts et les mêmes valeurs avec d'autres ; se retrouver autour de mêmes sujets d'intérêt valorisants (dans les établissements *France Patrimoine* : mise en valeur de la culture au sens large).
- l'extrême sensibilité aux prix ; l'importance d'un excellent rapport qualité/prix (dans les établissements *France Patrimoine* : un cadre prestigieux accessible à des conditions financières relativement économiques).

S'appuyant sur ces tendances qui se retrouvent dans tous les pays développés, la Maison de la France fait de la culture et de l'art de vivre l'argument majeur de sa promotion à l'étranger :

- « Pour les étrangers, la France est avant tout terre de culture et d'histoire, son image est bonne, son art de vivre est apprécié et l'on peut affirmer que cette coloration culturelle alliant tradition et modernité est aujourd'hui l'atout majeur du tourisme français [...]. La culture sous toutes ses formes apparaît comme un des premiers motifs pour le choix de la destination France ». (Plan Marketing 1997)

Ainsi, la culture et le patrimoine sont considérés comme des produits prioritaires dans 24 des 27 pays où Maison de la France fait la promotion touristique. *France Patrimoine* s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. Elle est membre de Maison de la France.

*Une force commerciale :*

- des contrats avec de nombreux opérateurs touristiques ;
- une présence affirmée dans les guides touristiques ;
- une présence dans les guides spécialisés ;
- une présence sur les salons et workshops ;
- une appartenance à Exclusive Hotels.

### 2.3. Une réponse adaptée aux problèmes des propriétaires des Monuments Historiques

Les propriétaires de Monuments Historiques, le plus souvent des collectivités publiques ou territoriales lorsqu'il s'agit de monuments d'une certaine envergure, sont confrontés à trois problèmes principaux :

- la réhabilitation du monument ;
- l'entretien du monument réhabilité ;
- son affectation et son ouverture au public.

France Patrimoine apporte généralement une solution satisfaisante à ces trois problèmes, tant du point de vue politique que du point de vue économique, notamment :

- en préservant la propriété publique du monument si tel est son statut : les contribuables et électeurs ne comprendraient pas que le patrimoine national soit cédé à des intérêts privés ; en maintenant le propriétaire privé si tel est déjà le cas et qu'il le souhaite ; en trouvant un nouveau propriétaire se portant acquéreur si nécessaire.
- en assurant au quotidien la maintenance du monument en bon état de façon durable, sans que la collectivité ou le propriétaire privé ait à financer chaque année des travaux d'entretien.
- en maintenant l'accessibilité du monument au public, voire en l'ouvrant au public lorsqu'il était auparavant fermé du fait de son délabrement ou occupé par d'autres activités non publiques.

Les collectivités et les propriétaires privés comprennent qu'il leur revient de financer la réhabilitation historique du monument, et trouvent généralement les fonds nécessaires pour ce faire (souvent avec des contributions publiques au titre des *Monuments Historiques*, ou d'autres fonds d'aide à l'investissement). Mais leur inquiétude est d'avoir ensuite à assumer les déficits d'exploitation et les dépenses d'entretien. *France Patrimoine* les dégage complètement de ces deux préoccupations, tout en préservant la propriété initiale et l'accessibilité publique du patrimoine.

## 3. LES ÉTABLISSEMENTS *FRANCE PATRIMOINE* EN ACTIVITÉ ET EN COURS DE RÉALISATION

Les caractéristiques principales des établissements *France Patrimoine* en exploitation ou en cours de réalisation sont résumées dans le tableau ci-après. Il s'agit des établissements suivant :

### 3.1. L'Abbaye Royale de Fontevraud (Pays de la Loire)

Fondée en 1101, c'est l'une des plus grandes abbayes d'Europe. Nécropole des Plantagenêts (Richard Coeur de Lion, Aliénor d'Aquitaine, etc.). Transformée en prison après la Révolution. Monument appartenant à l'État et géré par le Centre Culturel de l'Ouest (CCO) qui s'occupe de l'animation culturelle : centre culturel de rencontre sur le multimédia du patrimoine, saison musicale d'octobre à juin, stages de chant grégorien, classes du patrimoine, manifestation « Les Rencontres Imaginaires », etc.

Hôtellerie *France Patrimoine* : depuis 1987. 52 chambres de niveau 2/3 étoiles. Capacité d'accueil en réunion et en restauration : jusqu'à 800 personnes. Montage : convention de gestion libre de l'hôtellerie d'une durée de 23 ans (jusqu'au 31 Décembre 2009). Rénovation des chambres exécutée en 1996. Chiffre d'affaires annuel : 1,7 millions d'euros.

### 3.2. La Petite Verrerie – Le Creusot (Bourgogne)

Dépendance du Château de la Verrerie, ancienne propriété des Schneider : c'était la maison d'hôtes destinée à recevoir les personnalités venues visiter les usines et passer des contrats. Partenariat culturel avec l'Écomusée du Creusot (expositions, conférences, etc.) et avec l'Académie Bourdon, héritière de toutes les archives Schneider.

Hôtellerie *France Patrimoine* : depuis 1987. 43 chambres et suites 3 étoiles avec toutes facilités de réunion et de restauration. Possibilité d'organiser des réunions et banquets dans le Petit Théâtre et dans les Salles du Château. Montage totalement privé. Bâtiment racheté à une société de crédit-bail ; société d'exploitation dont STI détient 35,5% des parts. Programme de rénovation générale achevé en mars 2002. Chiffre d'affaires annuel avant rénovation : 715 000 euros.

### 3.3. Le Couvent Royal de Saint Maximin (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Fondé en 1295 par les Frères Prêcheurs pour vénérer les reliques de Marie-Madeleine déposées dans la crypte de la basilique attenante. Couvent dominicain jusque dans les années 1960. Propriété d'une Société d'Économie Mixte. Partenariats culturels avec « Le Théâtre dans la vigne », la Maison des Vins de Pays et des Vignerons du Var, l'Office Culturel de Saint Maximin (concerts, foires aux santons, dégustations de vins, etc.).

Hôtellerie *France Patrimoine* : depuis 1995. 33 au départ, 67 chambres depuis juillet 2003. Toutes facilités pour des réunions jusqu'à 300 personnes et des banquets jusqu'à 600 personnes. Bail commercial. Financement des travaux de réhabilitation par acquisition d'un usufruit de 27 ans et montage en produit défiscalisant « Monument Historique ». Chiffre d'affaires avant extensions : 1,3 million d'euros.

### 3.4. L'Abbaye-École de Sorèze (Midi-Pyrénées)

Fondée en 754 par Pépin d'Aquitaine. Abbaye bénédictine jusqu'à la Révolution, reprise par les Dominicains en 1854. École de 1682 à 1991. Monument Historique appartenant à un Syndicat Mixte. Partenariats culturels : visite touristique du monument, « Concerts à l'Abbaye » de l'orchestre du Capitole de Toulouse, Spectacles de l'Opéra Castres Éclaté, etc.

Hôtellerie *France Patrimoine* : ouverture en avril 1998. 18 chambres de niveau 2 étoiles. Mise en service d'une extension de 52 chambres de niveau 3 étoiles en avril 2002. Montages : contrat d'affermage pour la 1ère tranche ; Montage mixte public-privé pour la 2ème tranche : investissement « Monument Historique » financé par les collectivités ; investissements d'aménagement financés en produit défiscalisant « Monument Historique » dans le cadre d'une cession d'usufruit pour une durée de 25 ans ; bail commercial avec STI qui exploite le fonds de commerce. Chiffre d'affaires annuel : 1,2 million d'euros.

### 3.5. Le Château et les Grandes Écuries de Chantilly (Chantilly - Oise)

Projet d'hôtellerie en liaison directe avec le Jeu de Paume du Château de Chantilly ; partenariat avec l'Institut de France - Domaine de Chantilly, pour une durée de 20 ans.

Hôtellerie *France Patrimoine* : en cours de réalisation. 60 chambres de niveau 4 étoiles. Montage totalement privé. Ouverture programmée pour 2005.

STI - *France Patrimoine* exploite déjà depuis début 2000 le restaurant « La Capitainerie - Les cuisines de Vatel » dans le Château de Chantilly, ainsi que le restaurant « Le Carrousel - restaurant Jardin » dans le Musée Vivant du Cheval installé dans les anciennes écuries du Château. Chiffre d'affaires actuel des restaurants : 800.000 euros.

### 3.6. Le Château de Chambord (Chambord – Centre)

Restaurant – salon de thé. Ouvert en avril 2002. Convention avec le Domaine de Chambord – Centre des Monuments Nationaux (MONUM).

Restaurant de 60 couverts, et salle de banquets jusqu'à 200 couverts. Chiffre d'affaires annuel en année d'ouverture : 170.000 euros.

### 3.7. Le Château-Fort de Sedan (Champagne – Ardenne)

Construit en 1424, le Château-Fort de Sedan est le plus grand château-fort d'Europe (35.000 m<sup>2</sup>). Il fut sans cesse

renforcé par les puissants La Marck, ducs de Bouillon et princes de Sedan. Propriété de la Ville de Sedan, il abrite l'Historium, circuit de visite constitué de scènes de vie animées et d'un équipement de guidage très moderne.

Hôtellerie *France Patrimoine* : 40 chambres 3 étoiles. Montage mixte public – privé : restauration du Monument Historique par les collectivités ; aménagements intérieurs réalisés par deux sociétés privées, l'une faisant appel aux investisseurs « Monuments Historiques » et l'autre à un consortium réunissant la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et un groupe important (162) d'investisseurs régionaux, dans le cadre d'une mise à disposition pour trente ans. Bail commercial avec *France Patrimoine*. Projet pour 2005 : 14 chambres supplémentaires ainsi qu'un restaurant semi-gastronomique.

### 3.8. La Cour du Roy (Saint Louis – Alsace)

L'ancienne Maison Katz, du nom de son acquéreur en 1920, a été construite en 1906 par les brasseurs allemands Meyer et fils de Riegel, comme dépôt de bière. D'architecture typiquement alsacienne, les armes de la famille Meyer et les instruments des brasseurs ornent les frontons de ses portes. À l'angle du bâtiment trône la statue du Roi Gambrinus, qui a inspiré le nom de l'hôtel « La Cour du Roy ». Selon une légende probablement brabançonne, Gambrinus ou Cambrinus aurait vécu au temps de Charlemagne et aurait inventé l'art de brasser la bière.

Hôtellerie France Patrimoine : 30 chambres 3 étoiles et un restaurant. Montage mixte public – privé : bâtiment racheté et aménagé par la Sagel (société d'économie mixte) ; bail commercial avec STI France Patrimoine.

## 4. LE MONTAGE FINANCIER EN PRODUIT DÉFISCALISANT « MONUMENT HISTORIQUE » POUR LES BÂTIMENTS CLASSÉS

### 4.1. Les principes du montage en défiscalisation

Le montage est fondé sur la possibilité pour les propriétaires de Monuments Historiques classés de déduire de leurs revenus propres les dépenses qu'ils effectuent pour l'entretien, la réparation et l'amélioration de leur monument. Il ne concerne donc que les bâtiments classés ou agréés par les services fiscaux.

Le propriétaire cède l'usufruit de la partie du bâtiment destinée à l'hôtellerie pour une durée minimale de 30 ans à une SCI. Il garde la nue-propriété de son bien. Le fisc reconnaît les mêmes droits de déduction fiscale tant au nu-propriétaire qu'à l'usufruitier.

La SCI regroupe des particuliers fiscalisés dans la tranche supérieure d'imposition sur le revenu (50%). Elle effectue les travaux de réhabilitation du monument. La SCI étant fiscalement transparente, ces particuliers peuvent imputer en déduction de leurs revenus propres la quote-part des travaux qui correspond à leur participation dans la SCI. De ce fait, ils font une économie d'impôts équivalant à 50% du montant des travaux qu'ils déduisent de leurs revenus (économie portée à 60% s'ils sont déjà titulaires de revenus fonciers).

Pour financer les travaux, les associés apportent à la SCI les montants nécessaires. Pour ce faire, ils empruntent chacun à titre personnel le montant de leur apport sous la forme d'un prêt *in fine* d'une durée de 12 ans, soit auprès de leur banquier personnel, soit auprès du banquier qui accompagne la SCI dans son projet.

Dans le même temps, chaque associé place l'économie d'impôt ainsi réalisée grâce aux travaux effectués par la SCI sur un compte de capitalisation d'une durée de 12 ans. Ce placement représente donc au départ entre 50% et 60% du montant de son emprunt *in fine*.

La SCI, une fois les travaux terminés, loue par bail commercial l'immeuble restauré à l'exploitant STI – *France Patrimoine* pour une durée d'au moins 28 ans (les 30 ans de la durée de l'usufruit, moins les 2 ans environ nécessaires à la réalisation des travaux). L'exploitant dépose une garantie correspondant à 1 an de loyer au départ, ramenée progressivement à 6 mois de loyer après 3 ans d'exploitation sans incident, et à 3 mois de loyer après 6 ans d'exploitation.

Les échéances des prêts *in fine* souscrits individuellement par les associés sont assurées de la façon suivante :

- Pour les intérêts : par la quote-part du loyer versé par l'exploitant à la SCI qui revient à chaque associé.
- Pour le principal : par le produit des comptes de capitalisation souscrits par chaque associé, dont le montant capitalisé a atteint ou dépassé les 100% au terme des 12 ans.

À la fin de la 12<sup>ème</sup> année, son prêt *in fine* ayant été remboursé avec le produit de la capitalisation, chaque associé investisseur a le choix entre :

- garder ses parts de la SCI et continuer de percevoir, pendant les 18 ans d'usufruit qui restent à courir, sa quote-part des loyers, ce qui constitue pour lui une «rente» ;
- céder ses parts à STI - *France Patrimoine*, qui s'y engage dès le départ, à un montant égal à 30% de l'apport initial de chaque associé, ce qui le désengage totalement tout en percevant un «capital».

STI - *France Patrimoine*, locataire de la SCI dans le cadre du bail commercial de 28 ans, est propriétaire du fonds de commerce dès sa création. À la fin de la 10<sup>ème</sup> année du bail, il acquiert les parts de la SCI que les associés veulent céder, et devient donc co-usufruitier sur les 18 ans restant à courir.

Lorsque l'usufruit s'éteint à l'issue des 30 ans, le nu-propiétaire retrouve la totale propriété du monument entièrement aménagé. L'exploitant poursuit normalement son exploitation dans le cadre du bail commercial. Le loyer est versé au propriétaire.

## 4.2. L'intérêt pour chacune des parties prenantes au montage

### L'intérêt pour le propriétaire

Le propriétaire :

- Conserve la nue-propiété du monument. Il en garde donc la maîtrise principale.
- Encaisse le prix de la cession temporaire de l'usufruit, qu'il peut aussi consacrer à des travaux de réhabilitation fiscalement déductibles.
- Ne débourse rien et ne prend aucun risque sur l'investissement, généralement lourd, nécessaire à la réhabilitation du monument
- Récupère la totale propriété des locaux aménagés et entretenus à l'issue des 30 ans d'usufruit.
- Encaisse les loyers versés par l'exploitant à partir de la 31<sup>ème</sup> année lorsque l'usufruit s'éteint.

### L'intérêt pour les investisseurs défiscalisant

Grâce à la défiscalisation, l'investisseur :

- Ne décaisse que ce qu'il aurait de toute manière décaissé pour acquitter son impôt sur le revenu s'il n'avait pas pu bénéficier de la déductibilité fiscale des travaux.
- Récupère *in fine* un gain net qui se situe entre 28% (hypothèse basse) et 61% (hypothèse haute) de son apport initial.
- A une promesse d'achat de ses parts à l'issue de la 12<sup>ème</sup> année de la part de l'exploitant. Il peut donc se retirer totalement de l'opération à ce moment là.
- A le choix à l'issue des 12 premières années, soit d'encaisser intégralement le gain net immédiatement et de se retirer de la SCI, soit d'y rester et d'étaler la perception du gain sous forme d'une rente annuelle pendant 18 ans.
- Peut transmettre ses parts de la SCI à ses héritiers sans droit de succession
- Est garanti au départ par l'exploitant sur 1 an de loyer (le temps de remplacer l'exploitant si celui-ci était défaillant).

### L'intérêt pour l'exploitant

Grâce à ce montage financier, l'exploitant :

- Ne doit verser qu'un loyer modéré supportable par l'exploitation, puisqu'il ne correspond qu'aux seuls intérêts sur les sommes empruntées pour financer les travaux, et non sur les intérêts et le remboursement du capital.
- Dispose d'un bail commercial de longue durée (28 ans minimum), lequel se prolonge normalement au-delà sauf dénonciation dans les règles applicables aux baux commerciaux.

### L'intérêt pour les organismes de crédit

Les organismes de crédit qui accompagnent le projet en faisant les prêts *in fine* aux investisseurs :

- Ont en face d'eux des personnes à hauts revenus et à haut patrimoine représentant un risque faible, lequel est de plus divisé en autant de parts qu'il y a d'investisseurs.

- Peuvent prendre en garantie immédiate le compte de capitalisation souscrit pour rembourser le prêt *in fine*, ce compte représentant d'entrée de jeu entre 50% et 60% du principal du prêt *in fine*.
- Sont couverts des aléas éventuels de l'exploitation par les investisseurs (et donc indirectement par l'année de garantie de loyer déposée par l'exploitant).

*Des financements privés pour la réhabilitation de monuments publics*

*15 761 846 euros de fonds privés collectés entre 2000 et 2004 pour :*

- *L'abbaye école de Sorèze : 5 320 918 euros ;*
- *Le couvent royal de Saint Maximin : 5 870 850 euros ;*
- *Le château fort de Sedan : 4 570 078 euros.*

*Les difficultés du partenariat public-privé :*

- *Une perception du temps totalement décalée ;*
- *La cohabitation « tourisme » / « culture » ;*
- *Des modes de fonctionnement différents.*

*L'intérêt des montages en partenariat public-privé*

*- Pour le propriétaire public : l'accélération de la réhabilitation du monument et son entretien courant ; la création d'une dynamique économique ; l'accompagnement des activités culturelles, la création d'emplois ; les recettes fiscales ; le retour de la propriété intégrale à l'issue de l'usufruit temporaire.*

*- Pour l'investisseur et l'exploitant privé : un placement intéressant et valorisant ; l'accès à des lieux très prestigieux ; des baux commerciaux de longue durée ; les subventions qui permettent de maintenir le coût du projet dans les normes professionnelles.*

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 1 : Teneur culturelle, valeur économique

*Sub-Topic 1: Cultural content, economic value***ÊTRE L'ÉDITEUR PUBLIC DU PATRIMOINE [MONUM, ÉDITIONS DU PATRIMOINE,  
STRATÉGIES D'UN ACTEUR PUBLIC : MISSIONS ET MÉTHODES]***MONUM, ÉDITIONS DU PATRIMOINE : STRATEGIES OF A PUBLIC PLAYER — MISSIONS AND METHODS***Denis PICARD**Monum, Éditions du patrimoine  
[denis.picard@monum.fr](mailto:denis.picard@monum.fr)**RÉSUMÉ**

Les Éditions du Patrimoine, département éditorial du Centre des monuments nationaux, comptent parmi les principaux éditeurs publics de France. Cette appartenance et ce champ opératoire induisent de nombreuses questions d'ordre éthique — celle des missions (au regard de la politique culturelle, de la diffusion des connaissances), mais aussi celle des frontières (rapports avec l'édition privée) de l'édition publique — autant que d'ordre économique — réalité des coûts de production, relativité des coefficients multiplicateurs, politique des prix, contexte général de la diffusion —, outre les questions pratiques relevant de l'adaptation à un cadre administratif. Comment assurer, en matière d'édition « patrimoniale », ce que l'on peut considérer tel un service public, quand le public ne le perçoit pas spontanément comme tel ? Comment maintenir ce « service » sans méconnaître les attentes d'une certaine « rentabilité » ?

**ABSTRACT**

*Editions du Patrimoine, the editorial department of the National Monuments Centre is one of the main public publishers in France. This affiliation and operational field raise many ethical questions – its mission (in terms of cultural policy, the dissemination of knowledge), and also that of the boundaries of public publishers (relationship with private publishers) – as well as economic questions – the real cost of production, the relativity of investment multipliers, pricing policy, the general distribution context, in addition to practical questions of adapting to an administrative framework. How can a « heritage » publication carry out what could be considered a public service when the general public does not automatically consider it as such? How can this « service » be maintained without ignoring the need for cost-effectiveness?*

**INTRODUCTION**

Les Éditions du patrimoine sont le département éditorial du Centre des monuments nationaux, établissement public à caractère administratif chargé de gérer, d'animer et de promouvoir les monuments appartenant à l'État et ouverts à la visite. Ces monuments sont à ce jour au nombre de 114, des plus prestigieux et les plus fréquentés, aux

plus modestes dont les charmes ne sont goûtés que par de plus rares curieux plus avertis. Ce sont aussi bien les châteaux de Chambord, d'Azay-le-Rideau ou d'Angers, que ceux de Talcy ou de Fougères-sur-Bièvres, pour s'en tenir au terroir ligérien. Plus ou moins fréquentés, donc, ces monuments divers apportent leur recette au CMN, dont c'est la principale ressource. De là vient le budget annuel de production alloué aux éditions.

Les Éditions du patrimoine existent sous ce nom depuis 1996. Elles sont le produit d'un regroupement, souhaité par l'État, d'activités éditoriales autrefois dispersées entre la Caisse nationale des monuments historiques et des sites (ancienne appellation du CMN) et divers services du ministère de la Culture et de la Communication. D'où une double mission : d'une part appuyer pleinement la politique culturelle du CMN en contribuant à la connaissance et à la promotion des monuments dont il a la charge — et par-delà à celles du patrimoine de la France en général ; d'autre part, être l'éditeur délégué des services patrimoniaux du ministère de la Culture et de la Communication, et donc faire connaître les travaux des chercheurs qui dépendent desdits services.

## 1. LE CADRE D'UNE POLITIQUE ÉDITORIALE

Pour remplir cette double mission, les Éditions du patrimoine reçoivent un budget annuel dans le cadre duquel s'établit une programmation éditoriale. Ce budget ne changera plus en cours d'année - du moins ne saurait-il augmenter, sauf à se voir abonder par l'apport de quelque partenariat extérieur -, et ce quelles que soient les recettes engrangées par les ventes au cours de cette même année. Ces recettes vont en effet directement à la trésorerie du CMN, sans passer par les Éditions. Autrement dit, si un ouvrage publié en mars d'une année N connaît un grand succès dans les trois mois qui suivent, nous ne pouvons pas puiser dans cette manne pour lancer un projet supplémentaire. Et si une proposition alléchante nous est faite en cours de cette année N, sa réalisation ne pourra être budgétée en tout état de cause que sur l'année N+1. C'est une des contraintes du statut d'éditeur public. Les autres sont liées aux règles de la comptabilité publique et à notre soumission au code des marchés publics. Mais ce ne sont là, en quelque sorte, que des données mécaniques qui n'appellent pas à débat.

Plus réflexives, plus stratégiques aussi sont, en revanche, les interrogations qu'il convient d'avoir quant aux frontières de l'édition publique. L'on conviendra aisément que celle-ci n'a pas à concurrencer directement l'édition privée. Pour clarifier une situation qui, par le passé, avait pu prêter à contestation, par l'édition privée, des conditions dans lesquelles exerçait l'édition publique, une circulaire ministérielle dite circulaire Jospin, est venue, en 1999, fixer un certain nombre de règles de transparence quant à l'évaluation des coûts dans l'édition publique. Celle-ci est désormais soumise à une comptabilité analytique, et les coûts de production (qui selon les livres peuvent aller de 20 000 € à 150 000 €) sont calculés en valorisant tous les apports en matériau (textes ou photos), fréquemment fournis, dans notre domaine, par des services dépendant de l'État, et en comptabilisant aussi les frais dits de structure (loyer éventuel, électricité, fournitures, etc.).

Rappelons au passage que l'édition publique produit moins de 6% des titres publiés annuellement en France, soit moins de 1,5% des exemplaires imprimés, pour 1,8% du chiffre d'affaire de l'édition française. À voir ces chiffres, on conviendra que s'il a pu arriver que quelques productions de l'édition publique aient pu sembler empiéter sur le terrain d'action de l'édition privée, ces incursions n'ont pu avoir que des incidences minimales, pour ne pas dire infinitésimales !

## 2. ÉDITION PUBLIQUE / SERVICE PUBLIC

À mes yeux, l'édition publique peut être, doit être, considérée tel un service public. Toutefois, s'il existe encore une forte demande de service public, de la part de nos concitoyens, en matière d'éducation, de santé, de transports ou d'énergie (à tel point que certains « libéraux » ont pu s'en plaindre !), on ne peut hélas que constater qu'une telle attente ne se manifeste guère en matière d'édition... D'où une fragilité de ce secteur dans un monde où la rentabilité immédiate et clairement calculable est de plus en plus recherchée. D'où, encore, la nécessité pour ceux qui animent ce secteur d'avoir un fort sentiment de leur mission, comme de ses limites. Nous sommes là pour éditer des textes qui vont nous sembler d'un intérêt public, des textes qui vont diffuser les divers aspects de la connaissance du patrimoine auprès de publics variés, pour faire naître des ouvrages que le secteur privé, ou concurrentiel, comme vous préférez, ne pourrait porter, pour toutes sortes de raisons, essentiellement commerciales, économiques. Les choses sont-elles pour autant aussi tranchées, aussi manichéennes ? Nous verrons bien sûr que non, par l'exemple de nos productions. Un éditeur public n'est évidemment pas là pour faire des « coups » éditoriaux. Mais il est vrai que notre domaine d'activité exclut d'emblée ce genre de dérive... Après une première période de développement intensif, d'affermissement de leur image, les Éditions du patrimoine ont donc choisi de travailler sur le long terme, en structurant leur production par l'alimentation, aussi régulière que possible, de collections bien définies, dans leur propos comme dans leur présentation. Il y en a quinze actuellement, que l'on peut répartir en cinq grandes catégories.

### 3. DES COLLECTIONS POUR CONSTRUIRE UNE ACTION

La première de ces catégories est constituée de guides de visite, répartis en six collections :

- les *Itinéraires* : de petits ouvrages de poche ouvrant à la visite détaillée d'un monument, accessibles au plus large public ;
- les *Cathédrales* : comme l'indique le nom de la collection, des guides spécialisés des grands édifices religieux de France ;
- les *Guides des Villes et Pays d'art et d'histoire* : ils recensent et commentent brièvement les divers éléments du patrimoine architectural de ces villes ou terroirs distingués par ce label officiel ;
- les *Dictionnaires-guides du patrimoine* : plus détaillés, ils répertorient le patrimoine architectural par régions administratives ;
- les *Guides archéologiques de la France* : chacun retrace l'histoire d'un site et de sa redécouverte, et propose des restitutions en images 3D ;
- les *Thématiques* : ils abordent les monuments par l'examen d'une de leurs particularités les plus remarquables (éléments ornementaux, collections...)

La seconde catégorie est faite d'ouvrages de référence, et est partagée en trois collections :

- les *Cahiers du patrimoine* : ce sont de grandes synthèses des travaux conduits par les chercheurs des services de l'Inventaire sur les aspects les plus variés du patrimoine des villes, des cantons, des départements ou des régions ;
- les *Vocabulaires* : ils établissent les principes d'analyse scientifique d'un domaine donné (architecture, mobilier, vitrail, céramique...) en fixant le plus précisément possible les définitions de tous les termes qui permettent d'en parler ;
- les *Idées et débats* : leur vocation est de rendre compte de colloques ou journées d'études relatifs au patrimoine.

La troisième catégorie, à but pratique, ne comporte actuellement qu'une collection :

- les Albums du Centre de recherches sur les monuments historiques.

La quatrième regroupe des ouvrages très illustrés, proches du « beau livre », destinés à une clientèle d'amateurs :

- les *Monographies d'architectes* : elles veulent faire mieux connaître la vie et l'œuvre de nos grands bâtisseurs, de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle ;
- les *Monographies d'édifices* : elles brossent le « portrait » de monuments phares de l'architecture française ;
- les ouvrages de photographie (dont la collection *Le Monde de...*), qui ont pour vocation première de faire connaître les grands fonds photographiques nationaux.

La cinquième enfin est constituée d'ouvrages conçus tout exprès pour des publics particuliers :

- des ouvrages pour enfants, avec la collection des *Minutinéraires*, qui par un jeu de comptines et d'illustrations permet un premier abord des monuments ;
- une collection qui va s'ouvrir en 2005 d'ouvrages audio-tactiles pour aveugles et mal voyants et de lexiques en langage des signes pour les sourds et mal entendants.

S'ajoute à cela la publication de deux revues, les *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* et *Monumental*, la revue scientifique et technique des monuments historiques. Et nous ne nous interdisons pas non plus de temps à autre la publication de quelques hors collections.

En 2005, nous avons prévu 37 nouveaux titres, 1 refonte, 11 traductions, 4 livraisons de revues et une quinzaine de réimpressions. Plus 1 hors commerce : le catalogue annuel de nos éditions. Pour cela, nous disposerons d'un budget de production de 1,85 M €.

Comment vendons-nous cette production ?

### 4. MONTRER ET VENDRE

Le CMN dispose en propre d'un réseau de 75 comptoirs de vente sur ses monuments. S'ils sont le réceptacle naturel des guides de visite concernant lesdits monuments, ils peuvent être aussi, et plus largement, les vitrines de nos éditions. En outre, le CMN gère sa propre librairie, au rez-de-chaussée de son siège parisien, l'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine dans le Marais. Pour la vente dans le réseau général des librairies en France, les Éditions du patrimoine

ont recours aux services d'un diffuseur distributeur, Volumen, filiale du groupe La Martinière. Si les guides de visite se vendent majoritairement sur nos comptoirs (jusqu'à 80%, en moyenne, pour la collection *Itinéraires*, par exemple), les ouvrages plus scientifiques ou les « beaux livres » obtiennent leurs meilleurs scores en librairie.

En nombre d'exemplaires, environ 70% des ventes se font sur comptoirs, et 30% en librairie. Cet écart important est dû au fort différentiel du potentiel de diffusion qui peut exister entre, par exemple, un *Itinéraire* à 7 € sur le château de Chambord, ouvrage adressé au plus grand nombre de visiteurs, et un *Idées et débats* traitant de la préservation des vestiges archéologiques en milieux extrêmes, que son sujet très pointu réserve naturellement à un lectorat savant des plus limités... L'une des grandeurs et des raisons du service public - de l'édition publique - est que de l'un à l'autre se tisse une relation de péréquation qui rend l'édition déficitaire - forcément déficitaire - du second titre néanmoins possible.

En chiffre d'affaires des éditions, les comptoirs produisent 55%, quand la diffusion en librairie apporte 45% (toujours en chiffres approchés). L'importante différence entre les 70% d'exemplaires vendus sur comptoir et les 55% de C.A. recueillis tient évidemment au faible prix des guides (de 7 € à 15 €) majoritairement vendus sur ces comptoirs, quant les prix nettement plus élevés des livres scientifiques ou des « beaux livres » (jusqu'à 75 €), bien plus copieux en pages et illustrations, accroissent la proportion du C.A. réalisé en librairies.

## 5. JUSQU'OU ALLER ?

Tout visiteur de monument ne manquera pas de remarquer que les guides publiés par les Éditions du patrimoine ne sont pas les seuls à être proposés, et de s'interroger sur cette « concurrence ». C'est que d'une part l'éditeur public que nous sommes n'entend évidemment pas « occuper le terrain » ou « assécher » le marché à lui tout seul ; d'autre part que notre conception de l'édition publique nous fait devoir de proposer aux visiteurs des ouvrages dont la conception ne soit pas guidée par le seul souci de la réussite commerciale, mais qui, sans négliger cet aspect, viennent hausser le niveau général de l'information fournie (actualité, fiabilité scientifique des textes, pertinence de l'illustration). De même, l'amateur d'architecture pourrait s'étonner de voir en librairie tel ouvrage sur Garnier (le constructeur de l'Opéra de Paris), ou tel autre sur Soufflot (le bâtisseur du Panthéon), afficher notre logo. Ces monographies illustrées n'auraient-elles pu être produites par l'édition privée, qui multiplie bien, par exemple, les monographies de peintres ou de sculpteurs ? Certes. Mais il se trouve qu'elle ne le fait pas, ou pas assez, malgré le manque avéré, déploré depuis des années, d'ouvrages accessibles sur nos grands architectes français. Il y a là, face à cette lacune éditoriale, comme un devoir national au regard de notre histoire - et pas seulement de celle de l'art -, auquel nous venons satisfaire. Peut-on dès lors nous reprocher de franchir une frontière ? La question n'est évidemment jamais posée quand nous publions sur 380 pages le produit d'années de travail de tel chercheur ou tel groupe de chercheurs sur un sujet aussi spécialisé que les vitraux des années 1830 à 2000 conservés dans les départements limitrophes de Paris, ou la typologie des charpentes du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle dans le nord de la France... C'est l'honneur de l'édition publique que de continuer à publier de tels ouvrages, dont la diffusion ne saurait être que des plus restreintes (souvent moins de 500 acheteurs) et, partant, l'équilibre financier d'emblée impossible - encore qu'il ne soit pas interdit, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, de réfléchir à d'autres formes de transmission et de mise à disposition à des publics limités de certaines connaissances. Mais l'on comprendra que pour maintenir cela, nous ne nous interdisions pas de publier aussi des ouvrages plus « légers », proposés à un bien plus large public et donc susceptibles d'engendrer quelques bénéfices, dans un souci de compensation, et même dans celui d'un meilleur équilibre en ce qu'on pourrait considérer comme une réversion de la contribution acquittée par les visiteurs de nos monuments. Car n'oublions jamais que c'est grâce à leur goût pour le patrimoine, à ce qu'ils paient pour le satisfaire, que tout ce travail peut s'accomplir.

## Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine

*Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 2 : Modes de gestion et rentabilité, subvention et mécénat

*Sub-Topic 2: Management methods and profitability, grants and patronage*

### LA POLITIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LOIRET EN FAVEUR DE SES MONUMENTS HISTORIQUES

#### *THE LOIRET GENERAL COUNCIL'S POLICY FOR ITS HISTORIC MONUMENTS*

**Sandrine JOSEPH-DEBAQUE**

Conseil Général du Loiret/ Loiret General Council (ou General Council of Loiret ?)

[Sandrine.DEBAQUE@cg45.fr](mailto:Sandrine.DEBAQUE@cg45.fr)

#### RÉSUMÉ

Présentation de la situation actuelle : 4 propriétés historiques

- le château de Sully sur Loire
- le château de Chamerolles
- le château musée de la chasse de Gien
- le château Dunois de Beaugency

Objectifs stratégiques du Département

- la démarche patrimoniale : conservation, valorisation-enrichissement
- l'exploitation : gestion, médiation des publics, développement

#### ABSTRACT

*Presentation of the current situation: 4 historic properties*

- the château of Sully sur Loire
- the château of Chamerolles
- the hunt museum in the château of Gien
- the Dunois château in Beaugency.

*Strategic objectives of the Département:*

- the heritage approach: conservation, improvement-enhancement;
- operational activity: management, communication with the public, development

## 1. PRÉSENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE : QUATRE PROPRIÉTÉS HISTORIQUES

### 1.1. Le château de Sully sur Loire

Le château de Sully sur Loire, acquis en 1962 très endommagé et vide de tout mobilier. Il y demeure des aménagements et décors muraux de différentes époques successives, toutes aussi riches.

Construit à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il devient la propriété de celui qui allait devenir le premier Duc de Sully en 1602, et reste dans la même famille jusqu'à la date de sa vente au Département. C'est à la fois un château historique lié à l'histoire de France, et une demeure familiale, propriété de huit Ducs successifs. C'est aussi un site connu pour son architecture médiévale, très modifiée aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. C'est au début du XX<sup>e</sup> siècle qu'il subit les plus importantes détériorations.

Ce site est aujourd'hui dans un état d'inachèvement, et est, malgré cet état, pratiquement totalement ouvert au public (à l'exception des parties hautes). Il reçoit chaque année 60 000 visiteurs environ, et est classé Monument Historique. La communication est basée sur la Forteresse médiévale – Demeure des Ducs de Sully.

Il est géré directement par le Département.

### 1.2. Le château de Chamerolles

Le Château de Chamerolles, acquis en 1987 à la Ville de Paris pour le Franc symbolique.

Il est situé sur la commune de Chilleurs-aux-Bois, à 35 km au Nord d'Orléans. Il a été acquis dans un état de ruine avancé, et la végétation était sur le point de reprendre ses droits sur l'ensemble du site. 85 millions de francs (12 millions d'euros) ont été investis pour en faire un site de visites, dont les points forts sont la Renaissance, les jardins et l'histoire des senteurs, de la toilette et des parfums. Les partis pris architecturaux et muséographiques furent le résultat de traces archéologiques, d'archives concernant l'histoire du site, et de descriptions « types » des époques choisies. Il fut doté dès le début d'une aire de pique-nique, d'un espace d'accueil touristique, notamment du fait de son isolement. Ses abords immédiats sont un jardin reconstitué, émergeant du Moyen Age, un parc romantique, une pièce d'eau et une forêt.

L'espace aménagé est en partie inscrit à l'Inventaire Supplémentaire, et en partie classé Monument Historique.

Le château reçoit 50 000 visiteurs par an environ. La commercialisation est basée sur l'appellation : « Chamerolles - Château Promenade des Parfums ».

Il est géré directement par le Département.

### 1.3. Le château (musée de la chasse) de Gien

Le château (musée de la chasse) de Gien fut édifié au XIV<sup>e</sup> siècle par Anne de Beaujeu.

Il fut prison et Sous-Préfecture et conserve de ces épisodes de sa vie une « neutralité » des aménagements intérieurs, où les décors et éléments architecturaux de décoration ont disparu, à l'exception de quelques cheminées et quelques petits espaces préservés du fait de leur exigüité.

Il s'inscrit dans des abords immédiats très « urbains » d'où les éléments anciens ont disparu.

Il abrite depuis 1950 des collections sur le thème de la chasse qui lui ont donné l'appellation de « Musée International de la Chasse » ; les collections bénéficient du label « Musée de France ». 14 000 pièces environ sont recensées. La muséographie y est ancienne, et on y ressent encore l'ancienne politique d'acquisition et d'exposition telle qu'elle était préconisée pour les Musées : une logique d'accumulation et de présentation des œuvres aussi exhaustive que possible.

L'histoire du monument est complexe ; il a changé de propriétaires de nombreuses fois. Quelques événements historiques y sont identifiés.

Il reçoit 24 000 visiteurs par an, et a perdu 50% environ de sa clientèle depuis dix ans. Il était géré par la Ville de Gien, mais l'est maintenant directement par le Département, à la demande de la Ville.

Il est classé Monument Historique.

### 1.4. Le château Dunois de Beaugency

Le château Dunois de Beaugency, quatrième et dernier monument qui sera évoqué ici, est également une propriété du Département.

Il fut édifié dans sa partie la plus ancienne au XV<sup>e</sup> siècle, par le Comte de Dunois, Compagnon de Jeanne d'Arc.

Il abrite des collections qui bénéficient du label « Musée de France », propriété de l'Association des Amis du Vieux Beaugency. Le château et les collections qu'il abrite sont mis à disposition de la Ville.

Il est fermé au public depuis le mois d'octobre 2003, dans l'attente de la réalisation de travaux de mise en sécurité dans le cadre d'un ERP, et de confortement des planchers. Il présente des points nécessitant des interventions de conservation et d'arrêt des dégradations.

Voici succinctement dressée la situation actuelle ou très récente des monuments historiques propriété du Département.

Nous allons à présent exposer les objectifs stratégiques du Département. Ils sont présentés dans le cadre de ses deux rôles : celui de propriétaire et celui d'exploitant. Il s'agit de tendre vers une action équilibrée, qui soit en faveur à la fois :

- du développement touristique et de l'activité économique ;
- de la connaissance et de l'enrichissement du patrimoine ;
- de la valorisation de la collectivité propriétaire.

## 2. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT

En tant que propriétaire, sa démarche est patrimoniale.

Elle vise à connaître, conserver, enrichir et valoriser. Elle promeut aussi la diffusion de la connaissance.

En tant qu'exploitant, le Département veille à une maîtrise des dépenses et à une diversification et une augmentation des recettes.

Il ne faut pas oublier le statut de propriétaire et d'exploitant, attaché ici à une collectivité territoriale qui a parmi ses missions le développement économique. Un site de tourisme culturel peut être un pôle d'activités fort, sous certaines réserves.

Il s'agit également de ne pas organiser dans les propriétés départementales une activité qui serait concurrentielle au secteur privé. Cela peut impliquer de se priver des activités les plus rémunératrices : les locations de salles par exemple.

Comment ces objectifs sont-ils déclinés ?

Ils ne le sont évidemment pas de la même façon dans chacun des sites, même si les démarches peuvent être similaires. Il sera noté que le rôle patrimonial rejoint parfois, souvent même, le rôle de l'exploitant.

### 2.1. La démarche patrimoniale

Il s'agit notamment, comme on l'a exposé, de conserver, enrichir, valoriser ; cela concerne les monuments eux-mêmes, leurs décors muraux, et les œuvres qu'ils abritent.

La démarche n'est pas au même niveau d'évolution selon le site concerné. Elle dépend de l'état de « l'achèvement » du monument et de son projet muséographique.

#### 2.1.1. La conservation

Pour ce qui concerne les collections, elle est bien sûr préventive, et restauratrice lorsque nécessaire.

Les techniques de conservation préventive ne sont malheureusement pas toujours facilement intégrables et applicables : un monument historique n'est pas un établissement moderne doté de tous les équipements de contrôle et de régulation climatique (hygrométrie et température). Il est d'ailleurs extrêmement rare qu'il puisse être suffisamment chauffé, et exempt de tout courant d'air ou de poussière.

L'éclairage est également problématique : comment obtenir un rendu naturel tel que souhaité dans un château lieu de vie, tout en protégeant du soleil et de la lune ? Comment disposer d'alimentations électriques discrètes et bien localisées ? Comment n'avoir que des éclairages ne dégageant pas d'UV, ou à même d'éclairer un tableau, une statue en marbre, un lit en soie du XVIII<sup>e</sup> siècle, des commodes... ?

La réponse a été trouvée à Chamerolles : conception architecturale, second œuvre et muséographie intérieure ont été conçus simultanément.

Elle est plus compliquée au château de Sully, site qui avait bénéficié de gros travaux dans les années 1980. Une réponse partielle a été apportée lors de la réalisation des travaux de mise en sécurité des installations électriques, où les besoins en éclairages spécifiques ont pu être pris en compte. Des rideaux, parties intégrantes de la muséographie,

sont installés dans les salles le nécessitant. Reste la question climatologique : elle est partiellement résolue grâce aux portes coupe-feu (qui évitent les courants d'air et les déperditions de chaleur), mais reste problématique, notamment dans des salles de 270 m<sup>2</sup> de surface et possédant 7 m de hauteur sous plafond, ce qui représente près de 1900 m<sup>3</sup> de volume.

La protection des œuvres est également traitée, soit par la pose de protection en plexi (retenu pour sa transparence), soit par un barriérage. La problématique est la suivante : retenir un projet qui soit le plus efficace et le plus discret possible, et qui permette simultanément la gestion des flux de visiteurs.

Ne sera pas développée ici la question des œuvres victimes d'attaques xylophages ou de champignons, dont la mise en quarantaine doit être rapide.

Les restaurations sont quant à elles engagées dans le cadre de programmes pluriannuels hiérarchisant les priorités.

Pour ce qui concerne les monuments, la pérennité de ces derniers est bien sûr recherchée.

Des programmes pluriannuels d'entretien sont élaborés.

Au château de Sully, la détection incendie a été généralisée. Elle permet une alerte précoce, et donc d'éviter au feu éventuel de se propager, notamment dans les espaces peu ou pas fréquentés (caves, hauteurs des tours...). Les locaux à risques sont isolés, et on veille à un strict respect de la réglementation en matière de substances inflammables.

Les monuments et leurs équipements techniques sont par ailleurs surveillés, en demandant aux responsables de monuments et à leurs collaborateurs de jouer un rôle d'alerte, de veille et de suivi des contrats de maintenance.

### *2.1.2. La valorisation - l'enrichissement*

Le succès de cette politique dépend de l'équilibre atteint entre l'architecture et l'histoire du monument, les collections ou œuvres qu'il abrite, et la muséographie retenue. L'objectif final est une bonne compréhension du message transmis, préalablement choisi dans le cadre d'un projet global de monument.

Au château de Sully, les actions sont engagées sur la base d'un projet : évoquer la demeure des Ducs de Sully. Elles sont déclinées sur le monument lui-même, et en un plan d'acquisition de mobiliers. Les abords immédiats sont intégrés à la démarche.

Le projet final, qui a été présenté pour validation aux services compétents de l'État, est mis en œuvre par tranches, dont certaines peuvent être concomitantes. Ainsi, depuis 1998, un plan d'acquisition d'œuvres anciennes est mis en œuvre. Il est strictement décrit, et retient notamment trois critères principaux permettant de proposer un achat :

- le critère idéal : lorsque le Département est en mesure d'acheter des œuvres originales ayant appartenu au château.
- le critère familial : des œuvres ayant appartenu à la famille, et conformes au projet final, se présentent sur le marché.
- le critère esthétique : des œuvres très similaires à celles qui se trouvaient dans le site peuvent être achetées.

Les documents sources sont les inventaires successifs, ainsi que le catalogue de la grande vente de 1942, à l'issue de laquelle tous les mobiliers ont été dispersés.

Des aménagements intérieurs sont envisagés, et la restitution de décors muraux anciens programmée.

Un espace sera traité spécifiquement pour accueillir la tenture de Psyché, série de six pièces de tapisseries du XVII<sup>e</sup> siècle, aux chiffres des Béthune et des Créquy. Un intérieur sera aménagé pour l'accueillir, dans un bâtiment en déshérence depuis 1922.

La muséographie intérieure est complétée d'un éclairage visant à la fois à valoriser les œuvres et les décors, et à les protéger (temporisation du temps d'allumage, lampes anti - UV,...). Cela a été traité dans le chapitre traitant de la conservation préventive.

Au château musée de Gien, l'approche du Département est similaire dans l'esprit, dans sa dimension : le monument, ses collections et sa muséographie font l'objet d'une réflexion globale. Une spécificité est prise en compte : la labellisation « Musée de France ».

À ce jour, et avant même la reprise en gestion du site, le Département a mené plusieurs actions visant à établir les bases d'une programmation muséographique et d'organisation intérieure du monument. Ainsi, ont été effectués :

- une première étude de pré programmation ;
- l'informatisation et le récolement de l'inventaire ;
- les plans et relevés de l'édifice.

Une étude sanitaire du monument sera prochainement menée.

L'objectif du Département est de définir et mettre en œuvre un projet qui permettrait un meilleur équilibre

entre le monument, son histoire et son architecture d'une part, et les collections d'autre part. Il s'agit de revisiter la muséographie actuelle, pour une meilleure compréhension, une meilleure lisibilité et une appropriation du « contenant » et de son « contenu ». Un projet scientifique et culturel est en cours d'élaboration, qui prend en compte les collections, le monument, son histoire et son territoire. Dans un second temps, une programmation muséographique des collections devraient être engagée. Dans cette attente, le Département devrait intervenir sur les abords immédiats du site. Il s'agit de l'ouvrir vers l'extérieur, en redonnant un aspect historique aux abords. Le projet est actuellement à l'étude, et devrait être mené en lien avec le SDAP. Un programme chiffré à huit millions d'euros d'investissement est envisagé.

La situation est différente au château de Chamerolles, où le projet final est déjà très avancé. La réflexion en cours concerne la valorisation et l'enrichissement d'une partie seulement des collections : celles du XX<sup>e</sup> siècle. Un bilan en a été récemment dressé, mettant en évidence ses atouts et ses manques et la difficulté qu'il y a actuellement à comprendre cet espace. Un redéploiement des pièces est donc envisagé, et une politique d'accompagnement est en cours de définition.

Nous pouvons intégrer à ce chapitre le château Dunois de Beaugency, géré par la Ville et abritant un Musée de France. Parallèlement à la réalisation des travaux de conservation et d'arrêt des dégradations, une étude de définition d'un projet global de monument sera engagée. Ses conclusions devraient en être connues dans le second semestre de l'année 2005. Il s'appuiera notamment sur l'architecture du site, son histoire, l'histoire locale et l'offre du Loiret.

## 2.2. L'exploitation

Ici est présenté l'autre rôle joué par le Département en faveur de ses monuments : l'exploitation, c'est-à-dire la gestion, l'animation des sites, et le développement de l'activité.

### 2.2.1. La gestion

Trois des sites sont gérés, pour leur activité principale, sur le budget principal départemental. Chacun dispose de son propre budget, qui globalise l'ensemble des dépenses dont l'engagement est nécessaire pour le fonctionnement : personnel, téléphone, électricité, achats de prestations, entretien du site...

L'objectif visé est le maintien des dépenses, et une augmentation des recettes.

Pour tendre vers cet objectif, plusieurs moyens sont mis en œuvre :

- une politique managériale visant à un accroissement des compétences des agents ; l'élaboration de tableaux de bord de suivi des activités ;
- une juste politique tarifaire ;
- une diversification des recettes par la recherche de nouveaux centres de profits (ex : une boutique) ;
- une politique de communication ciblée ;
- une politique de commercialisation – promotion efficace.

Une particularité de la gestion est à relever : le Département n'a pas pour mission d'organiser une concurrence au secteur privé. Bien au contraire, son rôle est de le soutenir. Cela implique qu'il n'a pas à développer certaines activités importantes pour d'autres sites. La conséquence en est pour le Département d'accepter un déficit d'exploitation, déjà généré par une volonté affichée d'une qualité constante dans les différents domaines : entretien, accueil, animations, expositions, toutes actions de médiation auprès des publics.

### 2.2.2. La médiation des publics

Les actions mises en œuvre sont propres à chaque site, et suivent une démarche commune :

- permettre un accès et une compréhension au plus grand nombre, à l'intérieur de différents publics cibles ;
- valoriser l'histoire du site, et ses collections.

Les publics recherchés sont :

- les groupes scolaires ;
- les groupes de seniors ;
- les enfants, et les publics familiaux ;
- les « connaisseurs ».

Des actions ciblées sont engagées chaque année en direction de ces différents publics. Ainsi, à titre d'exemple, c'est aujourd'hui un véritable catalogue de visites et ateliers pédagogiques, adaptés aux différents âges, qui existe dans

les châteaux de Chamerolles et de Sully. Une réflexion a démarré au château musée de Gien pour disposer du même panel. Le principe de base qui prévaut dans la création est d'apporter une réponse aux exigences des programmes scolaires grâce aux potentialités des sites. Des actions sont par ailleurs engagées durant les vacances scolaires courtes en direction des publics familiaux et des enfants (les centres de loisirs), et un tarif réduit est accordé en basse saison, les mercredis, aux adultes accompagnés d'enfants.

Une volonté est également l'organisation de rendez-vous annuels : la Journée des Plantes et des Jardins ; la Journée des Collectionneurs...

En tout état de cause, quel que soit le public visé, toute opération organisée dans un site départemental est en lien étroit avec son histoire, son architecture, ou ses éléments muséographiques. Le Département rencontre toutefois une difficulté dans sa volonté de présenter des expositions du fait de l'absence d'espaces neutres. Quelques expositions ont malgré ce handicap été présentées, mais dans des conditions peu satisfaisantes, car elles occupaient des salles meublées. La scénographie de l'exposition et la muséographie intérieure du site cohabitaient difficilement. Cette difficulté devrait être résolue dans un avenir proche dans chacun des trois sites gérés, dans le cadre du projet global du château de Sully et du château musée de Gien, et dans le cadre d'un projet spécifique au château de Chamerolles qui sera exposé ci-après. Une fois ce problème résolu, c'est une véritable politique d'exposition qui devrait être conçue et mise en œuvre, sur la base d'un programme pluriannuel.

### *2.2.3. Le développement*

L'activité peut être développée par des actions de communication et de commercialisation ciblées. Elles concernent soit le monument lui-même, et les actions menées en sa faveur, soit les opérations qui y sont menées. Différents outils sont créés : des documents d'appel, des tracts,... et des actions de communications sont engagées :

- achats d'espaces publicitaires (presse écrite et radio) ;
- relations presse ;
- participation à des salons ;
- distribution de documents dans des endroits de captage de clientèle.

Des relations constantes sont par ailleurs entretenues avec des organismes institutionnels de tourisme : Comités Régionaux de Tourisme, Comités Départementaux de Tourisme, Offices de Tourisme. La commercialisation est organisée hiérarchiquement avec ces organismes. Ainsi, le Département mène uniquement des opérations sur les marchés locaux. La commercialisation est menée par le biais de mailings ciblés, en direction des groupes adultes, et scolaires.

Un travail sur l'offre de services est également et par ailleurs engagé. L'objectif visé est la création d'une gamme de services d'accueil dans chaque site, en fonction de ses potentialités physiques. Sont visés : des boutiques de sites, des espaces de restauration rapide ou salons de thé, une aire de pique-nique, un espace pour enfants. Ces aménagements ne sont évidemment pas tous réalisables selon la configuration des lieux.

À Chamerolles, tous devraient pouvoir être envisagés. La boutique, gérée en régie sur un budget annexe, est ouverte. L'aire de pique-nique existe, et le salon de thé devrait ouvrir. Il sera géré par un privé. Reste l'espace enfants.

Le projet est plus complexe à Gien et à Sully, monuments plus fermés ne disposant pas d'abord. Les boutiques sont d'ores et déjà programmées. Reste à localiser les salons de thé. Il est peu probable qu'une aire de pique-nique et un espace enfants puissent être aménagés dans leur enceinte payante.

Une réflexion est par ailleurs en cours à Chamerolles. Elle concerne la faisabilité de la création d'une nouvelle salle, à vocation polyvalente. Il s'agit de doter le site d'un espace supplémentaire, qui permette de diversifier les activités, donc les ressources et les clientèles. Il serait dédié à la restauration de groupes de tourisme, à la location pour y organiser des repas, des cocktails, aux expositions, aux salons... Le marché est favorable à la création dans le Loiret d'un tel équipement. Restent à en finaliser les aspects financiers et de pré-programmation. Une fois doté de tous ces équipements, Chamerolles deviendrait une véritable destination touristique et culturelle, malgré la faible vocation de son territoire d'implantation dans cette activité. C'est ainsi qu'il pourra tendre à devenir un levier du développement touristique dans le Loiret.

## **CONCLUSION**

Au final, une politique ambitieuse sur les plans patrimoniaux, culturels et touristiques, le choix d'une gestion directe rigoureuse, des partenariats développés avec l'État, les communes, et le souci permanent de la recherche de l'équilibre entre les actions menées en faveur du patrimoine, du tourisme, et de la gestion.

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 2 : Modes de gestion et rentabilité, subvention et mécénat

*Sub-Topic 2: Management methods and profitability, grants and patronage***ÉLECTRICITÉ DE FRANCE ET LE VAL DE LOIRE : CINQUANTE ANS DE VIE COMMUNE***ÉLECTRICITÉ DE FRANCE AND THE VAL DE LOIRE, A 50-YEAR OLD RELATIONSHIP***Benoît PACORY**Délégation Régionale EDF Centre  
[benoit.pacory@edf.fr](mailto:benoit.pacory@edf.fr)**RÉSUMÉ**

La politique de mécénat d'EDF appliquée au val de Loire n'est compréhensible qu'à travers le prisme d'un demi-siècle d'histoire ligérienne, marquée par la construction successive de nombreux ouvrages hydrauliques en amont du bassin et de quatre centrales nucléaires en Loire moyenne. Cette épopée commune est témoin de l'attachement des hommes de l'entreprise à la Loire. Tout d'abord, et pour répondre aux besoins industriels, de nombreuses études hydrographiques ont été commanditées et menées par EDF au fil du temps. Au-delà de l'usage que l'entreprise en a fait, elles ont contribué à la connaissance scientifique du milieu, et à sa préservation. Par ailleurs, lors de la conception de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, le souci d'intégration paysagère a conduit à l'abaissement de cinquante mètres des tours de refroidissement, ce qui les rend invisibles depuis les terrasses du château de Chambord. Enfin, dans la phase actuelle d'exploitation, la certification ISO 14 001 reconnaît l'engagement d'EDF dans un progrès continu en matière d'environnement, dont l'eau est largement partie prenante puisque le process industriel nucléaire y a largement recours.

**- Histoire et développement du mécénat d'EDF**

Parce que le produit «électricité» est invisible, il est toujours apparu nécessaire aux électriciens de lui donner chair. Dès 1937, une société ancêtre d'EDF commandait à Raoul Dufy la fresque «Fée électricité». Par la suite, les ouvrages de production électriques ont très largement bénéficié du concours de grands noms de l'architecture.

Il est par ailleurs certain que la présence de l'entreprise sur l'ensemble du territoire français la rend sensible à la mise en valeur du patrimoine. La lumière, usage classique si ce n'est premier de l'électricité, trouve là un fantastique territoire d'expression. Les cathédrales de Chartres, de Bourges, la basilique de Vézelay - pour s'en tenir aux emblèmes de la région - ont ainsi bénéficié de l'aide de la fondation EDF. Peu à peu s'est ainsi affirmé le contour d'une véritable politique de mécénat. La logique d'interaction entre industrie et patrimoine s'est encore accrue avec la mise à disposition des archéologues de compétences et d'outils de haute technologie utilisés pour la conception ou l'expertise des barrages hydrauliques et des centrales nucléaires. Prospection géophysique, gravimétrie, galvanoplastie, anastylose virtuelle sont quelques unes des techniques de pointe utilisées pour reconstituer le colosse d'Alexandrie, mettre à jour la nécropole des reines de Saquara en Égypte ou restaurer les objets du Titanic.

**- Dans le val de Loire, une forte interaction entre économie et patrimoine**

Dans le périmètre du val de Loire inscrit au patrimoine mondial, les actions d'EDF sont nombreuses et prennent des formes diverses allant du tourisme industriel, à travers les centres d'information du public des centrales nucléaires, jusqu'à la mise en valeur du petit patrimoine bâti, en favorisant la formation professionnelle et l'accès à l'emploi.

Autant de coopérations qui illustrent parfaitement la relation possible entre économie et patrimoine. Pour ce qui est du pur mécénat, on peut citer le soutien au festival annuel de musique de Sully-sur-Loire ou l'exposition toute récente, de dimension nationale, conçue et organisée à Chambord, sur le thème de la Renaissance. De façon plus prospective mais découlant directement de ce qui a été dit plus haut, EDF participe à une mission d'étude concernant la mise en lumière du val de Loire. Et l'on ne saurait conclure sans citer cette université d'été qui nous rassemble et qu'EDF soutient depuis sa création, en 2001.

## ABSTRACT

*The patronage policy of EDF in the Loire Valley can only be understood through the perspective of 50 years of history in the Loire, marked by the construction of many hydraulic structures upstream and four nuclear power stations in the middle reaches of the Loire. This shared story is a testimony to the company's attachment to the Loire. First of all, and to meet industrial needs, many hydrological studies have been commissioned and carried out by EDF over the years. Over and above their use by the company, these studies have contributed to the scientific knowledge of the environment and its preservation. Moreover, during the design phase of the nuclear power station at Saint-Laurent-des-Eaux, concern for integration into the landscape led to lowering the cooling towers by 50 metres, making them invisible from the terraces of the chateau of Chambord. Finally, in the current operational phase, ISO 14 001 certification acknowledges EDF's commitment to ongoing progress in environmental matters, notably with respect to water, on which the nuclear industrial process is highly dependent.*

### - Background and development of EDF patronage

*Because « electricity » as a product is invisible, electricians have always felt the need to give it form. As early as 1937, a precursor to EDF commissioned the « Fée Électricité » (The Electricity Fairy) fresco from Raoul Dufy. Since then, the many electricity production structures have benefited from the involvement of leading architects. The company's nationwide presence has undoubtedly made it conscious of the importance of heritage enhancement. Lighting, the traditional if not the main use of electricity, finds fertile ground for expression in heritage sites. In this domain, the cathedrals of Chartres and Bourges, the basilica of Vézelay – to cite just the region's most emblematic sites – benefited from the aid of the EDF Foundation. Gradually, a real sponsorship policy has been developed. Interaction between industry and heritage has developed further with the involvement of skilled archaeologists, using high technology instruments, in the design and appraisal of hydro-electric dams and nuclear power stations. Geophysical surveying, gravimetric analysis, galvanoplasty and virtual analysis are some of the cutting-edge techniques used to reconstitute the colossus of Alexandria, to uncover the queens' necropolis at Saqqara in Egypt or restore objects from the Titanic.*

### - A strong interaction between economy and heritage in the Loire Valley

*Within the borders of the Val de Loire World Heritage site, EDF carries out many and varied actions, ranging from industrial tourism and public information centres at nuclear power stations, to improving small architectural sites and encouraging professional training and job access. All these actions illustrate perfectly the possible relationship between economy and heritage. As regards sponsorship itself, this includes supporting the annual music festival of Sully-sur-Loire, and the recent Renaissance exhibition designed and organised at Chambord. Looking to the future, but resulting directly from what has been described above, EDF is participating in a study into the illumination of the Val de Loire. And of course, EDF has supported this Summer School since its creation in 2001.*

## INTRODUCTION

C'est un très grand plaisir pour moi que d'évoquer le lien entre économie et patrimoine, appliqué aux relations entre le val de Loire et EDF. Je l'aborderai sous l'angle du mécénat mais aussi sous l'angle plus réciproque d'un apport entre le territoire et les implantations industrielles d'EDF.

C'est un plaisir parce que c'est une belle occasion de porter un regard sur les cinquante années de vie commune partagées par la Loire et EDF et plus particulièrement, sur la présence de deux centrales nucléaires au bord du fleuve. En effet, si les centrales nucléaires de Saint-Laurent-des-Eaux et de Chinon ne sont pas, au sens cartographique, à l'intérieur du périmètre labellisé patrimoine mondial, il va de soi que, dès lors que l'on parle d'inscription du val de Loire au titre du paysage, et qui plus est culturel, la réalité physique, visuelle, interdit toute forme d'escamotage, qui ne pourrait être qu'intellectuel. L'ensemble des acteurs institutionnels l'ont bien compris et ont invité EDF à siéger au sein de la Conférence Territoriale Val de Loire - patrimoine mondial, qui est, comme vous le savez, l'instance décisionnelle du dispositif de gestion du site. De son côté, EDF considère, avec enthousiasme, que l'inscription lui confère une responsabilité morale, qu'elle assume dans la droite ligne de son action, déjà ancienne, vis à vis du fleuve.

## 1. EDF ET LA LOIRE

La politique de mécénat d'EDF appliquée au val de Loire n'est en effet compréhensible qu'à travers le prisme d'un demi-siècle d'histoire ligérienne, marquée par la construction successive de nombreux ouvrages hydrauliques en amont du bassin et de quatre centrales nucléaires en Loire moyenne. Cette aventure commune est témoin d'un certain nombre d'attentions et d'égards des hommes de l'entreprise vis-à-vis de la Loire. Quelques exemples :



Tout d'abord, et pour répondre aux besoins industriels, de nombreuses études hydrographiques ont été commanditées et menées par EDF au fil du temps. Au-delà de l'usage que l'entreprise en a fait, elles ont contribué à la connaissance scientifique du milieu, et à sa préservation.

Par ailleurs, lors de la conception de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, par souci d'intégration paysagère, les études architecturales confiées à Claude Parent ont conduit à l'abaissement des tours aéro-réfrigérantes de 170 à 120 mètres de hauteur, ce qui les dissimule au regard porté sur les alentours depuis les terrasses de Chambord, le domaine, partie intégrante du site aujourd'hui inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial étant tout proche.

Dans la phase actuelle d'exploitation, le souci permanent de la protection de l'environnement découle directement de la politique de sûreté nucléaire, qui vise impérativement à protéger l'homme et l'environnement des effets indésirables de la radioactivité. Ceci ne veut pas dire qu'EDF ait été ou soit toujours totalement irréprochable en matière d'environnement : mais la certification ISO 14001 reconnaît notre engagement dans un progrès continu en la matière, la conviction profonde étant que l'on peut toujours faire encore mieux demain qu'hier. Bien sûr, l'eau de Loire est largement partie prenante de cette démarche puisque le processus industriel nucléaire y a largement recours.



Plus anecdotique, mais très symptomatique, la photo qui suit illustre la manière dont, au quotidien, un industriel peut se mouvoir, certes avec quelques lourdeurs, dans un univers à valeur hautement patrimoniale. Pour la petite histoire,

j'ajoute que pour faire passer ce convoi tout à fait exceptionnel, qui pour venir de Chalon-sur-Saône a dû transiter par le détroit de Gibraltar, le Havre, Vitry-sur-Seine et finalement Chambord, nous avons dû démonter et remonter une pile de pierre de l'entrée du domaine à Muides, manière de dire qu'il nous arrive de manier le patrimoine au sens le plus concret.

Autre exemple : les hydrauliciens d'EDF sont activement présents au sein d'IMACOF, l'Institut des Milieux Aquatiques et Corridors Fluviaux, de l'université de Tours, à travers la prise en charge de cours et l'accompagnement général du cursus de formation.



Cette histoire commune à EDF et à la Loire et cet engagement de tous les agents présents dans nos installations industrielles - pour une quarantaine d'entre eux, au sein de chaque centrale nucléaire, la surveillance de l'environnement est leur cœur de métier - cette histoire a développé naturellement d'abord un attachement très fort à la Loire, ensuite le désir de voir l'ensemble des acteurs concernés se préoccuper de certains sujets, (la migration des poissons par exemple, en faveur de laquelle nous avons construit et reconstruit pour en assurer l'efficacité des passes ou des ascenseurs). Petit à petit, nous nous sommes mis à développer des actions en partenariat, sur des sujets connexes, n'ayant plus de rapport strict avec l'exploitation, mais faisant toujours sens avec l'entreprise. Cette notion du sens est d'ailleurs spécifique du mécénat. Contrairement au sponsoring, en quête d'un retour sur image immédiat, un mécène décide d'apporter son appui à une œuvre parce qu'elle rejoint ses valeurs, qu'elle dit quelque chose de la nature profonde de l'entreprise ou de son dirigeant, plus que pour ce que cela «rapporte».

## 2. ÉLECTRICITÉ DE FRANCE ET LE MÉCÉNAT

Avant de revenir sur quelques exemples de partenariat et de mécénat en val de Loire, quelques mots sur le lien entre économie et patrimoine à travers l'expérience historique et géographiquement beaucoup plus large du groupe EDF, en tant que mécène du patrimoine justement, puisque c'est l'un des cinq axes d'action de la Fondation EDF.

La tradition du mécénat est particulièrement développée chez les électriciens, quels que soient le lieu ou l'époque. Parce que le produit électricité est invisible, il est toujours apparu nécessaire de lui donner une humanité. C'est ainsi que l'une des sociétés ancêtres d'EDF passa commande à Raoul Dufy, à l'occasion de l'exposition universelle de 1937, de la célèbre fresque : «La fée électricité».

Dans les décennies qui ont suivi, l'entreprise a eu le souci d'associer de grands noms de l'architecture aux ouvrages qu'elle a construits.



J'évoquais cet aspect tout à l'heure en parlant de Claude Parent mais je pense aussi à la commande d'une sculpture flottante, passée à Piotr Kowalski pour le centre de calcul d'Orléans-La Source, à deux pas d'ici, et dont le bâtiment dans son entier est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Il est par ailleurs certain que la présence de l'entreprise sur l'ensemble du territoire concourt à sa connaissance du très riche patrimoine français et la rend sensible à sa préservation ainsi qu'à sa mise en valeur. La lumière, usage classique si ce n'est premier de l'électricité trouve là un fantastique territoire d'expression.



Ont ainsi bénéficié de l'aide de la fondation EDF les cathédrales de Chartres ou de Bourges, pour prendre des monuments de la région également inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO mais aussi la cour carrée du Louvre, ou, sur un plan plus événementiel, l'habillage lumineux de la tour Eiffel en rouge, à l'occasion du lancement de l'année de la Chine en France, en janvier dernier.

L'une des convictions de l'entreprise, et nous rejoignons-là directement le thème de cette université qui traite des relations entre économie et patrimoine, c'est qu'autour des monuments illuminés, l'espace s'anime, et parfois même de nouvelles manifestations peuvent se créer, contribuant ainsi au développement économique local.

Peu à peu s'est ainsi affirmé le contour d'une véritable politique de mécénat. La logique d'interaction entre industrie et patrimoine s'est encore accrue avec la mise à disposition des archéologues de compétences et d'outils de haute technologie utilisés pour la conception ou l'expertise des barrages hydrauliques et des centrales nucléaires. Au-delà d'un simple produit industriel, l'électricité peut en effet devenir un outil au service du patrimoine et de la mémoire. Electrolyse, prospection géophysique, micro gravimétrie, conception assistée par ordinateur, ... permettent de faire progresser la compréhension des civilisations passées. Reconstitution du colosse de Ptolémée retrouvé dans la rade d'Alexandrie, découverte d'une nouvelle nécropole de pyramides de reines grâce à la prospection géophysique sur le site de Saqqara en Égypte, réalisation d'un fac-similé par galvanoplastie du rouleau de cuivre des manuscrits de Qumran sur les bords de la mer morte, traitement par électrolyse et électrophorèse des objets du Titanic, ... : tous ces projets ont pu être accompagnés grâce à des compétences pointues de chercheurs d'EDF et grâce à des technologies appliquées pour ausculter les soubassements des barrages ou les tuyauteries des centrales nucléaires.

### 3. EDF ET LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

En pratique, dans le périmètre du val de Loire inscrit au patrimoine mondial, les interactions entre «l'agent économique» qu'est EDF et la Mission Val de Loire patrimoine mondial ou les collectivités territoriales et autres entités soucieuses de valoriser ce patrimoine sont extrêmement nombreuses et prennent des formes diverses.

De leur côté, les centrales nucléaires de Saint-Laurent-des-Eaux et Chinon sont directement acteurs du tourisme industriel. L'enceinte du premier réacteur industriel, construit à Chinon que vous voyez ici, passée à la postérité sous la dénomination de « boule » est aujourd'hui un musée de l'atome.



Plus généralement, à travers leurs centres d'information du public, les centrales mettent également en valeur le territoire dans sa dimension touristique. Ceux d'entre vous qui participeront à la journée de terrain le constateront demain à Saint-Laurent-des-Eaux.

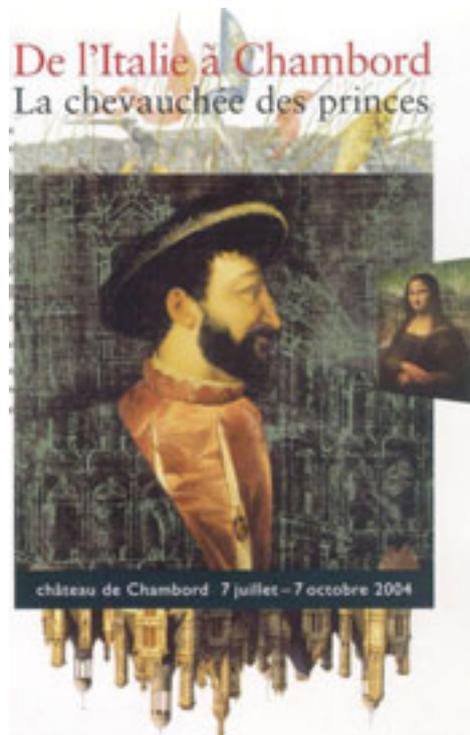
La centrale de Chinon, qui a la particularité d'être située au cœur du Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine développe avec celui-ci des actions dont notamment la remise en valeur du petit patrimoine bâti, en favorisant la formation professionnelle et l'accès à l'emploi.

Des actions de partenariat plus que de mécénat mais qui illustrent parfaitement l'enrichissement mutuel possible entre économie et patrimoine.

Pour ce qui est du pur mécénat, on peut citer le soutien à des événements culturels comme le festival annuel de musique de Sully-sur-Loire ou l'exposition de dimension nationale, encore d'actualité pour quelques jours, qui a été conçue et organisée à Chambord, sur le thème de la Renaissance.

Léonard de Vinci est évidemment très présent dans cette exposition, un maître à l'ombre duquel EDF et sa Fondation n'ont pas hésité à se placer tant il incarne aujourd'hui l'alliance de la science technologique et de la culture. De façon plus prospective mais découlant directement de ce qui a été dit plus haut, EDF participe à une mission d'étude concernant la mise en lumière du val de Loire patrimoine mondial. Et l'on ne saurait conclure sans citer cette université d'été qui nous rassemble et qu'EDF soutient depuis sa création, en 2001.

En conclusion, je souhaite insister sur le fait que le val de Loire désormais patrimoine mondial donne à EDF l'obligation morale renouvelée d'être exemplaire, notamment sur le plan environnemental. Mais l'inscription apporte également la démonstration que dans la logique de développement durable qui nous est chère, développement économique et environnement, présence industrielle forte et visible et patrimoine culturel et paysager de valeur mondiale peuvent se conjuguer.



## Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine

*Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 3 : Marketing et publicité : le produit patrimoine ?

*Sub-Topic 3: Marketing and advertising : the heritage product*

### LE PATRIMOINE COMME OUTIL DE MARKETING TOURISTIQUE POUR UN TERRITOIRE

#### *HERITAGE AS A REGIONAL TOURISM MARKETING TOOL*

**Christine VERLYNDE**

Société Tourisme et Développement International  
[setel-tdi@wanadoo.fr](mailto:setel-tdi@wanadoo.fr) ; [sctel-tdi@wanadoo.fr](mailto:sctel-tdi@wanadoo.fr)

#### RÉSUMÉ

Le patrimoine constitue en règle générale un point de repère fort pour un territoire. Quelle qu'en soit la nature (patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine industriel pour n'en citer que quelques-uns), il permet l'identification du territoire sur lequel il se trouve. En ce sens, il est comme la signature du territoire. Ainsi, les menhirs sont-ils associés à Carnac, les châteaux à la vallée de la Loire et la Tour Eiffel à Paris.

Dans toute politique marketing, il est nécessaire de déterminer un positionnement fort, lisible et authentique. Le patrimoine peut incarner ce positionnement et sa mise en valeur témoigne de la vitalité du territoire, du sens que les habitants lui accordent.

En face, les visiteurs sont eux, en quête de sens et de vrai. Et surtout, très informés voire sur-informés, ils sont capables de discerner l'authentique du faux et du plaqué, sans liens profonds avec un territoire donné. Une politique marketing territoriale bien construite, qui s'appuie de façon cohérente sur un patrimoine correctement valorisé, doit faire se rencontrer le territoire, ses habitants et les visiteurs extérieurs.

#### ABSTRACT

*Generally speaking, heritage is a powerful reference point for an area. Whatever form it takes (architectural, natural, industrial, etc.), it provides the area with an identification mark, like a signature. Thus, menhirs are associated with Carnac, chateaux with the Loire Valley, and the Eiffel Tower with Paris.*

*All marketing policy requires the definition of a strong, clear and authentic position. Heritage can fulfil this need, and its enhancement provides proof of the area's vitality, and of how the local residents perceive it.*

*Visitors, for their part, look for something meaningful and real. Being well-informed, or even over-informed, they can discern the authentic from what is false and superficial or has no real connection with a particular area. A well-designed regional marketing policy, based meaningfully on appropriately enhanced heritage, should bring together the area, its residents and outside visitors.*

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 3 : Marketing et publicité : le produit patrimoine ?

*Sub-Topic 3: Marketing and advertising : the heritage product***LA POLITIQUE DE COMMUNICATION DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : LABEL NATIONAL ET RÉALITÉS LOCALES<sup>1</sup>***COMMUNICATION POLICY OF THE « VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » (ART AND HISTORY TOWNS AND AREAS) : NATIONAL QUALITY LABEL AND LOCAL REALITY***Charles-Edouard HOULLIER-GUIBERT**

Université Rennes 2, laboratoire de Géographie Sociale, UMR ESO 6590 CNRS / Rennes 2 University, Laboratory of Social Geography, UMR ESO 6590 CNRS  
[charles-edouard.houllier-guibert@uhb.fr](mailto:charles-edouard.houllier-guibert@uhb.fr)

**RÉSUMÉ**

À partir du nom « Villes et Pays d'art et d'histoire » d'une part et de la raison d'être de la contractualisation qui repose sur une volonté politique plus que sur la qualité remarquable du patrimoine local d'autre part, la communication nationale du label-réseau VPah est difficile à traduire sur des supports propres aux média de masse qui nécessitent des messages concis et percutants propres au langage du marketing. Les conventions signées avec une centaine de territoires qui ont chacun des spécificités organisationnelles, structurelles et bien évidemment liées à leur patrimoine, manquent de cohérence pour que le grand public comprenne ce qui les rassemble : la volonté politique locale. Les expériences concrètes du ministère de la Culture pour communiquer à l'échelle nationale ces dernières années, ne semblent pas avoir eu de réels impacts pour augmenter la notoriété des VPah et l'on s'interroge finalement sur l'intérêt de faire connaître la politique de contractualisation au grand public.

**ABSTRACT**

The « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (Art and History Towns and Areas) is a network of towns and areas with a quality label granted by the Ministry of Culture, based on a system of contracts between the State and local authorities for developing a policy to promote and enhance local heritage. This may be architectural, natural, industrial, maritime or 20<sup>th</sup> century: it is concerned more with helping understand urban areas or a landscape than presenting a list of prestigious monuments.

Continuing the democratisation of culture started in the last century, agreements signed between regions and the State try to apply methods which involve not only tourists and local residents but also young people. Through guided visits of the town, brochures with a strong cultural content, and the CIAP (architecture and heritage interpretation centre), activities are led by professionals with a training in history or history of art (heritage agents and guide-lecturers).

- The communication tools

The network bases its marketing position on a P.R. campaign with the slogan « Laissez-vous conter... » followed by the

name of the town concerned by the advertisement, brochure or other communication tool (« [Town name] tells its story »). It is thus a message that the receiver comes to find, i.e. a means of communication which meets the complexity of cultural heritage, which cannot be reduced to mere aphorisms.

At the same time, each VPAH must develop a CIAP: a permanent exhibition describing the evolution of the region and its particular characteristics, while remaining clearly distinct from a local historical museum. Focusing on architecture and urbanism, or the artistic and historical features of a « pays », the CIAP aims at providing a taste of the local heritage, while encouraging the public to visit and discover it for themselves.

- The heritage brand name: what name should be given to a diversity of regions?

These communication tools are included under the unsatisfactory label of « Villes et Pays d'art et d'Histoire » (Art and History Towns and Areas). This brand name originated from the historical background of the agreement: originally « Ville d'Art », then « Ville d'Art et d'histoire », and then « Pays d'Art et d'histoire », which is not easy to use today in marketing operations aimed at the general public. Since the Chevènement law, responsibility for « culture » can be managed by intercommunal structures, which now claim the label for their own P.R. operations, not as towns but as « métropoles ». Thus, Poitiers, Amiens and Rennes want to become « agglomerations of art and history », from which can be observed a sort of contradiction between the mental representation of heritage and the modern dimension of the term « métropole ».

The difficulty of choosing a brand name for the concept of the network reflects the difficulty of democratising the actions of the Ministry of Culture, and raises questions about the public to be targeted.

## INTRODUCTION

S'intéresser au patrimoine, c'est observer, visiter, rencontrer un objet patrimonial. Pour découvrir, la notion de franchissement d'un seuil est recherchée par le public<sup>2</sup>. Ce seuil évoque d'emblée le lieu, c'est-à-dire le patrimoine bâti dont les monuments sont le cœur des représentations collectives : châteaux, musées ou vestiges de pierres sont les premières images mentales qui viennent à l'esprit quand on parle de patrimoine, notamment parce que les images nécessitent souvent une matérialité.

Définir le terme « patrimoine » n'est évidemment pas simple. Qu'est-ce qui est patrimoine<sup>3</sup> ?

Ce mot rassemble ce qui était auparavant séparé en catégorie de monuments, objets d'arts, tableaux... et s'étend aujourd'hui à ce qui est estimé comme conservable, sans la nécessité d'être un objet. Savoir-faire, paysage naturel, chants et musiques traditionnels sont aujourd'hui considérés comme patrimoine comme le vin de la Ribeyre et l'art de la dentelle dans le Pays du Haut-Allier par exemple.

Les projets autour du patrimoine ne prennent plus seulement en compte l'étude et la conservation du patrimoine, mais aussi, et de plus en plus, sa valorisation en termes économiques et son rôle structurant pour l'aménagement du territoire. C'est dans cet esprit qu'ont émergé les Villes et Pays d'art et d'histoire (VPah), un réseau qui regroupe aujourd'hui plus de 130 villes et pays. Villes d'art et d'histoire (Vah) et Pays d'art et d'histoire (Pah) sont deux labels déposés à l'INPI<sup>4</sup> qui sont attribués aux territoires attachés à la valorisation et à l'animation du patrimoine.

Tout comme le patrimoine, l'économie tend désormais vers l'immatérialité. La matière première d'autrefois, qu'il s'agisse de charbon, houille ou autres terres fertiles pour une culture extensive, est remplacée par l'« intelligence », premier atout des territoires, polarisés autour de grandes villes qui accueillent technopôles et autres parcs d'affaires. À travers le triptyque Innovation, Recherche et Formation, cette intelligence est acceptée, souhaitée comme le pivot de l'économie car elle est liée à la volonté des hommes et non aux ressources naturelles des lieux. C'est là que l'économie et le patrimoine se séparent : les deux développent l'aspect immatériel mais le patrimoine est attaché aux lieux ; il est intrinsèquement lieu<sup>5</sup>. Même s'il est aussi lié à la société et aux hommes, c'est d'abord en tant qu'entité spatiale que le patrimoine est reconnu : on va, on se déplace, vers le patrimoine, qu'il soit monument, paysage ou morphologie urbaine.

Pour autant l'économie et le patrimoine savent se combiner, à l'heure d'une forte compétition des territoires, d'une part avec un oekoumène de mieux en mieux maîtrisé par les populations et qui garantit une recherche maximale du sentiment d'appartenance au territoire, et d'autre part à cause de la recomposition territoriale pour la régulation des territoires d'Europe (interrégionalité, intercommunalité, pays Voynet). En cette période de mutation spatiale depuis la première loi de décentralisation, la cohésion socio-culturelle apparaît comme un axe que chaque échelle défend et développe en accaparant la plus grande part de sentiment d'appartenance, même si l'on peut se sentir à la fois strasbourgeois, alsacien et français par exemple<sup>6</sup>. Cette cohésion, source de confiance, de sécurité et de créativité aussi bien individuelle que collective, s'incarne très aisément à travers un site patrimonial. C'est une manière de fédérer les populations, bien que souvent on constate une forte méconnaissance des habitants à propos de leur propre territoire : de nombreux rennais ne situent pas la cathédrale de Rennes et de nombreux lillois ne situent pas l'hôtel de ville<sup>7</sup>.

Avant les années 1980, le patrimoine était considéré comme une part du territoire qui lui coûtait sans lui rapporter car il y avait, dans les mœurs, une part d'obligation à protéger et conserver le passé. Certains territoires étaient incités à faire table rase du passé, au profit d'affaires immobilières qui généraient de l'argent et évitaient, par la même occasion, des dépenses en conservation (Raillet, 2001, pp.57-59). Depuis, les collectivités prennent en charge leur patrimoine, d'une part car il est moins coûteux : « on voit ainsi aujourd'hui la part de plus en plus grande qui est faite, pour définir un pays, aux paysages ou à l'environnement naturel alors qu'il y a peu encore, la priorité était plutôt donnée au patrimoine monumental ou à l'histoire politique. » (Rautenberg, 2001, p.19) et source de richesse (essentiellement par le tourisme). D'autre part, il est créateur d'identité. C'est un élément de distinction, face aux autres territoires, et dans la compétition territoriale, le patrimoine a l'avantage de ne pas être copiable : il s'agit de valoriser des ressources spécifiques, au lieu de ressources génériques qui obligent une concurrence par les plus faibles coûts (taxes foncières, externalités pour les entreprises...). En offrant au territoire du spécifique, le patrimoine donne un sens unique au lieu, comme le rappelle très bien Michel Rautenberg (2001, p.17) : « Le patrimoine est ce qui propose du spécifique [...] et qui ainsi donne un autre sens aux lieux et aux territoires, qui permet de repenser la relation entre l'ici et l'ailleurs, entre soi et les autres, entre le passé et le pas encore passé. Plus qu'une nouvelle façon de construire le lien social comme on l'entend maintenant parfois, le patrimoine est l'une de nos manières contemporaines « d'être au monde », de nous penser par rapport à nous même (mes origines, mon passé) et par rapport aux autres (mon lien à l'autre, aux autres) ».

Aujourd'hui, suite à la décentralisation, l'État et les collectivités locales ont chacune leur rôle. L'État soutient, forme, apporte ses compétences, mais ne fait pas à la place des acteurs locaux. Il valide les démarches, notamment à travers des labels ou les protections diverses qui sont des signes qui garantissent la valeur du territoire. Dès lors, la collectivité locale labellisée est fière d'appartenir à une liste établie sur le plan national (moins cette liste est longue, plus c'est valorisant), et peut construire des représentations spatiales fortes qui ont pour objectif de fabriquer une identité, générer du tourisme en tant que source économique via l'hôtellerie, la restauration et toute promotion de produits du terroir à forte valeur ajoutée.

## 1. LE POSITIONNEMENT PARTICULIER DES VPah : UNE LECTURE GLOBALE DU TERRITOIRE

Sur leurs supports d'informations, les VPah se définissent ainsi : « *Le ministère de la Culture et de la communication assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture en partenariat avec les collectivités territoriales (communes ou regroupements de communes) qui se concrétise par l'attribution d'un label « Ville d'art et d'histoire » ou « Pays d'art et d'histoire ». Cet engagement est fixé par une convention élaborée avec la direction de l'architecture et du patrimoine, les directions régionales des affaires culturelles et les collectivités concernées. Cette convention implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère de la Culture et de la Communication, guides-conférenciers et animateurs du patrimoine ».*

Cette définition, établie en 2000 et que l'on retrouve sur les supports d'information existants, peut être considérée comme lourde au sein d'une démarche marketing efficace qui réclame des slogans courts, à fort impact et immédiatement clairs. D'autant que cette description explicite occulte une part des villes labellisées (les Villes d'art).

Après avoir mis en place des systèmes de sauvegarde du patrimoine, le ministère impulse une politique de valorisation et d'animation de ce patrimoine en 1965 afin de ne pas laisser inertes des lieux préservés et entretenus. Sont ainsi créées les conventions Ville d'art qui s'articulent autour de visites touristiques au sein des quartiers anciens des villes de France : Saint-Malo, Strasbourg, Lille, Lyon, Avignon constituent un réseau de villes au patrimoine essentiellement urbain.

Après 1980, l'année du patrimoine, la politique de contractualisation a les capacités d'étoffer le partenariat en s'intéressant aussi à la population locale et aux jeunes en plus des touristes. Ainsi, en 1985, la convention Ville d'art cède sa place à la convention Vah. Puis, dès 1987, le Pah Montmorillonnais est constitué et le service VPah<sup>8</sup> de Paris est confronté à la gestion de trois conventions différentes : Va, Vah, et Pah.

Parallèlement, la réflexion sur le patrimoine évolue et si les premières conventions tenaient compte pour l'essentiel du patrimoine monumental et bâti, la notion de patrimoine s'élargit. Aujourd'hui, les patrimoines rural, paysager, industriel ou maritime, sont des critères de sélection tout aussi recevable par le Conseil national<sup>9</sup>.

Les actions déployées sur chaque site labellisé comprennent des visites-découvertes qui se déclinent sur différents modes : visites générales, visites à thème, visites-spectacles ou balades nocturnes, le visiteur est entraîné pendant 90 minutes à la découverte de ce qui façonne l'identité du pays ou d'un centre urbain. À travers des animations (ateliers,

visites), les services éducatifs de chaque VPah accueillent des jeunes, notamment à travers leur scolarisation. Ces actions sont entreprises par un animateur du patrimoine, pivot de l'animation locale qui peut être amené à initier et coordonner toute autre action de valorisation et notamment les actions de communication<sup>10</sup>. À ses côtés, les guides-conférenciers prennent en charge l'ensemble des prestations programmées par le service patrimoine de la ville dont les visites-découvertes.

Les VPah sensibilisent à une lecture urbaine ou paysagère qui permet une compréhension globale de la société à travers l'histoire de la ville, l'architecture et l'urbanisme. Au départ tourisme culturel avec les Villes d'art, le service VPah s'oriente désormais vers la sensibilisation des habitants et des acteurs qui fabriquent la ville (ces derniers devront appliquer des normes de qualité architecturale sur leurs documents locaux de construction urbaine).

Dans ce contexte, la politique de communication est plus difficile à réaliser pour les VPah que celle d'un monument phare qui, par l'évocation de son nom, suscite la curiosité. C'est le cas des monuments historiques, en tant que label qui suggère étonnement, prestige et envergure nationale.

## 2. L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES VPah EMPÊCHE L'UTILISATION D'OUTILS PERTINENTS POUR LA COMMUNICATION NATIONALE VERS LE GRAND PUBLIC

La convention établie entre le ministère de la Culture et les collectivités locales repose sur plusieurs points dont l'un concerne la mise en place d'une politique de communication locale et nationale.

Le document légal accorde « *l'appui technique, promotionnel et financier du ministère* »<sup>11</sup> aux territoires labellisés. Cette promotion se traduit par l'existence de plusieurs supports de communication « *à l'intention de publics diversifiés* ». Cette formule répond au souhait de démocratisation de la culture en faveur du plus grand nombre.

En nous intéressant aux outils de communication développés par le service VPah, nous pouvons observer l'évolution de la politique de contractualisation d'une part et la difficulté à rendre cohérent par un message simple, un réseau de territoires différents, d'autre part.

### 2.1. Le logo

En 1991, le premier outil marketing créé est un logo. Sous l'apparence d'un label (bien qu'il n'incarne en rien le label), il fédère en tant qu'estampille dont peuvent se prévaloir les territoires du réseau. Le logo « Villes et Pays d'art et d'histoire » a une forme contestable (« pays » écrit en plus petit que « Villes », ce qui semble hiérarchiser les territoires ; « art » qui prend plus d'importance que « histoire »). Ce logo est toujours utilisé sur tous les documents cités ci-après, mais comme il est issu d'un autre créateur que celui des documents désormais édités, il est relégué en logo institutionnel de tout petit format.



Le logo des VPah

### 2.2. L'édition

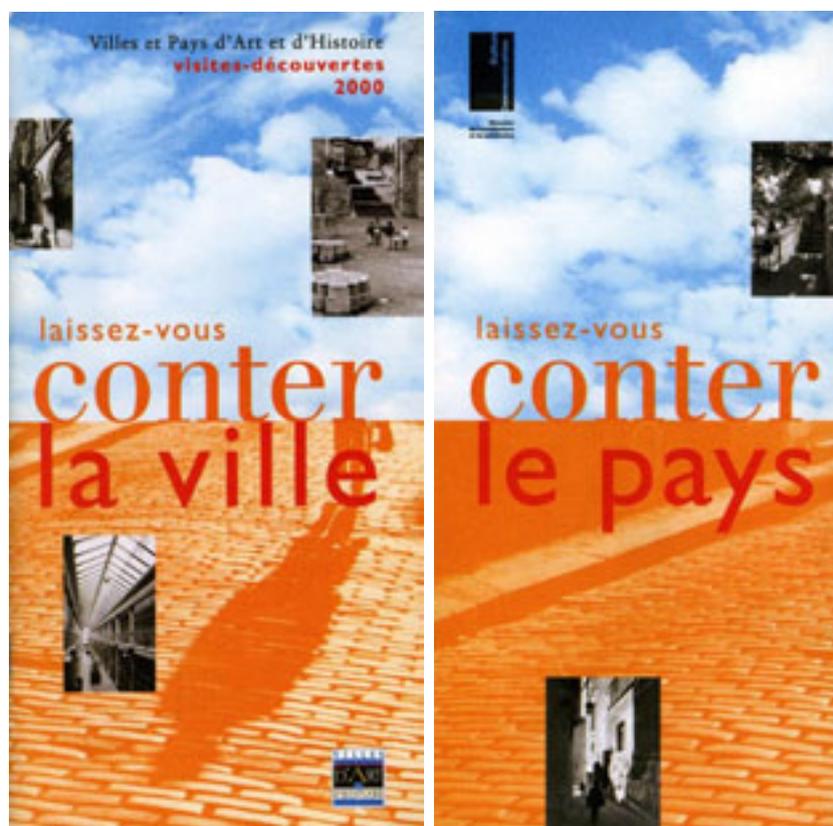
La convention engage chaque partie à concevoir et diffuser des documents papier (une brochure nationale, une collection de brochures régionales et une affiche nationale de la part du service VPah ; des brochures locales ou spécifiques et une affiche locale de la part de chaque animateur du patrimoine). Une charte graphique de tous ces supports de communication est créée en 1997 afin d'impulser une cohésion d'image et appuyer la politique de réseau désormais matérialisée par ces documents. De la charte émane avant tout la notion de qualité par le papier choisi ainsi que le graphisme souvent utilisé par le secteur touristique depuis. Avec ce positionnement haut de gamme, les VPah se distinguent des autres supports d'informations sur papier glacé et marquent ainsi leur appartenance au secteur culturel plus que touristique. Ce positionnement correspond à l'approche fondamentale de ces documents qui recensent beaucoup de textes et peu d'images, là où le document touristique met en avant une belle image appuyée par quelques lignes descriptives.

Il est à noter la difficulté d'imposer cette charte dans certaines villes qui ont créé leur propre charte graphique

et préfèrent que les supports d'informations VPah soient cohérents avec les autres supports locaux plutôt qu'avec les supports d'autres villes lointaines. Sur les 130 villes labellisées, la moitié seulement adopte la charte nationale.

- Le service VPah crée d'abord une affiche nationale.

La ligne horizontale qui sépare l'affiche en deux est l'axe principal sur lequel on lit la formule « Laissez-vous conter... ». En dessous, la suite de la phrase indique « la ville » (ou « le pays »). Cette affiche est envoyée à chaque collectivité labellisée qui la diffuse (abribus, colonne Morris) et marque ainsi son appartenance au réseau.



*Les couvertures recto et verso de la brochure nationale des VPah, inspirées de l'affiche nationale*

Avec ce slogan, si l'on peut dire, c'est un discours que le public vient chercher, c'est-à-dire un moyen de communication qui répond à la complexité du patrimoine culturel, irréductible en des aphorismes. Ce discours est donné lorsque le public participe à une visite-découverte, ainsi l'affiche annonce le **service** proposé : une meilleure connaissance du territoire *via* un guide, la visite d'une exposition ou la participation à un atelier.

- Cette affiche est aussi la couverture de la brochure nationale.

Mais il existe deux affiches (une pour les pays, l'autre pour les villes), par conséquent, le choix est fait de créer deux couvertures avec une brochure à double-entrée (recto et verso). La complexité du nom du réseau devient difficile à traduire sur un support d'informations.

En 1999, le service VPah décide d'abandonner la réalisation de la brochure nationale qui correspond davantage à un inventaire des manifestations liées au label, qu'à un outil de promotion incitant à visiter plusieurs villes (rares sont les touristes qui cherchent à connaître les visites-découvertes de nombreux territoires labellisés en faisant le tour de France). En outre, avec le développement de l'internet, l'exhaustivité de ces manifestations reste inventoriée à un moindre coût.

- Les brochures régionales s'inspirent du même concept (un recto « Laissez-vous conter la Bourgogne - de siècle en siècle » et le verso « Laissez-vous conter la Bourgogne - de villes en villes (ou « de villes en pays » selon les régions) »).



*La première des brochures régionales éditées*

Seulement huit régions administratives bénéficieront d'une édition à diffusion limitée (distribution sur les sites labellisés et la DRAC, soit une dizaine de points de distribution par région), mais c'est plus un outil d'information destiné à compléter les connaissances du public en fin de visites-découvertes, qu'un document laissé en libre-service. Là aussi, avec l'apparition de l'internet, les brochures régionales papier sont abandonnées au profit d'une diffusion en ligne.

### 2.3. Les autres outils de communication

Au début des années 2000, suite à l'abandon des brochures nationale et régionales et la refonte de l'affiche nationale dont le message n'est pas assez clair pour celui qui ne connaît pas d'emblée les VPah, le service de Paris dispose de moyens financiers qui ne sont plus absorbés par l'édition.

- De nouveaux projets sont impulsés dont un partenariat avec une chaîne de télévision.

Une des émissions du câble passe chaque semaine dans un territoire labellisé, reçu par l'animateur du patrimoine. Mais la chaîne Région connaît de faibles audiences, ce qui limite l'action de démocratisation.

- Parallèlement, le service VPah s'engage dans l'événementiel en participant à des salons d'envergure nationale (salon du patrimoine, salon de l'agriculture) et en créant une exposition itinérante<sup>12</sup> qui se déplace de Vah en Pah. Sur le stand des salons, une véritable sensibilisation est opérée car la politique contractuelle est clairement expliquée à travers la discussion avec les passants.

C'est l'occasion de citer les différents territoires concernés, les différentes structures de gestion locale, et bien sûr la diversité du patrimoine qui n'est pas uniquement monumental, tant de messages qui reflètent la réalité et qui sont difficiles à contenir sur un support de communication de masse.



*La nouvelle brochure nationale construite de manière didactique, présente la politique de contractualisation*

- De surcroît, la lourde brochure nationale est remplacée par une succincte brochure didactique qui explique la politique engagée, présente une carte des territoires labellisés et décrit les services existants.

La diffusion de la brochure augmente fortement mais reste confinée sur des lieux de distribution au nombre restreint : seulement les territoires labellisés (souvent au sein des offices de tourisme) et les DRAC. Une fois de plus, le message est envoyé au public qui est préalablement sensible au tourisme et à la culture, et ne concerne pas l'ensemble

de la population à travers des média de masse. Le nombre de points de diffusion correspond aux moyens accordés au service VPah. Néanmoins, certains animateurs du patrimoine parviennent à développer des partenariats locaux avec des musées, les services municipaux, mais c'est un travail de longue haleine et le nombre de brochures par ville n'est pas extensible (en 2000, 5000 brochures sont envoyées dans les grandes villes de France).

- Enfin, un nouveau graphisme est pensé, rompant avec la charte existante.

Une série de trois affiches est diffusée nationalement, sur les territoires labellisés mais aussi dans les gares SNCF, ce qui multiplie l'impact sur le public. Pour la première fois, la cible de communication est à tendance massive.

Lors de la conception de l'affiche, la question est de savoir comment évoquer le label et le réseau à la fois, sans traiter des disparités structurelles locales et sans mettre en avant un territoire plus qu'un autre. Finalement, les trois affiches proposées évoquent en second plan l'idée de label-réseau et s'efforcent plutôt de présenter la large gamme du patrimoine d'aujourd'hui. Le message est donc nouveau et concerne le patrimoine en général et moins les VPah en particulier<sup>13</sup>. Deux ans plus tard, le budget communication des VPah est rattaché au service communication de la DAPA, Direction de l'architecture et du patrimoine, qui s'occupe désormais des actions de communication. Il s'avère que depuis, la communication nationale est réduite au site internet et à la brochure didactique, au détriment d'actions nouvelles. Le service VPah déclare actuellement être en phase de concertation, au sein d'une réflexion plus globale qui concerne les missions du ministère de la Culture.

### 3. LE POSITIONNEMENT MARKETING AUTOUR DU « LABEL-RÉSEAU »

Les disparités existantes entre les territoires du réseau empêchent la réalisation de messages simples. Seuls le label et le réseau sont des éléments communs à tous ces territoires.

Les acteurs locaux du patrimoine sont en attente d'une communication nationale forte car le ministère a des moyens financiers pour une promotion nationale via les média de masse. Pourquoi communiquer localement sur un label que personne ne connaît nationalement ? Une campagne publicitaire nationale permettrait une synergie avec la communication locale qui serait relais d'une notoriété forte.

#### 3.1. Le label permet une dénomination

Pays d'art et d'histoire du Forez, Ville d'art et d'histoire de Saint-Omer, Pays d'art et d'histoire du Cotentin... Le symbolisme du nom est le socle de la communication nationale, notamment pour les Pays qui peuvent créer une nouvelle nomination issue des provinces de l'Ancien Régime ou du terroir : Carpentras et le comtat venaissin, la vallée de la Dordogne, les Bastides du Rouergue sont des Pah évocateurs de fortes représentations identitaires qui préfigurent une attraction du public.

Pour d'autres territoires, l'association de leur nom à la formule « d'art et d'histoire » valorise des communes qui bénéficient d'une mauvaise image<sup>14</sup>. Des villes comme Dieppe, Langres, Bar-le-Duc ou bien Roubaix qui axe sa politique d'image sur le patrimoine industriel, voient l'occasion d'implanter des projets de développement territoriaux qui ont la reconnaissance du ministère de la Culture et valorisent l'appartenance identitaire au territoire.

En ce qui concerne Grasse ou Nîmes par exemple, leur image est suffisamment positive et le label a moins vocation à améliorer l'image de la ville. On note d'ailleurs que les premières Villes d'art<sup>15</sup> étaient souvent les plus grandes villes de France qui souhaitaient valoriser leur centre urbain ; et les stratégies d'image développées depuis les années 1980 (les exemples notoires sont « Montpellier la surdouée » ou « Rennes, Vivre en intelligence ») atténuent l'impact de l'appellation pour des villes qui ont développé d'autres atouts (Lyon et son centre-ville patrimoine mondial de l'humanité ; Lille, capitale européenne de la Culture en 2004 ; Strasbourg, capitale européenne...). Le label VPah ne correspond-il pas désormais à des territoires moins urbains qui souhaitent profiter de la labellisation en tant que levier de développement et de cohésion territoriale ? En effet, « le territoire est politique avant d'être culturel. L'obtention d'un label, par exemple celui de Pah, aura pour conséquence de réorienter le programme de l'intercommunalité et de légitimer de nouveaux acteurs, de mettre en avant de nouvelles communes » (Rautenberg, 2001, p.19). Il s'agit d'une organisation spatiale qui concerne moins les communautés urbaines ou les communautés d'agglomération, hiérarchisées de manière immuable.

#### 3.2. Le paradoxe réseau-patrimoine

L'autre socle sur lequel repose la communication nationale est le réseau, en tant que regroupement de

territoires riches d'un patrimoine varié, mais aussi un réseau d'individus mobilisés pour développer des initiatives sur l'amélioration de l'esthétique de la ville ou un programme d'animations culturelles renouvelées, par exemple. En réalité, le critère de volonté politique affirmée en faveur du patrimoine prend une grande part dans la décision d'attribution du label, au-delà de la qualité d'un patrimoine remarquable. Les candidats au label doivent démontrer leur implication dans une politique patrimoniale pour laquelle ils dégagent des moyens financiers sur le long terme (incarné par le recrutement d'un animateur du patrimoine permanent). Ce critère rend la tâche plus difficile aux actions de communication nationale : le label n'est pas entièrement lié aux héritages territoriaux mais aussi aux hommes qui animent ces territoires ; indirectement, le représentant-élu, en l'occurrence le maire pour les villes labellisées, est félicité des actions culturelles qu'il mène en recevant ce label. Ainsi, comme pour de nombreuses politiques contractuelles, il est difficile pour l'État de développer un plan de communication qui sert les élus locaux.

En outre, les documents locaux de communication décrivent, pour l'essentiel, le patrimoine local, en tant que signature-ADN du territoire. Le réseau, de son côté, rappelle que plus de 100 territoires en France, ont des points communs. En effet, « label » ou « réseau » sont des termes qui évoquent l'énumération, le catalogue, la marque de série... tant de notions à l'opposé du caractère unique du patrimoine.

Les objectifs de communication diffèrent donc selon l'échelle : sur le plan local, on insiste sur le caractère unique et sur le plan national, il faut expliquer les points de convergence (volonté politique locale forte, des guides-conférenciers, un animateur du patrimoine engagé), c'est-à-dire que l'objet de communication est le patrimoine du territoire pour les uns et les acteurs locaux du patrimoine pour les autres. La mission du ministère de la Culture est une large diffusion de la connaissance et de la compréhension de la société envers le grand public, mais cela inclut-il la description d'un dispositif contractuel ?

Peut-être que les actions de communication doivent davantage être initiées localement dès qu'il s'agit du grand public et que la communication nationale doit uniquement cibler les élus, afin de les inciter à poser leur candidature et s'interroger sur l'apport d'un projet culturel pour le développement du territoire.

D'une certaine manière, c'est implicitement ce qui se passe. À l'échelle nationale, la liste des outils de communication externe est aujourd'hui réduite, tandis que les outils de communication internes<sup>16</sup> sont bien établis depuis quelques années.

### 3.3. Le CIAP et sa participation à la communication nationale

Depuis la fin des années 1990, la création d'un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) au sein de chaque site conventionné, a pour objectif de proposer un lieu didactique pour l'apprentissage du patrimoine. Il s'agit d'une exposition permanente qui doit rendre compréhensible l'évolution du territoire, ses particularismes, tout en se distinguant d'un musée historique local. Axé sur l'architecture, l'urbanisme ou sur les aspects artistiques et historiques, le CIAP doit donner à goûter, tout en incitant le visiteur à pratiquer une visite-découverte dans la foulée afin d'approfondir ses connaissances sur l'histoire du territoire.

Dans l'esprit du public, l'acception du CIAP est difficilement cernable : ce n'est ni un musée, ni une exposition temporaire mais un lieu qui veut impulser des débats sur les nouveaux projets urbains et les projets en concertation. Par exemple à Rennes, un CIAP existe ainsi qu'un CIU (centre d'information sur l'urbanisme, initiative qui n'est pas liée à la convention Vah). Le CIAP apparaît comme un lieu qui traite du passé de la ville tandis que le CIU expose le présent et le futur de l'urbanité rennaise. Ce type de répartition ne facilite pas un positionnement clair des CIAP en France.

Pour autant, ce centre d'interprétation offre l'opportunité de **situer** localement la politique des VPah. En effet, souvent l'animateur du patrimoine s'insère dans les structures existantes (au sein d'un office de tourisme ou de la mairie) et est donc difficilement repérable par le public. De même, les visites-découvertes sont mêlées aux autres visites qui portent les noms de visites-guidées, visites-commentées, visites-conférences, ce qui n'éclaire pas le public sur la spécificité du label qu'est le contenu culturel fort. L'office de tourisme de Toulouse propose un éventail de visites sans spécifier que certaines sont conduites par des guides agréés par le ministère de la Culture.

Grâce au CIAP, les territoires labellisés bénéficient d'un lieu permanent pour promouvoir le label-réseau et présenter ce que recouvre la politique contractuelle. À Rennes, par exemple, l'entrée du CIAP présente ce que signifie VPah.

## 4. VPah, UNE MARQUE DIFFICILEMENT PORTEUSE

L'ensemble des outils de communication des VPah est lié au nom du réseau que l'on peut considérer comme inadéquat aux démarches marketing d'aujourd'hui. Le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » et le réseau « Villes

et Pays d'art et d'histoire » rassemblent trois types de convention (en 2005, les Villes d'art n'existeront plus, ce qui limitera à deux conventions à gérer). On parle du label VPah mais il y a en réalité deux labels distincts qui sont Vah et Pah, le premier se référant à une commune et le second à un groupe de communes.

- Tout d'abord, la marque déposée est « Villes et Pays d'art et d'histoire », par conséquent, on devrait écrire « les villes et pays «Villes et Pays d'art et d'histoire» », car parler **des** Villes et Pays d'art et d'histoire sous-entend que le label est « art et d'histoire », ce qui peut prêter à confusion avec les musées d'art et d'histoire par exemple. Le choix du nom déposé à l'INPI pose problème quand on le place dans un texte.
- Chaque ville a tendance à parler du réseau des « Villes d'art et d'histoire » en occultant les Pays et en clarifiant ainsi le label autour de la notion de patrimoine urbain. Les Pays, eux, parlent des VPah dans leur totalité, certainement parce que le mot « ville » évoque la localité, ce que le mot « Pays » suggère moins puisqu'il réfère aussi à l'échelle nationale.

Les acteurs du patrimoine ne maîtrisent pas l'appellation et proposent des noms erronés (sur le programme de l'université européenne d'été, le titre de cet exposé est annoncé comme « Villes d'art et d'histoire » ; le diaporama d'un intervenant cite le « Pays d'art Vallée de la tête »). S'approprier l'appellation semble une étape laborieuse.

Difficilement porteur, « Villes et Pays d'art et d'histoire » est le résultat d'un processus de nomination lié à l'historique administratif de la convention. Les « Ville d'art » ont créé un nom original et court, permettant un message clair auprès du public. Puis les critères de la politique contractuelle s'étoffent en 1985, tout comme l'appellation qui ajoute le terme « histoire » et forme ainsi les « Villes d'art et d'histoire ». Enfin, avec l'évolution des syndicats intercommunaux et des pays Voynet, les « Pays d'art et d'histoire » s'insèrent en tant que convention spécifique et allongent l'appellation du réseau en « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

L'évolution du nom ne s'arrête pas là puisque désormais, la loi Chevènement permet à la compétence « culture » d'être gérée par les structures intercommunales. Ces dernières revendiquent dès lors, pour leur propre communication, le label, non pas en tant que ville mais en tant qu'agglomération. Ainsi, Poitiers, Amiens, Rennes, Annecy, souhaitent devenir « agglomération d'art et d'histoire » ou bien « métropole d'art et d'histoire », ce qui laisse constater une forme d'antinomie entre les représentations mentales du patrimoine et la dimension moderne du terme « métropole ».

Le choix du service VPah est de signer avec ces structures une convention Vah. Dans le cas de Rennes, qui a signé une nouvelle convention intégrant les 38 communes de la communauté d'agglomération, le label reste « Ville d'art et d'histoire ». La communauté d'agglomération porte le nom de Rennes Métropole, par conséquent, on parle désormais de « Rennes Métropole labellisée Ville d'art et d'histoire ». Le terme « ville » est pensé ici en tant qu'entité urbaine et non pas en tant que commune. Néanmoins, la morphologie urbaine de Rennes est composée de villettes réparties au sein d'une ceinture verte qui distingue clairement chaque commune dans les représentations spatiales des habitants de l'aire urbaine. Par conséquent, le cessenais ou le bruvois<sup>17</sup> auront-ils conscience d'appartenir à un lieu qui est labellisé ?

La convention ne peut-elle pas être signée avec le Pays de Rennes qui regroupe 64 communes et permet ainsi l'appellation VPah ? Avec le terme « Pays », le public comprend clairement qu'il s'agit de Rennes et ses alentours. Deux points s'opposent à cette suggestion.

C'est l'office du tourisme qui gère la convention rennaise, c'est-à-dire un service qui vient de passer d'une gestion communale à une gestion intercommunale. Signer avec le Pays remet en cause l'organisation humaine attachée à l'office de tourisme.

En outre, les Pays se créent difficilement en zone urbaine, et au 1<sup>er</sup> janvier 2004, seule Rennes, en tant que grande ville de France est constituée à la fois en Pays et en communauté d'agglomération.

## CONCLUSION

Les réticences locales à la coopération territoriale et l'actuelle recomposition lente des territoires français pour l'harmonisation européenne, ne favorisent pas l'émergence d'une convention unique et d'un nom-marque court et efficace sur le plan marketing. La démocratisation de la culture *via* les média de masse s'avère difficile, d'autant que les budgets accordés à la culture par l'État ne sont pas extensibles.

À partir de cette complexité territoriale, il est difficile pour le service VPah d'impulser une communication nationale, d'autant que le point commun entre chaque membre du réseau est plus lié aux ressources humaines des territoires qu'au territoire lui-même.

Enfin, l'étalement spatial du patrimoine<sup>18</sup> rend la sensibilisation de plus en plus globale et plus difficile à expliquer au grand public. En ce sens, les difficultés du service VPah à expliquer ses actions auprès du grand public sont liées

à sa mission d'apprentissage. Il est difficile d'éduquer une population à la culture urbanistique et paysagère et de l'informer en même temps sur les politiques mises en place, encore naissantes et flottantes : comme le rappelle Michel Rautenberg « il semble important de rappeler que les VPah, [...] sont des lieux d'expérimentation pour concevoir une approche plus globale de la culture et du patrimoine : affirmation de la dimension éminemment sociale du patrimoine, intégration de la culture et du patrimoine dans les enjeux économiques, dans la vie sociale » (2001, p.20).

## NOTES

<sup>1</sup> Cet article est issu d'une intervention au sein de la quatrième session de l'Université européenne d'été «Val de Loire patrimoine mondial», organisée par la Mission Val de Loire et l'Université d'Orléans en novembre 2004.

<sup>2</sup> Le mot public indique qu'un profil sociologique existe. Nous ne nous intéressons pas ici au profil « public » du patrimoine et nous tendons plutôt vers l'hypothèse que chacun est susceptible d'être public du patrimoine.

<sup>3</sup> Alain Bourdin, *Le patrimoine réinventé*, éditions PUF, collection Espace et liberté, 1984, 239 pages.

<sup>4</sup> Institut national de la propriété industrielle.

<sup>5</sup> Cela sous-entend qu'une parure de bijoux ou un service d'assiettes sont attachés aux lieux car leur signification est considérée comme patrimoine dès lors qu'elle réfère à un événement, des personnes, eux-mêmes attachés à une époque donnée en un lieu précis. Le patrimoine est un marqueur d'une représentation spatio-temporelle.

<sup>6</sup> Claude Dargent, *Revue française de sciences politique*, volume 51, n°5, article « Identités régionales et aspirations politiques : l'exemple de la France d'aujourd'hui », octobre 2001, pages 787-806.

<sup>7</sup> Mémoire de maîtrise de Xavier Grandjean, *Les nœuds de la ville : le cas de Lille, Rennes et Lorient*, Université du Québec à Montréal, 1996, 102 pages.

<sup>8</sup> L'organigramme du ministère de la culture ne reconnaît pas de service VPah. Nous entendons par ce nom, l'équipe d'hommes et de femmes qui agissent en faveur du réseau VPah.

<sup>9</sup> Le Conseil national des VPah, créé en 1995, participe au développement et à l'orientation générale de la politique du réseau et émet un avis sur les candidatures au label ainsi que sur les retraits pour non-respect du cadre établi par la convention.

<sup>10</sup> Il ne s'agit pas de la communication en tant que signalétique, que l'on peut aussi appeler la mise en exposition, mais de la communication en tant qu'action marketing et donc incitative envers le public pour qu'il rencontre le patrimoine, participe à une visite-guidée ou une exposition...

<sup>11</sup> Les formules entre guillemets sont issues de la convention-type proposée par le service VPah.

<sup>12</sup> Cette exposition explique ce qu'est la politique de valorisation du patrimoine à travers l'existence du réseau VPah. C'est véritablement une communication institutionnelle qui est créée.

<sup>13</sup> A cette époque, le service VPah dispose de son propre budget de communication et la DAPA, direction de l'architecture et du patrimoine a également un service communication qui a d'autres missions plus large que les seuls VPah.

<sup>14</sup> Par exemple, « La ville de Montbéliard s'est engagée à reconsidérer son patrimoine pour en finir avec son image grise et industrielle », *Pays d'art et d'histoire et pôles d'économie du patrimoine*, La Documentation française, 2001, p. 79

<sup>15</sup> Les Villes d'art ont été créées dès 1965. La contractualisation avec l'Etat ne concerne que le volet touristique. Ce n'est qu'en 1985 que les Villes d'art et d'histoire, contrats plus développés, sont créés. Les Villes d'art ne deviennent Vah que si elles signent la convention... En 2005, les conventions Ville d'art ne seront plus financées par l'Etat et les villes concernées sont invitées à postuler à l'obtention du label VPah.

<sup>16</sup> Il s'agit d'un bulletin de liaison envoyé aux élus des territoires conventionnés, ainsi qu'aux 100 animateurs du patrimoine et aux 1 200 guides-conférenciers. En outre, la revue *Echanges&Patrimoine* permet d'informer sur les différentes actions menées par chaque VPah, les nouvelles orientations politiques, la formation pour les acteurs du patrimoine, le partage d'expériences...

<sup>17</sup> Cesson-Sévigné et Bruz sont deux communes de la banlieue rennaise.

<sup>18</sup> La spatialisation du patrimoine démarre avec l'objet monument il y a plus d'un siècle, puis il y a la prise en compte du périmètre de 500 mètres autour des monuments (1913). La création des secteurs sauvegardés (1962) et des ZPPAUP (1983) concerne des quartiers entiers et parallèlement les VPah labellisent depuis plus de trente ans un territoire communal, voir un canton.

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 3 : Marketing et publicité : le produit patrimoine ?

*Sub-Topic 3: Marketing and advertising : the heritage product***SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES : UNE COMPARAISON ENTRE POLITIQUES EUROMÉDITERRANÉENNES***HERITAGE PRESERVATION AND REGIONAL DYNAMICS : A COMPARISON OF EURO-MEDITERRANEAN POLICIES***Romeo CARABELLI'**Université de Tours / *Tours University*[carabelli@univ-tours.fr](mailto:carabelli@univ-tours.fr) ; [romeo.carabelli@tiscali.it](mailto:romeo.carabelli@tiscali.it)**RÉSUMÉ****- De l'émergence d'un champ d'action à la protection du patrimoine culturel : une métamorphose complète**

Avec un calendrier similaire à celui du développement de la notion moderne de patrimoine, on a pu assister à l'émergence d'un champ de réflexion et d'action lié à la notion de «sauvegarde de l'héritage». Ce champ commence à se creuser un espace réel en Méditerranée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut pourtant atteindre la fin de ce XIX<sup>e</sup> siècle et le commencement du XX<sup>e</sup> pour voir les procédures d'analyse, de sauvegarde et de protection s'étendre du cadre strictement archéologique aux cadres architecturaux et urbains.

La période de l'entre-deux-guerres est un moment extrêmement riche pour le développement de la notion de patrimoine et pour sa protection, qui commence à quitter la référence monumentale pour se diriger vers l'héritage culturel. Les mutations dans le regard porté sur le patrimoine s'accompagnent de celles des systèmes législatifs, qui évoluent d'une protection patrimoniale conceptuellement ponctuelle à une protection procédant par surfaces.

L'intérêt de la définition du patrimoine et de la mise en œuvre des inventaires passe ainsi des entités ponctuelles aux entités territoriales, avec la nécessité de définir une zone de protection. Par conséquent, les attentions les plus fortes sont investies dans la conception de systèmes capables d'établir des limites, des «frontières» entre l'espace protégé et ses alentours.

Tous les pays méditerranéens abordent ces questions. Chacun utilisant des «définisseurs spatiaux» propres, ils décrivent des parcours comparables et dessinent une sorte de champ d'intention homogène. La plupart des systèmes de protection se dirigent vers une configuration qui se compose de deux types d'approches : une approche directe par les services des inventaires et par la protection monumentale, et une approche indirecte qui procède par la protection urbanistique et territoriale et qui vise à piloter les modifications à l'intérieur d'une zone définie.

**- Entre décentralisation et perspectives «alter – global»**

Finalement, nous pouvons remarquer un parallélisme entre les mutations des notions patrimoniales et celles des législations de protection de l'héritage architecturale et urbain, les deux convergeant vers la constitution d'éléments territoriaux complexes.

Celui qui nous paraît le plus important, et qui se développe dans tous les pays qui concernent cet étude, est la prise de pouvoir de la lecture territoriale du patrimoine, qui devient une des composantes de l'espace vital et qui se transforme de simple «objet/lieu historicisé exclu de l'évolution historique» en un support d'actions complexes et vivaces.

L'héritage dans sa globalité voit sa tutelle et sa mise en valeur confiées toujours davantage à des institutions territoriales décentralisées, tandis que s'appliquent les principes de subsidiarité. C'est le cas de l'Espagne et de l'Italie, où une partie de la protection du patrimoine est assurée par les régions et par les collectivités locales ; les monuments historiques sont de la compétence de l'État tandis que la protection et la gestion des ensembles historiques et des sites sont transférées aux Communautés Autonomes et aux Régions. Un processus de régionalisation est en cours en France, bien que l'implication des entités territoriales soit pourtant déjà acquise avec la mise en place des ZPPAUP.

En Grèce, les compétences du ministère de la Culture sont encore centralisées, alors que celles concernant la protection du patrimoine au sein des ministères de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux publics ont été fortement déléguées aux ministères «régionaux» de Macédoine, de Thrace et de l'Égée.

Quelques mouvements en structuration mettent en exergue une réflexion très avancée de la perspective patrimoniale, syntonisée avec la phase de globalisation de la structure économique, sociale et productive. Les processus de décentralisation en cours proposent la mise en place d'une gestion du territoire qui est en syntonie avec la prise en charge de l'héritage et du patrimoine culturel par les communautés locales les plus proches des citoyens. Par conséquent, les citoyens sont appelés – par intérêt économique mais aussi pour réaliser un nouvel espace de sociabilité – à se charger de la relation avec leur propre patrimoine culturel, de leur propre spécificité, de leur propre « espace vital intellectuel ».

Le mouvement du «*Nuovo municipio*», par exemple, considère l'échelle des municipalités comme la plus adéquate pour la prise en compte de ces nécessités, dont celle du patrimoine et de sa gestion. Cette vision, qui est partiellement utopique et théoriquement participative, a des liens conscients avec la subsidiarité, la fragmentation et le fonctionnement en réseaux des structures économiques contemporaines aussi bien dans leurs interprétation «ultra-libérale» que dans celle «alter-mondialiste».

## ABSTRACT

### **- From the emergence of an area for action to the preservation of cultural heritage: a total metamorphosis.**

*Discussions and actions linked to the notion of « heritage preservation » developed on a similar time-frame as that of the emergence of the modern concept of heritage. They gained ground in the Mediterranean throughout the 19th century. However, it was not until the end of the 19th and beginning of the 20th century that analysis, preservation and protection procedures extended beyond a strictly archaeological context to cover architectural and urban settings.*

*The interwar period was extremely rich in terms of the development of the concept of heritage and its protection, with a movement away from the historic monument as reference point towards cultural heritage. Alongside these changes in the approach to heritage, the legislative systems evolved from heritage protection on an ad hoc basis to an area-based procedure.*

*Work on defining heritage and carrying out inventories thus moved from specific to regional entities, bringing with it the need to define preservation areas. Consequently, attention was mostly devoted to designing systems to establish boundaries between the protected area and its surroundings.*

*This issue has been tackled by all the Mediterranean countries. Using their own regional defining features, they have followed similar courses of action with a common purpose. Most preservation systems follow a pattern consisting of two types of approach: a direct approach through the inventory and monument protection departments, and an indirect approach through urban and regional protection which aims to bring about changes within a defined zone.*

### **- Between decentralisation and « anti-global » perspectives**

*Finally, a parallelism can be observed between the changes in heritage concepts and changes in architectural and urban heritage protection legislation, the two converging in the constitution of complex regional elements.*

*What we believe to be most important, and is found in all the countries covered by this study, is the increasing importance given to the regional interpretation of heritage, which has become a component of our living space, transformed from a mere « historicized object/place disconnected from historical development » into a basis for robust and complex actions.*

*Heritage as a whole is increasingly entrusted and managed by decentralised regional bodies, while principles of subsidiarity are applied. This is the case in Spain and Italy, where heritage protection is partly managed by the regions and local authorities; historic monuments are the responsibility of the State, while the protection and management of historic areas and sites have been transferred to the self-governing communities and the regions. A regionalisation procedure is taking place in France, although the involvement of regional bodies is already well established with the ZPPAUP (Architectural, Urban and Landscape Heritage Protection Zones).*

*In Greece, the responsibilities of the Ministry of Culture are still centralized, while those for heritage protection in the Ministries of the Environment, Regional Development and Public Works have largely been delegated to the « regional » ministries of Macedonia, Thrace and the Aegean.*

*Certain movements under construction highlight a very advanced view of heritage in line with the globalisation*

*phase of the economic, social and production system. The current decentralisation process raises the possibility of regional management being assimilated with heritage and cultural heritage management carried out by the local authorities closest to the residents. Consequently, out of economic interest and to acquire a new social space, local residents are invited to take responsibility for their own cultural heritage, their own specific character, their own intellectual living space.*

*For example, the « Nuovo municipio » movement considers the municipality to be the most suitable level to manage these needs, including that of heritage and its management. This vision, which is to some extent utopian and theoretically participative, has conscious links with subsidiarity, fragmentation and the networking of current economic structures both in their « ultra-liberal » and their « anti-globalisation » interpretation.*

## INTRODUCTION

Indiquer l'espace méditerranéen en tant que lieu de partage économique et culturel, territoire de la circulation des idées et des hommes, n'est certainement pas une nouveauté. Ce n'est pas avec stupeur, donc, que nous retrouvons aussi dans les champs disciplinaires de la protection et de la sauvegarde de l'héritage, d'abondants échanges entre les pays qui en composent les rives.

Dues à de nombreux facteurs, les notions et les pratiques dans les différents États ont un lien très fort, lien qui, néanmoins, n'est pas exclusif. Chaque pays en décline les variantes et les spécificités nationales qui, en dérivation d'une expérience partagée, se sont développées de façon indépendante, partout, selon une sorte de « méta matrice » commune et globale.

Ces raisons nous permettent de nous référer à une « famille » d'éléments, sujets, actes de sauvegarde et protection avec une partie constitutive et structurante en commun, mais avec des narrations et des fortes autonomies « individuelles ».

Les travaux en cours, qui se configurent comme une recherche *multi point*, ont choisi comme méthode d'approche celle de type *bottom top*, en se basant sur les différents terrains nationaux pour aboutir à la construction d'une proposition d'ensemble dans la lecture et l'interprétation des réalités du terrain.

Bien évidemment, le but de ces travaux n'est pas de rechercher et présenter une unité absolue de pensée et d'action, mais d'analyser les cohérences et les spécificités des récits et des expériences, dans la genèse, le développement et l'application de la protection et de la valorisation d'une partie de l'héritage architectural et urbain.

Comme on le sait bien, le corpus du patrimoine est lié à une reconnaissance culturelle de l'importance – ou de la non importance – d'un héritage. Les processus de définition, de protection et de mise en valeur du patrimoine sont donc en mutation constante, et le cadre temporel actuel ne représente qu'une étape dans son caractère évolutif. L'attribut culturel de relativité est mis en grande évidence dans l'incontournable relation que l'héritage tisse avec les disciplines historiques et celles de l'action.

## 1. ÉMERGENCE D'UN CHAMP D'ACTION

Avec un calendrier parallèle et contemporain à celui du développement de la notion moderne de patrimoine, on a pu assister à l'émergence d'un champ de réflexion et d'action lié aux notions de protection et de sauvegarde de l'héritage patrimonial, et de sa mise en valeur. Ce champ a entrepris de se creuser un espace réel, en Méditerranée, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a été pourtant indispensable d'atteindre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, voire le commencement du XX<sup>e</sup>, pour observer les procédures d'analyse, de sauvegarde et de protection s'étendre du cadre strictement archéologique qui a été le sujet des premières attentions à ceux plus historiques et récents de l'architecture et des espaces urbains.

L'intérêt très fort pour les vestiges des civilisations anciennes accompagne la formulation des théories, qui se nourrissent entre outre, au fur et à mesure, de la circulation des personnes entre les pays, de la diffusion et de la migration des idées et des concepts, dans les deux sens - nord sud mais aussi sud nord -, aussi bien pour informer et élargir les principes fondateurs de cette nouvelle attention, que pour éveiller une conscience locale et une reconnaissance du passé.

La découverte d'une grande masse de vestiges liés à la tradition et à l'histoire judéo-chrétienne et de la Rome Impériale, permit de mettre au point l'idée de sélection et de protection des témoignages physiques d'antan. Ces découvertes et l'espace disciplinaire de l'époque, furent fonctionnels aussi dans le cadre de l'expansion coloniale européenne qui eut un poids considérable et non négligeable dans l'expansion des notions de patrimoine et de protection de l'héritage.

Une bonne occasion de développement du champ d'action fut fournie par les missions d'exploration géographiques

et commerciales dans le sud et l'est méditerranéens qui permettaient la (re)découverte du passé classique dans les restes des mondes gréco-romains et la (re)ouverture de la fascination pour la civilisation de l'Égypte ancienne.

Certainement, avant les grandes campagnes et les institutionnalisations, un grand rôle a été joué par les voyages, les voyageurs, volontaires ou occasionnels, et les communautés étrangères, en particulier celles résidant dans l'empire ottoman. Aux tentatives, plus ou moins spontanées, s'ajoutent les missions d'identification et de connaissance et celles de « reconnaissance » comme, par exemple, celle d'Amable Ravoisié en Algérie, aux environs de 1840, ou de la *Banca d'Italia* en Libye au tout début du XX<sup>e</sup> siècle.

À travers d'un parcours « initiatique », la notion de protection de l'héritage dépasse le fait d'adresser toute son attention seulement aux vestiges archéologiques, pour prendre en compte graduellement des traces historiques, et pour arriver enfin à se charger des héritages plus récents produits par l'architecture et l'urbanisme.

Des événements significatifs, différents pour chaque pays, marquent l'éveil de cet intérêt que nous pourrions appeler, avec une certaine approximation, « conscience ». En Égypte, c'est la campagne napoléonienne qui marque la « découverte » de l'héritage ancien, stimulée par la quantité et la qualité extraordinaires des vestiges de l'époque pharaonique. En Algérie, c'est la visite de Napoléon III en 1865 qui marque les premiers signes officiels et formels d'attention patrimoniale de l'héritage, alors que le premier texte de protection date de 1887 et que l'institution du Comité des amis du vieil Alger, expression de la société civile, date de 1905.

En Libye, en 1913, seulement deux ans après la conquête de Tripoli, on assiste à l'établissement de la *Soprintendenza alle Belle Arti*<sup>2</sup> pour la Tripolitaine et la Cyrénaïque qui établit, en 1914, un inventaire patrimonial, presque entièrement dédié aux ruines romaines impériales. En ce qui concerne le territoire national italien, on retrouve les références à la protection de l'héritage dans les États pré-unitaires. En 1802, une chirographie de Pio VII, toujours dans un climat napoléonien, élargit - pour l'état pontifical - le caractère de « témoignage » en rajoutant à l'art, l'architecture. En 1822, le royaume des Deux Siciles approuve une normative pour régler les autorisations à la démolition des bâtiments, qui prend la place de la *prammatica* de 1514 de Ferdinand II d'Aragon, cette dernière étant vraiment une des normes précurseurs de protection de l'héritage bâti.

La Grèce constitue un cas assez original dans le cadre du rapport à l'héritage. La première loi organique (datant de 1834) sur la protection des antiquités et instituant le service archéologique syncrétise la date d'obtention de l'indépendance, 1830, en en faisant la ligne de démarcation entre l'Antiquité, répartie entre Antiquité et Antiquité byzantine/post-byzantine, et la Grèce moderne.

## 2. DES ANTIQUITÉS AU PATRIMOINE CULTUREL

Le parcours évolutif qui passera des concepts d'antiquité et d'archéologie à celui de patrimoines culturels prend consistance dans la période de l'entre-deux-guerres.

Cette période fut un moment extrêmement riche pour le développement des notions de patrimoine et de sa protection, qui commençait à quitter la référence monumentale pour se diriger vers l'héritage culturel. Les mutations dans le regard porté sur le patrimoine accompagnent celles des systèmes législatifs qui ont évolué d'une protection patrimoniale conceptuellement ponctuelle à une protection qui commence à aborder les surfaces.

Dans ces décennies, l'intérêt porté à la définition de la sauvegarde du patrimoine et de la mise en œuvre des inventaires est ainsi passé des entités strictement monumentales, donc conceptuellement ponctuelles, à des entités territoriales, avec la nécessité de définir des zones de protection. Par conséquent, les attentions les plus fortes ont commencé à investir la conception de systèmes capables d'établir des limites, des « frontières » entre l'espace protégé (ou bien de l'espace à protéger) et son alentour.

La plupart des systèmes de protection se sont dirigés vers une configuration qui compose deux types d'approche : une approche directe et visant la protection monumentale, opérée par les services des « ministères de la Culture », et une approche indirecte, qui procède à travers la protection urbanistique et territoriale et qui vise à limiter et piloter les modifications à l'intérieur d'une zone définie. Cette deuxième procédure de protection par le biais des instruments d'urbanisme eut son début dans les années 1930, alors que la nouvelle discipline, l'urbanisme, prenait forme avec des grandes influences sur la planification territoriale.

Tous les pays méditerranéens abordent ces questions. Chacun utilisant des « définisseurs spatiaux » propres, ils décrivent des parcours qui sont comparables entre eux et forment une sorte de champ d'intention homogène.

La transition vers la prise en compte de l'héritage culturel ne fut ni automatique, ni facile et linéaire. Elle ne fut pas non plus une transition synchronisée entre les pays. La pression de plusieurs variables a façonné la mutation, variables qui ne se positionnaient pas seulement dans les domaines théoriques et intellectuels mais qui étaient – et restent – liées à la sensibilité des acteurs, aux urgences de protection et à la sauvegarde immédiate d'objets en péril de perte.

Un moment homogène et non négligeable à l'échelle internationale est peut-être constitué par la Charte d'Athènes, produite à l'occasion de la première Conférence internationale des architectes et techniciens des monuments historiques. Cette déclaration, une charte exclusivement européenne, a été fondamentale pour le développement de la pensée à ce sujet et ses idées se sont diffusées pratiquement dans le monde entier à cause de l'influence que les nations européennes exerçaient à l'époque sur celui-ci à travers leurs empires coloniaux et par leur domination économique.

### 3. MATURITÉ ?

La deuxième Conférence internationale des architectes et techniciens des Monuments historiques a produit la charte de Venise en 1965, mais une maturité de l'actuelle interprétation des notions du patrimoine et de sa sauvegarde et protection se localise dans la période comprise entre deux conventions UNESCO : celle de 1972 sur le patrimoine mondial, et celle de 2003 sur le patrimoine immatériel. Ces deux conventions ont le mérite de fournir des repères reconnus au niveau international.

L'évolution peut se trouver dans plusieurs cas nationaux, et avec des calendriers plus ou moins précoces par rapport aux conventions internationales. Dans le cas italien du XX<sup>e</sup> siècle, on peut remarquer la série législative suivante : la définition de l'héritage en tant que « chose patrimoniale » qui permet d'outrepasser la limitation aux antiquités archéologiques est de 1902 pour les biens meubles, et de 1909 pour les biens immeubles. En 1922, les biens artistiques et les beautés naturelles sont égalisés dans leur statut de « choses patrimoniales », et en 1939 on produit la définition de patrimoine culturel. Trois ans plus tard, en 1942, la législation sur l'urbanisme intègre la protection zonale pour l'héritage reconnu comme patrimoine culturel et, en 1998 la législation donne consistance juridique au patrimoine immatériel.

Le passage de la protection ponctuelle à celle qui s'occupe de surfaces nécessite, pour une interprétation complète, l'introduction des variables culturelles dans la notion de patrimoine et de sa protection. En effet, bien que la différence puisse, paradoxalement, ne pas se montrer sur la dimension absolue de la surface protégée, elle est fondamentale.

Bien que le résultat immédiat puisse ne pas le faire remarquer, la différence entre la protection de type monumental – qui peut prendre en compte le vaste site archéologique d'une ville, comme Pompéi par exemple – et celle de type territorial est primordiale. Le premier considère l'exceptionnalité d'un événement alors que le deuxième aborde les thématiques des flux culturels. L'un et l'autre sont des instruments de protection et de sauvegarde adaptés et adaptables à différents cas de figure, la protection territoriale se présentant en tant que source informative des dynamiques patrimoniales contemporaines.

### 4. DÉCENTRALISATION ET MULTIPLICATION DES ACTEURS

Tout au long des années 1990, une déconcentration générale de la protection du patrimoine est graduellement mise en place, dans les limites des lois et des coutumes de chaque État. Dans plusieurs pays, on enregistre des politiques de décentralisation des fonctions, qui passent des compétences des organes centraux de l'État à ceux des institutions territoriales décentralisées, et on observe aussi l'élargissement du nombre d'acteurs qui s'occupent du patrimoine de façon légitime. La pléthore d'acteurs patrimoniaux légitimes est désormais évidente ; la liste des participants à cette Université d'été et des sigles de leurs institutions d'appartenance témoigne de leur nombre.

Dans d'autres pays, on peut remarquer un mouvement semblable, même si le nombre d'acteurs reste plus limité, comme au Maroc par exemple, où la protection du patrimoine n'est plus de la compétence exclusive du Ministre des Affaires Intérieures mais est désormais également le fait du Ministère de la Culture, cependant que, dans le milieu associatif, naissent plusieurs groupements de défense du patrimoine et/ou de la culture comme l'association « Al Muhit » d'Asilah, ou l'association casablancaise « Casamémoire ».

En Égypte, pays très centralisé, à partir de la fin des années 1990 on peut remarquer l'action de divers Gouverneurs en faveur du patrimoine, et en particulier ceux du Caire et d'Alexandrie qui se distinguent par leur dynamisme.

L'héritage dans sa globalité voit sa tutelle et sa mise en valeur confiées toujours davantage à des institutions territoriales décentralisées, tout en appliquant les principes de subsidiarité.

C'est le cas de l'Espagne et de l'Italie, caractérisées par des très fortes autonomies, où une partie de la protection du patrimoine est assurée par les Régions et par les Collectivités Locales et les Communautés Autonomes ; les monuments historiques relèvent de la compétence de l'État tandis que la protection et la gestion des ensembles historiques et des sites sont transférées aux entités décentralisées. Un processus de régionalisation est en cours en France, bien que l'implication des entités territoriales soit déjà acquise avec la mise en place des ZPPAUP.

En Grèce, les compétences du Ministère de la Culture (YPO) sont encore centralisées - bien qu'une commission

spéciale chargée du Mont Athos ait fêlé son monolithisme -, alors que celles concernant la protection du patrimoine auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux publics (le ministère qui est chargé de la protection de type « urbanistique ») ont été fortement déléguées aux ministères « régionaux » de Macédoine, de Thrace et de l'Égée.

Il est possible d'établir un parallélisme entre les mutations des notions patrimoniales et celles des législations de protection de l'héritage architectural et urbain ; au final théories et éléments normatifs convergent vers la constitution d'éléments et de systèmes territoriaux complexes. Ce qui nous paraît le plus important, et qui se développe dans tous les pays qui concernent cette étude, est la prise de pouvoir de la lecture territoriale du patrimoine. Le patrimoine territorial devient une des composantes légitimes et officiellement reconnues de l'espace vital et se transforme de simple « objet/lieu historicisé exclu de l'évolution historique » en un support d'actions complexes et vivaces.

Quelques mouvements en structuration mettent en exergue une réflexion très avancée de la perspective patrimoniale, en relation/opposition avec l'actuelle phase de globalisation des structures économique, sociale et productive. Les processus de décentralisation en cours proposent la mise en place d'une gestion du territoire qui soit en accord avec la prise en charge de l'héritage et du patrimoine culturel par les communautés et autorités locales les plus proches des citoyens. Par conséquent, les citoyens sont appelés - par intérêt économique mais aussi pour réaliser un nouvel espace de sociabilité - à se charger de la relation avec leur propre patrimoine culturel, de leur propre spécificité, de leur propre « espace vital intellectuel ».

## 5. « NUOVO MUNICIPIO » ET NOUVEAU CODE DU PATRIMOINE

Au cours des dernières années, pour revenir au cas italien, on observe le bizarre rapprochement entre deux mondes non seulement différents mais diamétralement opposés.

Face à une redondance patrimoniale, mais aussi, et en même temps, à la perte de sens de la protection fragmentée, plusieurs études sur la dimension patrimoniale et sur sa connexion avec les citoyens, les habitants et les usagers qui composent le groupe social qu'identifie et, en quelque sorte, crée le patrimoine, émergent.

On fait ici référence aux études produites par l'équipe dirigée par Giorgio Piccinato à l'Université Rome III, sur les liens entre « joie » et « patrimoine bâti » et, surtout, sur le « mouvement » dit du « *nuovo municipio* »<sup>3</sup>.

Ce dernier, en prenant comme base de départ le processus de globalisation en cours qui intègre – de facto – travail et territoire, habitants et ressources, postule l'indivisibilité du patrimoine territorial (celui-ci interprété comme addition et support des différents patrimoines) et assume une définition du patrimoine extensive et globalisante (les espaces, mais aussi les savoirs, les cultures, les arts ...).

« Le *nuovo municipio* aide et valorise les acteurs économiques, sociaux et culturels de la ville et du monde rural qui participent de façon créative à la formation de projets capables d'augmenter la valeur du territoire local »<sup>4</sup>. Dans cette conception, parfois un peu naïve, subsistent des fragments de compréhension quant à la nécessité de re-penser le fait patrimonial et sa mise en valeur.

Le mouvement du « *nuovo municipio* » considère l'échelle des municipalités comme la plus adéquate à la prise en compte des nécessités des patrimoines et de leur gestion. Cette vision, qui est partiellement utopique et théoriquement participative, a des liens conscients avec la subsidiarité, la fragmentation et le fonctionnement en réseaux des structures économiques contemporaines aussi bien dans leur interprétation « ultra-libérale » que dans celle « alter mondialiste ».

En même temps, le Code du patrimoine du 2004, qui s'adapte aux articles récemment modifiés de la Constitution italienne (les art. 117 et 118 sur l'autonomie des Régions), délègue, dans les faits, la mise en valeur de la plus grosse part du patrimoine culturel aux collectivités territoriales déconcentrées et décentralisées, en conservant à l'État quelques-unes des propriétés et des gestions, mais ouvrant, ou mieux cédant, aux acteurs privés qui agissent dans le « libre marché » la valorisation et la commercialisation des biens patrimoniaux.

## CONCLUSION

En définitive, on fait face à une situation assez paradoxale. Les notions de patrimoine et de sa protection, en principe conçues pour sauvegarder des témoignages particulièrement rares et uniques, semblent aujourd'hui avoir pris de telles ampleurs, que tout devient patrimoine. Cet effet de redondance reconduit le patrimoine à une sorte de « normalité » en banalisant ses présumés caractères d'exceptionnalité.

Cette dérive semble, à présent, être acheminée dans une voie sans issue. Il semblerait nécessaire de faire un pas en avant, un saut de qualité, du moins en ce qui concerne la composante matérielle du patrimoine. On risque

la production d'une caricature de la tradition qui au contraire, pour rester emblématique, se doit de rester vivante et nouée au monde contemporain, ne pouvant pas être muséifiée, non seulement parce que ce même effet de redondance afflige désormais aussi les réalités muséales, mais aussi parce que sa nature est intimement liée à sa présence dans la vie active.

La constitution du fait patrimonial et sa gestion et management se configurent comme des actions strictement liées au présent, en constante évolution, mutation et ajustement aux nouvelles notions, théories, mais aussi modes et goûts.

Le paradigme de l'observation du passé, qui varie en fonction du regard apporté par le présent (et par chaque présent) modifie le statut des objets (matériels et immatériels) hérités, en choisissant ceux qui méritent une transformation en patrimoine. Tant que le patrimoine s'est identifié aux vestiges archéologiques, héritage ancien et patrimoine coïncidaient et restaient dans une dimension quantitative gérable. Avec l'élargissement de la notion, les épineuses questions de la sélection et du choix font surface, les questions du « nombre », de la redondance et de la viabilité de la protection deviennent des variables incontournables.

Si la vision présente d'un élément du passé ne trouve pas une place ou une interprétation présente, efficace et pertinente, cet élément se trouve voué à la décadence et à l'oubli. La redondance - programmée et intentionnelle ou occasionnelle - mine, à la base, la construction actuelle de la protection et de la sauvegarde du patrimoine, rendant de plus en plus urgent l'établissement d'un système (probablement quelque peu aléatoire et « injuste ») de hiérarchisation de l'héritage.

À ces fins s'avère être très utile - outre qu'intéressant, instructif et constructif - l'étude des dynamiques et des politiques patrimoniales d'une série d'États appartenant à la rive sud de la Méditerranée. Ils sont moins riches économiquement et moins « patrimoniaux » que ceux de la rive nord, mais ils nouent, avec ces derniers, des liens très forts, et ce pas seulement sur le plan historique.

La comparaison entre les systèmes mis en œuvre au Nord et au Sud montre quelques-unes des limites des processus en cours et souligne les tendances de développement. Ces comparaisons se révèlent extrêmement utiles et, peut-être, capables de préfigurer quelques-uns des cas de figure et des structures qui se mettront en place en matière de sauvegarde et de protection du patrimoine, d'identification et de sélection de l'héritage à patrimonialiser aussi bien qu'en matière de mise en valeur, voire de marchandisation, de cette ressource « fossile » qui dérive, pour nous, du passé.

## BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie spécifiquement et directement utilisée pour la rédaction de ce texte est celle produite par les partenaires du projet Patrimoines Partagés. La procédure concurrentielle pour la publication des ouvrages est en cours, les livres sont sous presse et ils seront publiés dans l'année 2005.

- Alexandre ABRY, Romeo CARABELLI (dir.), Instruments et pratiques de protection de l'héritage architectural et urbain des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> : une lecture méditerranéenne. Env. 300 p.
- Inventaire des instruments et des pratiques appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle en Méditerranée. Cédérom réalisé par les partenaires du projet Patrimoines Partagés, mise en forme par ARVHA, Paris.
- Jean-Baptiste MINNAERT (dir.), Histoires d'architectures en Méditerranée, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Écrire l'histoire d'un héritage bâti. Env. 350 p.
- Hélène VACHER (dir.), La ville coloniale au XX<sup>e</sup> siècle : d'un sujet d'action à un objet d'histoire. Env. 250 p.

## NOTES

<sup>1</sup> Architecte géographe - Citeres Emam (ex-Urbama) – Tours. Ce texte utilise, synthétise et élabore une partie des réflexions produites dans le cadre des activités du projet « Patrimoines partagés : savoirs et savoir-faire appliqués au patrimoine architectural et urbain des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles en Méditerranée ». Il s'agit d'un projet multilatéral de recherche en coopération qui bénéficie d'une subvention de la Commission de l'Union Européenne dans le cadre du programme Euromed Héritage II (pour plus d'information : [www.patrimoinespartages.org](http://www.patrimoinespartages.org)).

<sup>2</sup> Il s'agit du bureau territorial du Ministère chargé de la protection du patrimoine.

<sup>3</sup> Nom qui évoque une « nouvelle municipalité », proposée en tant que nouvelle structure de l'acteur territorial institutionnel primaire et nouvelle approche de la relation entre habitants, institutions et territoires.

<sup>4</sup> Traduction de l'auteur.

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 4 : Au-delà du patrimoine : produits et fonctions dérivés

*Sub-Topic 4: Beyond heritage : by-products and services***VALORISATION TOURISTIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES : UN PROGRAMME D'OFFRES DE SERVICES DE FRANCE TÉLÉCOM***TOURISM DEVELOPMENT AND NEW TECHNOLOGIES : A PROGRAMME OF SERVICE PROVISION  
BY FRANCE TÉLÉCOM***François IZARN**

France Télécom

[francois.izarn@francetelecom.com](mailto:francois.izarn@francetelecom.com)**RÉSUMÉ****Innovation et patrimoine**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) peuvent apporter aujourd'hui une immense valeur ajoutée dans la valorisation du patrimoine français et dans le développement du secteur touristique.

France Télécom a lancé un programme national de valorisation du patrimoine avec les NTIC. Compte tenu de la concentration le long de la Loire de tous ses châteaux et musées, ce programme se construit autour du Val de Loire. Il vise à valoriser plus fortement le patrimoine aux yeux du touriste en utilisant les technologies du virtuel et du polysensoriel pour : reconstituer le patrimoine disparu, montrer une partie du patrimoine non visitable, remettre en mouvement des scènes ou des événements d'histoire, mettre en relation des informations du patrimoine qui s'enrichissent mutuellement.

Ceci devient aujourd'hui possible grâce aux technologies de l'internet et du haut-débit qui permettent la mise en relation des systèmes d'information des structures qui détiennent les connaissances du patrimoine.

Un deuxième axe de ce programme vise à faciliter la vie du touriste, dans sa découverte du patrimoine. Il s'agit autant de rendre beaucoup plus facile pour le touriste son accès à la connaissance du patrimoine (avant la visite), sa découverte sur site du patrimoine (pendant la visite), puis la gestion de son souvenir (après la visite). Les technologies qui vont permettre de faciliter l'accueil des touristes, leur vie, d'enrichir leurs intérêts pendant leur parcours, puis de construire leur souvenir multimédia... vont être mobilisées dans le programme.

Ce programme qui porte le nom de Tourisme +, au service de l'innovation et du Patrimoine mobilise une équipe d'ingénieurs de recherche et de développement de France Télécom autour d'un travail opérationnel réalisé avec des représentants de la communauté touristique du Val de Loire.

**ABSTRACT****Innovation and heritage**

*Today, new information and communication technologies (NICT) can bring enormous added value to the improvement of French heritage and to the development of the tourism sector.*

*France Télécom has launched a national heritage enhancement programme using NITC. In view of the concentration of chateaux and museums along the Loire, this programme has been built around the Loire Valley. Its aim is to improve tourists' perception of the heritage sites by using virtual and multi-sensorial technologies to reconstitute features which no longer exist, show areas which cannot be visited, recreate historical scenes or events, and bring together mutually enriching heritage information.*

*This is possible today thanks to broadband internet technologies which allow the information systems of organisations with heritage knowledge to link up.*

*Another aim of this programme is to make it easier for tourists to explore the heritage sites. This means facilitating not only access to knowledge of the site (before the visit), but also discovery of the site (during the visit) and remembering it (after the visit). The technologies used in this programme will improve the way tourists are welcomed, make their life easier, make their visit more interesting and develop a multimedia memory for them.*

*This programme for innovation and heritage, called *Tourisme +*, involves a team of research and development engineers from France Télécom working with representatives of the tourist industry in the Loire valley.*

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 4 : Au-delà du patrimoine : produits et fonctions dérivés

*Sub-Topic 4: Beyond heritage : by-products and services***PROSPECTIVE TERRITORIALE ET NOUVELLES FORMES DE TOURISME DE LA MÉMOIRE***FUTURE REGIONAL OUTLOOK AND NEW FORMS OF « MEMORY TOURISM »***Laura GARCIA VITORIA**

ARENOTECH ; Réseau Européen des Villes Numériques / ARENOTECH ; European Network of Digital Cities

<http://www.arenotech.org> ; <http://www.villesnumeriques.org>[laura.garcia@arenotech.org](mailto:laura.garcia@arenotech.org)**RÉSUMÉ**

Qu'il s'agisse de l'impact territorial des technologies de la mobilité ou des nouvelles formes d'initiation au patrimoine ainsi rendues possibles, de récentes expériences menées en Europe (à Londres l'hiver dernier, à Venise et à Helsinki au cours de l'été ou encore à Alcalá de Henares prochainement), la gestion de l'identité territoriale permet aujourd'hui de mieux préciser le rapport de l'héritage culturel au développement économique.

Au travers de nos préconisations en matière de muséologie virtuelle au sein du projet européen MOSAIC ([www.arenotech.org](http://www.arenotech.org)), nous avons eu l'occasion de développer, dans de récentes interventions à Beyrouth, Sarajevo, Cayenne ou Las Palmas, les nouveaux paradigmes d'un tourisme de la mémoire et des outils technologiques qui en permettaient un rapide développement au niveau économique. Nous avons été amenés ainsi à souligner comment par exemple la constitution de pôles de compétitivité supposait précisément une mise en valeur forte de l'image identitaire des territoires dans la mesure où l'on ne saurait envisager dans le développement d'un territoire des processus d'innovation économique sans une vraie gestion de l'identité.

Notre projet de *Musée virtuel de la Méditerranée* soulignait d'autre part les rapports entre l'aménagement des espaces publics et des supports informationnels basés par exemple sur la connexion à Internet sur de grandes surfaces de verre ou encore l'utilisation de modèles architecturaux virtuels (*Actes d'ICHIM*, École du Louvre, septembre 2003).

Dans le cadre de la présente intervention, nous souhaitons davantage encore nous démarquer des schémas traditionnels d'analyse en la matière en évoquant notamment les réflexions prospectives aujourd'hui en cours de la part surtout des opérateurs de communication mobile sur les possibles modèles économiques de **l'utilisation des technologies de géolocalisation et de marquage de l'espace patrimonial**.

Les espaces dits « intelligents » qui se démultiplient autour de nous au travers notamment des technologies sans fil permettent de créer un monde urbain où tout type d'information peut être capté, échangé ou créé. On a ainsi tout particulièrement pu mettre l'accent récemment sur des expériences permettant de participer, grâce au téléphone portable par exemple, à un véritable **processus de construction de connaissances**. Bref de rechercher et de fournir informations et renseignements sur les lieux parcourus.

Un réseau de réflexion qui développe aujourd'hui un important programme de recherche en ce domaine - Proboscis - est parti ainsi de l'idée de ce que **des technologies sans fil pouvaient permettre de cartographier l'expérience que font ceux qui parcourent une ville**. Enrichir ce que pensent et savent ceux qu'ils côtoient de ce qu'ils croient savoir et penser eux-mêmes.

Le projet *Urban Tapestries* nous rend par exemple tout à la fois archéologues de nos environnements, mais aussi contributeurs à leur développement, en permettant aux usagers de participer à la mémoire collective de la communauté dans laquelle ils se trouvent et d'insérer un savoir dans le nouveau paysage sans fil de la cité.

Les usagers doivent pouvoir ajouter de nouveaux emplacements et des contenus permettant aux autres utilisateurs d'en prendre connaissance par grands thèmes historiques ou sociaux, ou au contraire de se laisser conduire ; ils peuvent prendre la carte des espaces disponibles comme guide ou au contraire demander au système de les prévenir dès qu'ils passent près d'un de ces espaces.

**Les espaces urbains seront ainsi amenés à démultiplier les publications sur eux-mêmes** : des technologies nous permettent ainsi en tout cas de réarticuler ce qui pourra être écrit. Un outil précieux pour changer l'image d'une ville, reconfigurer aussi nos mémoires de touriste - voire d'habitant des alentours -.

Il y a vingt ans très exactement, Michel de Certeau avait analysé les **pratiques spatiales** sans imaginer néanmoins combien celles-ci pourraient changer notre « **quotidien informationnel** ». Les outils aujourd'hui à notre disposition complètent et enrichissent nos perceptions spatio-temporelles de la ville : le projet *Amble* du Media Lab Europe ajoute les connotations temporelles à la carte urbaine qui se trouve sur votre PDA : **la carte nous dit en quelque sorte le temps à parcourir pour parvenir à un lieu.**

De très nombreuses applications semblables ont été expérimentées récemment, que nous pourrions évoquer à l'occasion d'éventuelles questions ou débats sur les points ici évoqués.

Avec *Sonic City*, un projet suédois de l'Institut Victoria, nous traduisons en musique l'espace que nous parcourons, donnant ainsi à découvrir ou à penser tout ce qui le structure. Le nomadisme urbain se fait ainsi sonore, rythme et expérience corporelle démultipliée. Il s'agit là d'une sorte de performance (au sens artistique du terme naturellement) en matière de rapport à la mémoire d'un lieu en mettant fin à des visites obligatoirement passives d'un monument, d'un processus fort en tout cas de personnalisation de la ville à découvrir et qui permet notamment aux plus jeunes de s'impliquer avec force là où les guettait un probable désintérêt.

Le projet *Tejp* développé par le même institut nous permet de laisser de la sorte, anonymement ou non, des **tags musicaux**, aboutissant le cas échéant à la création de communautés locales et en tout cas à la gestion de nouveaux types de relation sociale.

Nous pouvons là encore **attacher à un espace donné le volume d'une communication mobile**. Ce qui nous apparaissait familier et connu dans l'espace urbain peut nous livrer ainsi des sensations nouvelles, étranges peut-être, beaucoup d'interrogations certainement et en tout cas **une démultiplication des facteurs de curiosité et des occasions de connaître**, regarder, questionner autrement, révéler largement ce qu'il nous semblait pourtant connaître. **Ce qui ne nous appartient pas peut être personnalisé** : un tel processus est essentiel lorsque l'on considère l'histoire même du tourisme et singulièrement du tourisme de masse.

*Texting Glances* est de son côté un projet développé par le Trinity College de l'Université de Dublin. Le projet permet **de nouvelles formes de construction de la mémoire d'un lieu** dans un espace de transport ou encore un lieu d'attente : construction, à l'échelle de l'espace d'une ville, en plusieurs points mis en réseaux et au travers de textes et d'images, d'une véritable mémoire collective.

Tout ceci nous met en tout cas de réfléchir sur **la mutation de la perception de l'espace et du temps à l'œuvre sous nos yeux** et qui situe dans un contexte profondément nouveau l'itinérance de découverte : la problématiser nous semble en tout cas être une réelle urgence dans un domaine comme le nôtre, avec le développement de nouvelles temporalités (du moins de leur perception comme telles), celle de l'attente par exemple, ou encore et surtout **la construction d'infrastructures invisibles telles que celles qui permettent tous ces échanges communicationnels**. Une sorte d'archéologie à l'envers où nous pouvons « creuser » métaphoriquement un espace pour y placer contributions et annotations, ce que développent d'ailleurs d'autres projets encore tels que *Glitch*.

On le voit donc, le tourisme de la mémoire, axe majeur des pérégrinations et des itinérances contemporaines et surtout **champ d'application potentiel majeur des nouvelles technologies de la connaissance** est donc amené à devenir l'un des vecteurs essentiels du développement de économie touristique. Les connotations patrimoniales des territoires notamment sont de la sorte non seulement amenées par là même à prendre une place centrale dans les démarches d'aménagement des collectivités, mais ce sont bien davantage encore de nouveaux rapports des territoires aux savoirs qui aujourd'hui commencent à apparaître.

## ABSTRACT

Whether it concerns the regional impact of wireless technologies or new forms of heritage discovery which these make possible, recent experiments carried out in Europe (in London last winter, in Venice and Helsinki during the summer, or shortly at Alcalá de Henares) show how management of regional identity can help describe more precisely the relationship between cultural heritage and economic development.

Through our recommendations for virtual museology as part of the European project MOSAIC ([www.arenotech.org](http://www.arenotech.org)), our recent actions in Beirut, Sarajevo, Cayenne and Las Palmas have enabled us to develop the new paradigms for « memory tourism » and the technological tools needed for its rapid development at an economic level. For example, we highlighted how establishing centres of competitiveness involves strengthening the image of the region, inasmuch as a process of economic innovation in regional development cannot be contemplated without real management of its identity.

Furthermore, our project – Virtual Mediterranean museum – highlighted the relationships between the development of public areas and information material, illustrated for example by the Internet connection on large screens or by the use of virtual architectural models (Actes d'ICHIM, École du Louvre, September 2003).

In our current operation, we hope to move on even further from the traditional analysis models, by looking in particular at current ideas for the future (particularly those of mobile communication operators) about potential economic models using geolocalisation technology and plotting heritage sites.

So-called « intelligent » spaces, which are becoming increasingly important thanks notably to wireless technologies, enable the creation of an urban world in which all sorts of information can be received, exchanged or created. Thus, we have recently focused on experiments in which mobile phones are used to develop a real knowledge-building process, finding and providing information about the places being visited.

A work group currently developing a major research programme in this area – Proboscis – started from the idea that wireless technologies could allow visitors to a town to map their experience. Each individual could then add his or her own ideas to the accumulated collection of knowledge and ideas.

For example, the Urban Tapestries project makes visitors both archaeologists of their environment and contributors to its development by enabling them to contribute to the collective memory of the host community and to add their perceptions to the new wireless landscape of the city.

Users should be able to add new sites and contents according to broad historical or social themes for the information of other users. Alternatively, they can use the map as a guide to places that can be visited, or ask the system to inform them when they are near one of these sites.

The comments and impressions of visitors will thus provide urban sites with a wealth of new information, these technologies allowing users to add their voices to what has already been recorded. It will be a valuable tool for changing the image of a town and altering our memories as tourists, or even as neighbouring residents.

Exactly 20 years ago, Michel de Certeau analysed the way space is used, little imagining the extent to which this could alter our everyday means of information. The tools available to us today complete and improve our perception of the town in time and space. For example, Media Lab Europe's Amble project adds a time dimension to the town map displayed on a PDA (personal digital assistant), informing the holder how long it will take to reach a particular site based on their walking speed.

Many similar applications have been tested recently, which we can discuss during question time after the presentation.

Sonic City, a Swedish project by the Victoria Institute, creates a musical sound-scape of the urban environment the user is walking through, helping discover or imagine all the elements of which it is composed. Walking through a town thus becomes a total sound, rhythm and physical experience. It is a sort of performance (in the artistic sense of the word) in relation to the memory of a place, putting an end to passive sightseeing, and providing a powerful way of personalising the town being explored, and allowing young people in particular to become totally involved in an activity which usually inspires only boredom.

The Tejp project, developed by the same institute, enables people to leave musical tags, anonymously if they prefer, which can lead to the creation of local communities, or at least to dealing with new types of social relationships.

Here again, a particular space can take on the dimension of a mobile phone call. What seemed familiar and well-known in the town can thus provide us with new and possibly strange sensations, raising many questions and in any event many more objects of curiosity and opportunities to know, look at and query in a new way, revealing in greater depth what we thought we already knew. What we do not own, we cannot personalise: this process is essential when we consider the history of tourism, and particularly mass tourism.

Texting Glances is a project developed by Trinity College, Dublin University. It provides a new way of constructing how a place is recalled in « waiting » spaces such as a bus stop. Within a town, at various points linked to a network, people can send text messages and images, thereby constructing a real collective narrative.

All this helps us to ponder on the way our perception of time and space changes, and puts the voyage of discovery into a completely new context. Discussing the question seems in any case to be a matter of urgency in this domain, with the development of new concepts of time (at least in the way that they are perceived), for example waiting time, or the construction of invisible infrastructures such as mobile phone communication. It is a sort of archaeology in reverse where we can metaphorically « dig » a space in which to place a contribution or comment, which other projects such as Glitch are developing.

« Memory tourism » can thus be seen as a major objective of modern-day peregrinations and travels, and particularly as a potential major field of application for new knowledge technologies, and is thus likely to become an essential object of the development of tourism economy. The regional heritage connotations in particular are such that not only will they be able to hold a central role in the development procedures of local authorities, but a whole new relationship is beginning to emerge between the regions and knowledge.

## INTRODUCTION

Évoquer les développements futurs des rapports entre référents patrimoniaux et horizons économiques n'est guère chose aisée en ce début de siècle et ce notamment du fait même des profondes mutations que nous connaissons aujourd'hui. Au travers de nos préconisations en matière de muséologie virtuelle au sein du projet européen *MOSAIC*<sup>1</sup>, nous avons eu l'occasion de développer, dans de récentes interventions - à Beyrouth, Sarajevo, Cayenne...<sup>2</sup> - les caractéristiques de telles mutations.

Il nous faudra en un premier temps les rappeler brièvement avant de d'évoquer, dans la seconde partie de notre intervention, quelques-unes des formes - parfois largement inattendues - de valorisation patrimoniale que s'apprête à mettre en œuvre une nouvelle économie du tourisme.

### 1. DE NOUVEAUX PARADIGMES

Des changements majeurs apparaissent en ce domaine, en ce qui concerne notamment :

- non seulement la valorisation économique de l'identité d'un territoire de manière générale,
- mais aussi le développement, plus particulièrement, d'un **nouveau tourisme de la mémoire**.

Ils ne peuvent néanmoins se comprendre qu'au travers notamment de trois **paramètres prospectifs** - il en est bien d'autres -, paramètres qui apparaissent singulièrement décisifs par rapport à l'objet de nos présents propos :

- le développement de l'intelligence économique territoriale ;
- l'émergence d'une économie de la connaissance ;
- l'apparition d'un nouveau statut de l'image.

#### 1.1. Le développement de l'intelligence économique territoriale

Le monument, témoin de l'articulation des références de notre passé collectif, bénéficie aujourd'hui d'une valorisation considérable de la place qu'il occupe dans l'espace public. Il ne saurait plus guère naturellement s'agir de « vieilles pierres », de ce qui demeure plus ou moins intact d'un passé révolu, mais d'**une focalisation majeure de l'intelligence territoriale**.

- Les polarités de compétences

Nous sommes en présence de nouvelles formes de gestion de la compétitivité territoriale et de ses externalités économiques (culturelles entre autres), sous forme notamment de polarités de compétences<sup>3</sup> : or la constitution de tels pôles suppose précisément une mise en valeur forte de l'image identitaire des territoires, ce qui nous invite à revisiter totalement le rapport de l'héritage culturel au développement économique.

- Les villes de la connaissance

##### **Une « kennistadt » hollandaise**

Déjà connue pour son « projet pilote fibre » qui ambitionne de connecter toute la ville en fibre optique, une municipalité de la banlieue d'Amsterdam, Almere, vient d'annoncer une sorte de première mondiale : la création de la « première grille de calcul hétérogène municipale » afin certes de répondre aux besoins des entreprises et laboratoires publics installés sur le territoire et mettre à disposition de ces laboratoires les capacités inexploitées des ordinateurs reliés à son réseau très haut débit (100 Mb/s), de susciter naturellement aussi une prise de conscience collective des potentialités du haut débit, mais surtout d'associer les habitants de la ville aux travaux des chercheurs. On imagine les habitants d'un quartier ou d'une ville suivre en ligne les travaux sur le patrimoine local, sa restauration, son aménagement, son animation..., mais aussi naturellement tous ceux qui peuvent être intéressés à des titres divers et ne manqueraient souvent pas de se rendre sur place.

**De Berlin à Madrid, de Munich à Modène, nombreuses sont les villes et régions - en Espagne notamment<sup>4</sup> - à avoir développé des programmes de villes de la connaissance.**

- Un environnement d'organisations apprenantes

L'apport des sciences cognitives au management territorial a permis d'envisager de transformer une collectivité territoriale en véritable système apprenant. Les domaines que nous évoquons ici ont, là encore, tout leur rôle dans la mise en place de tels dispositifs.

Ce sont là, sans exclusive là encore, les trois formes majeures de territoires en réseaux contemporains. Ils prennent place eux-mêmes dans une évolution économique et sociale majeure.

## 1.2. L'émergence d'une société de la connaissance

La mutation sociale et intellectuelle verra la fin de la présente décennie caractérisée par l'émergence d'une société de la connaissance où la gestion de l'identité et de la mémoire collective se transforment précisément en enjeux économiques décisifs, dans le domaine notamment d'une mobilité individuelle et de pratiques touristiques qui relèvent toujours davantage d'une itinérance cognitive.

- La place de l'héritage culturel dans l'économie de la connaissance.

On le voit donc, le tourisme de la mémoire, axe majeur des pérégrinations et des itinérances contemporaines, ne saurait donc constituer à l'avenir un champ spécifique, séparé du quotidien et encore moins des autres vecteurs du développement économique. Bien au contraire : les connotations patrimoniales sont non seulement amenées à prendre une place centrale dans les démarches d'aménagement des collectivités, mais ce sont surtout de nouveaux rapports des territoires aux savoirs qui aujourd'hui commencent à apparaître dans le cadre de l'émergence d'une économie de la connaissance.

Les travaux du *Centre de Recherche en Économie et Gestion* de l'Université de Rennes ont mis en évidence le développement de processus que l'économie patrimoniale et touristique - moins encore que toute autre - ne saurait ignorer : l'intellectualisation de nos productions conduit à développer un lien de plus en plus étroit entre recherche, développement, innovation, éducation, connaissances, connaissance partagée et production de biens et de services<sup>5</sup>, et les multiples dimensions de ce phénomène ont conduit à un réel renouvellement théorique de l'analyse économique.

Riche en communautés *intensives en connaissances*, la gestion économique de l'héritage culturel se situe donc potentiellement au cœur d'une nouvelle culture de la croissance. Ces communautés apparaissent comme de nouvelles formes de coordination efficace dans les organisations sous forme de structures informelles et des systèmes d'échange coopératif volontaire supportant les processus de création et de diffusion des connaissances organisationnelles, et ceci sous deux formes essentielles :

- des **communautés de pratiques** qui font circuler et qui comparent de manière incessante les « meilleures pratiques » ;
- des **communautés épistémiques** surtout qui sont des groupes engagés dans des processus de création de connaissance et qui construisent progressivement pour y parvenir une structure commune permettant une compréhension partagée.

Les entités opératrices du tourisme - entités publiques ou privées - devront ainsi apparaître comme un faisceau de ressources dont la logique économique ne sera plus tant l'allocation de ressources que la création de ressources. Elles auront à mettre en place les conditions d'une réelle **confiance cognitive** et l'élaboration de véritables **codebooks** de langages communs afin de permettre une vraie **approche cognitive** de l'action des entreprises et entités publiques ou privées concernées, coopération qui, avec ses **modèles mentaux partagés** et ses **dispositifs cognitifs collectifs**, vise à favoriser la création de nouvelles connaissances individuelles par un ensemble d'interactions entre individus, une **approche** qualifiée par les économistes de **transactionnelle** ou **communicationnelle**. Si dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance, il est usuel de parler d'**organisations apprenantes**, produisant et utilisant de la connaissance, insérées dans des réseaux d'échanges de savoirs, **les approches traditionnelles des organisations ont assez largement négligé ces aspects en réduisant la connaissance à de l'information.**

Dans ce sens, les institutions ont vocation à se transformer en **dispositifs cognitifs collectifs.**

## 1.3. L'apparition d'un nouveau statut de l'image

L'image apparaît de plus en plus :

- quasi anthropomorphique ;
- « embarquée » ;
- omniprésente, caractérisée par son ubiquité.

De manière plus générale, nous vivons une crise de la représentation dans laquelle - plusieurs études récentes

le soulignent - les images, support majeur s'il en est de notre « héritage », finissent par ne plus représenter qu'elles-mêmes et par être à elles-mêmes leur seul message. Maints acteurs des champs patrimoniaux et touristiques se sont ainsi privés d'outils précieux en oubliant les implications économiques, souvent très concrètes, des nouvelles images, l'apport des neurosciences par exemple à « l'anthropologie » des images.

- Le rôle de l'image dans l'économie de la connaissance

*Société basée sur la connaissance et caractérisée par une omniprésence de l'image* : ces deux aspects ont très curieusement été séparés ces dernières années dans les analyses telles que celles que nous évoquons ici, du fait même, on le sait, de la traditionnelle répartition des champs d'analyses dans la constitution traditionnelle des grands registres.

Au-delà en effet des images véhiculées par les outils de la mobilité par exemple, ou les écrans de la ville, **l'image se définit aussi comme une représentation commune de la réalité** et à ce titre **le rôle qu'elle joue dans la coordination des connaissances individuelles** est amené à former l'un des processus majeurs à l'œuvre dans le nouvel horizon économique.

Issues de travaux eux aussi publiés au milieu du siècle dernier, les études les plus récentes, nées du constat de pratiques sociales de plus en plus centrées sur l'image, offrent précisément de réelles perspectives pour mieux appréhender « les mécanismes d'acquisition, de création et de coordination des connaissances, ainsi que les mécanismes d'évolution des organisations reposant sur la croissance cumulative des connaissances ».

Le concept d'image met également en avant le fait même qu'à toute situation doit être conféré **un sens**.

On se référera ainsi aux travaux de K. Boulding pour lequel « la connaissance trouve son origine et s'incarne dans des *images* qui sont propres à chaque individu et orientées vers le futur. De telles *images* dépendent du présent et de son interprétation par l'acteur, de la *situation*, ainsi que des valeurs et des objectifs de l'individu. Le processus d'élaboration de ces images est fondamental pour la compréhension des processus cognitifs, mais également celle de l'ensemble des activités humaines, y compris l'activité productive ».

**L'innovation** met ainsi en scène la création d'images d'événements futurs permettant de guider l'action. C'est par là même toute une définition de la gouvernance qui se forge : « innovation et production de connaissance dépendent de l'interprétation sociale de la situation. Cette interprétation sociale de la situation contribue à déterminer un plan d'action ». **Tout responsable se doit ainsi d'exercer un véritable leadership cognitif** « afin d'aligner les cadres interprétatifs des acteurs ». **L'image qu'il déploie permet de faire de l'institution un dispositif cognitif collectif**, ce qui fait qu'au-delà des dimensions formelles et incitatives **le pouvoir sera donc amené toujours davantage à revêtir des dimensions cognitives**.

Là, plus qu'ailleurs encore, inculture et ignorance ne seront plus de mise puisque, au travers de l'image ainsi forgée, la connaissance collective se verra directement dépendante d'une connaissance individuelle.

**Tout notre environnement s'apprête donc à se faire pourvoyeur de connaissances.**

On pourra utiliser les *Spot Codes* qui sont des code-barres circulaires qui peuvent être placés sur n'importe quel support (arrêt de bus, affiche, annonce, objet...) et lus par un mobile équipé d'un appareil photo et d'un petit logiciel spécifique de reconnaissance d'image. Ils peuvent être affichés sur un écran - un photophone doté d'une optique de basse résolution suffit à les lire - (on sait que des opérateurs tels que Vodafone ou DoCoMo installent d'ores et déjà aujourd'hui le logiciel dans la plupart des nouveaux téléphones qu'ils distribuent en Asie). En Corée, il est ainsi possible, moyennant quelques centimes d'euros, d'obtenir via son téléphone mobile de l'information sur 400 000 produits identifiés par leur code à barre. Lors du dernier SIGGraph en août 2004, Mitsubishi présentait même l'idée d'un appareil lecteur d'étiquettes Rfid qui permettrait de détecter et de rendre lumineuses les étiquettes par rétroprojection du lecteur sur le carton, à l'emplacement même où elles sont collées.

Il en est de même des multiples écrans qui commencent à parsemer nos villes : les écrans devenus souples d'ici peu de temps vont donner naissance à de nouvelles applications ou à de nouvelles générations de machines portables - écrans « dépliables » et « journaux électroniques enroulables » et vont surtout se généraliser sur les vêtements ou les emballages de certains objets. On arrêtera ici une énumération qui pourrait durer le temps de tout un colloque.

## 2. LE TOURISME DE « L'ITINÉRANCE COGNITIVE »

Nous souhaitons surtout ici évoquer les récents développements de formes nouvelles de tourisme, d'itinérance et de mobilité - quelles que soient au demeurant leurs caractéristiques en matière de durée et de proximité - et les

dimensions technologiques qu'elles sont sur le point de mettre à contribution.

Nous tenterons présentement d'en évoquer quelques exemples sans pour autant céder à la tentation, que l'on se rassure, d'un exposé par trop « technique ». Il nous faudra évoquer entre autres les rapports entre l'aménagement des espaces publics<sup>6</sup> et des supports informationnels basés par exemple sur la connexion à Internet sur de grandes surfaces de verre ou encore l'utilisation de modèles architecturaux virtuels<sup>7</sup>.

D'autant que l'impact territorial des technologies de la mobilité et de ces nouvelles formes d'itinérance se trouvent aujourd'hui largement expérimenté en Europe (à Londres l'hiver dernier, à Venise tout aussi récemment, à Helsinki au cours de cet été ou encore à Alcalá de Henares très prochainement).

Dans le cadre de la présente intervention, nous souhaiterions davantage encore nous démarquer d'un certain nombre de vieux schémas d'analyse qui ont encore cours assez largement dans le monde des acteurs de l'économie touristique, en évoquant notamment les réflexions prospectives aujourd'hui en cours - de la part notamment des opérateurs de communication mobile sur les possibles modèles économiques de **l'utilisation des technologies de géolocalisation et de marquage de l'espace dans la mobilisation des résonances cognitives des environnements patrimoniaux**.

Les espaces intelligents qui se créent autour de nous au travers notamment des technologies sans fil nous offrent une sorte d'Internet ambiant qui transforme la ville en espace de radiofréquence et de réseaux omniprésents. **Une ville en quelque sorte amplifiée par l'intrusion d'espaces informationnels multiples**. Nous sommes aujourd'hui en mesure de créer une possibilité de rencontre entre les strates d'informations que représente par essence un monument (ses strates chronologiques et symboliques par exemple) et les flux d'informations contemporains, véritable allégorie de la construction identitaire.

On a ainsi tout particulièrement pu mettre l'accent récemment sur des expériences permettant à tous ceux qui fréquentent un espace urbain d'annoter leur environnement, de lui conférer un sens personnalisé, **de se transformer en auteurs en se servant de cet environnement**, de se voir auteurs et d'être au départ **d'un processus de construction de connaissances**. Bref, de rechercher et de fournir informations et renseignements.

Un réseau de réflexion qui développe aujourd'hui un important programme de recherche autour des développements potentiels des matrices sociales - Proboscis - est parti de l'idée de ce que des technologies sans fil pouvaient créer en matière de **géographie sonore urbaine**. Il s'agit au fond de cartographier **l'expérience que font au quotidien ceux qui parcourent une ville** et qui cherchent à établir un lien entre ce qu'ils font au quotidien - dans leur travail économique, politique, culturel... - et ce qui se passe, se pense, se commente autour d'eux. S'enrichir et enrichir ce que pensent et savent ceux qu'ils côtoient de ce qu'ils croient savoir et penser eux-mêmes. Ce sont en fait des géographies sonores que Proboscis expérimente.

Le projet qui porte le nom éminemment suggestif de « *Tapisseries urbaines* » permet ainsi de créer un nouveau paysage urbain : il nous rend tout à la fois archéologues de nos environnements, mais aussi contributeurs de leur développement, en ouvrant **des espaces d'enquête dans l'épaisseur des expériences de la ville** : le projet permet aux usagers d'annoter leur propre ville virtuelle, permettant à la mémoire collective de la communauté dans laquelle ils se trouvent de croître quasi-organiquement, en permettant aux citoyens ordinaires d'enrichir un savoir social dans le nouveau paysage sans fil de la cité.

Les usagers doivent pouvoir ajouter de nouveaux emplacements, des contenus pour ces emplacements et « enfilet » en quelque sorte les emplacements individuels par rapport à des contextes locaux par des dispositifs mobiles. L'utilisateur doit être capable de sélectionner de tels « enfilements » (historiques, sociaux...) ou au contraire se laisser conduire : il reçoit alors une carte des espaces qui se trouvent associés avec eux : il peut la prendre comme guide ou au contraire demander au système de le prévenir dès qu'il passe près d'un de ces espaces. Il s'agit là d'une sorte de performance de la mémoire collective

**La ville au quotidien démultipliera ainsi les publications sur elle-même** : des technologies nous permettent ainsi en tout cas de réarticuler ce qui pourra être écrit sur elle. Un outil précieux pour changer l'image d'une ville ? Reconfigurer aussi nos mémoires, autant personnelles que collectives et prendre peut-être la main sur elles... Chacun l'imagine : en rendant invisibles des composantes spatio-temporelles, le risque existe de rendre invisible encore davantage le rapport au pouvoir et son contrôle.

Il y a vingt ans très exactement, Michel de Certeau avait analysé les **pratiques spatiales** sans imaginer néanmoins combien celles-ci pourraient changer notre « **quotidien informationnel** ». Les outils aujourd'hui à notre disposition complètent et enrichissent nos perceptions spatio-temporelles de la ville : le projet *Amble* du Media Lab Europe ajoute les connotations temporelles à la carte urbaine qui se trouve sur votre PDA : la carte nous dit en quelque sorte le temps à parcourir.

De nombreuses applications semblables ont été expérimentées récemment.

Avec la *Cité sonore*, un projet suédois de l'Institut Victoria, nous traduisons en musique l'espace que nous parcourons, donnant ainsi à découvrir ou à penser tout ce qui le structure. Le nomadisme urbain se fait ainsi sonore, rythme et expérience corporelle démultipliée, en un processus fort de personnalisation de la ville. Le projet *Tejp* développé par le même institut nous permet de laisser, anonymement ou non, des **tags musicaux** : création de communautés locales, gestion de nouveaux types de relation sociale.

Nous pouvons là encore attacher à un espace donné le volume d'une communication mobile. Ce qui nous apparaissait familier et connu dans l'espace urbain peut nous livrer ainsi des sensations nouvelles, étranges peut-être, beaucoup d'interrogations certainement et en tout cas une démultiplication des facteurs de curiosité et des occasions de connaître, regarder, questionner autrement, révéler largement ce qu'il nous semblait pourtant connaître. Ce qui ne nous appartient pas peut être personnalisé.

*Texting Glances* est de son côté un projet développé par le Trinity College de l'Université de Dublin. Le projet permet **de nouvelles formes de construction de la mémoire d'un lieu**, espace de transport ou lieu d'attente. Construction, à l'échelle de l'espace d'une ville, en plusieurs points mis en réseaux, au travers de textes et d'images, d'une véritable mémoire collective. On ne peut s'empêcher de penser aux archivistes et aux futurs historiens de la ville : si les médiévistes disposaient aujourd'hui d'un tel matériau, l'histoire urbaine des siècles passés pourrait ainsi être rétrospectivement écrite.

Il s'avère donc urgent de prendre en compte un tel développement de nouvelles temporalités - celle de l'attente par exemple - ou encore et surtout **la construction d'infrastructures invisibles** qui permet une sorte d'archéologie à l'envers où l'itinérant creuse métaphoriquement (ce que développent d'ailleurs d'autres projets encore tels que *Glitch*) un espace pour y placer contributions et annotations.

**La mutation de la perception de l'espace et du temps à l'œuvre sous nos yeux constitue ainsi incontestablement un élément clef lorsque l'on aborde les impératifs présents et futurs de l'économie patrimoniale.**

## NOTES

<sup>1</sup> L'ensemble des préconisations se trouve sur notre site [www.arenotech.org](http://www.arenotech.org).

<sup>2</sup> Ces interventions sont intégralement consultables sur notre site.

<sup>3</sup> Ces analyses ont été menées dans le cadre des divers rapports d'étapes présentés à partir de l'automne 2001 par le Réseau européen des Villes Numériques.

<sup>4</sup> On trouvera une présentation globale des programmes espagnols en la matière dans notre intervention au séminaire du Réseau européen des Villes Numériques à l'Hôtel de Ville de Paris le 17 décembre 2003 ([www.villesnumeriques.org](http://www.villesnumeriques.org)).

<sup>5</sup> On oublie souvent qu'un tel processus concerne - pour ce qui est de la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances - plus de 50% du PIB des états membres de l'OCDE.

<sup>6</sup> Notre projet de Musée virtuel de la Méditerranée insiste avec force là-dessus.

<sup>7</sup> On reportera à cet égard aux Actes d'ICHIM, École du Louvre, septembre 2003.

## Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine

*Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 4 : Au-delà du patrimoine : produits et fonctions dérivés

*Sub-Topic 4: Beyond heritage : by-products and services*

### PRODUITS ET FONCTIONS DÉRIVÉS DU PATRIMOINE : EXEMPLE DU DOMAINE DE LA BOURDAISIÈRE ET DU PRINCE JARDINIER

#### *HERITAGE BY-PRODUCTS AND SERVICES : THE CASE OF DOMAINE DE LA BOURDAISIÈRE AND LE PRINCE JARDINIER*

*(Transcription de l'intervention du 03/11/2004)*

**Louis Albert DE BROGLIE**

Le Prince Jardinier ; Domaine de la Bourdaisière

[lab@princejardinier.fr](mailto:lab@princejardinier.fr)

<http://www.princejardinier.fr>

## RÉSUMÉ

**Thème :** Produits dérivés du patrimoine, conception, positionnement et rentabilité.

### **Problématique de fonds :**

- Peux-t-on améliorer le nombre de visiteurs d'un lieux historique par la création de produits dérivés ?
- Ces produits dérivés peuvent-ils être rentable à court ou moyen terme sans générer de nouvelles problématiques pour le propriétaire ?
- Un Monument Historique peut-il à lui seul justifier la création d'une ligne propre ?

**La Bourdaisière :** un exemple de produits dérivés multiples associant des métiers différents avec comme point commun la qualité.

**Description :** chambres, séminaires, jardins ouverts au public, conservatoire de la Tomate, Exposition photos Yann Arthus Bertrand.

### **1 - Deux cas d'école dans le même lieu :**

- Présentation du Château de la Bourdaisière à l'origine de la création du *Prince Jardinier* en 1995 et présentation du Conservatoire de la Tomate et des lignes dérivées en 2004.
- Peux-t-on créer le marché sans notoriété ? Les produits dérivés participent-ils à la reconnaissance d'un lieu ?

### **2 - Quels sont les métiers liés à la création de produits dérivés ?**

- Conception, suivi de la fabrication, adéquation aux prix du marché (concurrence), logistique, marketing, ventes, facturation, récupération de créances, communication, etc...
- Forces et Faiblesses du cas *Prince Jardinier* (erreurs à ne pas faire),
- Forces et Faiblesses du cas Produits dérivés Tomate.

### **Conclusion :**

- Ne pas confondre les métiers, et ne pas se faire plaisir sans une véritable stratégie ;
- Alternatives à la création de lignes dérivées.

## ABSTRACT

**Subject:** *Heritage by-products, design, positioning and profitability.*

**The core issues:**

- Can the number of visitors to a historical site be increased through the creation of by-products?
- Can these products be profitable in the short- and medium-term without creating new problems for the owner?
- Can being a historical monument alone justify the creation of its own product line?

**Château de la Bourdaisière:** *an example of multiple by-products involving different roles, with high quality as the common factor.*

**Description:** *accommodation, seminars, gardens open to the public, tomato conservatory, photographic exhibition by Yann Arthus Bertrand.*

**1 – Two examples of activities developed on the same site:**

- Creation of Le Prince Jardinier brand in 1995, and opening of the Tomato Conservatory with its by-products in 2004.
- Is it possible to create a market without being well-known? Can by-products raise the profile of a site?

**2 – What jobs are associated with developing by-products?**

- Design, production, establishing a competitive price, logistics, marketing, sales, invoicing, debt recovery, public relations, etc.
- Strengths and weaknesses of Le Prince Jardinier (mistakes to be avoided),
- Strengths and weaknesses of tomato-related products.

**Conclusion :**

- Avoiding the pitfalls of mixing roles and of doing things purely for pleasure with no real strategy;
- Alternatives to by-products.

## TRANSCRIPTION DE L'INTERVENTION

Je souhaite vous présenter un projet que j'ai mené avec mon frère, projet du Château de la Bourdaisière, un élément peu connu du patrimoine tourangeau et angevin. On se situe avec le château de la Bourdaisière au cœur du Jardin de la France, à Montlouis-sur-Loire. Mon frère et moi avons racheté, il y a huit à dix ans, cet élément du patrimoine qui était totalement oublié, pour ne pas dire totalement abandonné. Il avait été transformé un temps en maison de retraite. Il s'agit pourtant d'un patrimoine bâti possédant une certaine valeur historique et architecturale. Ses nouveaux propriétaires se sont colletés à une problématique toute simple : lorsque l'on n'est ni Chenonceau ni Villandry, comment fait-on pour se faire connaître ?

On peut évidemment user de tous les outils classiques de la communication. On peut aussi chercher à se faire connaître différemment, par le biais des produits dérivés. D'où les questions que je vous propose d'aborder : peut-on, quand on gère un élément du patrimoine, créer des produits dérivés qui vont servir et valoriser l'image du monument concerné ? Peut-on faire en sorte que ces produits dérivés contribuent à augmenter le chiffre d'affaires global du monument ?

Je vous propose de vous soumettre ma propre expérience, laquelle peut fournir des éléments de réponse aux questions ainsi posées. J'ai créé une marque : *Le Prince Jardinier*. Un ami m'a confié récemment : « *Je possède un élément patrimonial et j'ai très envie de faire comme toi : je vais créer une marque qui va porter le même nom que mon château, et je vais vendre quantité de produits dérivés* ». Je lui ai dit : « *Je te souhaite bon courage, ça serait la dernière erreur à faire.* » Je l'ai faite pour vous tous, alors ne la refaites pas.

Pourquoi ? Parce que quand on possède un beau château, comme certains vous le diront : « *Il vaut mieux y rester assis, allongé, couché, tout ce que vous voulez, que de s'aventurer dans les pérégrinations que sont des produits dérivés* ».

En ce qui me concerne, j'ai trouvé que le jardin du château était sympathique, et concurrentiellement je me suis passionné pour la tomate. J'y ai créé le Conservatoire de la Tomate, puis je me suis imaginé sous les traits d'un jardinier. Je m'étais en fait posé cette question : pour faire vivre La Bourdaisière qui était méconnue, ne pouvait-on pas créer une ligne de produits ? Pourquoi ne pas nommer cette dernière *Le Prince Jardinier*, expression qui est mon surnom ?

Cette possibilité qui me vint à l'esprit se fonda sur une idée simple.

Quand vous gérez un élément patrimonial, les produits dérivés qui lui sont associés ne doivent pas sortir de ce qu'évoque ce patrimoine. Cette règle s'applique bien sûr aux jardins. Une manière simple d'observer cette règle est de s'en tenir aux cartes postales. À Chenonceau, les produits dérivés sont des cartes postales. On en fait des millions, tout va bien, les gens rentrent, ils ressortent, ils achètent. De plus, les cartes postales véhiculent au-dehors l'image de

Chenonceau. Quand les gens vont à Villandry, on pourrait imaginer qu'ils rentrent à Villandry, qu'ils sont émerveillés par les légumes et qu'ils ressortent avec des salades. La règle évoquée ci-dessus serait observée mais ce serait un peu plus compliqué à mettre en place, sans préjudice du problème de se retrouver en concurrence avec le Super U local qui viendrait faire une grève sauvage devant votre jardin.

Dans le cas de La Bourdaisière, tout se complique. On ne peut exploiter ni la carte postale, certes produit dérivé par excellence, mais se révélant pour cet élément patrimonial en particulier d'un intérêt très limité, ni la salade de Villandry parce que, si elle est bien connue à Villandry, à La Bourdaisière personne ne la connaît.

Que faire alors ? J'ai essayé de créer une ligne de produits de jardin nommée *Le Prince Jardinier*, en lien avec l'idée du jardin de La Bourdaisière et dotée de trois axes : les outils, les accessoires et les vêtements. Je me suis souvenu que l'on se trouvait à la Bourdaisière et dans le jardin du château en un lieu historique. L'histoire vous rappelle le passé, les beaux produits, les belles matières, d'où ma volonté marquée d'homogénéité dans la qualité. Ce fut la première recommandation que je me fis : si l'on voulait développer une ligne de produits dérivés pour La Bourdaisière et les jardins de La Bourdaisière, il fallait être homogène avec l'idée du beau, l'idée des belles matières. Ce fut une sorte de cahier des charges, de définition des valeurs attachées aux futurs produits. Et les valeurs du *Prince Jardinier*, c'est de retrouver ces dessins d'antan, ces outils qui étaient des œuvres d'art.

Nous nous sommes donc employés à fabriquer, à redessiner, faire fabriquer et distribuer des produits.

Mais vous allez vite comprendre le problème auquel je fus confronté. On ne distribue pas, ou plus exactement, on ne fabrique pas des produits pour les 1 000, 2 000 ou 3 000 visiteurs d'un Monument Historique. Vous comprenez pourquoi j'ai expliqué à mon ami qui voulait monter une collection pour ses jardins ouverts au public que pour 10 000 visiteurs, la réussite est improbable, pour 50 000, c'est peut-être probable, pour 200 000, c'est certainement plus facile, mais pour 2 000, c'est totalement improbable. Lorsque j'ai commencé, j'avais 2 000 ou 3 000 visiteurs par an. J'ai donc immédiatement été obligé de me dire que je ne devais pas travailler pour La Bourdaisière elle-même, et que mes produits dérivés allaient finalement concerner d'autres jardins, éventuellement d'autres réseaux de distribution.

J'ai donc retourné la problématique en me disant que c'est La Bourdaisière, berceau de la marque, qui allait simplement faire en sorte de légitimer tout l'impact des produits dérivés. La Bourdaisière donnerait une attache aux produits dérivés, ce ne seraient pas (du moins dans un premier temps) les produits dérivés qui feraient vivre La Bourdaisière. Cependant, avec un peu de chance, à un moment ou à un autre, ces dits produits dérivés serviraient à leur tour le monument : il faudrait attendre pour cela que les clients du *Prince Jardinier* identifient l'image (positive) de la marque avec le château.

La démarche s'est révélée longue, fastidieuse et, finalement, excessivement coûteuse.

Ces produits, ce sont des outils (des sécateurs avec des branches bambou par exemple), ce sont des porte-tuyaux aux armes du *Prince Jardinier*, c'est un cordeau réplique d'un cordeau XIX<sup>e</sup>, mais aussi des éléments pratiques : ceinture, couteau de jardinier, tenues de jardinier, etc.

Quand on crée un produit dérivé, il faut se demander si ce dernier est bien en phase avec le lieu que l'on veut promouvoir. Mais il faut aussi pouvoir le faire avec une économie d'échelle telle que vous puissiez le produire et le distribuer avec des prix de revient qui vont vous permettre de survivre.

Au point de vue technique, comment cela se passe-t-il si vous devez un jour créer pour un monument (église, jardin, usine), dans le but de le valoriser, des produits dérivés ?

Cela se passe exactement comme pour n'importe quelle entreprise commerciale. Il faut d'abord penser « développement produit », ce qui signifie dessins, éventuellement dépôt des dessins auprès de l'INPI, etc. Il faut penser bien évidemment « plan de vente », « plan marketing », « budget publicitaire », et se poser les questions suivantes : « À qui s'adresse l'ensemble de ces produits ? », « Est-ce que l'on dispose d'un réseau de distribution (dans ce cas boutiques de décoration, jardineries, grands magasins) ? ». Il faut également gérer tout ce qui concerne la facturation, les recouvrements de créances... En somme il s'agit d'intégrer dans un métier qui est en principe dédié à la vie d'un monument une autre activité qui est la création, littéralement de A à Z, d'une entreprise commerciale.

L'exemple du *Prince Jardinier* s'avère, en ce qui concerne les produits dérivés, presque un contre-exemple puisque, comme on l'a vu plus haut, il fallut se résoudre à ce qu'il se serve du monument bien avant qu'il ne le serve. Il ne s'agissait pas de vendre grâce à une notoriété bien établie propre au monument mais de bâtir une image propre susceptible *par la suite* d'assurer cette notoriété au château comme berceau de la marque. Ceux qui ont étudié le cas ont jugé qu'il s'agissait d'un exemple déraisonnable mais « pluri-universel ». Pourquoi ? Parce que *Le Prince Jardinier* peut vendre toutes sortes d'objets dans le domaine du jardin. J'ai évoqué les outils mais pourrais aussi bien vous parler des confitures, du mobilier, des vêtements de toutes sortes, des sacs... On se situe presque, avec ces derniers produits, dans l'univers de la mode. On est dans un fonctionnement où l'on a littéralement pris possession de très nombreux univers, et il est alors difficile de ne pas se perdre dans les problématiques de création de produits.

L'objectif de tout cela, c'est la notoriété. La notoriété d'un lieu est fonction de ce que les gens vont retirer de ce lieu. Ils en retirent des souvenirs, des cartes postales, des petits livrets, des petits fascicules, des petits livres. Et puis, il faut compter aujourd'hui avec l'achat plaisir, avec le cadeau. La boutique n'est plus une « boutique-souvenirs » mais une « boutique-cadeaux ».

Les produits dérivés des monuments, quel que soit aujourd'hui le type de produit, sont en train de devenir de véritables aides favorisant la reconnaissance de lieux et de sites. Beaucoup de gens racontant leurs excursions évoquent dans le même temps site et achats : « *on a visité tel château, tel jardin, on a acheté du vin, on a acheté tel objet, tel cadeau* ». Il n'y a plus de frontière psychologique entre la somme dépensée pour l'entrée dans le monument et l'argent dépensé en achetant des cadeaux, des objets, des souvenirs. Cela veut dire que, quand on pense « produits dérivés », on doit penser à des produits qui vont alimenter la notoriété et la reconnaissance du lieu.

En conclusion, l'exemple du *Prince Jardinier*, c'est tout simplement l'exemple d'une marque qui a été créée à partir d'un monument historique sans que ce soit le monument historique qui permette d'alimenter la vente des produits. Aujourd'hui, c'est presque les produits eux-mêmes qui incitent certaines personnes à se déplacer jusqu'à La Bourdaisière, c'est-à-dire que c'est exactement le contraire de ce à quoi servent généralement les produits dérivés. C'était peut-être aussi le sens de l'histoire ?

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 1 : Teneur culturelle, valeur économique

*Sub-Topic 1: Cultural content, economic value***TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES*

« *L'économie du patrimoine bâti en région Centre* » M. Yves TOMASI (Secrétaire Général de la CAPEB Centre)  
« *L'hôtellerie restauration dans les murs du patrimoine : la société hôtelière France Patrimoine* » M. Régis GLORIEUX (Société France Patrimoine)  
« *MONUM, Editions du Patrimoine, stratégies d'un acteur public : missions et méthodes* » M. Denis PICARD (Monum, Editions du Patrimoine)

**M. Francis Deguilly**, Direction Régionale Centre des Affaires Culturelles

Je souhaite revenir quelque peu sur les propos développés par M. Tomasi.

Il y a apparemment une filière d'artisanat agréée, une filière d'artisanat « patrimoine ».

On a noté que vous entendez par « patrimoine bâti » les éléments antérieurs à 1940, qu'ils soient classés ou non. Alors que pour nous, ou du moins pour les métiers de la culture (dans les DRAC en particulier), on entend par « patrimoine » uniquement ce qui est estampillé, inscrit ou classé. Il y a une part importante de ce que vous nommez « patrimoine » qui n'est ni classée ni inscrite. Ce défaut d'estampillage n'est pas une tare à mon sens, mais il faut que les choses soient claires pour les personnes ici présentes. Il peut y avoir un patrimoine digne de ce nom qui n'est ni inscrit ni classé et qui échappe, s'il n'est pas dans un secteur sauvegardé, à l'emprise ou au contrôle des gens des DRAC qui contrôlent les Monuments Historiques.

**M. Yves Tomasi**, CAPEB Centre

Effectivement. L'artisanat se situe traditionnellement sur le marché de l'entretien/rénovation, et nous devons avoir de toutes façons, sur un bâti d'avant 1940, une intervention spécifique de type patrimonial. La CAPEB a beaucoup participé aux journées du petit patrimoine et nos artisans, en région Centre, s'y impliquent tout particulièrement. C'est une journée qu'ils apprécient énormément. Ce n'est pas la journée du patrimoine classé mais plutôt l'occasion de faire découvrir le patrimoine local. Pour nous, effectivement, le « patrimoine » s'assimile au bâti d'avant 1940. On trouve dans cet ensemble certains bâtis qui justifient une rénovation, d'autres qui parfois, culturellement, le justifient moins. Certes, il appartient aux clients de se positionner, mais il nous faut quant à nous structurer l'offre et faire en sorte que les entreprises artisanales interviennent correctement sur ce bâti-là.

**M. Deguilly**

Il aurait été intéressant de faire venir ici un Conservateur Régional des Monuments Historiques, parce que le ministère de la Culture est actuellement exposé, qu'il le reconnaisse ou non, au problème de l'expansion permanente du patrimoine. Chaque année, des monuments sont inscrits ou classés « Monuments Historiques ». Il y en a de plus en plus. Malgré tout, la demande demeure forte à cause des avantages que l'on peut tirer de la défiscalisation liée à l'inscription ou au classement. La demande est plus forte que ce qui est accordé : malgré tout, on est en expansion permanente sans que cela parvienne à recouvrir exactement le patrimoine qui mériterait d'être sauvegardé ou protégé. Je suis amené par mes fonctions à me promener souvent dans la vallée de la Loire, et je constate à ces occasions qu'il y a tout un patrimoine tout à fait digne d'intérêt, tout à fait comparable à ce que l'on voit inscrit et classé, qui n'est absolument pas repéré, qui est tout à fait ignoré des services des différentes DRAC concernées. Vous devez faire le même genre de constatations dans votre organisme. Qu'en pensez-vous ?

**M. Tomasi**

L'activité traditionnelle de l'artisanat est effectivement d'intervenir au niveau local. Ces groupes « Patrimoine » ont été développés par des artisans qui avaient pour mission ou ambition de restaurer le lavoir, l'avancée de terrain, le mur chez un particulier : de fait, un certain nombre de monuments ou de bâtis anciens qui n'étaient ni repérés ni classés et qu'il était nécessaire de mettre en valeur. Mettre en valeur de tels éléments est fait pour l'agrément du particulier lui-même, mais la rénovation d'un bâti ancien sert aussi, dans les communes rurales, à créer de l'animation, du développement touristique et un certain nombre de valeurs économiques pour la communauté autour de son monument. C'est pour cela que nous sommes sollicités sur le marché par des particuliers mais aussi par des collectivités. Même si la part est inférieure à 50 % pour les collectivités – et pour l'artisanat du bâtiment ce sont surtout des collectivités territoriales –, c'est tout de même une part financièrement importante puisque l'on est sur des coûts moyens de marché beaucoup plus importants que pour les particuliers.

**M. Deguilly**

Parmi les 2 300 millions d'euros que vous signaliez, pouvez-vous donner la part consacrée au patrimoine inscrit et classé ?

Je sais que la DRAC Centre accorde 435 millions d'euros (si je me souviens bien) de subventions pour le patrimoine.

**M. Tomasi**

Je ne dispose pas d'un chiffre très fiable et ne suis pas lancé là-dedans. Je peux vous citer un nombre de chantiers et un coût moyen par chantier : j'aurais pu aborder une fourchette, mais pensant que cela n'était pas suffisamment fiable je ne m'y suis pas lancé.

**M. Vincent Perthuisot**, chef de projet « Institut International Fleuves et Patrimoine »

Est-il possible d'avoir une idée, même approximative, de la part des travaux opérés sur les édifices patrimoniaux - même s'ils ne sont ni classés, ni portés à un inventaire quelconque - par rapport au chiffre d'affaires global de vos entreprises ?

**M. Deguilly**

Les 2 300 millions d'euros portaient sur le patrimoine bâti d'avant 1940. Quelle proportion cela représente-t-il par rapport au total ?

**M. Tomasi**

Je ne me suis pas lancé dans cette évaluation. On pourrait éventuellement proposer une fourchette : la proportion de travaux consacrés à ces bâtis sur l'ensemble des travaux réalisés s'approcherait des 20 %. Je me situe cependant là sur des estimations d'estimations, avec le défaut de fiabilité que cela suppose.

**M. Deguilly**

N'y a-t-il pas dans vos statistiques une case « patrimoine bâti avant 1940 » par exemple ?

**M. Tomasi**

Pas du tout. Par contre, j'ai dans mes statistiques la part des interventions des entreprises sur le logement neuf et la part des interventions sur l'entretien-rénovation. Les interventions sur le patrimoine bâti correspondant aux chiffres sur l'entretien rénovation. Je dois disposer des derniers chiffres pour l'année 2003. En région Centre, l'entretien-rénovation du bâti représente 2 065 millions d'euros. Ce chiffre correspond à l'entretien du patrimoine bâti en région Centre. Il n'y a pas aujourd'hui (en tout cas à ma connaissance) de statistiques qui repèrent spécifiquement les chantiers du patrimoine. Il faudrait mener des enquêtes spécifiques. En considérant que 20 à 30 % de l'ensemble des travaux réalisés concernent des éléments patrimoniaux, on est à mon avis proche de la réalité. Mais je parle bien de bâtis d'avant 1940 et non pas uniquement du bâti classé.

**M. Michel Rautureau**, Université d'Orléans

Comment reconnaît-on la qualification d'une « petite entreprise » ou entreprise artisanale de quelques intervenants par rapport aux grosses entreprises qui, pour leur part, ont des niveaux de qualification d'intervention bien déterminés et reconnus ?

**M. Tomasi**

Les grandes entreprises peuvent effectivement présenter un niveau d'intervention beaucoup plus cadré et normé. Ce n'est pas pour autant que les petites entreprises n'ont pas de compétences. En ce qui concerne l'artisanat du bâtiment, nous nous situons sur une donnée qui nous tient à cœur : la liberté du commerce et de l'industrie.

Aussi tout le monde peut-il s'inscrire. Il existe des mentions ou labels de soutien ou de reconnaissance du particulier qui restent facultatifs pour les entreprises. La qualification QUALIBAT a proposé voici quelques années les mentions spécifiques « patrimoine ». Cette identification est donnée aux entreprises qui font un effort volontaire pour développer leurs compétences. Rien n'est obligatoire. Il appartient aux particuliers d'être suffisamment informés pour choisir l'entreprise qui interviendra le mieux. Par ailleurs, il y a toujours l'artisan que vous connaissez très bien, qui a trente ans de métier dans le coin, qui est toujours intervenu sur du patrimoine bâti, qui n'est pas qualifié et sait pourtant très bien intervenir.

En termes de garantie, le chef d'entreprise ou l'entreprise garantit dix ans. Il faut qu'il y ait une certaine fiabilité au niveau des matériaux. Concernant l'intervention sur le patrimoine, nos enquêtes montrent que l'on a quand même une très forte proportion d'emploi et de réemploi de matériaux. Plus d'un quart des entreprises artisanales ont utilisé au cours des douze derniers mois des matériaux de pays. 18 % du montant du chantier sont des matériaux de réemploi. On a donc une très forte proportion d'utilisation de matériaux de pays et de matériaux de réemploi sur le patrimoine bâti avec, pour les métiers les plus concernés, ceux de couvreur et de maçon.

#### **M. Claude Lancrenon**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

Je souhaite soumettre une question à M. Glorieux, qui a exposé les activités hôtelières de la société France Patrimoine.

Si j'ai bien compris, la partie hôtellerie et restauration à l'abbaye de Fontevraud a été l'objet d'un financement à part - tel que vous l'avez expliqué. Je trouve tout à fait intéressants ces montages qui permettent des dynamiques public/privé, qui permettent de trouver des financements privés, qui permettent d'accélérer les processus de réhabilitation tout en respectant la notion patrimoniale en faisant appel à des matériaux, à des entreprises, à des artisans de grande qualité. Cela accélère le processus et en termes de dynamique de territoire, cela amène aussi une clientèle privée à haut pouvoir d'achat et une notoriété extraordinaire sur le territoire en question. Je trouve cet exemple tout à fait révélateur est tout à fait intéressant à développer. J'ai évoqué hier d'autres exemples, mais celui-ci me semble tout à fait intéressant à souligner.

#### **M. Rautureau**

Je souhaite fournir une précision. Dans le cadre de nos travaux en géologie et en physique sur les matériaux et notamment les pierres, nous nous sommes penchés sur Fontevraud pendant près de quinze ans. Deux thèses de doctorat d'État ont été réalisées, à partir de l'Université d'Orléans, sur les tuffeaux et le vieillissement des pierres. Ces documents ont été déposés à Fontevraud, ils existent aussi à la bibliothèque universitaire.

Mais jamais dans ces documents n'apparaît la moindre notion financière.

Il faudrait ajouter à cette gestion financière qui a été exposée le prix de revient des études qui ont été faites, Ce prix est loin d'être nul : une thèse de doctorat en recherche de matériaux portant, par exemple, sur les tuffeaux, coûte extrêmement cher puisqu'il faut faire des forages, des identifications, etc.

C'était simplement pour moi l'occasion de rappeler que le fait de valoriser, de remettre en oeuvre un patrimoine et un hôtel peut être couplé avec des études parfaitement techniques.

#### **M. Tomasi**

Cela pose le problème général du financement de toute activité en France. Si vous intégrez les coûts des recherches spécifiques que vous avez menées sur les matériaux, vous pourriez également intégrer le coût de la formation des personnes qui ont fait ces études. Et vous pourriez aussi intégrer les frais des parents des étudiants qui ont fait ces études. Je pense que l'on peut remonter très loin dans la chaîne des coûts.

#### **M. Rautureau**

Sans une opération à caractère culturel, il n'y a pas de sollicitation pour faire travailler des scientifiques sur des recherches fondamentales qui sont profitables à d'autres secteurs. Ce qui a été fait à Fontevraud a profité naturellement aux travaux réalisés sur la cathédrale d'Orléans et le château de Chambord.

#### **M. Tomasi**

En repensant à ce qui a été dit hier, on pourrait s'exclamer à propos de cette opération : « Alors Malraux, que pensez-vous de l'installation de tables avec des petites nappes dans les travées de l'ancien couvent Saint-Louis ? ». Une telle initiative peut froisser certains. Mais si c'est le moyen pour que ce monument traverse le temps et puisse in fine être également utilisé d'une façon qui pour certains est plus noble, je pense que c'est un prix minime à payer.

J'ai eu l'occasion de voir Fontevraud à l'époque de sa déshérence, lorsque le bâtiment n'était déjà plus une prison et que le ministère des Finances cherchait pour lui une affectation au service des domaines. A l'époque, la vision de ce monument bien sûr défiguré par son usage de cent ans tant que prison, mais aussi aux pierres toutes noircies, était désolante. L'abbaye de Fontevraud est aujourd'hui toute blanche, et je pense qu'une présentation claire de ce qu'était le bâtiment il y a trente ans ne serait pas inutile.

**M. Régis Glorieux**, société France Patrimoine

Nous intervenons toujours sous le contrôle et la direction d'un Architecte en Chef des Monuments Historiques – puisque tous ces monuments sont placés sous la responsabilité de la CMH.

Par ailleurs, nous avons affaire en général à des architectes très compétents et assez ouverts, qui présentent cependant toujours le respect des monuments. Ceci explique la durée que prennent parfois les travaux : en effet, dès que l'on touche à un monument, on découvre des choses que l'on ignorait. A chaque fois que cela arrive, une nouvelle période de réflexion est nécessaire, les travaux s'arrêtent, et la découverte d'une solution peut demander du temps.

En général, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques est co-architecte de l'opération avec un architecte privé pour toute la partie salle de bains et autres. A la limite, cette partie du travail ne l'intéresse ni ne le concerne, mais il peut y avoir des exceptions. Ce fut le cas à l'abbaye de Sorèze qui présente des décors intérieurs classés : l'architecte officiel est intervenu directement, y compris sur l'agencement intérieur de certaines chambres.

Dans le cadre des partenariats, vous citez l'abbaye de Fontevraud. Pour nous, ce site est un cas particulier, et même une exception, dans la mesure où nous ne sommes pas intervenus et n'intervenons pas sur le pan immobilier et bâtiment, puisque c'est le Centre Culturel de l'Ouest qui par délégation a en charge toute la partie restauration du monument. La convention qui nous lie est d'ailleurs dans ce cas un peu différente ; nous ne sommes là qu'opérateurs. Nous ne sommes absolument pas impliqués dans les travaux qui restent totalement sous la responsabilité du Centre Culturel de l'Ouest. Je dirais que Fontevraud est une exception à un autre titre : il me semble que c'est le chantier de conservation de monument qui, en France, a mobilisé le plus d'argent depuis dix ou quinze ans.

**M. Philippe De Carlos**, association Imp-Acte

On constate que les aménagements que vous faites s'adressent à une clientèle d'un standing élevé. Est-ce que vous en profitez pour proposer, en même temps, des aménagements qui s'adresseraient à d'autres types de clientèle tels que des clientèles éducatives – les scolaires ? Est-ce que vous en profitez pour mettre en place des structures qui, en termes d'hébergement et d'activités, permettent d'accueillir des enfants ? Cela permettrait de coupler à un projet de haut standing un projet éducatif et social. Je dis cela parce que s'il faut certes que les monuments du patrimoine vivent, ne tombent pas en ruines et soient entretenus, il ne faut pas oublier que le patrimoine est le patrimoine de tous et qu'il est des objectifs de démocratisation de ce dernier. Il ne faut pas que tous ces aménagements ne s'adressent qu'à une certaine catégorie de la population.

**M. Glorieux**

Vous pensez bien que nos partenaires collectivités publiques ont ce souci à l'esprit en permanence.

J'ai plusieurs réponses à votre question. La première est que le monument, y compris la partie aménagée en hôtellerie - sauf quand c'est occupé - reste ouvert à la visite du public. On ne privatise pas une partie du monument qui serait réservée. Par exemple, le cloître de Saint-Maximin est visitable tous les jours et nous avons une obligation, par convention, de laisser le couvent ouvert tous les jours à la visite libre et gratuite.

Deuxièmement, nous nous battons pour faire comprendre aux opérateurs touristiques - et nous rencontrons sur ce point beaucoup de difficultés - que nous ne sommes pas une hôtellerie de très haut de gamme. Contrairement à des Relais châteaux où vous payez votre chambre de 120 à 200 euros, le prix moyen de nos chambres est, dans nos établissements, de l'ordre de 60 et 75 euros. Vous constatez que l'on se situe dans des prix peut-être pas économiquement faibles – c'est bien évident -, mais que l'on reste dans des prix raisonnables. Il faut se battre sur ce point parce que, dès que l'on parle Monument Historiques, les gens pensent luxe et privilèges - comme vous venez de le faire. Les ordres de prix que nous pratiquons sont déterminés dans les conventions, c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de réduire le prix de revient de la chambre à un niveau qui permette de proposer des tarifs économiques. Il est en effet une règle que toutes les personnes qui travaillent dans le tourisme et l'hôtellerie connaissent : il faut louer une chambre au millième de son prix de revient. Nos prix de revient de chambres ne doivent pas dépasser les 70 à 80 000 euros, de façon à pouvoir les louer 70 à 80 euros.

Troisièmement, ce prix de 70 ou 80 euros est une moyenne entre des prix plus élevés et des prix moins élevés. Nous accueillons aussi bien à Fontevraud des classes du patrimoine que des réveillons à 80 ou 100 euros par personne. Nous essayons d'être ouverts sur une gamme assez large, y compris pour accueillir des activités culturelles. A Sorèze par exemple, dans le cadre de la délégation de service public, le syndicat mixte propriétaire bénéficie, à chaque fois qu'il organise des manifestations, d'un prix privilégié qui n'a rien à voir avec le prix commercial. A Saint-Maximin, le couvent est laissé à la libre disposition de la ville quatre week-ends par an : cette dernière y organise une exposition sur les santons, une foire d'antiquaires, etc. ; ainsi le couvent reste accessible aux collectivités publiques.

Quatrièmement - c'est important également -, ces lieux étaient souvent fermés au public parce qu'ils étaient hors d'état de le recevoir. Ils étaient dangereux. Quand nous sommes entrés les premières fois au couvent de Saint-Maximin, toutes les travées et les contreforts du couvent étaient supportés par des étais en bois, et le couvent était fermé à la visite parce que dangereux. En accélérant les travaux, nous permettons de rouvrir à la visite du public certains lieux qui ne l'étaient pas.

**M. De Carlos**

Simplement pour prolonger cette question et votre réponse... On a parlé de Malraux. S'il était là, je lui demanderais bien ce qu'il pense de cette opération, lui qui a initié les Maisons de la Culture pour tous et pas pour une clientèle privée, à hauts revenus et à haut niveau de vie.

**M. Glorieux**

Cher ami, trente ans plus tard que reste-t-il des Maisons de la Culture ?

**M. De Carlos**

Pas mal de choses. Une grande idée, en tout cas. Une grande idée qu'il faudrait peut-être reprendre !

**M. Glorieux**

Pardonnez-moi, mais c'est Malraux qui a préparé la loi de défiscalisation sur les travaux dans les Monuments Historiques !

**M. De Carlos**

J'ai bien compris que vous aviez bien connaissance de cette loi et qu'il s'agissait d'une niche fiscale intéressante pour les gens qui ont de l'argent à placer. Voici la question que je me pose : est-ce que l'on n'est pas en train de pratiquer une sorte de « fracture patrimoniale » avec un patrimoine qui serait réservé à une certaine clientèle et un patrimoine « populaire » qui serait laissé à d'autres clientèles ?

**Un intervenant**

Je souhaiterais adresser une question à M. Picard, qui nous a parlé tout à l'heure des Editions du Patrimoine.

Qui décide (et comment) la diffusion de vos œuvres dans vos propres points de vente ? Pour avoir régulièrement visité des monuments en famille, j'ai été surpris de voir un jour mon fils revenir avec un livre sur Napoléon d'un endroit où Napoléon n'avait jamais mis les pieds. C'était il y a quelques années. Les choses ont-elles changé depuis ? Y a-t-il aujourd'hui une politique de diffusion définie ?

**M. Denis Picard, MONUM, Editions du Patrimoine**

Pour fournir un premier élément de réponse, je préciserai que les comptoirs de vente du Centre des Monuments Nationaux ne sont pas approvisionnés par les seules Editions du Patrimoine. Je dirais même que pendant un temps elles étaient extrêmement minoritaires au sein des produits proposés. L'un des premiers combats a consisté à réinstaller nos propres éditions sur nos propres comptoirs. Nos comptoirs ont bien évidemment toute liberté de s'approvisionner auprès des autres éditeurs ; c'est leur choix. Ce que nous essayons à présent, nous Editions du Patrimoine, c'est de leur proposer un système d'offices tel qu'il existe aujourd'hui en librairies. Ce système consiste à livrer une certaine offre qui nous paraît cohérente avec le monument, à laquelle nous ajoutons une seconde offre qui correspond à la nécessité de faire connaître notre programme d'éditions. Par la suite, ce qui n'a pas très bien marché est repris. Il y a donc des choses qui peuvent se vendre logiquement dans un monument, et d'autres que l'on demande d'afficher, de mettre en avant, pour faire connaître nos publications. Ceci dans l'idée également que le fait de montrer plusieurs publications appartenant à une même collection valorise cette collection. Il ne faut pas ignorer les techniques commerciales. Peut-être les visiteurs n'achèteront-ils pas l'ouvrage consacré à Azay-le-Rideau vendu à Chambord, mais ils l'auront vu et quand ils iront à Azay-le-Rideau, ils l'achèteront plus facilement... C'est une politique d'affichage. Bien évidemment nous évitons tout de même d'écraser les comptoirs de vente par les publications.

D'un autre côté, pour revenir au fond de votre question, il n'est pas question pour nous d'interdire aux comptoirs de vente d'acquérir des ouvrages d'autres éditeurs connus et de les mettre en vente là où bon leur semble. Ils ont d'ailleurs un budget pour cela.

**M. Rautureau**

J'ai une question touchant au plan de la modernité...Quelle réflexion menez-vous sur la publication électronique ?

Par ailleurs, avez-vous une politique qui s'ouvre sur la publication de cahiers de type pédagogique technique ? Tous les bâtiments, toutes les œuvres que l'on visite présentent des problèmes particuliers, et bien souvent on ne peut rien trouver de technique dans ces domaines-là dans votre collection.

**M. Picard**

Je réponds d'abord à votre deuxième question car elle correspond à un oubli au sein de mon intervention. Nous présentons une collection technique, les Albums du Centre de Recherche des Monuments Historiques, qui fournit un certain nombre de planches sur des sujets très précis. Le prochain volume, à l'étude pour 2005, concernera les impostes en fer forgé du Moyen Age à la fin du XVIIIe siècle. Cet ouvrage consacré à un certain type de petit patrimoine

comportera une partie historique, mais il s'agira avant tout d'une sorte d'album de 200 planches, lesquelles sont des relevés extrêmement précis (effectués par des chercheurs) des impostes dans toute la France, relevés détaillant la manière dont elles sont dessinés. Ces ouvrages cotés sont vraiment des outils techniques utiles aux restaurateurs, car ils expliquent comment les éléments sont fabriqués (exposé par exemple des techniques de forge). Cette collection comprend déjà une cinquantaine de titres.

Il y a également la revue monumentale *Revue scientifique et technique* qui publie quelques articles pratiques ayant abordé par exemple les maladies et les traitements de la pierre, du bois et autres matériaux. Il est sûr qu'il y aurait encore une possibilité d'extension dans ce domaine. Cependant, c'est économiquement assez difficile.

En ce qui concerne l'édition électronique, on distingue deux niveaux. Nous n'en sommes pas encore au stade de l'édition en ligne. Je pense que ce n'est pas notre rôle. Ce que je souhaiterais, en revanche, c'est que les services de l'État qui coordonnent un certain nombre de travaux de recherche n'estiment plus que tout travail de recherche doit automatiquement donner lieu à la publication d'un livre papier. Certains de ces travaux ne se prêtent absolument pas à l'édition d'un livre papier, mais beaucoup plus à une édition en ligne ou à l'intégration dans des bases de données dans lesquelles, ensuite, d'autres chercheurs (voire des éditeurs) pourraient venir puiser. Pour l'instant, il est une politique de publication et non pas une politique d'édition de la part du ministère de la Culture (et de bien d'autres ministères). Je pense que le pli va se prendre, mais ce n'est peut-être pas notre rôle à nous, Editions du patrimoine, de jouer les pionniers.

En revanche, nous allons utiliser la technique de l'impression numérique. C'est un mode d'impression qui permet d'imprimer des ouvrages à moins de 1000 exemplaires. Ce chiffre représente en quelque sorte le seuil pour imprimer sur rotative. J'évoquai la collection *Idées et débats*, qui propose des actes de colloques : il est évident que les ventes de cette collection se situent entre 200 et 400 exemplaires maximum. L'édition numérique permet d'imprimer ces 400 exemplaires à moindre coût, à condition (pour l'instant) qu'il n'y ait pas de photos couleurs. Cela viendra cependant, car l'édition et les techniques évoluent. L'avantage propre à cette technique est aussi le suivant : une fois que nous avons imprimé ces 400 volumes pour servir le public immédiat, on garde le fichier informatique en réserve ; et si nous recevons ultérieurement une demande pour quelques dizaines d'exemplaires, on sort très facilement et à un prix à peu près acceptable les exemplaires nécessaires. Cela évite de conserver du stock à grand frais (avec des coûts de l'ordre de 100 000 francs par mois).

**Mme Annie Humbert-Droz Swezey**, Université d'Orléans

Certains éditeurs publics pratiquent beaucoup la coédition ou la coproduction avec des éditeurs privés comme la Société des Sciences. Présentez-vous de telles pratiques ?

Par ailleurs, nous savons que des fonds publics sont donnés (par exemple) à Gallimard, pour certaines collections. Les éditeurs publics « purement publics » existent-ils encore ? Etes-vous vraiment un éditeur public ?

**M. Picard**

Je réponds rapidement sur le deuxième point. Nous sommes un éditeur public à 100 %. Il faudrait plutôt inverser votre proposition et dire que certains éditeurs privés sont en fait des éditeurs publics cachés. Il ne faut cependant pas aller jusque-là parce s'il est vrai qu'un certain nombre de publications sont aidées, notamment par le Centre National du Livre, s'il est vrai que certains éditeurs, tels Gallimard et Flammarion, savent très bien faire des tours de table pour trouver des aides auprès des collectivités territoriales, ce fonctionnement ne pourrait être autre pour certains ouvrages.

Pour revenir sur votre première question, sachez que nous ne sommes pas du tout opposés à la mise en place de coéditions avec des éditeurs privés. Nous les recherchons. Il est vrai que nous en avons peu fait. Ces dernières années, nous avons quand même coédité avec Flammarion, Gallimard et Scala entre autres, mais aussi avec d'autres éditeurs publics. Dans cette optique de la coédition, les éditeurs privés (parfois de petits éditeurs régionaux) peuvent nous faire profiter de leur réseau de diffusion, tandis que nous leur apportons une part du financement.

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 2 : Modes de gestion et rentabilité, subvention et mécénat

*Sub-Topic 2: Management methods and profitability, grants and patronage***TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES**« La politique du Conseil Général en faveur de ses monuments historiques »**Mme Sandrine JOSEPH-DEBAQUE (Conseil Général du Loiret)**« Economie et mécénat patrimonial : Electricité de France et le Val de Loire, depuis cinquante ans et pour longtemps encore... » M. Benoît PACORY (EDF - Délégation régionale Centre)***M. Francis Deguilly**, Direction Régionale Centre des Affaires Culturelles

Mme Debaque, combien de personnes font-elles vivre les sites que vous avez évoqués ?

**Mme Sandrine Joseph-Debaque**, Conseil Général du Loiret

Vingt-deux personnes au total. Huit personnes travaillent à Chamerolles : nous y avons deux agents plus spécifiquement dédiés à l'entretien des jardins (il y a sept hectares de jardins à entretenir). Les autres châteaux disposent chacun de six agents permanents. Nos effectifs augmentent à partir du mois d'avril : nous faisons des recrutements saisonniers. Ces emplois saisonniers correspondent par site à un temps plein onze mois par an.

**M. Philippe Tanchoux**, Université d'Orléans

Le Conseil Général mène-t-il seul sa politique « châteaux », ou s'inspire-t-il des autres départements privilégiés du Val de Loire, lesquels ont parfois déjà une politique dynamique autour des châteaux ? J'imagine que les éléments touchant à l'entretien sont relativement similaires, mais pour ce qui concerne la « valorisation » touristique ou culturelle des châteaux, existe-t-il une réflexion d'ensemble et une concertation entre les conseils généraux ?

**Mme Joseph-Debaque**

Nous avons effectivement approché le Conseil Général de l'Indre-et-Loire sur des aspects de gestion et de fonctionnement, puisque ce département de l'Indre-et-Loire fonctionne comme nous sous le régime de la régie directe. Il gère de plus ses propres boutiques et nous nous intéressons à ce point, surtout dans la mesure où nous travaillons sur l'hypothèse de l'établissement d'un budget annexe pour le fonctionnement de nos boutiques.

En ce qui concerne les aspects de valorisation et d'enrichissement, nous ne nous sommes pas rapprochés d'autres collectivités territoriales mais nous travaillons avec les services de l'État.

**M. Deguilly**

Quelles sont les ratios auquel vous vous référez pour la gestion ? Est-il des normes dans ce domaine ?

**Mme Joseph-Debaque**

En matière de communication nous dépensons environ 10 % de nos recettes. En matière de ratios, ce qui nous intéresse est évidemment de respecter le budget qui nous a été attribué en dépenses et en recettes, et de faire en sorte que toutes les opérations que nous organisons à l'intérieur de nos monuments soient au moins équilibrées. Cela signifie que pour chaque opération, qu'il s'agisse d'une exposition, d'un atelier pédagogique ou d'une animation, nous établissons un tableau de bord de suivi financier.

### **M. Deguilly**

Comme je le dis depuis le début, toutes ces choses-là ont un coût ; si nous voulons arriver à fixer un objectif à nos équipements culturels, si nous souhaitons assumer un éventuel déficit parce que le message que nous voulons faire passer prime, il faut pouvoir savoir de combien sera ce déficit. Il faut donc calculer tous les coûts. Ce qui me gêne souvent, quand j'ai à faire des recherches dans ce domaine, c'est que j'ai beaucoup de mal à trouver des ratios, beaucoup de mal à établir, faute d'informations, combien coûtent les choses. Je sais combien coûte l'heure de travail, mais quand il s'agit de l'heure de travail spécifique qui est l'heure de gardiennage de château avec une astreinte, on a rapidement affaire à des ratios qui sont tout à fait différents. J'aimerais qu'il y ait un jour, dans notre beau pays, quelqu'un qui puisse dire : « Voilà, pour le ratio de tant de mètres carrés de château, cela coûte tant ; si vous avez un château médiéval, cela coûte plus cher ; si vous avez un château médiéval qui est à cheval sur une rivière, cela coûte tant », de façon à ce que l'on puisse travailler et informer. Le ministère de la Culture pourrait se charger de ce travail.

### **Mme Joseph-Debaque**

Je pense que c'est une démarche vers laquelle nous allons. Il faut savoir qu'il y a encore très peu de temps, la comptabilité publique ne permettait pas d'obtenir une lisibilité complète de l'exploitation des monuments. Les budgets de nos monuments étaient intégrés au budget principal du Département, c'est-à-dire divisés en différents chapitres, sous-chapitres et articles, voire dispersés dans différentes directions. Le département du Loiret a été précurseur en la matière et a souhaité très rapidement que soit présentés à l'assemblée des comptes complets d'exploitation. Aussi aujourd'hui présente-t-on tous les ans aux élus les résultats d'exploitation complets. Ces derniers comprennent les charges de personnel (qui ne sont jamais exclues de l'exploitation), le téléphone, l'électricité, l'entretien, la communication, etc. C'est une première démarche.

Nous n'avons pas encore mené la démarche d'établissement de ratios par rapport aux personnels et aux surfaces. Je pense toutefois que nous devrions être à même de le faire, parce que je constate que les résultats sont à peu près similaires pour tous les châteaux. Si je rapproche le fonctionnement et les résultats financiers de Sully et de Chamerolles, je me rends compte qu'il y a de fortes similitudes. La différence entre ces deux sites, et elle est notable, provient du coûteux entretien des jardins qui caractérise Chamerolles. En ce qui concerne le château de Gien, je ne jouis pas encore du recul nécessaire. Le château-musée de Gien ne reçoit que 24 000 visiteurs par an.

### **Mme Annie Humbert-Droz Swezey, Université d'Orléans**

Je souhaiterais une précision. Quand vous parlez d'équilibrer les opérations, vous excluez les charges de personnel ?

### **Mme Joseph-Debaque**

Ces charges sont rapportées. Il est vrai que toutes les charges de personnel ne sont pas forcément rapportées : toutes les charges de personnel de guidage (par exemple) le sont, mais pas forcément les charges de personnel ayant œuvré à la conception des opérations.

Pour une opération, nous recourons à des guides extérieurs, des vacataires, nous versons des salaires : c'est donc très facile à identifier. Mais je ne vais effectivement pas jusqu'à intégrer toutes les charges de personnel, y compris les miennes par exemple, lorsque je me rends sur une opération à partir de mon lieu de travail. Je dois dire que mon fonctionnement actuel, ou les moyens dont je dispose, ne me permettent peut-être pas d'aller jusque-là. Pour l'instant, nous sommes encore en recherche, en productivité ; nous ne sommes pas encore en vitesse de croisière sur tous les points. Nous avons encore beaucoup de démarches à mener à bien, de développement et de valorisation à faire.

### **Mme Humbert-Droz Swezey**

J'ai une question concernant vos publics. Je n'ai pas vraiment compris quel était votre choix : vous adresser à tout le monde, ou privilégier des démarches ciblées ?

### **Mme Joseph-Debaque**

Nous considérons que le marché n'est pas un marché unique. C'est un marché très segmenté à l'intérieur duquel nous rencontrons encore plusieurs publics cibles qui sont nos clientèles (les seniors, les familiaux, les enfants, les publics scolaires et les connaisseurs). Nous travaillons à l'intérieur de différents segments de marchés. Pour atteindre ces différents segments, nous avons effectivement une politique de communication, de commercialisation et de promotion très ciblée.

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 3 : Marketing et publicité : le produit patrimoine ?

*Sub-Topic 3: Marketing and advertising : the heritage product***TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES**« Le patrimoine comme outil de marketing touristique pour un territoire »**Mme Christine VERLYNDE (TDI « Tourisme et Développement International »)**« Marketing patrimonial, label national et réalités locales : Villes d'art et d'histoire » M. Charles-Edouard HOULLIER-GUIBERT (Université Rennes 2)**« Sauvegarde du patrimoine et dynamiques territoriales : une comparaison des politiques euroméditerranéennes » M. Roméo CARABELLI (Université de Tours)***Un intervenant**

J'ai une question à l'attention de M. Houllier-Guibert.

La valorisation du patrimoine implique des structures et outils de développement et une troisième formule conceptuelle qui serait le musée « de société ».

Dans le cas des Pays d'art et d'histoire (et tout au moins des Villes d'art et d'histoire), dans la typologie et les contenus qui sont leur associés, on a plutôt mis l'accent sur la dimension monumentale et architecturale. Dans le cas des PEP on se préoccupe plus fréquemment des patrimoines techniques et économiques. On observe enfin avec les musées « de société » la volonté d'instaurer une relation avec la population, de mettre en valeur des cultures en quelque sorte identitaires.

Comment voit-on l'avenir de ces trois formules ? Comment éviter superpositions et redondances ? Comment articuler ensemble les structures existantes que l'on peut difficilement supprimer ? Quelles décisions de type politique ou même budgétaire prendre dans cet objectif ?

**M. Charles-Edouard Houllier-Guibert, Université Rennes 2**

Je ne connais pas suffisamment les pôles d'économie du patrimoine (PEP) pour vous répondre parfaitement. J'ai connaissance du document réalisé par la DATAR (la Documentation française, 2001, Pays d'art et d'histoire et Pôles Economiques du Patrimoine), le seul document à véritablement parler de convergence entre les deux dispositifs. Les « Pays d'art et d'histoire » correspondant à une convention. On se situe davantage avec eux dans la contractualisation que dans un véritable développement de projet territorial. C'est encore plus vrai pour les Villes d'art et d'histoire. Les Pays d'art et d'histoire ont pour objectif de se situer au sein d'un projet de développement du territoire.

Je ne sais pas quel est l'avenir des PEP. En ce qui me concerne, je serais favorable à une dynamique d'harmonisation de toutes ces impulsions politiques existantes. Je crois en l'avenir des Pays d'art et d'histoire : ne nous situons-nous pas dans une dynamique de recomposition du territoire en vue de l'harmonisation européenne ? Ne faudra-t-il pas délaisser nos fameuses communes à laquelle nous sommes si attachés mais qui souffrent de n'être pas adaptées au territoire européen ? Ne faut-il pas délaisser la notion de « ville » et parler davantage de regroupements territoriaux ? Jean-Michel Galley expliquait hier que le patrimoine est de moins en moins considéré monument par monument mais plutôt par zones, quartiers et villes. C'est maintenant le territoire qui est l'échelle adaptée pour la valorisation du patrimoine, c'est pourquoi je crois aux Pays d'art et d'histoire.

**M. Joël Mirloup, Université d'Orléans**

M. Carabelli, quels sont les avantages et/ou les inconvénients de cette multiplication des acteurs que vous évoquiez tout à l'heure ?

**M. Roméo Carabelli**, Université de Tours

Je ne peux vous donner que ma position strictement personnelle. Il me semble que la panoplie d'acteurs et de protections qu'on observe dans les pays du nord de la Méditerranée (ceux du Sud adoptent, dans une démarche comparable, des parcours différents) se dirige vers une sorte de cul de sac. Il y a un tel nombre d'acteurs que certaines problématiques deviennent presque ingérables. On a longuement évoqué les Pays d'art et d'histoire. On entend également dire qu'il y a d'autres acteurs qui ont fait des choses semblables, sans que la mise en réseau se fasse. On en arrive à consommer davantage d'énergie pour conserver une structure et un niveau d'action que pour réaliser les actions projetées elles-mêmes.

Comme le disait l'économiste américain Narys, il arrive un moment où, pour conserver ce que l'on a, on crée des réseaux tellement complexes que l'énergie se perd dans le réseau lui-même et ne parvient pas à destination.

**M. Mirloup**

La multiplication des acteurs présenterait donc plus d'inconvénients que d'avantages, même s'il vaut mieux trop d'acteurs que pas du tout.

**M. Carabelli**

Au point de vue démocratique, il est préférable d'avoir plusieurs acteurs. Notons tout de même que la législation italienne qui a protégé et qui protège encore le patrimoine de façon très efficace a été conçue en pleine période dictatoriale...

**Thème 2 : Gestion, exploitation, valorisation, promotion du patrimoine***Topic 2: Managing, enhancing and promoting heritage*

Sous-thème 4 : Au-delà du patrimoine : produits et fonctions dérivés

*Sub-Topic 4: Beyond heritage : by-products and services***TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES*

« Valorisation touristique et nouvelles technologies : un programme d'offre de services de France Télécom » M. François IZARN (France Télécom)

« Prospective territoriale et nouvelles formes de tourisme de la mémoire » Mme Laure GARCIA VITORIA (ARENOTECH, Réseau Européen des Villes Numériques, Observatoire Européen des Espaces Multimédia)

« Produits et fonctions dérivés du patrimoine : exemple du Domaine de la Bourdaisière et du Prince Jardinier » M. Louis-Albert DE BROGLIE (Le Prince Jardinier, Domaine de la Bourdaisière)

**M. Philippe De Carlos**, association Imp-Acte

J'ai une remarque par rapport à l'intervention de M. De Broglie.

Je souhaiterais aborder la question de la représentation, de l'image virtuelle. Prenons l'exemple d'une fondation d'église. Si l'on propose à un public une restitution de cette fondation et que l'on ne présente qu'une unique forme de représentation, qu'un seul mode de restitution, cela revient à imposer cette représentation donnée, à essayer de changer la ou les représentations que peuvent avoir les individus dans le public par une nouvelle représentation. Cela pose un problème éthique. Par contre, si l'on essaie de proposer plusieurs restitutions possibles à travers une explication de ce qu'est la démarche scientifique, on développe à ce moment-là une vraie pédagogie citoyenne en termes d'analyse critique. C'est dans ce cas que l'image virtuelle contribue, si je puis dire, à rendre le visiteur plus intelligent.

**M. Louis-Albert De Broglie** (Le Prince Jardinier, Domaine de la Bourdaisière)

Nous verrons dans l'avenir si le projet a bien fonctionné et a contribué au développement, avec des équipes devenues plus nombreuses qu'au départ.

J'ai monté La Bourdaisière avec mon frère. Avant ce projet, j'ai été banquier pendant une dizaine d'années. La Bourdaisière a été ouverte au public avec une partie hôtellerie et un jardin visitable.

Quand j'ai créé Le Prince Jardinier, mon frère m'a fait cette remarque : « Les produits dérivés, c'est trop compliqué, ça va coûter beaucoup d'argent et tu vas perdre ton temps. Et en plus, ça ne va rien apporter à La Bourdaisière ». Je lui ai répondu : « Je suis persuadé que ce sera La Bourdaisière qui, au départ, va apporter quelque chose au Prince Jardinier, à la création de cette marque autour du jardin ». Notons que cette marque est devenue aujourd'hui la première marque de référence élégante dans le monde du jardin, pas uniquement en France mais quasiment dans le monde, parce que, aussi extraordinaire que cela puisse paraître, il n'en existe pas d'autres : nous avons répondu à un vide qui existait.

Aujourd'hui, c'est Le Prince Jardinier qui apporte à La Bourdaisière par un retour de notoriété de la marque.

Mais cette optique engage un travail supplémentaire. Il faut travailler à une homogénéité de qualité entre ce que nous faisons, décidons de fabriquer et distribuons en dehors de La Bourdaisière et La Bourdaisière elle-même : La Bourdaisière et ses produits de qualité doivent présenter une harmonie. Si La Bourdaisière et les jardins sont nuls et non avendus, les visiteurs ne sont pas satisfaits. Si les produits du Prince Jardinier se cassent, les acheteurs sont mécontents. Ces deux problématiques sont similaires, fonctionnent parallèlement, sont de vraies problématiques d'entreprise.

**Mme Annie Humbert-Droz Swezey**, Université d'Orléans

Ne faut-il pas cependant reconnaître que la vente à l'international des produits Le Prince Jardinier se fait avant tout sur votre nom ?

**M. De Broglie**

La vente se fait bien plus autour du nom de la marque que sur mon nom personnel. Même mes amis m'appellent le prince jardinier ! Si les produits se vendent à l'étranger, c'est tout simplement qu'il existe un besoin d'outils et d'accessoires élégants dans le domaine du jardin. Les produits ont été déclinés et cela fonctionne. On aurait pu inventer autre chose, ou quelqu'un d'autre aurait pu avoir la même idée : il faut être au bon endroit et au bon moment ! En ce qui me concerne, c'est in fine grâce à La Bourdaisière et à ses jardins que j'ai créé Le Prince Jardinier. L'un n'aurait pas existé sans les autres.

**M. Mirloup**

Nous étions partis du marketing et nous y sommes revenus avec les produits dérivés.

Sans doute le mot « produit » accolé au mot « patrimoine » (qui est chez nous plutôt à forte connotation culturelle) peut-il interpeller. Cette réaction était sous-jacent dans telle ou telle question. Il ne faut pourtant pas trop s'étonner de cette alliance, dans la mesure où la traduction anglaise du mot « patrimoine » est tout de même « heritage » (héritage), et ce mot, à l'anglo-saxonne, se charge d'une signification à la fois plus large et plus réaliste que chez nous.

Il n'y a certainement pas à regretter qu'une région, qu'un pays, a fortiori qu'un pays en voie de développement trouve une forme de développement dans le tourisme sur une base patrimoniale, sous réserve que ce développement se fasse de manière durable.

Par ailleurs, je crois, par rapport à ce qui a été dit aujourd'hui, qu'il faut savoir ce que l'on veut. Les subventions publiques, c'est-à-dire vos impôts, nos impôts, sont évidemment indispensables pour le patrimoine et méritent sans doute dans tel ou tel pays, telle ou telle région, d'être augmentés. On sait cependant que là où le patrimoine, notamment monumental, est particulièrement abondant, les régions, les pays ne peuvent pas faire face. Il y a donc bien une nécessité de mise en valeur du patrimoine. Et j'entends ici « mise en valeur » dans le sens propre des mots « transformation en » et « valeur ».

# Thème 3 : Le patrimoine, vecteur de tourisme durable

*Topic 3: Heritage, vector of  
sustainable tourism*

### Thème 3 : le patrimoine, vecteur de tourisme durable (prévoir la durabilité, aménager et adapter l'activité touristique)

*Topic 3: Heritage as a vehicle for sustainable development (planning for sustainability, developing and adapting tourist activity)*

### PARCS NATURELS RÉGIONAUX : COMMENT CONCILIER OUVERTURE AU PUBLIC, DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION ?

*NATURAL REGIONAL PARKS : COMBINING PUBLIC ADMISSION, DEVELOPMENT AND PRESERVATION*

**Stéphane ADAM**

Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux / *Federation of Natural Regional Parks of France*

Site Internet / Website : <http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr>

[sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr) ; [info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

### RÉSUMÉ

Le développement d'activités touristiques et sportives de nature doit s'inscrire en cohérence avec les enjeux des territoires de Parcs.

Dans le cadre de la spécificité des Parcs et de leur mode d'intervention, ceux-ci visent à définir et mettre en œuvre des politiques touristiques contribuant à la stratégie de développement durable de leur territoire.

En effet, si le tourisme et les sports de nature constituent une chance pour le territoire, il faut pouvoir gérer les impacts négatifs non désirés en amont et en aval.

Dans ce domaine, les Parcs se positionnent de plusieurs manières, en termes de :

- Accompagnement des initiatives engagées
- Promotion, sensibilisation et éducation
- Gestion d'équipements structurants
- Garantie d'un aménagement respectueux.
- Les outils ou démarches mobilisés par eux sont de quatre types :
- Définition d'orientation générale pour le développement et la maîtrise des flux touristiques au sein de la charte du Parc
- Action concertée avec les collectivités du territoire
- Conventonnement avec les organismes institutionnels et les acteurs privés
- Mobilisation des instruments réglementaires des collectivités et de l'État.

### ABSTRACT

*Developing out-door leisure activities and tourism should be consistent with the Park objectives.*

*Within the framework of their specific characteristics and organisation, the aim of Natural Regional Parks is to define and implement tourism policies that contribute to the sustainable development strategy of each park.*

*Although tourism and out-door leisure activities provide opportunities for the area, it is important to avoid and deal with any undesirable impact.*

*With this in mind, the Parks have adopted various standpoints with regard to:*

- Supporting existing initiatives;

- Promotion, education and awareness raising;
- Management of amenities;
- Ensuring environmentally friendly development.
- The means and methods used fit into four types:
- Setting out the broad lines for developing and managing tourist movements as part of the Park's charter;
- Acting in consultation with the regional authorities;
- Entering into agreements with the institutional and private bodies involved;
- Applying local authority and State enforcement instruments.

## INTRODUCTION

Un Parc naturel régional est un territoire rural, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Dès lors, si le développement peut passer par les activités touristiques et sportives de nature, ces dernières doivent s'inscrire en cohérence avec les enjeux des territoires de Parcs.

Dans le cadre de la spécificité des Parcs et de leurs modes d'intervention, ils visent à définir et mettre en œuvre des **politiques touristiques** contribuant à la stratégie de **développement durable** de leurs territoires. En effet, si le tourisme et les sports de nature constituent une chance pour tout espace, il faut pouvoir gérer les impacts négatifs non désirés en amont comme en aval.

Afin d'atteindre le double objectif de développement et de préservation, les Parcs se positionnent de plusieurs manières :

- accompagnement des initiatives engagées ;
- promotion, sensibilisation et éducation ;
- gestion d'équipements structurants ;
- garantie d'un aménagement respectueux.

Les outils ou démarches mobilisés par eux sont de quatre types :

- définition d'orientations générales pour le développement et la maîtrise des flux touristiques au sein de la charte du Parc ;
- concertation avec les collectivités du territoire ;
- conventionnement avec les organismes institutionnels et les acteurs privés ;
- mobilisation des instruments réglementaires des collectivités et de l'État.

## 1. LES PARCS ET LEUR SPÉCIFICITÉ D'INTERVENTION

### 1.1 Une démarche intercommunale dans le temps

#### - Une grande intercommunalité de projet

Un Parc naturel régional se crée sur un territoire au patrimoine naturel et culturel riche mais à l'équilibre fragile et menacé. Ses limites sont négociées entre tous les partenaires ; son territoire correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la charte du Parc.

#### - Un projet défini pour dix ans

La charte est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du Parc.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations des actions à mener et les mesures permettant leur mise en œuvre. Elle engage pour dix ans ses signataires – élus locaux, départementaux et régionaux – ainsi que l'État qui l'a approuvée. Passé ce délai de dix ans, une procédure de révision permet, d'après le bilan du Parc, de redéfinir un nouveau projet décennal et de reconduire éventuellement son classement.

### 1.2 Approche territoriale et globale

#### - Dépassement des démarches sectorielles grâce à une équipe pluridisciplinaire d'animation

Pour mettre en œuvre la charte, les Parcs disposent d'un organisme de gestion. C'est lui qui recrute un directeur et une équipe permanente, afin de mettre au point et réaliser les différents programmes décidés. Les compétences assemblées sont multiples et complémentaires. L'équipe (de 25 à 30 personnes en moyenne) regroupe des compétences de haut niveau en matière d'environnement et de gestion de l'espace, d'aménagement, de développement économique et touristique, d'animation culturelle et de valorisation du patrimoine.

### 1.3 Engagement partenarial et contractuel

L'initiative de la création d'un Parc naturel régional est de la compétence du Conseil régional. Cependant, le projet de Parc naturel régional est élaboré dans la concertation la plus large possible entre toutes les forces vives du territoire concerné. L'accord qui se dégage entre les collectivités territoriales (Conseil(s) régional(aux), Conseil(s) général(aux), communes du territoire) et les différents partenaires est formalisé au sein d'un contrat : la charte du Parc.

L'organisme de gestion du Parc fonctionne dans le souci d'une large concertation avec les partenaires locaux par la création de commissions de travail et d'organes consultatifs. Il associe des représentants des associations, des partenaires socio-économiques, des organismes publics... à la mise en œuvre des programmes d'actions du Parc.

Par ailleurs, le Parc n'a pas pour mission de tout faire. Le savoir-faire d'un Parc naturel régional réside dans sa capacité à stimuler et mettre en relation des partenaires, à être à l'initiative d'actions innovantes sur son territoire, à coordonner et à orchestrer des actions, à monter des projets et à rechercher des compromis acceptables.

### 1.4 Une stratégie de développement appuyée sur la qualité du patrimoine et traduite par cinq missions

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel :

Le Parc naturel régional s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces ruraux ; à maintenir la diversité biologique de ses milieux ; à préserver et valoriser ses ressources naturelles, ses paysages, ses sites remarquables et fragiles [fragiles parce que menacés soit par la dévitalisation, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique], à mettre en valeur et dynamiser son patrimoine culturel.

- L'accueil, l'information et l'éducation du public :

Le Parc naturel régional favorise le contact avec la nature, sensibilise ses habitants aux problèmes de l'environnement, incite ses visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques.

- L'aménagement du territoire :

Partie intégrante des politiques nationale et régionale d'aménagement du territoire, le Parc contribue à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement.

- Le développement économique, social et culturel :

Le Parc naturel régional anime et coordonne les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; il soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.

- Expérimentation de démarches innovantes :

Le Parc contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire.

## 2. UNE POLITIQUE TOURISTIQUE AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : OUTILS ET DÉMARCHES DES PARCS

La démarche visant à développer un territoire est une chance pour ce dernier. Elle entraîne cependant des impacts négatifs qu'il faut gérer. En effet, chaque initiative visant au développement peut posséder son corollaire négatif qu'il convient d'évaluer et de circonvier.

Ainsi, si l'on s'emploie à conforter l'attractivité du territoire et à promouvoir son ouverture sur l'extérieur, il faut aussi travailler à limiter la concentration de flux sur certains sites et à diffuser les retombées. Par exemple encore, on peut chercher à créer de la richesse en valorisant le patrimoine, mais ce faisant il faudra se garder de « muséographier » le territoire. Au niveau des Parcs, nombre d'axes de développement ont ainsi leur revers :

- Préserver des éléments de patrimoine grâce aux activités générées / maintenir la richesse patrimoniale du territoire ;
- Répondre aux besoins de naturalité / garantir la multifonctionnalité du territoire ;
- Favoriser le maintien et la diversification d'activités (lutter contre la fragilité du tissu économique) / éviter les conflits entre usagers de l'espace ;

- Promouvoir la richesse du patrimoine naturel, culturel et technique / maîtriser la pression urbaine.  
Pour parvenir ainsi à développer sans abîmer, les Parcs mettent en œuvre en certain nombre d'outils et de démarches.

## 2.1 Définition de cadres généraux à respecter

Comme nous l'avons vu brièvement ci-dessus, la charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour dix ans. Préparée en concertation avec tous les partenaires concernés, la charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle engage les collectivités du territoire qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret. L'État matérialise par ailleurs l'engagement de ses services à contribuer à la mise en œuvre de la charte par la signature obligatoire d'une convention d'application entre le Préfet de Région et le Parc.

Elaborée à partir d'un diagnostic du territoire concerné par le Parc, la charte comporte :

- le projet de protection et de développement de ce territoire pour les dix ans à venir et les règles du jeu que se donnent les partenaires pour la mise en œuvre de ce projet ;
- un plan qui explicite les orientations de la charte selon les vocations des différentes zones du Parc ;
- les statuts de l'organisme de gestion du Parc ;
- un programme d'actions précis et chiffré (sur trois ans minimum) ;
- la convention d'application de la charte par l'État signée entre le Parc et le Préfet de Région.

Une charte de Parc naturel régional est ainsi parfaitement à même de contenir des orientations concernant le développement **durable**, sur le territoire concerné, des activités touristiques ou activités de type « loisirs sportifs ».

Par exemple, la charte du Parc naturel régional de Queyras<sup>1</sup> précise les points suivants :

*« Si les activités sportives traditionnelles (ski alpin et randonnée pédestre) assurent une fréquentation à caractère saisonnier, leur accompagnement par de nouvelles pratiques de loisir et de découverte devrait permettre un meilleur étalement des séjours. L'ensemble des pratiques devra être cohérent avec l'image même du Parc et compatible avec les attentes légitimes des divers usagers du massif.*

*Le Parc réunira l'ensemble des partenaires pour définir avec eux un **schéma concerté de développement touristique**, dont il assurera l'assistance à la mise en œuvre et le suivi. Ce schéma traduira quatre ambitions au service du développement local et de l'emploi, dont « Entreprendre et accompagner la restructuration des équipements touristiques et sportifs existants à adapter aux impératifs économiques, aux nouvelles attentes de la clientèle et aux exigences de protection du milieu naturel (en matière de sports d'hiver dans les zones de pleine nature, de tourisme d'été). »*

Un autre élément-cadre devant permettre de concilier ouverture au public, préservation et développement est la mise en œuvre de la **Charte Européenne du Tourisme Durable**. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a été maître d'œuvre de la rédaction de ce texte dont voici le double objectif :

- aider les espaces protégés à définir une stratégie pluriannuelle de développement touristique durable (avec des dispositions concernant le territoire, mais aussi les entreprises et les organisateurs de voyage) ;
- plus largement, pousser les partenaires cosignataires de la charte à s'engager à adopter l'éthique du tourisme durable.

Cette charte ne se limite pas à un texte théorique ; les partenaires cosignataires s'engagent dans un programme d'actions déclinant plusieurs axes :

- amélioration de l'offre voire création d'une offre spécifique ;
- sensibilisation du public ;
- formation des acteurs ;
- préservation et amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- protection et mise en valeur du patrimoine ;
- développement économique et social ;
- maîtrise de la fréquentation touristique.

À l'heure actuelle, on compte huit Parcs français signataires sur dix-sept espaces protégés en Europe.

## 2.2 Concertation avec les collectivités et les acteurs privés du territoire

- La concertation liée aux textes de loi

Dans le domaine par exemple des activités sportives de nature, les lois stipulent que les Parcs :

- participent aux CDESI (Commission Département des Espaces, Sites et Itinéraires)
  - aident à la mise en place des PDESI (Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires).
- Les liens privilégiés avec les collectivités
- La mise en œuvre de la charte donne au Parc une mission de mise en cohérence des interventions publiques.
- Conventonnement avec des institutions et des acteurs privés
- Exemple : édition de guides de bonnes pratiques (Parc, fédérations sportives, communes).

### 2.3 Éducation, sensibilisation, formation des acteurs et du public

- Éducation, sensibilisation

Les Parcs promeuvent des actions d'éducation au territoire et à l'environnement auprès des enfants et des activités de sensibilisation sur différents supports.

*Exemples d'actions d'accueil, de sensibilisation au patrimoine* : information du public à travers les « Maisons » du Parc, ses centres d'information ; mise en place d'activités de découverte et de loisirs de pleine nature (sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées...) ; développement d'activités éducatives pour les jeunes de son territoire et des villes proches.

- Formation

Les agents des Parcs sont mobilisés dans la mise en place de modules de sensibilisation à l'environnement dans les unités de compétence des nouveaux Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).

La Fédération des Parcs est par ailleurs sollicitée pour participer au comité de pilotage faisant des propositions de contenu pour ce BPJEPS.

### 2.4 Accompagnement de projets touristiques valorisant le patrimoine (naturel, culturel, technique)

Le Parc a pour mission d'animer et de coordonner les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; il soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines, et parmi elles les projets touristiques valorisant le patrimoine naturel, culturel ou technique.

#### **Axes d'intervention principaux :**

- Aide au renouvellement et à la diversification du tissu économique par l'appui aux porteurs de projets multisectoriels ;
- Appui aux stratégies d'acteurs en lien avec le territoire et visant à se différencier :
  - Management environnemental des entreprises (« Hôtels au naturel » : groupement volontaire d'hôteliers situés sur les Parcs et offrant des services de découverte des produits et du territoire Parc. Ces hôteliers s'engagent à agir durablement pour la protection de l'environnement à travers la gestion de leur établissement) ;
  - Mise en réseau d'entreprises sur le territoire (« Route des Métiers ») ;
  - Approche globale des attentes des acteurs.

#### **Un exemple : les actions du Parc naturel régional « Loire Anjou Touraine »<sup>2</sup>, actions réalisées dans une logique de différenciation, de spécificité et d'implication des acteurs locaux**

- Procédure partenariale de création de sentiers d'interprétation de la nature et du paysage :
  - Élaboration d'une charte des sentiers (volonté d'assurer la qualité du parcours, le bon choix des tracés, l'intérêt des thématiques abordées, le degré d'implication de la ou des communes concernées) ;
  - Action des communes qui postulent devant un jury sur la base de projet(s) ;
  - Constitution d'un groupe communal qui, appuyé par le Parc, développe une capacité d'expertise ;
  - Recours à un prestataire pour la conception et la finalisation des supports (avec une charte graphique commune) ;
  - Mobilisation de financements publics à hauteur de 80% du projet ;
  - Contrôle des sentiers par des « Ambassadeurs du Parc ».
  - Suivi des créations d'initiative privée de prestations « sorties nature »
  - Marquage de prestations accompagnées à la journée proposées par vingt associations ;
  - Élaboration d'une charte (limitation du groupe, suivi de la fréquentation) ;
  - Actions de formation des accompagnateurs ;
  - Édition de « carnets de sortie » à 200 000 exemplaires.

## 2.5 Conception et gestion d'équipements touristiques structurants

- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage d'équipements.
- Gestion d'équipements « vitrine » par le Parc.

Exemple : le Parc des Landes de Gascogne<sup>3</sup> gère en régie directe trois **centres de découvertes** accompagnant la pratique d'APPN (kayak et canoë) avec accueil de groupes (hébergement et restauration).

- Le Parc se fait garant de l'aménagement d'infrastructures touristiques cohérent avec sa charte.

## 2.6 Promotion et communication

Le Parc s'attache à promouvoir tant le territoire qu'il concerne – pour en faire une destination attractive car riche en patrimoine – que les prestataires avec lesquels il travaille (produits ou services, avec une offre de niveau local ou national). Il dispose pour cela de deux outils : des outils de communication classiques, et la marque « Parc naturel régional ».

- Outils de communication

Chaque Parc naturel régional met en place sa propre communication lui permettant d'informer le public sur ses activités. Il s'agit :

- d'édition de documents généraux de présentation, de calendriers des manifestations, de guides et topo-guides, de documents spécifiques sur telle ou telle activité, d'un journal régulier à l'attention des habitants ;
- d'outils multimédias (sites internet et intranet, CD-Rom, bornes interactives...);
- d'une information dans ses équipements, dans les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative ;
- d'une présence dans les fêtes et manifestations locales ;
- d'une information régulière par l'intermédiaire de la presse locale.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a quant à elle pour rôle d'informer de manière générale sur les Parcs naturels régionaux.

- La marque « Parc naturel régional »

- De quoi s'agit-il ?

La marque « Parc naturel régional » est composée d'un emblème figuratif et d'une dénomination propre à chaque Parc, mis en forme selon une charte graphique nationale. Plus précisément, cette marque est constituée de trois éléments : un ovale contenant une étoile à huit branches symbolisant les espaces ouverts que sont les Parcs naturels régionaux ; un symbole spécifique (naturel, paysager, culturel...) identifiant le territoire du Parc ; le nom du Parc naturel régional mis en scène selon une norme typographique commune. Par ailleurs, deux couleurs (vert et rouge) sont appliquées dans la représentation de toutes les marques des Parcs.

La marque de chaque Parc naturel régional est déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) par le Ministère chargé de l'Environnement, qui en est propriétaire.

Signe de qualité de son territoire et de son projet, l'usage de la marque est concédé à l'organisme de gestion du Parc naturel régional qui en est le garant.

- Qui accorde la marque « Parc naturel régional » ?

C'est le Ministère chargé de l'Environnement, qui en est propriétaire, qui accorde la marque au territoire bénéficiant d'un classement en Parc naturel régional.

Ce classement vaut autorisation par l'organisme de gestion du Parc d'utiliser la marque pour identifier son territoire (signalisation, signalétique...) et de valoriser ses actions (publications...).

- Qui peut utiliser la marque « Parc naturel régional » ?

Seul l'organisme de gestion du Parc naturel régional est responsable de l'utilisation de sa marque dont la gestion lui a été confiée par le Ministère chargé de l'Environnement. Nul ne peut faire usage de sa marque sans l'autorisation expresse du Parc.

En complément de ses besoins institutionnels et d'identification de son territoire ou de ses actions, le Parc naturel régional peut accorder l'usage de sa marque dans le cadre de démarches de qualité menées avec ses partenaires économiques, comme outil de valorisation et de promotion de certains produits, services ou savoir-faire issus de son territoire.

Ces produits, services ou savoir-faire doivent répondre à des critères précis, en référence à un guide national de l'utilisation de la marque commun à tous les Parcs, matérialisés par des chartes, par gamme de produits ou de services. De fait, la marque « Parc naturel régional » est accordée à des produits, services ou savoir-faire de son territoire répondant

aux quatre valeurs suivantes : production d'origine du territoire du Parc, authenticité, caractère artisanal de la fabrication, prise en compte de l'environnement dans le processus de fabrication. Le Parc naturel régional met également au point des modalités de contrôle de l'utilisation de sa marque.

Par ailleurs, au niveau national, la mise en œuvre de prestations touristiques de qualité pouvant bénéficier de la marque est engagée par la Fédération des Parcs pour l'accueil du public par des prestataires locaux (notamment le réseau des « Gîtes Panda », le groupement des « Hôtels au naturel »).

- La marque « Parc naturel régional », c'est donc en résumé :

Une démarche contractuelle (charte de la marque et convention d'utilisation) ; une valorisation du lien entre produit/prestation et territoire ; une mise en réseau des producteurs/prestataires et autres acteurs de la filière ; une logique de marge de progrès ; une attribution par les instances du Parc.

## 2.7 Recours aux instruments réglementaires des collectivités et de l'État

Pour la protection de la nature, les Parcs utilisent la réglementation classique, sans oublier la loi sur la publicité, ou celle sur la circulation des véhicules motorisés. Quant à la gestion des activités et loisirs de plein air, elle relève des stratégies territoriales de protection de l'environnement, avec l'interdiction de certaines pratiques sur des zones sensibles ou en sites Natura 2000. Il est enfin fait recours aux arrêtés municipaux et préfectoraux.

## SOURCE

Site Internet de la Fédération des Parcs naturels régionaux, adresse <http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr> ; consultation le 3 décembre 2004.

## NOTES

<sup>1</sup> Site Internet du Parc naturel régional du Queyras : <http://www.pnr-queyras.fr> ; consultation le 8 décembre 2004. Noter l'expérimentation sur le site d'un nouveau mode de sélection et de présentation de l'offre touristique du territoire du Parc selon que l'internaute se sente plutôt « vacancier classique sans préoccupation éthique ou environnementale particulière », ou « vacancier citoyen ». Cette expérimentation allant dans le sens de la valorisation d'un tourisme durable est présentée comme une expérimentation nationale, et est valorisée sur la page d'accueil elle-même.

<sup>2</sup> Site Internet du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine : <http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr> ; consultation le 8 décembre 2004.

<sup>3</sup> Site Internet du Parc naturel régional des Landes de Gascogne : <http://www.parc-landes-de-gascogne.fr> ; consultation le 8 décembre 2004.

**Thème 3 : Le patrimoine, vecteur de tourisme durable (prévoir la durabilité, aménager et adapter l'activité touristique)**

*Topic 3: Heritage as a vehicle for sustainable development (planning for sustainability, developing and adapting tourist activity)*

**WHAT IS THE FUTURE CONTEXT FOR THE DEVELOPMENT OF SUSTAINABLE TOURISM?*****QUEL SERA LE CONTEXTE FUTUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE ?***

**Maxwell ZULU**

National Heritage Conservation Commission (Zambia) / *Commission nationale pour la conservation du patrimoine*  
(Zambie)

[zulumaxwell@yahoo.co.uk](mailto:zulumaxwell@yahoo.co.uk)

**ABSTRACT**

Environmental awareness is growing throughout the world and more visitors are attracted to the destinations that offer participation in and enjoyment of nature. Areas of scenic and wildlife value, for instance, become increasingly popular destinations. The need to ensure the resources are preserved should not be underestimated, especially since most nations have diminishing resources.

Our relatively pristine environment can only become of importance and even more precious as an attraction to visitors who will increasingly pay higher prices for the privilege of enjoying a well cared for environment. It will also be important that our resources are conserved and to avoid tourism development which damages the environment. The promotion of resources must be given greater prominence and a campaign to raise awareness and pride in our resources will spin-off into the tourism sector.

What the paper seeks to argue is that the concept of sustainability should be applied to tourism development as a model form of economic development designed to:

- Improve the quality of life of the host community
- Provide a high quality of experience for the visitors; and
- Maintain the quality of the environment on which both the host community and the visitor depend.

Conversely, the future context for sustainable tourism development would be bleak unless it involves making hard political choices based on complex social, economic and environmental trade-offs. It requires a vision that encompasses a longer time frame than that traditionally used in the tourism planning and decision-making. Applying the concept of sustainable development requires a careful management. The promotion of sustainable development is vital and can only bring positive results. It can provide a basis for achieving sustainability in the planning and design of tourism facilities, emphasize the importance of bio-diversity and encourage local participation and responsible decisions in the future development of any country.

Further more, it is the purpose of this paper to show that sustainable tourism initiatives should focus on greater understanding of carrying capacity of targeted environments related to resource conservation and management. It seeks to provide conservationists with the greater range of appropriate information, so that they can act to avoid negative impacts against the backdrop that tourism is a money-spinner as alluded to above and creates employment where it has been adequately harnessed. Notwithstanding carrying capacity has value, particularly because it draws attention to limits and thresholds, which the industry does not wish to tread noting that every environment serves multiple purpose, and its sensitivity to different use levels depends on the value of the users.

## RÉSUMÉ

*L'intérêt pour l'environnement grandit partout dans le monde et un nombre croissant de visiteurs est attiré vers des destinations où ils peuvent profiter des plaisirs de la nature. Par exemple, les régions qui proposent paysages et nature deviennent de plus en plus à la mode. On ne devrait pas sous-estimer la nécessité de garantir la sauvegarde des ressources, surtout depuis qu'elles vont en s'amenuisant dans la plupart des pays.*

*Un environnement relativement non pollué ne peut que gagner en importance, et même devenir un atout très précieux pour attirer des visiteurs qui paieront de plus en plus cher le privilège de jouir d'un environnement bien protégé. Il sera également important de conserver nos ressources et de proscrire un développement touristique qui nuit à l'environnement. On doit accorder plus d'importance à la promotion de nos ressources, et une campagne de sensibilisation à l'importance et à la fierté de nos ressources aura un impact dans le secteur touristique.*

*Ce que l'article cherche à montrer, c'est qu'on devrait appliquer le concept de durabilité au développement du tourisme en tant que modèle de développement économique destiné à :*

- améliorer la qualité de vie des communautés d'accueil,
- offrir aux visiteurs une expérience de haute qualité, et
- maintenir la qualité de l'environnement dont dépendent, et la communauté d'accueil, et le visiteur.

*Inversement, les conditions de développement d'un tourisme durable auraient un sombre avenir à moins d'engager des choix politiques difficiles basés sur des compromis sociaux, économiques et environnementaux complexes. Cela exige une vision à plus long terme que celle qui a traditionnellement cours dans les projets et les prises de décision dans le domaine du tourisme. Appliquer le concept de développement durable exige une gestion prudente. La promotion du développement durable est vitale, et ne peut qu'obtenir des résultats positifs. Elle peut fournir une base aux aménagements et conceptions de structures touristiques afin de les rendre durables, elle peut mettre en valeur l'importance de la biodiversité, encourager la participation locale et les prises de décision responsables quant au développement à venir de n'importe quel pays.*

*Par ailleurs, le but de cet article est de montrer que les initiatives en matière de tourisme durable devraient se concentrer sur une meilleure compréhension des capacités d'accueil d'environnements ciblés par rapport à la protection et à la gestion des ressources. Il cherche à fournir aux défenseurs de l'environnement un plus grand spectre d'informations pertinentes afin qu'ils puissent agir et ainsi éviter les impacts négatifs, sachant que le tourisme est source de profits (voir allusion ci-dessus), et crée des emplois quand il est convenablement géré. Néanmoins, les capacités d'accueil sont importantes, en particulier parce qu'elles attirent l'attention sur les limites et les seuils que l'industrie ne souhaite pas franchir, sachant que chaque environnement est au service d'objectifs pluriels et que l'appréhension de ces différents niveaux d'utilisation dépend de la valeur des usagers.*

## ORIGINAL ARTICLE

The world over, environmental awareness issues are taking a centre stage and more visitors are attracted to the destinations that offer participation in and enjoyment of nature. Areas of scenic and wildlife value, for instance, become increasingly popular destinations. The need to ensure the resources are preserved should not be underestimated, especially since most nations have diminishing resources.

Our relatively pristine environment can only become of importance and even more precious as an attraction to visitors who will increasingly pay higher prices for the privilege of enjoying a well cared for environment. It will also be important that our resources are conserved and to avoid tourism development which damages the environment. The promotion of resources must be given greater prominence and a campaign to raise awareness and pride in our resources will spin-off into the tourism sector.

While we appreciate this fact it must be noted that sustainable tourism is the primary challenge of our time and is not an easy option. Sustainability is not a choice for humanity, but it is the only optimum safeguard. It must be borne in mind that sustainable tourism development will only succeed if local people are involved. For sustainable use to work, governments must be prepared to allow local communities to manage their wild resources. The local communities equally need to develop skills in managing their resources organising themselves to share benefits and profits and to influence government bodies. In turn, governments need to learn how to collaborate effectively with local communities as well as improving their skills for development of effective policy and legislation.

**This will ensure that benefits from the use of resources go directly to local people providing the incentives for them to maintain their natural environment and heritage sites the very aspect that attract visitors. In other words the environment should be able to feed and clothe children of the local people and generate revenue for the nation for it to be more meaningful.**

The concept of sustainability should be applied to tourism development as a model form of economic development designed to:

- Improve the quality of life of the host community
- Provide a high quality of experience for the visitors; and
- Maintain the quality of the environment on which both the host community and the visitor depend.

Conversely, the future context for sustainable tourism development would be bleak unless it involves making hard political choices based on complex social, economic and environmental trade-offs. It requires a vision that encompasses a longer time frame than that traditionally used in the tourism planning and decision-making. Applying the concept of sustainable development requires a careful management.

That is to say tourism must be attuned to development and planning procedures. This is because tourism growth puts additional pressures on the planning process. Noticeably, growing environmental awareness, increased regional government responsibility and greater community participation in planning will compound these pressures if unchecked. Physical planning needs to be substantially strengthened and emphasized in the development process, especially since the governments face difficult choices about resources allocation and management of the environment.

Within this context development concepts should be identified and a development framework proposed. The proposals should be tested, whereas the ideas should form the basis for future planning. The promotion of sustainable development is vital and can only bring positive results. It can provide a basis for achieving sustainability in the planning and design of tourism facilities, emphasise the importance of biodiversity and encourage local participation and responsible decisions in the future development of any country.

Disputes over the use of resources become widespread and rarely beneficial to those who depend on them. Dialogue can promote understanding and ultimately agreement on how to use resources for mutual benefits. To promote dialogue brings together knowledge and systems for sharing resources and promotes mechanisms for effective communication between governments and local people. Sustainable use is about local people making commitments to conserve wild resources for tourism and enjoyment. It addresses human value system independent of real estate.

The aim for the future context for sustainable tourism development should be improving the lives of the poor people while protecting the environment that sustains humanity. The reason being that sustainable development is pragmatic and good business by demonstrating that there are other ways of doing things, apart from polluting and exploiting resources. Many of the new resources attract additional resources that greatly enhance our efforts to take sustainable development to the next level. Effective partnerships provide the cornerstone of any sustainable strategy to reduce poverty and enhance growth.

The natural resources of the earth and especially representative samples of natural ecosystems, must be safeguarded for the benefit of present and future generations through careful planning or management. This is one area which progress would offer all human beings a chance of achieving prosperity that will not only last their own lifetime, but can be enjoyed by their children and grandchildren as well.

What this simply means is that achieving results is what counts in sustainable tourism – results which contribute to the improvement of heritage resources and to the lives of people who depend on them. If there are no suitable ways to address the practical needs of the local people, the resource will always exist in a state of uncertainty. Good relationships with local people are an integral part of successful protected area management; their support is essential if such schemes are to succeed and prosper.

In a nutshell, sustainable tourism initiatives should focus on greater understanding of carrying capacity of targeted environments related to resource conservation and management. As such conservationists, tourism managers or heritage managers are challenged to act to avoid negative impacts against the background that tourism is a money-spinner and creates employment where it has been adequately harnessed. Notwithstanding carrying capacity has value, particularly because it draws attention to limits and thresholds, which the industry does not wish to tread noting that every environment serves multiple purpose, and its sensitivity to different use levels depends on the value of the users.

But in dealing with the reality, the following factors need to be considered:

- Tourism depends on many attributes of an environment; aesthetic qualities, maintenance of wildlife, and ability to support active uses as each has its own response to different levels of use.
- The impact of human activity on a system may be gradual and may affect different parts of the system at different rates. While some environmental functions may be highly sensitive to human impact (e.g habitats for fragile or endangered species), others degrade gradually in response to different use levels
- Different types of use have different impacts. Because of these multifaceted concerns, it is nearly always inadequate

to equate carrying capacity with a single threshold value.

- Every environment serves multiple purpose, and its sensitivity to different use levels depends on the value of all the users.

The objective is to identify and sustain what we value. Tourism managers, heritage managers and conservationists need some form of measure to reduce the risk of unknowingly stepping over biological or cultural thresholds, with results that degrade the product, cause other adverse effects or discourage customers. For example, when we look at one of the functions of an environment important to tourism, the ability to support swimming activity; it is clear that there is no single threshold (unless we legislate one) as different participants demand different standards. With greater use, a sand beach may become more crowded and less pleasant, more polluted onshore and in the water, and may gradually exhibit less favourable characteristics for bathing. At each level we make certain trade-offs; some people will swim in water others consider unacceptable.

In simple terms tourism industry should encourage the development of skills and the encouragement support activities that contribute to the level of development in a nation. If the resources are carefully managed, it will certainly play an important promotional role in the development, economy and preservation of the surrounding area and would contribute to the well being of local people. What futurologists and economists should bear in mind is that a concept fundamental to management of sustainable tourism development is carrying capacity. Additionally, the tourism sector needs increasing to become a knowledgeable participant in regional environmental planning, and a knowledgeable manager of its own impacts. Tourists on the other hand should not turn into an intrusive mass, interrupting ceremonies, violating local traditions on the values of all the users. All in all, the most important factor is to encourage local participation and responsible decisions in the future development of any country.

## REFERENCES

- IUCN Annual Report 1995
- IUCN Annual Report 1997
- McNeely, J.A. et.al, (1994) *IUCN Protecting Nature Regional Reviews of Protected Areas*, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Manning T, *Tourism, where are the limits?*, in Zambia Heritage Special Edition, Vol. No. 9, Mission Press, Ndola.

## TRADUCTION FRANÇAISE DE L'ARTICLE

*Dans le monde entier, la prise de conscience concernant la préservation de l'environnement est entrain de prendre une place de plus en plus importante, et un nombre croissant de touristes est attiré par les destinations offrant la possibilité de profiter de la nature mais également de la protéger. Par exemple, les régions présentant certaines scènes de la vie sauvage sont de plus en plus prisées. La nécessité de s'assurer de la préservation des ressources ne doit pas être sous-estimée, en particulier depuis que la plupart des pays voient leurs ressources s'épuiser.*

*Notre environnement relativement bien préservé ne peut que prendre de l'importance et devenir encore plus précieux en tant qu'attraction, aux yeux des touristes qui paieront des prix toujours plus chers pour avoir le privilège de profiter d'un environnement bien préservé. Il sera également vital de sauvegarder nos ressources et de freiner le développement d'un tourisme nuisible pour l'environnement. Une attention particulière doit être portée sur la promotion des ressources et une campagne visant à susciter une réelle prise de conscience concernant ces ressources devra faire partie intégrante du secteur du tourisme.*

*Cependant, il faut signaler que le tourisme durable est le principal défi du moment et qu'il ne sera pas facile à concrétiser. La « durabilité » n'est pas un choix pour l'Humanité, mais c'est la seule et meilleure façon de préserver la planète. Il faut garder en tête l'idée selon laquelle les populations locales doivent être prises en compte, si l'on veut que le développement du tourisme durable soit vraiment efficace. Pour que l'idée de « durabilité » puisse fonctionner, les gouvernements doivent s'engager à autoriser les communautés locales à gérer leurs propres ressources naturelles. Les communautés locales ont quant à elles besoin de développer leurs aptitudes à gérer leurs ressources, en s'organisant afin de partager les bénéfices et les profits, et pour influencer certains organes institutionnels. De leur côté, les gouvernements doivent apprendre à collaborer*

*efficacement avec les communautés locales, ainsi qu'à élargir leurs compétences dans le domaine du développement d'une politique et d'une législation efficaces.*

*Cela permettra de s'assurer que les bénéfices émanant de l'exploitation des ressources seront directement attribués à la population locale, lui permettant ainsi de pouvoir garder intacts l'environnement naturel et les sites historiques qui attirent un grand nombre de touristes. En d'autres termes, l'environnement serait susceptible de nourrir et d'habiller les enfants des populations locales, et de générer des revenus pour le pays, qui permettront ainsi de donner un sens encore plus fort à cette démarche.*

*Le concept de la durabilité devrait être intégré au développement du tourisme en tant que modèle de développement économique visant à :*

- améliorer la qualité de vie de la communauté d'accueil*
- offrir au touriste une expérience de qualité ; et,*
- préserver la qualité de l'environnement dont dépendent à la fois la communauté d'accueil et les touristes.*

*Réciproquement, le contexte futur pour le développement du tourisme durable pourrait se révéler plutôt terne, à moins qu'il n'implique des choix politiques difficiles fondés sur des échanges complexes, d'ordre social, économique et environnemental. Cela nécessite une vision à plus long terme que celle généralement pratiquée dans le cadre des plans d'action concernant le tourisme, et de la prise de décision. Mettre en œuvre le principe de développement durable nécessite une gestion parfaitement maîtrisée.*

*C'est à dire que le tourisme doit être mis en relation étroite avec les procédures de développement et de prévisions. Ceci est dû au fait que la hausse du tourisme implique des pressions supplémentaires sur le processus de prévisions. La prise de conscience grandissante concernant l'environnement, la responsabilité régionale de plus en plus évidente de la part du gouvernement, et une implication plus forte des communautés dans les plans d'action, formeront l'ensemble des pressions, si elles ne sont pas « vérifiées ». Les prévisions dites « matérielles » doivent être renforcées et considérées dans le cadre du processus de développement, particulièrement si les gouvernements doivent faire face à des choix difficiles à propos de l'attribution de ressources et de la gestion de l'environnement.*

*C'est dans ce contexte que des concepts de développement devraient être identifiés et une base de développement proposée. Les propositions seront testées, et les idées formeront la base des prévisions futures. La promotion du développement durable est vitale et ne peut qu'occasionner des résultats encourageants. Il peut permettre de parvenir à une certaine durabilité concernant les prévisions et la création d'aménagements touristiques. Il peut également montrer l'importance de la biodiversité et encourager la participation des populations locales et des décisions plus responsables dans le développement futur de n'importe quel pays.*

*Des désaccords à propos de l'exploitation des ressources sont largement répandus et sont rarement utiles pour ceux qui dépendent de ces ressources. Le dialogue entraînera une meilleure compréhension et pourra aboutir à des accords sur l'exploitation des ressources, en vue d'en tirer des bénéfices mutuels. Le fait de favoriser le dialogue permet de mettre en relation le savoir et les systèmes autorisant le partage des ressources ; et cela développe les mécanismes d'une communication efficace entre gouvernements et populations locales. Le principe de l'exploitation durable est de faire s'engager les populations locales à préserver les ressources sauvages pour le tourisme et le loisir. Le système de valeurs de l'Homme est alors indépendant de toute idée de fortune immobilière.*

*L'objectif à atteindre dans le cadre du contexte futur pour le développement du tourisme durable sera d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres tout en protégeant l'environnement qui permet la sauvegarde de l'Humanité. En effet, le développement durable possède un caractère pragmatique, un potentiel mercantile certain, et montre que l'on peut faire du commerce autrement qu'en polluant ou en exploitant à outrance les ressources naturelles. La plupart des nouvelles ressources attirent des ressources supplémentaires, qui à leur tour encouragent nos efforts pour aller toujours plus loin dans le développement durable. Des partenariats efficaces seront la base de toute stratégie de développement durable, visant à réduire la pauvreté et à favoriser la croissance.*

*Les ressources naturelles de la planète, et plus particulièrement certains échantillons représentatifs d'écosystèmes naturels, doivent être préservées afin que les générations actuelles et futures puissent en bénéficier, ceci au moyen d'une gestion et d'un plan d'action respectueux de l'environnement. C'est un domaine dans lequel le progrès offrirait à chaque individu des perspectives d'évolution qui ne dureraient pas seulement le temps d'une vie, mais dont les enfants et petits-enfants pourraient également bénéficier.*

*Ceci veut tout simplement dire que ce qui compte par dessus tout dans le tourisme durable, ce sont les RESULTATS (des résultats contribuant à la préservation des ressources naturelles héritées de nos ancêtres, et à l'amélioration des conditions de vie des populations qui en dépendent). S'il n'existe pas de moyens appropriés pour satisfaire les besoins matériels des populations locales, la ressource naturelle existera toujours dans un climat d'incertitude. De bonnes relations avec les populations locales font partie intégrante du succès de la gestion d'une région protégée ; leur soutien est essentiel si l'on*

veut que de tels plans d'action soient couronnés de succès.

*En un mot, les initiatives concernant le tourisme durable devraient se concentrer sur une meilleure compréhension de la capacité d'accueil des environnements ciblés concernant la préservation des ressources et la gestion. Tout comme les écologistes, les responsables chargés du tourisme ou de la protection de l'héritage naturel doivent jouer sur deux tableaux : ils doivent à la fois agir afin de limiter certains effets néfastes, mais également prendre en compte le fait que le tourisme génère de l'argent et crée des emplois là où il a été correctement développé. Cependant, la capacité d'accueil a de la valeur, particulièrement car elle attire l'attention sur les limites et les seuils, que l'industrie ne veut surtout pas dépasser, en expliquant que chaque environnement peut être utile dans plusieurs domaines, et que sa réactivité face à différents niveaux d'utilisation dépend de la mentalité des utilisateurs.*

*Mais dans la réalité, les points suivants doivent être pris en compte :*

- Le tourisme dépend de diverses caractéristiques d'un environnement particulier : qualités esthétiques, sauvegarde de la faune sauvage, et capacité à supporter une utilisation intensive et à avoir une réponse appropriée à chaque niveau d'utilisation.
- L'impact de l'activité humaine sur un système peut être progressif et peut toucher plusieurs parties du système à différents degrés. Tandis que certaines fonctions environnementales peuvent être très sensibles à l'activité humaine (par exemple l'habitat des espèces fragiles ou menacées), d'autres se dégradent progressivement en fonction des différents niveaux d'utilisation.
- Différents types d'utilisation auront des effets tout aussi différents. En raison de ces multiples considérations, il sera pratiquement toujours inapproprié de mettre une capacité d'accueil et un simple seuil au même niveau.

*Chaque environnement peut être utile dans plusieurs domaines, et sa réactivité face à différents niveaux d'utilisation dépend de la valeur de tous les utilisateurs.*

*L'objectif consiste à identifier et à soutenir ce que nous mesurons. Les écologistes, les responsables chargés du tourisme ou de la protection de l'héritage naturel ont besoin de certaines données chiffrées afin de réduire le risque de dépasser certains seuils biologiques ou culturels par manque d'informations ; ce qui pourrait altérer le milieu, entraîner des effets nuisibles, ou déplaire aux clients potentiels. Par exemple, quand on se concentre sur l'une des fonctions de l'environnement qui est vitale pour le tourisme, à savoir sa capacité à permettre aux vacanciers de se baigner, il est évident qu'il n'existe pas qu'un seul et unique seuil à prendre en compte (bien que légalement on n'en considère qu'un), car chaque touriste a des exigences particulières. À cause d'une utilisation importante, une plage de sable peut devenir surpeuplée et donc moins agréable, plus polluée à l'air libre comme dans l'eau, et pourrait progressivement montrer certains côtés négatifs concernant la baignade. À chaque niveau nous adaptons les échanges adéquats ; certaines personnes se baigneront dans une mer que d'autres vacanciers jugeront trop polluée.*

*Plus simplement, l'industrie du tourisme devrait favoriser l'élargissement des connaissances, ce qui permettrait de soutenir des activités qui aideraient les pays à bénéficier d'un niveau de développement intéressant. Une bonne gestion des ressources naturelles pourra jouer un rôle déterminant dans l'aide au développement, à l'économie, et à la sauvegarde des régions environnantes, et la population locale verra ses conditions de vie s'améliorer. Ce que les futurologues et les économistes devraient garder en tête, c'est que la capacité d'accueil est un concept essentiel pour la gestion du développement du tourisme durable. De plus, le secteur du tourisme à besoin de se développer afin de devenir un acteur important des plans d'action environnementaux de chaque région, mais également pour savoir contrôler les effets qu'il induit lui-même sur l'environnement. Pour leur part, les touristes ne doivent : ni devenir cette masse envahissante, ni interrompre les cérémonies, ni porter atteinte aux traditions locales, tout ceci en accord avec tous les usagers. En résumé, le facteur le plus important est tout d'abord d'encourager la population locale à participer au développement du tourisme, et ensuite de prendre des décisions respectueuses de l'environnement, pour le développement futur de chaque pays.*

## BIBLIOGRAPHIE

- IUCN Annual Report 1995
- IUCN Annual Report 1997
- McNeely, J.A. et al, (1994) *IUCN Protecting Nature Regional Reviews of Protected Areas*, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Manning T, *Tourism, where are the limits?*, in Zambia Heritage Special Edition, Vol. No. 9, Mission Press, Ndola.

**Thème 3 : Le patrimoine, vecteur de tourisme durable (prévoir la durabilité, aménager et adapter l'activité touristique)**

*Topic 3: Heritage, vector of sustainable tourism (planning for sustainability, developing and adapting tourist activity)*

**AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION POUR UN TOURISME DURABLE [DANS LA VIEILLE VILLE DE BEYROUTH]*****DEVELOPMENT AND RESTORATION FOR SUSTAINABLE TOURISM [IN THE OLD CITY OF BEYRUT]*****Charbel CHALLITA**

ICMG.Ib.-International Consultant & Management group, Sin el Fil - Liban  
[challitacharbel369@hotmail.com](mailto:challitacharbel369@hotmail.com)

**RÉSUMÉ**

Le patrimoine culturel constitue la composante essentielle des identités multiples formant une société. La rencontre de ces identités pose la question du dialogue interculturel et de la compréhension mutuelle entre les communautés.

D'autre part, le patrimoine constitue un vecteur de tourisme. Il représente également un important gisement d'emplois tant directs (métiers d'arts...) qu'indirects.

La question posée est de savoir quels sont les moyens à adopter qui assurent l'équilibre entre l'indispensable investissement privé et la préservation d'un espace public d'intérêt général, en se basant sur le principe de sauvegarde des diversités culturelles et le libre accès du plus grand nombre à la connaissance et à la culture. En résumé, la réponse se pose quant à l'action d'accueil, d'encadrement et d'animation par divers agents du patrimoine tant institutionnels que bénévoles. Le cas étudié est celui de l'Escalier St Nicolas de la rue Gouraud – Gemayzeh située dans le vieux Beyrouth.

Une manifestation culturelle et artistique sur l'escalier St Nicolas a conduit des associations bénévoles à organiser l'événement et restaurer plusieurs constructions patrimoniales. En effet, cette stratégie a aidé à revitaliser la rue et l'escalier et à les transformer en un pôle d'attraction culturel et touristique (exposition artistique, espace culturel et de loisir, restaurants...) et a encouragé des activités économiques. Mais pour mettre davantage ce patrimoine en valeur et en même temps y multiplier le libre accès, des manifestations comme des journées du patrimoine, des concerts, des rendez-vous des poètes, des philosophes, des artistes... sont nécessaires.

Ces mêmes activités peuvent être utiles dans le plan d'aménagement d'un site relevant du patrimoine naturel et culturel pour, d'un côté, joindre l'utile à l'agréable et à l'attractif, et d'un autre côté activer le site en vue de sa promotion. Le plan d'aménagement tiendra compte de la restauration des monuments existants pour les utiliser comme structure statique pour le tourisme, animé et institutionnalisé en vue d'une certaine durabilité.

Ce dialogue entre conservation, développement et tourisme assure un développement économique tout en valorisant le patrimoine.

**ABSTRACT**

*Cultural heritage is an essential component of the multiple identities which make up a society. The meeting of these identities raises the question of intercultural dialogue and inter-community understanding.*

*Moreover, heritage is a vehicle for tourism. It also represents an important source of employment, both directly (arts and crafts) and indirectly.*

*The question raised is how to ensure a balance between essential private investment and the preservation of a public*

space of public interest, based on the principle of protecting cultural diversity and free access to knowledge and culture by the greatest number of people. In brief, we will look at how different institutional and voluntary heritage agents welcome and deal with visitors. The case studied here is that of the St Nicholas steps of the Rue Gouraud – Gemayzeh in old Beirut.

Voluntary organisations took over the organisation of a cultural and artistic event held on the St Nicholas steps, restoring several heritage buildings. This strategy has helped revitalise the street and the steps and to turn them into a cultural and tourist centre (artistic exhibitions, cultural and leisure activities, restaurants, etc.) and has encouraged economic activities. In order to promote this heritage site further and increase free access, extra events need to be organised, such as heritage days, concerts, meetings of poets, philosophers and artists, etc. These same activities can be useful in the development plan of a natural and cultural heritage site: on the one hand they are a way of combining work and pleasure, and on the other hand they stimulate the site with a view to its promotion. The development plan will include the restoration of existing monuments, using them as a permanent backdrop for tourist activities, and will be managed and formalized to ensure a certain sustainability.

This dialogue between conservation, development and tourism will help ensure both economic development and heritage promotion.

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

Cette intervention traite des possibilités d'aménagement d'une zone urbaine à aspect traditionnel et patrimonial pour un tourisme durable.

Elle présente aussi les prémisses de la résolution d'un conflit qui oppose ceux qui favorisent les constructions modernes à la place des maisons et des bâtiments traditionnels et patrimoniaux pour un profit économique considérable, à ceux qui favorisent l'aménagement de la zone par la restauration des maisons patrimoniales pour les exploiter dans des nouvelles fonctions.

C'est à partir d'un cas étudié: l'Escalier Saint Nicolas que nous allons démontrer comment une simple manifestation culturelle a donné le coup d'envoi à des projets d'aménagement et de restauration et comment les activités touristiques se sont développées.

## 1. ÉTAT DES LIEUX<sup>2</sup>

Gemayzeh est une zone résidentielle et commerciale qui se situe à l'est du centre ville de Beyrouth. Elle a, dans ses hauteurs, une vue panoramique sur la Méditerranée. Cette région est constituée de plusieurs parcelles de superficies différentes reliées par des venelles (zones véhiculaires) et des escaliers (zones piétonnes). Elle est percée par la rue Gouraud, cette rue relie Beyrouth-est au centre ville par la Place des Martyrs.

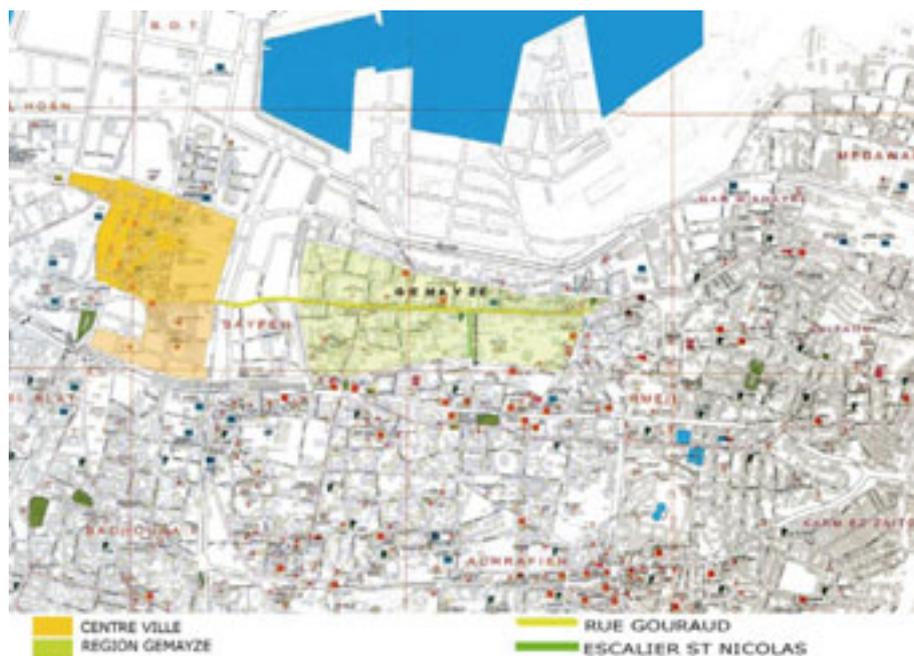


Fig.1. Plan de situation

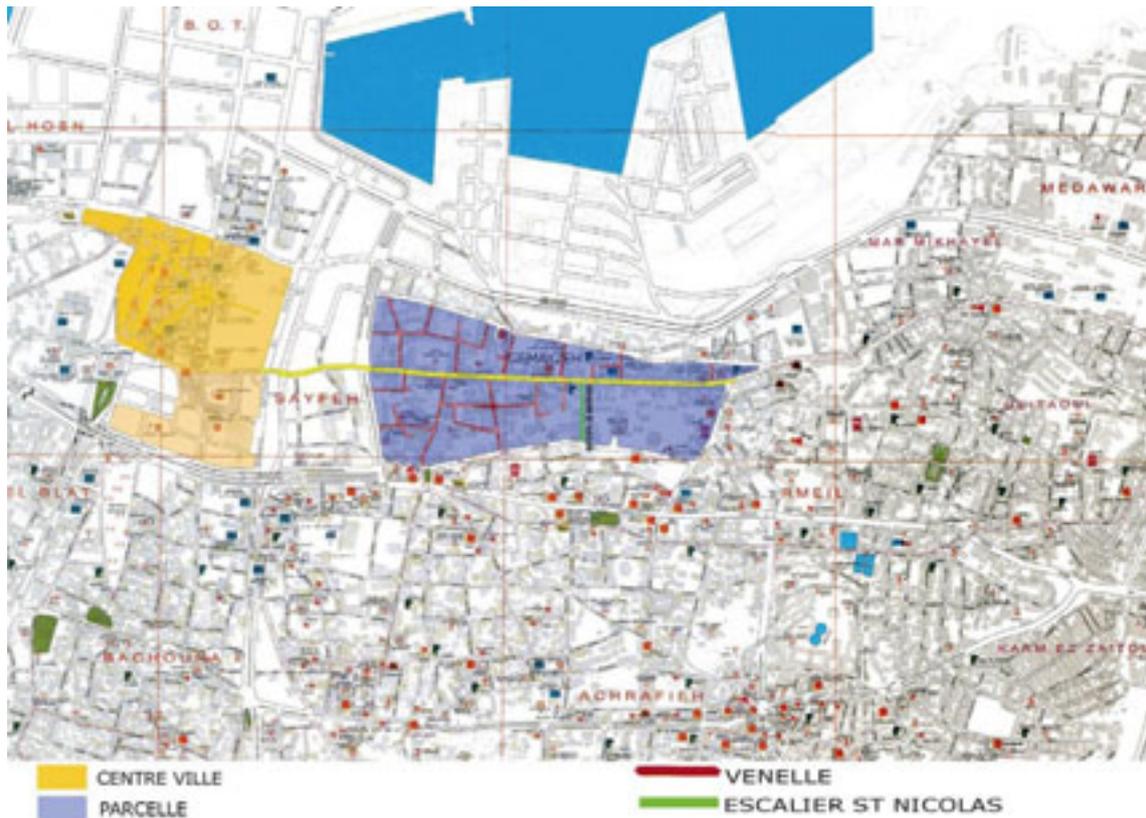


Fig.2. Plan général échelle 1/20000



Fig.3. Vue aérienne de la région Gemayzeh

Dans le passé, Gemayzeh a vécu une évolution économique et commerciale parce qu'elle se situe tout près du port de Beyrouth. Elle fut renommée pour son marché commercial et pour la petite industrie artisanale (fabrication des verres, de l'arak et de la soie). Gemayzeh sous sa forme actuelle a été construite entre les années 1850 et 1915.

Gemayzeh possède dans ses hauteurs (du côté de la rue Sursock) des villas et des palais élégants entourés de jardins parfumés, de bassins (*birkeh*) en plus **des maisons traditionnelles** avec quelques bâtiments nouvellement construits. La rue Gouraud est parsemée aussi par d'institutions éducatives, commerciales, religieuses et industrielles (petites industries).

L'escalier Saint Nicolas (202 marches, 23 paliers, large de 5 mètres) servait comme raccourci piétonnier entre la rue Gouraud et le quartier Sursok.



Fig.4, 4 bis Rue GOURAUD



Fig.5. Escalier St Nicolas



Fig. 6. Maison traditionnelle à trois étages

## 2. MODERNISATION OU CONSERVATION<sup>3</sup> ?

La rue Gouraud, qui était une artère principale de Beyrouth, est actuellement sans âme avec ses anciennes demeures qui attendent la démolition ou la restauration.

Avec le développement des communications véhiculées, l'Escalier Saint Nicolas a perdu sa fonction de jonction de deux parties de Gemayzeh. Cet Escalier abandonné est devenu un vestige du passé.



*Fig. 7, 7 bis, 7 ter, 7-4, 7-5.  
Constructions à démolir ou à restaurer*

Pour rendre à la rue Gouraud et à l'Escalier Saint Nicolas leur vitalité, l'aménagement est la seule issue. Mais le conflit est très aigu entre ceux qui favorisent la modernisation par la construction de bâtiments modernes pour les exploiter, et ceux qui favorisent la restauration et la conservation pour des raisons surtout économiques.

### 3. AMÉNAGEMENT ET INTÉGRATION DU PATRIMOINE<sup>4</sup>

Grâce aux efforts de particuliers, « l'Escalier Saint Nicolas » a été aménagé d'une façon élémentaire pour l'exposition artistique et artisanale, mais sans ancrage réel dans la vie artistique contemporaine de Beyrouth. Chacun pouvait venir exposer librement ses œuvres sans aucune sélection. Cette manifestation a donné l'impulsion à des associations comme ADG<sup>5</sup>, APSAD<sup>6</sup> et *Help Lebanon* pour organiser systématiquement des activités culturelles et restaurer quelques maisons environnantes dans le but de les exploiter, dans le domaine, comme espace permanent d'exposition artistique et artisanale.

Cette contribution a attiré l'attention d'autres exploitants pour développer la restauration pour une nouvelle utilisation artistique touristique et économique des anciennes demeures situées aux abords de l'Escalier et de la rue Gouraud.

L'espace aménagé qui a constitué un pôle d'attraction touristique, qui a été un noyau économique assurant la revitalisation du contexte voisin, par suite pourra servir comme un prototype dont l'objectif peut être utile dans toute zone inactive.

À partir de cette expérience, au départ éphémère, qui a donné de l'animation à la rue Gouraud, des études et des projets d'aménagement ont été faites sur cet Escalier.

Le plus important est celui de la coopération entre les architectes de l'Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA) et de l'École Régionale de Beaux-Arts de St Etienne, soutenu par des professionnels. Ce projet a deux buts :

- importer un savoir-faire pour dynamiser des lieux à potentiel patrimonial ;
- assurer un développement économique qui s'appuie sur le patrimoine architectural à conserver et à valoriser.

Le chantier de restauration de quelques magasins et maisons environnantes pour des fins touristiques bat son plein. C'est ainsi qu'une humble manifestation a conduit à des projets sérieux qui à leur tour pourront un jour se multiplier pour couvrir toute la région.



Fig. 8, 8 bis, 8 ter. Escalier St. Nicolas : manifestation et restauration



Fig. 9. Magasins et restaurants restaurés

### 4. PLAN D'AMÉNAGEMENT<sup>7</sup>

Dans le cadre de la politique de redéfinition de l'aménagement du territoire, le patrimoine présente des potentialités considérables en terme de développement touristique durable et par suite de développement économique.

Le plan d'aménagement doit tenir compte de la restauration et de la conservation des bâtiments, afin d'améliorer

leur image tout en préservant tous les éléments de leur cachet historique.

L'attribution de nouvelles fonctions variables aux monuments restaurés offre des possibilités d'investissement, et ces monuments pourraient en même temps être utilisés comme éléments de structure pour un tourisme durable.

La redéfinition de l'aménagement, le plan d'aménagement et les nouvelles fonctions vont permettre d'exercer des activités touristiques et culturelles, et par suite contribuer au développement de l'économie locale.

Ce dialogue de la conservation, du développement et du tourisme assure un développement économique tout en valorisant le patrimoine.

## 5 -TOURISME DURABLE<sup>8</sup>

Reste à savoir comment assurer un tourisme durable.

Certes, l'aménagement et la restauration sont des structures invariables, de même ils constituent une attraction considérable pour les touristes ; mais pour qu'un touriste revienne une seconde fois, il faudrait lui offrir de nouvelles attractions ainsi que des animations systématiques et diversifiées.

Si l'Escalier Saint Nicolas a été pour un laps de temps un pôle d'attraction culturelle et touristique, le sera-t-il pour une longue durée ?

1. Pour qu'il y ait durabilité, l'aménagement à petite échelle et quelques manifestations culturelles ne suffisent pas. Elles ne suffisent pas à donner de l'impulsion pour assurer un tourisme durable. **L'animation** est la seule possibilité de renfort - une animation fondée sur l'échange de valeurs socioculturelles entre les individus et les groupes.

Visiter des lieux et des monuments historiques pour valoriser les œuvres des hommes à travers l'histoire ne suffit pas pour établir un tourisme durable, mais c'est la rencontre avec l'autre et l'échange culturel au niveau des relations entre individus et entre groupes qui font la durabilité du tourisme, c'est de cette façon que nous ferons preuve de notre humanisme, en conséquence nos valeurs sociales et patrimoniales seront davantage reconnues.

2. Les activités éparpillées à plusieurs niveaux, même avec leur variabilité et leur réussite, ne peuvent pas se perpétuer à travers le temps si elles ne sont pas institutionnalisées. **L'institution** comme organisme déploie des efforts pour vivre. Pour vivre si longtemps, elle doit être pionnière et créatrice pour se développer et pour évoluer. De la sorte, la durabilité du tourisme sera assurée.

## CONCLUSION

Certes, la manifestation artistique a contribué à revitaliser l'Escalier Saint Nicolas et la rue Gouraud, mais cette action reste insuffisante à l'échelle de la région de Gemayzeh.

Ainsi, il est utile d'envisager un plan d'aménagement général qui tiendra compte de la restauration des anciennes demeures et bâtiments existants pour les utiliser comme structure pour un tourisme durable.

Mais pour mettre ce patrimoine davantage en valeur et en même temps y multiplier le libre accès, il est nécessaire de créer des lieux d'animation et de rencontre, de diversifier les manifestations et surtout d'institutionnaliser ces activités.

Le dynamisme est utile dans le plan d'aménagement d'un site de patrimoine naturel ou culturel, pour d'un côté joindre l'utile à l'agréable et à l'attractif, et d'un autre côté activer le site en vue de sa promotion.

## NOTES

<sup>1</sup> Étude monographique.

<sup>2</sup> ADG, Association de Développement de Gemayzeh.

<sup>3</sup> Étude monographique, voir le site Internet [www.gemayze.com](http://www.gemayze.com).

<sup>4</sup> ADG, Association de Développement de Gemayzeh, Revue l'Escalier Saint Nicolas.

<sup>5</sup> ADG, Association de Développement de Gemayzeh.

<sup>6</sup> APSAD, Association pour la Protection des Sites et des Anciens Demeures.

<sup>7</sup> GREFFE Xavier, La gestion du patrimoine culturel.

<sup>8</sup> LANQUAR Robert, Sociologie du tourisme et des voyages, QSJ n° 2213.

### Thème 3 : Le patrimoine, vecteur de tourisme durable (prévoir la durabilité, aménager et adapter l'offre touristique)

*Topic 3: Heritage as a vehicle for sustainable development (planning for sustainability, developing and adapting tourist activity)*

#### L'ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION : UN OUTIL POUR GÉRER ET ADAPTER L'OFFRE

##### *ANALYSIS OF TOURIST NUMBERS : A TOOL FOR MANAGING AND ADAPTING SUPPLY*

**Jean-Michel BLANC**

S.P.O.T. Auvergne

[spot.auvergne@nat.fr](mailto:spot.auvergne@nat.fr)

#### RÉSUMÉ

Depuis trois ans, le Système Permanent d'Observation du Tourisme en Auvergne (S.P.O.T. Auvergne : Observatoire régional du tourisme) fournit aux gestionnaires de sites et lieux de visites des éléments d'analyse de leur fréquentation. Après avoir élaboré des outils de collecte de données, et après un important travail de terrain pour sensibiliser les exploitants sur les enjeux de ce dispositif, plus de 60 « destinations phares » auvergnates participent désormais régulièrement au système d'observation, en transmettant chaque trimestre des données précises. Fréquentation totale, dont gratuits, répartition adultes/enfants, individuels/groupes, français/étrangers, en données mensuelles, collectées chaque trimestre : une mine d'information, qui, analysée par type de sites, fournit de précieux enseignements sur les variations de la fréquentation et sa structure. Les données de chaque site sont exclusivement destinées aux traitements statistiques et demeurent confidentielles.

Le dispositif est devenu un outil de gestion courante pour certains gestionnaires de sites qui utilisent désormais les fiches de suivi pour leur propre suivi (auparavant très empirique). Il constitue un outil d'analyse stratégique pour d'autres gestionnaires aguerris aux techniques du marketing et qui ajustent leur 'offre produit' et leur politiques tarifaires, ou encore un outil de développement pour les collectivités qui cernent mieux les flux de fréquentation sur leurs territoires et les contraintes qu'ils génèrent en terme d'aménagement, mais aussi un outil de marketing territorial, pour réorienter une communication institutionnelle ciblée selon les saisons. L'opération, confrontée initialement au scepticisme d'un univers peu coutumier du chiffre et des logiques de 'marché', est progressivement passée dans les habitudes.

Ayant une meilleure connaissance des réalités de leur environnement touristique et de l'activité des autres sites, certains gestionnaires ont pris conscience de la nécessité de prévoir une documentation et signalétique permettant de mieux capter certaines clientèles étrangères. Plusieurs sites ont mis à profit l'analyse des tendances pour réviser leurs formules tarifaires. D'autres exemples ont pris en compte les résultats pour décider d'aménager les abords afin de développer l'accueil d'autocaristes, adapter les périodes d'ouverture, etc...

Il s'agit des premiers effets concrets de la mise en commun de l'information, qui, sans déroger aux engagements des gestionnaires souvent passionnés dans la valorisation du patrimoine, favorise une plus grande ouverture sur l'extérieur en permettant de concilier l'exploitation du patrimoine comme vecteur d'un tourisme durable et l'amélioration du chiffre d'affaires.

Les outils de l'observation du tourisme ne sont donc pas simplement destinés à alimenter des compilations de chiffres gadgets, mais s'avèrent des supports vertueux pour favoriser des progrès dans la gestion, le marketing, l'analyse économique, l'aménagement et le développement local. Ainsi, dans la publication des « cahiers de l'AFIT » consacrés à la « valorisation du patrimoine rural », 13 fiches conseils sont présentés pour réussir la mise en valeur de son patrimoine rural. Parmi elles, 6 fiches impliquent de pouvoir accéder à des données chiffrées concernant la

fréquentation des sites touristiques : connaître l'environnement économique et touristique, cibler son public, élaborer une stratégie économique, définir une politique de gestion, définir une politique de promotion et de communication, suivre et évaluer l'opération.

Gageons que les responsables en charge de la gestion de sites patrimoniaux parviendront à combiner leur engagement pour la valorisation culturelle et leur responsabilité économique en développant une dynamique d'échange d'information en réseau.

## ABSTRACT

*For three years, the *Système Permanent d'Observation du Tourisme en Auvergne (S.P.O.T. Auvergne: Regional tourism monitoring agency)* has provided tourist site managers with elements for analysing visitor numbers. Following the creation of data collection tools and major field work aimed at making tourist operators aware of the importance of the procedure, more than 60 key destinations in Auvergne now participate regularly in the monitoring system. They send in detailed data every quarter, showing total visitor numbers per month, including free admissions, children/adults, individual/group, French/foreign. This mine of information, when analysed by site type, provides valuable knowledge about the variations in visitor numbers and organisation. Data for each site are used exclusively for statistical analysis and remain confidential.*

*This procedure has become a regular management tool for certain site managers who now use the monitoring forms for their own monitoring systems (previously carried out on an empirical basis). It is a strategic analysis tool used by managers trained in marketing techniques to adjust their « product supply » and pricing policy. It is also a planning tool that local authorities can use to improve the management of visitor movement in their area and the resulting problems in terms of development. It can also be a regional marketing tool for targeting promotional material according to the season. The operation was initially met with scepticism from a sector little accustomed to « market » figures and logic, but has gradually become widely accepted.*

*With better knowledge of the situation of their tourist environment and the activity of other sites, some managers have become aware of the need for brochures and fact sheets to attract foreign visitors. Several sites have used the trend analysis to review their pricing systems. Other actions arising from this analysis include infrastructure improvements to facilitate coach access, adjusting opening periods, etc.*

*These are the first concrete effects of pooling information, which, without detracting from the commitment of managers who are frequently eager to promote heritage, are a way of broadening horizons by striking a balance between management of heritage as sustainable tourism and improving financial returns.*

*Tourism monitoring tools are therefore not just a question of supplying sets of 'gimmicky' figures, but have proved to be instrumental in furthering management, marketing, economic analysis and local development. For example, the publication of the « cahiers de l'AFIT », devoted to the promotion of rural heritage, contains 13 advisory sheets on how to succeed in promoting a rural heritage site. They include six sheets which involve accessing data on visitor numbers to tourist sites: these highlight the importance of having knowledge of the economic and tourist environment, of targeting the public, of drawing up an economic strategy, of defining management and marketing policies, and of monitoring and evaluating the operation.*

*We feel sure that heritage site managers will succeed in combining a commitment to cultural promotion and economic responsibility through developing a dynamic information exchange network.*

## 1. LA FRÉQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES : UNE DONNÉE COMPLEXE À SAISIR

Les données de fréquentation annuelles des sites touristiques apparaissent souvent aux yeux des médias, des élus, et des professionnels comme d'excellents indicateurs de l'activité touristique du territoire. Pourtant, le suivi des statistiques de fréquentation se révèle encore souvent très artisanal pour de nombreux sites culturels et patrimoniaux. Le plus souvent, ceux-ci ne perçoivent pas directement l'intérêt de disposer de chiffres précis pour mieux gérer et adapter leur « offre touristique ». Certains demeurent méfiants dans leur approche de l'activité touristique, suspectée de conduire à un mercantilisme jugé incompatible avec la noblesse des objectifs culturels. Pourtant, les contraintes économiques qu'implique l'entretien d'un patrimoine souvent exigeant doivent conduire le gestionnaire du site à rationaliser et professionnaliser la gestion sans pour autant perdre sa vocation initiale. Parmi les voies à explorer pour valoriser son patrimoine, il convient que ce gestionnaire s'intéresse aux données de marché, aux caractéristiques de ses clientèles et à celles de son environnement. Autant d'éléments qui requièrent l'existence de telles informations et l'utilisation des outils de collecte, d'analyse et de restitution qui garantissent la qualité, la fiabilité et la précision des données.

## 2. UNE ORGANISATION PARTENARIALE DE L'OBSERVATION DU TOURISME RÉGIONAL

Depuis trois ans, le Système Permanent d'Observation du Tourisme en Auvergne (S.P.O.T. Auvergne : Observatoire régional du tourisme) fournit aux gestionnaires de sites et lieux de visites des éléments d'analyse de leur fréquentation. Créé en 2000 dans le cadre du Contrat État Région, l'association S.P.O.T. Auvergne est une structure unique en France. En effet, dans la plupart des régions françaises, l'observation régionale du tourisme est réalisée par un service spécifique du Comité Régional du Tourisme, l'organisme chargé principalement de la promotion de la région en France et à l'étranger et de l'application de la politique touristique du Conseil Régional. En Auvergne, au terme d'une gestation de plusieurs années, un ensemble de partenaires a décidé de créer cette association pour marquer un véritable engagement collectif des différents acteurs dans le dispositif d'observation. Ainsi, les Comités Départementaux du Tourisme des 4 départements auvergnats et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne ont constitué les membres fondateurs de l'association, rapidement rejoints par les principaux organismes régionaux, fédérations professionnelles, groupements d'acteurs. Financée initialement dans le cadre du Contrat État Région par l'État, le Conseil Régional, les Conseils Généraux des quatre départements, accueillie par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la jeune association S.P.O.T. Auvergne travaille « pour et avec » l'ensemble des acteurs privés et publics, institutionnels et consulaires, afin de présenter à tous un suivi et une analyse de l'activité touristique régionale dans son ensemble et pour chacune de ses filières. L'originalité de la structure lui confère une liberté d'action, une autonomie et une indépendance rédactionnelle précieuses pour garantir une parfaite objectivité à l'ensemble des partenaires. De même, l'organisation en réseau permet d'aller au plus près du terrain, et la proximité des acteurs économiques l'amène à mettre en place des outils qui deviennent progressivement de véritables tableaux de bords économiques pour les opérateurs. Son champs d'intervention l'amène à développer ses investigations sur les hébergements touristiques, mais aussi sur les acteurs des sports/loisirs, de la culture, et toute autre composante de l'environnement du tourisme et des loisirs.

## 3. UN DIAGNOSTIC SANS CONCESSION SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES DE FRÉQUENTATION DES SITES

Dès les premiers mois d'activité de S.P.O.T. Auvergne, il est apparu que les sites et lieux de visites de la région fournissaient chacun des données annuelles de fréquentation d'une grande hétérogénéité dans les modes d'évaluation et souvent assez médiocres dans leur fiabilité. Nombre de gestionnaires de sites ne percevaient pas spontanément l'intérêt de livrer une donnée annuelle brute, n'ayant aucun retour et usage possible des données transmises. Parmi la diversité des situations rencontrées, on peut distinguer les interlocuteurs qui pouvaient être tentés de surévaluer les chiffres annuels pour apparaître dans le haut du classement, élément de promotion valorisant. À l'inverse, d'autres motivations de discrétion « fiscale » pouvaient conduire certains à minorer ou oublier une partie de la fréquentation. L'absence complète d'outil de comptage sérieux contribuait également à enregistrer des résultats très discordants sur un même site contacté deux fois pour une même période. On pourrait ainsi énumérer les sources multiples de dysfonctionnements qui rendaient très incertaine l'analyse de statistiques annuelles trop suspectes et trop globalisantes. Il est donc apparu nécessaire de bâtir un dispositif offrant des garanties de fiabilité des éléments statistiques, de confidentialité, mais aussi offrant un gage d'opérationnalité pour les gestionnaires eux-mêmes.

## 4. LA CONCEPTION D'UN OUTIL AU SERVICE DES GESTIONNAIRES DE SITES

À partir du diagnostic initial, des outils de collecte de données ont été élaborés et testés auprès de quelques gestionnaires de sites culturels et lieux de visites. Cette phase s'est accompagnée d'un important travail de terrain pour sensibiliser les exploitants de sites accueillant plus de 5 000 visiteurs annuels sur les enjeux de ce dispositif. De nombreux courriers, échanges téléphoniques, rencontres avec des gestionnaires sur site ont été nécessaires. Des étudiants en formation supérieure en Tourisme à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand ont été associés à certains de ces travaux. Deux ans plus tard, plus de soixante « destinations phares » auvergnates participent désormais régulièrement au système d'observation, en transmettant chaque trimestre des données précises. Les gestionnaires se sont engagés en signant une « charte destination phare » dont les grandes lignes sont fortement inspirées de la convention élaborée par l'Observatoire National du Tourisme concernant les engagements réciproques pour l'échange d'information qui lie l'O.N.T. et les principaux sites touristiques français (plus de 20 000 visiteurs). Chaque site est classé dans l'une des rubriques définies par le Glossaire des sites touristiques élaboré par l'O.N.T. avec la commission « observation » de la Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme. Mais le dispositif (et la nature de données recueillies) s'est élargi en intégrant des informations qui jouent un rôle central dans les stratégies marketing des acteurs.

## 5. UN SUIVI DE FRÉQUENTATION ORGANISÉ AUTOUR DES SEGMENTS DE CLIENTÈLES

La clé du dispositif, son originalité, réside dans le choix de produire une analyse permettant de différencier les principaux segments de clientèles qui caractérisent la fréquentation des sites de visite. Fréquentation totale, dont gratuités, répartition adultes/enfants, répartition clientèles individuelles/clientèles groupes, clientèles françaises/clientèles étrangères, telles sont les données désormais suivies par la plupart des principaux sites auvergnats. Les informations sont demandées en données mensuelles. Elles sont collectées chaque trimestre. L'ensemble constitue désormais une mine d'information qui, analysée par type de sites, fournit de précieux enseignements sur les variations de la fréquentation et sa structure, au fil des mois, et selon les types de sites. Les données de chaque site sont exclusivement destinées aux traitements statistiques et demeurent confidentielles. Lorsque le dispositif aura un recul suffisant, il devra permettre de décortiquer les tendances réelles d'évolution des types de clientèles et de discerner des variations significatives des clientèles groupes ou des clientèles enfants au fil des saisons et par famille de site. Encore majoritairement organisé sur des supports papiers avec des échanges de courriers, relances téléphoniques, transmission de télécopie, la collecte commence à se développer avec Internet, et devrait progressivement se généraliser sous cette forme, constituant sur ce point un argument de familiarisation des professionnels avec les nouveaux outils de communication.

## 6. UN OUTIL D'ANALYSE STRATÉGIQUE

Le dispositif est devenu un outil de gestion courante pour certains gestionnaires de sites qui utilisent désormais les fiches de suivi pour leur propre suivi (auparavant très empirique). Il constitue un outil d'analyse stratégique pour d'autres gestionnaires parfaitement aguerris, et depuis longtemps, aux techniques du marketing et qui ajustent leur « offre produit » et leurs politiques tarifaires. Il représente également un outil de développement pour les collectivités qui cernent mieux les flux de fréquentation sur leur territoire et les contraintes qu'ils génèrent en terme d'aménagement, mais aussi un outil de marketing territorial, pour réorienter une communication institutionnelle ciblée selon les saisons. L'opération, confrontée initialement au scepticisme d'un univers peu coutumier du chiffre et des logiques de « marché », est progressivement passée dans les habitudes.

## 7. DU CHIFFRE À L'ACTION : ILLUSTRATIONS

Ayant une meilleure connaissance des réalités de leur environnement touristique et de l'activité des autres sites, certains gestionnaires ont pris conscience de la nécessité de prévoir une documentation et une signalétique permettant de mieux capter certaines clientèles étrangères. Plusieurs sites ont mis à profit l'analyse des tendances pour réviser leurs formules tarifaires. D'autres, par exemple, ont pris en compte les résultats pour décider d'aménager les abords afin de développer l'accueil d'autocaristes, pour adapter les périodes d'ouverture. Le dispositif encore balbutiant montre déjà les champs sur lesquels ses résultats incitent les gestionnaires à rationaliser leurs décisions.

## 8. MAIS À QUOI PEUVENT BIEN SERVIR TOUS CES CHIFFRES ?

Ainsi, les outils de l'observation du tourisme ne sont donc pas simplement destinés à alimenter des compilations de chiffres gadgets, mais s'avèrent des supports vertueux pour favoriser des progrès dans la gestion, le marketing, l'analyse économique, l'aménagement et le développement local. Dans la publication des « Cahiers de l'A.F.I.T. » consacrés à la « valorisation du patrimoine rural », treize fiches conseils sont présentées pour réussir la mise en valeur de son patrimoine rural. Parmi elles, six fiches impliquent de pouvoir accéder à des données chiffrées concernant la fréquentation des sites touristiques. Un rapide tour d'horizon des principes de base de ces fiches permet de renforcer la justification du dispositif de collecte mis en place en Auvergne :

- Connaître l'environnement économique et touristique

Cette recommandation peut paraître bien superflue au gestionnaire de site, mais elle incite à identifier clairement l'offre d'hébergement, de restauration, les activités alternatives ou comparables, partenaires ou concurrentes. Elle implique également de repérer la clientèle potentielle pour cerner les publics et les tendances d'évolution. Ainsi, le gestionnaire de site doit pouvoir accéder aux données statistiques qui décrivent son environnement et les évolutions de marché.

- Cibler son public

Cette règle de base conduit à raisonner en déterminant le public par rapport au site, et à repérer les adaptations nécessaires pour adapter le site au public potentiel et à ses attentes (groupes, enfants, étrangers,...). Elle peut

conduire à accueillir de nouveaux publics, en veillant aux compatibilités des cohabitations, à la bonne adaptation des horaires et des services. Il s'agit de disposer des informations nécessaires pour appréhender le public potentiel et pour déterminer les attentes du public attendu (ou recherché).

- Élaborer une stratégie économique

Le gestionnaire se doit de définir des objectifs économiques, qui peuvent consister à rechercher un équilibre économique global, ou partiel, mais qui peuvent également s'inscrire dans un déséquilibre économique permanent selon les options de ses partenaires financeurs. Quels que soient ces objectifs, il convient d'identifier les ressources possibles (recettes, aides, participations, bénévolat,...) mais aussi d'établir un compte d'exploitation prévisionnel. À ce stade, le calcul du chiffre d'affaires résulte du produit « (Prix x fréquentation) + recettes annexes », pour lequel l'approche de la fréquentation prévisionnelle requiert de disposer de données de cadrage.

- Définir une politique de gestion

Le gestionnaire doit veiller à tenir une politique globale cohérente. À ce titre, il doit veiller aux risques d'une marchandisation excessive qui conduirait à une dérive par rapport à des ambitions culturelles ou patrimoniales initiales. Dans le cadre de sa politique de gestion, il s'appliquera à construire des politiques tarifaires raisonnées, qui nécessiteront une bonne évaluation de la fréquentation attendue par segment de clientèle. Il lui faudra connaître la capacité d'accueil maximum, fixer les prix et bâtir des adaptations tarifaires rationnelles et ciblées pour optimiser la fréquentation. Ainsi, par catégorie de clientèle (individuels, groupes, scolaires, enfants, ...), selon les saisons, les tarifs tiendront compte d'actions promotionnelles et de cibles privilégiées, de démarches de fidélisation. Autant d'éléments qui impliquent une bonne maîtrise des données mensuelles par segment de clientèle.

- Définir une politique de promotion

Après avoir fixé les objectifs des actions de promotion et commercialisation, le gestionnaire doit avoir défini des publics cibles (grand public, relais, prescripteurs et partenaires, comités d'entreprises, ...). La définition d'un contenu de message sera adaptée aux cibles visées en fonction de leurs attentes identifiées. À ce stade également, il sera utile de disposer de données de marché solides et adaptées à la problématique.

- Suivre et évaluer l'opération

Trop souvent oubliées des gestionnaires, les démarches de suivi et d'évaluation visent à rechercher un objectif de qualité, et à analyser les écarts entre les réalisations et les prévisions. Qu'il s'agisse d'analyser l'efficacité, l'efficience ou la pertinence, les données précises de fréquentation seront une nouvelle fois précieuses. Elles aideront à déterminer des outils de cadrage des mesures correctives (adaptation du produit, des prix, de la promotion, de la distribution). Le tableau de bord fournira tous ces éléments au gestionnaire, permettant de suivre les niveaux de fréquentation et la structure de cette fréquentation (cible, périodicité) en mettant ses résultats en perspective par rapport à des données régionales.

## 9. LE MARKETING AU SECOURS D'UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET VALORISER

Autant d'arguments énumérés pour inciter les gestionnaires de sites à améliorer leur propre suivi de fréquentation ne peuvent que favoriser l'adhésion d'un nombre croissant d'entre eux. Les exemples évoqués plus haut d'exploitation des résultats pour ajuster des stratégies individuelles ou territoriales ne sont que les premiers effets concrets de la mise en commun de l'information. L'ajustement des stratégies, sans déroger aux engagements des gestionnaires souvent passionnés dans la valorisation du patrimoine, favorise une plus grande ouverture sur l'extérieur en permettant de concilier l'exploitation du patrimoine comme vecteur d'un tourisme durable et l'amélioration du chiffre d'affaires.

Le suivi de la fréquentation du patrimoine régional doit ainsi fournir les clés d'un tourisme durable. La valorisation du patrimoine contribue sans conteste à l'attractivité des territoires et permet de conserver un patrimoine bâti, naturel ou immatériel. En assumant ses responsabilités économiques, le gestionnaire peut dégager de nouvelles ressources pour couvrir les coûts de la valorisation, et pour pérenniser les emplois associés.

## 10. DONNER POUR RECEVOIR, ANALYSER POUR DÉVELOPPER

Parmi les principes de bases du dispositif d'observation, le gestionnaire s'engage à communiquer les données standards (flux de fréquentation, connaissance des segments de clientèle) pour recevoir les indicateurs du secteur (évolution de l'environnement, potentiels à développer). Gageons que les responsables en charge de la gestion de sites patrimoniaux parviendront à combiner leur engagement pour la valorisation culturelle et leur responsabilité économique en développant une dynamique d'échange d'information en réseau bénéfique au développement d'un tourisme durable.

**Thème 3 : Le patrimoine, vecteur de tourisme durable (prévoir la durabilité, aménager et adapter l'activité touristique)**

*Topic 3: Heritage, vector of sustainable tourism (planning for sustainability, developing and adapting tourist activity)*

**TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES*

*« Aménagement et restauration pour un tourisme durable dans la vieille ville de Beyrouth » M. Charbel CHALLITA (Architecte)*

*« L'analyse de la fréquentation : un outil pour gérer et adapter l'offre » M. Jean-Michel BLANC (SPOT Auvergne)*

*« Parcs Naturels Régionaux : comment concilier ouverture au public, développement et préservation ? » M. Stéphane ADAM (Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux)*

**M. Philippe Violier**, Université d'Angers

M. Challita, qu'entendez-vous tout à l'heure par « l'institutionnalisation des activités » ? Pourriez-vous préciser ce que vous placez sous ce terme ?

**M. Charbel Challita**, architecte

Les organisateurs d'événements peuvent assurer une certaine continuité dans les activités d'animation, mais non leur durabilité. Ils peuvent dans cet objectif recevoir une aide financière ou opérationnelle de la part d'institutions ou d'organismes, généralement des associations bénévoles vouées à la préservation du patrimoine.

**M. Violier**

Je remercie les intervenants propres à notre thématique. Je crois qu'il était tout à fait intéressant que vous nous rappeliez qu'avant d'être durable, le développement est d'abord du développement. Il est difficile de faire de la durabilité s'il n'y a pas à la base un peu de développement !

**Un interlocuteur**

Je m'adresse à M. Blanc. Vous avez évoqué soixante sites à partir desquels vous produisez vos chiffres. Je voulais savoir si les tendances d'évolution en Auvergne ne concernaient pas également les chambres d'hôte et/ou éléments du même genre ?

**M. Jean-Michel Blanc**, SPOT Auvergne

La journée d'aujourd'hui m'a amené à concentrer l'ensemble de mon intervention sur le patrimoine et, par assimilation, sur l'opération que nous pilotons sur ce que l'on appelle les « destinations phares », les lieux de visite. Cependant, bien évidemment, 95 % notre activité est concentrée sur l'analyse de ce qui se passe en termes d'activités d'hébergement : hôtels, chambres d'hôte, campings, meublés, etc. Nous nous intéressons aussi aux caractéristiques des clientèles qui viennent en Auvergne : qui sont-elles ? d'où viennent-elles ? pourquoi viennent-elles ? ces éléments parmi d'autres nous permettent d'apporter aux gestionnaires de sites des informations importantes sur les profils des clientèles qui viennent dans la région. Pour répondre à votre question, il y a bien eu des évolutions favorables de fréquentation en Auvergne, assez marquées en 2002 et 2003, dont une partie est imputable directement à un effet Vulcania.

**Un interlocuteur**

Vous avez évoqué le fait de « donner pour recevoir ». J'ai compris qu'il y avait un aller-retour avec les personnes qui vous fournissent en information. Mais diffusez-vous des rapports plus qualitatifs sur les personnes qui fréquentent l'Auvergne, sur leur demande du point de vue patrimonial, etc. ?

### **M. Blanc**

Nous avons un vrai problème quant à la communication. En trois ans, nous avons accumulé une quantité d'informations que nous avons qualifiées, que nous avons améliorées, et qui constituent maintenant une base considérable. Nous produisons donc des documents que vous trouverez d'ailleurs facilement. Je vous incite à visiter le site Internet du SPOT Auvergne. Y est disponible un document de 54 pages comportant des graphiques, histogrammes, tableaux de chiffres, mais aussi toute une série de commentaires qui vont assez en profondeur sur les caractéristiques des activités touristiques. Je suis en train d'achever le deuxième document de ce type.

Ce qui importe, c'est que ceux qui nous donnent l'information reçoivent des informations sur leur secteur d'activité, mais qu'ensuite, nos partenaires apprennent à nous poser des questions, à formuler des demandes. Voici un exemple amusant. Nous avons récemment été en contact avec une journaliste qui voulait produire quelque chose sur la gastronomie. J'avoue que la gastronomie n'est pas au cœur de notre sujet. Nous nous sommes cependant rendu compte qu'à travers différents outils que nous avons mis en place, notamment avec les Offices de Tourisme, nous disposions déjà d'une matière utilisable avec un minimum de traitement. Il ne faut donc pas hésiter à fouiller dans les données.

J'ai travaillé cette semaine avec le Comité Régional du Tourisme sur la définition des futurs plans d'action marketing concernant l'hiver. C'est une première pour laquelle nous avons trituré la matière première réunie lors d'enquêtes que nous avons fait faire auprès des clientèles touristiques séjournant en hiver en Auvergne. Par contre, je m'interdis de produire un rapport avec cela. En effet, produire un rapport, hormis le rapport de référence sur l'année touristique ou les bilans de saisons (bilan d'été, bilan d'hiver), est une opération dangereuse. Ce rapport va être destiné à un public, mais chacun de nos partenaires a des attentes différentes. Si l'on réalise un joli document de 50 pages, il ne sera jamais en phase avec les attentes de deux tiers de notre lectorat. Si l'on produit une bible de 200 pages, cela va coûter très cher, et le document gagnera tout de même le fond des tiroirs. L'idée qui porte notre structure est la suivante : être une boîte à outils vouée au pragmatisme, montrant une volonté d'opérationnalité pour chacun des opérateurs responsables de la gestion de leur activité.

### **Un interlocuteur**

Comment fonctionne votre structure ? Vos partenaires vous fournissent-ils des ressources ?

### **M. Blanc**

Nous avons la chance qu'il n'y ait pas au CRT Auvergne d'observateur régional. Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir d'observateur CRT. Mes collègues font du bon travail. Mais leur travail assez standardisé s'appuie sur des outils très génériques, les enquêtes SOFRES, les enquêtes INSEE, et des enquêtes qu'ils paient très cher à des bureaux d'études pour obtenir des audits régionaux qui ne se révèlent pas exploitables à l'échelle des territoires ou des régions.

La magie du système de partenariat de SPOT Auvergne, c'est que l'on a pu faire table rase de ce qui existait avant, que l'on a pu mettre chacun face à ses domaines de compétences prioritaires. Je m'explique. Nous avons un comité technique. SPOT est une toute petite machine de deux personnes et demie, en salariés permanents. Mais c'est avant tout un réseau de partenaires : tous les mois, en une réunion technique, le comité technique réunit un interlocuteur issu de chacun des départements, un représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, un représentant de l'INSEE, un représentant du CRT. On fait le point sur les différents chantiers sur lesquels nous sommes en train de travailler, on balaie tous les thèmes. Par ailleurs, au niveau des départements, nos relais départementaux, les observatoires départementaux dans les CDT, ont eux-mêmes et sur notre suggestion construit un réseau secondaire de partenaires (Chambres de Commerce, certains Offices de Tourisme majeurs, agents de développement sur certains pays, et même – on est en train d'y réfléchir – les responsables d'un parc régional, etc.). Ces entités descendent elles-mêmes sur le terrain pour aller au plus près de l'information. On observe sur ce point un principe général qui est le principe de subsidiarité. Pour faire court, disons que l'on va partout où il n'y a personne et que chaque fois qu'il y a quelqu'un, on s'efface devant la personne qui est la plus proche du terrain.

### **Un intervenant**

Vous disiez que vous aviez un exemple de partenariat qui s'était constitué entre deux sites.

### **M. Blanc**

C'est un exemple de partenariat qui est en passe de se constituer. Cela concerne Vulcania, qui est un parc scientifique et technique. Quand on prononce « parc scientifique et technique », le public a tout de suite envie d'entendre « parc de loisirs ». Le problème est qu'il y a un décalage entre ce que l'on a envie d'entendre et la réalité. Il s'agit donc d'un parc scientifique et technique où la dimension ludique est très faible. Il a eu la première année un véritable succès, supérieur aux attentes en termes de fréquentation, grâce à un apport assez considérable de clientèles de proximité et un vrai effet sur la clientèle hors région.

La deuxième année, le succès de proximité s'est un peu érodé, mais la fréquentation touristique, la visibilité extérieure était toujours bonne. La troisième année - cette année précisément - , il y a encore moins d'auvergnats,

mais il y a toujours un stock suffisant de visiteurs venant de l'extérieur.

Vulcania avait ce petit défaut de fonctionner un peu en vase creux. Or, juste en face de Vulcania (on peut pratiquement y aller à pied), au Puy de Lemptéguy, il y a une ancienne carrière qui a été réhabilitée pour en faire une exploitation touristique, avec une visite animée commentée très ludique, et le soir un spectacle pyrotechnique. C'est très fantaisiste, très original et très marquant. Et ces deux sites se regardaient en chien de faïence en se considérant comme franchement concurrents sur le thème. C'était, entre les deux, une guerre ouverte.

Il se trouve qu'à la faveur d'un changement de majorité et du contexte économique des uns et des autres, le site de Lemptéguy a vu sa fréquentation augmenter. Comme Vulcania souhaitait « assurer ses arrières », cela a facilité le rapprochement.

Actuellement, les deux sites sont sur le point de passer dans une démarche de billetterie commune qui permettra de travailler en partenariat, avec une offre visible au niveau international qui sera encore plus percutante, plus pertinente, plus riche et qui bénéficiera donc, bien évidemment, aux deux partenaires.

Cette nouvelle attitude est dans l'air mais, confirmée, sera véritablement démonstrative de ce que veut dire partenariat quand deux sites a priori concurrents cherchent à s'entendre.

#### **Un intervenant**

Il s'agit là de deux sites qui s'imaginaient concurrents, et qui se révèlent plus complémentaires que concurrents.

#### **M. Blanc**

Totalement. La définition de la concurrence dans le domaine du tourisme est un sujet très compliqué.

#### **Un intervenant**

Effectivement. Car on oublie parfois un peu que les touristes n'en font qu'à leur tête. Ce sont eux qui décident.

#### **Un intervenant**

On parle toujours à la place du touriste, on ne lui demande pas son avis. Alors, sous prétexte qu'il prend ses vacances à Center Parc, on considère que c'est un abruti enfermé dans sa bulle qui ne s'intéresse pas à l'histoire de l'art.

#### **Un intervenant**

Et c'est en effet complètement faux. Si votre projet est de visiter les châteaux de la Loire, le faire depuis un Center Parc est peut-être, à la limite, ce qu'il y a de mieux : vous occupez une position centrale et quand vous en avez assez de visiter des châteaux, vous faites un petit plongeon dans l'eau ! Après tout, on n'est pas obligé de passer tout son temps à visiter des châteaux.

#### **Un intervenant**

En fait, les principaux concurrents de l'hôtel, des stations, etc., c'est Cuisine Plus et Siemens. Parce que le ménage raisonne suivant la logique suivante : « Qu'est-ce que nous faisons cette année ? Nous changeons la cuisine, nous achetons un écran plat, ou nous partons en vacances ? »

#### **M. Blanc**

Nous travaillons en étroite relation avec l'Observatoire National du Tourisme et son directeur Alain Monferrand, Nous pratiquons avec la FNCDT (Fédération Nationale des Comités Départementaux de Tourisme) des échanges techniques d'outils.

Je travaille également, et c'est aussi la force de ce SPOT, avec les départements, les responsables consulaires et les régions. Une telle configuration n'est pas banale. Cela me permet de constater que les trois univers se posent à peu près les mêmes questions, mais chacun pour lui-même. En ce qui nous concerne, notre objectif n'est pas de faire différemment des autres, mais bien plutôt de faire ce que font les autres et, chaque fois qu'ils délaissent un point, d'inventer quelque chose dans ce cadre. Et tout cela dans l'idée générale de partager ensuite l'outil créé et son usage. Nous n'y mettons pas de copyright : tous nos outils sont en libre accès sur Internet. Nous incitons tous ceux qui le souhaitent à reprendre pour leur compte nos modèles de questionnaire d'enquête, nos méthodes, etc. Notre objectif est de pouvoir à terme comparer les résultats que nous obtenons à ceux d'autres départements et d'autres régions se trouvant dans des contextes un peu similaires.

#### **M. Violier**

On distingue dans les trois communications qui nous ont été présentées des axes transversaux assez forts.

J'identifie tout d'abord un axe assez intéressant qui est cette espèce de tension entre le pur et l'impur. Dans certains domaines, on veut rester pur, et dans d'autres, on n'hésite pas à parler de bilan comptable et de clients ! Ce serait intéressant que l'on y revienne et que l'on essaie de voir ce que cela signifie ou ce que cela cache.

Il est ensuite un vrai problème : dans un territoire donné (ce qu'évoquait justement M. Adam), qui est par définition

un lieu où s'affronte et se confronte toute une série d'acteurs, comment fait-on pour mettre en place une gouvernance un tant soit peu démocratique ? Quand vous dites qu'il faut partir du territoire et servir le territoire, je comprends bien que vous utilisez une métaphore mais, d'un autre côté, le territoire est une chose inerte, qui ne s'exprime pas et qui par définition n'a pas de stratégie.

Il faut peut-être que l'on essaie de réfléchir à un mode de gouvernance qui permette d'associer les citoyens qui ont autre chose à faire et les élus qui sont systématiquement « surbookés ».

#### **M. Philippe De Carlos**, association Imp-Acte

Je voudrais rebondir sur l'intervention ayant porté sur les Parcs Naturels Régionaux. J'ai travaillé moi aussi pour un Parc Naturel Régional et je pense que c'est un outil formidable, mais qu'il est parfois réduit dans la pratique à une portion congrue. Voici l'exemple du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Ce parc en particulier se situe sur le même territoire que le département et, par suite, l'équipe du parc s'est retrouvée en forte concurrence avec l'équipe du Conseil Général. Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy est le seul, parmi les PNR, à avoir créé un poste d'archéologue. C'était une innovation intéressante. Quoiqu'il en soit, suite à cela, le Conseil Général a décidé de créer son propre poste d'archéologue. Aussi le PNR a-t-il dû abandonner le poste créé, qui existait pourtant depuis plusieurs années. J'ai développé cet exemple très concret pour montrer que, parfois, différents services qui devraient travailler dans la complémentarité (puisqu'en fait ils ont tous des missions complémentaires et différentes) ne le font pas pour des raisons d'ordre tout simplement politique, et se font tort les uns aux autres.

Le deuxième point que je souhaiterais aborder porte sur la « police » du parc. Le parc n'a pas de pouvoir de police. Il définit une charte, mais n'a pas en termes juridiques les moyens de la faire respecter. Il peut seulement, pour obtenir cette observation des articles de la charte, tenter de jouer des relations particulières entre les différents acteurs. Reprenons l'exemple du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Un parc à thème discutable sur le fond comme sur la forme s'était créé sur une des communes du parc. Le PNR n'a rien pu faire, rien pu dire, bien que ce parc à thème ait eu des caractéristiques incompatibles avec la charte de qualité établie par et pour le PNR. L'acteur avait des contacts politiques locaux, il avait de l'argent, il a monté son parc à thème.

Dernier point : l'on a vu qu'un Parc Naturel Régional doit s'inscrire dans le cadre d'une dynamique locale et donc travailler avec les acteurs locaux. Mais on se rend compte qu'il existe des obstacles au travail avec, par exemple, les associations. Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (je l'évoque encore parce que je le connais bien) a toujours eu beaucoup de mal à générer une dynamique associative. Pourquoi ? Parce qu'il existait une méfiance du parc à leur encontre. Peut-être, par le passé, cette méfiance pouvait-elle être justifiée vis-à-vis d'un monde associatif qui n'était pas toujours compétent. Les choses ont changé à présent, les associations comprennent des personnes extrêmement compétentes caractérisées par des formations scientifiques et autres. Le parc n'est pas en mesure de tout développer, il est donc obligé de faire appel à des acteurs locaux. Or, pour créer une dynamique locale qui soit vraiment durable, on est obligé de travailler ensemble. Ainsi, une des tâches entreprises par ce PNR est de remonter les murets de pierre sèche. Mais si l'on n'implique pas les populations par rapport à ce patrimoine-là, le jour où le PNR disparaîtra, les murets tomberont en ruine.

#### **M. Stéphane Adam** (Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux)

C'est effectivement un exercice difficile. Cependant, vous citez un parc récent. Il faut voir aussi que ces démarches (légitimité du parc, mise en place de partenariats) s'inscrivent dans la durée. Vous savez qu'en définitive le parc n'a pas de compétences réglementaires, c'est-à-dire qu'il n'a pas de compétences au sens juridique du terme. Mais il a des missions, et tout l'enjeu est justement de mettre en œuvre ces missions en partenariat avec les acteurs locaux. Un parc récent a donc à trouver sa place, à créer des liens, et cela prend du temps. Les PNR disposent heureusement d'un peu de temps, puisqu'ils correspondent à des chartes valables pour dix ans et renouvelables.

Il est vrai cependant que vous mettez le doigt sur un certain nombre de limites en termes de concertation, que vous montrez ce que j'appellerais la difficulté d'approche transversales. Cela dit, les démarches contractuelles peuvent être complétées par des démarches réglementaires : ce n'est pas impossible. Tout dépend ensuite de la capacité des acteurs à mobiliser ces outils-là. On peut compter enfin avec le moyen d'intervention par rapport au règlement.

#### **Un intervenant**

On a parfois l'impression que certains acteurs au sein du territoire veulent imposer leur discours.

#### **M. Michel Rautureau**, Université d'Orléans

Quelles sont les relations des parcs avec la pédagogie, c'est-à-dire la formation des intervenants ? C'est très bien que de se regrouper entre personnes de compétences pour fabriquer un parc. Mais une fois que le parc existe, il faut le faire vivre, alors que les acteurs initiaux peuvent au fil du temps avoir évolué, disparu ou changé de fonction. Pour la survie des parcs, ne faut-il pas se préoccuper de la formation de personnes capables de réévaluer le modèle initial, le mode premier de fonctionnement ?

Sans doute y a-t-il deux domaines à traiter au niveau de la formation. Il y a la formation pratique des intervenants

de terrain et la formation universitaire des personnes qui vont ensuite travailler sur la rénovation, la pérennisation, la transformation des modèles.

#### **Un intervenant**

Vous soulevez un point important. Il existe dans à peu près un parc sur deux des conseils scientifiques. Ces instances réunissent des personnes à portée scientifique ressortissant de toutes les disciplines, sciences « dures » ou « molles ». Je pense cependant qu'il reste aujourd'hui beaucoup à faire pour rapprocher ces deux univers que sont le monde de la recherche et le monde du développement local. C'est là un vrai chantier. Des lieux comme ces conseils scientifiques de parcs permettent de créer ce lien.

#### **Un intervenant**

Je voudrais prolonger le débat sur les PNR puis poser une question touchant à l'ordre de l'impur et du pur.

Je ne partage pas tout à fait votre vision du parc sans moyens. En effet, si les parcs ne peuvent pas légiférer, ils ont tout de même des moyens assez considérables. Par le biais de la charte d'abord : si la charte est bien négociée entre les communes et acceptée par elles, ces dernières vivent sous le couperet du non-renouvellement de la charte. En d'autres termes, si une commune ou un ensemble de communes dérogent à l'accord, la charte n'est pas renouvelée. L'on a en France au moins un exemple de parc qui, ces dernières années, n'a pas été renouvelé. Cette pression sur les élus est importante.

Evoquons une autre pression qui est elle aussi un moyen d'action. Pour le territoire du PNR, un certain nombre de travaux et de contrats sont passés par le biais du PNR. Certains crédits qui venaient auparavant directement du Conseil Général passent maintenant par le filtre du PNR. Ces contrats représentent une arme redoutable pour les élus du PNR qui peuvent imposer un certain nombre de décisions par le biais de ces contrats, par l'argument de l'argent.

J'ai enfin une question : nous entendons parler depuis le début de l'Université d'Eté de « développement durable », de « tourisme durable ». On n'entend plus parler de « tourisme » tout court. Plus personne n'ose parler de « développement » tout court. Je me demande à présent ce que sont, d'un point de vue scientifique, le « développement durable » et le « tourisme durable ».

#### **Un intervenant**

Il me semble que toute activité humaine a toujours été durable, sinon nous ne serions pas là pour en parler !

#### **Un intervenant**

Le problème est de savoir ce qu'on entend par « durable ». Dans l'expression anglaise, sustainable ne veut pas dire « durable » mais implique une recherche de la qualité...

#### **Une intervenante**

...Sur du long terme.

#### **M. Violier**

Non, pas seulement à long terme. Il s'agit aussi de mettre en place un développement qui soit plus soucieux de la qualité de vie des habitants. Mais on reprend là le sens de l'expression anglaise. Effectivement, la traduction de l'expression anglaise que nous utilisons n'est pas très bonne.

Ce qui pose en fait problème, c'est que la qualité est une notion relative qui s'apprécie par des gens donnés à des époques données, en fonction de l'air du temps. Aussi, ce que l'on appelle aujourd'hui « développement durable » sera autre chose dans trente ans. Quand on a construit dans les années 1960 ce que l'on appelle aujourd'hui des « verrues », personne n'a mis en question leur qualité ou leur durabilité. Et d'ailleurs, ça dure encore !

#### **M. Rautureau**

« Durable » et « croissance », voilà deux termes qui sont à mettre dans le même panier et pour lesquels les scientifiques amèneraient une contrepartie qui dirait « entropie ». En d'autres termes, il s'agit là de systèmes qui ne peuvent fonctionner si, à un moment quelconque, on opère une trop forte ponction.

Peut-être revient-on là à un problème de termes qui nécessitent à la fois des analyses mathématiques et des apports humains.

#### **Un intervenant**

Je ne suis pas tout à fait d'accord. On touche là au problème du transfert dans les sciences sociales de concepts qui sont élaborés dans les sciences exactes. Or, les sciences sociales comprennent des problématiques évidemment politiques. Je ne suis pas sûr que l'on puisse transposer (par exemple) des concepts comme la saturation. Je suis même convaincu du contraire.

**M. Antoine Guihaumé**, Observatoire de la vallée d'Anjou

Relevant du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, je voudrais apporter un petit témoignage à l'appui de l'exposé de Monsieur Adam. Il m'a été donné de participer aux Journées Nationales des Parcs, qui viennent de se dérouler en Guyane. Nous avons découvert sur un terrain relativement neuf de toute action ce qu'est l'attitude des parcs. Elle permet de mettre en valeur toutes les richesses et tous les patrimoines de la région, en commençant par la pluralité culturelle. Parmi les 140 000 habitants qui peuplent la Guyane, il y a des « noirs marrons » descendant des esclaves, des Amérindiens, des Français anciens colons, etc. Que dire de toute la richesse, de la diversité représentée par les tribus vivant au-delà de la nationale 1 qui longe la côte ? Qui s'en soucie, à part le parc ?

Nous avons eu le témoignage d'un animateur du parc, à propos des noms d'oiseaux. Chaque oiseau a, par tribu, un nom local. Si l'Éducation Nationale donne au même oiseau son nom fondé sur la racine latine, il y a par ce placage d'un autre modèle une forme de dévalorisation de la culture locale et de l'autorité des parents. L'attitude des parcs, quant à elle, se veut respectueuse de la richesse locale, veut maintenir un effort de dialogue.

Nous avons été emmené au bord du Maroni, sur les plages où les tortues viennent pondre. On imagine très bien le Club Med bâtir là un grand édifice. D'autres questions se posent quant aux orpailleurs. Faut-il autoriser leur venue ? Ne vont-ils pas empoisonner la nature avec le mercure qu'ils utilisent ?

C'est toute une gestion rationnelle et équilibrée qui est à mettre en place.

Nos provinces métropolitaines sont marquées par tant de structures et d'initiatives venues de sources différentes (pays, départements) que l'on ne distingue plus clairement les intuitions et les idées des parcs. Par contre, sur un terrain neuf comme celui évoqué, en bordure de l'Amazonie, on voit les enjeux planétaires et on peut mesurer le travail à accomplir en étant attentif aux personnes, aux richesses, et à la diversité de la nature.

**M. Jean-Paul Nugier**

J'ai une question à l'adresse de M. Adam. Depuis quelques années, les communes en milieu rural sont encouragées à se regrouper en « pays » et ne se privent pas de le faire. Ces nouvelles structures se dotent de conseils d'orientation, où les forces vives se mobilisent pour élaborer des chartes, et contractualisent notamment avec les régions. Lorsque ces nouvelles structures interviennent sur un territoire de PNR, est-ce que cela est source de symbiose ou plutôt de conflits d'usage ? Est-ce que ce n'est pas une couche supplémentaire qui vient perturber le fonctionnement existant ?

**M. Adam**

Cela dépend du contexte. Comme on le disait tout à l'heure, les parcs sont des territoires qui ont été créés il y a 35 ans. A l'époque, ils étaient les seuls à développer cette logique de projet sur de grands territoires intercommunaux. Un parc est un territoire qui se construit au jour le jour, et une telle construction nécessite du temps. Aussi, si pendant cette période de la construction du projet de territoire qu'est le parc, vous créez sur tout ou partie de ce territoire un autre territoire de projet (tel le pays, d'ailleurs fortement inspiré des PNR), cela va forcément perturber un peu l'équilibre qui s'est construit au jour le jour.

Il est donc vrai que les parcs n'ont pas forcément accueilli la création des pays avec enthousiasme. Mais il faut voir au cas par cas. Parfois cela s'est peut-être révélé aussi l'occasion de remettre en cause certains parcs. Qu'est-ce que sont les pays, en définitive ? Ce sont des territoires de projet qui s'articulent autour d'une ville, alors que les parcs sont des territoires intercommunaux qui se constituent plutôt en milieu rural. Les conceptions sont un peu différentes. Vous avez d'un côté de l'urbain avec du périurbain, et de l'autre côté un territoire rural qui s'est organisé. Vous obtenez donc souvent des logiques et des périmètres différents.

Par ailleurs, les pays correspondent à un concept assez fortement orienté sur le développement économique, en principe durable. Mais quand on examine les chartes de pays, on se demande parfois ce qui est véritablement durable.

Pour revenir sur ce que je disais, il est vrai que pour un certain nombre de parcs en situation un peu difficile ou peut-être quelque peu endormis, l'irruption des pays a suscité des questions salutaires : « notre parc a-t-il vraiment un projet global de développement sur son territoire ? ».

Je laisse de côté les cas où la création d'un pays correspond à la volonté d'un politique de se créer un fief. Il s'agit à mon sens d'autant d'erreurs qui vont à l'encontre de tout ce qui a pu se faire antérieurement en termes de mise en cohérence et de projet global.

Ainsi, ma première réaction serait de sentir le problème que pose le fait de créer deux territoires de projet sur un même territoire. Mais je considère finalement très vite les questions de concertation, d'entente, de possible complémentarité. Aujourd'hui, un certain nombre de parcs contractualisent avec des pays.

L'enjeu qui me paraît essentiel aujourd'hui est celui de l'organisation territoriale par rapport aux comités de communes ou aux communautés d'agglomération. On est en France très fort pour le « mille feuilles institutionnel », mais ce qui ressort de cela est un manque de lisibilité dont souffrent les acteurs, et notamment les chefs d'entreprise : comment se retrouver entre communes, communautés de communes, parc, département, région, etc. ?

Notons que la création de la Communauté de Communes est une chance, parce que cet échelon d'organisation

offre une échelle géographique plus pertinente pour mener des projets. Reste à articuler des projets de type parc ou pays et les territoires de maîtrise d'ouvrage que sont les communautés de communes. Ce sont vraisemblablement les territoires qui arriveront à gérer cette complémentarité qui s'en sortiront le mieux.

**M. Claude Lancrenon**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

Je pense que les tissus associatifs et les tissus des collectivités territoriales représentent pour notre pays une richesse extraordinaire. On sait qu'il y a un amoncellement de structures et que le dialogue en est forcément rendu difficile. Sur le territoire qui nous concerne, la Mission Val de Loire soutenue par l'UNESCO peut être un lieu de débats, d'échanges constructifs permettant que, comme je l'ai appris au Canada, de la créativité individuelle naisse l'innovation collective.

**Mme Giraud-Labalte**, Université Catholique de l'Ouest

On pourrait reprendre ce qui vient d'être dit en termes de formation : sans doute conviendrait-il dans ce cadre de favoriser les lieux de débat et de tenir compte de cette diversité d'acteurs.

Par ailleurs, j'ai tout à fait apprécié votre balancement entre les notions de préservation, de maintien de la polyfonctionnalité, etc. Je vais évoquer l'exemple du Parc Naturel Régional de la Brière, qui n'est pas un parc récent (il a dû être créé dans les années 1970). On a conservé dans ce parc des villages dits « briérons ». Mais à chaque fois que je me rends dans cette région, je suis très surprise de constater un fleurissement (je ne sais pas si l'on qualifier ça comme ça) de maisons individuelles et de lotissements. Certes, il faut développer le territoire et loger les gens. Mais pourquoi bâtir des petits chalets faussement briérons avec des toits en chaume-alibi ? Cet exemple illustre pour moi la question sur le pur et de l'impur, et sur la vision que l'on se fait du patrimoine.

**M. Violier**

Chaque fois que l'on essaie de rapprocher tourisme et culture ou tourisme et patrimoine, on le fait avec d'innombrables précautions. N'est-il pas cependant relativement évident qu'un patrimoine qui n'est pas dédié à une nouvelle activité, je n'ai pas dit forcément touristique d'ailleurs, est voué à la disparition ?

**Un interlocuteur**

Je souhaite apporter un élément quant à cette question du pur et de l'impur dans le domaine culturel et, plus précisément, le domaine du patrimoine.

Ma finalité, c'est l'éducation des enfants, ma valeur primordiale, c'est la personne, l'humain, ce n'est pas l'argent. Dès lors, cela ne me pose aucun problème que de faire du marketing et de la communication.

# Thème 4 : Métiers du patrimoine, formations ... emploi ?

*Topic 4: Heritage professions,  
training...and jobs?*

**Thème 4 : Métiers du patrimoine, formations ... emploi ?***Topic 4: Heritage professions, training... and jobs?***L'APPORT DES SCIENCES DES MATÉRIAUX POUR L'AIDE À LA GESTION DU PATRIMOINE***WHAT MATERIALS SCIENCES CAN OFFER TO HERITAGE MANAGEMENT***Michel RAUTUREAU<sup>1</sup>**Université d'Orléans / Orléans University  
[mrautureau@wanadoo.fr](mailto:mrautureau@wanadoo.fr)**Barbara BRUNET-IMBAULT<sup>2</sup>**Entreprise Thomann-Hanry / Thomann-Hanry Company  
[brunet-imbault@libertysurf.fr](mailto:brunet-imbault@libertysurf.fr)**RÉSUMÉS****Résumé 1**

Dans le domaine du patrimoine culturel la notion de restauration des objets est récente. De même la structuration de la gestion socio-économique des biens culturels commence à prendre forme. Elle nécessite la mise au point de techniques de coordination. Ceci est dû à la diversité des techniques d'intervention dont les finalités peuvent sembler, en première approche, tout à fait séparées.

L'attribution du patrimoine confère aux propriétaires des prérogatives et obligations qui conditionnent l'articulation et le fonctionnement des différentes volontés collectives ou individuelles. Un véritable jeu politique se forme autour de l'objet. Celui-ci bénéficie souvent d'une coordination harmonieuse mais il arrive parfois que des successions de faits puissent mettre la survie de l'objet en danger.

On se réfère souvent à la notion d'intervenants « scientifiques » en désignant par-là une personne à qui on attribue un potentiel de confiance dans un domaine de connaissances dites « sciences dures » par opposition aux sciences plus humaines. Cela est positif car de nombreux moyens sont mis à la disposition des laboratoires dont la diversité permet, pour la quasi-totalité des cas abordés, de trouver un centre de compétence qui apportera un élément de réponse aux questions posées. C'est une attitude nouvelle qui permet d'appuyer les réflexions sur des données scientifiques qui pourront suivre et conforter les études ultérieures en cas de nouveaux besoins. La valeur des remarques formulées par les scientifiques pour répondre à une question précise peut être définitive. Toutefois, elle peut aussi être soumise à une règle de remise en question permanente par des phénoménologies qui sont tributaires, soit simplement du temps qui passe, soit d'événements aléatoires sortant du cadre de toute modélisation. Les questions et les réponses associées à ces deux types d'événements sont différentes et les coûts parfois délicats à estimer, toujours élevés et difficiles à faire accepter.

Plusieurs grands domaines scientifiques sont impliqués : les matériaux et leurs propriétés intrinsèques, le monde biologique car les objets sont situés au sein de la biosphère et, le domaine difficile des équilibres et de leur évolution dans le temps. Les interventions anthropiques sont directement actives sur l'avenir des œuvres. A ce titre, la pollution et l'évolution du milieu environnant sont des problèmes majeurs. La matière de l'objet ne fait que s'adapter au milieu qui lui est imposé, ce n'est pas lui qui est en cause.

Les matériaux mis en œuvre ont un état initial que le grand public considère très souvent comme référence. La réponse des matériaux au milieu ambiant et à ses variations est toujours la recherche d'un équilibre et la constatation immédiate d'un observateur est celle d'un changement de l'aspect quasiment toujours interprété comme une dégradation. Ces altérations affectent les propriétés et la cohésion de l'objet, qui dans le cas d'une pierre se divise par exemple sous forme poudreuse.

L'ensemble est descriptible mais, sorti de la constatation et éventuellement des remèdes immédiats apportés par le restaurateur, le problème de la conservation reste entier, jamais définitif et toujours à renouveler. C'est un vrai problème de politique culturelle pour justifier les moyens nécessaires pour mettre en application les conclusions des scientifiques. C'est toute la réalité des crédits de fonctionnement, si difficiles à dégager. Cette remarque conduit immédiatement à une gestion programmée donc à sa diffusion et à son enseignement pour qu'elle devienne efficace à long terme.

Nous traiterons d'exemples liés au patrimoine de la vallée de la Loire.

## Résumé 2

Depuis la nuit des temps, la pierre a été choisie par l'homme pour construire des bâtiments destinés à traverser les âges sans dommages. Cependant, aussi résistante semble-t-elle être au moment de son extraction, la pierre mise en œuvre tend inéluctablement vers sa destruction. La conservation de notre patrimoine en pierre est conditionnée dans un premier temps par les choix politiques et économiques des maîtres d'ouvrages et d'œuvres puis par les compétences et savoir-faire des laboratoires de recherche et entreprises spécialisés.

Les variations brutales et de grandes amplitudes du milieu environnemental se révèlent être particulièrement agressives pour la pierre. De plus, les activités anthropiques génèrent des suies et poussières qui altèrent l'esthétisme des façades et accélèrent les mécanismes d'altération de la pierre. Les fumées de bois puis les suies encrassèrent les façades et à partir des années 1960, le ravalement décennal fut appliqué aux bâtiments en pierre de taille. Dès ces premières campagnes de nettoyage et de restauration, s'est posé le problème du choix des techniques. Le besoin s'est alors fait sentir de développer différents procédés de nettoyage respectueux des patines et parallèlement les techniques de consolidation ont connu un grand essor. Jusque dans les années 1970, les concepts de consolidation et de protection n'étaient pas parfaitement distincts et des façades entières ont alors été traitées avec des produits pour lesquels nous n'avions que très peu d'études scientifiques.

De nos jours, nous héritons de la cinétique d'altération accélérée par les activités anthropiques des dernières décennies mais également des conséquences des précédents ravalements. Le nettoyage, la réparation et la conservation des pierres mises en œuvre doivent faire l'objet de contrôles maximums. Si les techniques de réparation restent en grande partie basées sur les techniques traditionnelles, la conservation incluant la consolidation et la protection a énormément évolué grâce à l'apport de la chimie. La pierre de taille doit être traitée par des entreprises spécialisées et par conséquent, il est primordial que les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage veillent à ce que le traitement de la pierre ne soit pas une partie d'un lot général et parfois très diversifié allant du gros œuvre aux finitions intérieures.

Les principaux mécanismes d'altération ainsi que la formation et le rôle des patines seront présentés afin de mettre en évidence les problématiques de nettoyage, de restauration et d'entretien de la pierre. Puis, après un rapide historique des techniques de nettoyage et de conservation de la pierre, les techniques actuelles seront présentées et illustrées par des exemples de restauration du patrimoine de la vallée de la Loire et de Paris. Ces exemples permettront de mettre en évidence l'intérêt et l'importance d'une étude préalable dans laquelle les maîtrises d'œuvre et d'ouvrages, les laboratoires de recherche et les entreprises doivent travailler en synergie dans l'intérêt de la sauvegarde de notre patrimoine. La réussite d'un projet est conditionnée par la bonne coopération de ces différentes parties, leurs savoir-faire et compétences étant complémentaires.

## ABSTRACTS

### Abstract 1

*In the field of cultural heritage, the concept of restoring objects is recent. Likewise, organising the socio-economic management of cultural property is only now beginning to take form. It requires improving coordination of the wide variety of intervention techniques whose aims might seem at first sight to be completely unrelated.*

*Taking possession of a heritage item gives the owners prerogatives and obligations which determine how the aims of the different collective and individual players fit together. The property becomes the object of a real political game, which is generally managed smoothly, but occasionally a chain of events can jeopardize the survival of the property.*

*Professionals involved with the property are referred to as « scientific » when they are considered to be knowledgeable in the domain of « pure science » as opposed to « human sciences ». This is constructive, because numerous means are made available to laboratories which generally have the variety of skills and knowledge necessary to provide answers to the questions raised. In this way, scientific data can support opinions and be used to monitor and support studies that may subsequently be required. The observations made by the scientists in reply to specific questions can be considered of definitive value, although this can be called into question by circumstances arising either simply as a result of the passage of time, or of random events which do not match any existing model. The questions raised and responses to these two types of events differ and their exact costs are difficult to estimate, although they are always high and hard to accept.*

*A number of major scientific fields are involved: materials and their intrinsic properties, the biological world (objects being located within the biosphere), and the difficult field of natural equilibrium and its evolution over time. Human actions have a direct impact on the future of the property, pollution and changes in the environment being major factors. The material from which the object is made simply adapts to its environment and is not itself at issue.*

*The materials used have an initial state which the general public often considers as a benchmark. Materials react to changes in their environment by seeking a balance; this is immediately observed as a change in appearance which is almost always interpreted as deterioration. These changes affect the properties and cohesion of the object, which in the case of stone, for example, breaks up into dust.*

*The object as a whole can be described, but aside from observation and possible immediate short-term remedies by the restorer, the never-ending but ever-changing problem of conservation remains. It is a real problem of cultural policy to justify the means needed to implement the scientists' conclusions. This is the particular problem of operating expenditure, which is always difficult to release. This observation leads directly to the question of programmed management of restoration, and the importance of providing information and training to ensure its long-term effectiveness. We will look at examples of heritage associated with the Loire Valley.*

## **Abstract 2**

*Since the dawn of time, man has chosen stone as a building material able to withstand the ravages of time. But however strong it may seem at extraction, building stone inevitably deteriorates over the years. The conservation of our stone-built heritage is determined firstly by the political and economic choices of the owners and principal contractors, and then by the skills and know-how of research laboratories and specialised firms.*

*Stone is particularly affected by violent and extreme environmental changes. Soot and dust created by human activities also affect the appearance of stone facades and accelerate the deterioration process. Wood smoke and soot blackened the facades of buildings, and a plan to clean dressed-stone buildings every ten-years was introduced in the 1960s. These cleaning and restoration campaigns raised the question about which techniques to use. There was a clear need for new cleaning methods that would respect the patina. At the same time, new consolidation techniques were developing rapidly. Up to the 1970s there was no clear distinction between consolidation and protection, and whole facades were thus treated with products which had not been scientifically tested.*

*We are now witnessing the kinetics of accelerated deterioration resulting from recent human activity as well as the consequences of previous treatment of the facades. The cleaning, repairing and conservation of stone requires rigorously monitoring. Although most repair techniques are based on traditional methods, chemistry has contributed enormously to the conservation, consolidation and protection of stonework. Dressed stone should be managed by specialist firms, and it is essential that owners and principal contractors ensure that stonework is not just treated as part of the whole job, covering everything from structural work to interior fittings.*

*The main mechanisms of deterioration and the formation and role of patina will be presented, to highlight the issues surrounding the cleaning, restoration and upkeep of stonework. After a brief look at the background of stone cleaning and conservation techniques, we will look at current techniques, illustrated with examples of heritage restoration in the Loire Valley and Paris. These examples will help highlight the importance of preliminary studies in which owners, contractors, laboratories and building firms work together in the interest of safeguarding our heritage. The success of a project is determined by the cooperation between the different parties who have complementary know-how and skills.*

## INTRODUCTION

Dans le domaine du patrimoine culturel, la notion de restauration des objets<sup>3</sup> est récente. Ce n'est que progressivement que certains objets sont parvenus au niveau de « patrimoine ». Ce statut dépend d'une reconnaissance soit par un groupe social soit par des personnes reconnues comme expertes.

L'inventaire de ce patrimoine conduit à une liste de plus en plus importante d'objets, certains classés ou simplement inscrits sur une liste d'attente au classement. Un point essentiel est celui de la durée de vie des éléments du patrimoine, qui peuvent avoir une longue existence en comparaison de la longévité humaine (c'est le cas pour le patrimoine bâti). Il en résulte une augmentation encore plus rapide du nombre de ces objets qui, par ailleurs, doivent être entretenus sur deux plans : celui de la conservation et celui de la restauration. Les domaines publics et privés se partagent la gestion de ce patrimoine. Toutefois, les moyens disponibles font l'objet de demandes de plus en plus nombreuses et variées. Une attention très soutenue doit donc être portée au volume des moyens financiers et humains affectés à ce domaine. L'objectif de l'école européenne de formation, pour laquelle nous proposons ces quelques réflexions, est de traiter de l'économie de ce secteur d'activités et de présenter les outils de gestion qui peuvent participer à l'organiser. Les activités scientifiques d'expertise et d'étude forment un de ces outils et particulièrement celui de la science des matériaux.

La volonté de gérer un patrimoine implique de définir les besoins et de déterminer lesquels ressortent d'un domaine scientifique spécifique. La seconde étape consiste à estimer les moyens à mettre en œuvre en restant réaliste. Le rôle de l'archivage des actions antérieures est essentiel ainsi que l'accessibilité à ces archives. A ce stade, le véritable travail de laboratoire peut commencer efficacement. Lorsque les résultats sont acquis, ils ne restent utiles que s'ils sont transférés aux différentes professions. On arrive ainsi à un partenariat entre la recherche, l'enseignement et l'industrie autour de la notion de patrimoine. C'est ce qui se passe, plus ou moins harmonieusement, et que nous devons nous efforcer de développer. Les écoles de formations thématiques permettent la réactualisation des connaissances et des objectifs, les actions pédagogiques doivent être en perpétuel renouvellement, à l'image des intervenants.

### 1. LE CHOIX DES PARAMÈTRES DE GESTION

Face à tous les objets à prendre en considération, nous dégagerons deux actions qui doivent rester indépendantes de l'aspect culturel puisque c'est lui qui a conduit à reconnaître ces objets comme « appartenant au patrimoine ». Ces obligations sont d'une part la sécurité de la société et d'autre part la survivance de l'objet. Ce dernier point est une banalité mais, pour être en mesure de gérer un patrimoine, encore faut-il qu'il existe et reste fiable.

#### 1.1. Sécurité de la société vis-à-vis de l'objet

Cette question ne se pose pas de la même façon pour l'ensemble du patrimoine ; elle est très clairement liée à la nature des œuvres. L'exemple type est celui du patrimoine bâti, monument ou ouvrage d'art du génie civil. La solidité des édifices dépend de la nature et de l'état de leur construction. Ces deux points sont à la fois distincts mais aussi, sous certains aspects, liés car la réalisation architecturale se fait sur la base des matériaux de construction. Un exemple très clair est celui de l'évolution des cathédrales entre les périodes romanes initiales et leur aboutissement gothique. Les structures de ces constructions sont passées d'une forme massive et solide à une forme allégée et nécessairement plus fragile, que certains ont pu comparer à de la dentelle. Cette évolution a des conséquences sur le comportement dans le temps des matériaux, en général des géomatériaux, dont les qualités en carrière n'ont pratiquement pas varié. Nous sommes là face à l'importante notion d'adaptation des pierres en œuvre, dont une mauvaise compréhension par les responsables techniques conduit à l'installation de dommages dramatiques et irréversibles pour l'ouvrage, mauvaise compréhension qui est par là dangereuse pour les hommes qui côtoient l'ouvrage.

Pour assurer la gestion de cet ensemble, quelques étapes sont incontournables, elles regroupent les compétences de nombreux intervenants. Toutefois, elles ont à notre sens l'immense qualité de regrouper autour d'un même objectif des courants de pensées et des orientations aussi distinctes que la culture, la législation, le droit et la science dite « dure » par certains. Cette concertation, parfois obligée, parfois spontanée, a contribué à mettre en avant une très importante notion : l'action préventive d'entretien. On se heurte là à une difficulté fondamentale dans l'organisation financière traditionnelle : la distinction des crédits d'équipement et de fonctionnement et l'ambiguïté de leur prévision. Pour les gestionnaires, les opérations de restaurations nécessitent des montages financiers qui sont souvent longs, opérations pouvant s'accompagner de retards préjudiciables à l'ouvrage et de dépassements budgétaires quasi-permanents.

La surveillance quant à elle est orientée vers un résultat dans le futur dont la visibilité n'est pas évidente, donc peu motivante pour une certaine part de la société.

## 1.2. Préparation des interventions

Essentiellement consensuelle, cette étape nécessite le temps de prise en compte d'un problème. Parfois, l'apparition de ce problème résulte d'une situation accidentelle dont la manifestation est rapide. C'est par exemple une chute de pierre, imprévisible, depuis un édifice de grande hauteur. Souvent cette situation résulte simplement du temps qui passe, elle nous apparaît alors comme un vieillissement naturel. Mais était-elle inéluctable ? Dans d'autres cas, le changement d'apparence de l'édifice est si progressif et si lent qu'il passe inaperçu pour les spectateurs familiers. C'est, par exemple, les séquelles de l'agression par la pollution. Dans tous les cas, le résultat est similaire et l'évolution de la pierre, par adaptation au milieu, conduit toujours à la destruction progressive de l'objet - ce qui peut devenir dangereux - ou à sa perte d'identité culturelle. Ce dernier point amène une difficulté d'une autre nature, non dangereuse physiquement mais importante pour la société ou les personnes qui se reconnaissent culturellement dans l'œuvre.

La prise en compte des divers paramètres permet de savoir si la cause est à rechercher au niveau des fonctions naturelles ou à celui de l'activité anthropique. Les scientifiques peuvent être présents dès cette étape, mais ce n'est pas toujours nécessaire, car les protocoles qu'ils ont progressivement mis en place sont accessibles à des spécialistes non scientifiques. En tout état de cause, c'est l'ensemble de la société et de ses structures qui peuvent alors être mises en activité.

## 1.3. L'aspect concret des décisions

Lorsque l'approche précédente est bien avancée ou au mieux terminée, les choix techniques et opérationnels peuvent être faits. La plupart des protocoles sont en général bien rodés.

Pour les opérations publiques, ce sera la pratique des appels d'offres qui n'est, entre parenthèses, pas toujours la meilleure méthode. C'est en ce sens qu'apparaît, pour bâtir le cahier des charges, toute l'utilité des études préalables et des contraintes méthodologiques qui en résultent. Les collectivités doivent prendre en considération cette remarque.

Le domaine privé est moins contraint et bénéficie d'une plus large marge de manœuvre. Pourtant, le contrôle par des organismes qualifiés (tels que, entre autres, une agence de contrôle de la sécurité pour toutes les actions, ou encore des Architectes de Bâtiments de France et Architectes en Chef des Monuments Historiques pour les bâtiments inscrits ou classés) permet de disposer de conseils utiles et extérieurs. Ce schéma est clair et il fonctionne.

Toutefois, nous devons préciser qu'il ne faut pas négliger le fait que l'ensemble de la société a évolué par son savoir, dans ses besoins, mais aussi dans son organisation. Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une formidable révolution technique et scientifique s'est mise en œuvre, suivie immédiatement par la grande industrie. Plus récemment, la vitesse mais aussi la qualité de cette évolution a été amplifiée par l'apparition des méthodes physiques quantitatives et leur exploitation grâce à l'informatique. A ce propos, nous pensons qu'il est nécessaire d'exprimer aux auditeurs de cette école de ne pas négliger l'importance de la réflexion et de l'analyse humaine des faits : les outils quels qu'ils soient ne font que mettre en forme les idées et les orientations des hommes, même si celles-ci s'expriment sous la forme de modèles ou d'images<sup>4</sup>. Tous les outils sont là, solides, précis et de plus en plus performants. Néanmoins, les matériaux traditionnels ainsi que les moyens humains sont restés assez semblables à eux-mêmes. Cette remarque est de toute première importance lors de l'étape de décision car il y a deux vitesses de fonctionnement non comparables : il faut laisser à l'esprit le temps de l'assimilation et celui de l'interprétation. Soyons plus précis à travers un exemple. L'altération d'une pierre en œuvre se détermine par rapport aux qualités initiales de la roche dont elle est issue<sup>5</sup>. Comment relier des mesures modernes réalisées en laboratoire dont les temps d'acquisition sont presque instantanés et l'observation d'altérations sur des pierres en œuvre dont le développement s'est réalisé sur des durées de plusieurs générations humaines ? Les scientifiques résolvent plus ou moins bien cette difficulté, ils améliorent progressivement leurs diagnostics. Toutefois, le point le plus délicat est celui de la structure administrative qui doit gérer la mise en harmonie d'actions se déroulant à ces vitesses si différentes. Une structure semble adaptée : elle est proche de la recherche qui est associée à la muséologie. Devant la dispersion géographique des objets relevant du patrimoine, une telle structure doit organiser son rapprochement des centres d'intérêts les plus concrets, souvent régionaux, ne serait-ce que par la nature des matériaux et des climats pour le patrimoine bâti. Un organisme du type du Muséum National d'Histoire Naturelle, ou des musées régionaux correspondants, est parfaitement adapté, par sa vocation muséologique, à cette tâche. Pour appuyer cette remarque, nous devons aujourd'hui faire le constat de l'absence

quasi-totale de lithothèques associées aux grands types de constructions ou de monuments et dédiées à une véritable pédagogie professionnelle ou populaire par des visites, accessibles à tous.

## 2. LA MATIÈRE ET LE PATRIMOINE

Bien évidemment, nos propos sont dédiés au patrimoine matériel qui n'existe que par l'utilisation de matières diverses. Quel que soit le matériau, un paramètre est universel, il s'agit du temps. A ce propos, nous devons distinguer le temps passé qui est la base de l'histoire, le seul que nous connaissons et pouvons citer, le temps présent qui est par nature fugitif et le temps qui arrive et qui ne peut raisonnablement que nous conduire vers des hypothèses. Constatons au passage que le temps glisse du futur vers le passé et cela sans aucun retour, alors que le temps réel est orienté vers le futur (l'hypothétique flèche du temps, voir Prigogine, 1996) ; du moins dans l'état actuel des sciences !

Ce que nous demandons aux scientifiques, c'est de maîtriser le futur, en quelque sorte de faire de la science fiction. Notons qu'ils le font assez bien et que la majorité de leurs interventions dans le domaine du patrimoine sont positives... , au moins pour un certain temps. En effet, toute intervention réinitialise les paramètres phénoménologiques, et donc partiellement le temps.

Revenons à la matière et à son comportement dans le temps. Nul besoin de préciser que le temps est le compteur du vieillissement, c'est du moins ce que l'on constate au premier abord. Si nous allons plus en profondeur, la chose n'est plus si simple.

La matière possède plusieurs états que nous définirons dans le temps (bien sûr) mais aussi dans l'espace et dans son état énergétique. Ce qui nous intéresse ici est la stabilité de l'apparence spatiale d'un objet lorsque le temps passe. Lorsque l'objet évolue, cela implique une variation d'énergie. Pour aborder cette problématique clairement posée, nous considérerons les états stables de la matière au nombre de deux :

- l'état ordonné ;
- l'état désordonné.

Ces deux états répondent à une description faisant intervenir l'état énergétique du matériau. La notion d'échelle d'observation est ici fondamentale, elle doit toujours être indiquée pour qu'une description soit interprétable.

En général, les modifications d'un matériau en fonction du temps s'orientent vers l'apparition de dégradations, c'est donc vers un état désordonné et déstabilisé qu'il évolue à l'échelle macroscopique. En fait, les matériaux en œuvre sont dans un état énergétique qui a déjà subi de fortes perturbations par rapport à leur état géologique naturel. Ce changement d'affectation provoque de nombreuses variations (pression, température, hygrosocopie, lumière...) qui déstabilisent le matériau dans son ensemble. Il réagit en recherchant un autre état d'équilibre plus stable et cela se fait le plus souvent par la création de désordres internes, au sens exact du terme, et non pas seulement vis-à-vis de la perception que nous avons de son aspect extérieur. Nous pouvons affirmer que le matériau s'est adapté à son nouveau milieu, il a évolué. Le terme véhiculaire de « maladie de la pierre » est plutôt inadapté car il masque les causes. Il suffit d'observer les affleurements naturels pour constater que la roche en affleurement soumise aux multiples agressions du milieu environnemental subit les mêmes évolutions que les pierres mises en œuvre. Cependant, plus la surface de contact entre la pierre et le milieu environnemental est importante (modénatures, sculptures...), plus l'altération de la pierre est rapide et importante. Les contraintes de mise en œuvre augmentent très souvent l'agressivité du milieu environnemental.

Nous illustrerons ce propos par quelques images obtenues dans le cadre de travaux universitaires. Le tuffeau est une pierre silico-calcaire très employée dans la vallée de la Loire, où se trouve son principal gisement naturel (guide géologique, 1989). L'importante porosité du tuffeau permet très aisément l'absorption de l'eau de pluie, également par remontées capillaires à partir du sol. Les dégradations qu'il subit alors sont essentiellement dues à cette circulation d'eau et aux dissolutions qui en résultent. Les composés essentiels du tuffeau sont la calcite et la silice sous la forme d'opale. La calcite plus soluble s'altère en premier, laissant un édifice fragilisé. De terribles dégradations apparaissent et conduisent à la désagrégation poudreuse de la pierre. La figure 3 illustre une dégradation de type alvéolaire. Les particules formant la pierre sont alors perturbées et évoluent progressivement.

La figure 4 illustre l'évolution de la silice : les argiles, héritées ou diagénétiques se trouvant dans le tuffeau peuvent constituer une phase relativement instable par gonflement, elles provoquent alors des dégradations et évolutions internes à la pierre.

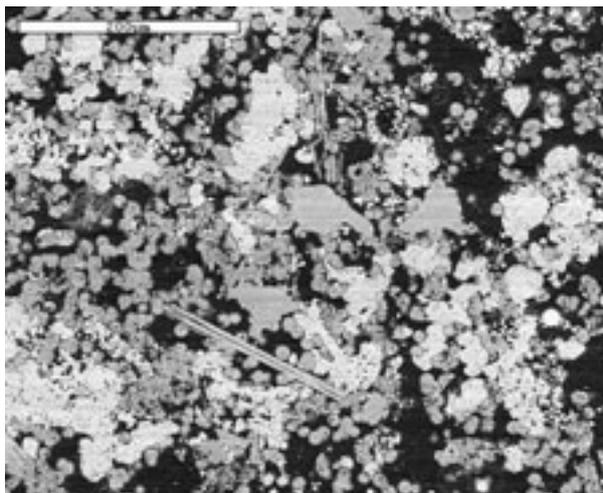


Fig. 1 : Porosité du tuffeau, section plane en mi-croscopie électronique à balayage.

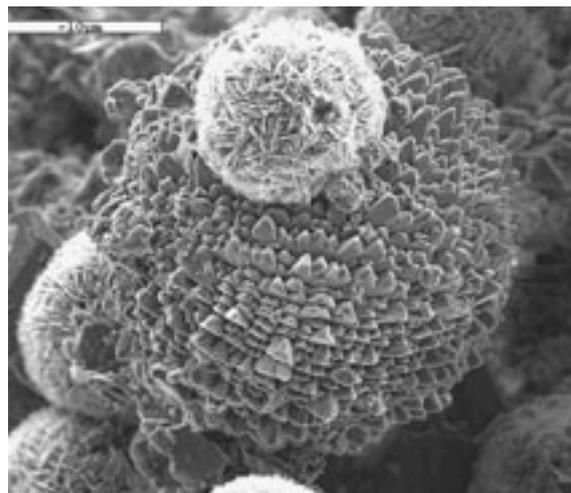


Fig. 2 : sphérolites d'opale et de calcite dans un tuffeau sain.



Fig. 3 : Image altération alvéolaire, Fontevrault, 1990.

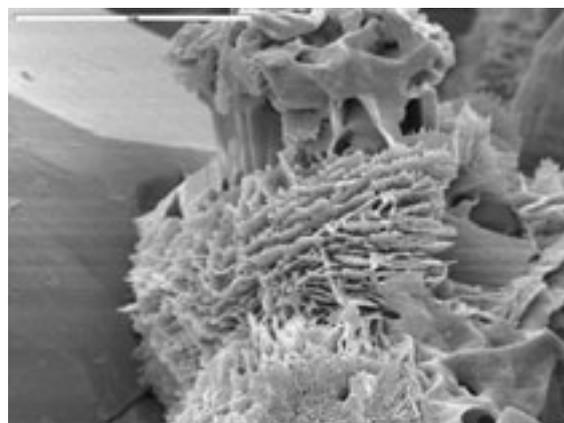


Fig. 4 : sphérolites d'opale et de calcite dans un tuffeau dégradé, associées à une argile.



Fig.5: coloration d'un marbre blanc par des oxalates, Chartreuse Pavie,

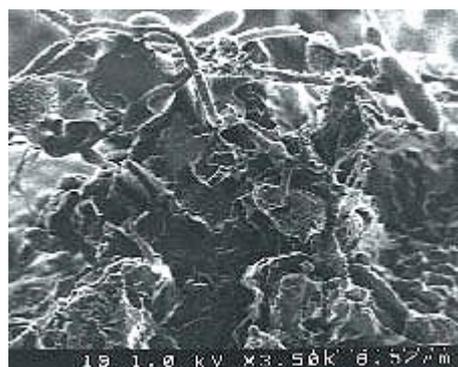


Fig.6 : présence de lichens dans une pierre d'Apremont.

Les altérations ne sont pas uniquement du domaine de l'évolution minéralogique. Les composés organiques sont aussi des acteurs importants, de même que les microorganismes de toutes sortes qui peuvent trouver dans la pierre une niche écologique au sein de laquelle leur biotope est assuré. La figure 5 montre l'effet de coloration par des oxalates sur un marbre parfaitement blanc. La porosité du marbre est voisine de 5%, on peut juger aisément de la difficulté de traitement d'une perturbation de ce type (non dangereuse pour l'œuvre).

Dans de nombreux cas, la porosité de la pierre est un refuge et un lieu de développement pour des microorganismes. Nous montrons sur la figure 6, sans entrer dans un détail inutile ici, l'implantation de lichens sur la pierre d'Apremont (cathédrale Sainte Croix d'Orléans) avec la colonisation progressive de l'espace poreux superficiel.

La pollution de l'atmosphère joue un rôle important dans les mécanismes d'évolution des pierres. La pollution de proximité est bien perçue par le public. Toutefois, aucun site n'est à l'abri, car les mouvements de l'atmosphère peuvent entraîner sur de très grandes distances des particules ou des molécules nocives ; parfois elles peuvent faire plusieurs fois le tour de notre planète. Les gaz s'associent à l'eau pour former les acides les plus agressifs. Jusqu'en 1900 les dépôts étaient principalement constitués de fumées de bois. Entre 1900 et 1950, le principal polluant était le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ), depuis 1950 la quantité de  $\text{SO}_2$  a considérablement diminué mais s'ajoutent aujourd'hui les oxydes d'azote. Le  $\text{SO}_2$  permet la formation d'acide sulfurique ( $\text{H}_2\text{SO}_4$ ) qui dans un premier temps favorise la dissolution de la calcite puis dans un second temps, en phase d'évaporation, la cristallisation de gypse (sulfate de calcium hydraté). Le gypse est, en milieu urbain, le composant majeur des couches superficielles des calcaires mis en œuvre, ce qui peut être dommageable à la pierre étant donné la forte solubilité du gypse par rapport à la calcite. Ainsi, les cycles de dissolution et de recristallisation en fonction des imbibitions de la pierre seront plus rapprochés, épuisant peu à peu le matériau et entraînant au final la décohésion des constituants, état d'altération irréversible.

La gestion de proximité des espaces est souvent possible, au sens de l'amélioration des conditions de la pollution locale et de la compréhension de ses manifestations (C. Samson Gombert, thèse, 1993). Nous savons le faire et progressivement les zones protégées et piétonnes qui ont été établies autour de la cathédrale de Strasbourg ou devant l'entrée du château de Blois par exemple donnent des résultats très positifs.

Le contrôle de la pollution lointaine ressort de l'échelle politique internationale, car les intérêts économiques sont énormes. Il faudra être patient, mais la conscience collective a déjà fait quelques pas positifs dans la bonne direction. Notons tout de même que les grands événements planétaires tels que le volcanisme apportent en grandes quantités des nuisances comparables à celles de la grande industrie. Toutefois, il convient de ne pas en ajouter !

Nous venons d'aborder les agressions par l'extérieur des œuvres. Les activités humaines peuvent agir depuis l'intérieur. Le chauffage, par exemple, est une perturbation dont on ne tient pas toujours compte. Il provoque des phénomènes différentiels d'évaporation ou favorise des développements biologiques internes aux bâtiments. Un exemple type est celui de l'église Saint-Pierre le Puellier à Orléans où l'exsudation de sel génère des cristallisations macroscopiques ou aciculaires qui mettent en péril la pierre.

Les visiteurs eux-mêmes sont porteurs de germes vivants susceptibles de se développer ; la quantité de gaz carbonique et d'eau d'origine respiratoire devient un problème important au-delà d'un certain seuil de fréquentation. Les perturbations peuvent être très graves. Le public connaît bien les difficultés des grottes de Lascaux ; nous présentons sur les figures 7 et 8 des résultats de recherches réalisées dans la grotte de Cargas<sup>6</sup> à la suite de l'ouverture de la grotte au public. Les larges dépôts blancs de la fig. 7 sont des composés de calcium issus du gaz carbonique provenant des visites et, sur la fig. 8, une vue en microscopie électronique montre de fins cristaux aciculaires de calcite et parmi eux un spore, preuve de la colonisation biologique des parois de la grotte.



Fig. 7 : grotte de Cargas, empreinte préhistorique et dépôt blanc de « moonmilch ».

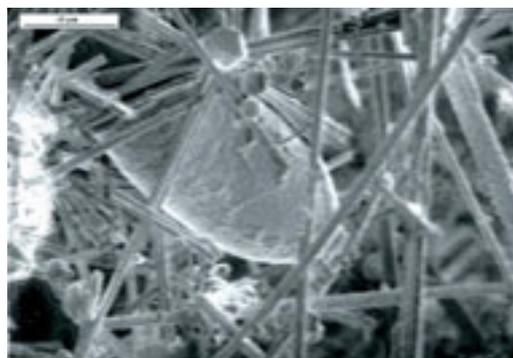


Fig. 8 : dépôt blanc de la fig. 7 : microscopie électronique à balayage, calcite aciculaire et spore

## 2.1. Le patrimoine moderne et futur

Le patrimoine ne s'arrête pas au passé, de nombreuses œuvres récentes en font partie. Nous devons y ajouter celles à venir dont la conception est en cours. Les réflexions sont alors un peu différentes car de nombreux matériaux modernes n'offrent pas d'expériences propres. Les scientifiques ont un rôle important à ce niveau. C'est là aussi que les gestionnaires clairvoyants deviennent efficaces en s'associant au monde de la recherche.



Fig. 9 : centre de calcul de l'EDF à Orléans la Source. Divers matériaux modernes sont présents.

Sur ces réalisations, il est possible d'appliquer efficacement les méthodes de suivi préventif qui sont efficaces sur tous les plans. Inclure dès la conception des données d'entretien et les moyens de fonctionnement est chose rare mais efficace. Puisque l'école pour laquelle nous écrivons a été tenue à Orléans, nous citons un édifice, très moderne et fonctionnel qui regroupe l'ensemble de nos propos : le centre de calcul de l'EDF présenté sur la figure 9.

## 2.2. Les matériaux, la législation et l'économie

Ensemble très complexe, toujours plus complexe. Il est utile, à l'occasion d'une école, de faire ressortir que les connaissances évoluant, elles doivent entraîner dans leur sillage certains concepts de gestion de la société. Les obligations légales sont le plus souvent raisonnables et permettent d'orienter les différentes actions. La loi *oblige*, mais la loi elle-même doit vivre donc évoluer car la vision du monde change. Les principaux objectifs sont la sécurité, le respect de l'œuvre et la durabilité, mais quel est l'ordre prioritaire ? Il y a parfois une certaine difficulté pour faire un choix.

Certaines obligations sont claires : la sécurité en est une, souvent la première, les élus le savent bien. A ce titre nous donnons deux exemples qui parlent d'eux-mêmes, ils montrent des situations dangereuses, soit immédiate (fig. 10), soit différée (fig 11) mais difficiles à gérer rapidement.



Fig. 10 : base d'une colonne très endommagée, 1988, Hauteurs de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans



Fig.11 : évacuation des eaux pluviales interrompu, Cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, 1988.

### 2.3. Les tenues des géomatériaux

Que faire lorsqu'on doit employer, donc retrouver, des pierres identiques à celles qui sont en place sur le monument (alors que leurs faiblesses sont bien connues) ? C'est une question permanente posée à tous les niveaux d'intervention. Le principal problème vient des réserves naturelles qui s'épuisent peu à peu. Dans le cas du tuffeau, des recherches ont récemment fait le point sur l'importance de ces réserves (thèse de D. Dessandier, 1995). Les résultats ont permis à l'industrie d'extraction de mieux connaître la nature et la qualité des pierres commercialisées. La pierre en œuvre a été altérée progressivement et ses caractéristiques internes ont variées, essentiellement sur la nature de la porosité - en général celle de la pierre altérée est plus importante. Juxtaposer une pierre récemment extraite produit un conflit entre les capacités de circulation des fluides : on crée un différentiel de capillarité. La pierre qui a les plus fortes porosité et capillarité a une cinétique d'altération plus rapide puisqu'elle subit une plus grande circulation de fluides dans son milieu poreux. Chacun connaît ces murs où une seule pierre est dégradée car elle n'a pas été changée en même temps que les autres.

De même, la couleur des pierres est perçue en premier lieu. Très souvent, on donne de l'importance à ce paramètre, ce qui déclenche des opérations de nettoyage alors qu'il faudrait faire des études plus fines. La pierre se modifie en surface : elle se patine en vieillissant. Sur cette patine se posent de multiples dépôts (poussières variées ou restes de microorganismes) qui perturbent l'aspect visuel, mais ce sont eux seulement qu'il convient de supprimer. La notion de blancheur de la pierre est parfaitement éronnée, certaines pierres sont blanches, d'autres pas. Aujourd'hui nous disposons de divers procédés de nettoyage : projection de granulats dans un flux d'eau, projection de granulats dans un flux d'air (procédé de gommage® Thomann-Hanry), pose de compresses, photodécapage par laser. Les granulats utilisés dans les deux premières techniques ont beaucoup évolué depuis les ravalements des années 1960 et l'on dispose aujourd'hui de granulométrie très fine et de nombreuses variétés de poudre permettant de s'adapter aux supports les plus fragiles. Il est primordial lors d'opérations de nettoyage de respecter la pellicule superficielle de la pierre appelée patine. Cette pellicule indurée par rapport au cœur de la pierre joue un rôle protecteur en limitant la pénétration des fluides dans la pierre. La patine peut inclure des poussières atmosphériques, des oxydes..., lui donnant une teinte plus foncée que le cœur de la pierre. Par conséquent, tout procédé de nettoyage respectueux du matériau rend une teinte souvent ocre sur les calcaires originellement crème.

La présence d'humidité est souvent critiquée, de fait elle est gênante. Certaines pierres ont néanmoins un état physique qui nécessite la présence d'une certaine humidité pour conserver leurs qualités de cohésion (cas du tuffeau). Ce point doit faire l'objet d'une étude très précise avant toute intervention.

### 2.4. Le sens des mots

Cet exposé a eu pour but de présenter de grands aspects de l'action des scientifiques dans le domaine du patrimoine bâti. Le caractère coordinateur de la science des matériaux permet de faire quelques remarques d'ordre général utiles pour l'ensemble des niveaux d'intervention.

L'ensemble de ces remarques montre que la solution est délicate, en aucun cas universelle. A tous une question se pose : *vieillesse ou altération* ? Notion du langage, sens des mots, la réponse n'est pas simple. Les diverses spécialités sont contraintes d'employer des mots identiques mais parfois avec des sens très différents. Il faut admettre cela et ajouter des qualificatifs si nécessaire. La querelle du sens des mots ne doit pas être une querelle d'opinion entre la culture, la gestion et la connaissance des matériaux. C'est aussi une tâche pédagogique importante que d'amener le langage à être précis, la communication entre les divers spécialistes y gagnera beaucoup en efficacité. Encore faut-il trouver des sujets porteurs d'enseignements et suffisamment ouverts sur de multiples questions. Pour rester sur le terrain de la ville qui accueille cette école, il existe un site, véritable territoire pédagogique, qui pourrait présenter toutes ces facettes. Dans les dernières années, la rue Jeanne d'Arc à Orléans, qui s'ouvre sur la cathédrale Sainte-Croix suivant une direction ouest-est (fig. 12) a été presque totalement rénovée, comme en assez grande partie la cathédrale elle-même. Toutes les méthodes actuellement disponibles ont été utilisées par des entreprises variées. Les plus modernes techniques comme le photodécapage laser ont côtoyé l'abrasion par sablage, le nettoyage par compresses ou le gommage® le plus doux. Cet ensemble présente donc une précieuse homogénéité dans l'espace et dans le temps. C'est une situation idéale pour lancer un suivi permettant de juger et de suivre le bien-fondé des interventions et de leur choix...



Fig.12 : Orléans, la rue Jeanne d'Arc en 2004, site urbain restauré, actif, non soumis à une source de pollution trop intense.

## CONCLUSION

La gestion et l'économie du patrimoine sont devenues le centre de regroupement d'activités variées qui ne peuvent plus agir seules à cause de la diversité des compétences requises. Elles catalysent une dynamique culturelle collective autour d'intérêts socio-économiques précis, harmonieusement ouverte sur la culture et également sur les loisirs. Progressivement, dans le cadre de la recherche d'efficacité tant sur le plan financier que sur le plan de la qualité du cadre de vie, le rôle des spécialistes scientifiques est de plus en plus utile et apprécié. On constate que le recours à un laboratoire est toujours gagnant en préventif. Toujours nécessaire mais financièrement perdant quand les dommages sont installés et qu'il est nécessaire de restaurer. Pour résumer, il est préférable de faire appel à un service scientifique pour prévenir que pour compenser les altérations.

Cette évolution justifie et nécessite la formation de spécialistes des matériaux mais aussi la création de filières de formations transversales permettant à des spécialistes de l'histoire, de l'art, de l'économie ou de la gestion de se familiariser avec les objectifs, les méthodes et les moyens à mettre en œuvre dans le domaine des sciences (dures) d'études des matériaux. Il ne s'agit pas de les dévier de leurs formations initiales mais de permettre à tous d'acquérir un langage sinon commun, du moins familier. De plus, il est nécessaire de réfléchir à la création de nouveaux emplois d'entretien du patrimoine culturel, en leur associant une formation spécifique. L'attractivité touristique d'un site ou d'un monument passe par son entretien, sa pérennisation aussi. Indépendamment des crédits importants alloués aux opérations de nettoyage et de restauration, il serait utile de prévoir des budgets de fonctionnement permettant de surveiller très régulièrement à l'aide de moyens d'accès adaptés (cordistes, nacelles télescopiques...) les points sensibles d'un bâtiment (zones d'évacuation des eaux pluviales, zones de rejaillissement d'eau, surveillance des anciennes réparations...).

L'inscription d'une importante partie de la vallée de la Loire sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est un véritable catalyseur pour la formation des intervenants des diverses collectivités et du secteur privé, mais surtout pour la formation des étudiants des diverses universités qui y sont implantées. C'est là une occasion formidable d'exploiter des valeurs positives dans les deux domaines scientifiques et culturels ouverts à tous.

## BIBLIOGRAPHIE

- La fin des certitudes, I. Prigogine, 1996, éd. Odile Jacob.
- B. Brunet-Imbault, étude de la patine et résultat des différentes méthodes de nettoyage, thèse de doctorat de l'Université d'Orléans, 1999.

- D. Dessandier, étude du milieu poreux et des propriétés de transfert des fluides du tuffeau blanc de Touraine. Application à la durabilité des pierres en oeuvre, thèse de doctorat de l'Université de Tours, 1995, (Universités d'Orléans et de Tours, Conseil Régional du Centre, B.R.G.M.).
- Informatique et conservation, 1997, congrès SFIC.
- Patrimoine culturel et altérations biologiques, 1988, congrès SFIC.
- Biodétérioration des matériaux, C. Lemaitre *et al.*, 1998, éd. EDP.
- Stone in architecture, E. M. Winkler, 1994, Springer Verlag ed..
- La conservation de la pierre monumentale en France, J. Philippon *et al.*, 1992, éditions CNRS.
- La restauration de la pierre, L. Lazzarini, M.L. Tabasso, 1989, éd. ERG.
- Terroirs et monuments de France, C. Pommerol, 1992, éd. BRGM.
- La méthodologie scientifique appliquée à l'étude des biens culturels, S. Lorusso et B. Schippa, 1995, éd. EREC.
- Tendre comme la pierre, 2000, dir. M. Rautureau, Conseil Régional Centre & Université Orléans.
- Dinkel, encyclopédie du Patrimoine, 1997, éd. Les encyclopédies du Patrimoine, Paris. ISBN 2-911200-00-4.
- Minéralogie des argiles, Caillère S., Hénin S. et Rautureau M., 1982, éd. Masson.
- Les argiles, Rautureau M., Caillère S. et Hénin S., éd. Septime, 2004.
- As rochas dos monumentos portuguesas, tipologias e patologias, J. L. Aires-Barros, 2001, ed. inst. portugês do património arquitectónico, IPPAR, Lisboa.
- Origin, mechanism & effect of salts on degradation of monuments..., F. Zezza coordinator, 1996, European commission workshop, Bary, Italy.
- Guide géologique du Val de Loire, 1989, éd. BRGM.
- Le guide du patrimoine, Centre Val de Loire, dir. J.M. Pérouse de Montclos, 1992, éd. Hachette.

### Sites Internet

- <http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/>
- <http://www.lrmh.fr/>
- <http://www.sfic.asso.fr/>
- [http://www.preservation.gc.ca/index\\_f.asp](http://www.preservation.gc.ca/index_f.asp)
- <http://www.culture.fr/>
- <http://www.iccrom.org/fran/Liens/linksdbs2f.asp>

### Laboratoires

Champs sur Marne, Louvre, Universités & CNRS, BRGM, INRA, LERM, LEM, CEBTP...

## NOTES

<sup>1</sup> M. Rautureau, docteur es sciences physiques, ancien maître de conférence à l'université d'Orléans.

<sup>2</sup> B. Brunet Imbault, docteur en sciences des matériaux.

<sup>3</sup> Tout au long du présent exposé, les éléments du patrimoine reconnus comme tels seront désignés par « objet » et ce terme s'appliquera par exemple à un tableau, un monument ou un site.

<sup>4</sup> Les scientifiques ont besoin de traduire, sous forme de principes et d'équations, les interprétations qu'ils donnent de phénomènes réels ; ils le font en développant des « modèles » qui ont une existence limitée jusqu'à ce qu'une théorie plus approfondie représente mieux la réalité, elle fait alors l'objet d'un nouveau « modèle ». Plusieurs modèles peuvent coexister, ils s'appliquent en général à des échelles différentes de perception des faits. Cette notion est à rapprocher de celle de représentation par graphisme : dessin, peinture et photographie d'une scène réelle ne sont que des « représentations » de la réalité.

<sup>5</sup> La roche est l'élément géologique présent dans son site naturel ; on en extrait une pierre qui est destinée à la construction.

<sup>6</sup> Travaux de DEA d'Armelle Basillais, sous la direction de François Rousseaux, J. N. Rousseaux et M. Rautureau, Orléans.

## Thème 4 : Métiers du patrimoine, formations, ... emploi ?

Topic 4: Heritage professions, training... and jobs?

### LA FORMATION HORS DES SENTIERS BATTUS

#### *TRAINING OFF THE BEATEN PATH*

**Claire GIRAUD-LABALTE**

Université Catholique de l'Ouest  
[laclledesarts@wanadoo.fr](mailto:laclledesarts@wanadoo.fr)

#### RÉSUMÉ

Il va sans dire que le patrimoine mobilise de nombreux professionnels, élus et bénévoles. Les acteurs sont d'autant plus diversifiés qu'on se focalise ici sur le couple « Économie et patrimoine » et l'évolution qui se manifeste selon plusieurs axes : rôle accru du patrimoine, offre et demande sur le territoire, concurrence nationale et internationale, nous permet d'ores et déjà d'escompter l'émergence de nouveaux besoins en matière de formation.

L'importance de la qualification tant pour les acteurs eux-mêmes que pour les structures et les projets n'est plus à démontrer. Les formations initiales avec les perspectives de la réforme universitaire (LMD) ont pour corollaire la formation professionnelle « tout au long de la vie », récemment entérinée par la loi. Outre les longs parcours diplômants, la place existe pour un ensemble d'actions courtes qui concernent un public très large.

Notre propos se concentrera en priorité sur ce versant que l'on pourrait qualifier d'interstitiel et privilégiera l'écoute du terrain, enrichie par de multiples expériences conduites en formation initiale et continue et dans l'accompagnement d'acteurs très variés : guides et médiateurs du patrimoine, chargés de promotion et de commercialisation de sites patrimoniaux, prestataires (propriétaires de sites, d'hébergement, etc.) accueillant des touristes en milieu rural, élus et membres d'association engagés dans la valorisation du patrimoine, chargés de développement et d'animation dans les secteurs culturels, touristiques et du développement local.

Le questionnement prévu pour le 5ème thème du colloque s'en trouve quelque peu infléchi. Quel est le bilan des actions déjà conduites en matière de formation continue ? Quelles « bonnes pratiques » capitaliser et développer ? Comment identifier les besoins émergents et y répondre congrûment (publics, contenus, forme) ? Autrement dit, les actions courtes de formation peuvent-elles répondre à l'exigence de qualité du label « le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO » tout en intégrant la complexité du couple « Économie et patrimoine » ?

Plusieurs constats : un public concerné nombreux et très hétérogène, des cloisonnements et des freins de tous ordres, un label UNESCO fédérateur par hypothèse, des besoins exprimés, observés ou supposés (méconnaissance du territoire en général, déficit de références culturelles et/ou de bases économiques notamment), conduiront à formuler quelques recommandations pour mettre en oeuvre des modules de formation dans « le Val de Loire », à savoir :

- La mobilisation de tous les acteurs à des niveaux différents (sensibilisation – approfondissement)
- Un cadre souple et convivial pour des modules programmés ou sur mesure
- Une pédagogie réellement participative avec des intervenants variés
- La découverte du territoire, des institutions, des acteurs, des outils et des projets
- L'élaboration de références communes (culture patrimoniale et culture économique)
- La médiation au profit de la mise en phase des acteurs entre eux et avec le territoire
- L'extension des compétences conjuguée à l'ouverture d'esprit et au sens critique

**Une riche combinatoire fondée sur une typologie solide (public, lieu, contenu, support, pédagogie) et sur une évaluation constante.**

## ABSTRACT

*It goes without saying that heritage involves a large number of professionals, elected representatives and volunteers. Here we are dealing with a particularly diverse group, as we are focusing on the Economy/Heritage duo, from which different aspects of development have emerged: the increasing role of heritage, local supply and demand, national and international competition. It is thus clear that new training requirements will arise.*

*The importance of having the right qualification is evident, both for the workers themselves and for the various organisations and projects concerned. Following initial training, and in the light of forthcoming university reforms, life-long professional training, recently ratified by law, is required. In addition to long diploma courses, there is now a need for a series of short courses aimed at a broad public.*

*We will concentrate on the latter, which can be described as « gap-filling », with an emphasis on work on the ground, consolidating the work carried out in initial and continuous training courses, and working alongside a wide range of professionals: heritage interpreters and guides, PR managers for heritage sites, service providers (site and accommodation owners etc.) working with tourists in rural areas, elected representatives and members of associations involved in heritage enhancement, and cultural affairs and events managers in the cultural, tourism and local development sectors.*

*The questions raised fall broadly into the category of the fifth topic of the conference. What are the results of the continuous training programmes carried out so far? What good practices should be capitalised on and developed? How can emerging needs be identified and met appropriately (public, contents, form)? In other words, can short training courses meet the quality requirements of the « Val de Loire UNESCO World Heritage » label as well as the complexity of the economy/heritage relationship?*

*Several observations can be made: a large and diverse public; compartmentalization and various obstacles; the theoretically unifying effect of the UNESCO label; expressed, observed or assumed needs (lack of knowledge of the area, lack of cultural references and/or economic base). Following these observations, a number of recommendations for training courses in the « Val de Loire » can be made:*

- Mobilisation of everyone involved at different levels (from awareness raising to in-depth study);
- A user-friendly and flexible framework for scheduled or tailor-made courses;
- A participative training approach with a wide range of contributors;
- Discovering the area, institutions, players, tools and projects;
- Drawing up common references (heritage and economic culture);
- Assisting the different people involved to coordinate their actions with each other and with the area;
- Skills development combined with developing an open and critical mind.

***In this way, valuable and comprehensive analysis can be developed, based on sound typology (the public, site, contents, support systems, education) and on-going assessment.***

## 1. LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Il va sans dire que le patrimoine, pris au sens large, fait vivre de près ou de loin de nombreux professionnels et mobilise quantité d'élus et de bénévoles dans le milieu associatif. Les acteurs concernés sont d'autant plus diversifiés qu'on se focalise ici sur le couple « Économie et patrimoine » qui dissémine très largement des activités dans des secteurs particulièrement variés. Et l'évolution qui se manifeste selon au moins trois axes : le rôle du patrimoine, l'offre et la demande sur le territoire, la concurrence nationale et internationale – européenne notamment -, nous permet d'ores et déjà d'escompter l'émergence de nouveaux besoins en matière de formation.

L'importance de la qualification tant pour les acteurs eux-mêmes que pour les structures et les projets n'est plus à démontrer. Les formations initiales, proposées à divers niveaux ces dix dernières années, mettent chaque année sur le marché de nouveaux professionnels mieux armés que naguère à travailler dans le vaste domaine lié au patrimoine et le chantier de la réforme universitaire (LMD) ouvre de nouvelles perspectives qui s'inscrivent dans l'espace européen.

La formation professionnelle « tout au long de la vie » en est le corollaire indispensable, entériné par la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle qui stipule notamment le droit individuel des salariés à la formation<sup>1</sup>. La formation continue permet de professionnaliser les personnes et de consolider des structures, grâce à des parcours programmés diplômants ou qualifiants, de longue ou de moyenne durée, grâce aussi à un ensemble d'actions spécifiques, plus courtes, qui retiendront particulièrement notre attention.

Ce versant « sur mesure » de la formation continue, qui peut être qualifié d'interstitiel, pose plusieurs questions générales. Comment se caractérise ce type d'actions ? Quel bilan est-il actuellement possible d'en dresser ? Quelles « bonnes pratiques » faut-il capitaliser et développer ? Comment identifier les besoins émergents et y répondre congrûment (publics, contenus, forme) ? Dans le contexte ligérien se pose une autre question : Les actions courtes de formation peuvent-elles répondre à l'exigence de qualité du label « le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO » tout en intégrant la complexité du couple « Économie et patrimoine » ?

Notre propos, délibérément nourri par l'écoute du terrain et par des expériences multiples et variées<sup>2</sup>, s'attachera en priorité à faire la synthèse d'un certain nombre de constats et à en déduire quelques principes d'action qui pourraient fonder en particulier la mise en oeuvre de séminaires ou de modules de formation dans « le Val de Loire ».

## 2. L'ÉCOUTE DU TERRAIN

La formation continue dans le domaine du patrimoine rassemble toute une série de variables qu'il convient d'analyser et de prendre en compte dans la mise en oeuvre de tout projet. À un public très varié en effet, il faut ajouter des cloisonnements et des freins de tous ordres et d'autre part des besoins diversifiés, qu'ils soient exprimés, constatés ou simplement supposés.

## 3. UN PUBLIC LARGE ET DISPARATE

Incontestablement le patrimoine est à la fois le lieu et l'objet de l'exercice de nombreuses professions, tant dans le domaine public que le domaine privé, mais il implique aussi toutes sortes de citoyens, regroupés ou non en associations.

Si l'on adhère à l'idée qu'il faut mobiliser tous les acteurs d'un territoire engagé dans la valorisation de son patrimoine, il en résulte la nécessité de mieux connaître cette population et par conséquent de mieux cerner le public potentiellement concerné par des actions de formation.

Dessiner les contours des activités liées au patrimoine et des personnes qui y sont associées est d'ailleurs une préoccupation constante sur le territoire du « Val de Loire – patrimoine mondial » depuis son inscription en novembre 2000. Elle transparait explicitement ou en filigrane dans un certain nombre de manifestations comme les rencontres annuelles ou les universités d'été<sup>3</sup>. À terme, il serait indispensable de pouvoir disposer d'une base de données élaborée autour d'une batterie de critères qui restent à préciser : secteur d'activité, lieu d'exercice, statut, fonction, formation, ancienneté dans l'activité, projet, relation au patrimoine, etc.

Pour l'heure, la somme des interventions effectuées auprès de groupes à peu près homogènes ou particulièrement hétérogènes nous fournit déjà un échantillonnage précieux de cette diversité des acteurs issus des mondes de la culture, du tourisme et du développement local et répartis tant chez les techniciens et les prestataires que chez les élus et les associatifs<sup>4</sup>. Outre la pratique de la formation continue, les conclusions d'études et d'ateliers menés dans le cadre du dispositif Emplois-jeunes Culture<sup>5</sup>, enrichissent ce propos, dénué de tout jugement des personnes et motivé par l'envie de contribuer à la dynamisation des acteurs sur un territoire donné.

Cette diversité patente du public-cible est aussi affectée temporellement par les mutations qui s'opèrent sur le plan des activités (nouvelles stratégies, nouveaux produits, progrès technique...) et sur le plan personnel (changement de poste, de mission voire de secteur, totale reconversion), et qui nécessitent régulièrement des adaptations. Ainsi, tout étudiant, même le plus armé, se trouve bientôt confronté à des situations inconnues et rejoint le groupe des acteurs qui ont besoin d'actualiser leurs connaissances et de développer leurs compétences.

Par ailleurs, on peut observer sur le terrain des cloisonnements, véritables freins au développement, qui agissent souvent subrepticement et peuvent se cumuler : cloisonnement géographique (rive gauche ou rive droite d'un fleuve, isolement), administratif (commune, canton, communauté de communes), professionnel (logique commerciale ou vocation culturelle, rôle d'animation ou de médiation, cadre urbain ou rural), fonctionnel (polyvalence parfois extrême).

Plus globalement encore, les acteurs concernés par le patrimoine se caractérisent par un manque de références historiques et culturelles, de repères économiques, par une méconnaissance du territoire, du contexte historique, politique, économique, relationnel même, par une résistance au changement et au partenariat, une capacité d'analyse déficitaire, enfin par une quasi-étanchéité voire une incompatibilité affichée des cadres de référence qu'illustre parfaitement le couple culture / économie.

Large et disparate, tel est assurément le public potentiellement destinataire d'une formation « tout au long de la vie ». Dans le cas particulier du « Val de Loire » toutefois, ce public est censé, à titre personnel ou professionnel, tendre vers un but commun, manifesté par le label UNESCO et fédérateur par hypothèse.

## 4. DES BESOINS À IDENTIFIER

Pour être adéquate, une offre de formation doit impérativement répondre à une demande et s'adapter à la réalité du

territoire, ce qui suppose d'avoir au préalable mesuré la motivation des acteurs. Or, l'expérience montre qu'il faut à la fois chercher à satisfaire des besoins explicites et stimuler un appétit latent, aiguïser une curiosité non encore manifestée.

Certaines attentes s'expriment en effet auprès des organismes de tutelle, des élus, d'une structure de formation, par les acteurs eux-mêmes (employés, employeurs, bénévoles). D'autres besoins se définissent à partir des lacunes constatées par tel ou tel observateur, soit dans le cadre d'un stage, soit sur le terrain. Enfin, il en est qui peuvent émerger d'une réflexion prospective sur l'évolution des activités et des projets en matière de valorisation du patrimoine.

## 5. QUELQUES PRINCIPES D'ACTION AU SERVICE D'UN PROJET DE TERRITOIRE

Ces différents constats nous permettent de dégager plusieurs principes et d'inspirer quelques recommandations, déjà éprouvées et assez simples à mettre en œuvre. En définitive, l'offre d'actions spécifiques de formation doit servir le projet d'un territoire et s'articuler avec les principaux objectifs généraux<sup>6</sup>.

## 6. LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS

Cette mobilisation doit s'envisager à plusieurs niveaux depuis l'initiation la plus légère jusqu'à la spécialisation la plus poussée. Hormis le vaste chantier de sensibilisation qui peut exploiter les moyens les plus variés et tous les vecteurs de communication en direction d'une population anciennement ou nouvellement installée, tout plan de formation doit comporter un volet d'initiation et de découverte d'un secteur, d'une activité ou d'un problème particulier.

Quant au degré d'approfondissement, s'il peut être déjà évalué en amont, il doit l'être avec souplesse et nécessairement en corrélation avec une démarche participative qui seule permet d'épouser au mieux les attentes et les besoins d'un groupe hétérogène.

De multiples séminaires peuvent ainsi rassembler de nombreux acteurs sur des thèmes variés. Les groupes sont à former selon les besoins autour d'un objet commun (territoire, thème, projet) ou bien sur des critères fonctionnels (collectivité, structure, mission, fonction). L'évaluation constante des actions menées s'impose et d'autant plus rigoureusement que les groupes sont hétérogènes et l'offre sur mesure.

## 7. LE DYNAMISME DU SÉMINAIRE BASÉ SUR UNE PÉDAGOGIE INTERACTIVE

Les actions spécifiques de formation s'accommodent parfaitement d'un cadre souple avec des modules programmés ou sur mesure (1 à 5 jours) qui privilégient la diversité spatio-temporelle à savoir l'itinérance et l'alternance des temps : temps en salle (apport théorique, intervention d'un spécialiste), temps de visite ou de rencontre sur le terrain (découverte, analyse et transfert de méthode), temps de bilan en groupe. Ce dernier temps d'échange et de récupération animé par un professionnel est indispensable pour optimiser les sessions.

Une pédagogie véritablement participative doit être convoquée pour mettre au cœur du processus l'hétérogénéité des groupes dont les compétences capitalisées par les participants sont considérées positivement comme un vivier. Outre l'élargissement escompté des capacités individuelles, la démarche vise à développer l'ouverture d'esprit et le sens critique des divers acteurs.

Le séminaire semble la formule la plus appropriée surtout s'il se déploie dans une atmosphère à la fois studieuse et conviviale qui permette de jouer sur les registres intellectuel ou sensible et d'aiguïser le plaisir de se cultiver. Il implique une réelle interactivité stimulée par un animateur et suggère une vision dynamique et féconde de la formation si l'on se réfère au sens même du mot (semence, pépinière).

L'action de formation qui respecte ces principes ne se résume donc pas à un transfert vertical des connaissances du formateur vers les participants mais croise des échanges aussi bien verticaux qu'horizontaux entre tous les participants (formateurs, formés et intervenants) pour un partage des savoirs, des expériences et des questionnements.

## 8. LE FONCTIONNEMENT DU COUPLE « PATRIMOINE ET ÉCONOMIE » ET UN ESPACE COMMUN DE RÉFÉRENCES

Agir à quelque niveau que ce soit sur un territoire engagé dans la valorisation du patrimoine oblige d'emblée à s'interroger et à se positionner sur le patrimoine, sur l'économie y compris touristique, et enfin sur le jeu des relations entre ces deux termes. Actuellement, notre société connaît un fort et large investissement du patrimoine dit « naturel » et « culturel » dont la valorisation induit de nouvelles activités et détermine un nouveau paysage professionnel.

Or, les acteurs relèvent de deux cultures différentes voire incompatibles suivant qu'ils sont plutôt issus du monde de l'économie ou bien du patrimoine. Des relations obligées et complexes se tissent entre les deux univers et varient aussi en fonction de la nature et de l'échelle des projets qui sont mis en œuvre sur un territoire donné.

Selon les uns ou les autres, le patrimoine est considéré comme un héritage à assumer et à transmettre, un bien à partager, un trésor à protéger, un capital à faire fructifier, un gisement à exploiter, un levier du développement local, une ressource convoitée ou ignorée, et suscite un engouement naturel ou fabriqué et plus ou moins instrumentalisé.

Valoriser le patrimoine, c'est lui ajouter de la valeur en jouant sur plusieurs leviers complémentaires (conserver, restaurer, aménager les abords, étudier, présenter, révéler le sens, animer, promouvoir, faire vivre, développer, etc.) qui procèdent de points de vue particuliers et mettent en scène des acteurs et des compétences fort diversifiées.

Dans tout projet de formation, cette situation complexe doit être prise en compte de même qu'il faut intégrer systématiquement l'analyse du contexte général et particulier du territoire en question. Cela revient d'abord à ce que chacun identifie plus clairement son propre cadre de références et sa propre logique de réflexion et d'action (culture patrimoniale et culture économique), et comprenne mieux ensuite le fonctionnement de l'autre. Cela peut se traduire enfin par l'élaboration d'un espace commun de références partagées, qui conditionne tout partenariat.

Cet axe trop souvent sous-estimé est à développer en formation au même titre que la découverte et l'analyse du territoire, des institutions, des acteurs, des outils et des projets. La conjugaison de ces deux volets va contribuer avec la dynamique des groupes à mettre en phase les acteurs entre eux et avec le territoire.

## 9. L'INSTITUT INTERNATIONAL FLEUVES ET PATRIMOINE, UN LABORATOIRE D'EXPÉRIENCES

Circonscrire ici à des actions spécifiques et sans toutefois se déconnecter d'un ensemble plus vaste, la formation tout au long de la vie constitue un formidable creuset d'expérience et de réflexion qui s'applique parfaitement à la problématique « Économie et patrimoine » et permet de traverser pratiquement toutes les préoccupations mises au programme de l'université d'été à Orléans.

L'expérience montre s'il en était besoin que la formation continue des acteurs peut efficacement contribuer au développement harmonieux d'un territoire pour peu que l'on s'approprie quelques principes, somme toute élémentaires, et que l'on s'attache à les respecter.

Dans le cas qui nous intéresse tout spécialement, des séminaires adaptés aux besoins identifiés sur le terrain, peuvent parfaitement répondre à l'exigence de qualité du label « le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Le futur Institut international Fleuves et Patrimoine, qui devrait s'appuyer sur l'expertise de ses partenaires pour accomplir ses missions de formation et de recherche, promet d'être non seulement un lieu de transmission de savoirs et de savoir-faire mais aussi un lieu d'échange, de débat et de réflexion, d'évaluation et d'anticipation. Gageons que dans un proche avenir, toutes ces expériences s'épanouiront dans ce cadre d'élection.

## NOTES

<sup>1</sup> La loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social DIF, promulguée le 4 mai 2004, vise à réformer en profondeur le système français. Elle se traduit déjà par la mise en place de nouveaux dispositifs dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003, dont la création d'un droit individuel des salariés à la formation (DIF) de 20 heures par an, cumulables sur 6 ans.

<sup>2</sup> Sont mises au service de cette réflexion les expériences accumulées au sein de *La clé des arts*, en matière d'étude et de valorisation du patrimoine, de formation et d'accompagnement d'acteurs.

<sup>3</sup> L'université d'été de 2001 (Chinon, 9-16 septembre 2001) abordait cette question en particulier dans l'atelier n° 4 « Former des décideurs publics et concevoir des stratégies de protection ». 1° Mobiliser tous les acteurs du territoire. 2° Développer une culture de projet commun autour de thèmes fédérateurs. Synthèse des travaux, p. 20-23.

<sup>4</sup> Agriculteur et viticulteur, étudiant et enseignant, guide professionnel et bénévole, conservateur et médiateur, hôtesse d'accueil permanent ou saisonnier en office de tourisme ou camping, commerçant et artisan, animateur jeunesse, architecte et agent immobilier, gardien de musée, jardinier, chargé de promotion et de communication, prêtre, maçon et charpentier, hébergeur, chauffeur de taxi, etc., composent cette foule d'acteurs diversement impliqués dans la valorisation du patrimoine.

<sup>5</sup> Par exemple : Animation d'ateliers sectoriels (musées & patrimoine) par l'auteur dans le cadre de la professionnalisation des NSEJ du secteur culturel, Région Centre. AGECEF, 2001. Communication *Nouveaux acteurs, nouvelles compétences*, 5<sup>e</sup> Rencontres Regards croisés, Bourges, mai 1997. Étude statistique pour le CAGEC et la DRAC, *Les emplois jeunes du secteur culturel dans les Pays de la Loire*, décembre 2003.

<sup>6</sup> Dès 2001, les acteurs du « Val de Loire », pointaient l'importance de mobiliser tous les acteurs, développer une culture de projet commun autour de thèmes fédérateurs, et de promouvoir une démarche « compréhensive » et multidisciplinaire. Université d'été 2001, atelier n° 4. Synthèse des travaux, p. 21.

**Thème 4 : Métiers du patrimoine, formations, emploi... ?**

*Topic 4: Heritage professions, training... and jobs?*

**UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE LA MÉDIATION DU PATRIMOINE : LE BEATEP « ANIMATEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET ETHNOLOGIQUE »*****PROFESSIONAL TRAINING IN HERITAGE COMMUNICATION : THE BEATEP FOR  
ARCHAEOLOGICAL, HISTORICAL AND ETHNOLOGICAL HERITAGE LEADERS***

**Philippe DE CARLOS**

Association imp-Actes

[pdecarlos@wanadoo.fr](mailto:pdecarlos@wanadoo.fr) ; [imp-actes@wanadoo.fr](mailto:imp-actes@wanadoo.fr)

**RÉSUMÉ**

Le métier d'animateur scientifique dans le domaine du patrimoine et plus particulièrement de l'archéologie s'inscrit dans la continuité du mouvement impulsé ces dernières années par la médiation culturelle. À la croisée de plusieurs catégories socioprofessionnelles, l'animateur/médiateur en archéologie doit faire preuve de compétences multiples pour faire face à des attentes parfois contradictoires, tandis que le métier reste encore mal défini. Il devient donc nécessaire de réfléchir à ce que pourrait être un véritable « coeur de métier » dans une optique de reconnaissance statutaire qui doit obligatoirement passer par la mise en place d'une formation spécifique.

Le présent article vise à éclaircir les diplômes, fonctions et compétences existantes qui permettent d'accéder au métier d'animateur en archéologie. Il pose également les bases d'une nouvelle formation pluridisciplinaire qui réponde au mieux aux exigences de cette profession : contenus thématiques sur le patrimoine, approche de la dynamique de groupe, connaissance des publics, conception et réalisation d'outils pédagogiques, etc.

Il prendra appui sur deux expériences qui ont été menées dans le champ de l'Éducation Populaire, l'une dans un cadre volontaire et non professionnel avec la création en 1997 d'un approfondissement BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) « archéologie et patrimoine », l'autre dans un cadre professionnel et permanent avec la mise en place en janvier prochain d'un BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien d'Éducation Populaire) « animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique » qui a fait l'objet d'une étude d'opportunité à l'échelle nationale.

Nous verrons enfin que la question du statut et de la formation de l'animateur en archéologie s'inscrit au sein d'une problématique plus vaste qui est celle de la culture scientifique et technique et de laquelle elle ne peut pas être dissociée.

**ABSTRACT**

*As part of the trend towards cultural communication, the profession of scientific officer for heritage, and more specifically for archaeology, has developed at the point where different socio-professional categories overlap. An archaeology officer/interpreter must be multi-skilled to deal with sometimes conflicting expectations, in a profession which remains poorly defined. The time has therefore come to look at the statutory recognition of what could be a truly 'core profession', and which would require a specific training programme.*

*This article looks at the diplomas, functions and skills which currently exist for the post of archaeology officer. It also defines the basis of a new multi-disciplinary training programme which meets the requirements of this profession: aspects of heritage, group dynamics, knowledge of the public, design and production of educational material, etc.*

*It is based on two experiments in the field of Éducation for the General Public, one in a voluntary non-professional context with the creation of an extended BAFA (Training Certificate for Activity organisers) in 'Archaeology and Heritage', and the other in a long-term professional context with a new BEATEP (State certificate for technicians in general public education) for 'Archaeological, historical and ethnological heritage officers', which has been the subject of a nation-wide opportunity study and is due to commence next January.*

*Finally, we will see that the status and training of an archaeology officer is inseparable from the broader issue of scientific and technical culture.*

## INTRODUCTION

Le métier d'animateur scientifique dans le domaine du patrimoine, et plus particulièrement de l'archéologie, de l'histoire et de l'ethnologie, s'inscrit dans la continuité du mouvement impulsé ces dernières années par la médiation culturelle.

À la croisée de plusieurs catégories socioprofessionnelles, l'animateur/médiateur<sup>1</sup> du patrimoine (archéologique, historique et ethnologique) doit faire preuve de compétences multiples pour faire face à des attentes parfois contradictoires, tandis que le métier reste encore mal défini.

Il devient donc nécessaire de réfléchir à ce que pourrait être un véritable « cœur de métier » dans une optique de reconnaissance statutaire qui doit obligatoirement passer par la mise en place d'une formation spécifique.

C'est dans ce contexte que l'association imp-Actes<sup>2</sup> a créé, en partenariat avec l'UFCV<sup>3</sup> Région Centre, une formation professionnelle adaptée.

### 1. MULTIPLICITÉ ET INÉGALITÉ DES STATUTS DANS L'ANIMATION DU PATRIMOINE

L'animation du patrimoine concerne une activité dont la complexité (puisqu'elle touche à différents champs disciplinaires) a jusqu'ici rendu difficile l'élaboration d'un référentiel de compétences et la reconnaissance statutaire du métier d'animateur du patrimoine<sup>4</sup>. Les statuts des personnels qui exercent dans le cadre de l'animation du patrimoine (archéologique, historique et ethnologique) sont multiples<sup>5</sup> : conférencier, animateur volontaire ou professionnel, chargé des publics ou responsable du service des publics dans un musée, « emplois-jeunes, fonctionnaires (cadre A, B, ou C de la fonction publique territoriale), contractuels parfois en CDI, souvent en CDD. Ceux qui sont intégrés à la Fonction Publique Territoriale le sont le plus souvent par voie de concours (assistants, assistants qualifiés, parfois - mais rarement - attachés de conservation) ou par intégration suivant la loi Sapin de résorption des emplois précaires - pour les plus anciens, après des années à la vacance »<sup>6</sup>. Il y a également encore beaucoup de vacataires (46,8% des agents de la filière culturelle)<sup>7</sup>. Ce sont eux qui ont la situation statutaire la plus précaire, puisqu'ils ne sont pas sûrs de voir leur travail pérennisé au-delà parfois d'une exposition ou d'une saison. Ils n'ont que peu de droits sociaux et ne bénéficient souvent pas du chômage.

### 2. LE RÔLE DE L'ANIMATION

Les années 90, avec la crise sociale et urbaine, ont amorcé un changement avec le retour des métiers de l'animation dans les politiques culturelles (notamment avec la création en 1997 de la filière animation dans la fonction publique territoriale) alors que leur place avait été à la fois réduite et méprisée précédemment.

Un certain nombre d'expériences<sup>8</sup> prouvent que l'animation socioculturelle peut constituer un excellent vecteur de sensibilisation des populations, dans la mesure où elle impulse des actions, coordonne celles qui existent déjà et permet aux habitants de s'investir à leur mesure dans une dynamique associative, centrée sur la rencontre, les échanges. **L'animation a l'avantage de s'inscrire dans une action décloisonnée alliant le champ culturel, le champ éducatif, le champ social et le champ économique pour générer du lien social.** L'animation du patrimoine, par son caractère interdisciplinaire, s'intègre parfaitement à cette démarche globale.

### 3. POUR UNE FORMATION DIPLÔMANTE D'ANIMATEUR DU PATRIMOINE

Devant l'intérêt croissant du public pour le patrimoine et le développement du tourisme culturel, il était important de mettre en place une formation de qualité qui réponde aux aspirations de ceux et celles qui veulent faire de l'animation du patrimoine non seulement une passion mais aussi un véritable métier.

Il existe depuis octobre 1997 une formation BAFA<sup>9</sup> sur le thème de l'archéologie et du patrimoine. Cette formation n'est pas un diplôme et n'est pas destinée à répondre à l'absence de statut dans ce domaine. Elle a néanmoins le mérite d'exister dans le domaine socioculturel et de nous interroger sur la question fondamentale de la formation professionnelle des animateurs du patrimoine.

L'animation du patrimoine en archéologie recouvre une réalité complexe qui se manifeste par une diversité extrêmement importante des tâches demandées<sup>10</sup> mais aussi par un cursus de formation plutôt hétéroclite. Ainsi, pour être par exemple un véritable animateur du patrimoine en archéologie, c'est-à-dire posséder des compétences dans le domaine scientifique et technique, dans celui de la pédagogie et de l'animation, ainsi que dans celui de la connaissance des publics, la gestion et la réglementation, le candidat devra multiplier les formations ou bien bénéficier d'une formation unique qui réunisse l'ensemble de ces compétences. Ce type de formation, qui est une nécessité, n'existe pas à l'heure actuelle.

L'animation du patrimoine renvoie donc à au moins deux types de qualifications : l'une de type universitaire pour la maîtrise d'un contenu disciplinaire minimum (à définir) et l'autre de type professionnel pour la maîtrise de compétences (qui ne sont pas que des savoir-faire mais aussi des savoirs et des savoir-être) en animation et en pédagogie.

Tous les concours de la fonction publique sont exclusivement basés sur un contrôle du savoir, ce qui explique que la majorité du personnel recruté présente généralement de grosses lacunes en termes de pédagogie, de connaissance des publics ou de techniques d'animation puisque cela ne constitue pas un pré-requis... Même les formations universitaires, de type DESS de médiation culturelle, restent très théoriques alors qu'un animateur du patrimoine devrait bénéficier au moins d'une triple formation alliant :

- contenu (histoire de l'art, archéologie, ethnologie par exemple). Comment faire de la médiation du patrimoine sans maîtriser au minimum les concepts et les connaissances propres à cette discipline ?
- pédagogie : pratiques de l'animation socioculturelle et connaissance approfondie des publics (psychologie). Comment faire de l'animation patrimoniale, sans connaître suffisamment les mécanismes d'acquisition de nouvelles connaissances et les processus d'apprentissage de nouveaux comportements ?
- marketing, communication et tourisme. Comment faire de la médiation sans être capable de communiquer, de diffuser, de vendre ses projets ?

Une formation d'animateur du patrimoine étant par essence **interdisciplinaire<sup>11</sup> et professionnelle**, nous nous sommes tout naturellement tourné vers le BEATEP avec la mise en place d'un tout nouveau diplôme dans le domaine du patrimoine.

## 4. LE BEATEP ANIMATEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET ETHNOLOGIQUE

Le BEATEP est un diplôme professionnel de l'Éducation Populaire. Confortés par les résultats d'une étude nationale, l'association imp-Actes et l'UFCV de Région Centre ont décidé d'innover en mettant en place une formation de ce type dans le domaine du patrimoine archéologique, historique et ethnologique. Ce nouveau BEATEP a pour objectif d'offrir, dans le cadre d'un cursus de formation en alternance, les outils à la fois théoriques et pratiques nécessaires aux futurs animateurs tout en répondant aux besoins des différentes structures susceptibles de les employer.

## 5. UNE FORMATION DE NIVEAU BAC

L'ensemble de l'offre de formation dans le domaine de la médiation du patrimoine concerne essentiellement un public de niveau universitaire<sup>12</sup>. Or, si l'on veut faire en sorte que la culture soit accessible au plus grand nombre, il faut aussi donner la possibilité à ceux qui n'ont pas un niveau de qualification élevé d'intégrer les métiers de divulgation qui ne peuvent être réservés uniquement à une élite intellectuelle : **l'éducation au patrimoine passe aussi par une démocratisation des métiers de divulgation en permettant à chacun de devenir l'ambassadeur du patrimoine local et au-delà, du patrimoine de l'humanité.**

Dans la conjoncture actuelle, on constate que les étudiants en archéologie, histoire et histoire de l'art quittent de plus en plus tôt l'université pour des études de médiation. Le niveau de rémunération étant faible et le marché du travail étant peu généreux, ce sont des quantités importantes de diplômés qui, pour des postes qui initialement ne leur étaient pas destinés, entrent désormais en concurrence directe avec des personnes peu qualifiées.

Il apparaissait donc important de valoriser ceux qui, n'ayant pas de qualification élevée, désirent s'investir dans l'animation du patrimoine, en leur offrant la possibilité de suivre une formation diplômante.

Le BEATEP animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique a donc été conçu pour attester d'une connaissance approfondie d'une spécialité (le patrimoine) et d'une capacité à l'utiliser dans le cadre de la pratique professionnelle de l'animation.

## 6. ENQUÊTE D'OPPORTUNITÉ

Comme tous les métiers, celui d'animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique doit être défini en trois étapes : un référentiel de tâches ou de fonctions, un référentiel de compétences et un référentiel de formation adapté aux compétences et aux tâches ; le référentiel de formation doit être conçu après que les fonctions et les compétences ont été déterminées, de façon à coller au plus près aux besoins du métier.

Pour préciser ces besoins, une enquête a été menée en janvier 2003 par l'UFCV Région Centre et l'association Imp-Actes auprès de 500 structures oeuvrant dans l'animation du patrimoine. Ces structures sont réparties sur l'ensemble du territoire national et sont, par leur grande diversité, représentatives de l'ensemble des acteurs qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation au patrimoine : des associations, des musées, des écomusées, des parcs archéologiques, des sites, des parcs naturels régionaux, des centres permanents à l'éducation et à l'environnement, des mairies, des Comités Départementaux du Tourisme (CDT), des collectivités territoriales.

Cette enquête a permis de répondre à trois objectifs :

- a) Évaluer l'intérêt d'une formation BEATEP dans le domaine du patrimoine auprès de structures publiques et privées.
- b) Disposer d'une « image précise » des structures oeuvrant dans le domaine de l'éducation au patrimoine : quantité et qualité du personnel, types d'équipements, projets d'investissements matériels et immatériels.
- c) Cerner les attentes de ces structures en matière de formation dans le domaine du patrimoine.

Les réponses ont été exceptionnellement nombreuses avec un taux significatif de 29,6% qui marque l'intérêt que peut susciter cette formation puisque statistiquement le taux de retour sur mailing dépasse rarement 8%. Bien que deux tiers du personnel salarié des structures interrogées aient un diplôme (la moitié au moins universitaire), les structures expriment un besoin important de qualification pour leur personnel (65,78%). Ceci pourrait sembler paradoxal, sauf si l'on considère que diplôme et qualification professionnelle sont deux choses bien distinctes. Les besoins en matière de qualification et les priorités en terme de formation exprimés par les différentes structures abondent en ce sens.

On trouve une prééminence incontestable des trois thèmes suivants :

- Psychologie et connaissance des publics, capacité à s'adapter aux différents publics.
- Maîtrise de tout ce qui touche aux méthodes et techniques d'animation.
- Une formation adaptée aux réalités du terrain.

Ces trois thèmes sont absents des cursus universitaires en archéologie, en histoire et en histoire de l'art. Concernant les modalités de réalisation, l'alternance mensuelle « école » et « lieu de travail » serait la forme la plus appropriée pour 30,70% des structures interrogées.

Le BEATEP semble donc tout à fait approprié puisqu'il s'agit d'une formation **professionnelle en alternance** destinée à **coller au plus près aux pratiques du terrain** dans un **souci d'intégration sociale et culturelle principalement centrée sur l'animation**.

## CONCLUSION

L'étude que nous avons réalisée en 2003 a montré que le BEATEP est une formation professionnelle qui a sa place dans le domaine de l'éducation au patrimoine. Si les contenus de formation scientifiques, pédagogiques et d'animation doivent être particulièrement mis en avant, il n'en reste pas moins que la demande de l'ensemble des acteurs porte sur l'aspect social du métier. Pour les communes, les associations et les musées, la faculté de communiquer avec son environnement, à créer des relations, à travailler en réseau et en partenariat, sont des aspects fondamentaux du métier d'animateur du patrimoine.

Il reste à préciser que dans le cadre de l'harmonisation des diplômes au niveau européen, le BEATEP est en train de disparaître au profit d'un diplôme équivalent, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, et que nous sommes tout naturellement en train de travailler à la transformation du BEATEP Animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique, en BP Spécialité « Animation Culturelle » qui vient d'être publié tout récemment au journal officiel (Arrêté du 23 juillet 2004).

## NOTES

<sup>1</sup> « La médiation » est devenue un concept très à la mode, une sorte de mot tiroir, et il existe dans la plupart des esprits une confusion entre « médiation », « animation » et « interprétation ». Les termes « animation » et « animateur » ont le mérite de renvoyer à des réalités professionnelles identifiées en terme de statuts, de référentiels de compétences et de formations dans le champs de l'éducation populaire, ce qui n'est pas le cas de la médiation, excepté peut-être dans le champ social.

<sup>2</sup> imp-Actes (ingénierie, médiation, patrimoine, animation, culture, territoire, environnement, santé) est une association loi 1901 qui œuvre dans les domaines de l'éducation au patrimoine (identité), à l'environnement (cadre de vie) et à la santé (bien-être). Elle intervient dans quatre domaines : l'animation, la formation et la recherche, l'ingénierie pédagogique et la création/production d'outils pédagogiques. Contact : [imp-actes@wanadoo.fr](mailto:imp-actes@wanadoo.fr) – Tél./Fax : 02.97.49.04.69.

<sup>3</sup> L'Union Française des Centres de Vacances est l'une des principales fédérations d'éducation populaire.

<sup>4</sup> Ici au sens générique, à ne pas confondre avec les animateurs du patrimoine des Pays d'art et d'histoire.

<sup>5</sup> « Médiateur : un métier ? Quel métier ? », Anim'Magazine, n°107/108, Mars/Avril, 2003.

<sup>6</sup> « Pour une meilleure reconnaissance des médiateurs culturels », Cécilia de Varine, Anim'Magazine, n°107/108, Mars/Avril, 2003.

<sup>7</sup> « Les premiers résultats par filière et par cadre d'emplois », La Gazette, 6 mai 1995 ; « Les personnels territoriaux », Repères et références statistiques, Observatoire de la fonction publique territoriale, Les Editions du CNFPT, 1995.

<sup>8</sup> « Le développement culturel dans l'intercommunalité en Franche-Comté », Céline Bernard, IUP Denis Diderot, Dijon, 2002.

<sup>9</sup> Créée par l'association imp-Actes en partenariat avec l'UFCV Ile de France.

<sup>10</sup> Tous les médiateurs ne font pas la même chose, même dans un domaine ciblé comme la culture scientifique et technique ou encore plus ciblé comme l'archéologie.

<sup>11</sup> « Pédagogie du patrimoine et interdisciplinarités », Ed. L'Harmattan, livre à paraître, 2004.

<sup>12</sup> Un panorama des formations est accessible sur le site internet : <http://www.culture.fr/culture/infos-pratiques/formations/gestion-formation.htm>.

## ANNEXE

### 1. Le BEATEP, qu'est-ce que c'est ?

#### 1.1. Une formation professionnelle reconnue

- 12 mois en alternance dont 540 heures en centre de formation et 1300 heures dans la structure professionnelle.
- Un diplôme reconnu dans le cadre de la fonction publique territoriale au niveau d'animateur territorial catégorie B.

#### 1.2. Un diplôme de niveau IV

Pour entrer en formation, il faut être titulaire :

- soit d'un diplôme de niveau V et 60 jours d'animation ;
- soit du B.A.S.E. (Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative) ;
- soit du Brevet d'Eduteur Sportif 1er degré ;
- ou justifier de deux années d'expérience professionnelle dans l'option choisie.

#### 1.3. Des Sélections

- Être admis aux épreuves d'admissibilité communes à toutes les options :
  - une épreuve écrite de 3 heures ;
  - un entretien avec un jury portant sur l'expérience du candidat et ses motivations pour la formation.
- Être admis aux tests techniques propres à l'option (épreuve orale).

Selon son expérience ou la formation du candidat, il est possible de bénéficier d'une dispense partielle ou totale des épreuves d'admissibilité.

### 2. Le BEATEP est constitué de 5 Unités de Compétences Capitalisables (UCC)

#### 2.1. UCC transversales

**UC1 : Communication** : Activités de communication interne et externe, promotion.

**UC2 : Méthodologie de projet** : Conception de projet, organisation, évaluation.

## 2.2. UCC spécifiques

**UC3 : Pédagogie :** Analyse et compréhension du public et de l'environnement.

**UC4 : Technique et Thématique :** Concevoir, conduire et animer des actions d'animation pédagogique en relation avec la spécialité.

## 2.3. UCC « Terrain »

**UC5 : Stage pratique :** Positionner l'identité professionnelle: conduite de projet et analyse de sa pratique.

Chaque unité de compétence est déclinée sous la forme d'un objectif terminal et d'objectifs intermédiaires liés aux connaissances, aux compétences techniques et aux compétences transversales.

## 3. l'UCC 4 : 175 heures de formation

### 3.1. Objectif terminal :

Conduire des projets d'animation sur le thème du patrimoine archéologique, historique et ethnologique dans le cadre d'une démarche de développement local et durable du territoire.

### 3.2. Objectifs intermédiaires liés aux connaissances :

- Acquérir un bagage terminologique et conceptuel.
- Connaître les institutions et les législations françaises et européennes sur le patrimoine archéologique, historique et ethnologique et leurs actions.
- Connaître la réglementation et les conditions de sécurité liées à la pratique du patrimoine.
- Connaître les différents publics de l'animation du patrimoine.
- Connaître les structures et les modalités d'expression de l'animation du patrimoine.

### 3.3. Objectifs intermédiaires liés aux compétences techniques :

- Développer un projet patrimonial.
- Être capable de mettre en place une animation ou un projet d'animation patrimoniale.
- Utiliser le jeu comme technique d'animation originale dans le domaine de la découverte.
- Utiliser le patrimoine et les structures locales (musées, sites...) comme support de médiation.

### 3.4. Objectifs intermédiaires liés aux compétences transversales :

- Développer les spécificités d'une pédagogie du patrimoine.
- Conduire un groupe dans le cadre d'une animation sur un thème ou une période du patrimoine archéologique, historique ou ethnologique.

## 4. Fiche Métier

### 4.1. Définition de l'emploi/métier:

L'animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique conçoit, réalise et évalue des animations sur le thème du patrimoine archéologique, historique et ethnologique en direction de publics variés. Il utilise le patrimoine local comme support de médiation.

### 4.2. Missions :

- L'animateur est amené à sensibiliser, faire partager, transmettre des connaissances de bases, des habilités et des comportements liés au patrimoine archéologique, historique et ethnologique.
- L'animateur doit être plurivalent, capable d'intervenir seul et directement auprès d'un public exigeant et varié, en utilisant des supports culturels liés au patrimoine archéologique, historique ou ethnologique.
- L'animateur est amené à concevoir, programmer, organiser, coordonner des projets d'animation patrimoniale.
- L'animateur est amené à animer des activités patrimoniales pour différents types de publics.
- L'animateur est amené à élaborer des documents variés et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics.
- L'animateur est amené à coordonner une équipe chargée de l'animation du patrimoine.
- L'animateur est amené à actualiser et élargir ses connaissances et ses compétences.

#### *4.3. Capacités liées à l'emploi*

- Observation et analyse du milieu.
- Adaptation à différents types de structures et de publics.
- Pluricompétences (archéologie, animation, tourisme, pédagogie, etc.).
- Pluriactivité (expositions, visites, ateliers, jeux, aides à la visite, etc.).
- Saisonnalité (mobilité géographique et intermittence du temps travaillé ou adaptation des interventions en fonction de la saison) ne débouchant pas forcément sur des emplois « classiques ».
- Faciliter le travail partenarial (mise en relation de structures différentes au sein d'un projet).
- Gérer les dynamiques de groupes et les relations entre personnes.
- Se constituer un réseau de personnes ressources.
- Travailler en interaction et en complémentarité avec des équipes.
- Être créatif et imaginatif.
- Développer des relations accueillantes et dynamiques avec le public.

#### *4.4. Compétences techniques :*

- Il est capable de mettre en place une animation sur un thème ou une période lié au patrimoine archéologique, historique ou ethnologique.
- Il est capable d'adapter des outils pédagogiques classiques pour en faire des outils de sensibilisation au patrimoine archéologique, historique et ethnologique.
- Il est capable de transcrire un contenu lié au patrimoine et de l'adapter au public.
- Il est capable de découvrir le jeu subtil des influences données et reçues à travers le patrimoine.
- Il est capable de s'inscrire dans un dispositif en mobilisant les ressources et les populations locales.
- Il est capable d'utiliser le patrimoine archéologique, historique et ethnologique dans le cadre d'une pédagogie de la découverte et de l'éveil.
- Il est capable d'utiliser le patrimoine local comme support de projets tout en l'incluant dans une dimension européenne voire mondiale.
- Il est capable de transmettre et de partager des savoirs et des savoir-faire.

#### *4.5. Environnement et contexte de travail*

- L'emploi/métier s'exerce dans des organismes divers, publics ou privés à titre de permanents, saisonniers ou vacataires :
- associations, structures intercommunales, collectivités territoriales, offices du tourisme, syndicats d'initiative, maison de Pays, parcs naturels régionaux, agences de voyage, centres de loisirs et centres de vacances, maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, maisons de jeunes, maisons de quartier, centres d'animation, sites et parcs archéologiques et historiques, écomusée, musées (services culturels et services éducatifs), centres d'interprétation, Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) foyers ruraux, maisons de retraite.
- Il peut aussi s'exercer en tant qu'activité complémentaire à une activité principale : gîte rural, camping, hôtel, centre sportif (équestre, eau vive, VTT, etc.), métiers du spectacle.

### **5. L'UCC 4 : déclinaison des contenus de formation**

#### *5.1. Acquérir un bagage terminologique et conceptuel*

- Déterminer un référentiel terminologique commun.
- Acquérir des connaissances concernant le patrimoine archéologique, historique et ethnologique.
- Acquérir un minimum de connaissances pour pouvoir situer une période ou une thématique patrimoniale.
- Acquérir un minimum de connaissance sur le support patrimonial qui sera utilisé.

#### *5.2. Connaître les institutions et les législations françaises et européennes sur le patrimoine archéologique, historique et ethnologique et leurs actions*

- Connaître les institutions et la législation française et leurs actions.
- Connaître les institutions et la législation européenne et leurs actions.
- Identifier les acteurs locaux institutionnels, politiques et économiques.

#### *5.3. Connaître les structures et les modalités d'expression de l'animation du patrimoine*

- Déterminer les formes d'expression de l'animation du patrimoine en fonction du champ d'appartenance.

- Resituer les pratiques de l'animation du patrimoine au niveau local, régional et national.
- Identifier les acteurs locaux associatifs, sociaux, éducatifs, culturels, socioculturels.

#### *5.4. Connaître les différents publics de l'animation du patrimoine*

- Les pratiques culturelles des français et particulièrement celles liées au patrimoine.
- Connaître les spécificités et problématiques des publics concernés par l'animation du patrimoine.
- Identifier le ou les publics et adapter son action d'animation.

#### *5.5. Connaître la spécificité d'une pédagogie du patrimoine*

- Savoir faciliter l'accès d'un public à un contenu complexe en stimulant l'intérêt, la curiosité, le questionnement.
- S'interroger sur ses pratiques d'animation et se situer au sein des différents courants pédagogiques.
- Expérimenter une ou plusieurs approches pédagogiques adaptées au(x) public(s) local.

#### *5.6. Connaître les particularités d'un projet patrimonial*

- La démarche de conduite de projet : de l'idée à la conception.
- Définir des objectifs et adapter des moyens.
- Mobiliser des partenaires et des personnes ressources.
- Mettre en œuvre du projet : planification, organisation du suivi de l'action.
- Évaluer un projet : construire des indicateurs de résultats et mesurer les écarts.
- Le concept de qualité, les éléments d'une charte de qualité, les procédures de qualité.
- Mettre en place un projet adapté à la problématique locale.

#### *5.7. Mettre en place une animation ou un projet d'animation patrimoniale*

- Utiliser le jeu comme technique d'animation originale dans le domaine de la découverte.
- Concevoir, organiser, animer et évaluer une animation sur un thème ou une période du patrimoine archéologique, historique et ethnologique.
- Utiliser le patrimoine et les structures locales (musées, sites, etc.) comme support de médiation.
- Créer des outils de médiation (grand jeu, activité manuelle, interactif, exposition, etc.) et se fabriquer un répertoire sous forme de fiches techniques et pédagogiques.
- Rédiger un texte de vulgarisation.
- Concevoir une programmation jeune public.
- Concevoir et animer un parcours de visite.
- Concevoir et utiliser un dispositif interactif.
- Concevoir et utiliser un dispositif d'aide à l'interprétation.
- Maîtriser une démarche technique d'animation patrimoniale.

## **6. L'animation du patrimoine peut devenir un atout majeur en matière :**

### *6.1. D'éducation et de pédagogie*

Que ce soit avec les scolaires ou avec les différentes catégories de publics, tout au long de l'année.

### *6.2. De développement touristique et économique*

À travers la création d'emplois et l'aménagement du territoire, notamment en direction des zones rurales et des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

### *6.3. De lien social*

En impliquant les populations pour qu'elles s'identifient et s'approprient leur patrimoine local. Et notamment pour répondre aux problématiques actuelles des publics « fragilisés » en zone urbaine ou des publics « oubliés » en zone rurale.

### *6.7. Et de culture*

En ouvrant les espaces de divulgation au plus grand nombre et en les rendant accessibles et attrayants.

**Thème 4 : Métiers du patrimoine, formations ... emploi ?**

*Topic 4: Heritage professions, training... and jobs?*

**TRANSCRIPTION DES ÉCHANGES SUITE AUX INTERVENTIONS***TRANSCRIPTION OF THE DEBATES*

« *L'apport des sciences des matériaux pour l'aide à la gestion du patrimoine* » M. Michel RAUTUREAU (Université d'Orléans)

« *Durabilité du patrimoine en pierre de taille : entre altération, restauration et entretien* » Mme Barbara BRUNET-IMBAULT (entreprise Thomas-Hanry)

« *La formation hors des sentiers battus* » Mme Claire GIRAUD-LABALTE (Université Catholique de l'Ouest)

« *Une formation professionnelle dans le domaine de la médiation du patrimoine : le BEATEP 'Animateur du patrimoine archéologique, historique et ethnologique'* » M. Philippe De Carlos (Association Imp-Acte)

**M. Philippe Cayla**, Université d'Angers

Les exposés de M. Rautureau et Mme Brunet-Imbault nous font toucher du doigt des techniques sophistiquées et une approche de l'évolution des matériaux et des monuments. Ma question veut prolonger votre conclusion qui a touché au thème de l'emploi. De quelle manière serait-il possible de mettre en relation ce niveau d'approche de l'altération des monuments et des remèdes que l'on peut y apporter avec ces chantiers plus humbles que sont les chantiers de restauration de jeunes volontaires ? Pourrait-on rendre un peu plus sophistiqués les chantiers-écoles qui sont souvent pilotés par des fédérations régionales des métiers du bâtiment ? Connaissez-vous des expériences faites dans ce domaine et susceptibles de déboucher sur une qualification effective des stagiaires, et donc sur la mise sur pied de chantiers capables de durer ?

**Mme Barbara Brunet-Imbault**, entreprise Thomas-Hanry

Je n'ai aucune expérience dans ce domaine et n'ai aucun recul sur les expériences qui ont pu être lancées. Mais il est évident que ces jeunes, qui sont sensibilisés à la recherche et aux fouilles archéologiques, qui réhabilitent certains bâtiments plus humbles, comme vous dites, pourraient très facilement être employés directement ou indirectement d'ailleurs par les maîtres d'ouvrage, par les propriétaires des différents bâtiments en question. A mon sens, ces emplois qui devraient être « inventés » ou du moins créés ne seraient pas forcément rattachés chacun à une unique bâtiment. On pourrait imaginer de nouvelles structures qui proposeraient leurs services de surveillance via des compétences d'alpiniste, des compétences de maçon... A l'heure actuelle certaines personnes complètement isolées pourraient se fédérer et monter des structures à la disposition des collectivités.

**M. Michel Rautureau**, Université d'Orléans

Je souhaite apporter un complément sur le thème du transfert de la pédagogie universitaire.

Ce qui vient de nous être présenté, c'est le cadre universitaire. Comment faire retomber ce dernier au niveau applicatif de terrain ? Nous avons eu en université quelques élèves provenant d'un CAP « tailleur de pierres », par exemple. C'est donc tout à fait possible de faire les deux choses à la fois, mais concrètement, les structures manquent. Actuellement, l'Éducation Nationale ne propose aucun niveau de formation, aucun diplôme de type CAP avec une qualification « agent d'entretien du patrimoine ». Certes, des agents d'entretien de surfaces ont été habilités, ont été éduqués à faire des travaux d'entretien. Mais il n'y a rien de spécifique pour le patrimoine.

Quelles sont alors les retombées des travaux des universitaires ? Ce que j'en connais pour ma part, c'est que nous sommes souvent sollicités par la CAPEB, par Les Compagnons du Tour de France, par Nantes Renaissance, éventuellement par quelques organismes professionnels pour pratiquer des interventions. Au mieux, on nous confie une personne de temps en temps pour un stage en laboratoire. Mais il y a une complète déconnexion entre ce que vous venez de voir au microscope électronique et ce qu'il va falloir faire pour être utile et non néfaste dans le cadre de l'entretien d'un bâtiment. Tout cela est à créer. Lois et législation elles-mêmes doivent évoluer.

**M. Vincent Perthuisot**, Mission Val de Loire, chef du projet « Institut International Fleuves et Patrimoine »

Il a été dit à plusieurs reprises qu'il existe de nombreux laboratoires capables de porter des diagnostics tels que ceux qui ont été présentés ici. Que faut-il entendre par « nombreux » ? Autrement dit, à l'heure actuelle, en France, quel est le nombre d'individus ou de groupes qui sont effectivement susceptibles de participer à ce genre d'opération ?

**Mme Brunet-Imbault**

Je vais d'abord répondre à votre question portant sur les laboratoires. Il y a un laboratoire national public, le laboratoire de recherche sur les Monuments Historiques basé à Champs-sur-Marne, qui a à sa charge l'étude de l'ensemble du patrimoine classé de France. Il relève de la section « pierre ». Ils sont cinq ou six pour assumer cette charge. Il y a ensuite le laboratoire du Musée du Louvre qui, pour sa part, ne s'intéresse qu'au patrimoine muséographique, et est donc peut-être moins présent sur la thématique dont nous discutons aujourd'hui. On compte ensuite les laboratoires, dont le CSTB, qui possèdent des filières « patrimoine », et les laboratoires privés, qui sont en France moins d'une dizaine.

Les groupes de réflexion sont beaucoup plus nombreux. L'université d'Orléans, par exemple, n'a pas de laboratoires, ni de recherches, ni d'analyses, dédiés spécifiquement aux diagnostics, aux conseils et aux études préalables sur le patrimoine, mais elle a dans ses murs et parmi son personnel des personnes qui possèdent ces compétences et qui pourraient donc tout à fait faire partie des groupes de réflexion évoqués, qui cumulent une certaine expérience, et font partie d'un réseau. Il y a deux universités parisiennes également qui, chacune dans leur domaine et par le biais d'universitaires particuliers, présentent des compétences très pointues. On peut enfin considérer les laboratoires parisiens spécialisés dans la pollution atmosphérique qui comptent parmi leurs chercheurs des personnes dédiant 100 % de leur activité au patrimoine et à l'impact de la pollution. Toutes ces personnes ajoutées les unes aux autres composent un réseau finalement important.

**M. Perthuisot**

Est-ce que ce réseau est à l'heure actuelle plus ou moins informel, ou est-ce au contraire un dispositif assez organisé capable de forcer quelque peu les pouvoirs publics à aller dans le sens que vous souhaitez ?

**M. Rautureau**

La multiplicité des niveaux entraîne une certaine confusion. Il y a les laboratoires dédiés, il y a par ailleurs des compétences au sein des universités. Pour autant que je sache, il n'existe pas de site Internet clair et exhaustif où l'on puisse trouver des informations sur toutes ces données-là. Dès lors, naturellement, les responsabilités nationales se sont regroupées auprès des instances européennes. Il faut aussi compter avec une instance mondiale placée derrière tout cela. Les sites existent, les bases de données existent, quoiqu'elles puissent être améliorées. La situation est relativement confuse, aussi travaille-t-on beaucoup par le biais du faisceau relationnel. Il n'y a pas de représentation globale des différents laboratoires.

**Mme Brunet-Imbault**

Il y a tout de même un réseau européen qui fonctionne très bien, formé de chercheurs qui, pour n'avoir pas d'étiquette « chercheurs sur les matériaux mis en œuvre », consacrent dans la pratique une grande partie de leur temps à la recherche appliquée des matériaux mis en œuvre. Ce réseau tiendra probablement son congrès ici dans deux ans.

**M. Jean-Paul Gazeau**, architecte-urbaniste

Je souhaite poser une question sur le rôle ou la responsabilité des maîtres d'ouvrage. Ici, en Val de Loire, on sait que souvent les régions, les communes, les OPCI, incluent des restaurations d'éléments patrimoniaux, de monuments dans leurs plans de développement territorial. Ces restaurations sont souvent financées via des contrats de plan, des contrats de pays, par les régions. Les régions s'avèrent donc moteur de telles démarches ou, tout au moins, s'impliquent dans le processus « Val de Loire Patrimoine Mondial ». Mène-t-on une réflexion sur les futurs dispositifs d'attribution de ces aides financières ? Ces dernières ne sont négligeables, puisque les projets des communes se retrouvent généralement financés à 70 – 80 %. Mettre en place des restrictions, ou tout au moins des conditions à l'attribution de ces financements ne contribuerait-il pas à renforcer la veille territoriale ? Est-il une réflexion « Val de Loire » là-dessus ?

**Un intervenant**

Les Conseils Régionaux et Généraux ont parfois du mal à évaluer eux-mêmes leurs actions. Dès lors, le lancement d'une telle procédure devient difficilement pensable.

**Un intervenant**

Mais l'on dispose d'une couche supplémentaire de gouvernance administrative ou territoriale qui est l'expérience UNESCO. Cela ne peut-il pas être l'occasion de déclencher un certain nombre de questionnements ?

### **M. Rautureau**

Je souhaiterais évoquer le problème des crédits. Obtenir des crédits d'investissement est difficile, mais non impossible. Il est bien plus ardu de dénicher des crédits de fonctionnement dévolus à l'entretien. On observe souvent un glissement du fonctionnement vers l'investissement qui fait que l'on se trouve dans l'impossibilité d'assurer par exemple une simple surveillance. La cathédrale d'Orléans n'a pas une seule personne affectée à sa surveillance.

### **Un intervenant**

Il faut dire que ni la surveillance ni la maintenance ne s'inaugurent...

### **M. Rautureau**

Notons qu'il est un besoin de formation à ce niveau-là. Surveiller d'accord, mais surveiller comment ?

### **Une intervenante**

Je souhaite évoquer un élément nouveau et positif dans le cadre de ce débat. Très récemment a été créé dans la fonction publique territoriale un nouveau cadre d'emplois, au niveau Bac + 2, dans la catégorie des techniciens supérieurs. Ce cadre d'emploi est dessiné avec de nombreuses options, dont l'artisanat et les pratiques d'art. Ces personnes seront les successeurs « officiels » de ceux que l'on appelait « les ouvriers aux doigts d'or », qui dans les musées effectuaient un travail très fin de restauration, quoique sans reconnaissance de leur catégorie d'emploi. C'est tout de même un effort non négligeable et prometteur pour la création d'emplois.

### **M. Rémi Deleplancque**, Chargé de Mission Éducation et Culture, Mission Val de Loire

Représentant dans cette salle de ce qui a été nommée « la couche supplémentaire », je souhaite apporter quelques éléments de réponse à la question posée quant à une nouvelle définition de la programmation des crédits de restauration.

Il faut tout d'abord rappeler que le label « Val de Loire - Patrimoine mondial » n'est pas un dispositif réglementaire de plus qui se rajouterait aux dispositifs existants. Nulle contrainte juridique ou réglementaire n'est rattachée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Par ailleurs, la Mission Val de Loire n'a pas pour mission d'administrer un site, contrairement aux Conseils régionaux.

Autre information : la totalité des crédits destinés à restaurer et conserver des édifices ou des lieux inscrits ou classés passent par une programmation auprès des services des affaires culturelles, que ce soit au niveau départemental ou au niveau régional avec les DRAC.

Enfin, notons que les programmations budgétaires des Conseils régionaux sont généralement des entreprises à long terme. On comparera ce long terme à la durée d'existence, relativement courte dans le temps administratif, de la Mission Val de Loire : cette dernière n'a jamais que deux ans et demi.

Tous ces éléments convergent vers une réponse qui suggère une certaine forme d'attente. Il est des possibilités d'orientations budgétaires, mais ces dernières ne pourront se faire que dans le cadre des dispositifs existants hérités des dispositifs nationaux, ou d'opérations contractuelles gérées au niveau régional et départemental.

### **M. Perthuisot**

J'ai une question à l'adresse de M. De Carlos, qui nous a présenté tout à l'heure un nouveau BEATEP.

Quels sont les niveaux de rémunération liés à la formation que vous avez évoquée ?

### **M. Philippe De Carlos**, association Imp-Actes

Les niveaux de rémunération actuels (bas) ne sont pas inhérents au seul BEATEP. Le chargé de mission Archéologie du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, titulaire d'un DEA d'archéologie et du DESS d'ingénierie culturelle de Grenoble, était payé 8 000 francs/mois. Un BEATEP ne sera pas payé davantage. Ces salaires sans rapport avec les compétences demandées ne sont inhérents ni aux DESS ni au BEATEP, mais à la problématique d'ensemble que nous affrontons actuellement.

### **M. Cayla**

Quel est le rôle des structures de conseil ou de gestion, tel l'administration de la Jeunesse et des Sports ? Qui contribue à la mise sur pied de vos programmes de formation ? Par ailleurs (c'est une question à l'adresse de Mme Giraud-labalte), quels sont les demandeurs de formation ?

### **M. De Carlos**

Pour monter ce BEATEP, nous avons mis en place une enquête nationale sur 500 structures complètement différentes : musées, sites, Parcs Naturels Régionaux, écomusées, associations. Notre taux de réponse s'est élevé à 30 %, ce qui est énorme pour un mailing. Il est ressorti de notre enquête que les deux tiers des personnes qui travaillent

dans ces structures ont déjà une formation importante, et la moitié ont une formation universitaire. Néanmoins, tous ont été intéressés par le BEATEP du fait du manque de formations réellement qualifiantes en termes professionnels.

Trois besoins étaient exprimés. Ils touchaient aux domaines ou techniques suivants : « Psychologie et connaissance des publics, capacité à s'adapter aux différents types de public », « Maîtrise de tout ce qui touche aux méthodes et techniques d'animation » et « Formation adaptée aux réalités du terrain ». Le tout avec une forte implication sociale. Cela a montré que dans ces structures, des agents pourtant dotés d'une formation initiale déjà assez forte étaient demandeurs d'une formation de type BEATEP.

Je vous signale d'ailleurs, à titre d'information, que nous recevons pour préparer le BAFA « Archéologie patrimoine » des personnes titulaires de doctorats. C'est certainement symptomatique.

Les structures jointes ont donc exprimé un besoin de compétences quant aux trois points évoqués. La formation BEATEP a été conçue avec le concours de la Direction de la Jeunesse et des Sports (la direction départementale Jeunesse et Sport devant ensuite la valider), mais aussi avec la DRAC, avec nous, association, et avec l'UFCV enfin, l'organisme d'éducation populaire qui pilote cette formation. Notre association a été plus spécifiquement chargée d'apporter dans la formation toute la partie technique liée au patrimoine.

**Mme Claire Giraud-Labelte**, Université Catholique de l'Ouest

Je souhaite répondre à la question de M. Cayla concernant les demandeurs de formation. Nous en connaissons certains par l'intermédiaire des organismes qui peuvent être amenés à faire appel à nous. Ces organismes peuvent être des organismes de formation de type CNFPT (pour les dispositifs de formation des personnels de la fonction publique territoriale), les Chambres de Commerce et d'Industrie, ou encore des organismes de type franchement culturel, de type AGECIF. Peuvent également s'adresser à nous, pour des actions très ponctuelles, une DRAC, un Comité Départemental de Tourisme, une association, un territoire.

Voilà pour les remontées par le biais des organismes : il y a aussi des besoins constatés sur le terrain. J'ai été personnellement amenée à participer à des études dans le cadre des dispositifs emplois-jeunes, études qui m'ont beaucoup appris. Dans bien des cas, on observe un décalage entre les demandes qui sont exprimées par les personnes et les demandes que l'on peut, en tant que professionnel, constater sur le terrain.

Très souvent, les demandes qui remontent correspondent à un réel besoin. Il est pourtant des cas où les structures elles-mêmes ne se rendent pas compte des besoins en matière de formation qu'il serait nécessaire de satisfaire pour obtenir la qualification suffisante, et par suite un niveau de qualité suffisant.

Si l'on voulait caricaturer, on pourrait dire que vous, M. De Carlos, représentez le secteur de l'animation Jeunesse et Sport et que je représente, quant à moi, le secteur du patrimoine et la culture. Deux personnes telles que nous intervenant sur un même sujet pourraient mettre en évidence un divorce qui nous ramène à André Malraux, au divorce avec l'éducation populaire. On rejoindrait ainsi tout à fait la question politique de la démocratisation culturelle. Se rend-on compte que l'on emploie dans certains secteurs le terme de « médiation », devenu à la mode, tandis que pour d'autres secteurs le mot « animation » demeure employé par les gens de la culture de manière péjorative ?

## Thème 4 : Métiers du patrimoine, formations, ... emploi ?

*Topic 4: Heritage professions, training... and jobs?*

### TABLE RONDE PATRIMOINE, EMPLOI, FORMATION

#### **Rémi DELEPLANCQUE**

Chargé de Mission Éducation-Culture, Mission Val de Loire  
Animateur de la table ronde

#### **Colette GRANDCLAUDON**

CNFPT

#### **Philippe TANCHOUX**

Responsable du Master 2 spécialité « Gestion Locale du Patrimoine Culturel »,  
Université d'Orléans

#### **David GARREAU**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Saumur, IPC Saumur

#### **Philippe DE CARLOS**

Association Imp-Acte

#### **M. Marcel HÉRAULT**

Président Régional de l'Association Ouvrière des Compagnons  
du Devoir du Tour de France

### PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

**M. Rémi Deleplancque**, Chargé de Mission Education-Culture, Mission Val de Loire / Animateur de la table ronde

**Mme Colette Grandclaudon**, CNFPT

Je suis administrateur au CNFPT, chargée d'études, et j'ai travaillé pendant quinze ans sur les politiques culturelles et les métiers de la culture. J'ai changé d'emploi il y a deux ans, mais je garde une veille sur ce secteur.

**M. Philippe Tanchoux**, responsable du Master 2 spécialité « Gestion Locale du Patrimoine Culturel », Université d'Orléans

Je suis universitaire à l'Université d'Orléans et plus précisément à la Faculté de Droit. Je suis responsable de la spécialité « Gestion locale du patrimoine culturel » d'un Master (il faut comprendre qu'un ancien DESS a été récemment transformé, dans le cadre de la réforme LMD, en spécialité de Master). DESS ou spécialité de Master, cette formation existe depuis cinq ans maintenant. Elle a vocation à former surtout les étudiants en formation initiale, mais propose

aussi de la formation continue sur tout ce qui relève de la gestion locale auprès des collectivités et en particulier dans le domaine du patrimoine culturel au sens large.

**M. David Gareau**, IPC Saumur

Je travaille à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saumur. J'ai en charge les activités de formation qualifiante et continue pour le secteur d'activité du patrimoine touristique. Nous formons des chargés de développement de lieux de visite et nous assurons des activités de formation continue pour les personnels et les élus, et également pour les bénévoles de ces mêmes lieux de visite.

**M. Philippe De Carlos**, Association Imp-Acte

Je suis archéologue de formation, spécialisé en épigraphie Maya, ce qui est bien lointain comme vous le savez. J'ai changé d'orientation et ai fait de l'ingénierie culturelle. Depuis de nombreuses années, je m'occupe parallèlement d'animation socioculturelle : je suis devenu animateur puis directeur de séjour de vacances. A présent, je fais de la formation d'animateurs et de directeurs et je préside l'Association Imp-Acte.

**M. Marcel Héroult**, Président Régional de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France

Notre action nous situe plutôt dans le patrimoine bâti, puisque nous assurons des formations de diverses formes. D'autre part, nous assurons un perfectionnement des jeunes gens qui ont le désir de voyager à travers la France et le monde pour connaître toutes les différentes techniques d'utilisation, de mise en œuvre des différents matériaux. Nous assurons aussi des actions de formation continue auprès de salariés d'entreprises sous des formes très diverses, sur des temps très courts ou plus longs, avec des formations diplômantes qui mènent à des BP, Brevet de Maîtrise, etc.

## DÉBAT

**M. Deleplancque**

Nous avons préparé cinq questions ayant trait à l'emploi, à la formation et aux métiers dans le domaine du patrimoine, questions que nous vous proposons de traiter successivement. Chacun des intervenants ici présent sera amené à apporter son éclairage propre en fonction de son implication professionnelle ou du secteur qu'il représente.

La première question portera sur un avis général sur le secteur. Nos séances de travail peuvent donner l'impression, depuis mardi matin, qu'il s'agit d'un secteur se caractérisant actuellement par une certaine forme de succès, faisant l'objet d'un certain engouement. On peut aussi penser que c'est un secteur qui attire les étudiants ayant suivi des cursus de sciences humaines et trouvant dans le patrimoine un débouché professionnel qui semble à la fois évident et immédiat. On demandera là-dessus l'avis des personnes présentes.

La deuxième question portera sur l'adéquation entre la formation et les métiers. Le panel des métiers tel qu'on a pu l'esquisser ensemble, tel qu'on a pu l'apercevoir depuis le début de l'Université d'Été, est-il vraiment préparé par le panel des formations disponibles ?

La troisième question portera sur l'état du marché de l'emploi, thème que M. De Carlos vient d'évoquer brièvement.

Les réponses apportées à cette question nous permettront de clôturer la partie « état des lieux » de cette table ronde.

Les quatrième et cinquième points s'attacheront à la question de la formation continue. Quelles sont ses spécificités en matière de patrimoine ? Dans quelle mesure peut-on parler de mobilité professionnelle ? Quelle serait en ce domaine la réflexion à mener, l'action à engager ? Quel serait le chantier à ouvrir pour que dans ce domaine les choses se transforment, s'améliorent ou tout simplement perdurent ?

Je reviens donc à la première interrogation définie. Est-ce qu'il y a succès ? est-ce qu'il y a engouement ? J'ai envie de vous demander, comme on le fait à un collègue de bureau le matin : « alors, les métiers du patrimoine ? Comment ça va ? »

**M. De Carlos**

J'ai constaté ces dernières années qu'il y avait de plus en plus d'étudiants en archéologie, en histoire ou en ethnologie qui quittaient leur cursus universitaire parce qu'ils se rendaient compte de plus en plus tôt qu'ils n'auraient pas de débouché professionnel. Ils s'orientent maintenant de plus en plus dans ce que l'on appelle « médiation culturelle ». On a d'ailleurs vu fleurir de plus en plus de DESS « médiation culturelle » ou « développement local ».

C'est une autre chose que de savoir si ces formations sont réellement adaptées aux besoins. Mais il me semble qu'il y a effectivement un nouveau métier qui émerge : celui de la personne qui va à un moment donné faire de la « pédagogie du patrimoine », qui va se positionner en interface vis-à-vis des acteurs du territoire que sont les collectivités publiques, vis-à-vis des musées, du savoir, de l'objet patrimonial et du public.

### **Un intervenant**

Je souhaite m'appesantir un peu sur les collectivités. La majeure partie du patrimoine culturel n'appartient pas en propre à l'État. Les collectivités sont pour la plupart déjà dotées et la décentralisation a pour vocation, à court terme, de transférer auprès d'elles plus encore des éléments du patrimoine.

Il existait déjà un intérêt pour le patrimoine culturel. Aujourd'hui, on observe de surcroît un remarquable engouement du public, engouement qui s'exprime notamment à l'occasion des Journées du Patrimoine au mois de septembre.

Les collectivités ont la volonté d'agir davantage de ce côté. S'il y a transfert de biens en leur faveur, la tendance sera au recrutement de personnel spécialisé sur ces questions. Ce personnel existe parfois déjà auprès des collectivités, mais peut n'avoir pas reçu de formation spécifique, de sorte que les formations que l'on voit naître, puisqu'il y en a de nouvelles et récentes - dans l'université notamment, mais pas seulement - ont tout de même vocation à répondre à cette demande nouvelle.

### **M. Deleplancque**

Vous avez évoqué les collectivités. Quel est l'avis de la représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale ?

### **Mme Grandclaudon**

Je partirai surtout de ma propre expérience. Avant toutes choses, je situerai les métiers de la fonction publique territoriale et du patrimoine dans un contexte plus général. Les métiers de la fonction publique territoriale sont mal voire pas connus. Si ces emplois ont été dénigrés, méprisés, une évolution s'est produite avec la décentralisation - cependant, les emplois de la culture faisaient déjà exception.

Le CNFPT a engagé cette année deux études portant sur l'image de la fonction publique territoriale. Les résultats de la première, publiés début 2004, témoignaient encore d'une méconnaissance importante et grave du service public territorial. La seconde, menée cet été, fait état de 31 % d'image(s) nettement négative(s) attachée(s) à la fonction publique territoriale. Malgré tout, il semble qu'il y ait une évolution positive, si l'on en juge par le salon de l'emploi public.

L'attraction exercée par la culture est, je pense, née avant tout de l'État - née de l'immense valorisation réalisée par le ministère de la Culture, ce qui masque un peu la réalité de l'identité actuelle des employeurs. Même si l'État garde une tutelle, il y a un partage de l'activité entre les collectivités et l'État.

L'engouement du public pour la culture se reflète chez les jeunes par un goût pour les emplois de la culture : cela se vérifie à travers l'important nombre de candidats aux concours. Mais il y a quelques temps encore, les étudiants lauréats des concours connaissaient deux grands chocs. D'abord, ils découvraient que le recrutement n'est pas immédiatement consécutif au concours, mais subordonné à une inscription sur liste d'aptitude, inscription suite à laquelle il leur faut personnellement trouver un employeur. Second choc : cultivant l'idée que la culture relève de l'État, ils réalisaient avec surprise qu'ils relevaient de la fonction publique territoriale, qu'ils étaient rémunérés non par l'État mais par une collectivité territoriale, voire que la propriété des équipements relevait de cette même collectivité territoriale. J'ose penser qu'aujourd'hui cette génération est passée, que l'on sait mieux, grâce à la décentralisation, que certains métiers du patrimoine relèvent de la fonction publique d'État et d'autres de la fonction publique territoriale ou du privé. Je crois aussi qu'il y a une meilleure appréhension des institutions françaises et de leurs compétences.

Les deux actes de la décentralisation conduisent les édiles à renforcer les équipes culturelles dans les territoires qui veulent faire évoluer leur conception du patrimoine. Toutes les collectivités territoriales - commune, intercommunalité, département, région - et leurs établissements publics sont concernés. Ainsi le volet de l'emploi public territorial s'élargit-il.

Les étudiants motivés par la culture se dirigent spontanément vers la filière culturelle. Cependant, les métiers de la culture ne recouvrent pas la totalité des emplois au sein des équipements ou services culturels : ils n'en sont qu'une partie, avec ceux de la filière administrative et de la filière technique. Celle-ci, d'ailleurs, vient de s'élargir avec la création d'un cadre d'emploi pour les techniciens supérieurs (notamment en communication et arts graphiques, en artisanat et pratique d'art). Il y a la possibilité de trouver de vifs intérêts et de s'épanouir dans ces autres filières aussi.

Dans les collectivités territoriales, les personnels de catégorie C représentent les masses de personnels les plus importantes. L'effort de formation en leur faveur est moindre (il n'est pas d'obligation en ce sens, ce qui ne signifie pas que rien ne se fait), y compris dans les équipements culturels. Si le recrutement continue de s'opérer majoritairement en catégorie C, on a vu depuis le début des années quatre-vingt une élévation notable du recrutement d'agents de catégorie A et aujourd'hui, une forte proportion en catégorie B. Cependant, il est vrai que les concours de catégorie B jugent prioritairement une culture générale en lien avec le secteur. Peut-on dire que les cadres sont mal formés ? D'une part, le nombre de diplômés a augmenté, d'autre part, une professionnalisation accrue intervient après recrutement avec une formation obligatoire de longue durée. Hormis les agents de catégorie C (et les contractuels), les agents ont l'obligation de suivre des formations spécifiques adaptées à leur emploi, dans le cadre d'une convention tripartite (CNFPT / Agent / Collectivité territoriale). Celle-ci tient compte de la nature du poste, du cursus de formation initiale

de l'agent et de sa propre demande. De cette formation découle la titularisation.

Dans les autres filières que celles de la culture, au niveau de l'encadrement, c'est peut-être, parfois, le manque de sensibilité au fait culturel, aux enjeux culturels, qui peut poser problème.

En matière d'enseignement, bien sûr, l'Université reste fondamentale. Elle joue un rôle clef tant en amont (formation initiale) qu'en aval (en lien avec le CNFPT, ou pour la poursuite de cursus de formation universitaire professionnalisante), même si de fait, comme vous le dites, elle n'est pas la seule sur le marché.

#### **M. Garreau**

Je ne sais pas s'il l'on peut dire qu'il y a un engouement ; mais il est à coup sûr un intérêt : j'ai environ une trentaine de candidats pour une petite quinzaine de lauréats. Les raisons qui touchent à cela tiennent pour moi au fait que le patrimoine se trouve sur l'ensemble du territoire. Où que l'on vive, on est entouré par des richesses patrimoniales, et on s'y intéresse. De très nombreuses créations de sites ont eu lieu depuis une dizaine d'années dans tous les départements de France et hors métropole. On parle aussi, à l'heure actuelle, des marchés des pays émergents ; on évoque de nouveaux sites en Europe de l'Est. Tout cela attire. Dans les métiers qui touchent à la valorisation du patrimoine et à son développement, il faut faire preuve de créativité. Ils peuvent donc paraître plus intéressants que des emplois où la créativité est mise à mal. C'est un secteur où il semble possible de concilier métier et passion. C'est une passion pour un ou plusieurs types de patrimoine qui pousse vers ces métiers.

Le problème consiste ensuite à s'intégrer dans un secteur d'activité, ce qui n'est pas forcément facile étant donné la contrainte propre à ce domaine, c'est-à-dire la diversité des structures juridiques qui gèrent les sites. Les sites peuvent être gérés par des collectivités, des associations, des sociétés privées, des personnes privées (de nombreux châteaux privés sont très souvent gérés ainsi, sans même une structure juridique de droit commercial). De plus, les finalités de ces structures ne sont pas les mêmes. Diffèrent également les statuts des différents personnels.

Les étudiants doivent comprendre qu'ils feront le même métier, mais qu'ils ne mettront pas en œuvre les mêmes compétences selon qu'ils travailleront pour une association ou pour une collectivité, parce que les finalités, les enjeux et les moyens financiers ne sont pas les mêmes.

#### **M. Deleplancque**

Le secteur n'est pas homogène ?

#### **M. Garreau**

Non. C'est une grande spécificité qui peut être une force, mais également une faiblesse.

#### **M. Deleplancque**

Tournons-nous à présent du côté des professionnels de l'artisanat qui travaillent sur le patrimoine, tournons-nous vers les Compagnons du Devoir : M. Hérault, quelle vision d'ensemble avez-vous de cette filière ?

#### **M. Hérault**, Président Régional de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France

Nous nous situons surtout dans le patrimoine bâti. On pourrait cependant dire que d'autres activités parmi celles que nous avons touchent aussi au patrimoine, puisque parmi les 25 métiers du Compagnonnage, on trouve à côté des métiers du bâtiment des métiers de la métallurgie, des métiers du transport, des métiers de l'alimentation, des métiers du cuir enfin. En ce qui nous concerne, il y a une adéquation assez parfaite entre les formations dispensées et les besoins au niveau de la main-d'œuvre dans les entreprises et auprès des artisans. Cela fonctionne assez bien.

Nous accueillons chaque année, dans la région Centre, 280 apprentis. Nous accueillons 230 jeunes qui sont dans le circuit du voyage. Tous ces jeunes sont placés en une semaine pour 85 % d'entre eux, les 15 % restants attendant au maximum trois semaines. C'est dire que nous touchons à des métiers peut-être plus privilégiés que d'autres, qui permettent de bonnes conditions d'emploi, de placement.

#### **M. Deleplancque**

Je vous propose d'aborder maintenant le deuxième point. Monsieur Cayla nous a présenté, lors de son intervention lors des sessions de travail, un extrait du travail de Xavier Greffe, qui nous permettait de constater qu'il y a globalement, en France, 500 000 emplois qui dépendent du patrimoine ou du secteur du patrimoine (cela en cumulant les emplois directs, les emplois indirects et les emplois induits).

Y a-t-il adéquation entre ces emplois, ces métiers, et les formations qui sont proposées ? Qui souhaite s'exprimer sur ce point que M. Hérault vient d'aborder ?

#### **M. Garreau**

J'aborderai cette question de l'adéquation en m'appesantissant d'abord sur celle des différents métiers. On parle de manière apparemment unifiée des métiers du patrimoine, mais ces derniers sont très nombreux.

En ce qui me concerne, je parlerai essentiellement des métiers en rapport avec l'exploitation touristique du

patrimoine, laquelle consiste à créer des produits touristiques à partir d'une ressource patrimoniale, dans le respect de l'intégrité de cette ressource. Je distingue deux catégories au sein de ces métiers : les métiers d'amont et les métiers d'aval.

Dans les métiers d'amont, je place tout ce qui touche au marketing, à l'animation, à l'événementiel, à la conception des produits visite, tous les métiers de la promotion, de la communication et de la commercialisation. Tous ces métiers s'exercent sur les lieux de visite ou dans des Offices de Tourisme. En effet, si le patrimoine relève de différentes structures, les Offices de Tourisme ont la charge de mettre en musique l'ensemble du patrimoine de leur territoire d'exercice. Les Offices conçoivent et promeuvent des produits visite à partir du patrimoine dont ils ont la charge. Et même si, parfois, ils ne le font pas eux-mêmes, ils sont en tous cas les instigateurs de cette politique pour les prestataires qui se situent sur leur territoire. Tous ces métiers d'amont que j'évoquai ont pour fonction et pour but, en construisant une offre touristique et patrimoniale, de faire venir le visiteur. Ils peuvent être exercés par des gens qui ont suivi des formations en action commerciale ou en action de vente, ou qui sont issus d'écoles de commerce.

L'inconvénient que je vois à ces formations, sans remettre en cause leur niveau, c'est qu'elles méconnaissent complètement le secteur d'activité intéressé, qui mêle et entremêle, comme le disait tout à l'heure Mme Giraud-Labalte, le patrimoine, le tourisme, la culture, et où selon les cas et selon les structures, la même personne sera considérée comme un visiteur, comme un client ou encore comme un public. Quand on a fait un BTS « Action commerciale » ou une « Sup de Co », on n'a pas forcément conscience de ces subtilités. On peut aussi exercer ces métiers si on est titulaire d'un BTS « Tourisme », mais dans ce cas on connaît beaucoup moins l'économie et le marketing, on est en bref (selon l'avis de certains professionnels) pas très opérationnel. Ces dernières formations sont peut-être trop transversales et je ne suis pas sûr qu'elles soient parfaitement adaptées à ces métiers.

Il y a aussi les métiers de l'aval. Ce sont tous les métiers dont les fonctions consistent à s'occuper du visiteur une fois que ce dernier est présent sur le site. Il est des formations spécifiques mais, quant au reste, on retombe sur le traditionnel BTS « Tourisme », qui n'est pas forcément toujours le plus adapté. En observant les profils de ceux qui occupent ces postes, on s'aperçoit que leurs formations sont très hétéroclites... Il se révèle que de tels postes sont très souvent occupés à la faveur d'opportunités qui se sont présentées : on est entré comme saisonnier pour faire un peu d'accueil et comme on avait le sourire large, et que certains pensaient que c'était suffisant, on s'est trouvé placé à la billetterie, et ainsi on a pu faire son chemin au sein d'une structure.

Il ne faut pas oublier non plus, quand on parle d'adéquation entre les métiers et les formations, d'intégrer le critère de la taille des sites. La majorité des sites en France (soit plus de 50 % des sites) ont une fréquentation comprise entre 20 000 et 50 000 visiteurs par an (d'après le rapport de Monsieur Monferrand, directeur de l'Observatoire National du Tourisme). Ce ne sont pas de très gros sites, et leur budget s'aligne vraisemblablement sur cette modestie : peut-on y bénéficier de postes très différenciés, correspondant à des formations très spécialisées ? J'aurais tendance à répondre non.

Je pense qu'à l'heure actuelle, quelqu'un qui entre dans une structure touristique n'exercera jamais vraiment un métier précis et unique. Si on l'embauche en tant que chargé de promotion, il se rendra compte bien vite qu'il ne consacre à cette fonction que 50 % de son temps de travail. Je pense que les gens doivent exercer plusieurs métiers sous un vocable qui change d'ailleurs d'une structure à une autre pour des fonctions pourtant presque identiques. Exercer plusieurs métiers en même temps et au sein d'une même structure : on touche à la notion intéressante de « polycompétence », qui me paraît vraiment la clé pour pouvoir s'insérer dans ce secteur d'activité du développement touristique patrimonial. Mais je ne suis pas sûr que toutes les formations, même si elles sont extrêmement pointues et restent indispensables, forment à cette polycompétence. D'où les formations complémentaires qui ont été créées - celles dont j'ai la charge en est une - avec des bénéficiaires qui préparent des maîtrises en Histoire de l'Art et viennent y apprendre ce qu'est le marketing et ce qu'est le tourisme. Rappelons-nous que nous nous situons à la convergence de trois secteurs : le tourisme, l'économie et la culture.

#### **M. Deleplancque**

Tout ceci en formation initiale. Mais pour ce qui est de la formation continue ?

#### **M. Garreau**

La formation qualifiante s'adresse à des gens qui déjà une formation initiale et viennent chercher un savoir-faire complémentaire. En effet, les formations initiales ne préparent pas forcément à cette polycompétence dont je parlai, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas les suivre. Elles ont leur intérêt en termes de connaissances et de savoir, mais il manque parfois le savoir-faire.

#### **M. Deleplancque**

Je résume : opportunité de placement dans les structures, continuité d'une certaine forme de formation sur le tas, nécessité de présenter une certaine polycompétence. Retiendriez-vous les mêmes éléments au niveau des structures publiques, Mme Grandclaudon ?

#### **Mme Grandclaudon**

J'approuve ce qui a été dit en ce qui concerne la polyvalence et la « polycompétence ». Cette dernière a toute sa

place au sein des collectivités locales (et pas uniquement dans le domaine du tourisme patrimonial et culturel). Elle a toujours existé, favorisée par la mobilité interne et imposée par les questions à résoudre, mais elle s'est récemment développée. Depuis quelques années, les personnes qui entrent dans la fonction publique territoriale sont souvent déjà très bien formées, avec deux, trois diplômes différents, ce qui est un fait nouveau. Il n'en était pas de même il y a vingt ou trente ans. Aujourd'hui, les fonctionnaires sont appelés à endosser plusieurs métiers au cours de leur carrière.

Revenons au fonctionnement des collectivités territoriales. Il est peut-être nécessaire de préciser les questions du « statut » et des « métiers ». Les emplois et métiers relèvent d'un statut public. Il fut un temps où la terminologie du « métier » et celle de l'« emploi statutaire » coïncidaient. C'était le système dit « de l'emploi » ; il présentait l'inconvénient que lorsqu'un emploi était supprimé, l'agent perdait en principe son poste. A partir de 1984, date de la refonte du statut, on quitte ce système pour adopter le système dit « de la carrière » similaire à celui de la fonction publique d'État. Il présente l'avantage que lorsqu'une suppression de poste se produit, la personne reste fonctionnaire et doit trouver une reconversion. L'inconvénient est qu'il rend plus floue la notion de métier(s), quand bien même ces derniers existent. Si, à l'État, le statut est régi à travers des « corps », la fonction publique territoriale repose sur la notion de « cadre d'emplois » qui englobe des familles d'emplois ou de métiers, répertoriés par catégories hiérarchiques (A, B, C) au sein de « filières » [filière culturelle, filière administrative...]. A l'intérieur d'un cadre d'emplois, s'offre une diversité des responsabilités possibles, de voies possibles entre de multiples fonctions ; la polyvalence est requise. Selon la taille de la collectivité et du service, la spécialisation est plus ou moins importante. Quoi qu'il en soit, il est rare qu'une personne n'occupe qu'un poste fixe ou qu'une seule fonction. Je me demande si cela existe.

Le concours est la règle d'accès à l'emploi. Les métiers font l'objet de repérages et d'études qualitatives et statistiques pour cerner leurs évolutions. Ces recherches donnent lieu à l'élaboration de référentiels d'activités, de référentiels de compétences et enfin, de référentiels de formation. Le concours permet d'apprécier les connaissances théoriques du candidat, sa formation initiale complétée en fonction de la spécificité du concours. Les écoles du CNFPT sont des écoles d'application. Ainsi, quand on parle d'accès à l'emploi dans les collectivités territoriales, il faut penser, certes, « préparation au concours », « concours », « emploi à trouver », mais aussi « intégration avec une formation obligatoire, après recrutement ou après concours selon le cadre d'emplois » [Pour ce qui concerne les catégories A (attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques par exemple), le lauréat doit se trouver un employeur et un emploi, la formation spécifique intervient après. Pour ce qui concerne les A+, la formation obligatoire s'inscrit après réussite au concours : le lauréat devient alors fonctionnaire-élève], « adaptation à l'emploi », « formation à la gestion et formation de spécialité », « formation continue », « perfectionnement », voire « changement de spécialité », « reconversion », etc. Les formations obligatoires reposent sur l'alternance, alliant ainsi la théorie à la pratique. Elles concernent systématiquement les catégories B et A (seuls les contractuels y échappent) puisqu'elles sont liées à la titularisation ; elles concernent moins les catégories C. Toutefois, l'obligation est en discussion pour ces derniers.

La définition d'un statut est en fait un chantier permanent pour les divers acteurs. On entend toujours des critiques du type « c'est bien trop figé », mais de gros efforts ont été faits pour ajuster et assouplir une cote demeurée, il est vrai, plus ou moins mal taillée surtout de 1984 à 1994. Les cadres d'emplois se déclinent en spécialités, puis les spécialités en options. Cela peut paraître compliqué, mais une telle déclinaison a pour objectif d'adapter le droit aux réalités territoriales et de permettre l'orientation du candidat au concours en fonction de sa formation initiale et de ses préférences.

Dans le domaine du patrimoine, les tendances de ces dernières années, d'ailleurs fortement encouragées par le ministère de la Culture, vont à la « spécialisation » en distinguant les disciplines, de la conservation préventive à la médiation culturelle. Cela ne retire rien à l'idée de polyvalence et de mobilité de l'emploi (en termes de projet professionnel et en terme de carrière).

La réforme de la décentralisation conduira à renforcer la spécialité « inventaire » (laquelle existe statutairement depuis le début des années 1990). Le nombre de personnel transféré est en fait peu élevé.

La médiation du patrimoine et la pédagogie du patrimoine relèvent beaucoup du secteur privé (associatif, libéral). Il faut espérer que la décentralisation favorisera une plus grande réflexion sur les enjeux et les organisations du secteur touristique et de la valorisation patrimoniale, qui recouvrent des fonctions, des métiers avec des appellations diverses. Un vrai travail de concertation entre les nombreux acteurs concernés serait souhaitable. Les études que j'ai pu conduire sur la médiation, notamment au sein des musées, dans le réseau labellisé « Villes et Pays d'art et d'histoire » et les Offices de Tourisme rendent compte d'une évolution et d'une diversification des fonctions. La fonction particulière de guidage, par exemple, correspond à des emplois extrêmement réglementés, avec une grande diversité de formations, de haut niveau, mais le plus souvent relevant du secteur privé [Avec le CNFPT : sur l'évolution du métier d'animateur du patrimoine, des guides conférenciers et sur l'évolution des partenariats des offices de tourisme, dans le cadre des villes et pays labellisés Villes ou Pays d'art et d'histoire. 1996-1997]. Sauf dans le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, il me semble que la réflexion sur les organisations stagne. La question de la polyvalence reste un sujet de débats, tant en amont (formations universitaires) qu'en aval (management au sein des structures touristiques et dans leur articulation avec les structures publiques). Peut-être l'intercommunalité est-elle une piste à suivre pour provoquer les évolutions.

### **M. Deleplanque**

Du point de vue de l'Université, la question de l'adéquation entre métiers et formations ?

### **M. Tanchoux**

Lorsque, du point de vue universitaire, l'on réfléchit à la construction d'un DESS comme le nôtre – ou à sa reconstruction, comme la réforme LMD nous a entraîné à le faire –, on est contraint de prendre en compte la priorité qu'ont les étudiants d'intégration future dans une collectivité, et, par suite, la nécessité d'une préparation aux concours. Cette préparation aux concours est actuellement intégrée dans notre maquette, au sein de la première année de Master (ancienne année de maîtrise). Il s'agit de former à terme des agents publics connaissant à peu près l'institution qu'ils vont intégrer, alors que nous recevons un public étudiant qui, souvent, n'a pas en arrivant de notions de droit. Nous donnons ensuite à cette formation d'ensemble une orientation spécifique « patrimoine culturel », cette orientation inclinant elle-même vers les problématiques de la gestion (travail de marketing, travail de l'administration). Nous nous situons, dans le cadre de notre formation, du côté de l'action publique dans ce domaine, même si ce n'est pas exclusif.

Cependant et comme l'ont dit les autres intervenants à cette table ronde, les différents cursus ou les différentes unités d'enseignement construites ne permettent pas d'obtenir d'emblée une vision totale du patrimoine. D'ailleurs, même lorsque l'on accède par le biais d'un concours à une collectivité, on est confronté au fait que chaque service culturel n'a pas toujours la même structure, ne concerne pas toujours le même patrimoine. Certains vont intégrer un service des archives, d'autres des bibliothèques, d'autres des châteaux ou des musées. Il y a vraiment une variété immense de patrimoines culturels à prendre en compte. La formation elle-même, désormais de type Master, ne peut pas en si peu de temps répondre à toutes les demandes. Elle est à considérer comme un premier pas qui permet de commencer à prendre en compte les aspects culturels, les aspects marketing. Elle permet aussi, pour ceux qui se destinent aux collectivités territoriales, une fois le concours réussi, de présenter des compétences d'administrateur mais aussi de posséder les techniques et connaissances que n'ont pas toujours les personnels actuellement en place, pas spécialement formés. C'est d'ailleurs pour ces dernières personnes que la formation peut présenter de l'intérêt sous forme de formation continue.

### **M. Deleplanque**

Poursuivons ces propos dans le champ associatif. Dans ce secteur que l'on se gardera d'appeler « médiation », mais que l'on pourrait qualifier d'interface entre les publics et un patrimoine, y a-t-il adéquation entre la formation et les métiers ? M. De Carlos ?

### **M. De Carlos**

J'ai envie de dire que si les étudiants qui sont ici ont envie de faire de l'éducation au patrimoine et de la pédagogie du patrimoine, ils se préparent à un parcours du combattant, au vu de toutes les compétences qu'ils vont devoir acquérir. C'est une formation qui va durer de longues années dans le champ culturel, dans le champ de l'éducation populaire, dans le champ social et dans le champ de l'Éducation Nationale, puisque l'éducation au patrimoine et la pédagogie du patrimoine touchent à tous ces champs. Il n'y a pas de formation réellement adaptée ou dédiée à cela pour le moment : elle est à créer.

Je dirais alors qu'il est trois possibilités. Première solution, on monte une formation nouvelle et complète, mais il y en a pour au moins dix ans puisqu'il vous faut, pour les proposer ensuite, acquérir ou rassembler toutes les connaissances et compétences en archéologie, histoire, pédagogie, marketing, commerce, etc. Il ne suffit plus d'une vie. La deuxième solution consisterait à utiliser ce qui existe. On complète par exemple un DESS universitaire avec un peu de pédagogie, un peu de communication, un peu de marketing, etc. Ce peut être intéressant, mais cela risque de ne pas être tout à fait adapté, d'autant que ce n'est peut-être pas la fonction de l'université que de former à ce genre de métier. Je pense donc (et ce serait une troisième solution) qu'il faut plutôt s'orienter vers des formations complémentaires, qui vont être adaptées soit à des gens provenant du monde universitaire possédant déjà un bagage, soit à des personnes venant du monde professionnel éventuellement dénuées de bagage en termes de connaissances.

Il est par ailleurs, pour notre discipline, un métier à créer. Si l'on affronte avant toutes autres choses un problème d'identification du métier, un défaut de reconnaissance statutaire, il devient très difficile d'adapter à ce métier une formation. C'est ainsi que nous avons procédé pour le BEATEP : nous avons réfléchi aux besoins selon les termes concrets du terrain, nous nous sommes penchés sur un profil de métier, nous avons déterminé un certain nombre de compétences référentielles par rapport à ce profil, et c'est enfin à partir de ce référentiel de compétences que nous avons fixé un référentiel de formation. Sans doute est-ce comme cela qu'il convient de procéder.

Avec la décentralisation, les collectivités publiques ont maintenant besoin de nouveaux agents capables de mettre en œuvre la pédagogie du patrimoine. Mais elles se retrouvent un peu perdues pour l'embauche : qui choisir alors qu'il n'existe, pour le moment, ni formations, ni statuts, ni métiers identifiés ? C'est pour cela que l'on trouve dans ces filières « pédagogie du patrimoine » ou « animation », des gens qui viennent de l'animation socioculturelle, qui viennent du monde de la culture, qui viennent du monde technique. Les collectivités ont donc affaire, pour faire de la pédagogie du patrimoine ou de l'éducation au patrimoine, à une multiplicité de statuts et de métiers. On

rencontre actuellement beaucoup de bricolages. On aurait tout intérêt à réfléchir à quelque chose de plus construit, d'autant que le fondement de tout ça, c'est l'enfant (et l'adultes) : nous gérons le public, l'humain, et on ne peut pas s'amuser à faire du bricolage quand on travaille sur de l'humain.

#### **M. Deleplancque**

M. Hérault, quelle est votre vision de l'adéquation formations-métiers ? Peut-être allez-vous dire qu'une telle adéquation est la spécificité des Compagnons du Devoir ?

#### **M. Hérault**

Effectivement. Il est vrai qu'en ce qui nous concerne, nous nous adressons à une catégorie de métiers très techniques. Je pense que c'est là notre particularité. Il y a une adéquation incontestable entre formations et métiers, et pour preuve le placement de nos candidats se fait, comme je vous le disais, sans aucun problème. Je crois que je ne peux pas ajouter autre chose à cela parce que c'est un secteur un peu différent de tous ceux qui sont représentés ici.

#### **M. Garreau**

Les propos développés par M. De Carlos sur les métiers à inventer me font songer à autre chose. Nous avons créé notre formation de « patrimoine touristique » alors que le métier de « chargé de développement de lieux de visite » n'existe pas dans le ROME (Répertoire Officiel des Métiers et des Emplois). En fait, un certain nombre de gens occupent dans les lieux de patrimoine des postes pour lesquels les métiers ne sont pas identifiés dans les circuits officiels. Ce qui pose des problèmes de définition de référentiel pour les différentes fonctions à exercer ainsi que des problèmes quant aux référentiels de formation qui doivent préparer à ces métiers et ces fonctions.

Il est un point important pour les gens qui se destinent à ces métiers-là : même s'ils ont raison de compléter leur formation universitaire par des formations techniques sur le marketing, sur la médiation, etc., je pense qu'il y a un tronc de qualités communes à tous ces métiers qui est constitué par un certain savoir-être. On a besoin de personnes inventives, créatives, curieuses, aptes à l'anticipation, qui puissent développer sans jamais reproduire la même chose, des gens qui vont vouloir convaincre, dotés d'une capacité de conviction très forte auprès d'élus, auprès de conseils d'administration et d'associations. C'est un métier qui est très intéressant parce qu'on ne refait jamais la même chose, mais aussi un métier qui demande énormément d'énergie. Ce n'est surtout pas - et je parle là sous le contrôle de la représentante du CNFPT - un métier de fonctionnaire au sens péjoratif du terme, même si on travaille dans une collectivité.

#### **M. Deleplancque**

Les réponses que vous apportez aux questions posées sont à la fois riches et diversifiées. Elles apportent beaucoup d'informations. Vous avez tous abordé la question du marché de l'emploi. On a compris que vous, Monsieur Garreau, vous distinguez des métiers de l'amont et des métiers de l'aval. On peut également séparer les emplois directs des emplois indirects et des emplois induits. On a appris en sus qu'à la « formation » et au « métier », il faut parfois accoler les deux termes de « cadre d'emplois » et de « concours » qui sont une sorte de fondement pour la fonction publique territoriale, gros employeur du milieu culturel. Et l'on a vu que la préparation au concours peut effectivement faire partie du champ de compétences des universités. On a entendu encore que la décentralisation pouvait éventuellement, dans son deuxième acte, changer la donne et faire grimper légèrement le nombre de postes offerts, même si, comme l'a dit M. De Carlos, l'intégration professionnelle est bien souvent dans ces métiers de l'ordre du parcours de combattant. Reste donc le domaine des métiers manuels qualifiés, qui sont exercés souvent dans le cadre de la restauration des Monuments Historiques - je fais allusion aux Compagnons du Devoir -, mais là, les effectifs et la haute qualification font que le problème de l'emploi ne se pose pas.

Je donne maintenant la parole à la salle, qui peut poser ses questions à l'un(e) ou l'autre des intervenants (es) présents à cette table.

#### **Un intervenant**

Elisabeth Caillet avait conduit une démarche de recensement des formations à la médiation du patrimoine culturel. Ce bilan est-il suivi dans son évolution ? Sait-on où l'on en est par rapport aux multiples formations qui existent, où l'on en est quant à leur éventuelle complémentarité ?

#### **Mme Grandclaudon**

Je n'ai pas de statistiques, encore qu'elles doivent exister. Il convient de distinguer les formations initiales (dont les DESS, qui ont fait l'objet de recensements) et les formations d'application et formations continues à destination des personnels publics. Les délégations régionales et les Ecoles du CNFPT ont orienté leurs efforts sur deux grands chantiers : celui de la « conservation préventive » et celui de la « médiation culturelle ». Pour qu'il y ait offre de formation, il faut qu'il y ait une demande de l'agent ou/et de la collectivité. La mise en œuvre des formations obligatoires tient compte des acquis des stagiaires [contrat tripartite entre l'agent, la collectivité et le CNFPT, pour une formation adaptée au poste et en fonction des acquis des stagiaires], et celle de la formation continue dépend de la demande liée au plan de

formation des collectivités. Les délégations s'appuient beaucoup sur les musées référents, les Villes d'art et d'histoire ou sur les forces vives existantes. Les relations avec le ministère de la Culture sont fortes, notamment avec les DRAC et l'ENP. Des formations intra peuvent être également organisées sur demande de la collectivité, associant formation et projet de développement.

Les statistiques des emplois culturels sont le plus souvent globales. La médiation culturelle constitue encore un chantier neuf au sein des collectivités territoriales. On l'a beaucoup valorisée et je pense que c'était nécessaire, dans les musées surtout. Une professionnalisation se devait d'avoir lieu. Mais cela impliquait aussi des recrutements nouveaux. Par ailleurs, même si l'on se focalise un peu sur le patrimoine muséographique, la médiation concerne aussi les archives, la lecture publique, le patrimoine dans ses diverses composantes (patrimoine bâti, archéologique, technique, paysager, etc.). Et ce qui me paraît le plus efficace et le plus offensif, tout du moins à l'heure actuelle, c'est ce qui se passe dans le réseau des Villes d'art et d'histoire, où des professionnels de l'animation du patrimoine font évoluer le concept même de patrimoine, coordonnant diverses activités, dont la formation de guides conférenciers, la création de services éducatifs, le marketing, développant des conférences tant pour les visiteurs que pour la population locale. Il existe une véritable dynamique dans ce réseau, sur le plan national et hors frontières.

Le ministère de la Culture a choisi de nommer « animateur du patrimoine » la personne recrutée, dans chaque Ville d'art et d'histoire, pour mettre en œuvre les actions inhérentes au label. Ces « animateurs du patrimoine » sont des cadres dont les postes sont liés à une convention avec le ministère de la Culture. Ce sont des gens très formés, mais le poste qu'ils occupent a été difficile à décrocher. Il ont dû en effet réussir un concours très sélectif (une place !) organisé conjointement par le Ministère de la Culture et la nouvelle « Ville d'art et d'histoire ». Mais comme ce concours est indépendant des concours de la fonction publique territoriale, ils n'en sont pas devenus fonctionnaires titulaires pour autant ! En effet, la qualification en termes d'« animateur du patrimoine » n'est pas répertoriée dans les statuts de la fonction publique territoriale. Aussi, s'ils désirent véritablement échapper au statut de contractuel et entrer dans la fonction publique territoriale, il leur faut passer dans la suite le concours d'« attaché de conservation du patrimoine », avec l'obligation de choisir au sein de ce dernier la spécialité « archives », « bibliothèques », ou encore « musées » ... Et pourtant, animer un patrimoine urbain, c'est totalement différent de la médiation dans un musée ou dans des archives !

#### **M. De Carlos**

Actuellement, dans la fonction publique territoriale, il n'y a pas de statut de « médiateur culturel ». Il y a des « conservateurs du patrimoine » (il s'agit d'ailleurs exclusivement du patrimoine au sens de « patrimoine muséographique »), des « attachés de conservation », des « assistants de conservation », mais pas de « médiateur ».

#### **Mme Grandclaudon**

« Attaché de conservation » n'est pas un métier, c'est un cadre d'emplois. Dans ce cadre, il est des options et, parmi ces options, il y a la médiation culturelle. De par l'histoire, la terminologie actuelle continue de valoriser la dimension « conservation », qui reste prioritaire, même si les conservateurs ont aussi la responsabilité d'organiser la médiation culturelle. Quant au système de labellisation Villes et Pays d'art et d'histoire, il est limitatif malgré tout.

#### **M. De Carlos**

Mais tous les conservateurs et les attachés de conservation sont en train de se battre parce que, chargés de trop de missions, ils ne peuvent pas remplir la mission qui correspond vraiment à de la médiation culturelle.

#### **Mme Grandclaudon**

C'est juste. On observe souvent une insuffisance criante d'effectifs ; on leur demande de tout faire. Les postes sont en général ouverts au compte-goutte et la culture est un secteur où les budgets de fonctionnement sont serrés, voire en première ligne des restrictions... D'où une diversité de systèmes « ponctuels » : l'appel aux étudiants vacataires, l'intervention de professeurs de l'Éducation Nationale pour les articulations avec le milieu enseignant. Si la pédagogie du patrimoine relève de personnes dont la formation s'accompagne de la délivrance d'une carte professionnelle, celles-ci relèvent majoritairement - si ce n'est exclusivement - du secteur privé ou des offices de tourisme.

#### **M. De Carlos**

Je voudrais également rebondir sur cette appellation d'« animateur du patrimoine ». Je trouve dommage que le Ministère de la Culture ait employé ce terme qui est pris à l'éducation populaire. Le terme d'« animateur », à un moment donné, a pu signifier quelque chose. Or, certains « animateurs de Ville d'art et d'histoire » n'ont aucune compétence en pédagogie. Certes, ils animent, mais au sens qu'ils coordonnent différents acteurs sur un territoire. Ce n'est pas de « l'animation du patrimoine » en termes « d'animation pédagogique ». Et puisque nous sommes dans une enceinte où l'on doit quand même préciser les termes, il ne faut pas se laisser abuser par des appellations comme « Animateur de Pays d'art et d'histoire » : cette appellation correspond à des gens qui doivent faire 50 000 choses en même temps et qui ne peuvent pas les faire parce qu'ils n'ont pas la formation adéquate pour cela non plus. Un concours n'est pas une garantie de pédagogie.

**Mme Claire Giraud-Labalte**, Université Catholique de l'Ouest

Je pense que si l'on créait aujourd'hui les postes « d'animateur du patrimoine en Ville d'art et d'histoire », la tendance mènerait à les appeler plutôt « médiateurs du patrimoine ». Nous sommes sur ce point prisonniers d'une histoire des termes.

Je voudrais souligner, pensant surtout aux étudiants, qu'il est important de comprendre que, par rapport à tous les champs du patrimoine abordés pendant ces quatre journées, le patrimoine pris en compte dans le cadre des concours de la fonction publique territoriale (filière culturelle) n'est sensiblement que celui des musées, archives et bibliothèques. Pourquoi les concours se cantonnent-ils à ces champs très particuliers ? C'est parce que ce sont là - et je demanderais à un juriste qu'il confirme ce que j'avance - des secteurs placés, peut-on dire, sous la tutelle réglementaire de l'État.

**Mme Grandclaudon**

Vous avez raison. La conservation demeure une préoccupation prioritaire et justifiée. Cependant, la création d'un cadre d'emplois de « médiateur du patrimoine » offrirait de nouvelles perspectives.

Les évolutions récentes ont essentiellement porté sur la spécialité « culture scientifique, technique, anthropologique », qui peut déborder du cadre institutionnel « musées, archives, bibliothèques, archéologie, inventaire » pour un patrimoine diversifié. Elles ont également porté sur le cadre d'emplois de technicien supérieur (filière technique) : c'est là que l'on va trouver, parmi les huit spécialités, celle de l'aménagement urbain (avec notamment l'option « environnement architectural ») ; celle des paysages et de la gestion des espaces naturels (avec une dimension patrimoniale) ; celle des techniques de communication et des activités artistiques (options : « artisanat et métiers d'art », « arts graphiques », « métiers du spectacles », « audiovisuel »), entre autres.

Vous avez raison : le champs des concours ne couvre pas tout. Les professionnels continuent à se battre pour qu'il y ait des ajustements (et des recrutements), et ce n'est certainement pas terminé, surtout quant à la médiation du patrimoine. Mais souhaite-t-on que cette médiation relève du domaine public ?

Actuellement, il faut savoir se servir des cadres d'emplois existants, tant du côté de celui qui veut entrer dans le secteur public que du côté des gestionnaires des ressources humaines des collectivités territoriales, pour assurer l'administration, la conservation et la médiation du patrimoine. Les postes et les fonctions peuvent évoluer en fonction des projets de développement.

**M. Jean-Marie Fotsing**, Université d'Orléans

J'ai l'impression que ce que nous faisons là, c'est rétrécir le domaine du patrimoine et le champ du recrutement aux secteurs strictement publics. Avez-vous des études ou quelques éléments de comparaison avec la part qui est absorbée par le secteur privé ? La journée de terrain nous a montré hier que tout ce qui est musée, que tout ce qui est patrimoine bâti ne relève pas du public, et a fortiori ne relève pas de la fonction publique territoriale. Je pense que le privé joue un rôle, sinon important, du moins non négligeable ?

**Mme Grandclaudon**

Je ne dispose personnellement pas de ces chiffres, d'autant plus qu'ils recouvrent des emplois saisonniers fluctuants. Notons cependant qu'au-delà même des concours organisés par les CNFPT ou les centres départementaux de gestion (CDG) à destination des collectivités territoriales, il existe dans l'administration un grand nombre de postes de contractuels, lesquels n'exigent pas le concours et permettent une polyvalence plus grande des personnes que l'on recrute.

Notons aussi que certaines collectivités veulent sortir du cadre strictement public, parce que la comptabilité publique est très lourde, et elles recourent à des mécanismes juridiques telles que les Sociétés d'Economie Mixte ou les Groupements d'Intérêt Public ; voire confient la gestion de certains ensembles patrimoniaux à des sociétés privées (je pense notamment au Palais des Papes d'Avignon qui n'est pas géré par la Ville), tout cela pour avoir une souplesse d'emplois beaucoup plus grande. Cela se fait parfois même au détriment de la sécurité de l'emploi pour les personnels recrutés, mais cela permet en tout cas de gérer de façon différente un patrimoine appartenant à une personne publique.

La majorité des guides, (guides conférenciers, guides interprètes, guides de pays, etc.) relève du secteur privé. Des études ont été effectuées par le ministère de la Culture, par le ministère de l'Education Nationale et de la Recherche [étude lancée en 1997 par le ministère de l'Education nationale, des Enseignements supérieurs et de la Recherche en lien avec le CNFPT, sur les guides interprètes nationaux]. Ont également été réalisés, sous l'égide du ministère du Tourisme, un recensement et une confrontation de la diversité des emplois de guides et des diplômes exigés en vue d'une réflexion globale sur le sujet [1998-1999, Groupe interministériel, Villes et Pays d'art et d'histoire, CNFPT. Je renvoie également à l'ouvrage *Savoir-faire artisanaux et industriels* sous l'égide de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le ministère de la Culture et le CNFPT (2000). Sur la base d'expériences innovantes s'appuyant sur le patrimoine, il consacre une large partie à la médiation culturelle et la transmission des savoir-faire et veut clarifier les conditions de développement durable].

**Un intervenant**

Je n'ai pas de chiffres non plus, mais j'ai éventuellement une piste. Le Département des Etudes et de la Prospective

du Ministère de la Culture publie régulièrement des études de recensement en matière d'emplois culturels. Le travail de Xavier Greffe auquel on a fait allusion est une commande à l'initiative de laquelle se trouve ce Département des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture. Et dans une lettre à parution régulière intitulée « Développement culturel », cette question de l'emploi culturel est traitée dans son acception la plus large, avec des éléments concernant la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et également les employeurs privés. Certes, il n'y est pas question de distinction fine entre emplois directs, emplois indirects et emplois induits. C'est-à-dire que ce n'est pas une approche globalisante de l'économie du patrimoine, mais c'est une approche affinée des professionnels du patrimoine.

### **Une étudiante**

Je suis étudiante au sein du Master « Gestion locale du patrimoine culturel ». Vous avez évoqué les concours de la filière culturelle comme moyen d'accès aux emplois de la culture. On sait aussi qu'il y a, pour obtenir des postes dans les collectivités territoriales, le biais de l'emploi contractuel. Mais on n'a pas ici de représentant de collectivité territoriale à proprement parler. Peut-on donner une tendance sur la position que les collectivités territoriales entretiennent par rapport aux différentes formes de formation ? Est-ce que l'on va aller vers la professionnalisation des concours ? Qu'est-ce que l'on va plutôt embaucher davantage de contractuels qui a priori pourraient avoir les formations qui correspondent mieux aux réalités du terrain ?

### **Mme Grandclaudon**

Il existe beaucoup de contractuels au sein des équipements culturels publics. La contractualisation fait l'objet d'études au sein du CNFPT (Observatoire de la fonction publique territoriale) [Pour avoir accès aux informations, notamment sur les études réalisées par l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, il faut consulter le site : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) ou demander la revue Le baromètre de l'emploi]. La proportion est de l'ordre d'au moins 40 %. Ceci dit, il est fait obligation aux collectivités territoriales de résorber les emplois contractuels. Et tous ceux qui sont embauchés sur contrat sont sommés de passer les concours. Ils ont accès aux formations de préparation aux concours. Notons qu'il y a eu un geste en faveur des contractuels avec un certain nombre de concours réservés (qui concernent d'ailleurs toute la fonction publique, et pas seulement la fonction publique territoriale). Il faut compter aussi avec les emplois aidés, CES, emplois jeunes, etc. On demande également aux personnes bénéficiaires de ces emplois aidés de passer les concours, s'ils veulent rester dans le secteur public. Ils bénéficient de formations.

Mais il est vrai que l'on s'oriente vers des réformes importantes de la formation, où l'on tiendra davantage compte de l'expérience professionnelle tout au long de la vie. Voici un aspect important que je voudrais souligner : la préparation aux concours doit être considérée comme une formation diplômante, et donc reconnue pour pouvoir poursuivre son cursus de formation.

### **Un intervenant**

Je souhaiterais citer deux articles, « Pour une meilleure reconnaissance des médiateurs culturels » de Cécilia de Varine dans Anime Magazine, 2003, et « Les premiers résultats par filières et par cadre d'emplois » dans La Gazette du 6 mai 1995 ; dans lequel on trouve le chiffre de 46,8 % de vacataires dans la filière culturelle.

Qu'est-ce que représente le privé en terme de patrimoine ? On peut penser par exemple aux parcs à thème, aux parcs archéologiques. Beaucoup de gens travaillent au sein d'associations. Je voudrais vous donner un exemple, celui du Préhistosite de Ramioul, qui est un petit musée de site en Belgique : s'y trouvent quatorze animateurs qui font de la pédagogie de patrimoine, accueillent le public et le guident, s'occupent des enfants, des adultes, etc. Le Musée de Préhistoire d'Ile-de-France ne compte que deux animateurs, et c'est pourtant un site de taille par rapport au premier que je vous ai cité. Je pense qu'il y a beaucoup plus de débouchés pour le moment dans le domaine privé - que ce soit dans le milieu associatif ou dans les entreprises privées - que dans le domaine public.

### **Un intervenant**

Je voudrais évoquer une expérience canadienne que j'ai vécue récemment. Parc Canada, établissement public, a réalisé un équipement sur la rive du Saint-Laurent (en complément du spectacle de musique devant les baleines) et en a confié la gestion et l'animation à une association, Explore Nature.

C'est, il me semble, une manière innovante d'associer une association rassemblant des compétences en matière d'exploration écologique sous-marine. Un contrat d'objectif a été établi avec cette association. Et la satisfaction du public est totale en ce qui concerne les personnels de l'association.

### **M. Deleplancque**

Je vous propose de traiter les deux dernières questions en un seul temps. Vous plairait-il de proposer, chacun à votre tour, une intervention ? Cette dernière porterait à la fois sur les spécificités de la formation continue de votre point de vue et sur la question de la mobilité professionnelle. Vous pourriez aussi, si vous le souhaitez, exprimer un souhait, un vœu, une intention ou un projet, exposer ce qui vous semble le chantier à ouvrir, l'action à mener en matière de métiers, d'emplois et de formations dans les domaines d'activités liés au patrimoine. M. Hérault, si vous voulez ouvrir le débat ?

### **M. Hérault**

Pour nous, la formation continue est capitale. On a évoqué tout à l'heure la loi de mai 2002. Or, nous étions inscrits dans le cadre de cette action depuis la loi de juillet 1971. C'est dire que la formation continue est une chose à laquelle nous sommes très attachés, et qui nous paraît indispensable. Nous avons d'ailleurs, il y a à peu près sept ans, communiqué par le biais d'un slogan : « la formation tout au long de la vie ». Ce texte a depuis été repris par un bon nombre d'institutions... C'est une chose que nous pratiquons et connaissons bien et pour laquelle nous avons un public large et tout à fait partant.

### **M. Deleplanque**

Avez-vous une préconisation, un projet ? Une action à mener qui vous semble être de l'ordre de la priorité ?

### **M. Hérault**

Voici comment nous pratiquons : nous consultons les entreprises et leur demandons leurs besoins, puis nous adaptons l'institution en fonction de ces besoins. C'est comme cela que nous fonctionnons pour les plans de formation.

### **M. Deleplanque**

M. De Carlos, sur la formation continue et un éventuel plan d'action en sa faveur ?

### **M. De Carlos**

La formation implique une réflexion sur la déontologie et la qualité. Ce sont des points fondamentaux dont on a peu parlé. Je souhaiterais que tous les gens qui sont ici, CNFPT, universités, associations, travaillent ensemble, pour une fois, et réfléchissent à ce que seraient des formations adaptées. Je crois que tout le monde peut et doit apporter sa pierre à l'édifice parce que l'on a tous des compétences complémentaires. Or, si l'on parle beaucoup de transversalité, d'interdisciplinarité, on n'observe pas toujours grand-chose dans les faits. Si j'avais un vœu, ce serait que l'on puisse vraiment travailler ensemble pour concevoir, pour construire quelque chose de réellement adapté à la problématique.

Je souhaiterais ajouter que nous sortirons début 2005, aux éditions L'Harmattan, un ouvrage intitulé Pédagogie du patrimoine et interdisciplinarité. L'interdisciplinarité nous paraît en effet un point fondamental. Il faut avoir une vision multidifférentielle du patrimoine : le social, le culturel, l'universitaire, tous doivent travailler ensemble. Même si les structures actuelles ne sont pas adaptées à cela, c'est ce vers quoi il faut tendre.

### **M. Deleplanque**

Merci. M. Garreau ?

### **M. Garreau**

Je reviendrais un peu sur le marché de l'emploi. Il me semble qu'un point doit être intégré tout à la fois par le secteur public, le secteur associatif, le secteur un peu particulier des SEM et le secteur privé.

J'ai remarqué que l'on se situait surtout dans une logique d'offres de service. Ceci concerne les personnes en formation initiale, qualifiante ou continue. Ne vous attendez pas à ce que l'on vienne vous chercher pour l'emploi pour lequel vous pensez être fait, auquel vous pensez être destiné, celui pour lequel on vous a vraiment formé. Mes stagiaires se placent à 70-80 % dans le secteur d'activité au cours même de leur stage, parce que pendant ce stage pratique, qui fait partie du cursus de formation, ils ont eu une logique d'offre de service. On ne vous embauchera que si vous apportez une valeur ajoutée à votre employeur.

Je crois que cela se vérifie même pour les collectivités, parce que dernières cherchent de plus en plus à obtenir que les activités culturelles (et donc patrimoniales) tendent vers l'autofinancement ou, du moins, ne pèsent pas trop sur les impôts. Ainsi, dans le public peut-être mais à coup sûr dans le cadre du secteur privé et du secteur associatif, il faut que vous démontriez votre capacité à générer une valeur ajoutée en termes d'augmentation de fréquentation ou d'augmentation en chiffre d'affaires. Il faut à peu près 8 000 visiteurs supplémentaires pour payer un collaborateur supplémentaire. A 4 euros le visiteur, cela fait 32 000 euros (à peu près 200 000 francs), c'est l'équivalent d'un salaire aux alentours de 12 000 ou 10 000 francs bruts par mois pour commencer, ce qui n'est pas énorme compte tenu des niveaux de qualification initiale élevés complétés par des formations qualifiantes complémentaires.

Les employeurs n'ont pas toujours le niveau de compétence des collaborateurs dont ils s'attachent les services, donc il faut bien leur démontrer la capacité que vous avez à leur apporter quelque chose de plus qui justifie votre embauche et votre salaire. 85 % des stages de mes élèves se traduisent par une création de poste. Cela démontre leur capacité à offrir des services complémentaires et la professionnalisation en cours dans le secteur d'activité du patrimoine touristique.

La formation continue est absolument indispensable. On ne peut pas imaginer aujourd'hui de faire une carrière sans formation continue. L'une des raisons à cela est que la concurrence entre les lieux de visite patrimoniaux est très forte, que ces derniers soient gérés par des collectivités publiques ou pas. Elle sera de plus en plus forte parce que, si

le patrimoine ne se délocalise pas, le touriste lui est mobile. Aujourd'hui, les sites français sont en concurrence les uns par rapport aux autres. Pour vous donner un exemple local, les sites du Val de Loire sont en concurrence entre eux. Il faut de plus compter avec la concurrence de destinations étrangères nouvelles (sites polonais par exemple). Il faut donc être en éveil permanent, d'où la nécessité de la formation continue.

Voilà mes trois pistes quant aux chantiers à ouvrir.

La première, c'est que toute personne qui a une responsabilité, quels que soient sa fonction et le lieu de cette responsabilité, doit se demander : « qu'est-ce que je fais pour développer l'activité de visite, l'activité patrimoniale, de façon à pouvoir offrir des emplois aux gens qui sont formés, toutes formations confondues ? » .

La deuxième, c'est la VAE, la Validation des Acquis de l'Expérience. Elle doit permettre aux gens d'évoluer au sein de différentes structures de visite.

La troisième, c'est la création de groupement d'employeurs. Pourquoi les salaires ne sont-ils pas plus importants, alors que le nombre d'heures et très largement supérieur à 35 heures par semaine ? Pourquoi le privé ne recrute-t-il pas plus ? C'est tout simplement pour un problème d'équilibre financier et de solvabilité. Quand on reçoit 10 000 visiteurs par an, les employés doivent être polyvalents, parce qu'en plus des fonctions de base, il leur faudra assurer le ménage, porter l'argent à la banque... Bien souvent, des petits sites dans cette situation souhaiteraient s'attacher des compétences en marketing et en développement, mais ne peuvent payer quelqu'un à temps plein. Alors pourquoi ne pas se partager cet employé entre deux ou trois sites ?

C'est une idée que j'ai déjà lancée une fois ou deux, qui est en train de faire son chemin en région Pays de Loire sur la Loire-Atlantique. Cela existe déjà pour l'hôtellerie, qui avait un problème similaire. C'est en train de se mettre en place en Maine-et-Loire pour l'hôtellerie toujours. S'il est un chantier transversal à promouvoir sur le Val de Loire, ce pourrait être celui-ci : l'adaptation d'un groupement d'employeurs pour les lieux de visite, quelle que soit la forme de gestion de ces derniers. Moi, j'ai un ancien stagiaire qui a fait cette expérience-là, entre deux monuments ; il est toujours salarié des deux monuments et ça se passe très bien.

#### **M. Deleplancque**

Les organismes consulaires peuvent agir dans ce sens ?

#### **M. Garreau**

Les organismes consulaires peuvent agir en ce sens, mais on ne peut pas agir seul. Il faut trouver des relais auprès de la profession. Mais il s'agit d'un secteur d'activités peu organisé à ce niveau. Il est organisé par secteurs certes, mais pas de manière transversale. Je le répète, il faut trouver des relais : le territoire du Val de Loire inscrit pourrait être un bon terrain, dans la mesure où un tel projet ne peut pas se faire sur une petite zone.

#### **Un intervenant**

Il n'y a pas de code APE « site touristique » .

#### **M. Garreau**

En effet. Le site touristique est soit privé, soit associatif, soit encore SEM ou public.

#### **M. Tanchoux**

Je souhaite rejoindre M. De Carlos et ajouter un mot sur les rémunérations. Il faut souhaiter qu'il y ait tout de même une reconnaissance des formations données aux personnels. Il serait également souhaitable – et ceci sans vouloir aucunement blesser Mme Grandclaude – que les administrations n'utilisent pas les statuts divers offerts par le droit du travail, emplois aidés ou emplois-jeunes, pour financer une activité à moindre coût.

Pour aborder la question de la formation continue du point de vue universitaire, notons que l'ensemble des campus des universités abritent des services ouverts à cette formation continue. En ce qui concerne la formation dont je m'occupe, je reconnais que nous n'avons pas encore vraiment mis en œuvre une communication suffisante pour que les agents du domaine public soient éventuellement intéressés par un retour chez nous. Nous avons accueilli dans chaque promotion des personnes en formation continue, mais il est vrai en nombre relativement limité. Nous avons sans doute un effort à faire pour montrer tout l'intérêt que présente cette formation pour les personnels des collectivités territoriales.

De manière plus générale, il me semble que l'université peut encore renforcer l'aspect professionnel de ses formations, et les mécanismes d'apprentissage sont peu à peu en train de s'élargir. Voyez par exemple la formation en Gestion locale du patrimoine culturel sur Orléans : nous avons la volonté de l'ouvrir à l'apprentissage à la rentrée prochaine. Selon cette nouvelle configuration, un candidat pourrait passer, par semaine, deux jours en collectivité ou en entreprise et trois jours à l'université. L'année demeurerait aussi riche en enseignements, mais permettrait aux candidats de ce type de faire état d'une expérience mieux reconnue et de trouver plus facilement un emploi.

Je souhaite aborder un dernier point. Nous avons malgré tout en France un savoir-faire valable et reconnu, aussi serait-il peut-être bon de songer également à l'international. Les universités observent aujourd'hui une demande

croissante de la part d'étudiants étrangers qui souhaitent profiter de la reconnaissance attachée aux diplômes occidentaux, européens et français en particulier. Il y a moyen d'ouvrir des filières internationales, avec bien entendu des conditions d'accès particulières. Ces dernières permettraient à des étudiants chinois, par exemple, de venir bénéficier de ce savoir-faire local. Je vous propose en attendant de consulter le descriptif de ce Master Administration publique et territoriale spécialisé en Gestion locale du patrimoine culturel sur le site Internet de l'Université d'Orléans (parmi les masters relevant de la Faculté de Droit).

### **Mme Grandclaudon**

Je vais rebondir sur ce qui a été dit. Bien entendu, le choix du mode de gestion par une collectivité territoriale a des répercussions déterminantes sur les modes de recrutement et le statut des professionnels. La plupart des collectivités choisissent de confier l'animation à l'Office de Tourisme ou à des associations. L'animation/médiation du patrimoine et la pédagogie du patrimoine reposent sur des réglementations à faire évoluer sur de multiples aspects (statut, formation, rémunérations). Mais les organisations aussi ont évolué. A l'heure de l'intercommunalité et de la décentralisation, il y aurait besoin de prolonger les réflexions sur la base d'études renouvelées et, comme le soulignait notamment M. De Carlos, de réunir l'ensemble des acteurs concernés.

Sur la question des emplois aidés, emplois-jeunes, etc., le droit du travail s'applique aux collectivités territoriales. En cette période d'accroissement de la décentralisation et de nouvelles charges, cette tendance pourra-t-elle évoluer en faveur d'emplois durables et à un meilleur niveau de rémunération ?

J'avais promis quelques chiffres sur l'emploi territorial (études réalisées par le CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale). Les effectifs territoriaux en France s'élèvent à 1 720 000 personnes, et la filière culturelle en représente un peu plus de 4 %. En matière de recrutement, la filière culturelle se positionne à l'heure actuelle à la troisième place, derrière la filière technique et la filière administrative.

Examinons le cas de la région Pays de la Loire, tout d'abord en matière d'emplois. En 2001, les effectifs des conservateurs en Pays de la Loire s'élevaient à 50, et les effectifs des attachés de conservation du patrimoine à 91 (soit 26 % d'augmentation depuis 1999). Les effectifs des assistants (Cat. B) et agents de conservation du patrimoine (Cat. C) s'élevaient à 1104 (dont 2/3 appartiennent à la catégorie C).

En 2001, la part des effectifs dans la filière culturelle représentait 4,5 % de l'emploi territorial régional ; ce taux est en hausse depuis 1998. L'emploi régional connaissait une augmentation de 8 % entre 1999 et 2001 (tous emplois confondus), et pour le secteur culturel, durant la même période 1999 – 2001, la hausse était de 11,5 %. Les agents non titulaires représentaient encore un fort effectif (45 % des effectifs en 2001).

Selon l'enquête nationale, les perspectives d'embauches en Pays de la Loire dans le secteur culturel durant la période fin 2003 – début 2004 représentaient 12,9 % des effectifs (contre 5,1 % en moyenne nationale). En 2004, cette tendance est confirmée à travers le recensement des postes : 151 postes ont été enregistrés contre 131 en 2003 (tous cadres d'emplois culturels).

L'analyse de la structure des âges en 2000 fait apparaître que 28 % des agents de l'ensemble du secteur culturel auront atteint 60 ans en 2012 (30 % pour les assistants de conservation et les agents qualifiés du patrimoine).

En ce qui concerne la formation continue, il faut retenir l'idée que, dans le domaine de la fonction publique, tout est très structuré, avec une panoplie de dispositifs parmi lesquels on distingue : les formations obligatoires après recrutement, les formations continues, les formations d'adaptation à l'emploi, les formations à destination du personnel en difficulté, les actions relevant de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme (qui touchent aussi les secteurs culturels !). Ce dispositif va être revisité sous l'effet de la décentralisation et de la réforme de la loi de la formation professionnelle, sous l'effet également de l'Europe, et de l'élévation du nombre des diplômés. Parmi les nouveautés qui paraissent intéressantes, il faut citer le droit individuel à la formation, la reconnaissance de l'expérience professionnelle, la validation des acquis, le « passeport formation », grâce auquel le personnel en place sera davantage acteur de sa propre formation ; les dispositifs d'accompagnement seront revus.

Avec les projets inédits, tels qu'ils se présentent sur le Val de Loire ou dans le cadre de la décentralisation, il y a la possibilité d'étudier avec le CNFPT la situation de l'emploi ou le type de démarche adéquate aux différents besoins en articulation avec les projets particuliers de développement, et en lien avec les différents acteurs.

### **M. Deleplanque**

Mesdames, messieurs, merci d'avoir répondu à ces questions. Nous souhaitons avoir apporté à tous de l'information.

## CONCLUSION

La diversité et la valeur des interventions proposées, les nombreux points de vues exprimés lors des échanges qui ont suivi, reflètent l'intérêt et la richesse de la thématique choisie pour la session 2004 de l'Université européenne d'été « Val de Loire – patrimoine mondial ». Cette dynamique nous engage à poursuivre l'exploration des enjeux du phénomène patrimoine.

Pour sa 5<sup>ème</sup> édition, l'Université Européenne d'été innovera en proposant une manifestation itinérante de Tours à Nantes en passant par Angers. Quatre grands thèmes sont au programme :

- Le patrimoine fluvial : quelle identité, quelles spécificités ?
- Le patrimoine fluvial : quelles protections pour quelles vulnérabilités ?
- Le patrimoine fluvial : quelle valorisation ?
- Les estuaires et leurs patrimoines

La session 2005 de l'Université d'été marquera le passage d'un cap puisqu'elle sera l'occasion du lancement de l'Institut international fleuves et patrimoine. Porté localement par les universités et les collectivités du site et soutenu au niveau international par l'Unesco, ce lieu d'expertise et d'échanges a pour vocation de fédérer les compétences développées en Val de Loire quant à la gestion patrimoniale des corridors fluviaux, et de mettre ces connaissances et ces savoir-faire au service de tous.

Consacrée aux patrimoines des corridors fluviaux, la formule retenue en 2005 symbolisera ce réseau universitaire ligérien puisqu'il s'agira d'une manifestation itinérante « au fil du fleuve ».

## CONCLUSION

*The variety and quality of the contributions and the many different views expressed during the ensuing debates indicate the interest and value of the topic chosen for the 2004 "Val de Loire World Heritage" European Summer School. This dynamic commits us to continue exploring the issues around the heritage phenomenon.*

*Now in its 5th year, the European Summer School is trying out a new format for 2005, with a touring event going from Tours to Nantes via Angers. The programme is based on four main themes:*

- *River heritage : identity and specific characteristics*
- *River heritage : identifying areas of vulnerability and how to protect them*
- *River heritage : how can it best be promoted?*
- *The heritage of estuaries*

*The 2005 Summer School will mark a turning point, as it will be the moment when the International Rivers and Heritage Institute is launched. Supported on a local level by the universities and the public authorities within the listed site and on an international scale by UNESCO, the aim of this forum for exchanging ideas and expertise is to bring together the skills which have been developed in the Val de Loire in the management of the heritage of river corridors and to make this knowledge and expertise available to all.*

*The theme chosen for 2005, devoted to the heritage of river corridors, will be a fitting symbol for this network of universities of the Loire valley, as the event will take place at various different sites, "going with the flow" of the river.*

# - ANNEXES -

## SORTIE TERRAIN

Nous tenons à remercier tous les responsables des sites pour leur accueil chaleureux et leur contribution à l'enrichissement des échanges qui ont fait la réussite de cette journée de terrain.

Les participants ont d'abord été accueillis à la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, un lieu « virtuellement patrimonial » car futur patrimoine industriel. Une rencontre au centre « visiteurs » avec un responsable du site a permis d'évoquer les points suivants : impact de la centrale sur le paysage et sur l'environnement, à mettre en regard avec l'importance économique de l'électricité produite et des emplois induits.

Cette rencontre a suscité de nombreuses questions et l'intérêt des congressistes a notamment porté sur la situation de la centrale au sein d'un paysage culturel inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Puis, sur le trajet de Saint-Laurent à Blois, le bus emprunta les levées de la Loire, permettant aux participants d'apprécier les commentaires de Monsieur Deguilly, responsable du volet culturel du Plan Loire, sur certains traits de la valorisation du patrimoine fluvial.

À Blois, les visiteurs purent découvrir le château en compagnie de son conservateur, lequel exposa combien la rigueur scientifique des informations délivrées au public conditionne la réussite de la mise en valeur d'un site.

Puis direction Cheverny pour un déjeuner campagnard, suivi de la visite du château qui sert de modèle au « Moulinsart » de Tintin. La rencontre avec un gestionnaire de ce site privé a permis d'aborder le mode de gestion adopté, et notamment le choix opéré de proposer de nombreuses prestations complémentaires à la simple visite (dîners, réceptions, golf, boutique, visite du parc en bateau et voiture électrique, exposition « Tintin »...). Les participants ont pu assister à la soupe des chiens qui compose la meute de ce lieu voué aux plaisirs de la chasse, avant de prendre le chemin du retour. Après une courte halte à Chambord, ils ont regagné Orléans où les attendait le dîner de gala, un moment de convivialité fort apprécié pour clôturer cette journée.

## FIELD TRIP

*We would like to thank all those in charge of sites for their warm welcome and their contribution towards enriching the discussions which made this field day such a success.*

*The participants first visited the nuclear power station at Saint-Laurent-des-Eaux, a "virtual heritage" site since it represents future industrial heritage. At a meeting with a site manager in the Visitors' Centre the main issue raised was the impact of the power station on the landscape and environment, which needs to be seen in conjunction with the economic importance of the electricity produced and the number of people employed.*

*Many questions were raised during this meeting, and the participants were particularly interested by the position of the power station in the heart of a cultural landscape inscribed on the UNESCO World Heritage List.*

*From Saint-Laurent to Blois, the bus took the road along the Loire embankment, providing a splendid background for Monsieur Deguilly, the officer for cultural matters of the Plan Loire, to speak about different aspects of promoting river heritage.*

*In Blois, the participants visited the chateau with the curator, who explained how the rigorous scientific information given to the public determines successful promotion of the site.*

*And then on to Cheverny for a "campagnard" lunch, followed by a visit of the chateau which was the model for Tintin's "Moulinsart". At a meeting with one of the managers of this private site, the first question raised concerned their management method, in particular the decision to offer many services in addition to the standard visit (dinners, receptions, golf, shop, visiting the park by boat and electric car, a Tintin exhibition, etc.). Before leaving this chateau which is devoted to the art of hunting, the participants were able to watch the hounds being fed. After a brief stop at Chambord, they drove to Orléans for an official dinner, a convivial and enjoyable way to end the day.*

## L'INSTITUT INTERNATIONAL FLEUVES ET PATRIMOINE ET LES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES D'ÉTÉ

Les Universités européennes d'été « Val de Loire - patrimoine mondial » et le projet d'un institut international « Fleuves et Patrimoine » sont étroitement liés.

### Naissance du projet

La première Université européenne d'été « Val de Loire - patrimoine mondial » a lieu en 2001, à Chinon. Au sein des ateliers qu'elle consacre aux modes de formation des décideurs publics, à l'analyse et au renouvellement de l'offre de l'enseignement supérieur en Europe, apparaît dans ses premiers contours l'idée d'une structure qui mettrait en réseau les compétences des établissements d'enseignement et de recherche du Val de Loire dans le domaine des fleuves et du patrimoine.

### Évolutions

Par la suite, l'idée d'institut connaît d'autres développements, en dehors des Universités européennes d'été (étude de faisabilité, phase de préfiguration, etc.), et le projet initial s'affine en un « Institut international fleuves et patrimoine ». Cependant, le lien organique entre les Universités européennes d'été et le projet ne se distend pas : chacune des éditions successives est consacrée à l'exploration de l'un des thèmes qui vont être ceux de cette structure attachée à la gestion des patrimoines des corridors fluviaux. L'Université d'été 2002, à Tours, s'intéresse aux grands fleuves du patrimoine mondial, mais sous l'angle de la crise et de la culture du risque. A Saumur, l'opus 2003 traite, par le biais de communications, ateliers et débats multiples, des modes d'habiter le patrimoine. La session 2004, orléanaise, se penche sur les liens entre économie et patrimoine. Cette session se caractérise d'ailleurs par une nouveauté : pour la première fois, elle est co-organisée par une université et l'institut, alors encore en préfiguration mais porté par la Mission Val de Loire. La session 2005 de l'Université européenne d'été « Val de Loire - patrimoine mondial » s'annonce exceptionnelle, puisqu'elle correspondra au lancement de l'institut.

## *THE INTERNATIONAL RIVERS AND HERITAGE INSTITUTE AND THE "VAL DE LOIRE – WORLD HERITAGE" EUROPEAN SUMMER SCHOOLS*

*The "Val de Loire – World Heritage" European summer schools and the International Institute for Rivers and Heritage project are closely linked.*

### *Birth of the project*

*The first "Val de Loire – World Heritage site" European Summer School took place in Chinon in 2001. During workshops devoted to educating public decision-makers and analysing and revitalising the higher education programmes on offer in Europe which held there, the first outline of a structure appeared, which would bring together in a network, the skills to be found in the higher education and research establishments in the Val de Loire in the area of rivers and heritage.*

### *Evolution*

*Subsequently, this outline was developed further, outside of the European Summer Schools (via a feasibility study and various preliminary stages), and the initial project was refined to become an « International Rivers and Heritage Institute ». The natural link between the European Summer Schools and the project, however, remained firm: each subsequent event has been devoted to exploring one of the themes at the heart of a structure dedicated to the management of the heritage of river corridors. The 2002 Summer School, in Tours, looked at major world heritage rivers, from the point of view of crisis handling and the culture of risk. The 2003 event in Saumur, via a range of communications methods, workshops and debates, examined ways of living in a heritage environment. The 2004 session, held in Orléans, focussed on the links between heritage and the economy. This session was also marked by a new development: for the first time it was co-organised by a university and the Institute, which was then at a preliminary stage but which was represented by the Val de Loire Mission. The 2005 session of the "Val de Loire – World Heritage site" European Summer School is set to be an exceptional event, as it will mark the launch of the Institute itself.*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

SCIENTIFIC COMMITTEE

PRÉNOM	NOM	TITRE	ORGANISME	E-MAIL
Patrick	BARBIER	Professeur	Université Catholique de l'Ouest	patrick.barbier@uco.fr
Nacima	BARON-YELLES	Maître de conférences, IUP de tourisme de Marne-la-Vallée Adjointe à l'environnement, Mairie de Saumur		n.baron@ville-saumur.fr
Francis	DEGUILLY	Responsable du volet culturel du Plan Loire Grandeur Nature	DRAC Centre	francis.deguilly@culture.fr
Rémi	DELEPLANCQUE	Chargé de Mission Education-Culture	Mission Val de Loire	deleplancque@mission-valde Loire.fr
Jean-Marie	FOTSING	Professeur de géographie, UFR Lettres Langues Sciences Humaines, directeur du DESS Géomatique	Université d'Orléans - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines - UFR Géographie	jean-marie.fotsing@univ-orleans.fr
Jean-Michel	GALLEY		Association des Villes d'art et d'histoire	galley.jean-michel@wanadoo.fr
Claire	GIRAUD- LABALTE	Maître de Conférences	Université Catholique de l'Ouest / IALH	lacledearts@wanadoo.fr
Xavier	GREFFE		Université Paris I	Xavier.Grefte@univ-paris1.fr
Patrice	GUILLOTREAU	Professeur en Sciences Economiques	Université de Nantes	patrice.guillotreau@sc-eco.univ- nantes.fr
Corinne	LARRUE	Directrice du Centre de Recherches Ville/Société/ Territoire	UMR CITERES 6173 Equipe Ville Société Territoire	corinne.larrue@univ-tours.fr
Alain	MONTFERRAND	Directeur	Observatoire National du Tourisme	Alain.Monferrand@ont-tourisme.com
Michel	PERTUE	Directeur du Laboratoire des Collectivités Territoriales	Université d'Orléans, Faculté de Droit- Economie – Gestion	Michel.Pertue@univ-orleans.fr
Jean-Paul	POLLIN	Professeur	Université d'Orléans, Faculté de Droit- Economie – Gestion	Jean-Paul.Pollin@univ-orleans.fr
Dominique	POULOT	Professeur	Université Paris I Panthéon - Sorbonne	Dominique.Poulot@univ-paris1.fr
Marielle	RICHON	Spécialiste du programme Point focal pour les universités	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	M.Richon@unesco.org
Mechtild	ROSSLER	Chef de la Section Europe	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	m.rossler@unesco.org
Guy	SAEZ	Directeur de recherche, Centre de Recherche sur la Politique, l'Administration, la Ville et le Territoire, UMR-CNRS 5606	CERAT-Institut d'études politiques de Grenoble	Guy.Saez@iep.upmf-grenoble.fr
Dominique	TREMBLAY	Directeur	Mission Val de Loire	tremblay@mission-valde Loire.fr
Philippe	VIOLIER	Professeur de géographie Département ESTHUA, Université d'Angers,	IMIS ESTHUA	philippe.violier@univ-angers.fr
Minja	YANG		Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	m.yang@unesco.org

COMITÉ D'ORGANISATION

ORGANISATION COMMITTEE

PRÉNOM	NOM	TITRE	ORGANISME	E-MAIL
Nathalie	BEYNAC	Chargée de Mission Communication	Mission Val de Loire	beynac@mission-valde Loire.fr
Janick	BRABANT-DRELON	Chargée de Communication	Université d'Orléans - Présidence de l'Université	charge.com@univ-orleans.fr
Sophie	BULCOURT	Stagiaire	Agence LFE	sophie_bulcourt@hotmail.com
Chloé	CAMPO DE MONTAUZON	Conseillère Technique	Mission Val de Loire	campo@mission-valde Loire.fr
José	CHABOCHE		Université d'Orléans - UFR STAPS	jose.chaboché@univ-orleans.fr
Anne	CHAUVIRE	Directrice de Cabinet	Université d'Orléans - Présidence de l'Université	directeur.cabinet@univ-orleans.fr
Maryse	CURE	Responsable Administrative	Université d'Orléans - Service des Affaires Internationales	Maryse.Cure@univ-orleans.fr
Rémi	DELEPLANQUE	Chargé de Mission Education-Culture	Mission Val de Loire	deleplanque@mission-valde Loire.fr
Elise	DUDE	Responsable de Projets	Agence LFE	e.dude@agencelfe.com
Jean-Marie	FOTSING	Professeur	Université d'Orléans - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines - UFR Géographie	jean-marie.fotsing@univ-orleans.fr ou Jean-Marie.Fotsing@orleans.ird.fr
Caroline	LAMBERT	Service Communication	Université d'Orléans - Présidence de l'Université	com.cabinet@univ-orleans.fr ou Caroline.Lambert@univ-orleans.fr
Christophe	LAPOUGE	Directeur Associé	Agence LFE	c.lapouge@agencelfe.com
Elise	LAVIEVILLE	Assistante à Chef de Projet	Projet «Institut International fleuves et patrimoine», Mission Val de Loire	lavieville@mission-valde Loire.fr
Jean-Philippe	LHERNOULD	Directeur	Université d'Orléans - Service des Affaires Internationales	jean-philippe.lhernould@univ-orleans.fr ou affaires.internationales@univ-orleans.fr
Laure-Elise	MILLE	Chargée de Mission Communication	Projet «Institut International fleuves et patrimoine», Mission Val de Loire	mille@mission-valde Loire.fr
Vincent	PERTHUISOT	Chef de Projet «Institut International fleuves et patrimoine»	Projet «Institut International fleuves et patrimoine», Mission Val de Loire	perthuisot@mission-valde Loire.fr ou vincent.perthuisot@univ-orleans.fr
Alain	PLANCON	Professeur	Université d'Orléans - Polytech'Orléans	alain.plancon@univ-orleans.fr
Pascale	RACAUD	Service Communication	Université d'Orléans - Présidence de l'Université	Pascale.Racaud@univ-orleans.fr

LISTE DES PARTICIPANTS

LIST OF PARTICIPANTS

PRÉNOM	NOM	TITRE	ORGANISME	E-MAIL
Stéphane	ADAM		Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux	sadam@parcs-naturels-regionaux.tm.fr
Luis	AIRES-BARROS	Professeur	Instituto Superior Tecnoci - Laboratorio de Mineralogia e Petrologia	airesbarros@mail.ist.utl.pt
Marie	ALLOTEAU	Étudiante	Université du Maine	allmarie@hotmail.com
Anne	AMBLÈS	Étudiante	Université de la Sorbonne	anambles@free.fr
Julie	AUBERT	Étudiante	Université d'Orléans	nalmola@aol.com
Philippe	AUCLERC	Rédacteur en Chef	Loire et Terroirs	magazine@loire-et-terroirs.fr
Liliane	BARAKAT	Professeur		lbarakat@usj.edu.lb
Christophine	BARANGER	Étudiante	Université du Maine	christophinebaranger@voila.fr
Audrey	BARREY	Étudiante	Université d'Orléans	audrey-barrey@wanadoo.fr
Béatrice	BARRUEL	Conseiller Municipal délégué à l'université, la formation, la recherche et la technopôle	Mairie d'Orléans	
Nadia	BEAUDRE	Étudiante	Université d'Orléans	beaudrenadia@yahoo.fr
Marie	BEDUNEAU	Étudiante	Université d'Angers	laurence.lepicier@univ-angers.fr
Ségolène	BÉNARD	Étudiante	Université d'Orléans	segol_b@hotmail.com
Hélène	BERNARD	Archéologue	DRASSM	helene.bernard@culture.gouv.fr
Jean-Michel	BLANC	Directeur	SPOT Auvergne	blancjm@free.fr ou spot.auvergne@nat.fr
Laurent	BOBERT	Étudiant	Université d'Orléans	
Claude	BOBO	Délégué Régional	Fondation du Patrimoine	c_bobo@club-internet.fr
Richard	BONENFANT	Responsable Relations Publiques	Ville de Blois	richard.bonenfant@ville-blois.fr
Marc	BOSTAETTER	Directeur Adjoint - TER	SNCF	
Emilie	BOUIN	Étudiante	Université d'Orléans	emilie2612@yahoo.fr
Janick	BRABANT-DRELON	Chargée de Communication	Université d'Orléans - Présidence de l'Université	charge.com@univ-orleans.fr
Barbara	BRUNET-IMBAULT	Chargée d'études	Société Thomann-Hanry	bbrunet@thomann-hanry.com ou brunet-imbault@libertysurf.fr
Cécile	CABANIS	Étudiante		terres.loire@wanadoo.fr
Cosette	CADIOT	Adjointe Déléguée à la Culture et au Patrimoine	Mairie d'Amboise	
Roméo	CARABELLI	Architecte géographe, Directeur exécutif de « Patrimoines Partagés »	Laboratoire CITERES, Université François-Rabelais de Tours	carabelli@univ-tours.fr ou romeo.carabelli@tiscali.it
Philippe	CAYLA	Professeur	Université d'Angers	philippe.cayla.88.49@wanadoo.fr
José	CHABOCHE		Université d'Orléans - UFR STAPS	jose.chaboché@univ-orleans.fr
Charbel	CHALLITA	Architecte	ICMG	icmg@terra.net.lb ou challita charbel369@hotmail.com ou c_challita@yahoo.com
Renaud	COLIN	Chargé de Mission	Établissement Public Loire	renaud.colin@eptb-loire.fr
Laurène	COLLET	Étudiante	Université d'Orléans	laucollet@nordnet.fr
Anne	COLLIN DELAUAUD		Université Paris 3	a.collin@univ-paris3.fr
Mathilde	CRITNACHT	Chargée de Mission		

Michel	DARDENNE	Chargé d'Études	Agence d'Urbanisme Agglomération Orléanaise	
Vincent	DAUFFY	Chargé de Mission	Direction Régionale Centre de l'Environnement	vincent.dauffy@centre.ecologie.gouv.fr
Simon	DAVAUD	Étudiant	Université d'Orléans	
Louis-Albert	DE BROGLIE		Société « Le Prince Jardinier »	le.prince.jardinier@wanadoo.fr
Philippe	DE CARLOS	Ingénieur Culturel	Association IMP-ACTES	pdecarlos@wanadoo.fr ou imp-actes@wanadoo.fr
Caroline	DE FARCY	Étudiante	Université d'Angers	laurence.lepicier@univ-angers.fr
Xavier	DE LANNOY	Directeur Régional	Caisse des Dépôts et Consignations	xavier.delannoy@caissesdesdepots.fr
Arnaud	DE MONTIGNY			ademontigny@wanadoo.fr
Françoise	DE PERSON	Docteur en Histoire		francoise.de-person@wanadoo.fr
Régis	DE REYKE	Directeur de l'UFR STAPS	Université d'Orléans - UFR STAPS	Regis.De_Reyke@univ-orleans.fr
Patrice	DE SARRAN	Directeur	La Nouvelle République	pdesarran-nrco@creaweb.fr
Sandrine	DEBAQUE	Chef du Service du Tourisme et des Châteaux	Conseil Général du Loiret - Service du Tourisme et des Châteaux	Sandrine.DEBAQUE@cg45.fr
Francis	DEGUILLY	Responsable du volet culturel du Plan Loire Grandeur Nature	DRAC Centre	francis.deguilly@culture.gouv.fr
Rémi	DELEPLANCQUE	Chargé de Mission Education-Culture	Mission Val de Loire	deleplancque@mission-valdeloire.fr
Christophe	DEMAZIERE	Directeur Département Aménagement (CESA ) Ecole Polytechnique Universitaire de Tours	Laboratoire CITERES , Université François-Rabelais de Tours	christophe.demaziere@univ-tours.fr
Cindy	DÉMÉA	Étudiante	Université du Maine	dincyell@yahoo.fr
Yves	DEPERROIS	Directeur	Terres de Loire	terres.loire@wanadoo.fr
Bruno	DEPUSSAY			
Bertrand	DESHAYES	Directeur	Association CIGALES ET GRILLONS	bertrand@cigalesetgrillons.com
Maria Céleste	DOMINICI	Chercheur Post Doc	Laboratoire CITERES, Université François-Rabelais de Tours	celestedominici@hotmail.com
Florence	DUGRILLON	Directrice	Bibliothèque Départementale du Loiret	
Michèle	DUPONT	Conférencière	Amis du Musée de la Marine de Loire	
Frédéric	DURIN	Agent de Développement	Pays des Châteaux	
Delphine	DUSSERRE	Étudiante	Université d'Orléans	delphine_dusserre@hotmail.com
Jean-Pierre	EVELIN	Directeur du Développement	EDF Région Centre	jean-pierre.evelin@edf.fr
Jean-François	FAURE	Étudiant	Université d'Orléans	
Hélène	FAVREL	Étudiante	Université d'Orléans	helene.fa@free.fr
Anne-Claire	FILLÂTRE	Étudiante	Université d'Orléans	anneclaire@aol.com
Jean-Marie	FOTSING	Professeur	Université d'Orléans - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines - UFR Géographie	jean-marie.fotsing@univ-orleans.fr ou Jean-Marie.Fotsing@orleans.ird.fr ou josee.bouyer@univ-orleans.fr
Hélène	FOULARD	Chargée de Mission	Association des Amis de Chambord	hfoulard@voila.fr
Jean-Michel	GALLEY		Association des Villes d'art et d'histoire	galley.jean-michel@wanadoo.fr
Laure	GARCIA VITORIA	Présidente	ARENOTECH - Réseau Européen des Villes Numériques	laura.garcia@arenotech.org ou laura.garcia@villesnumeriques.org
David	GARREAU	Responsable IPC Patrimoine Touristique	Chambre de Commerce	ipc@saumur.cci.fr
Jean	GAUTHIER	Responsable Administratif	Association des Riverains de la Loire	secretariatdumaire@mairie-stpierredescorps.fr
Jean-Paul	GAZEAU	Consultant stagiaire	CCIL Antenne Montargis	antenne.montargis@loiret.cci.fr
Michel	GILLOT	Directeur Délégué Voyageurs	SNCF	michel.gillot@sncf.fr
Claire	GIRAUD-LABALTE	Maître de Conférences	Université catholique de l'Ouest / IALH	lacledearts@wanadoo.fr
Monsieur	GLORIEUX		Société France Patrimoine	glorieux@hotels-francepatrimoine.com <glorieux@hotels-francepatrimoine.com
César	GONZALEZ	Directeur de l'Environnement	Conseil Régional du Centre	cesar.gonzalez@regioncentre.fr
Gaëlle	GOURDEN	Étudiante	Université d'Orléans	gaellegourden@yahoo.fr
Colette	GRANDCLAUDON	Chargée d'étude	CNFPT	colette.grandclaudon@cnfpt.fr
Nathalie	GRENON	Chef de Projet	CERCIL	grenon.nathalie@planetis.com
Agathe	GUENAND	Chargée du Patrimoine, des Expositions et des Jumelages	Mairie d'Amboise	

Antoine	GUIHAUMÉ	Président	Observatoire de la Vallée d'Anjou	observatoire-vallee-anjou@wanadoo.fr
Gérald	GUILLAUMET	Administrateur provisoire	Université d'Orléans	vpcs@univ-orleans.fr ou Gerald.Guillaumet@univ-orleans.fr
Isabelle	HANNEQUART		Université de Tours	isabelle.hannequart@univ-tours.fr
Tiphaine	HARDY	Étudiante	Université d'Orléans	
Marcel	HERAULT		Association Ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France	amalicot@club-internet.fr
Charles-Édouard	HOULLIER-GUIBERT	Doctorant	Université Rennes II	charles-edouard.houllier-guibert@uhb.fr
Annie	HUMBERT-DROZ SWEZEY	Maître de Conférence	Université d'Orléans	annie.humbert-droz-swezey@univ-orleans.fr ou annie.humbert-droz-swezey@wanadoo.fr
Franck	HUYGUES DESPOINTE	Doctorant	Université de Tours	franckdespointes@yahoo.fr
François	IZARN	Directeur des programmes Tourisme+	France TELECOM	francois.izarn@francetelecom.com
Bruno	JACQUEMIN	Directeur Général	CCI du Loiret	direction@loiret.cci.fr
Agnès	KISSENBERGER	Étudiante	Université d'Orléans	a.kissenberger1@tiscali.fr
Fleurance	LACHAUD	Étudiante	Université d'Orléans	lachaudfleurance@aol.com
Claude	LANCRENON	Directeur Prospective Régionale	CCI du Loiret	claudelancrenon@loiret.cci.fr ou andrea.cauli@loiret.cci.fr
Béatrice	LANGLET	Chargée de Mission	PNR Loire Anjou Touraine	b.langlet@parc-loire-anjou-touraine.fr
Claire	LANGLOIS			lankas1@yahoo.fr
Corinne	LARRUE		Laboratoire CITERES - Université François-Rabelais de Tours	corinne.larrue@univ-tours.fr ou chargee.mission@univ-tours.fr
Samuel	LAVERGNE	Étudiant	Université d'Orléans	nicolas.lavergne@caramail.com
Myriam	LAYDET	Chargée de Mission Développement Durable	Mission Val de Loire	laydet@mission-valde Loire.fr
Nicole	LE NEVEZ	Secrétaire Général	Conservatoire Régional des Rives de la Loire	nicole.lenevez@corela.org
Bernard	LE SUEUR	Maître de conférence	IUFM de Versailles	bernard.lesueur@laposte.net ou bernard.lesueur@club-internet.fr
Marie	LEFORT	Étudiante	Université d'Orléans	marie.lefort@tele2.fr
Baptiste	LEJOLLY	Étudiant	Université d'Orléans	baptiste.lejolly@wanadoo.fr
Charles-Eric	LEMAIGNEN	Adjoint au Maire délégué à l'économie, à l'emploi, à la formation professionnelle, à l'université, à la recherche et la technopole	Mairie d'Orléans	celemaignen@ville-orleans.fr
Jean-Pierre	LEPRÊTRE	Directeur Interrégional Centre Ouest	BRGM	jp.lepretre@brgm.fr
Aymeric	LEROY	Étudiant	Université d'Orléans	leroyaymeric@yahoo.com
Marie-Caroline	LESBAUDY	Étudiante	Université du Maine	
Amaia	LICHERATCU	Étudiante	Université d'Orléans	makbez2@yahoo.fr
Sonia	MARHIC	Étudiante	PARIS 3 Sorbonne Nouvelle	sonia_marhic@yahoo.fr
Laurence	MARLIN	Étudiante	Université d'Orléans	lolo.marlin@voilà.fr
Philippe	MAUD'HUI		AFIT	philippe.maudhui@afit-tourisme.fr
Jennifer	MECHE	Étudiante	Université du Maine	
Hélène	MELIN	Docteur en sociologie	Université d'Artois - UFR AES	hmelin@wanadoo.fr
Douceline	MENARD	Étudiante	Université d'Angers	laurence.lepicier@univ-angers.fr
Marie-Madeleine	MIALOT	Vice-Présidente	Conseil Régional du Centre	Marie-Madeleine.Mialot@regioncentre.fr
Jean-Claude	MICOT	Président	Association «Tronçais Patrimoine de l'Humanité»	Jfr.sbt@tiscali.fr
Joël	MIRLOUP	Directeur du CEDETE	Université d'Orléans - UFR Lettres Langues Sciences Humaines Géographie / CEDETE	Joel.Mirloup@univ-orleans.fr
Maxime	MOREAU	Étudiant	Centre IRD d'Orléans	Maxime.Moreau@orleans.ird.fr
Claire	MORILLON	Étudiante	Université d'Orléans	claire.morillon@wanadoo.fr
Jean-Paul	NUGIER			jpnugier@wanadoo.fr
Josefa	OLIVE	Directrice	CCI du Loiret Montargis	Josefa.olive@loiret.fr
Amandine	OUDART	Étudiante	Université du Maine	oudart_amandine@yahoo.fr
Benoît	PACORY		Délégation Régionale Centre EDF	benoit.pacory@edf.fr

Florence	PAOLETTI	Étudiante	Université du Maine	fpaoletti@free.fr
Patricia	PARTHENAY			pparthenay@free.fr
Mickaël	PELLÉ	Etudiant-traducteur		pelle.dominique@wanadoo.fr
Nicole	PELLEGRIN		Université d'Orléans - Faculté Droit Economie Gestion	Nicole.Pellegrin@univ-orleans.fr
Maurice	PELLOUX-PRAYER	Adjoint au Maire délégué aux travaux, l'architecture, le patrimoine, l'eau, l'assainissement, la propreté, la voirie et l'électricité	Mairie d'Orléans	mpelloux-prayer@ville-orleans.fr
Yann	PERRIER	Journaliste	France 3 Centre	perrier@orleans.france3.fr
Vincent	PERTHUISOT	Chef de projet «Institut international fleuves et patrimoine»	Mission Val de Loire	perthuisot@mission-valde Loire.fr ou vincent.perthuisot@univ-orleans.fr
Marie	PETIAUD	Stagiaire	Mission Val de Loire	marie37260@yahoo.fr
Denis	PICARD		Editions du Patrimoine	denis.picard@monum.fr
Yveline	PONCET	Directrice	IRD Orléans	Yveline.Poncet@orleans.ird.fr
Véronique	POUPARD	Coordinatrice		
Michèle	PRATS		Conseil Général des Ponts et Chaussées - 5e section	michele.prats@equipement.gouv.fr
Jean Claude	QUETTIER	Adjoint au Maire	Ville des Pont des Cé	mairie@ville-lespontsdece.fr
Michel	RAUTUREAU			mratureau@wanadoo.fr
Charlotte	RAVET	Étudiante	Université d'Orléans	charlotteravet@yahoo.fr
Régis	RÉGUINE	Maire adjoint	Ville d'Olivet	r.reguigne@mairie.olivet.com
Sophie	RENOU	Étudiante	Université d'Angers	laurence.lepazier@univ-angers.fr
Marielle	RICHON	Spécialiste du programme Point focal pour les universités	Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	M.Richon@unesco.org
Paul	RIFFAULT	Étudiant	Université d'Orléans	paul.riffault@libertysurf.fr
Barbara	RIVIÈRE	Responsable Administratif	Association des Riverains de la Loire	secretariatdumaire@mairie-stpierredescorps.fr
Philippe	ROHMER	Etudiant		rohmer.p@free.fr
Alice	SAMSON	Étudiante	Université d'Angers	laurence.lepazier@univ-angers.fr
André	SPACK	Secrétaire Général	Centre Culturel de l'Ouest – Abbaye Royale de Fontevraud	andre.spack@wanadoo.fr
Gérard	SUSTRAK			
Philippe	TANCHOUX	Maître de Conférences	Université d'Orléans	philippe.tanchoux@univ-orleans.fr
Amandine	TAUZIA	Étudiante	Université d'Angers	laurence.lepazier@univ-angers.fr
Yves	TOMASI		CAPEB Centre	capeb-28@wanadoo.fr
Mathilde	TORRE	Étudiante	Université d'Orléans	mathilde.torre@caramail.com
Émeline	TREVEAÏGUES	Étudiante	Université d'Orléans	emeline.trevesaigues@laposte.net
Bernard	VALETTE	Vice-Président	Conseil Régional du Centre	bevallette@wanadoo.fr / isabelle.revil@regioncentre.fr
Jean-Marc	VANNEAU	Etudiant-traducteur		nan.jmv@tiscali.fr
Sébastien	VASSEUR	Étudiant	Université d'Orléans	sbom@free.fr
Laura	VERDELLI	Doctorante	Université de Tours	laura.verdelli@tiscali.it
Christine	VERLYNDE	TDI		setel-tdi@wanadoo.fr ou scetel-tdi@wanadoo.fr
Eva	VICENTE	Professeur	Facultad de CC.EE.Y.EE	evicente@eco.uva.es ou sanpab@eis.uva.es
Laura	VILLAZON	Chargée de Mission		
Philippe	VIOLIER	Professeur	Université d'Angers - IMIS ESTHUA	philippe.violier@univ-angers.fr
Marthe	VOROBIOV	Étudiante	Université d'Orléans	vorobiovmarthe@aol.com
Anne	WIENCEK	Étudiante	Université d'Orléans	wiencekanne@hotmail.com
Maxwell	ZULU		National Heritage Conservation Commission, Information and Public Relation Division	zumaxza@yahoo.co.uk ou

## PARTENAIRES

Cette Université européenne d'été Val de Loire-patrimoine mondial 2004 est co-organisée par l'Université d'Orléans et la Mission Val de Loire



VAL DE LOIRE  
PATRIMOINE MONDIAL



avec le concours des régions Centre et Pays de la Loire



Région Centre



et le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale



ainsi que :

Département du Loiret  
DIREN Centre  
Caisse des Dépôts et Consignations  
EDF  
Ville d'Orléans  
Agglomération d'Orléans